
U d'/of OTTAWA
39003001325876

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE

PAR LES CONTEMPORAINS

Coulommiers. — Imp. P. Brodard et Gallois.

ANNE DE BEAUJEU

LES ÉTATS DE 1484

EXTRAITS

DE BRANTÔME

DU JOURNAL DE JEHAN MASSELIN, ETC.

PUBLIÉS PAR

B. ZELLER

Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris,

Répétiteur à l'École Polytechnique

Ouvrage contenant 9 gravures.

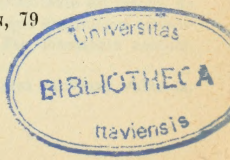


PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1888



LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE PAR LES CONTEMPORAINS

Chaque vol. in-16 broché, 50 cent.

L'histoire de notre pays a été présentée sous bien des formes. Mais c'est dans les écrivains contemporains des événements dont ils sont les narrateurs, qu'elle se montre plus vivante et plus vraie. A une époque où le goût public s'est épris des recherches exactes et tend à remonter dans toutes les sciences aux sources mêmes de la vérité, une histoire de France dans laquelle les contemporains seuls ont la parole pour raconter ce qu'ils ont vu par eux-mêmes ou appris soit de témoignages authentiques, soit de traditions très rapprochées du temps où ils écrivent, doit être bien accueillie.

L'Histoire de France racontée par les contemporains se compose déjà de quarante-quatre volumes, dont on trouvera page vi l'énumération complète.

Sous une forme commode et économique, elle présente un tableau suivi, quoique emprunté à des auteurs différents, des événements, des mœurs, des institutions. De courtes notes explicatives, des analyses aussi succinctes que possible, font connaître les auteurs cités et rattachent les uns aux autres les morceaux qui leur sont empruntés. Cette petite collection vulgarisera la connaissance de nos historiens nationaux; elle en donne la substance et les rend accessibles à tous.

Le choix des gravures qui accompagnent le texte est inspiré du même esprit. On s'est attaché à ne donner que des images authentiques, tirées aussi, autant que possible, des documents contemporains.

Chaque année verra paraître trois ou quatre nouveaux volumes.

OUVRAGES DE M. B. ZELLER

A LA LIBRAIRIE HACHETTE

La Gaule romaine. 1 vol. petit in-16, avec 31 gravures. » 50
La Gaule chrétienne. 1 vol. petit in-16, avec 38 gravures. » 50
Les invasions barbares en Gaule. 1 vol. petit in-16, avec 11 gravures. » 50
Les Francs Mérovingiens : Clovis et ses fils. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50
Les fils de Clotaire. 1 vol. petit in-16, avec 9 gravures. » 50
Rois fainéants et maires du palais. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50
Charlemagne. (En collaboration avec M. Darsy.) 1 vol. petit in-16, avec 10 gravures. » 50
La succession de Charlemagne : Louis le Pieux. 1 vol. petit in-16, avec 8 gravures. « 50
La succession de Charlemagne : Charles le Chauve. 1 vol. petit in-16, avec 12 gravures. » 50
Les derniers Carolingiens. (En collaboration avec M. Bayet.) 1 vol. petit in-16, avec 11 gravures. » 50
Les premiers Capétiens. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
Les Capétiens du xiie siècle : Louis VI et Louis VII. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
Philippe Auguste et Louis VIII. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 18 gravures. » 50
L'empire français d'Orient, la ive croisade. 1 vol. in-16, avec 12 gravures. » 50
Saint Louis. 1 vol. petit in-16, avec 24 gravures. » 50
Philippe le Hardi. Mœurs et institutions du xiiie siècle. 1 vol. petit in-16, avec 27 gravures. » 50
Philippe le Bel et ses trois fils. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 28 gravures. » 50
Philippe VI et Robert d'Artois. 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
La guerre de Cent Ans : Jean le Bon. 1 vol. petit in-16, avec 19 gravures. » 50
Le dauphin Charles et la commune de Paris. 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
La grande invasion anglaise. 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50
Charles V et du Guesclin. 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
Charles V, sa cour et son gouvernement. 1 vol. petit in-16, avec grav. » 50
Charles VI, le gouvernement des oncles. 1 vol. petit in-16, avec grav. » 50
Louis de France et Jean sans Peur. 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50
Les Armagnacs et les Bourguignons, 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50
La France anglaise ; Azincourt et le traité de Troyes. 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50

Charles VII et Jeanne d'Arc. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 20 gravures » 50
Charles VII et la monarchie absolue. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
Louis XI et son gouvernement. 1 vol. petit in-16, avec 16 gravures. » 50
Louis XI et la maison de Bourgogne. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50
Anne de Beaujeu. Les États de 1484. 1 vol. petit in-16, avec 9 grav. » 50
Charles IX et François de Guise. 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50
Catherine de Médicis et les protestants. 1 vol. petit in-16, avec 24 grav. » 50
La Saint-Barthélemy. 1 vol. petit in-16, avec 12 gravures. » 50
Henri III, les débuts de la Ligue. 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50
Le règne des Mignons. 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50
Les trois Henri. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50
Arques et Ivry; le siège de Paris par Henri IV. 1 vol. petit in-16, avec 8 gravures. » 50
Henri IV, le saint-siège et l'Espagne, l'édit de Nantes et la paix de Vervins. 1 vol. in-16, avec 9 gravures. » 50
Les États de la Ligue; le Roi national. 1 vol. petit in-16, avec 14 grav. » 50
Henri IV et Sully. Marie de Médicis. 1 vol. petit in-16, avec 8 grav. » 50
Henri IV et Biron, Sully et l'alliance anglaise. 1 vol. petit in-16, avec 10 gravures. » 50
La fin de Henri IV. Le grand dessein. 1 vol. petit in-16, avec 7 gravures. » 50

Richelieu. 1 vol. in-16. 1 fr.
Henri IV. 1 vol. in-16. 1 fr.
Richelieu et les ministres de Louis XIII. (Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert 1881 et 1882.) 1 vol. in-8. 6 fr.

A LA LIBRAIRIE DIDIER ET Cie

Henri IV et Marie de Médicis. (Ouvrage couronné par l'Académie française.) 1 vol. in-8. 6 fr.

Le connétable de Luynes; Montauban et la Valteline. (Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert 1881 et 1882.) 1 vol. in-8. 6 fr.

ANNE DE BEAUJEU

LES ÉTATS DE 1484

I

LA FAMILLE DE LOUIS XI. — LE ROI CHARLES VIII

§ 1. — LA FAMILLE DE LOUIS XI. — SA SOEUR YOLANDE.
(Brantôme.)

C'est une chose que j'ai vu noter à de grandes personnes, tant hommes que dames de la Cour, que coutumièrement les filles de la maison de France ont été et sont fort bonnes ou spirituelles, ou gracieuses ou généreuses, et du tout bien accomplies; et, pour confirmer leur dire, n'alléguaient celles qui avaient été du vieux temps ni les antiques, mais seulement celles dont elles avaient eu connaissance, et qu'elles en avaient ouï parler à leurs pères et aïeux qui avaient été à la Cour.

Or entre autres, et pour la première fois, elles

alléguaient madame Yolande de France [1], femme au duc de Savoie et prince de Piémont.

Elle fut une très habile et bien sœur de frère, le roi Louis XI. Elle pencha un peu du parti du duc Charles de Bourgogne, qui était son beau-frère pour avoir épousé sa sœur aînée Catherine [2], qui ne vécut guère après avoir épousé son mari, et pour ce ne put longtemps ses vertus faire valoir ni paraître. Voyant donc Yolande tant prospérer et tant être redouté ce duc Charles, et qu'il était son voisin, elle fit ce qu'elle put pour l'entretenir en son amitié, qui lui servait beaucoup aux affaires de son état. Puis, lui venant à mourir, le roi Louis XI s'en vint ruer sur sa grandeur, sur ses dépens [3] et sur ceux de Savoie; mais madame la duchesse, l'habile dame, trouva le moyen de gagner le roi son frère et le venir trouver au Plessis-lez-Tours [4] pour établir ses affaires; où étant arrivée, le roi alla au-devant d'elle jusqu'à la basse cour pour la recueillir; et en la saluant, la baisant et l'accolant, moitié en riant, moitié en la picotant, il lui dit : « Madame la Bourguignonne, vous soyez la très bien venue ». Elle, en lui faisant une grande révérence, lui dit : « Monsieur, je ne suis point Bourguignonne;

1. Yolande, fille de Charles VII et de Marie d'Anjou, mariée en 1452 à Amédée IX, duc de Savoie, morte le 29 août 1478. (Note de M. Ludovic Lalanne dans l'édition de la Société de l'Histoire de France.)

2. Catherine, première femme de Charles le Téméraire, qui n'était que comte de Charolais quand il l'épousa.

3. Dépendances, possessions.

4. En 1476 Marguerite était tombée au pouvoir de Charles le Téméraire, qui lui rendit la liberté sur les réclamations de son frère Louis XI, avec lequel elle vint passer quelques jours au Plessis-lez-Tours. (Lud. Lalanne.)

vous me pardonnerez, s'il vous plaît. Je suis fort bonne Française, et votre très humble servante. » Le roi la prit sous le bras et la mena en sa chambre



Jeanne de France. (Musée de Versailles.)

avec un fort bon recueil; mais elle, qui était fine, et qui connaissait bien l'humeur du roi son frère, songea à ne demeurer guère avec lui, ains seulement à faire ses affaires le plus tôt qu'elle pourrait, et s'en aller.

Le roi, de l'autre côté, qui connaissait la dame,

ne la pressait point autrement de long séjour; et si l'un se fâchait de l'une, l'autre se fâchait de l'autre : parquoi, sans n'y avoir demeuré que huit jours, elle s'en retourna en son duché, assez peu contente du roi son frère.

Philippe de Commines en fait ce discours plus au long; mais les anciens d'alors disaient qu'ils trouvaient cette princesse une fort habile femelle, et qui ne devait rien au roi son frère et qui la brocardait souvent de ce parti bourguignon; mais elle se revirait pourtant le plus doucement et modestement qu'elle pouvait, de peur de l'offenser, et qui savait aussi bien ou mieux dissimuler que le roi son frère, et qu'elle était cent fois plus fine que lui, tant à sa mine qu'à ses paroles et façons, mais pourtant très bonne et très sage.

§ 2. — JEANNE LA BOITEUSE.

Jeanne de France [1], fille dudit roi Louis XI, fut bien spirituelle, mais si bonne, qu'après sa mort on la tenait comme sainte et quasi faisant miracles, à cause de la sainteté de vie qu'elle mena après que le roi son mari, Louis XII, l'eut répudiée et qu'elle se fut retirée à Bourges, qui lui avait été donné pour son douaire et pour sa vie durant, où tout son exercice fut de vaquer aux prières et orai-

1. Jeanne, fille de Louis XI et de Charlotte de Savoie, épousa (1476) Louis, duc d'Orléans, qui, monté sur le trône (1498), fit déclarer nul son mariage par Alexandre VI. Jeanne, créée duchesse de Berry, se retira à Bourges, où elle fonda l'ordre des Annonciades et mourut le 5 février 1505. Elle fut béatifiée en 1743. (Lud. Lalanne.)

sons, servir Dieu et ses pauvres, sans bailler aucun signe autrement du tort qu'on lui avait fait de cette répudiation. Mais le roi protesta de l'avoir épousée par force, craignant l'indignation du roi Louis XI, son père, qui était un maître homme. Mais pourtant, cela passa ainsi; en quoi cette princesse se montra très sage.

Son mari, comme j'ai ouï dire, voulait rattraper ses premières amours, qui était la reine Anne, et ce beau duché, qui lui donnaient de grandes tentations dans l'âme : et par ce il répudia cette princesse; et son serment fut cru et reçu du pape, qui en donna la dispense, reçue en la Sorbonne et cour de parlement de Paris. En quoi cette princesse fut sage et vertueuse, car elle n'en fit aucun esclandre, brouhaha, ni semblant de s'aider de justice; aussi qu'un roi peut beaucoup et fait ce qu'il veut; mais se sentant forte de se contenir en continence et chasteté, elle se retira devers Dieu et l'épousa, tellement qu'oncques puis n'eut autre mari; meilleur n'en pouvait-elle avoir.

§ 3. — ANNE DE BEAUJEU.

Après elle, fut sa sœur Anne de France [1], fine femme et déliée s'il en fut oncques et vraie image

1. Anne de Beaujeu, fille de Louis XI et de Charlotte de Savoie, née vers 1462, mariée (1474) à Pierre II de Bourbon, sire de Beaujeu, morte le 14 novembre 1522.

La maison de Bourbon était alors une des plus puissantes du royaume : la branche aînée possédait les duchés, comtés, terres et seigneuries du Bourbonnais,

en tout du roi Louis son père. L'élection qui fut faite d'elle pour avoir la tutelle et administration du roi Charles son frère en fait foi, qu'elle gouverna si sagement et vertueusement, que ç'a été un des grands rois de France, et qui par sa valeur fut proclamé empereur de tout l'Orient. Quant à son État, elle l'administra aussi tout de même. Vrai est qu'à cause de son ambition, elle le crut un peu brouiller, pour la haine qu'elle porta à M. d'Orléans, depuis roi. J'ai ouï dire pourtant que, du commencement, elle

d'Auvergne, Clermont, Forez, la Marche, l'Ile-en-Jourdain et Beaujolais. Le duc Jean II, marié depuis 1449 à Jeanne de France, fille de Charles VII, n'avait pas encore d'enfants. De ses trois frères, l'un était archevêque de Lyon depuis 1446, l'autre évêque de Liège depuis 1456; le dernier était Pierre, sire de Beaujeu. Selon toute probabilité, à ce dernier devaient échoir par substitution les vastes domaines de Jean II, et, par suite du contrat de mariage de Marie de Berry avec Jean Ier de Bourbon, les principaux de ces domaines devaient revenir à la couronne en cas d'extinction des mâles. De bonne heure Louis XI jeta les yeux sur lui.

Pierre de Beaujeu, né en novembre 1439 de Charles Ier et d'Agnès de Bourgogne, avait vingt et un ans de plus que sa fiancée. D'abord hostile au gouvernement de Louis XI, il avait signé le manifeste du duc de Berry et pris part à la ligue du Bien public. Lorsque la Normandie fut envahie par les troupes royales, il était encore attaché à la personne du jeune duc, qu'il suivit dans sa fuite (1466). Mais on sait que Louis XI aimait à gagner ceux de ses adversaires dont il comptait se faire d'utiles serviteurs ; or le sire de Beaujeu, avec l'espérance d'une grande fortune territoriale, apportait un fonds de docilité que le roi devait estimer à très haut prix. Aussi, peu de temps après la fuite du duc de Berry, Olivier de la Marche, envoyé par le duc de Bourgogne à la cour de France, trouve-t-il Pierre de

lui portait de l'affection, voire de l'amour; de sorte que si M. d'Orléans y eût voulu entendre, y eût eu bonne part, comme je tiens de bon lieu; mais il ne s'y put commander, d'autant qu'il la voyait trop ambitieuse et qu'il voulait qu'elle dépendît de lui, comme premier prince et le plus proche, et non lui d'elle; ce qu'elle désirait le contraire, car elle voulait tenir le haut lieu et tout gouverner. L'on dit que la source de leur plus grand différend, sans que je parle des petits provenant des jalousies d'amour

Beaujeu en une faveur telle, que le roi résolut de lui donner sa fille aînée. « Et ne demoura guère après que Mgr de Beaujeu fut arrivé devers le roi, que le roi lui donna sa fille en mariage, celle même dont était parolle de Mgr de Charollois, et dit aux ambassadeurs du comte qu'il avait marié sa fille à meilleur marché que de lui donner les Etats de Brie et de Champagne. » Mais, la princesse étant encore fort jeune, le mariage fut différé jusqu'en 1473.

Dès ce moment le sire de Beaujeu avança de jour en jour dans les bonnes grâces du roi. Peu d'hommes, au rapport de Claude Seyssel, sont entrés plus avant que lui dans la faveur et l'affection de Louis XI. Nommé gouverneur de Guyenne à la mort du duc Charles (1472), Pierre est envoyé avec des troupes pour prendre possession du comté d'Armagnac. Il force le comte à capituler (15 juin 1472), mais se laisse attirer dans un piège et jeter en prison. Louis XI délivre son futur gendre, venge cruellement son humiliation et lui donne le comté d'Armagnac pour l'indemniser de la perte de 15 000 écus d'or qui lui avaient été enlevés lors de son arrestation à Lectoure.

Cette même année, le 3 novembre 1473, le contrat de mariage entre Anne de France et Pierre de Beaujeu était passé à Jargeau. Le roi, qui avait déjà donné à sa fille la vicomté de Thouars par lettres patentes datées du mois de mai 1470, lui assurait une dot de 100 000 écus

et d'ambition qui arrivaient souvent entre eux deux, fut que ledit M. d'Orléans, jouant un jour à la paume à Paris, madite dame de Beaujeu, le voyant jouer avec ses dames de la cour, selon la coutume d'alors, vint un coup en dispute (comme il arrive souvent) dont il s'en fallut rapporter aux gens. L'on en vint demander à madame de Beaujeu. Ladite dame jugea contre M. d'Orléans. Lui qui était haut à la main, et se doutant d'où venait le jugement, commença à dire assez bas que quiconque l'avait condamné, si c'était un

d'or, payables en trois termes; le sire de Beaujeu constituait à la princesse un douaire de 6 000 livres de rente sur ses domaines.

Le mariage de Pierre de Beaujeu avec Anne de France fut célébré à Tours au commencement de 1474. Dès la fin de 1473, Louis XI avait nommé son gendre chef de ses conseils.

Pierre joua, il faut le dire, un rôle assez odieux dans le procès de Jacques d'Armagnac. Après une double défection deux fois pardonnée, le duc de Nemours n'avait pas craint de se joindre une troisième fois aux ennemis de Louis XI, en s'engageant dans la ligue formée par Édouard IV d'Angleterre, François II de Bretagne et Charles de Bourgogne (1475). A peine eut-il traité avec Édouard et le duc Charles, que le roi envoya contre Nemours un corps d'armée sous les ordres de Beaujeu, nommé lieutenant général. Assiégé dans Carlat, Nemours dut capituler le 9 mars 1476, en suppliant Beaujeu d'intercéder pour lui auprès du roi.

Pierre de Beaujeu promit d'accéder à toutes ses demandes, en ajoutant, il est vrai, la restriction : « en tant que en nous est ». Louis XI, sans égard aux termes de la capitulation et aux promesses de son gendre, fit immédiatement enfermer le prisonnier et força Pierre de présider la commission d'enquête chargée d'instruire le procès. Le Parlement ayant insisté pour que le procès lui fût déféré, le roi eut soin de désigner ceux des

homme il avait menti, et si c'était une femme, c'était une.... Aucuns disent et écrivent qu'il la démentit tout haut; mais c'est une moquerie. Je le sais par le moyen d'une grande dame, et aussi qu'il n'était vraisemblable qu'une tutrice de roi fût ainsi vilipendée publiquement. Ce qu'étant rapporté à Madame, et l'ayant ouï à demi, la lui garda bonne sous un beau semblant; et oncques puis ne cessa de lui susciter de tels mécontentements, voire attentats sur sa personne; et fut contraint de sortir de Paris à grand hâte et se

magistrats qui lui étaient le plus dévoués, et, afin de les soustraire à toute influence, il les envoya à Noyon pour y juger Nemours. De même que la commission d'enquête, cette commission extraordinaire fut encore présidée par Beaujeu.

Nemours était évidemment coupable, mais une telle procédure était inique : pour en achever l'odieux, les dépouilles du condamné furent distribuées aux juges. Le roi donna à son gendre ainsi qu'à tous ses hoirs mâles et femelles, en ne se réservant que l'hommage et la souveraineté, les comtés, terres et seigneuries de la haute et de la basse marche qu'Éléonore de Bourbon la Marche avait apportées avec d'autres biens dans la maison d'Armagnac, de plus la seigneurie de Montaigu en Combrailles, terres échues à la couronne par confiscation. On partagea le reste entre les autres membres de la commission, parmi lesquels figure Commines.

Dans ses dernières années, Lous XI avait concentré sur le sire de Beaujeu toute sa confiance. « Ce monsieur Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, fut tellement en la bonne grâce du roi que S. M., désirant s'éloigner des affaires, se tenait ordinairement à Chamois (Sannois, Seine-et-Marne, canton de Fontainebleau) et places voisines, pays lors tout boccageux et pleins de sauvagine, faisant tenir ledit seigneur Pierre de Bourbon, son gendre, à Montereau où fault Yonne pour être chef du conseil, et auquel se retiraient ceux qui avaient affaire

sauver. Et ce fut alors que ceux de la ville d'Orléans lui refusèrent les portes; et s'en alla à Blois, et puis se retira en sauveté en Bretagne vers le duc François, où il commença à faire ses premières amours avec madame Anne, fille du duc, qui le reçut et retira si fidèlement qu'il aima mieux d'encourir le courroux du roi et la guerre que d'user d'infidélité envers son réfugié, qui fut un très grand honneur à lui; en quoi beaucoup de gens n'ont fait de même [1].

en cour pour en avoir dépêche; le roi, aimant les bois et la chasse pour le relâche de ses soins, se reposait au reste du tout sur ledit sieur de Beaujeu. » (Matthieu, *Hist. de Louis XI.*)

Au cours de l'année 1481, Louis donna au sire de Beaujeu le gouvernement du Languedoc, qu'il avait enlevé au duc de Bourbon à la suite du procès intenté par Doyat aux officiers de Jean II. Vers la fin de la même année il lui accorda une marque de confiance bien plus grande encore : se sentant gravement malade, et près de se rendre en pèlerinage à Saint-Claude, il alla voir le jeune dauphin à Amboise et lui enjoignit d'obéir désormais au sire de Beaujeu, tout ainsi que si lui-même lui commandait. On sait que, l'année suivante, le roi, ayant dicté ses instructions politiques à son fils, les signa de sa main et les fit signer par le dauphin, par Pierre de Bourbon et autres seigneurs présents; il enjoignit ensuite à Pierre de les remettre au dauphin et de lui en faire jurer l'exécution.

Après avoir confié la tutelle de son fils à Pierre, Louis XI remit à la dame de Beaujeu le soin d'élever la jeune Marguerite d'Autriche, que le traité d'Arras avait fiancée au dauphin. (*Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu*, par P. Pélicier. Chartres, 1882.)

1. Voir pour le détail de ces événements le volume suivant de notre collection : CHARLES VIII, LA GUERRE FOLLE.

Aussi voulut-on gagner M. d'Orléans, pour quitter la pratique de ses confédérés; mais il ne le voulut, tant pour son honneur que connaissant le naturel de la dame, qui était fort dissimulée. La guerre enfin pour tel sujet fut tellement émue, et à la suscitation toujours de Mme de Beaujeu (comme ma grand'mère, nourrie avec elle, contait, fille qu'on nommait le Lude, et depuis sénéchale de Poitou, dame d'honneur de la feue reine de Navarre Marguerite), qu'enfin M. d'Orléans fut pris à Saint-Aubin-du-Cormier, et mené prisonnier à Lusignan et à Bourges, au grand contentement de sa dame ennemie; et y demeura longtemps, jusqu'à ce que le roi Charles VIII, voulant faire son tant désiré voyage du royaume de Naples, pour ne laisser rien derrière soi qui pût brouiller en France, encore qu'il fût en prison (mais un tel prince que celui-là, tout prisonnier qu'il était, pouvait émouvoir encore le peuple), et aussi que le roi, qui était tout bon prince, le fit sortir, craignant que sa sœur lui fit un mauvais tour en la prison et le fit mourir, et aussi qu'il se voulait servir de lui en son voyage, comme il fit, car il était un brave et un vaillant prince, ainsi qu'il le montra en un combat de mer vers Gênes, qui fut cause de la totale conquête du royaume de Naples.

Madame Jeanne de France lui servit bien fort aussi à la liberté (et quelle bonté de femme! et là-dessus croyez si elle n'était pas bien au vrai sa femme et très bien connue), en importunant tous les jours le roi son frère (dont il en fut blâmé de méconnaissance lorsqu'il la répudia) et la sœur, qui répugnait tant qu'elle pouvait; car elle était fort vindicative, et de l'humeur en cela du roi son père, voire en tout, car elle était fine, trinquate, corrompue, pleine de dissimulation et grande hypocrite, qui, pour son

ambition, se masquait et se déguisait en toutes sortes. Dont le royaume, se commençant à se fâcher de ses humeurs, encore qu'elle fût sage et vertueuse, les porta immédiatement; et lorsque le roi alla à Naples, elle ne demeura plus en titre de régente, mais son mari, M. de Bourbon, régent. Il est bien vrai qu'elle lui faisait faire beaucoup de choses de sa tête; car elle le gouvernait et le savait bien mener, d'autant qu'il tenait un peu de la sotte humeur, voire beaucoup.

Elle voulait user un peu de quelque prérogative et autorité, à l'endroit de la reine Anne; mais elle trouva bien chaussure à son pied, comme l'on dit; car la reine Anne était une fine Bretonne, comme j'ai dit, et qui était fort superbe et altière à l'endroit de ses égaux, de sorte qu'il fallut à madame de Bourbon caller et laisser à la reine sa belle-sœur tenir son rang, et maintenir sa grandeur et majesté, comme était de raison, ce qui lui devait fort fâcher; car étant régente, elle tenait terriblement sa grandeur.

J'ai vu force lettres d'elle en notre maison, du temps qu'elle était en sa grandeur; mais je n'en ai vu jamais de nos rois, et si en ai vu beaucoup, parler et écrire si bravement et impérieusement comme elle faisait, tant envers les plus grands que les plus petits; et jamais ne signait qu'*Anne de France*, quelquefois mettait *Anne* simplement : mais le plus beau nom d'une fille de France est de mettre toujours ce beau surnom *de France*, ainsi que je le tiens d'un grand qui le conseilla à madame de Savoie, étant jeune fille, de signer ainsi, ce qu'elle faisait, car j'en ai vu d'elle force lettres. Si encore que tout à plein elle ne se mêlât des affaires, comme elle avait fait, si voulait-elle mettre le nez partout où elle pouvait.



Portrait d'Anne de Beaujeu, d'après un manuscrit français, dédié à Pierre de Beaujeu. (Bibl. Nat.)

Certes, c'était une maîtresse femme, un petit pourtant brouillonne; car si M. d'Orléans ne fût été pris, et que la fortune ne lui eût dit mal, elle avait mis la France déjà en grand branle, et tout pour son ambition; que tant qu'elle a vécu n'a jamais pu la bannir de son âme, encore qu'elle fût en sa maison retirée, où elle faisait semblant pourtant de s'y plaire et faire valoir sa cour, qui était toujours très belle et grande, comme disait ma grand'mère, et étant toujours accompagnée de grande quantité de dames et de filles qu'elle nourrissait fort vertueusement et sagement.

Elle avait aussi un commun dire à la bouche, quand on lui parlait de quelque dame, et qu'on la lui louait et disait-on que c'était une très sage dame : « Dites donc, disait-elle, elle est des moins folles, et non pas très sage; car guère n'y en a-t-il, ni qui, ou jeune ou en âge mûr, n'ait aimé, ou ne soit entrée en tentation; mais les unes moins, et les autres plus. »

Si a-t-elle fait de très belles nourritures, ainsi que je tiens de ma grand'mère; et n'y a guère eu dames et filles de grande maison de son temps, qui n'ait appris leçon d'elle, étant alors la maison de Bourbon l'une des grandes et splendides de la chrétienté. Aussi c'était elle qui la faisait valoir; car encore qu'elle fût opulente en grands biens et richesses de soi, elle, ayant bien fait sa main en sa régence, y en apporta davantage, si bien que tout y servait à faire reluire cette maison. Outre qu'elle était splendide et magnifique de sa nature, et qu'elle ne voulait en rien diminuer de sa grandeur première, elle avait bien aussi de grandes bontés à l'endroit des personnes qu'elle aimait et prenait en sa main. Pour fin, cette Anne de France a été fort spirituelle et assez bonne. J'en ai assez dit.

§ 4. — LE PETIT ROI CHARLES VIII.

Pour venir à nos grands capitaines et personnages français, je ne puis mieux en commencer l'œuvre qu'à notre petit roi Charles VIII [1]. Petit l'appellé-je,

1. Un des préjugés les plus répandus sur le compte de Louis XI est celui qui se rapporte à l'éducation du dauphin Charles.

Si l'on en croyait la tradition, Louis XI, jaloux de ce fils qu'il aurait redouté de se voir opposer par des mécontents, l'aurait fait élever dans une sorte de captivité, où des hommes de l'origine la plus vile le maintenaient, par ordre, dans une ignorance absolue, limitant l'éducation de l'héritier du trône à l'observation de cette seule maxime : *Qui nescit dissimulare, nescit regnare.* En réalité, les préoccupations de Louis XI à l'égard de son fils étaient loin d'être égoïstes. Il avait ardemment souhaité qu'un dauphin vînt prendre la place de ce Joachim mort au berceau pendant son séjour en Brabant. Quand, le 30 juin 1470, la reine Charlotte lui donna ce fils tant désiré, sa joie fut grande et sincère.

Ceux qui eurent la garde du dauphin à Amboise furent d'abord ce bailli de Meaux, si maltraité par Commines, Étienne de Vesc, plus tard sénéchal de Beaucaire, auquel on adjoignit bientôt le secrétaire du roi Jean Bourré, maître des comptes. L'enfant était débile, souffreteux. Sa petite taille, ses jambes grêles, sa tête trop grosse, ses yeux saillants, indiquaient qu'on devait lui épargner toute fatigue cérébrale, et faire dans son éducation la part plus large aux exercices du corps qu'aux études littéraires. Louis XI l'avait compris; il permit de bonne heure à son fils de se livrer à la chasse, mais il lui interdit pour longtemps jusqu'au moindre effort intellectuel. Le contemporain Nicole Gilles, que n'influençaient pas les rancunes de Commines contre ceux qui avaient dirigé l'éducation du dauphin, a du reste fort

comme plusieurs de son temps et après, par une certaine habitude de parler, l'ont appelé tel, à cause de sa petite stature et débile complexion, mais très grand de courage, d'âme, de vertu et de valeur : de telle sorte que, non pas seulement les Français seu-

bien exposé les motifs qui faisaient agir le roi. « Charles, dit-il en rapportant l'avènement de Charles VIII, était fort jeune et de petite qualité ; et, par le commandement de son père, avait été nourri grossement sans vouloir qu'il occupât son facil engin aux lettres ni choses subtiles, doubtant qu'il eût corrompu sa nature qu'il connaissait débile et délicate. » C'est cette prudence paternelle que des ennemis tels que le panégyriste de Louis XII, Claude de Seyssel, ou des écrivains s'inspirant sans plus de critique d'une tradition déjà faite, ont transformée en un odieux calcul. Le roi, selon eux, aurait eu « souci que son fils n'eût le cœur trop grand ». Comment admettre cette abominable combinaison lorsqu'on voit Louis XI s'occuper, dans sa correspondance avec Bourré (mss de la Bibl. Nat.), des moindres détails touchant la santé du dauphin, s'informer par exemple de la façon dont l'enfant est couvert pendant la nuit, tenant à savoir s'il est « joyeux », s'il « dort bien et mange bien », s'il « ne se échauffe point » en allant « voir paître ses oiseaux »; lorsqu'on le voit, en 1480, pendant une maladie de Charles, réclamer à tout instant de ses nouvelles, et faire vœu de déposer au Puy-Notre-Dame une statue d'argent du même poids que le petit malade? Après la guérison, le père laisse éclater sa joie; il se plaît à en donner des marques à tout l'entourage du dauphin; son médecin est anobli, Étienne de Vesc reçoit le don des revenus de la prévôté de Meaux. Reconnaît-on là les façons d'agir d'un père dénaturé?

Assurément Louis XI, qui avait porté les armes contre son père, aurait pu craindre que son fils ne l'imitât. On ne voit pas cependant qu'il ait rien redouté de sem-

lement, mais les étrangers, lui donnèrent pour devise, sans qu'il la prît pour lui-même, ce vers glorieux :

Major in exiguo regnabat corpore virtus,

blable; croire un enfant de douze ans capable de se mettre à la tête d'une révolte était une absurdité. Commines dit autre chose dans le passage que l'on cite souvent à l'appui de cette légende : le roi, écrit-il, craignait que le dauphin « fût vu de guères de gens, tant pour la santé de l'enfant, que de peur que l'on ne le tirât hors de là et que sous ombre de lui, quelque assemblée ne se fît en son royaume; car ainsi avait-il été fait de lui contre le roi Charles septième, son père, à l'heure qu'il n'avait que onze ans, par aucuns seigneurs du royaume, et s'appela cette guerre la Praguerie* ».

Louis XI ne se trompait pas en croyant les princes capables de faire du pauvre petit dauphin, non pas un chef actif, mais une sorte de drapeau autour duquel ils auraient rallié les mécontents. Les tentatives d'enlèvement dont Charles VIII fut l'objet sous le gouvernement d'Anne de Beaujeu montrent combien ses craintes étaient justifiées. Nous nous expliquons dès lors les sévères réprimandes adressées à du Bouchage un jour que, sans l'ordre de Louis XI, il s'était permis de conduire le dauphin voler au perdreau hors des murs d'Amboise. Elles provenaient sans doute d'une prudence exagérée, mais nullement de la crainte qu'un semblable divertissement pût donner à Charles « cœur de sortir et connaître le monde ». Ceux qui reprochaient à Louis l'isolement dans lequel il tenait son fils savaient bien que le Plessis ne ressemblait pas moins qu'Amboise à une prison, et que le roi ne s'accordait pas plus de liberté à lui-même. Personne ne saurait lui reprocher d'avoir pris pour la sûreté de son fils les mêmes précautions que pour la sienne propre. L'espèce de capti-

* Louis XI avait à cette époque, non pas onze, mais dix-sept ans.

qui est proprement à dire : plus grande vertu régnait en ce petit corps qu'on n'eût jamais pensé y voir régner.

Ce grand roi fut nourri par Louis XI, son père, au château d'Amboise, séparé quasi du monde, nourri

vité dans laquelle Charles VIII passa son enfance est une preuve que son père le traitait en héritier du trône et non point en rival dangereux.

On ne saurait admettre davantage que Louis XI ait craint que les études classiques ne fissent de son fils « un successeur impatient de recueillir son héritage », quand nous voyons le roi lui-même rappeler à Charles de la façon la plus solennelle que cet héritage doit être le sien, et lui apprendre comment il devra se conduire quand il en aura le gouvernement. Il y a dans notre histoire peu de scènes plus grandioses que celle qui se passa le 21 septembre 1482, au château d'Amboise. Louis XI savait bien que l'Etat, tel qu'il l'avait constitué, ne pourrait subsister que sous un roi aussi puissant et aussi redouté que lui-même. Sentant sa fin approcher, au retour d'un pèlerinage à Saint-Claude, il voulut faire rejaillir sur son fils une partie de son prestige, en lui donnant en présence de toute la cour, avec les recommandations qui formèrent comme son testament politique, une sorte d'investiture royale. Charles répondit de son mieux aux enseignements de son père; il leva sa petite main et prêta le serment de les suivre. Pour porter à la connaissance de tous les volontés qu'il avait exprimées et les promesses du dauphin, Louis XI fit signer aux assistants, et signa le premier, une relation officielle de l'entrevue, qui fut expédiée à toutes les cours souveraines. Sans doute ce père, qui voyait son fils seulement à de rares intervalles, ne ressentait pas cette tendre affection que la plupart des parents portent à leurs enfants. L'intérêt profond, l'active sollicitude qu'atteste la correspondance de Bourré, provenaient de sa passion pour tout ce qui touchait à l'autorité royale, dont le dauphin devait être un jour le dépositaire.



(Collection Gaignières.)

et peu pratiqué de personnes, non en fils de roi, ni même de simple gentilhomme; et le tout fait ainsi à poste[1], afin qu'il perdît cœur et n'attentât rien contre lui, ainsi qu'il avait fait contre le roi son père, le roi Charles VII. Il le traitait selon la maladie qu'il avait eue, tant il était jaloux de son état, et de sa personne encore plus; et pourtant telle nourriture ne lui offensa jamais son généreux courage, qu'il avait extrait de tant de braves rois, ses prédécesseurs; si bien qu'après la mort de son père, et hors de son joug, il ne songea et ne couva rien moins, et, ne se contentant ni voulant se borner de son grand et très ample royaume, et si étendu (duquel était la totale

Lorsqu'il le crut nécessaire, Louis XI n'hésita pas à faire donner à son fils l'instruction que celui-ci était capable de supporter. Il semble avoir proscrit toujours les lettres latines, qu'il déclarait inutiles à un roi; il allait même jusqu'à prétendre, malgré sa propre érudition, que les connaissances littéraires n'avaient été pour lui qu'un embarras. Mais, après l'entrevue d'Amboise, jugeant que ce qu'un souverain devait connaître avant tout, c'était l'histoire de son pays et les principes du gouvernement, il mit entre les mains de son fils un manuscrit des *Grandes Chroniques de France*, ainsi qu'un recueil de préceptes politiques moraux et militaires, le *Rosier des Guerres*, composé par Pierre Choinet. On n'avait point affaire du reste à une intelligence rebelle : Charles prit vite du goût pour « la lecture des livres moraux et historiaux en langue vulgaire », dit Nicole Gilles, et, après la mort de son père, il s'efforça même d'apprendre le latin. Les nombreux livres latins et grecs qu'il rapporta plus tard d'Italie prouvent d'ailleurs son penchant pour les lettres. (Extrait de H.-F. Delaborde, L'Expédition de Charles VIII en Italie, 1 vol. in-4, Paris, Didot, 1888.)

1. Exprès.

ambition du roi son père, sans attenter ni vouloir enjamber sur un autre), voulut avoir celui des Deux-Siciles, et par ce moyen se faire couronner empereur de tout l'Orient.

Qui eût jamais pensé et prédit si grand courage et si grande ambition en ce jeune roi, vu sa nourriture? Car le vieux proverbe de jadis disait que la nourriture passe nature, et aussi qu'elle façonne les hommes, s'il faut croire l'exemple de Lycurgus, lorsqu'il montra à ses Lacédémoniens deux chiens d'une même ventrée, qu'il avait fait nourrir, l'un aux champs, l'autre à la ville, qui tous deux firent divers et nouveaux effets (ce conte est trop commun), le tout attribuant à la nourriture, et non à la nature. Mais cela faillit en ce roi magnanime ; car sa mauvaise nourriture n'endommagea en rien son généreux naturel brave courage, qui était né avec lui, et qui le rendit un des grands rois de France, voire de la chrétienté.

II

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1484
LA CONSTITUTION DU GOUVERNEMENT
DE LA DAME DE BEAUJEU

1. — LETTRE DE PIERRE DE BEAUJEU AUX BONNES VILLES POUR LEUR ANNONCER LE DÉCÈS DU ROI ET L'AVÈNEMENT DE CHARLES VIII.

Messieurs, j'ai présentement été averti de la mort du feu roi, cui Dieu pardonne, dont nous devons être aussi déplaisants que de chose qui nous peut avenir. Et pour ce que en son vivant, vous vous êtes toujours bien et dûment acquittés envers lui et montrés ses bons et loyaux serviteurs et sujets et que j'espère que si vous avez bien servi le père que encore ferez vers le roi son fils notre souverain seigneur, lequel a autant de vertus et beau commencement que jamais prince pourrait avoir, je vous prie, messieurs, que chacun de vous en droit soi se mette en son devoir de prier et faire prier Dieu pour l'âme dudit feu seigneur en la plus grande dévotion, révérence, honneur et solennité que faire pourrez et comme il lui était dû et qu'il est accoutumé de faire pour ses prédécesseurs rois de France, en ayant l'œil à garder

en bonne sûreté votre ville pour le roi notre souverain seigneur qui à présent est, en manière qu'il connaisse par effet la loyauté qu'avez toujours montrée à la couronne de France et qu'avez le vouloir de le servir aussi bien et aussi loyaument qu'avez fait ledit feu seigneur son père. En quoi faisant, vous vous acquitterez ainsi que devez et lui donnerez cause de bien et doucement vous traiter en tous vos faits et affaires tant en général qu'en particulier. Et adieu, messieurs. Écrit à Amboise le dernier jour d'août [1].

1. Louis XI mort, les mécontentements, les haines qu'il avait suscitées et réprimées éclatèrent. Les princes, tout le bas clergé, encore irrité de la suppression de la Pragmatique, la noblesse appauvrie, le Parlement, que le roi avait blessé, le peuple, qu'il avait écrasé de nouvelles tailles, réclamaient une amélioration de leur état et le châtiment des favoris de bas étage qu'il avait admis dans son intimité. Les Beaujeu devaient suivre le courant sous peine d'être emportés par lui et de perdre la situation qu'ils tenaient d'une simple parole de Louis XI; car, le nouveau roi étant sur le point d'être majeur, il n'y avait pas eu de régent désigné, et la tutelle que sa sœur exerçait sur lui, les princes pouvaient à tout moment pousser la reine mère, l'inoffensive Charlotte de Savoie, à la réclamer. Anne céda avec une bonne grâce apparente ce qu'elle espérait bien regagner plus tard. Le duc d'Orléans fut appelé aux fonctions de président du Conseil et au gouvernement de Paris, de l'Ile-de-France, de la Champagne et de la Brie; le duc de Bourbon pourvu de l'épée de connétable, du titre de lieutenant général du roi, et du gouvernement du Languedoc; Dunois nommé gouverneur du Dauphiné; le comte du Perche tiré de prison; le prince d'Orange rappelé; les enfants du duc de Nemours autorisés à réclamer leur héritage; le duc de Lorraine remis en possession du Barrois et admis à faire examiner ses droits sur la Pro-

§ 2. — LA CONVOCATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

(Journal de Jehan Masselin.)

Dans les royaumes et dans les principautés où par droit héréditaire les fils succèdent à leurs pères, quelquefois il arrive que ces successeurs sont à l'âge



Jeton de Pierre de Beaujeu.

de mineurs et de pupilles, en sorte qu'ils ne peuvent se gouverner eux-mêmes. En ce cas, comme en d'autres déterminés, la garde du prince et la disposition du royaume sont censées dévolues aux gens des trois

vence. Le peuple fut gratifié d'une remise partielle de la taille; on réduisit l'armée et l'on révoqua les aliénations excessives du domaine. Olivier le Daim fut pendu par arrêt du Parlement; Jean Doyat, battu de verges, eut l'oreille coupée, la langue percée, fut exposé à Paris et en Auvergne, et chassé du royaume; Jacques Coittier, comblé des prodigalités de Louis XI, se vit contraint de rendre gorge. Mais ces mesures ne pouvaient amener qu'un apaisement momentané; pour flatter toutes les espérances et pour gagner du temps, madame de Beaujeu convoqua les États généraux (Extrait de H.-F. Delaborde, *op. cit.*)

états. Voilà pourquoi Charles VIII, roi très chrétien et d'un très noble esprit, étant âgé de treize ans, peu de temps après la mort de son père, conseillé et assisté des princes du sang, convoqua un certain nombre d'hommes de chaque état et de toutes les parties de son royaume et des provinces à lui soumises. Il fit publier leur réunion à Tours pour le cinquième jour de janvier 1483 [1].

1. Anne de Beaujeu mit toute son habileté à diriger les élections aux États généraux dans un sens favorable à ses vues. Ici encore, comme en bien autres choses, elle entra dans la voie tracée par son père. « Louis XI, dit Commines à propos des États de 1468, n'y appela que gens nommés et qu'il pensait qui ne contrediraient pas à son vouloir. » Anne ne désigna pas elle-même les députés, mais elle recommanda certains noms aux votes des électeurs. Elle fit plus : à l'exemple de son père, elle tenta une sorte de fusion des trois ordres. Lorsque Louis XI avait convoqué l'assemblée de Tours, il avait adressé ses lettres à la fois aux gens d'Eglise et aux bourgeois; aujourd'hui ce sont les trois ordres, clergé, noblesse et tiers état, qui doivent se confondre pour nommer en commun leurs mandataires. Les députés de 1484 ne seront donc pas les délégués spéciaux de tel ou tel ordre, mais chacun d'eux réunira en sa personne le triple mandat du clergé, de la noblesse et des communes. (Extrait de l'*Essai sur le gouvernement*, etc., par Pélicier.) Tous les bailliages de la Langue d'Oil et de la Langue d'Oc envoyèrent leurs députés aux États généraux; chaque ordre nomma les siens, même les paysans, qui furent appelés pour la première fois à exercer des droits politiques dans des assemblées primaires, innovation qui marquait l'avènement de la population rurale à la vie publique.

§ 3. — PRÉSENTATION DES DÉPUTÉS AU ROI. — L'OUVERTURE DES ÉTATS.

Là s'assemblèrent tous les grands du royaume et tous les députés des provinces; et le 7 du même mois de janvier, d'après l'avis et par l'invitation des princes, nous nous rendîmes aux Montils. Rangés par nations et par compagnies, nous vîmes le roi passer devant chacun de nous; et nous lui faisions la révérence, pendant que le sire de Beaujeu, qui l'accompagnait, lui disait : « Voici messieurs de Paris, voici messieurs de Picardie, voici messieurs de Normandie », et ainsi des autres.

Enfin, le 14 dudit mois, le roi, voulant assister au premier acte de l'assemblée, partit de sa maison des Montils et vint à la ville, où il fit son entrée avec une pompe grande et solennelle. Le lendemain, accompagné des princes et des seigneurs, portant les insignes royaux, il parut dans la grande salle de monseigneur l'archevèque de Tours, lieu, à la vérité, choisi pour faire les assemblées des Etats, où déjà les députés étaient réunis.

Comme le rang, les honneurs, la représentation des députés siégeants et la manière de les appeler paraissent n'être pas sans importance pour l'assemblée dont j'ai résolu de raconter les actes sommairement et selon mes moyens, je ferai de ce sujet une brève exposition; et pour vous la rendre claire, je décrirai d'abord le local.

La salle, en tout très vaste, fut ainsi décorée de sièges et de tapis pour la circonstance présente :

Dans la partie du fond était une estrade en bois, élevée d'environ quatre pieds au-dessus du carreau de la salle, longue de trente-cinq pieds, ce qui com-

prenait toute la largeur de cette salle, excepté à droite, où elle ne joignait pas la muraille, dont elle était séparée par une distance d'à peu près cinq pieds. Dans cet espace et sur le devant il y avait un escalier. Au milieu de l'estrade on avait placé le trône royal, orné d'une tenture de soie, parsemée de fleurs de lis; on y arrivait du plancher de cette estrade par cinq marches circulaires, assez basses et d'une montée facile. Auprès du trône, à gauche, on avait laissé une place vide, dépourvue de sièges, propre à contenir cinq ou six personnes, où se tinrent debout le comte de Dunois, à la même hauteur que le roi, et à côté de Dunois, le comte d'Albret; derrière eux, et en suivant, le comte de Foix et le prince d'Orange. Au bas et à la droite du trône, sur la largeur de l'estrade, se voyait d'abord un fauteuil orné d'un tapis, où était assis le duc de Bourbon, puis, en face de lui, mais le devant tourné à gauche, un second fauteuil destiné au chancelier, un peu moins haut cependant que le premier et rapproché davantage du bord. Derrière le fauteuil du duc de Bourbon se trouvait un banc qu'occupaient ensemble messires les cardinaux de Lyon et de Tours, les seigneurs de Gaure, de Vendôme et plusieurs autres. A gauche, auprès du trône, sur un banc placé de biais, siégeaient les ducs d'Orléans et d'Alençon, et les comtes d'Angoulême, de Beaujeu et de Bresse. Sur le dossier du banc avaient leurs coudes appuyés le comte de Tancarville et plusieurs princes. Une foule nombreuse d'autres seigneurs était debout dans l'étendue de l'estrade.

Le parquet, ou plutôt le carreau d'en bas, était couvert de trois rangées de bancs, disposées latéralement au trône et des deux côtés de la salle. Au milieu avait été ménagé un espace libre assez large

pour le passage. Derrière les bancs étaient des sièges nommés fourmes, mis encore par triple rang; mais à la tête des différentes rangées de bancs latérales, et vis-à-vis de l'estrade, il y avait des bancs séparés. Ceux de droite étaient les sièges réservés aux grands, comme on dit, de l'ordre royal; ceux de gauche, aux prélats qui n'étaient pas du corps des Etats. Tous ces sièges s'étendaient jusqu'à la porte et remplissaient entièrement le lieu. Seulement à l'entrée et vers l'extrémité une barrière interdisait l'abord de la salle aux gens non appelés.

Il faut savoir que la partie la plus haute du parquet contenait pêle-mêle les sièges des sénéchaux, des baillis, des barons, des chevaliers, des conseillers, des secrétaires, dont chacun fut appelé par le greffier en proclamant sa dignité. Là prirent place aussi les prélats et les plus grands dignitaires des Etats. La partie inférieure appartenait au reste de la foule des députés.

En face et en dehors de l'estrade une place avait été faite pour les greffiers. Et je n'oublierai pas de dire que tous les murs de la salle et tous les sièges étaient ornés de tapis.

Ledit greffier commença à appeler les députés en cet ordre et en ces termes :

Messieurs, dit-il, les délégués de l'Ile-de-France, de la prévôté et de la ville de Paris, qui est la ville capitale du royaume;

Deuxièmement, messieurs du duché de Bourgogne, qui est la première pairie de la couronne, et le doyenné des pairs;

Troisièmement, messieurs du duché de Normandie.

Et il ajoutait chaque fois un titre à la louange des provinces qui étaient nommées.

Ensuite on procéda à l'appel par personnes.

En règle générale, chaque bailliage avait un représentant de chaque état et n'en avait pas plus. C'était par exception que, suivant la grandeur et les privilèges de son ressort, un bailliage nommait deux ou trois députés ensemble; et quelquefois, bien qu'il fût de peu d'importance, il n'en comptait pas moins de trois pour chacun des trois ordres.

Lorsque tous furent assis, et que le héraut eut crié : « Silence! » le chancelier, tourné vers le roi, obtint la permission de parler, et bientôt commença ainsi :

§ 4. — DISCOURS DU CHANCELIER.

« Très nobles seigneurs, après que, par la volonté et par la grâce du Roi des rois, la royale et suprême dignité a été mise aux mains de notre prince, en présence et d'après l'avis des princes de son sang, dont une partie fut avec lui dès son avènement au trône, et dont l'autre partie vint ensuite l'entourer, il a pensé qu'il serait très convenable que vous, qui représentez tous ses sujets, participassiez à ses charges comme à toute sa joie, et il a résolu d'ordonner la convocation générale des États de son royaume; illustre et savante réunion d'hommes sages, nécessaire au roi et à son peuple, qui a paru devoir produire de nombreux avantages.

« Notre prince, non encore adulte, avec l'unanime applaudissement de ses sujets, a obtenu la couronne, événement aussi glorieux, aussi beau pour lui que pour nous. Il sait qu'il a encore beaucoup d'autres motifs de plaisir et de renommée et de gloire. En effet, ce très florissant royaume a une multitude de provinces qui, à cause de la beauté du pays, de

la fertilité du sol et de la salubrité de l'air, effacent aisément toutes les contrées de la terre. Quelle région est arrosée et enrichie de fleuves plus purs ou du moins meilleurs? Les autres rivages des deux mers offrent-ils une navigation plus facile? Où sont des forêts plus propres à la chasse, à la construction et à tous les usages? Chez qui y a-t-il tant de fertiles pâturages, de poissons de toutes les espèces, de grands et de petits troupeaux? Qui peut comparer ses vins et ses blés aux siens? En trouverez-vous enfin une mieux pourvue de toutes les richesses nécessaires aux besoins de l'homme? « Oui, dit Josèphe, la Gaule, en communication avec tous les peuples, possède toutes les sources et les trésors de la volupté humaine. » Quant aux vertus brillantes de ses habitants, j'ose affirmer que par l'union de leurs cœurs, par l'honnêteté, par la politesse, par leur urbanité, ils l'emportent sur le reste des nations. S'il est question de guerres, les armes gauloises, levées sur Rome, tête du monde, ne l'ont-elles pas prise et vaincue? N'ont-elles pas, après la mort d'Alexandre le Grand, voyagé impunément par tout l'Orient et par tout le Midi, dont elles ont soumis les populations? Et, quoique de nombreuses histoires nous parlent clairement de l'invincible énergie du courage gaulois, Salluste surtout nous la représente en nous racontant que les Romains et leurs maîtres ne cessèrent de lutter contre la Gaule, à la vie et à la mort; mais qu'ils ne se battirent avec les autres peuples que pour la gloire, et qu'ayant trouvé chez eux une victoire facile et des triomphes tout prêts, ils ne rencontrèrent, en face des Gaulois, que des combats difficiles et un bonheur douteux. Jules César, le premier monarque des Romains et le dompteur de l'empire, aidé principalement d'une armée gauloise, put

vaincre Pompée et le sénat. De ces faits, il me sera permis de conclure que les Gaulois ont soumis le monde, eux qui ont triomphé de ses triomphateurs, et les ont tellement abattus que, par la suite, ils n'ont jamais eu la puissance de se remettre en leur primitive liberté. Disons du moins avec Juvénal :

Ils vengent l'univers vaincu.

« Je n'oublierai pas de rappeler que leurs armes ont encore défendu fréquemment le siège apostolique, et restitué le patrimoine de Saint-Pierre. Mais quelle nation chrétienne fit plus souvent la guerre aux infidèles? Laquelle a remporté sur eux plus de triomphes, et se tint plus pure des monstres de l'hérésie? Aucune sûrement, puisque, à cause de cette piété, le roi et son royaume ont obtenu le nom et le surnom de très chrétien.

« Le roi a voulu voir vous, ses sujets, qu'il aime et de qui il est aimé, vous connaître personnellement, et se montrer à tous vos yeux, afin que l'union et la fermeté de votre amour réciproque s'accrussent, et qu'il y eût une preuve évidente de son extrême affection à vos personnes.

« Considérez donc avec joie son visage. De quelle beauté, de quelle sérénité il offre l'image éclatante! Comme il annonce un caractère noble et illustre! Quelle espérance il inspire à tous de sa prud'homie future! Dites, je vous prie, si Sa Majesté n'est pas digne du commandement, si, par sa glorieuse présence, elle ne vous délivre point de la crainte, si elle ne calme pas perpétuellement les terreurs du monde entier? Assurément, avec cette confiance que nous avons en lui, il accomplira ses œuvres, de sorte que, pendant sa vie, le siècle d'or fera un retour vers

nous, et que tout retentira de cris d'allégresse et de réjouissances. Tels seront partout la fermeté de la paix et le repos des sujets! Feuilletez les histoires des rois de France, et je vous défie d'en présenter un seul à notre mémoire qui, quoique d'un âge avancé, ait pris possession d'un royaume et de domaines aussi étendus, avec une paix aussi parfaite et au milieu des acclamations générales. Rendons mille grâces à Dieu et au roi défunt, qui ne nous ont pas laissés sans chef, puisque nous en avons un, modèle de toute vertu, lequel nous devons à leur munificence, et qui a hérité et d'un trône et de la gloire d'une paix longue et durable.

« Notre roi, tout jeune qu'il est, a une sagesse et une gravité extraordinaires. Et ici je répéterai poétiquement avec Perse :

« Quoique le génie et une prompte expérience du « monde lui soient venus avant la barbe, il sait se « taire et parler. »

« Il ne s'est pas contenté de vous montrer sa personne et de vous faire jouir de sa présence, il a eu l'intention aussi de vous communiquer ses affaires et de vous admettre en participation de son gouvernement, dessein qui démontre clairement qu'il a mis en vous un grand espoir et une grande confiance. Le roi, immédiatement après la mort de son père, commanda aux princes les plus illustres de son sang et aux grands qui portent les insignes royaux, de se rendre auprès de lui; et, sans alléguer aucun empêchement causé par la maladie, ou toute autre circonstance, ils se conformèrent respectueusement et joyeusement à ses ordres, ils accoururent en ces lieux. Cet empressement, à mon avis, a prouvé que toute obéissance était gardée au roi dans sa pureté primitive, et qu'il y aura paix et concorde au royaume

et parmi les princes; il a arrêté les tentatives et les projets funestes des ennemis et des méchants. Songez quels avantages la république retire de l'accord parfait des grands. Ainsi son conseil a pourvu à ce que les cours des parlements ni les autres juridictions ne vaquassent plus aux dépens de l'État ; à ce que les revenus et les deniers royaux, dont la dissipation semblait faire faiblir la maison royale, et occasionner ailleurs un ralentissement improductif, fussent administrés par des hommes probes.

« De plus, ils donnèrent au roi le conseil très utile de reprendre de suite, afin de les réunir sous sa main, les parties de son domaine qui en avaient été distraites et données de côté et d'autre, pour ainsi dire, avec peu de discernement, cherchant de la sorte à soulager un peu ses sujets des charges qu'ils supportaient [1]; car le roi n'a pas la volonté de mettre la main dans leurs bourses. Il commença par employer son patrimoine à ses besoins, et ensuite à ceux de l'État; il ne demandera rien en sus, si l'avantage de la communauté et la nécessité ne l'exigent pas. Et comme le roi... se réjouissait grandement de l'abondance et de la beauté du fruit de ses arbres, ce lui sera une réjouissance et une gloire incomparable d'avoir un peuple opulent, produisant quantité de biens et extrêmement riche. Vous n'ignorez pas cependant que, pour que le roi puisse, ainsi qu'il le doit, entreprendre de grandes choses et défendre son royaume, il est nécessaire de l'assister d'aides et d'argent.

1. Lettres de révocation de toutes les aliénations du domaine depuis la mort de Charles VII, données à Amboise le 22 septembre 1483. Autres lettres données à Blois le 28 octobre, pour le non-enregistrement des nouvelles donations du domaine.

« Je n'oublierai pas de vous annoncer que les princes, dans le conseil, ont décidé d'envoyer des ambassadeurs dans les contrées étrangères, et d'établir par leur entremise une union générale, parce qu'une ambassade, ordonnée dans les formes, a souvent servi à l'Etat plus que les armes et que l'argent. Ils ont donc jugé à propos d'envoyer des ambassadeurs en Italie, surtout à Rome, en Allemagne, en Espagne, en Ecosse, en Flandre, en Angleterre, chargés de confirmer les anciennes alliances, les vieux traités, et même, si l'utilité de l'Etat le demandait, d'en contracter de nouveaux. Tels sont les avantages procurés à la nation par l'assistance que les grands ont prêtée au roi, et ils ne se sont pas bornés à lui donner leurs avis et leurs secours dans ce que je viens de dire ; ils se sont encore occupés pour lui de beaucoup d'autres matières plus relevées et plus nécessaires. Effectivement, grâce à leurs sages décisions et à leurs travaux assidus, l'affaire de la justice, qu'il était impossible d'ajourner, a été examinée, afin qu'après l'expulsion et la réforme des abus, tout fût ramené à la règle et au bon ordre. Ont été revisées et relues à diverses fois les ordonnances de Charles VII et quelques-unes plus anciennes, lesquelles, à cause de la diversité des temps et des mœurs, on n'avait pas pensé à expédier, à suivre à fond ; et plusieurs ordonnances, se rapprochant de celles-là, ont été rédigées par articles ; mais avant d'être promulguées, elles seront soumises devant vous à une nouvelle discussion. Ensuite on a consacré de nombreuses veilles, non toutefois sans une certaine crainte et sans un certain respect, à discuter les désordres de notre mère sainte Eglise et à délibérer là-dessus. Les informations faites sur ce chapitre et les délibérations rendues publiques regardent autant

le temporel et les droits du roi que le spirituel. Aussi le roi pense-t-il qu'il ne lui est pas malséant de prendre connaissance de ces choses, et qu'il a le droit comme le pouvoir d'apporter les remèdes requis. Ces deux objets, savoir, celui de la justice et celui de l'Eglise, sont les plus importants. Si on les négligeait, nécessairement ce serait la perte de l'État.

« Je vous en prie et vous en conjure tous, que le roi, la chose publique, la paix, l'union, l'état de l'Eglise, la police occupent vos soins et vous soient chers.

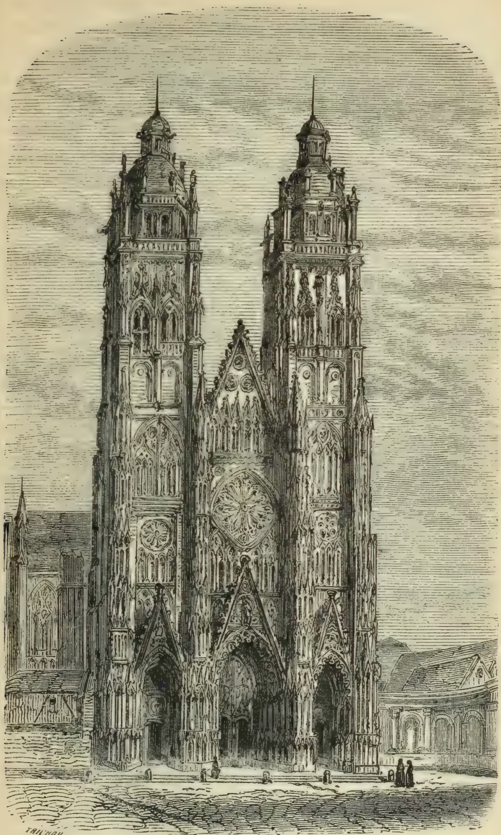
« Il ne me reste qu'à vous tracer l'ordre de vos délibérations. Vous traiterez d'abord les matières qui concernent le bien général du royaume et la personne du roi ; ensuite celles qui ne regardent qu'une province, une ville, un particulier ; et ne confondez pas, je vous prie, ces objets. Le roi entend et promet que toutes les fois que vous le demanderez, il donnera une audience publique, et il ne repoussera personne, pas même le dernier de ses sujets.

« Demain le sermon sera fait à Saint-Gratien, où vous vous trouverez avec le roi et les princes. »

Le chancelier ayant fini de parler, chacun se retira.

§ 5. — MESSE A LA CATHÉDRALE SAINT-GRATIEN. — DISCOURS DE JEAN HENRI. — DIVISION DE L'ASSEMBLÉE EN SIX SECTIONS OU GROUPES DE PROVINCES. — NOMINATION DU BUREAU. — ORGANISATION DU TRAVAIL DES ÉTATS.

16 janvier. — Le lendemain la messe et la prédication furent faites solennellement à Saint-Gratien. Entre autres choses, le prédicateur recommanda l'innocence du roi, semblable à une toile qui, propre,



Cathédrale Saint-Gratien, à Tours.

nette et blanche, nous serait offerte pour peindre; il dit qu'il fallait surtout prendre garde que quelque tache ou quelque couleur falsifiée ne la touchât; car, de même qu'une ordure suffit à gâter un mur blanc, la moindre flétrissure de péché salit et détruit l'innocence; mais que c'était un tableau à peindre et à orner des vraies et des nobles couleurs, en or et en argent, en pourpre et en bleu d'azur, c'est-à-dire des quatre vertus cardinales et royales. Le prédicateur parla longtemps sur ce sujet.

17 janvier. — Le jour suivant, qui était le dix-septième du mois, tous les députés s'assemblèrent, et ils n'admirent dans la salle aucun étranger. Ce jour on procéda de la manière suivante.

D'abord, messieurs de Paris, qui tenaient le premier rang, par l'organe de maître Jean Henry, chantre de l'église de Paris, qui était l'un d'entre eux, haranguèrent ainsi l'assemblée :

« De l'exposé qu'a fait monseigneur le chancelier, Vos Seigneuries ont appris quelles intentions le roi et les princes ont pour vous, avec quelle extrême attention et quel intérêt ils écouteront vos conseils et vos remontrances, ils acquiesceront et pourvoiront à vos délibérations. Je ne puis m'exprimer sur ce point mieux que monseigneur, qui s'est énoncé là-dessus sans la moindre ambiguïté. Pourtant, j'oserai le dire, une grande affaire, en quelque sorte, a été mise entre vos mains; il s'agit de la personne du roi et de la disposition du gouvernement [1]. Par conséquent, il est nécessaire de procéder avec maturité et avec ordre. Mais nous sommes

1. Deux questions capitales, offertes à l'examen des députés, allaient ouvrir un vaste champ aux intrigues

en grand nombre, et s'il fallait que chacun discutât tour à tour, et en présence de tous, il nous serait difficile de parvenir à la fin à une conclusion générale; et à cause de la multitude des opinions et à cause des malentendus qui résulteraient de l'ordre ou plutôt du désordre dans lequel elles se manifesteraient. Pour cela il paraît utile de nous diviser en plusieurs classes, en quatre ou en six sections.

des partis : Y aurait-il une régence? Quelle serait la composition du Conseil?

La première question, celle de la régence, pouvait être posée, car l'ordonnance de Charles V déclarait majeur « tout hoir royal qui aurait atteint sa quatorzième année », et Charles VIII, étant né le 30 juin 1470, n'avait pas encore atteint l'âge fixé par l'ordonnance. Le chancelier de France, le président des États et Masselin reconnaissent parfaitement que le roi est mineur. On eût pu, il est vrai, faire cesser immédiatement la minorité en interprétant l'ordonnance de Charles V comme on le fit à Rouen sous Charles IX, et en décidant que le roi serait majeur à treize ans et un jour; mais, cette interprétation n'étant pas encore admise, il fallait pourvoir à la régence. Or la régence allait de droit à l'héritier présomptif, c'est-à-dire au duc d'Orléans, et la tutelle aux plus proches parents non héritiers de la Couronne.

Nous verrons le sire de la Roche se prononcer absolument contre cette théorie.

On fit valoir auprès des députés que le terme légal de la minorité du roi approchait. On était à la fin de janvier, et le 30 juin Charles VIII devait être proclamé majeur; à quoi bon instituer une régence pour quelques semaines? La section de Bourgogne, dirigée par l'abbé de Cîteaux et le sire de la Roche, tous deux partisans des Beaujeu, se prononça formellement pour la négative, et le vœu des Bourguignons, accepté par les Etats, fut inséré presque mot à mot dans le chapitre du conseil.

Cette proposition fit naître de longues discussions et des avis opposés.

Après qu'on eut beaucoup harangué et mis en avant de nombreux expédients, enfin la division en six sections fut choisie, vu que l'étendue du royaume et des provinces ne permettait pas d'adopter une subdivision inférieure, et qu'en France il y a six grandes généralités pour les finances. Pareillement le discours du chancelier était divisé en six parties qui semblaient demander six réponses. Un autre motif pour adopter la décision susdite fut que beaucoup de députés voulaient répliquer, en poursuivant particulièrement et à part l'exposé de leurs misères et de leurs calamités, quoique le corps tout entier du royaume fût personnellement et gravement blessé et comme estropié de chacun de ses membres, et que la moindre portion, loin de se montrer saine, en fût déformée par l'épuisement et par la corruption.

La première section comprenait Paris, en y joignant et y rattachant toute la Picardie, la Champagne, le Vermandois, Senlis, Sens, Meaux, Melun, Montargis, Chartres, l'Orléanais, le Nivernais, l'Auxerrois, le Mâconnais et Mantes.

La seconde renfermait les duché et comté de Bourgogne, item le comté de Charolais, Bar-sur-Seine et les pays enclavés.

La troisième réunissait la Normandie, le comté d'Alençon, le Perche, item les prévôtés de Pontoise et de Chaumont, et aussi l'apanage de Magny.

La quatrième, l'Aquitaine avec ses sénéchaussées et les régions voisines, l'Armagnac, Foix, l'Agenois, le Périgord, le Quercy et la Rouergue.

La cinquième se composait de la Langue d'Oc, avec ses sénéchaussées. On y joignit le Dauphiné, la Provence, le Roussillon et la Cerdagne.

Dans la sixième section étaient ceux qu'on appelle vulgairement de la Langue d'Oil, savoir : le Berry, le Poitou, l'Anjou, le Maine, la Touraine, les deux Limousins, les deux Auvergnes, le Bourbonnais, le Forez, le Beaujolais, Lyon, l'Angoumois, la Saintonge, la Rochelle et Loudun.

Cette division ainsi faite, on mit en avant quel serait notre président qui aurait le droit de parler à l'assemblée, de prendre l'initiative et de compter les voix. Après diverses opinions, finalement tous s'accordèrent à nommer président monsieur l'abbé de Saint-Denis, qui était le premier député de Paris. L'événement nous prouva que nous nous étions trompés dans ce choix, et ce fut d'autant plus fâcheux que cette nomination était la première.

Ensuite furent élus deux notaires du corps de ladite assemblée, chargés de recevoir les actes :

L'un, Jacques de Croismare, de Rouen;

L'autre, maître Jehan de Reims, du Vermandois.

Ils prêtèrent serment de fidélité.

Quatrièmement, on demanda s'il n'était pas nécessaire que chacune des six sections eût une salle particulière pour s'assembler et délibérer séparément. Cette proposition fut adoptée d'une seule voix. Chaque partie des États choisit un lieu spécial de réunion. La grande salle resta commune pour les discussions et pour les délibérations générales.

Après, il fut dit qu'il fallait aviser à régler d'abord les affaires générales du royaume, ensuite les affaires particulières de chaque pays qui présenterait ses remontrances et ses requêtes, marche qu'avait tracée le discours du chancelier; que chaque section rédigerait ses articles, et que, quand ils seraient achevés, ils seraient rapportés et lus en commun. Déjà, disait-on, messieurs de Normandie se sont livrés à ce tra-

vail, et tiennent prêts et en ordre leurs cahiers sur ce sujet. On ajouta que, la lecture terminée, nous délibérerions des mesures ultérieures à prendre. Telle fut la forme de procéder arrêtée unanimement, et voilà comment la rédaction des articles fut entreprise.

Sixièmement, fut élu l'évêque de Riez, monsieur le chantre de Paris et plusieurs autres, pour aller trouver monseigneur de Tours, et le prier de la part de l'assemblée, afin que nous eussions un bon succès, d'ordonner dans la ville, et tous les dimanches, des processions générales et une prédication, ce qui fut ordonné.

§ 6. — DÉLIBÉRATION DANS LES SECTIONS. — LA COMMISSION DES TRENTE-SIX CHARGÉE DE LA RÉDACTION DU CAHIER GÉNÉRAL.

18 janvier. — Le dimanche y eut procession et sermon.

19, 20, 21, 22 janvier. — Le lundi, le mardi, le mercredi et le jeudi suivants, chaque section s'occupa de la rédaction de ses cahiers.

26 janvier. — Le lundi 26, une nouvelle séance s'ouvrit.

Il fut conclu que chaque section fournirait six députés, deux de l'Église, deux de la noblesse et deux du tiers état, formant le nombre total de trente-six, qui examineraient lesdits cahiers et feraient le cahier général. Alors ils furent nommés, reçus, et prêtèrent serment. Ils jurèrent qu'ils traiteraient les matières et transcriraient fidèlement les articles, sincèrement et pour l'avantage commun, et qu'ils ne révéleraient aucun secret, si ce n'est peut-être à

leurs collègues (déjà effectivement, à cause de l'inconséquence et de la mauvaise foi de quelques-uns d'entre nous, ce que nous avions lu était parvenu jusqu'aux oreilles du public et des grands); ils jurèrent encore que, le travail susdit étant terminé, ils rapporteraient à la grande assemblée le cahier et leurs rédactions.

Une décision de nature toute différente fut prise par quatre des sections, savoir : qu'un seul député haranguerait, qui, sans divertir à d'autres actes, fut nommé; c'est maître Jean de Rély, insigne docteur en théologie. Ensuite on décida que les articles seraient présentés et lus, soit le même jour, soit un autre jour.

27, 28, 29, 30 et 31 janvier. — Les jours suivants, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi, nos députés, dans une maison de la ville destinée à cet effet, travaillèrent diligemment et soigneusement à corriger, coordonner et écrire lesdits articles.

§ 7. — DÉCLARATION DE L'ÉVÊQUE DU MANS AU NOM DES PRINCES.

Ces jours-là, l'évêque du Mans, Pierre de Luxembourg, se présenta devant eux à la chambre, et leur parla ainsi :

« Je vous salue de la part des très nobles princes, les ducs d'Orléans et d'Alençon, les comtes d'Angoulême, de Foix et de Dunois, et de plusieurs autres illustres seigneurs. Ils ont appris que, songeant à soulager le peuple des Français, accablé de pauvreté et de misère, déjà vous avez rédigé et arrêté certaines résolutions dont vous avez assez dessein de

faire un rapport public au roi, en demandant qu'elles soient exécutées. Ils ont su que vous avez apporté remède à ces souffrances, et pourvu au reste des affaires du royaume. Et, afin que quelques-uns d'entre vous n'aient pas peur et ne renoncent point au désir de si bien faire, parce que sûrement beaucoup voudront qu'on leur continue leurs pensions, et qu'on en crée de nouvelles, prodigalité qui, pendant le règne du roi Louis, a surchargé principalement l'État, ils vous exhortent de vous armer d'une grande fermeté, et, sans égards pour ces pensions, et sans partialité quelconque, de persévérer dans vos saints jugements. De leur côté, quant à celles qu'ils reçoivent, ils permettront d'un esprit calme qu'on les leur retranche même tout à fait, s'il le faut, pourvu que, par ce moyen, le peuple respire, délivré de son infortune et de son dénûment. Ils demandent que vous composiez le conseil royal d'hommes probes et expérimentés, et qui ne soient aucunement décriés; car, ces derniers temps, les conseillers ont trop porté préjudice au peuple en inventant de pernicieuses nouveautés, ou en recevant ces pensions excessives, qu'ils ne méritaient pas le moins du monde. De tels oppresseurs sont-ils, dès à présent, admis dans le conseil? Chassez-les. A ces conditions, les princes sus-nommés promettent qu'ils ne vous manqueront pas.

Nous ne fîmes pas seulement des remerciements à l'envoyé et aux princes, mais aussi quatre de notre corps furent délégués vers eux pour les remercier en personne et pour les confirmer dans leur générosité et dans leurs pieuses intentions.

§ 8. — LECTURE DU CAHIER GÉNÉRAL.

2 février. — Le lundi 2 février, jour de la fête de la Purification, nous nous assemblâmes tous dans le lieu ordinaire, pour entendre la lecture du cahier général, compilé par les députés.

En premier lieu fut lu le chapitre de l'Église, qui plut assez, si ce n'est à quelques évêques. C'était pour empêcher que presque tout l'argent du royaume ne fût porté à Rome, et pourvoir au bien des écoles et des gens lettrés, qu'il avait été arrêté et écrit; mais il semblait retrancher un peu de la puissance apostolique, tout conforme qu'il était à la Pragmatique Sanction. Bien plus, nous demandions la Pragmatique Sanction même, dont sous le règne de Louis l'effet avait été suspendu. Or quelques-uns des évêques susdits firent la protestation qu'ils n'étaient portés à rien dire, faire ou aucunement consentir, qui eût une apparence quelconque d'être opposé ou de déroger légèrement au serment d'obéissance canonique prêté au Saint-Siège. Mais ces opposants furent rebutés et gourmandés par les gestes et par les cris de la majorité, et peu s'en fallut qu'alors ils ne sortissent spontanément de l'assemblée, ou même qu'ils n'en fussent chassés.

Ensuite on lut les articles de la noblesse, qui furent agréés et adoptés, après avoir reçu une légère addition.

Troisièmement on écouta les griefs du peuple et les remèdes proposés, mais d'une façon incomplète, parce que les articles sur ce sujet, non entièrement terminés, n'avaient pas été mis au net.

Quatrièmement, il fut question des abus et de la

réformation de la justice, de même que du rétablissement et du retour des officiers de qui les offices avaient été impétrés par d'autres.

§ 9. — SUPPLICATIONS PARTICULIÈRES PRÉSENTÉES AUX ÉTATS.

Dans cette assemblée, plusieurs nous présentèrent des supplications. Le seigneur de Croy, le premier, comparut devant nous, et son avocat nous parla à peu près en ces termes :

Supplication du seigneur de Croy. — « Vous avez appris, je pense, de quelle manière et à quelles clauses la paix a été négociée entre le roi Louis et le duc Maximilien, les Flamands et leurs alliés, et qu'entre autres engagements celui-ci fut pris, que les hommes de chaque parti rentreraient librement dans leurs terres, leurs domaines et leurs possessions, sans pouvoir subir la moindre imputation relativement à la querelle et à la désobéissance passées. Il avait été convenu que les sujets des deux princes seraient astreints par serment à observer les traités avec vigueur. Je ne nierai pas au surplus, poursuivit-il, que j'embrassai le parti des Flamands, mais ce ne fut pas ma faute. J'avais été contraint et intimidé par les menaces du feu roi. Voulant donc jouir du bénéfice de la paix, j'ai demandé à diverses fois au nouveau roi et aux princes qu'aux termes des traités le comté de Porcien, la terre de Croy, celle de Renti et plusieurs autres de mes propriétés me fussent restitués ; je n'ai jamais pu l'obtenir. Je vous prie de m'être en aide dans ladite affaire. Chargez-vous, de grâce, de recommander auprès du roi et de défendre ma cause, qui est juste et raisonnable. »

Cela dit, il présenta sa demande par écrit.

Harangue de l'évêque de Riez. — Dans la même séance, l'évêque de Riez, prenant la parole pour le seigneur d'Armagnac, exposa comment les comtes d'Armagnac son père, son aïeul et son bisaïeul avaient rendu de grands et de nombreux services aux rois et au royaume de France, et qu'avec des peines et des dépenses infinies et au péril de leurs jours, ils avaient défendu le parti du roi et l'État; lutte funeste, où plusieurs même perdirent leur sang et leur vie. « Maintenant, dit-il, cette maison si illustre, qui a si bien mérité de la France, renversée de ses fondements, soit par le malheur des temps, soit par les ruses de l'impiété et la méchanceté des hommes, condamnée à se passer de ses domaines et de ses honneurs, languit presque réduite à rien. Celui pour lequel je parle est l'unique et le vrai héritier, sur qui pèse tout le désastre de sa maison. Il vous supplie de l'aider de votre intervention et de vos services, pour poursuivre ses droits devant le roi et relever un jour sa maison de ses ruines. »

A ces deux suppliants notre président répondit que nous tiendrions conseil sur ce qui nous était demandé.

§ 10. — PLAINTES DU DUC D'ORLÉANS. RÉCLAMATION DU DUC DE LORRAINE, RENÉ II.

3 février. — Comme nous étions assemblés, vint ver nous le seigneur de Montaigu le Blanc, envoyé par monseigneur le duc d'Orléans. Il dit que le duc avait appris que dans notre société s'introduisaient beaucoup de personnes qui n'étaient pas du corps des États, en sorte que tout le monde connaissait nos secrets; qu'il fallait donc nous garder d'elles diligemment.

Une grande partie d'entre nous soupçonna que cet avertissement et ce discours désignaient même plusieurs députés d'un rang élevé qui (on en était certain) fréquentaient les maisons de quelques grands, de manière que nous n'avions rien qui ne fût public, et de qui le crédit faisait grandement tort au peuple. Je le dirai nettement, monsieur le président et plusieurs autres en sont vraiment dignes de blâme, et ils sentiront ma plume si dorénavant ils ne se conduisent pas mieux.

On vit aussi arriver des députés du duc de Lorraine [1]. Ils représentèrent aux États les actions et les

1. Le 10 juillet 1480, René d'Anjou, dernier roi de Naples et dernier comte de Provence de la descendance de saint Louis, était mort sans laisser d'héritiers directs masculins, mais après avoir assuré la réunion à la couronne de France d'une des plus belles parties de son vaste apanage, le duché d'Anjou. Ses dispositions testamentaires assignaient le duché de Bar à sa fille Yolande, qui l'engagea presque aussitôt à Louis XI, et tout le reste de l'héritage, c'est-à-dire le comté du Maine, celui de Provence, et les droits sur le royaume de Naples injustement occupé par les princes aragonais, à son neveu Charles, comte du Maine, mais avec une substitution au roi de France faite sans égard pour les droits de René II, duc de Lorraine, fils d'Yolande d'Anjou, et par conséquent petit-fils du bon roi. Cette substitution s'était ouverte presque aussitôt par la mort du comte du Maine (11 décembre 1481), qui lui-même, pour plus de sûreté, avait solennellement institué le roi héritier universel de ses royaumes, duchés, comtés et seigneuries. Louis XI eut donc, avant de disparaître, la satisfaction de rendre à la France ses frontières naturelles du côté du midi, et un débouché magnifique sur la Méditerranée. Il faisait moins de cas des droits de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples et de la Sicile. On sait que ces droits

services que ledit prince avait manifestés au profit du roi et du royaume.

« Notre duc, dirent-ils, n'a-t-il pas fait la guerre à l'ennemi le plus acharné du roi Louis, à Charles, duc de Bourgogne? Il y a risqué la perte de ses biens et de sa vie. Après, il a estimé la grande victoire qu'il a remportée d'autant plus agréable et d'autant plus glorieuse, qu'il la croyait utile non moins à la gloire et à l'honneur de la France qu'à lui-même, et il l'a toujours attribuée à la puissance du roi plus qu'a ses propres forces. A la bataille où ledit Charles succomba, plusieurs grands seigneurs de Bourgogne furent faits prisonniers et furent mis à grosses rançons ; parmi eux le frère naturel dudit Charles, qu'on nomme le Grand Bâtard, promettait de livrer la Franche-Comté pour avoir sa liberté, mais, le roi

dataient de l'investiture donnée en 1265, par le pape Clément IV, à Charles de France, comte d'Anjou et de Provence, frère du roi saint Louis, tant pour lui que pour ses héritiers de droite ligne, masculins et féminins. La Sicile, à la suite d'un massacre général des Français (1282), avait été occupée par les princes de la maison d'Aragon; et Naples resta pendant près de deux siècles aux mains des rois aragonais de la première ou de la seconde branche. Les Aragonais fondaient leurs droits sur ce que la reine Jeanne II avait adopté Alphonse V pour son héritier, en 1420; mais, trois ans plus tard, elle l'avait déshérité pour cause d'ingratitude, et avait désigné par la suite René d'Anjou pour son héritier, ce qui doublait la valeur des droits originels de ce prince. René d'Anjou, quoique contraint à laisser le trône à l'usurpateur Alphonse d'Aragon (1442), n'en avait pas moins conservé ses prétentions et ses droits à l'héritage de Charles de France. Le comte du Maine, songeant à les faire valoir, avait demandé, mais en vain, l'investiture du royaume de Naples au Saint-Siège. A peine fut-il mort,

le voulant et le demandant, le duc le renvoya gratuitement avec d'autres. En effet, le seigneur suppliant ne cessa d'être dévoué au roi, il eut un désir extrême de faire tout ce qui pouvait lui plaire, et d'obéir à ses commandements, car il était son très proche parent, et il lui rendait hommage de plusieurs fiefs, et le roi n'aurait pas en vain demandé des services plus importants ou plus difficiles, si le duc avait eu le pouvoir de les lui rendre. Ces bons sentiments lui faisaient croire qu'il avait bien mérité du roi, et qu'il avait acquis des droits à sa gratitude. Erreur! Ces calomnies de ses ennemis et leurs complots, non seulement détournèrent de lui la faveur du roi, mais même excitèrent sa colère; et ce ne fut pas assez de n'aider aucunement le bon serviteur, il fallut que le ressentiment allât jusqu'à porter atteinte

que le pape Sixte IV fit des ouvertures à Louis XI pour que ce prince le délivrât du voisinage odieux de Ferdinand de Naples, successeur du roi Alphonse et tyran non moins redoutable pour ses voisins que pour ses propres sujets. Louis XI ne paraît pas s'être arrêté à cette idée de revendication lointaine.

Charles VIII montant avant l'âge sur le trône, le duc de Lorraine crut qu'un temps de minorité serait favorable pour faire valoir ses droits personnels sur la Provence, et il porta sa réclamation devant les Etats généraux. Le conseil avait déjà ajourné, moyennant certaines compensations, la réclamation de René de Lorraine, sous le prétexte que la minorité du roi ne permettait pas de juger une question aussi grave. Les Etats généraux firent également une réponse dilatoire. (Extrait de la *Notice biographique sur Etienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire*, par E. de Boilisle, dans l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, année 1879, p. 293 et suiv.)

à sa personne et à ce qui lui appartenait. Le duché de Bar lui fut enlevé, et la Provence occupée, son vrai et incontestable héritage! Il eut beau lui en demander humblement, à diverses fois, la restitution; toujours elle lui fut refusée : pourtant on en était encore à chercher contre lui un titre le moins du monde valable. Alors, quoique sollicité continuellement des ennemis du roi pour faire alliance avec eux, et reprendre ses propriétés par les armes, il ne se laissa pas aller un instant à ternir la pureté de l'affection et du devoir qui l'attachaient au roi. Après le décès du roi Louis, il vint ici; en présence du prince et de son conseil il prit la parole, et demanda qu'on lui rendît ses biens, ou si le roi prétendait y avoir quelque droit, que le procès fût jugé brièvement par des jurisconsultes vraiment probes, et choisis spécialement pour cette cause. Il a lieu de croire (cela soit dit néanmoins sans fâcher personne) qu'on ne lui a répondu ou fait droit, ni régulièrement ni légalement. On a dit que, comme le roi est mineur, le roi lui défend de transiger ou de contracter des engagements, et qu'il est convenable d'attendre qu'ayant l'âge légal il ait pris le gouvernement du royaume; que jusque-là le seigneur suppliant recevra une pension annuelle sur les revenus de la Provence. Soyez-en tous juges; cette réponse qu'il a obtenue n'est ni équitable ni admissible, et elle est cause qu'il éprouve une grave lésion dans ses droits. Mille raisons même la réfutent et plaident pour le suppliant; mais il n'est pas nécessaire de les développer maintenant, car elles seront déduites une autre fois entièrement et avec étendue. Cependant il sait que le roi vous a appelés pour améliorer et amender les affaires du royaume par vos ordonnances et par vos conseils. En conséquence,

un si illustre prince est certainement amené à concevoir l'espoir très fondé qu'il obtiendra l'effet de sa très juste demande. Il vous prie donc et vous conjure d'interposer votre médiation, afin que la décision de cette question ne soit pas retardée. Ce qui est de tout temps, dit le Psalmiste, doit se faire. Par là il se montrera plus empressé à servir le roi et le royaume; de plus, il ne cessera d'aimer, de louer et d'honorer votre savante et noble compagnie, et chacun de vous en particulier. »

A ce discours, comme aux autres, il fut fait réponse que, dans ce moment, nous traitions les affaires générales; mais que, quand nous passerions aux particulières, nous aurions la cause de monseigneur le duc pour recommandée avant toutes les autres, tant en vue de l'illustration de la race dont il est né, qu'en considération de sa dignité, de son courage et de ses mérites.

Après les conclusions prises et les harangues des envoyés, le président annonça que le lendemain on s'assemblerait pour l'affaire finale et la plus difficile, concernant la personne du roi, les conseillers et les directeurs du royaume.

§ 11. — LA QUESTION DE GOUVERNEMENT. — LA GARDE ET L'ÉDUCATION DU ROI. — LA COMPOSITION DU CONSEIL. — DIVISIONS SUR CES MATIÈRES AU SEIN DES ÉTATS.

4 février. — Le mercredi, l'assemblée se fit le matin. Monseigneur le président exposa qu'après avoir discuté et expédié beaucoup d'articles, conformément à notre but et à notre charge, il nous restait un sujet relevé, et bien plus ardu que tous les autres. Il s'exprima ainsi :

« Maintenant il faut commencer par délibérer de la garde et de l'éducation de notre roi ; d'un roi, dis-je, très grand et très chrétien, et qui, en dignité, en force et en puissance, surpasse aisément les autres rois. C'est sur lui que se réunissent les espérances de tous ses sujets, de qui la conservation dépend de la sienne. Chacun d'eux connaît l'élévation de son esprit et l'excellence de son caractère : tous l'aiment et il les aime tous. Mais, placé à un âge encore tendre, et au-dessous des années de l'adolescence, il a besoin de la direction et du ministère des sages. Il importe que ces directeurs forment son âme docile, qui ressemble à une molle cire, afin que, quand il sera parvenu à la virilité, orné des bonnes mœurs et doué des vertus, il arrive au gouvernement.

« En deuxième lieu, il faut procéder à l'élection de certains conseillers qui, à cause de la minorité du roi, administrent avec une souveraine autorité les affaires de toute la France, et à qui, en qualité de tuteurs et de régents du royaume, les questions les plus importantes soient déférées en dernier ressort. La grandeur du sujet vous déclare de quelle probité, de quelle vertu, de quelle expérience vous devez les choisir. Joignez encore un puissant motif, savoir : que nous voyons de ce seul choix dériver tout le bonheur ou tout le malheur futur de l'État. Par conséquent, faites effort au moyen d'une sollicitude sans cesse vigilante et de chacune des forces de votre âme, pour conduire à bien cette affaire éminemment importante, éminemment utile, laquelle a été mise dans vos mains. Du reste, notre division en six sections ne paraît pas faite avec égalité, car la première, qui est celle des Parisiens et des députés adjoints, par le nombre de ses bailliages et de ses hommes, et

par l'étendue de ses provinces, surpasse indubitablement deux ou trois autres sections. Celle de la Langue d'Oil est dans le même cas. Conséquemment il semble juste que les votes sur le sujet indiqué se donnent par bailliages ou par députés, et non suivant la forme suivie jusqu'à ce jour. »

Lorsque le président eut parlé, il y en eut qui se récrièrent, s'élevant, à vrai dire, contre cette nouveauté, qu'ils jugeaient captieuse et propre à empêcher l'affaire principale. D'autres l'approuvèrent et alléguaient qu'ils n'éprouvaient pas un petit préjudice, puisque probablement les sections susdites excédaient du quart celles de Normandie et de Bourgogne. Ces débats nous prirent plus d'une heure. Enfin, nous nous retirâmes dans nos chambres ordinaires pour nous consulter là-dessus. La difficulté fut débattue jusqu'à une heure après midi, entre les Parisiens, qui s'avançaient plus loin que nous ne nous étions proposé!

On en vint à lire publiquement les conclusions. Les Parisiens, comme ayant oublié la contestation précédente, disent d'un commun accord, et par l'organe de maître Jean de Rély :

« Qu'il est plus honteux de chasser son hôte de la maison que de ne l'y pas admettre ;

« Que déjà quinze conseillers avaient été nommés par les princes; que, selon le bruit public, c'était d'après les décisions et le ministère de ces conseillers que les Etats avaient été convoqués, et que tout avait été exécuté jusqu'alors; que l'opinion de la section était de les conserver dans le conseil du roi et dans l'administration, et cependant de leur adjoindre neuf autres, afin qu'ils fussent au nombre de vingt-quatre; que ces neuf devaient être choisis, de l'avis des princes, parmi douze ou seize que nous élirions. »

Or ils nommèrent les quinze conseillers qu'avaient ordonnés les princes, et qui sont les seigneurs :

De Beaujeu, d'Albret, de Dunois, de Richebourg, de Torchy, d'Alby, des Cordes, de Gyé, de Genlis, du Lau, d'Argenton, de Baudricourt, de Comminges, de Saint-Vallier et de Périgueux.

Ils ajoutèrent en outre qu'ils apportaient l'opposition de trente-deux bailliages. Quant à la personne du roi, ils gardèrent un silence complet.

Mais la majorité de cette section disait qu'on avait décidé de plus que les quinze conseillers resteraient, pourvu qu'ils fussent agréables aux ducs d'Orléans et de Bourbon, qu'il fallait demander leur agrément, et que ceux qui ne seraient pas agréés unanimement desdits seigneurs ne seraient pas admis. Cette majorité empêcha ainsi qu'une conclusion différente eût lieu et fût enregistrée.

Après que l'orateur de Paris eut terminé son discours, messieurs de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine, et chacune des autres sections dirent qu'ils s'étaient consultés seulement sur la question élevée touchant le mode de délibération, et qu'ils n'avaient pas encore entamé l'affaire principale. Là-dessus, à trois heures après midi, nous rentrâmes dans la salle commune, nous, les Bourguignons, les Normands, les Aquitains, et ceux de la Langue d'Oc, car déjà les Parisiens avaient émis leur opinion, et les gens de la Langue d'Oil avaient choisi, pour y discuter ce sujet, une maison de la ville de Tours, dont les habitants étaient de leur section.

Relativement à ladite matière, une infinité d'avis furent exprimés de part et d'autre, et avec tant de variété, qu'il y en eut autant que de députés, soit pour se contredire tour à tour, soit pour montrer de l'esprit.

§ 12. — LE SIRE DE BEAUJEU VEUT S'EN REMETTRE ENTIÈREMENT AUX ÉTATS DE LA COMPOSITION DU CONSEIL. — INTRIGUES DES PRINCES AUPRÈS DES ÉTATS. — CONNIVENCE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS, L'ABBÉ DE SAINT-DENIS.

5 février. — Monsieur le sénéchal de Normandie rapporta qu'après la séance du matin il avait été aux Montils, château du roi ; que là il avait eu une conférence avec messire de Beaujeu, qui, entre autres paroles, lui avait dit que, toute crainte mise de côté, les députés des Etats devaient former la liste entière des conseillers royaux ; que, réduite à vingt-quatre, elle ne semblerait pas sûrement assez étendue ; que d'ailleurs, en donnant, ou plutôt en abandonnant aux princes la faculté de nommer ceux qu'ils voudraient, nous offririons peut-être un sujet de discorde.

Nous étions poussés aussi à faire cela par les avis de plusieurs seigneurs dudit conseil, où la prudence et la maturité de l'âge leur donnaient une supériorité. Il ne leur plaisait nullement d'y voir rester quelques conseillers que l'on savait trop jeunes ou peu honnêtes. Mais ils n'apercevaient pas d'autre moyen de les séparer d'eux, et de purger, comme on dit, le conseil, que de recourir à l'autorité et à l'arbitrage des Etats, et de leur remettre tout l'ensemble de cette affaire, d'autant que chacun de ces incapables était entré avec la faveur et sous l'aile de quelque prince. Mais les conseillers ainsi attaqués n'ignorèrent en rien nos efforts dirigés contre eux, et notre projet. Ils travaillèrent même à en empêcher l'exécution, soit à l'aide des princes, leurs amis, soit en s'appuyant sur un grand nombre de députés qu'ils n'avaient pas eu certainement beaucoup de peine à

corrompre ; et à cause de ces partialités il arriva à la fin que les entreprises méchantes des méchants vainquirent la probité et la vérité.

Après beaucoup de pourparlers de part et d'autre, il fut conclu par nous que le Conseil serait composé de trente-six conseillers, desquels nous prendrions douze sur l'ancienne liste, toutefois après que le consentement des princes y serait intervenu, en quelque sorte, et aurait été comme requis avec des termes de précaution et de prudence, pour ne risquer de donner aucun sujet d'irritation. Il nous en restait vingt-quatre à nommer, savoir quatre par section. Et si, par aventure, les Parisiens ou la Langue d'Oil prétendaient qu'ils avaient droit d'en nommer plus que nous, que ceux de Bourgogne ou de Guyenne, dans ce seul cas nous étions déterminés à nous restreindre chacun à trois nominations.

La nuit survenant, rien ne fut rapporté en commun, mais l'affaire fut remise au lendemain.

Le vendredi 6, autre assemblée.

Avant que le président eût pris place, un bruit sourd et des chuchotements frappèrent les oreilles et les esprits d'un grand nombre ; et déjà l'on disait dans les groupes qu'à l'instant allaient arriver des gens de la part des princes nous apporter un certain rôle contenant les conseillers qu'ils avaient ci-devant délégués, et qui alors leur convenaient. Or cette annonce se réalisa ; car au commencement de l'assemblée vinrent plusieurs personnages, entre autres l'évêque de Coutances, messeigneurs de Vatan, de Marigny, de Cullan et de Boissy, lequel, portant la parole pour eux tous, parla en ces termes :

Discours du seigneur de Boissy. — « Le roi m'a envoyé vers vous en la compagnie de ces honorables seigneurs, qui viennent de la part de messeigneurs

les ducs d'Orléans et de Bourbon. Le roi et lesdits princes ont été surpris d'apprendre qu'hier on vous ait présenté et lu publiquement un rôle portant des nominations de conseillers, arrêtées comme si elles l'eussent été par eux. Et afin que dorénavant vous ne croyiez pas à tort que les dires et les écrits d'un tiers procèdent d'eux-mêmes, ils vous envoient un rôle signé et approuvé, contenant les conseillers ci-devant nommés. »

Tel fut le discours trop bref et trop obscur du seigneur de Boissy. Il tira ensuite de son escarcelle le rôle et le remit au président.

On lui répondit que nous n'avions reçu exprès aucun rôle et que, pour le sujet susdit, nous députerions quelques-uns d'entre nous vers le roi et les princes. Cela dit, ils se retirèrent.

Il n'y eut aucun de nous qui ne comprît que toutes ces difficultés étaient suscitées par la faction de quelques hommes de qui la conscience était tourmentée à cause de leurs crimes passés, et qui ne doutaient pas que, condamnés au tribunal des honnêtes gens et de la multitude, ils ne dussent être expulsés, non seulement du sein du Conseil, mais encore des autres places honorables de l'État, de la familiarité et de la Cour du roi. Il est vrai, il n'y avait qu'un petit nombre de conseillers couverts de cette infamie; mais ils exerçaient des offices et des charges, et ils étaient favorisés et soutenus de certains députés, hommes à noirs complots et à conspirations, qui, au mépris du mandat que leur avait donné le peuple, et de la commission à eux confiée, semblaient avoir été institués nos ennemis. Il serait juste et convenable de les dénoncer en les nommant, ou d'écrire contre eux une satire, si à leur tête ne s'étaient pas rencontrés des prélats pour la réputa-

tion de qui la dignité qu'ils avaient réclame quelque ménagement. Leurs péchés n'en sont pas moins connus parmi nous, et bientôt aussi tout le royaume en sera informé, plutôt, à mon avis, par le récit d'autrui que par le mien, et mieux encore de vive voix qu'au moyen du papier. Si cependant je me laissais aller un peu aux mouvements de mon humeur, certes ma plume aurait une vaste carrière à parcourir. En effet, on accuse ces députés d'en avoir trop dit et trop fait, et de s'être liés aux ennemis des États, et avec des privautés, et peut-être avec serment. Je ne passerai pas sous silence que même il y en eut qui déclarèrent qu'il fallait se hâter de dissoudre le corps des États, et de renvoyer chacun chez soi, parce que l'assemblée ne se prêtait pas à l'exigence de leurs passions. Il est possible que je parle encore ailleurs de ces étrangers, ennemis des États. Néanmoins, puisque j'ai abordé le sujet de nos adversaires, nos collègues, il me plaît d'ajouter un mot sur ces hommes qui, à la vérité, se montrèrent d'autant plus dangereux qu'ils étaient plus nos confidents; mais je serai sobre de paroles, et je ne nommerai personne, afin que personne n'ait le droit de se plaindre.

Il se trouva parmi nous un homme d'un esprit très grossier, de petite science et de nulle probité, doué d'une faible éloquence, vraiment indigne de parvenir à tant d'honneurs; il ne manquait ni d'une âme mauvaise et corrompue, ni d'une simplicité cauteleuse, ni d'une aveugle ambition, ni d'empressement à caresser les princes. Cet homme commit mille méchancetés dont il ne serait pas bon de développer les détails. J'effleurerai pourtant cette histoire d'insigne infamie, que j'avais résolu de laisser intacte, au bout de ma plume paresseuse, s'il eût cessé de commettre faute.

J'ai raconté plus haut comment monseigneur l'évêque du Mans, le 24 janvier, lorsque nos députés étaient occupés dans une maison de la ville à la composition des articles, était venu à leur assemblée et leur avait intimé certaines choses de la part des princes.

Le lendemain l'évèque sus-nommé revint et se plaignit que lesdits princes étaient malintentionnés et irrités contre lui à cause du rapport des hommes méchants et menteurs qui, dit-il, « doivent être nécessairement de cette assemblée et associés à notre serment. (Il est vrai, il n'y en avait pas d'autres.) Ils ont rapporté que dans le discours qu'hier je vous adressai au nom des princes je me suis servi de paroles comminatoires, comme si j'avais dit qu'en ne leur obéissant pas en tout ce qu'ils commandent, ils dissoudront et diviseront votre assemblée. Je vous atteste tous que je n'ai aucunement proféré les paroles susdites, et que je n'ai mis en avant ni menaces ni sujet de crainte. Je vous prie, soumettez à un juste examen, discutez et éclaircissez cette imputation, à la vérité grave et dangereuse; et pour ma justification et pour me faciliter la preuve de mon innocence, déléguez quelques-uns d'entre vous, qui exposent auxdits princes ce que vous savez tous, que je n'ai rien articulé, rien effleuré qui eût une apparence menaçante ou effrayante. C'est ainsi que vous me donnerez leur bienveillance et que vous les apaiserez. »

Tout le monde, blessé d'une imputation si neuve et si mensongère, se regarda un moment en silence. Ensuite, il y eut presque une seule voix dans la foule, pour affirmer que l'évèque avait tenu la veille un langage bon, honnête et doux, et qu'il n'avait été porteur d'aucune menace.

« Pour que la vérité se manifeste, dirent-ils, il faut qu'on délibère. Que chacun déclare ce qu'il pense. Que quelques-uns d'entre nous soient députés ensemble, pour aller trouver les princes et leur apprendre que tout s'est passé différemment. »

Mais celui qui était le complice et le défenseur du crime, de qui le cœur palpitait à la pensée secrète de sa faute, s'efforçait de tout son pouvoir (et son influence était grande parmi nous) d'empêcher la délibération commune, se servant de mille détours et de mille circonlocutions; et son air non seulement le faisait soupçonner du mal, de plus il en était une preuve convaincante. A la fin, voyant qu'il lui était impossible de porter plus loin la dissimulation, il parla ainsi :

Réponse du président. — « Monseigneur du Mans, j'ai dit, je ne le nierai pas, j'ai dit que dans le discours que vous avez prononcé j'avais entendu cette phrase : que si nous ne faisions point ce que vous nous annonciez de la volonté et du bon plaisir des princes, ils ne nous assisteraient pas. Ces paroles sentaient en quelque sorte la menace.

— Oui, répondit l'évêque du Mans, vous avez publié cette allégation, qui n'est nullement vraie. Je le déclare sans fâcher toutefois la présente société, vous mentez, et, qui pis est, vous êtes parjure au serment qui vous contraint, comme les autres, à tenir secrètes nos opinions. »

Alors, quoique, couvert de honte, il essayât de s'excuser et d'atténuer le fait autant qu'il le pouvait, il lui fut impossible cependant de faire en sorte qu'il ne perdît pas la bonne réputation et l'honneur.

J'ai pris le parti de ne pas taire cette circonstance, en ce qu'elle m'a paru avoir rapport aux actes et aux résultats de notre assemblée, afin que la postérité

apprenne qu'il ne faut procéder dans les affaires d'État que purement et avec une âme non corrompue. Mais en voilà assez ; je reprends mon récit.

§ 13. — LES PRINCES VEULENT IMPOSER AUX ÉTATS UNE LISTE DE CONSEILLERS DRESSÉE A L'AVANCE. — PROTESTATION DES ÉTATS. — ENVOI D'UNE DÉPUTATION AU ROI.

Notre président ayant reçu le rôle des mains du seigneur de Boissy, qui se retira avec les députés des princes, nous demandâmes tous qu'il fût lu et publié incontinent; mais le président (nous ne savons pas dans quelle intention) faisait semblant de ne pas entendre nos voix et nos désirs. Tenant ledit rôle, qui était de la grandeur d'une feuille ou d'une chartre de papier, il commença par en examiner le verso et le recto; il voulait bien le donner aux gens de la section, mais non à nos notaires. Nous disions que nous ne le lui permettrions pas, jugeant que sa résistance opiniâtre était peut-être à mauvaise intention. Enfin, vaincu par nos cris, et aussi après de nombreux reproches, il commanda à l'un des notaires, à la vérité celui qu'il avait le plus en recommandation, de s'approcher de lui; puis, même avec répugnance, il lui remit le rôle, à la condition toutefois et moyennant que, lecture faite, il lui serait restitué de suite, alléguant qu'il lui avait été confié. Nous nous opposâmes certes à cette prétention, d'autant que le rôle était censé donné non à lui, mais au corps des États, et que chacune des sections demandait une copie.

On lut donc le rôle, qui en tête portait un article sans intitulé, conçu à peu près en ces termes :

« S'ensuit l'établissement du Conseil, qui a été fait incontinent après la mort du roi, dernier décédé,

avant qu'on ait pu trouver les moyens définitifs pour ne pas laisser à l'abandon les affaires indispensables du royaume, mais afin qu'elles soient toujours bien administrées, jusqu'au temps où les États seront assemblés, et où l'on aura discuté et arrêté pleinement toutes les mesures à prendre : lequel conseil a été institué par le roi, la reine mère, les ducs d'Orléans et de Bourbon et ceux qui sont nommés ci-après. »

A la suite de cet article, toute la page était remplie de signatures, où étaient en première ligne celles-ci : Charles, Charlotte, etc. Je ne me souviens pas de chaque nom ; seulement je me rappelle que la totalité des soussignés était de vingt-trois, parmi lesquels on comptait non seulement le roi et ceux qui avaient institué le Conseil, mais encore les conseillers désignés. En outre, sur le verso de la page, un article commençait par ces mots :

« S'ensuivent les noms de ceux qui ont été institués et ordonnés pour le Conseil du roi :

« Les seigneurs de Beaujeu, d'Albret, de Dunois, de Richebourg, de Torchy, d'Alby, des Cordes, de Gyé, de Genlis, du Lau, de Baudricourt et de Comminges. »

Venait ensuite un autre article :

« Et d'autant que l'on a jugé, depuis, que le nombre de douze ne suffisait pas pour compléter le Conseil, de plus, par une délibération commune, ont été ajoutés les seigneurs :

« De Saint-Vallier.

« De Périgueux et d'Argenton. »

Deux articles suivaient, qui contenaient la conduite prescrite auxdits conseillers, savoir : qu'ils donneraient bon et fidèle conseil; qu'ils ne révéleraient rien; et les autres clauses du serment.

Là finissait ce qui était écrit ; mais par le fait, ou autrement , dans ledit conseil siégeaient comme

conseillers, et étaient réputés tels de tout le monde, l'évêque de Coutances, le seigneur de Boissy et deux ou trois autres que je ne connais pas. En outre, les ducs d'Orléans et de Bourbon s'y faisaient toujours accompagner chacun d'un collègue qui, non content d'assister au conseil, avait voix comme le reste des délibérants. Le plus ordinairement le duc d'Orléans y venait en la compagnie du seigneur de Vatan, et le duc de Bourbon en celle du seigneur de Cullan.

A l'égard de l'envoi et de l'interprétation du rôle susdit, nous nous retirâmes dans les sections, selon le mode accoutumé, pour savoir là-dessus ce qu'on répondrait au roi et aux princes et quelles personnes seraient députées vers eux. Enfin, à la majorité des suffrages, on fit un rapport et l'on conclut de la manière suivante :

Premièrement furent nommés par chacune des sections deux personnages et en tout douze qui, après dîner, iraient faire des remerciements au roi et aux princes de ce qu'ils nous avaient toujours offert leur secours et leur faveur, et surtout de ce que, nous considérant au même rang qu'eux plutôt qu'en qualité de sujets, ils avaient daigné, avec tant de bénignité, nous communiquer le matin leurs secrets et par la bouche de leurs envoyés, et par des écrits signés de leur main. Ensuite nos députés, usant de paroles mesurées, prudentes, respectueuses et douces, mettraient toute leur adresse en œuvre pour tirer principalement des princes l'explication de l'envoi du rôle, afin de savoir s'ils entendaient ainsi que la totalité des conseillers y dénommés dût rester dans le conseil privé du roi, sans en excepter un.

Quant à la manière même de s'exprimer, elle fut remise à la prudence des députés.

Députés de Paris :

L'évêque d'Arras et le seigneur de Montmorency.

De la Bourgogne :

L'évêque de Châlons et le seigneur de la Roche.

De la Normandie :

Monsieur le sénéchal de Normandie et maître Jehan Masselin.

De l'Aquitaine :

L'évêque de Consérans et le seigneur de Castillon.

De la Langue d'Oc :

L'abbé de Vienne et le vicomte de Polignac.

De la Langue d'Oil :

L'évêque de Poitiers et le seigneur de Ventadour.

A l'issue de la séance ils s'assemblèrent et élurent ledit maître Jehan Masselin, afin de porter la parole pour eux tous au roi et aux princes. Ce fut après midi que ces députés exécutèrent ce dont ils avaient été chargés.

7 *février*. — Le samedi septième jour du mois, à la séance du matin, ledit Masselin, notre orateur, avec l'assentiment du président, se leva pour rendre compte de ce qui avait été dit et fait la veille. Il s'exprima de la manière suivante :

§ 14. — RAPPORT DE JEAN MASSELIN AU NOM DE LA DÉPUTATION.

Conformément à votre ordre, très illustre assemblée, moi et vos députés qui m'ont délégué pour porter la parole, nous sommes allés vers la Majesté royale, qui nous a reçus bénignement et gracieusement dans sa chambre particulière. Alors étaient présents à ses côtés les ducs d'Orléans et de Lorraine et une nombreuse compagnie de nobles. Voici le langage que j'ai tenu :

« Notre souverain et naturel seigneur, les députés des États, vos fidèles sujets, souhaitent que votre grandeur se maintienne toujours en bonne prospérité, et vous rendent des grâces immortelles de ce que par vos envoyés vous les avez fait visiter aujourd'hui. Ils en ont d'autant plus de reconnaissance que vous leur avez communiqué les secrets de votre Conseil avec une parfaite intimité, en leur faisant remettre de votre part un certain écrit dont le contenu leur a servi à connaître l'extrême prudence et l'extrême sagesse qui, après la mort de votre père, ont présidé à l'établissement de votre Conseil, par le ministère et par l'autorité duquel nous avons vu jusqu'à ce jour la chose publique administrée. Par vos lettres patentes vous avez commandé que les États généraux de votre royaume fussent assemblés ici, afin que, selon Dieu et selon leur conscience, ils délibérassent sincèrement et diligemment pour vous et pour le royaume, laquelle délibération a déjà été conduite presque à sa fin. Lorsque le rôle des conseillers nous a été présenté aujourd'hui, nous étions occupés attentivement du sujet dudit conseil. Comme il est difficile et embarrassant, il nous tient depuis plusieurs jours, mais, le vrai Dieu aidant, tout sera par nos décisions terminé et expédié dans peu de temps, de manière que nous soyons sûrs d'avoir pourvu convenablement à tout ce qui concerne vous et la chose publique. »

Après que j'ai eu cessé de parler, le roi et ceux qui étaient auprès de sa personne se sont retirés un instant pour conférer ensemble. Ensuite, à son commandement, le seigneur d'Alby a répondu que le roi a entendu et agréé volontiers ce que nous avons dit et ce que nous avons fait, qu'il nous en tient pour recommandés, et qu'il nous engage à employer

toute notre diligence afin d'accomplir cette affaire. Ensuite ledit d'Alby nous a demandé familièrement si lundi prochain nous serions prêts à rendre réponse. J'ai répliqué que, quoique nous eussions achevé la discussion de toutes les affaires, hormis de celles du Conseil, cependant le cahier qui la concernait, et qui devait être lu, n'était pas encore grossoyé et, comme on dit, mis au net; que néanmoins nous donnerions nos soins pour hâter la conclusion et que, peut-être le mardi ou le mercredi, serions-nous à même de satisfaire le roi.

Après ces paroles nous sommes entrés dans la chambre de monseigneur de Bourbon, à qui, semblablement de votre part, j'ai adressé des remerciements pour les faveurs qu'il nous a accordées, et pour sa bienveillance à notre égard. Je lui ai parlé aussi, et de la même manière, dudit rôle, puis j'ai ajouté : « Le seigneur de Boissy, qui nous a présenté ce rôle, ne s'est pas expliqué assez clairement, et nous ne connaissons pas assez quel est à ce sujet votre noble bon plaisir, savoir : si, d'après une telle précaution, vous entendez que tous ceux nommés sur la liste et qui ont signé, demeurent conseillers, et si vous arrêtez qu'on n'en ajoutera pas davantage; et non seulement en ce point, mais encore pour le reste, nous ne voulons pas aller à l'encontre de vos commandements. »

Le duc a répondu à chaque question : et surtout il a dit qu'ils n'avaient pas la moindre intention de nous enlever la liberté d'ôter ou d'ajouter ce qu'il nous paraîtrait à propos de changer, et de mettre le nombre de conseillers que nous jugerions utile au roi et au royaume.

Ensuite, pour en finir brièvement et en peu de mots, une visite, qui s'est passée presque de même,

a été faite à monseigneur d'Orléans, dans la ville et à son logis proche de Saint-Julien. Néanmoins il n'a pas déclaré aussi nettement sa pensée à l'égard du rôle. D'ailleurs il se hâtait de se rendre au dîner, où plusieurs étaient invités. C'est ce qui a fait que nous avons reçu une très courte réponse.

Enfin cette relation des démarches de la veille ayant été terminée, entrèrent dans la salle les orateurs des enfants de l'ancien duc de Nemours. Ils haranguèrent l'assemblée à peu près en ces termes :

§ 13. — SUPPLIQUE DES ENFANTS DU DUC DE NEMOURS.

« Les pauvres et jeunes enfants de l'illustre maison de Nemours se recommandent humblement à vos bonnes grâces : avant tout, ils vous supplient de les excuser de ce qu'ils ne sont pas venus en personne devant Vos Seigneuries ; c'est que l'aîné, à qui il appartient principalement de les représenter, reste alité et malade. Nul n'ignore, je crois, très illustres seigneurs, avec quelle sainteté et avec quelle honnêteté de mœurs leur père a vécu. Il a toujours servi avec un zèle égal Dieu par sa piété, le royaume et son prince par sa fidélité, et cette fidélité était bien naturelle, puisque du côté paternel et du côté maternel il était un des plus proches parents du roi. Cependant vinrent des événements cruels. Pour une cause indignement mensongère, la colère fut comme imposée au roi déjà mal disposé, et le duc fut poursuivi de fausses accusations. Son procès commença d'abord par lui être fait au parlement; après, on le porta devant d'autres juges; et pourtant ils étaient présents, et une certaine puissance les avait admis à délibérer et à l'interroger, ceux à qui déjà ses do-

maines confisqués avaient été donnés! Néanmoins ils ne réussirent pas à amener la Cour du parlement à rendre contre lui un arrêt violent. Aussi la sentence ne fut-elle pas suffisante pour calmer la colère du roi! Par les complots et par la ruse de ces hommes cruels et scélérats, de nouveaux juges créés extraordinairement, gens ayant part à la proie, le condamnèrent à mort, malgré toute son innocence. Incontinent après, comme à la suite de la victoire, le butin entier fut partagé; et à ses trois fils, si beaux et d'un caractère si noble, à ses deux filles, déjà nubiles, il ne resta absolument rien qui fût propre à les garantir de la faim et du froid; que dis-je? pas même une consolation. Pourtant leur mère était la cousine germaine du roi! Aussitôt après l'incarcération et la détention de son mari, elle était allée implorer Sa Majesté; mais, éloignée de la présence et de l'audience du roi, et repoussée d'une manière indigne, voyant la mort de son époux conjurée, elle se laissa consumer à force de larmes et de douleurs, et, avant qu'il pérît, exhala son âme excellente. Alors cette très noble maison, quoiqu'elle ait toujours été utile et fidèle au royaume, magnifique en possessions et en richesses, et s'étendant au loin, appuyée sur de nombreuses alliances, s'est vue réduite à quelques faibles restes. De plus, ces jeunes gens très bons, tenant de près à la famille royale, n'ont pas même un seul coin de terre pour y reposer leur tête, et ne subsistent tous les jours que du pain d'autrui. Ils ont demandé souvent que la propriété de leurs biens leur fût restituée, qui, sans aucune faute de leur père ou d'eux, était allée en des mains étrangères : ils n'ont rien obtenu. Comme ils sont assurés que le roi vous a appelés dans le but de pourvoir sagement à ses intérêts et à ceux de son royaume, ils vous

supplient, avec les plus humbles prières, de regarder en pitié leurs malheurs, et d'intercéder auprès du roi afin qu'une si grande misère soit soulagée [1]. »

Quand l'orateur eut parlé, beaucoup d'entre nous pleurèrent de compassion.

On répondit, comme aux autres requêtes, que pour le présent nous nous occupions des intérêts communs du royaume; que, ces affaires expédiées, nous aurions cette demande particulièrement pour recommandée parmi celles du même genre.

§ 16. — CONTINUATION DES DISCUSSIONS RELATIVES A LA COMPOSITION DU CONSEIL, A LA HARANGUE GÉNÉRALE QUI DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU ROI.

Ensuite l'affaire du Conseil royal a recommencé, suivant la coutume, à être partagée, agitée et discutée par nations. A la fin, toutes les résolutions rapportées n'étaient pas conformes, mais il a été décidé qu'elles seront écrites, et que chaque section le lundi prochain les fera enregistrer; et comme ces conclusions ledit jour seront mises par écrit, je ne les insère pas ici.

Ensuite maître Jehan de Rély, qui, ainsi que vous l'avez appris, doit prononcer devant le roi une harangue générale, a requis qu'on lui nommât quelques commissaires, à qui il exposerait sommairement ce qu'il entend dire dans la harangue susdite, afin qu'ils lui donnassent conseil s'il ajouterait ou s'il retrancherait; car le sujet est grave, et il importe de le traiter jusqu'à la fin du consentement de tous. Et comme ledit orateur, soit pitié, soit amour de la

1. Voir pour les procès de Nemours et d'Armagnac les deux volumes précédents de notre collection relatifs à Louis XI.

justice, ou amitié quelconque, penchait pour lesdits enfants de Nemours, il a prié qu'on lui permît de joindre à sa péroraison quelques mots de leur cause.

Sur le premier point, lui ont été donnés les députés qui, la veille, sont allés vers le roi, auxquels on a enjoint aussi de supplier Sa Majesté pour que nous ayons audience le mardi. Sur le second point, concernant ce que l'orateur nous a demandé, au nom des enfants de Nemours, nous lui avons tous accordé.

§ 17. — MÉCONTENTEMENT ET RÉCLAMATION DU DUC D'ORLÉANS. LE ROI ASSIGNE JOUR POUR ENTENDRE L'ADRESSE DES ÉTATS.

Lundi, 9 février, au commencement de la séance, vint le seigneur de Montaigu le Blanc, qui, envoyé de la part du duc d'Orléans, apporta des lettres à l'assemblée. Elles contenaient en somme que, quand nous traitâmes dans notre chapitre de l'établissement du Conseil du roi, nous ne lui avions pas conservé le rang de prééminence que sa dignité réclamait, et qu'il aimait mieux que dans cette affaire on le passât entièrement sous silence.

Il fut répondu à cet envoyé que ceux qui avaient insinué à son maître ce dont il se plaignait étaient des rapporteurs faux et menteurs; car la chose s'était passée d'une manière toute différente; et que, pour notre justification, nous lui enverrions quelques-uns de nous lui prouver, même par écrit, que nous avions tenu une conduite tout opposée. Et, à ce sujet, furent députés monsieur le sénéchal de Normandie, le seigneur de la Roche et plusieurs autres.

Ledit sieur sénéchal de Normandie nous raconta que, suivant la commission à lui donnée, et en compagnie de plusieurs de ses collègues, il avait été

trouver le roi et lui avait demandé de nous donner le mardi ou un jour différent, mais qui serait commode à Sa Majesté pour ouïr nos réponses et nos harangues. Le roi dit qu'il avait grand désir de nous entendre; bien mieux, ne voulant pas faire attendre davantage nos orateurs, il accepta, ou plutôt, afin de m'expliquer respectueusement, il nous assigna le mardi.

§ 18. — LA QUESTION DU POUVOIR DES ÉTATS ET DE LA SOUVERAINETÉ NATIONALE. — DISCOURS DE PHILIPPE POT.

Cette question : Quel est le pouvoir des États? suscita mille débats durant toutes nos séances et dans toutes les discussions publiques. Quelques-uns opinaient qu'alors l'autorité suprême du royaume était échue aux États, qu'ils ne devaient point recourir aux supplications, si ce n'est pour la forme, et parce que chacun des députés est estimé individuellement inférieur à un prince; mais qu'il fallait plutôt décréter et commander, du moins jusqu'à ce que les États eussent institué le conseil qui recevrait d'eux la souveraine puissance. D'autres soutenaient au contraire que ce n'était pas aux États, que c'était aux princes du sang, comme à des tuteurs légitimes, que la loi remettait le gouvernement du royaume; que, dans la rigueur du droit, il n'était pas nécessaire de demander le consentement des États, sinon pour lever des impôts; et que si l'on accorde davantage, c'est pure faveur des princes et complaisance de leur part. J'avais résolu de rassembler, du mieux que je pourrais, les arguments que beaucoup de députés semèrent dans leurs discours, pour soutenir le parti des États; mais le seigneur de la Roche, représentant

de Bourgogne, seul entre tous, à ce que je crois, dit et prononça une harangue suivie sur ce sujet, avec toute la liberté et tous les développements possibles, dans cette séance où il s'agissait de rapporter la conclusion de sa nation, touchant le fait du Conseil. Aussi je ferai honneur à son nom de toute la teneur du discours suivant.

Le susdit de la Roche [1] se leva donc, se mit à une place élevée et parla en ces termes :

« Si je ne savais, très illustre assemblée, que la plus pure et la meilleure partie d'entre vous a le bon esprit de comprendre et de défendre le libre pouvoir des Etats, je ne me serais pas enhardi ni avancé jusqu'à vous en parler. En effet, n'est-ce point prendre une peine inutile de tenter de corriger l'opinion d'une multitude dont le jugement est perverti? Mais, comme déjà par de nombreuses preuves votre prud'homie nous a été montrée, je n'ai pas cru me fatiguer vainement en vous disant tout haut, et en vous exposant d'une manière brève, et selon la force de mon intelligence, ce que j'ai appris des

1. Philippe Pot, sire de la Roche, prononça le fameux discours qui passe à bon droit pour un des premiers monuments de notre éloquence parlementaire. Nul doute que l'idée de cette harangue ne lui ait été suggérée par Madame : désigné par elle pour être un des précepteurs du roi, dont il était le chambellan, aimé de Louis XI, qui l'avait attiré à son service et lui avait conféré l'ordre de Saint-Michel, recommandé par Charles VIII au choix des électeurs de Bourgogne, le sire de la Roche ne dut vraisemblablement prendre la parole qu'avec l'assentiment de Beaujeu. Dans sa bouche, comme dans l'esprit de la princesse, une telle harangue devait être plutôt une arme de parti qu'un manifeste de politique libérale. (Pelicier, *Essai sur le gouvernement*, etc.)

grands hommes et des sages sur l'autorité et la liberté des Etats. J'espère qu'à ma voix ceux qui ont une si grande peur de choisir des conseillers, qui fuient et rejettent ce soin loin d'eux, comme le feu et un péril imminent, concevront de plus justes idées. Mais avant que d'entrer dans le fond de ma doctrine, j'aurai d'abord, je l'avoue, à réfuter les opinions qui la repoussent.

« Je le demande à ceux qui pensent que la direction du roi et du royaume est due aux princes du sang, la donneront-ils au plus proche et à l'héritier présomptif du roi? Non, disent-ils; cela ne se peut aucunement, de peur que, dans une si importante circonstance, il n'y ait félonie commise et conspiration contre le pupille; aussi la loi l'a-t-elle défendu. Mais elle veut que l'administration du royaume soit déférée au parent le plus proche, et la tutelle à celui qui succède immédiatement après lui. Je réponds : par cet arrangement vous ne sauvez pas le roi enfant des complots et des plus grands dangers. Convenons un instant que vous lui procurez une faible sûreté; expliquez-moi où vous avez vu cet ordre de tutelle garanti par la loi! Qui a établi ou promulgué cette loi? Certes, vous ne le trouverez écrit dans aucune. Que si vous étiez en état de me le montrer, je vous soutiendrais que la disposition des mesures présentes vous donne un démenti très clair, et vous démontre que votre loi n'a ni force ni application. La preuve est publique : le duc d'Orléans, présomptif héritier du trône, n'a pas la souveraine puissance ou l'administration utile du royaume, et le comte d'Angoulême, qui vient après lui, n'a pas la garde du roi. Vous ne concluez donc rien avec un pareil argument, à moins d'alléguer peut-être qu'ainsi il est advenu par la force et non par le droit, pour éviter des calamités.

Quoi! le duc d'Orléans est-il prince à endurer, sans rien dire, que d'autres lui enlèvent ses droits? Et vous ne m'objecterez pas l'exemple de Charles V, qui, comme nous disons, prit la régence du royaume, car il ne l'obtint pas sitôt que le trône devint vacant; mais il l'eut environ deux ans après, à la vérité, par le consentement et par le jugement des Etats, de quoi je parlerai tout à l'heure. Pour moi, je n'ai appris et n'ai lu nulle part que ce que vous prétendez ait été fait en France.

« J'arrive à mes autres adversaires, qui me semblent raisonner non moins mal, et même plus dangereusement; car ils veulent que le gouvernement et la tutelle soient à tous les princes du sang. Est-ce qu'ils comprennent aussi dans ce nombre ceux qui descendent par les femmes de la famille royale? Ah! s'ils le prétendent ainsi, quelle longue série de princes irons-nous chercher au loin! Il est inouï et à peine possible qu'on ait vu et qu'on voie en pareil cas unité d'action. Maintenant j'admets qu'ils ne pensent qu'aux descendants de la ligne masculine. Eh! s'ils ne s'accordent pas, ces descendants? On me répond : Ils savent régler tout avec un calme profond, avec équité et union de cœur. Quelle rare et presque divine harmonie! En cela, dit Cicéron, où plusieurs à la fois ne peuvent avoir la supériorité, il arrive le plus souvent un tel désaccord, qu'il est très malaisé de conserver religieusement l'association. La concorde parfaite, le spectacle de la merveilleuse paix qui règne entre nos princes, je les attribue à leur bonté, et peut-être à l'épreuve des malheureux temps depuis peu écoulés, plutôt qu'à une loi qui les entraînerait de la sorte.

« Prenons garde pourtant de laisser flotter tout dans le vague, ou d'abandonner entièrement le salut

de la république à la pure volonté et à l'arbitraire d'un petit nombre, car qui nous garantit que les princes seront toujours justes et bons? Il est donc utile et nécessaire, en cette occurrence comme dans les autres, de nous conformer et de nous limiter au droit ancien et à la règle. Cette conduite met partout la paix et l'ordre, elle calme et unit les esprits des hommes; elle contient les cœurs avides de puissance et de gloire. Si entre les premiers princes du sang la question reste encore indécise, dans le doute à qui l'administration de la chose publique sera alors légitimement dévolue, eh bien! qui ne voit que sur-le-champ on court aux armes, et que l'on ne distingue plus ce qui est à Dieu, ni ce qui est aux hommes? Alors ces plaideurs d'un nouveau genre ont enfin pris le parti de décider leur procès par les armes, non par les arguments, et de combattre à coups d'épée, non à coups de langue. Même le débat est tel que le moindre droit est jugé le meilleur, et qu'on en vient à croire que, si une félonie est à commettre, c'est surtout dans cette circonstance. Mais je vous le demande, qui ne proclamerait audacieux et envahisseur du pouvoir royal, perturbateur de la paix et tyran, et devant être frappé de la loi contre la brigue, l'homme qui, sans demander le consentement de personne, s'emparerait, de son chef, du gouvernement de l'Etat, envié de chacun, et qui ne lui accorde point un titre regardé généralement comme très clair et incontestable? J'appelle encore à l'appui de mon opinion ce motif que la royauté est une dignité et non une hérédité, et qu'elle ne doit aucunement, comme les hérédités, passer toujours aux tuteurs naturels, savoir aux proches parents. Quoi donc? me dira-t-on, est-ce que la chose publique restera dépourvue de directeur et exposée à

l'anarchie? Non, certes; car elle sera d'abord déférée à l'assemblée des Etats généraux, moins pour qu'ils l'administrent par eux-mêmes, que pour mettre à la tête les gens qu'ils jugeront les plus dignes. Je veux vous rendre ma pensée évidente.

« Comme l'histoire le raconte, et comme je l'ai appris de mes pères, dans l'origine le peuple souverain créa des rois par son suffrage, et il préféra particulièrement les hommes qui surpassaient les autres en vertu et en habileté. En effet, chaque peuple a élu un roi pour son utilité. Oui, les princes sont tels, non afin de tirer un profit du peuple et de s'enrichir à ses dépens, mais pour, oubliant leurs intérêts, l'enrichir et le conduire du bien au mieux. S'ils font quelquefois le contraire, certes ils sont tyrans et méchants pasteurs qui, mangeant eux-mêmes leurs brebis, acquièrent les mœurs et le nom de loups, plutôt que les mœurs et le nom de pasteurs. Il importe donc extrêmement au peuple quelle loi, quel chef le dirige, car si son roi est très bon, le peuple est très bon. S'il est mauvais, il est dégradé et pauvre. N'avez-vous pas lu souvent que l'Etat est la chose du peuple? Or, puisqu'il est sa chose, comment négligera-t-il ou ne soignera-t-il pas sa chose? Comment des flatteurs attribuent-ils la souveraineté au prince, qui n'existe que par le peuple? Est-ce que chez les Romains chaque magistrat n'était pas nommé par élection? Est-ce qu'une loi y était promulguée avant que, d'abord rapportée au peuple, elle eût été approuvée de lui? Dans beaucoup de pays encore, suivant l'ancienne coutume, on élit le roi. Mais je ne veux pas présentement discourir de la puissance d'un prince qui gouverne à cause du droit que son âge lui donne; renfermons notre discussion dans la question proposée : quand un roi, à

cause de sa minorité, ou pour un motif quelconque, est empêché de prendre le gouvernement. Et, préalablement, je veux que vous conveniez que l'Etat est la chose du peuple, qu'il l'a confié aux rois, et que ceux qui l'ont eue par force ou autrement, sans aucun consentement du peuple, sont censés tyrans et usurpateurs du bien d'autrui. Or, puisqu'il est constant que notre roi ne peut disposer lui-même de la chose publique, il est nécessaire qu'elle soit régie par le soin et par le ministère d'autres personnes. Si, comme j'ai répondu à mes adversaires, elle ne retourne en ce cas, ni à un seul prince, ni à plusieurs princes, ni à tous à la fois, il faut qu'elle revienne au peuple, donateur de cette chose, et qu'il la reprenne, au moins à titre de maître, surtout puisque les maux causés par la vacance prolongée du gouvernement ou une mauvaise régence retombent toujours sur lui et sur lui seul. Loin de moi pourtant l'intention de dire que la capacité de régner ou la domination passe à tout autre qu'au roi! Je me borne à prétendre que l'administration du royaume et la tutelle, non le droit ou la propriété, sont accordées légalement pour un temps au peuple ou à ses élus. J'appelle peuple non seulement la populace et ceux qui sont simplement sujets de cette couronne, mais encore tous les hommes de chaque état, tellement que sous la dénomination d'Etats généraux je comprends aussi les princes, sans en exclure le petit nombre d'étrangers qui résident dans le royaume. Certes, je crois bien qu'à l'article de la noblesse personne n'hésite à placer les princes et les membres les plus puissants. Ainsi, dès que vous vous considérez comme les députés de tous les Etats du royaume, leurs savants procureurs et les dépositaires de la volonté de tous, pourquoi craignez-vous de

conclure que vous avez été principalement appelés pour diriger par vos conseils la chose publique, en quelque sorte vacante, en raison de la minorité du roi? C'est ce que vous prescrivent les lettres patentes de convocation; c'est ce que le chancelier, dans sa harangue, approuvée par la présence du roi et des princes, vous a déclaré non obscurément. Ces raisons réfutent aussi clairement ceux qui pensent que notre assemblée n'a été ordonnée que pour lever des impôts, et qu'une opération ou un but différent ne la regarde point. M'arrêterai-je à l'objection qu'on n'a jamais eu coutume d'appeler un grand nombre de provinces à délibérer sur les impôts? Je répliquerai : une telle opinion est très manifestement contredite, et par l'expérience des faits, et par la marche que nous avons suivie, qui démontrent que nous avons traité beaucoup de matières d'un autre genre. On m'objectera peut-être que, dès le début du nouveau règne, les princes ont institué le conseil, réglé la chose publique, pourvu à tout, et qu'on n'a pas besoin de nous consulter. Je réponds qu'alors ces mesures durent être prises, pour parler ainsi, provisoirement, parce que dans le moment on ne pouvait assembler les Etats. Donc, grâces soient rendues à ceux de qui le service et la vertu ont conduit la chose publique sagement et heureusement, jusqu'au jour de notre réunion! Mais aujourd'hui que les Etats, à qui, proclamons-le hardiment, la loi a remis la puissance, sont réunis en un corps, les règlements qui ont été faits veulent être confirmés, comme les autres qui sont à faire doivent être préparés. Effectivement ce qui s'est passé n'acquiert de force, suivant moi, que quand les Etats l'ont sanctionné; et aucune institution ne subsiste saintement et solidement, si elle s'élève contre leur gré, sans qu'on les ait consultés

et qu'on ait eu leur consentement, soit de fait, soit par voie d'interprétation.

« Du reste, elle n'est pas nouvelle, cette assemblée des États généraux. Il n'est pas extraordinaire de les voir s'emparer de l'administration vacante du royaume et la confier à un conseil d'hommes probes tirés de leur sein, préférant toutefois exclusivement les hommes du sang royal, pourvu qu'ils soient doués de vertu. Et pour ne pas aller chercher de trop antiques exemples de cette institution, au temps de Philippe de Valois il y eut entre ce monarque et Edouard, roi d'Angleterre, des guerres par rapport à la succession à la couronne. Enfin ils convinrent, sans hésiter et conformément à la loi, de soumettre un si grand procès au jugement des Etats généraux. La sentence qu'ils prononcèrent alors en faveur de Philippe nous sert de défense contre les Anglais. Or, si les Etats ont eu un plein pouvoir dans une aussi importante question, pourquoi leur refuserait-on le droit de former le Conseil, ou tout autre droit de moindre étendue? Sous le roi Jean, lorsque, par suite des malheurs de la guerre et d'un revers de fortune, ce prince était tenu en captivité, les Etats n'ont-ils pas pris, réglé, délégué la police et l'administration du royaume? Et quoique Charles V, fils du roi Jean, eût alors vingt ans accomplis, ce ne fut pas néanmoins tout de suite que la régence lui fut confiée; mais, deux ans après la première assemblée, les Etats se réunirent de nouveau à Paris, et ledit Charles reçut le gouvernement de la nation, seulement par leur consentement et par leur décision. Au surplus, pourquoi rappeler ce qui est un peu ancien? Du temps de Charles VI, qui, environ à l'âge de douze ans, succéda à son père, le royaume a été réglé et administré par le conseil des Etats. Ce fait est encore

présent au souvenir d'un grand nombre ; et je raconte, non ce qu'on nous a dit, mais ce que nous avons vu.

« Si d'aussi grands exemples donnent leur suffrage à l'autorité des Etats, et tant de raisons l'appuient, pourquoi tremblez-vous de mettre la main et de vous appliquer à la disposition, à l'arrangement et à la nomination du Conseil? Est-ce que dans l'accomplissement de cette œuvre ne consiste point la force de la nation, ou la ruine et le renversement de sa prospérité? Vous êtes ici pour dire et pour conseiller librement ce que, par l'inspiration de Dieu et de votre conscience, vous verrez utile au royaume, et néanmoins vous négligez de pourvoir à ce point, qui est fondamental et capital, le principe de tout le reste, et sans lequel, faute de l'avoir institué à propos, vos autres conseils et vos pétitions seront inutiles ! Qui, je vous prie, entendra et jugera vos plaintes et vos doléances? Cette seule partie étant négligée ou n'étant pas bien établie, qui leur donnera guérison et fera provision de remèdes? Je ne vois pas pourquoi vous prendriez la peine d'aller plus avant. Mais, dira-t-on, ceux qui aussitôt après la mort du roi ont été désignés par le rôle, et y ont été vus inscrits, les jugerons-nous indignes d'être du Conseil et de jouir de tant d'honneur? Ne résistons pas au roi, dira-t-on encore, à la volonté ni aux ordres des princes, car cette résistance semble être en pure perte et ne tendre qu'à nous fatiguer, à nous attirer des haines. Bien au contraire, très illustres seigneurs, vous ne vous imposerez pas une tâche vaine et odieuse, si vous menez cette affaire courageusement et prudemment. Or ceux que contient le rôle, loin de les regarder comme devant être désapprouvés, je les répute capables d'être approuvés, et ne juge personne indigne de l'honneur d'être conseiller. Quel

moyen avons-nous donc de conserver la bienveillance du roi et des princes, et d'éviter les haines des hommes désignés? La conclusion de ma nation, que monseigneur de Châlons va lire publiquement, paraît pourvoir, aviser et remédier à tout avantageusement. Mais pourquoi hésitons-nous? Pourquoi ne tenons-nous à pleine main que le feuillage de la branche et baissons-nous la tête jusqu'à terre? Songeons que l'article capital du rôle qui nous a été apporté, annonce d'avance que le conseil a été institué, en attendant, et jusqu'à ce que les Etats fussent assemblés. Maintenant que vous siégez ensemble, vous balancez, et vous paraissez redouter, comme trop élevée pour votre puissance, une prérogative que vos ancêtres n'ont aucunement crue au-dessus d'eux et qu'ils ont eu l'extrême fermeté de conserver entière. Mais peut-être les princes s'opposent-ils à vos actes? Non, car ils les permettent, et ils vous aident et vous pressent. Quel est donc l'obstacle qui vous empêche d'accomplir une œuvre excellente et si méritoire? Certes, je n'en trouve aucun, si ce n'est votre faiblesse et la pusillanimité qui intimide vos esprits, et qui seule fait que vous êtes indignes de la plus digne entreprise. Eh bien! très illustres seigneurs, ayez une grande confiance en vous-mêmes, de grandes espérances et une grande vertu; et cette liberté des Etats que vos ancêtres mirent tant de zèle à défendre, ne souffrez point qu'elle soit ébranlée à cause de votre mollesse. Ainsi ne vous montrez pas plus petits et plus faibles que vos pères, de crainte que la postérité ne vous condamne pour avoir abusé de votre puissance, à la perte de l'Etat, et qu'au lieu de la gloire qui serait due à vos travaux, vous n'emportiez un opprobre éternel. »

§ 19. — SÉANCE ROYALE SOLENNELLE. LECTURE DE L'ADRESSE.

Le mardi 10, un peu après midi, le roi vint, en compagnie des princes et des grands, qui la plupart cependant avaient pris place avant son arrivée. Etaient présents les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Angoulême, de Foix, de Beaujeu, de Bresse, et une foule nombreuse d'autres assistants. Après que le roi fut assis, et que le silence eut été commandé, nous tous, les députés des Etats, un genou en terre, nous demandâmes par un signe de tête qu'on nous donnât la permission de parler. Alors monsieur le chancelier, à la place et dans la posture où il était le premier jour, et que nous avons décrite, se tourna vers le roi; puis, ayant ôté son bonnet et ayant fléchi le genou, il lui requit qu'il lui plût d'entendre notre harangue. Le roi dit et fit signe qu'il y consentait; et bientôt le chancelier regardant du côté de l'assemblée : « Quand il vous plaira, dit-il, commencez ». Incontinent maître Jehan de Rély, choisi pour notre orateur, étant dans la chaire placée au milieu de la salle, parla ainsi :

S'ensuit la première proposition faite devant le roi et son conseil par honorable homme maître Jehan de Rély, docteur en théologie et chanoine de Paris, élu et député par ceux des trois États à ce faire et prononcer.

§ 20. — LE DÉBAT ENTRE LES BEAUJEU ET LE DUC D'ORLÉANS. — MESSAGES CONTRADICTOIRES DES DEUX PARTIS DEVANT LES ÉTATS.

Pendant que nous traitions l'inextricable affaire du Conseil, un envoyé de la maison du duc d'Or-

léans vint en particulier nous adresser cette courte allocution :

« Monseigneur d'Orléans, dit-il, avait ci-devant compté beaucoup sur vous, à cause des grands revenus qu'il a dans votre province, de laquelle, par cette raison, il s'est déclaré souvent l'ami et le protecteur. Cependant il a appris que les articles que vous avez faits ne lui maintiennent pas son honneur et ne sont pas conçus en des termes qui répondent à sa dignité, surtout lorsque, entre autres décisions, vous arrêtez, sur la question du Conseil royal, que le sire et la dame de Beaujeu auront la garde et le gouvernement de la personne du roi. En cela vous ne pouvez lui plaire, et il se croit gravement offensé, d'autant que, si le roi a besoin d'être gouverné et gardé, ou, comme on dit, d'avoir un régent, Monseigneur n'entend point que cette administration appartienne à autre qu'à lui. Il veut bien, s'il vous arrive dorénavant de parler de cette chose, que vous disiez simplement « que le sire et la dame de Beaujeu soient « auprès de la personne du roi », et rien de plus. »

Nous répondîmes que dès le commencement nous avions pris la ferme résolution de ne rien dire et de ne rien faire qui contrariât sa volonté, mais de lui conserver le rang dû à sa dignité ; qu'au surplus sur la réclamation susdite nous nous conformerions à ses désirs.

Alors l'envoyé se retira.

Il est vrai que notre article final était conçu en ces termes :

« Attendu que le roi jusqu'à ce jour a été élevé et gouverné débonnairement et honnêtement, et qu'il a encore besoin d'être nourri et gardé avec grande sollicitude et diligence, par ce motif nous opinons et nous requérons que le sire et la dame de Beaujeu

continuent, en cette circonstance, ce qu'ils ont bien commencé, et qu'ils aient le soin, la garde et le gouvernement de sa personne. »

Nous nous mîmes donc à corriger cet article, et à l'instant entra le seigneur de l'Isle, bailli de Coutances, venant de la part du sire et de la dame de Beaujeu. Il nous parla brièvement comme il suit :

« Monseigneur et madame de Beaujeu ont déjà connu par beaucoup de preuves la bonne et juste intention où vous êtes à leur égard, et que vous avez montrée, surtout en pourvoyant à ce qui concerne la personne du roi, lorsque, comme ils l'ont bien remarqué, vous leur avez accordé toute l'autorité qu'ils eussent pu ambitionner, distinction qui les a même exposés à l'envie; mais pour vous rendre compte brièvement des causes de ma commission, ledit seigneur et ladite dame, qui ont su que le duc d'Orléans a été offensé de ces mots : « la garde et le gouvernement », aiment mieux renoncer à quelques-uns de leurs droits qu'en voulant les conserver tous exciter le moindre trouble dans le royaume. Il leur convient donc que ces termes soient supprimés, et ils vous prient instamment d'amender ainsi l'article :

« Que le sire et la dame de Beaujeu soient auprès de la personne du roi comme ils y ont été jusqu'à présent, et comme il a été ordonné par le feu roi et la feue reine. »

Il fut répondu que nous mettrions tous nos soins à ne dire que ce qui pouvait justement être agréable à Monseigneur et à Madame.

Le bailli de Coutances s'étant retiré, nous commençâmes à délibérer sur son message. Or nous étions embarrassés, tant pour la nature de l'affaire que parce que, dans notre société, il y avait deux



Pierre de Beaujeu, d'après un triptyque de la cathédrale de Moulins.



Anne de Beaujeu et sa fille Suzanne,
d'après un triptyque de la cathédrale de Moulins.

espions, l'un du parti d'Orléans et l'autre du parti de Beaujeu. Tout bien considéré, nous conclûmes que l'article serait ainsi rédigé, et sans rien ajouter : « que le sire et la dame de Beaujeu soient auprès de la personne du roi comme ils ont été jusqu'à présent » ; quoique par cette rédaction le débat entre les princes ne fût peut-être pas apaisé.

§ 21. — RÉCLAMATIONS DU DUC D'ALENÇON.

Pendant que nous délibérions ainsi, vinrent des envoyés de monseigneur d'Alençon nous dire comment son père avait enduré, pour le roi, beaucoup de peines et même la captivité. Ils nous rappelèrent son aïeul et son bisaïeul morts au service de l'État. Ils ajoutèrent : « Quoique depuis peu il ait été mis injustement en prison, il a été absous par un jugement équitable. Aussi ne mérite-t-il point qu'on lui rende moins d'honneur. Sans lui chercher une généalogie ancienne, on voit qu'il descend du frère unique du roi[1]. Il vous prie donc de ne rien lui ôter de sa dignité et de son rang. »

On répondit que nous n'avions nulle intention de prendre une décision qui pût blesser la dignité de quelqu'un.

§ 22. — DERNIÈRES DÉLIBÉRATIONS RELATIVES A L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL ROYAL.

Le soir, suivant notre convention, nos députés se réunirent au domicile du président. Là, de

1. A savoir du cinquième fils de saint Louis, le comte d'Alençon, frère de Philippe le Hardi.

part et d'autre, ils disputèrent longuement et avec acharnement; et aucune paix ne fut conclue et ne succéda à notre ancienne guerre. Il est bien vrai que quatre des sections avaient une opinion presque conforme. Néanmoins nous ne jugions pas convenable qu'à cause de cette conformité elle fût présentée aux princes, au nom des États et comme une conclusion générale. Même des députés pensèrent qu'il fallait remettre par écrit et séparément les résolutions de chaque section, afin que le roi et les princes eussent à choisir parmi toutes ces résolutions celles qu'ils préféreraient. Nous apprîmes de quelques grands seigneurs que les princes ne seraient pas mécontents si chacun découvrait en particulier sa pensée, parce que l'avis des princes pouvait accorder ensemble les opinions différentes. Mais cet avertissement causa incontinent une grande agitation; car quelques-uns dirent qu'après avoir jusqu'à cette heure traité toutes les questions avec le plus bel accord, c'était une honte de nous montrer désunis en ce seul point, et qu'un tel dissentiment semblait tendre à déshonorer nos travaux tout entiers, et peut-être même à les rendre inutiles. En définitive, une proposition fut écrite, sur l'acceptation de laquelle on ordonna que chaque section délibérerait le lendemain, de grand matin, après qu'on la lui aurait communiquée.

C'est ce qui fut fait ce jour-là.

12 février. — Le jeudi 12, au matin, nous nous assemblâmes en l'hôtel du président, tout auprès de la salle des États. Là nous eûmes de longues contestations et des débats qui durèrent presque jusqu'à onze heures. Enfin les articles que Jacques de Croisemare avait très habilement rédigés, furent tous adoptés dans leur forme, hormis deux, qui con-

cernaient le choix du Conseil et la garde du roi. On ajouta même que le sire de Beaujeu présiderait, après messeigneurs d'Orléans et de Bourbon, clause que la veille nous avions unanimement omise, à cause de la remontrance faite de la part de monseigneur d'Alençon. Néanmoins, pour beaucoup de raisons, nous crûmes nécessaire d'insérer cette clause.

L'article qui portait que le sire et la dame de Beaujeu soient auprès de la personne du roi comme ils y ont été jusqu'à présent, fut aussi universellement approuvé. Mais le seigneur de la Roche, député de Bourgogne, survenant au moment de la discussion, assura que, si nous disions un seul mot de cela, nous troublerions tout, et que nous rallumerions entre les princes le feu, qui avait été difficilement éteint. Bien plus, il avait ouï dire, ce jour et la veille, audit seigneur de Beaujeu qu'il ne voulait point qu'on parlât aucunement de cet objet. En conséquence, l'article fut amendé comme il se lit au cahier, ou plutôt il fut dénaturé. C'est que le long et fâcheux débat au sujet du Conseil avait ennuyé les députés, pour ne pas dire les avait rendus ennemis; de plus, les opinions des partisans de tous les anciens conseillers, les prières et les réprimandes d'un grand nombre avaient presque paralysé les autres qui opinaient avec le plus de franchise et d'indépendance, car certes la bonne foi en contenait bien peu dans le zèle qu'exigeait cette circonstance : encore ces derniers agissaient-ils beaucoup plus mollement que de coutume, abandonnant au hasard la marche et le résultat de cette affaire, qui semblait leur être indifférente.

§ 23. — NOUVELLE SÉANCE ROYALE DU 12 FÉVRIER 1484. — FIN DE LA HARANGUE DE MAÎTRE DE RÉLY. — LECTURE DU CAHIER. — RÉPONSE DU CHANCELIER.

Toutes choses étant donc ainsi arrangées, nous entrâmes dans la salle sur le midi.

Environ une heure après, le roi y arriva, accompagné de sa suite ordinaire. Aussitôt, de même que le troisième jour précédent, mettant un genou en terre, nous demandâmes la permission de parler. Elle nous fut accordée. Alors maître de Rély, notre orateur susdit, prit la parole. Dans toute la première partie de son discours il implora la pitié du roi et des princes pour les jeunes enfants de Nemours.

Lorsque l'orateur eut terminé cette partie de son discours, dans laquelle il avait montré le malheur desdits enfants de Nemours, leur frère aîné, qui se tenait alors derrière les sièges de messires les cardinaux, s'approcha du roi et, se mettant à genou, lui présenta humblement sa supplique, en prononçant, je crois, quelques paroles. Le roi la remit de suite au chancelier. A ce spectacle, et aussi à cause de l'émotion produite par la harangue de maître de Rély, il n'y eut pas un seul assistant qui ne pleurât. On voyait, en effet, un très illustre jeune homme, de la famille royale, brillant de vertus, tombé du plus haut rang au dernier degré de l'abaissement et de la misère. Qui n'aurait pas gémi?

Sitôt que ledit de Rély eut fini de parler, maître Jehan de Reims, notaire, commença à lire la fin du cahier, et il y employa plus d'une heure. Dans la dernière partie de ce cahier on avait ajouté le chapitre de l'établissement du Conseil. Les princes ne l'ignorèrent aucunement, car tous les yeux pa-

raissaient se diriger et se fixer à la fois vers ce sujet. Ce qui en est une preuve manifeste, c'est que bientôt le chancelier parla pour accepter les dispositions qui y étaient relatives. Quoi qu'il en soit, il semblait que nous nous fussions mal concertés en choisissant le lecteur susdit, et l'on aurait cru qu'il avait la bouche pleine de bouillie, parce qu'il ne savait pas s'énoncer et qu'il était bègue.

La lecture du cahier terminée, nous baissâmes la tête, et nous nous mîmes à genoux humblement, comme pour demander qu'approbation et effet fussent donnés à nos délibérations. En ce moment, le chancelier monta auprès du roi, et, après lui avoir dit quelques mots, descendit à gauche, à côté du trône, où étaient messeigneurs d'Orléans, d'Angoulême, de Beaujeu et de Vendôme; ils allèrent avec lui au fauteuil du duc de Bourbon, qui restait assis à droite du trône et qui ne pouvait marcher, parce qu'il avait mal aux pieds. Là ils conférèrent quelque temps ensemble, puis chacun retourna à sa place, et le chancelier parla à peu près en ce sens :

« C'est avec beaucoup de plaisir que le roi a reçu vos avis et votre réponse. Il sait maintenant combien est sincère et pur votre amour pour lui et pour le peuple; car vos discours et vos délibérations ont répondu avec une admirable convenance et une merveilleuse application aux projets qu'il vous a présentés. Il a été donné de cet accord un très grand témoignage, par l'union que vous avez opérée de vos esprits avec le sien, quoique ci-devant beaucoup de preuves lui eussent déjà rendu votre fidélité évidente. Il apprécie surtout aujourd'hui et il loue très fort les travaux que vous avez mis tant d'activité à entreprendre pour la nation; et il n'est pas étonné qu'ils vous aient pris un long temps,

puisqu'ils étaient difficiles et ardus. En outre, vous avez coordonné toutes les matières par articles, si à propos, si soigneusement et si régulièrement; vous avez porté des secours à chaque souffrance d'une manière si salutaire et si abondamment, qu'en apparence il ne reste plus rien à faire. Parmi ces nombreuses et hautes questions que vous avez soulevées, qui requièrent de l'attention et une solution, et sur lesquelles doivent définitivement prononcer le Conseil royal et vos députés, après un grand, un sérieux et long examen, la première est celle du Conseil : elle est comme la ferme base de toutes nos opérations ; et nous la traiterons uniquement aujourd'hui. Le roi a appris avec satisfaction, avec la plus agréable surprise, les dispositions prudentes et raisonnées que vous avez adoptées au sujet du Conseil. Ni lui ni les princes de son sang n'y ont trouvé un seul défaut à reprendre, une seule ambiguïté qui les arrêtât. Aussi, se conformant à vos conclusions, à vos délibérations et à vos avis, approuve-t-il, confirme-t-il et établit-il dès ce moment son conseil comme fixe, réel et incontestable. Il veut néanmoins, comme vous l'avez demandé, que des hommes probes tirés du corps des États soient adjoints à ce conseil; et il souhaite et il entend qu'on leur donne le pouvoir de statuer et de prescrire tout ce qu'ils verront être utile à l'État, sauf toutefois sa prérogative d'ordonner toujours et de tout exécuter en son propre nom. Enfin, pour les matières qui resteront, on prendra dans votre assemblée des gens habiles et experts qui se concerteront avec ledit conseil et mettront à vos actes une fin avantageuse et profitable. »

§ 21. — LE PLAIDOYER DE CHARLES D'ARMAGNAC.

Comme le chancelier finissait de parler, messire Charles d'Armagnac, qui se tenait sur l'estrade, au pied du trône, se jeta à genoux devant le roi et, pour ainsi dire, le pria de lui donner audience, ce que le roi lui octroya. Aussitôt, suivi de son avocat et de trois ou quatre personnes seulement, il descendit sur le carreau inférieur de la salle, puis se plaça en face du roi, et son avocat parla en ces termes :

« Très chrétien roi, notre souverain et naturel seigneur, ce vrai et unique héritier de la très illustre et de la très fidèle maison d'Armagnac voudrait bien n'être pas obligé de déplorer, en présence de Votre Majesté et d'une si célèbre assemblée, des malheurs que son ancienne prospérité lui rend pénibles à raconter, et que vous n'entendrez pas sans horreur du crime et sans pitié du suppliant.

« Mais la monstruosité des crimes commis contre lui et contre les siens, et toujours impunément, a été telle, il est resté jusqu'à ce jour dans la condition d'une fortune si cruelle, à l'égal des condamnés, privé de ses possessions et de son rang, qu'il aurait cru garder un silence blâmable, en ne dénonçant pas les massacres de sa famille innocente et tant d'atrocités horribles, ce qu'il devrait faire quand même il aurait la pleine jouissance de la totalité de ses biens, surtout en ce temps que votre bonté et votre autorité royale, après avoir appelé de tout le royaume les hommes considérables, ont ouvert à chacun la voie de la justice.

« Si parfois une poursuite vive et véhémente a été intentée même par des gens d'une humble famille, pour des biens qu'on leur avait pris, des outrages

qu'ils avaient reçus, ou pour une réputation attaquée, pensez-vous que le seigneur suppliant se taira, lui qui a souffert non pas seulement des spoliations et des paroles outrageuses, mais aussi des tourments de corps, et qui a ressenti les derniers supplices infligés aux siens?

« Que les travaux par vous entrepris présentement ne nous ont-ils laissé plus de temps pour parler! j'aurais appuyé mon allégation de preuves juridiques et historiques; mais comme je vois en quelque sorte vos oreilles fatiguées de tous les discours précédents, je raconterai brièvement et sans fard la simple vérité des faits.

« Premièrement, je parlerai du pitoyable sort du frère et de la sœur du seigneur Charles.

« Deuxièmement, je vous entretiendrai de ses propres malheurs.

« Le frère du suppliant, l'illustre comte d'Armagnac, ayant été accusé à tort par des délateurs, avait encouru la disgrâce du roi : le comte de Dammartin, avec une forte armée, entra en ennemi sur ses terres et contraignit le seigneur d'Armagnac, qui ignorait la malveillance du roi, et qui ne soupçonnait rien de semblable, à se renfermer dans les murs de sa ville de Lectoure. Il demanda permission d'envoyer un messager au roi, et même d'aller personnellement se justifier desdites accusations. Le sire de Dammartin le lui refusa absolument.

« A cause de ce refus, et craignant qu'un long siège n'entraînât la perte de ses sujets et la dévastation de ses biens, il se retira dans ses provinces d'Espagne. Ainsi personne ne résistait au comte de Dammartin. Néanmoins, comme si l'on eût jeté un interdit sur tout le comté, il fut ravagé par ce seigneur, qui pilla non seulement les propriétés des hommes,

mais même les églises, les choses sacrées, et qui, de plus, ne s'abstint pas des incendies.

« De l'Espagne où résidait le comte, il envoya des députés implorer la grâce du roi, dire qu'il avait pour la grandeur royale une fidélité entière et une âme obéissante, enfin prouver son innocence; mais il ne pouvait obtenir du roi son pardon et la faculté de rentrer dans son comté qu'en prenant lettres de grâce et de rémission de ses prétendus crimes. Or il eût été ainsi convaincu manifestement de félonie, lui qui n'était pas coupable!

« Il avait passé dans son exil quelques jours calmes et tranquilles, lorsque derechef la faction de ses ennemis l'attaque, le chasse, le met en fuite. Quoique cette nouvelle persécution lui apprît assez que leur haine était implacable, il ne recourut pas moins à la clémence du roi, en employant tous ses amis et tous ses moyens; et il demandait que, si par hasard on avait quelque délit à lui reprocher, on jugeât sa cause au parlement de Paris.

« Mais l'astucieuse calomnie des dilateurs prévalut : ils avaient fermé entièrement les oreilles royales à ses prières. Pauvre et rempli de douleur, il était donc errant par le monde, cet homme illustre, lui naguère opulent et qui n'avait pas coutume de demander l'aumône ou de prier quelqu'un de l'assister! Il pensait cependant que ses malheurs étaient arrivés plus par la ruse et par le complot des méchants que par la volonté du roi.

« Soit qu'il eût cette conviction, soit que, voyant l'injustice le dépouiller de ses biens, il suivît en quelque sorte l'entraînement de la misère de son désespoir, il résolut de revendiquer ses droits à tout prix, ayant commis en apparence ce seul crime que, dans l'extrémité où il était réduit, il avait pris con-

seil de la force. Il rentra furtivement dans son comté, où il fut reçu de ses sujets qui l'aimaient beaucoup. Maître de la place et de la forteresse de Lectoure, après avoir surpris la nuit la garnison royale, qui était grande et remarquable, il la renvoya sans rançon et sans aucun mal. Elle lui promit d'ailleurs, en récompense, le pardon du roi ; et il crut qu'ainsi la colère et la haine seraient apaisées, ou que la voie de la justice lui serait ouverte.

« Mais bientôt une grande armée donnée à ses ennemis franchit les frontières du pays d'Armagnac; elle détruit, saccage tout. Enfin le comte, vivement assiégé dans les remparts de Lectoure, voyant qu'il n'avait aucun pouvoir d'obtenir la grâce du roi, et qu'il ne lui restait aucun espoir, prit la ferme résolution de sortir du comté et du royaume, afin d'obéir aux ordres royaux, et de fuir la rage de ses persécuteurs, quoique l'avantage de la place, fortifiée naturellement par sa position, et l'abondance des vivres et des armes lui eussent permis de retenir longtemps l'armée du roi. Il capitula donc, comme on dit, et il convint avec le lieutenant de Sa Majesté qu'on lui laisserait sa femme, sa famille, ses biens, et que, accompagné de ses troupes saines et sauves, il se retirerait du château et de la ville, et qu'il quitterait la France sans pouvoir jamais y revenir.

« Le traité ayant été confirmé de part et d'autre par un serment solennel, le château ne tarda pas à être rendu, et l'armée royale à être reçue dans la ville. Le comte alla à son logis particulier, prépara ses bagages, pressa son départ, pour lequel, aux termes de la capitulation, avait été assigné le délai de quatre jours.

« Le lendemain de la reddition de la ville, vinrent en son hôtel Robert de Bulsac, neveu du sire de Dammartin, et Guillaume de Montfaucon, en compa-

gnie de Pierre Le Gorgias, cruel archer, et de plusieurs autres.

« Ils trouvent le seigneur comte dans sa chambre, assis sur un banc à côté de la comtesse, autour d'eux des femmes et un petit nombre de parents. Ils se saluent réciproquement en amis, et causent quelque temps avec tranquillité. Tout à coup Montfaucon, se tournant vers l'archer, lui dit : « Fais ton devoir ». Aussitôt le cruel serviteur tire son épée, se précipite sur le comte, qui ne s'attendait à rien, et, à la vue de sa femme et de ses proches, le perce de plusieurs coups et le tue.

« O crime abominable et inouï! O les plus sanguinaires et les plus impies des traîtres! Qui jamais, au royaume de France, a entendu parler d'une action pareille? Rappelez et placez devant vos yeux le spectacle d'un forfait aussi horrible : contemplez un homme innocent, assassiné au mépris de la justice, de la loi, des traités et des serments, alors qu'il n'a pas la moindre défiance; un sang illustre et royal répandu avec cruauté, non par la violence de la guerre, mais en pleine paix, non dans le désordre de quelque tumulte, mais dans une chambre, non par une condamnation publique, mais par la haine et de la main des hommes les plus méchants et les plus vils!

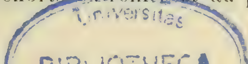
« Pour moi, il me semble les voir ici, la famille chérie du mort et sa très noble et bien-aimée épouse qui alors était grosse : elles sont présentes à cette scène; la femme, frappée de stupeur, tombe évanouie; puis, ayant repris connaissance, elle s'écrie : « Gens déloyaux et traîtres, est-ce ainsi que vous gardez votre foi? Est-ce ainsi que vous observez les traités et vos serments? Hélas! que je suis malheureuse de perdre mon mari, lui dont le sang a rejailli jusqu'à mon visage, lui dont l'existence était ma vie!

Eh bien! je le veux : que votre épée se retourne en fureur dans mes entrailles. Oui, je serais fâchée de survivre plus longtemps. Mais, ô Jésus! ô justice du peuple! je vous implore, ne laissez pas impuni ce crime. Et vous, puissé-je voir enfin de mes yeux vos membres lentement déchirés par toutes sortes de tortures, et vos jours être courts, et finir ainsi misérablement! »

« Qui serait assez insensible pour ne pas pleurer en entendant ce récit? qui serait assez cruel pour ne pas avoir cette action en horreur? Mais, comme je m'empresse d'en raconter d'autres plus monstrueuses, je n'ai pas le temps d'insister là-dessus davantage : et je ne veux pas être censé avoir parlé d'une cruauté commise, car elle n'est rien auprès de celle que je vais dire.

« Pendant l'exécution du crime, le tumulte et les cris entendus au dehors animèrent les archers, qu'on appelait les francs archers, qui, se précipitant aussitôt dans la maison, montent jusqu'au lieu où le sang avait été répandu, et y entrent.

« Ils trouvent à terre un cadavre saignant d'une récente blessure, des femmes pleurant alentour. Ils ne sont pas émus de la moindre pitié. Au contraire, l'aspect du sang, de cette tristesse déplorable, des pieuses larmes des femmes augmente leur férocité. Ils les saisissent incontinent comme des forcenés, arrachent violemment de leurs doigts les bagues, de leur cou les colliers, et du reste de leur corps les parures qui l'entourent; puis, tandis qu'en vain elles implorent du secours et crient merci, ils les entraînent, les serrent contre eux avec de vives étreintes; et déjà, après les avoir dépouillées de leurs ornements, ils allaient leur faire subir les derniers outrages, quand survint Gaston de Lione, qui les sauva, après des efforts extrêmes et au péril de ses



jours. O très nobles et très chastes femmes, qui avez reçu, des plus indignes et des plus vils des hommes, d'affreux outrages, qu'on n'infligerait peut-être pas impunément à des courtisanes! Oui, Gaston de Lione vint au secours de ces femmes échevelées, ayant les vêtements en lambeaux; puis, sorti vainqueur d'une lutte pénible, il les conduisit dans le château de la ville, qui était loin de là.

« Le forfait plus grand qui fut prémédité ensuite, cet acte qui fut commis plus inhumainement encore, soyez, je vous prie, empressés et attentifs pour l'entendre.

« Je crains seulement de paraître réciter une tragédie, tant est rare cette cruauté, ou d'offenser de mes paroles les oreilles royales, non encore remplies de pareilles histoires. Mais on demande vengeance contre les coupables; de plus, il faut que le crime soit dévoilé. Pourtant, à cause de l'horreur qu'il inspire, je ne le montrerai qu'à demi.

« La très noble veuve, trois jours après, fut transportée de la ville de Lectoure dans le château..., qui en était distant d'à peu près trois lieues. Elle y était depuis quelque temps, et elle se trouvait près de ses couches, qui devaient se faire au bout de deux mois, lorsqu'elle vit arriver plusieurs émissaires, de qui j'avais résolu de taire les noms; mais le commandement du seigneur ici présent, à qui j'ai voué ma bouche et mes paroles, m'impose l'obligation de les nommer.

« Le seigneur de Castelnau de Bretenoux, maîtres Masse, Guernadon et Olivier le Roux, secrétaires du roi, suivis d'un apothicaire, entrent dans la chambre de la veuve enceinte, et lui présentent à boire un breuvage qu'ils ont apporté. Elle refuse de le prendre. Ils assurent que la potion n'est aucunement malfai-

sante, jurant que, si elle la repousse davantage, ils la forceront, et la menacent de la mort.

« Cette femme, dénuée de tout appui, avala le breuvage ; ou plutôt, pour mieux parler, il fut violemment versé dans sa bouche et dans son corps. Eh bien ! qu'en advint-il ? La comtesse éprouva sur-le-champ un douloureux avortement, et mit au monde un enfant sans vie. Elle-même, par la force de cette potion énergique et mortelle, rendit l'âme deux jours après, en sorte qu'une seule gorgée de ce liquide fortement empoisonné causa deux morts à la fois. Il ne suffit pas, pour rassasier la haine de ses ennemis, de se déchaîner contre ceux qui étaient vivants et déjà nés ; il leur fallut chercher dans le ventre de la mère des enfants à naître, afin de les tuer.

« En cela la cruauté d'Hérode est entièrement surpassée et, auprès d'une telle action, le taureau de Busiris et de Phalaris et les fables des anciens deviennent croyables.

« J'en dis plus que je n'avais promis et que je ne voulais, mais la scélératesse, l'énormité du fait m'a entraîné ; car elle excite aisément la langue, quoiqu'on préfère garder le silence. C'en est donc assez là-dessus, afin que la simple vérité se montre. Maintenant je raconte en peu de mots les malheurs et les pitoyables tourments qu'a éprouvés le seigneur suppliant.

« Au commencement de la conjuration faite contre son frère par les ennemis des d'Armagnac, lorsque la guerre déjà était allumée, il menait dans son château une vie assez tranquille. Tout à coup ses adversaires l'enlèvent ; il est conduit à Paris et jeté en prison, bien qu'il ne fût aucunement l'aide et le complice de son frère, en supposant celui-ci coupable. Là, torturé durant quatorze années entières, il

vécut dans les chaînes et dans les ténèbres; et pour dire combien de fois pendant ce temps il changea de prison, combien de fois il endura des supplices, il subit des interrogatoires et des condamnations, ce seraient des détails difficiles à donner, et l'affaire de plus d'un jour.

« Enfermé d'abord à la Conciergerie, il fut mis fortement à la question; mais aucune sentence ne vint lui porter atteinte. Bien au contraire, un arrêt du parlement allait l'acquitter, si ses ennemis n'avaient pas empêché qu'il fût prononcé.

« Ils vivent encore les conseillers royaux qui ont fait cette instruction et ce procès étranges! Je demande en grâce qu'ils soient interrogés et entendus. Quoiqu'aujourd'hui le comte soit libre d'aller et de venir, et que la restitution de ses biens lui soit due de droit, il n'a pu l'obtenir encore. Sa réclamation irritait davantage ses persécuteurs; ils redoublaient le poids des fers et les souffrances. Ce pauvre seigneur, traîné de prison en prison, endurait toujours de nouveaux supplices et de nouveaux tourments.

« Enfin il tomba sous la main de Philippe Luillier, homme impitoyable et très sanguinaire, et cette main lui eût porté le dernier coup, pour ainsi dire, si la protection singulière de Dieu ne l'eût sauvé. Mais, je vous prie, ayez la patience d'apprendre comment il a été traité de cet homme.

« Luillier était alors capitaine de la Bastille de Saint-Antoine. Il jeta le seigneur suppliant dans un cachot très étroit et ténébreux et si profond que l'eau qui entoure la Bastille monte souvent plus haut que cette fosse. Il y avait bien une voûte en pierre qui devait empêcher l'eau de pénétrer partout, mais qui la retenait si mal cependant, que sans cesse elle tombait goutte à goutte sur la tête du prisonnier, et qu'il

restait quelquefois enfoncé jusqu'aux genoux dans la boue. Voilà d'abord son logis.

« Il avait du pain sec, et en petite quantité, ainsi que les autres aliments. Sa boisson était de l'eau. On ne lui donna pas habituellement de meilleure nourriture, si ce n'est environ deux ans après qu'il fut entré dans ce séjour. Certes, il ne niera pas qu'alors on le nourrit un peu plus splendidement; mais il n'eut presque aucun vêtement : couvert de lambeaux usés, il manqua souvent de chemise et toujours de chaussure. Et plût à Dieu que ces âmes féroces, ces cœurs inflexibles eussent été contents de ces incomparables vexations!

« Mais non.... Comme s'ils eussent juré de le faire mourir par un long martyre, ce Luillier, leur principal ministre, donna ses ordres, et on lui arracha violemment la moitié de ses dents! Imaginez avec quelle douleur, puisqu'il n'y sentait nul mal, à moins que ce ne fût le mal de la faim. Ce n'est pas tout : plus de cent fois on le frappa jusqu'au sang, de verges de buis, en présence de Luillier, qui l'avait ordonné, et il endura ainsi, ce qui est pire que l'extrême souffrance, les coups honteux qu'on infligerait plutôt (sans excès toutefois) à des enfants qui doivent être châtiés.

« Telles sont les afflictions, tels sont les tourments dans lesquels il passa quatorze années de sa vie, qui a été conservée pour souffrir; aussi lui a-t-il été bien plus pénible et moins supportable de traîner une existence languissante, au milieu de ses misères et d'un douloureux esclavage, que s'il fût mort tout de suite d'un seul coup.

« Après le temps susdit, ses tortures et ses chaînes l'avaient estropié et l'avaient rendu incapable de se servir de tous ses membres; son tempérament était

gâté par la mauvaise nourriture et par la malpropreté du cachot; alors on lui permit de sortir. Pourquoi? parce que ses geôliers s'ennuyaient de le garder, et qu'ils ne le voyaient pas près de mourir aussi vite qu'ils l'avaient espéré. Il partit donc libre, mais privé de tout son bien, car on ne lui rendit pas seulement de son patrimoine de quoi se procurer la nourriture et les vêtements nécessaires. Et ce qui frappe et étonne davantage le monde, encore aujourd'hui que votre bonté royale a promis restitution à quiconque aura été dépouillé injustement, des spoliateurs ne craignent pas de retenir l'héritage du suppliant; que dis-je? ils vont jusqu'à soutenir opiniâtrément qu'il leur appartient en vertu des meilleurs titres.

« A vous, très équitable roi, je demande que vous arrêtiez ces homicides, dont plusieurs sont ici présents et se trouvent livrés à votre puissance; qu'en même temps on mette en détention le seigneur suppliant qui les accuse, et qui se soumet à la peine du talion; que sa cause soit portée à la souveraine cour du parlement; qu'elle y soit instruite, décidée et jugée.

« En terminant ce discours, le comte pauvre et dépouillé vous sollicite de lui rendre ses revenus, afin qu'il puisse chasser la misère et payer ses dettes, et que du moins ses afflictions qui vous auront paru dignes de pitié trouvent plus tard une fin. En effet, encore aujourd'hui, ce qui étonnera tout le monde! ces exécrables bourreaux, récompensés en quelque sorte de leurs crimes, détiennent plusieurs de ses possessions et de ses châteaux, qu'ils ont partagés entre eux comme butin et dépouilles d'un ennemi vaincu.

« Ce que je viens de raconter et de solliciter, ô meilleur des rois, je sens, oui, je sens que vous l'avez laissé descendre profondément dans votre âme. Aussi

j'espère que le commandement de Votre Majesté nous assistera d'une excellente et pure justice, acte qui vous acquittera, soyez-en sûr, de l'engagement que vous avez pris envers vos sujets d'être juste. Cette équité sera un honneur infini pour la grandeur royale. Devant procurer à l'État la paix et la splendeur, elle portera au loin, jusque chez les nations étrangères, l'exemple de vos redoutables jugements et la gloire de votre nom, elle fera naître aussi d'autres avantages en grand nombre, et, ce qui est préférable à tout le reste, elle vous vaudra l'amour des hommes et celui de Dieu. »

Ce discours fut écouté de l'assemblée avec une grande attention et une grande pitié, excepté de quelques-uns qu'il avait attaqués, et qui sans doute éprouvèrent peu de plaisir. Or étaient présents le comte de Dammartin, Robert de Balsac, le sénéchal d'Agenois, le seigneur de Castelnau, Philippe Luillier et maître Olivier le Roux.

Je ne sais si quelques autres étaient à la séance. Du reste, dans la plus grande chaleur du discours, ceux que je viens de nommer ne pouvant pas se défendre au moyen de paroles, car ce n'était pas le moment de répondre, montraient par leurs gestes, surtout par les mouvements de leurs mains et de leur tête, qu'ils méprisaient l'éloquence de l'orateur et qu'ils n'en faisaient nul cas.

La plaidoirie terminée, le chancelier se rendit auprès du roi et des princes, et, leur ayant parlé un instant, répondit audit suppliant :

« Vous viendrez en Conseil royal, et vous y entendrez la décision qui sera prise de vous faire justice. »

Il en dit autant aux enfants de Nemours, qui, comme vous le savez, avaient présenté leur requête.

Alors on se retira.

Après cette séance, plusieurs princes et seigneurs étant entrés dans la chambre du roi, le comte de Dammartin, alors présent, dit :

« Tout ce qui a été fait dans cette occasion a été exécuté par ordre du roi ; et je soutiens que cela a été fait justement, car, ajouta-t-il, ledit d'Armagnac était coupable et traître. »

Sur ce, le seigneur de Comminges, et quelques autres qui étaient du parti d'Armagnac, répliquèrent que Dammartin lui-même en avait menti par sa gorge ; puis, ayant tiré leurs épées, ils allaient se battre ensemble, si le respect pour le roi et les princes ne les eût empêchés.

§ 25. — LA FIN DES ÉTATS DE 1484.

13 et 14 février. — Le samedi 13 février, notre président, passant le matin par l'église de Saint-Gratien, nous y rencontra, nous les députés de Normandie, au nombre de six ou huit, suivis de quelques membres des autres sections. Il nous présenta un certain rôle qu'il disait lui avoir été envoyé de la part du roi, la veille au soir, et accompagné d'un ordre portant qu'il eût à sommer les personnes inscrites et dénommées au rôle de se réunir, l'après-midi de cette journée, aux Montils, afin d'y conférer avec le Conseil royal sur les articles proposés par nous.

Nous lûmes le papier ou rôle qui contenait le nombre de seize membres des États, divisés en quatre classes. Il y en avait quatre de l'Église, quatre de la noblesse, quatre de la finance et quatre de la marchandise, pris toutefois non à nombre égal, suivant l'usage, dans chacune des généralités, mais, selon le bon plaisir de ceux qui les avaient nommés,

choisis dans l'assemblée entière des États; car on y comptait six députés de Paris, quatre de la section d'Oil, un seulement de Bourgogne et deux de Normandie. Je n'ai pas retenu les noms de tous les députés de cette liste; mais on y voyait :

L'abbé de Saint-Denis; l'abbé de Cîteaux; l'abbé de Saint-Antoine de Vienne, et maître Jehan Pellevé, vicaire de Coutances, comme représentant le clergé.

Pareillement les seigneurs : de Montmorency; d'Arpajon; d'Espoy; Martin Briçonnet; Nicolas Potier; Jehan Hennequin.

Voilà les seuls noms que j'ai sus.

Après la lecture du rôle, nous demeurâmes fort étonnés, d'abord parce que le roi et les princes paraissaient n'avoir pas compris ce que nous avions demandé sur le Conseil et la discussion des articles. Concernant le Conseil, nous requérions que le roi prît, du sein des États, des conseillers, au nombre de douze ou plus, selon qu'il le jugerait à propos, qui auraient une autorité égale à celle des premiers qu'avaient institués les princes. Quant à la conférence et à l'expédition des articles, nous sollicitions le droit d'élire et de présenter certains députés qui, au nom des États, débattissent, comme on dit, avec le Conseil royal et arrêtassent ces articles.

Quoique au sujet de ce rôle on murmurât fort, et que beaucoup pensassent que nous devions incontinent nous assembler tous, afin de délibérer sur ladite innovation, on prit cependant la résolution d'attendre encore un peu, jusqu'à ce que les seize députés revenus des Montils nous eussent appris pourquoi ils avaient été appelés.

C'est ce qui se passa le matin.

15 février. — L'après-midi et le dimanche suivant, les personnes dénommées au rôle se réunirent aux

Montils; mais elles ne firent presque rien. A force d'instances et de diligence, messire de la Salle obtint des seigneurs du conseil que maître Jehan Masselin, qui jusqu'alors avait montré une grande liberté et une grande sévérité de langage, et qui avait acquis de l'expérience dans les finances, fût appelé avec les seize députés; aussi le lundi le chancelier le mena-t-il aux Montils.

Dans la réunion où se traita cette matière des finances, ledit Masselin ne fut point admis du tout ce jour-là; mais lui et ses collègues restèrent presque inoccupés. Du reste, pourquoi ces détails, puisque leur présence, tout le travail et tous les actes de ce conseil furent inutiles?

17 février. — Le mardi 17 au matin, le président nous ayant fait assembler dans la salle ordinaire, vint monseigneur le chancelier, qui nous parla à peu près en ces termes : « Vous pouvez connaître par deux circonstances avec quelle liberté le roi vous a permis de vous assembler et de donner vos avis, avec quelle bénignité il vous a écoutés. D'abord, au commencement des séances, lorsque des secrétaires du roi vous étaient offerts pour recevoir vos actes, et que vous avez pris la résolution de n'admettre dans vos assemblées personne qui ne fût délégué par les États, le roi vous a octroyé cela facilement et humainement. De plus, il vous a donné deux grandes audiences, où tout ce que vous avez voulu lui dire et lui représenter par écrit a été ouï pleinement. Mais aujourd'hui il apprend que des murmures se sont élevés entre vous, et que quelques-uns grondent de ce que, pour expédier les matières proposées et vos demandes, il a appelé plusieurs de vos collègues. Il est démontré qu'ici votre plainte est injuste, parce que premièrement le roi,

qui, sans les mander et sans votre présence, était libre de délibérer et de conclure sur vos articles par son conseil, n'a pas cherché néanmoins à le faire; deuxièmement parce qu'à l'égard du choix de ceux qui devaient être nommés, vos écrits semblent l'avoir attribué au roi. Afin que vous sachiez qu'en ces circonstances lui et son conseil n'entendent agir qu'avec sagesse et régulièrement, et donner pleine satisfaction à vos désirs, il permet que, conformément à la division de votre assemblée en six sections, vous élisiez encore six députés, un de chaque généralité, qui soient adjoints aux seize qu'il a déjà appelés, pour procéder ensemble. J'espère qu'ainsi par leur entremise toutes choses se termineront bientôt et avantageusement.

Après que le chancelier eut fini de parler, notre président répondit :

« Messire, nous délibérerons sur votre proposition, et nous vous ferons part ensuite de la conclusion prise. »

Je ne dois pas omettre ici que, le lendemain du jour où notre dernière réponse avait été faite devant le roi, la salle, d'après l'ordre de ceux qui pouvaient commander de droit ou de fait, fut dépouillée en entier de ses ornements. Nous fûmes fort étonnés de voir ce local presque enlaidi, et ne conservant plus rien de son ancienne décoration, avant même que nous eussions dénoué les nœuds difficiles de notre ouvrage, et lorsque nous paraissions être encore au plus fort de notre travail. J'ai raconté cette spoliation de suite, mais auparavant la rumeur publique nous l'avait déjà annoncée; et sitôt que ce jour-là nous fûmes entrés dans la salle, nos yeux nous assurèrent de la vérité de ce bruit. J'avoue qu'un aussi prompt et indigne dépouillement eut l'air d'avoir été fait pour mon-

trer aux députés qu'on les méprisait, et pour les insulter. Beaucoup s'en fâchèrent extrêmement et même, à ce sujet, s'emportèrent jusqu'à la licence des paroles; car non seulement on avait enlevé des murs les tapisseries, mais on avait ôté des bancs et des chaises chaque ornement qui les décorait; preuve manifeste, venant d'ailleurs à l'appui de nos soupçons, que certains personnages étaient ennuyés de la longueur des États et qu'ils cherchaient à élucider leurs décisions. Nous avions eu mille occasions de parler avec liberté, et pourtant avec vérité pour le public, et nos discours n'avaient pas plu aux esprits coupables et mal disposés. Ajoutez que, dans la dernière séance tenue en présence du roi, le seigneur Charles d'Armagnac avait avancé beaucoup de faits qui paraissaient inculper le feu roi, et surtout que ce comte et les enfants de Nemours revendiquaient leurs héritages, que les détenteurs n'avaient pas l'intention de restituer.

§ 26. — LES CAHIERS DES ÉTATS. ARTICLES RELATIFS A LA CONSTITUTION DU CONSEIL ROYAL.

Touchant le fait du Conseil, l'avis des États est tel que, considéré l'âge du roi, qui est prochain de son quatorzième an, aussi la prudence, sagesse, discrétion et bonne inclination dudit seigneur, il commandera toutes les lettres, conclusions et choses nécessaires des matières, qui en icelui conseil seront conclues, par l'avis et délibération de sondit conseil, ou de la plus grande et sûre partie de lui, sans ce que autre que lui fasse ni ait autorité de faire quelque commandement, en quelque manière que ce soit, en suppliant et requérant audit seigneur que

le plus souvent qu'il pourra, son bon plaisir doit être en sondit Conseil; car, en ce faisant, il connaîtra de plus en plus ses grandes affaires et à bien gouverner son royaume.

Et après ledit seigneur en son absence, ils entendent, et est leur avis, que monseigneur le duc d'Orléans, qui est la seconde personne au royaume de France, doit présider, et conclure au Conseil, par l'avis et délibération, comme dessus, et non autrement.

Et en l'absence du roi et de monseigneur d'Orléans, leur semble que monseigneur de Bourbon, connétable de France, présidera et conclura audit Conseil, en la façon dessus dite, et non autrement.

En outre, semble auxdits Etats que monseigneur de Beaujeu, nonobstant que comme prochain du sang, peut assister au conseil du roi quand il lui plaira; toutefois les États ont su qu'il est mis au nombre des douze premiers conseillers; et puisqu'il lui a plu, les États le louent très fort; car il leur semble qu'avec ce qu'il a connu beaucoup des affaires du royaume, qu'il y a bon vouloir, et qu'il s'y est bien conduit jusqu'ici. Pourquoi les États lui prient qu'il veuille assister audit conseil continuellement, et y présider en l'absence de monseigneur d'Orléans et de mondit seigneur de Bourbon.

Et touchant les autres princes et seigneurs prochains du sang, pour ce que ce sont ceux à qui le roi doit avoir son principal recours, en ses grandes et hautes affaires, pourront venir audit Conseil, toutes et quantes fois que bon leur semblera, chacun selon son degré.

Outre, lesdits États ne veulent ou entendent aucune chose diminuer du roule et ordonnance du roi et de ses seigneurs, conseillers nommés en icelui,

envoyés par écrit de par le roi et lesdits seigneurs auxdits États; et s'en rapportent au bon plaisir du roi et desdits seigneurs et princes du sang et du Conseil, pour en disposer en leurs consciences, comme ils verront être à faire.

Et afin que le Conseil dudit seigneur soit entièrement accompli, considéré les grandes affaires du royaume, semble aux États que, outre le contenu audit roule, serait expédient en élire et nommer jusqu'audit nombre de douze ou plus, gens vertueux, sages et de bonne conscience, qui seront pris et élus de chacune des six assemblées de divers États, par le roi notre sire, et Messeigneurs de son Conseil.

Lequel Conseil ainsi établi, et ce que par la délibération de celui sera par le roi commandé, lesdits États entendent être obéis de tous ceux du royaume, Dauphiné et pays adjacents, en tout et partout, comme le roi en sa personne, l'autorité et commandement demeurant toujours au roi par la délibération dudit Conseil.

Et pour ce que le singulier désir desdits États est que le roi, notredit seigneur, ait longue durée, puissant règne, et que sa vie et son règne soient à la louange de Dieu, et si sont tant consolés que plus ne peuvent, quand ils voient sa très noble personne où tant de biens sont commencés et jà reluisants, sachant et voyant que par ci-devant, la Dieu grâce, il a été bien doucement nourri et entretenu; considérant qu'en la vie dudit seigneur est le salut de la chose publique et l'espérance de sujets; semblable qu'il doit être doucement nourri, et avoir autour de sa personne gens sages, vertueux et de bonne renommée et conversation, tels qu'il appartient à un si noble et puissant prince, en suppliant nosdits

seigneurs, nos seigneurs de son grand Conseil qu'ils y veuillent toujours avoir l'œil et regard, et, avant le partement desdits États, y donner bonne provision [1].

1. Après tant de discussions, les États n'en étaient donc arrivés qu'à une décision insignifiante, remettant tout au roi, avec la seule recommandation de bien prendre l'avis de son Conseil, où entreraient douze députés des États. En l'absence du roi, le duc d'Orléans devait présider le Conseil, et à son défaut le duc de Bourbon, puis le sire de Beaujeu.

La dame de Beaujeu n'était pas même nommée dans cet acte; le duc d'Orléans, au contraire, demeurait le chef ostensible du gouvernement, et croyait l'être. Cependant la dame de Beaujeu, qui avait accoutumé son frère à lui obéir et à la craindre, en lui faisant présider le Conseil, en écartait le duc d'Orléans; et, en le faisant présider par son mari, simple baron de Beaujeu, elle en écartait le duc d'Alençon, le comte d'Angoulême et les autres princes du sang, qui, plus qualifiés, ne voudraient pas siéger au-dessous de lui. Ainsi se trouva constitué, sans que personne l'eût prévu, le gouvernement de Madame, qui devait continuer le ferme et énergique gouvernement de Louis XI.

Outre le chapitre du Conseil, le cahier des États contenait cinq autres chapitres : de l'Église de la noblesse, du tiers état, de la justice et de la marchandise.

Le cahier de l'Église ne contenait que deux demandes remarquables : que le roi se fît sacrer sans retard, et qu'il rétablît les libertés de l'Eglise telles que les conciles de Constance et de Bâle les avaient définies et que la Pragmatique de Bourges les avait garanties à la France. Celui de la noblesse réclamait des indemnités pour le service militaire. Le cahier du tiers état demandait que les pensions accordées aux seigneurs fussent supprimées ou grandement réduites; que le roi réduisît ses gens d'armes au nombre qu'entretenait Charles VII, et les obligeât à observer les ordonnances; que *les tailles ne*

soient imposées ni exigées sans premièrement assembler lesdits trois états et déclarer les causes et nécessités du roi et du royaume.

Dans le chapitre de la justice, les États demandent la suppression de la vénalité des offices de judicature, la fixation des frais de justice à un taux modéré, l'abolition des commissions judiciaires et des justices prévôtales, scandale du règne précédent.

Au chapitre intitulé de la marchandise, les États réclament la modération des péages, la bonne confection et la sûreté des ponts et des routes, etc.

Enfin les représentants de la nation demandent que *ledit seigneur roi doit déclarer et approuver que les États du royaume seront au temps et terme de deux ans prochainement venant, et ainsi continués de deux ans en deux ans.* A ce prix les États accordèrent au roi un subside de 1 200 000 livres, plus 300 000 pour la première année. Dès lors la délibération dégénéra en disputes souvent honteuses entre les provinces, pour se soustraire chacune à sa part du fardeau commun. La discussion sur l'indemnité due aux députés acheva de les déconsidérer, et il fut enfin décidé que chaque ordre indemniserait ses représentants. L'assemblée dissoute, le 15 mars 1484, on publia, au nom du roi, les réponses faites à ses cahiers; elles étaient presque toutes favorables aux demandes; mais il ne sortit de là aucune ordonnance de réformation, et rien ne se trouva par la suite changé dans le gouvernement.

Débarrassés d'une assemblée inquiétante par les idées de réforme, les seigneurs ne songèrent plus qu'à leurs plaisirs, et Anne profita de cette sécurité des princes pour s'emparer silencieusement de l'autorité; elle se donna le maniement des finances, se fit prêter serment par les chefs de l'armée, entoura le jeune Charles d'hommes tout dévoués, et l'emmena sacrer dans la cathédrale de Reims.

III

SACRE ET COURONNEMENT DU ROI CHARLES VIII [1]

§ 1. — ARRIVÉE DU ROI A REIMS.

Le samedi vingt-neuvième jour du mois de mai, l'an mil quatre cent quatre-vingt-quatre, après dîner, le très chrétien roi de France Charles huitième de ce nom, âgé de près de quatorze ans, fils du feu roi Louis onzième de ce nom et de la feue reine Charlotte, fille de Savoie, se partit du château de Gueux, distant de la cité de Reims de deux lieues, auquel il était arrivé dès le jeudi devant et jour de l'Ascension, pour aller audit Reims prendre et recevoir son saint sacre et couronnement, comme avaient fait ses prédécesseurs rois de France. Et environ une heure

1. Extrait d'une relation manuscrite qui porte ce titre : « *Ci-après s'ensuit la venue du roi Charles huitième de ce nom à Reims, pour recevoir son saint sacre et couronnement, et les choses qui y furent faites. Ensemble le mystère du saint sacre et couronnement des rois de France* ». Cette pièce ainsi que la suivante sont imprimées au tome Ier du CÉRÉMONIAL FRANÇAIS, de Godefroy. Paris, 2 vol. in-f°, 1649.

après midi de ce jour, se partirent pour aller audevant dudit roi les gens d'Eglise, échevins, nobles, bourgeois et habitants de ladite ville de Reims, jusqu'au nombre de soixante, bien montés et honnêtement habillés, avec et en la compagnie de Charles de la Ramée, capitaine de Reims, lesquels chevauchèrent jusqu'à la descente de Muyre, où ils trouvèrent le roi, vêtu d'une robe courte de drap d'or, ayant un bonnet noir sur sa tète, un chapeau violet dessus, et une plume d'autruche blanche par-dessus, monté sur un cheval de poil moreau fort éveillé, accompagné de très hauts et puissants princes, barons et seigneurs.

Princes et seigneurs qui accompagnaient le roi :

Messeigneurs Louis duc d'Orléans, de Valois et de Milan, René duc d'Alençon, Pierre de Bourbon, comte de Clermont, de la Marche, sieur de Beaujeu et d'Armagnac; Philippe de Savoie, comte de Bresse; François de Bourbon, comte de Vendôme; François d'Orléans, comte de Dunois; Louis de Bourbon, comte Dauphin d'Auvergne; François de Laval, comte de Montfort; Jean comte de Roussy; Robert de Saarebruche, comte de Braine; Jean d'Armaignac; Louis d'Armaignac ; comtes de Guise et de Mayenne ; Philippe de Croüy, comte de Porcien; Louis de Luxembourg; Guy Pot, comte de Saint-Pol, qui était prochain du roi, et de plusieurs autres seigneurs, comtes, chevaliers et écuyers. En présence desquels et de plusieurs autres qui étaient illec arrivés de toutes parts, le roi s'arrêta tout court au devant desdits habitants, qui le saluèrent par la bouche de messire Brice Bobille, docteur en décret, chanoine et doyen de l'église de Reims, en la manière qui s'ensuit :

§ 2. — HARANGUE FAITE AU ROI PAR LE DOYEN DE REIMS LORS DE SON ENTRÉE EN VILLE.

« Notre souverain seigneur, vos très humbles et très obéissants chapelains et sujets, les gens d'Eglise, échevins, nobles, bourgeois et tout le peuple de votre noble et ancienne cité de Reims, sachant votre très glorieuse venue, en ensuivant le Psalmiste qui dit : *Filiæ Sion exultent in rege suo*, et pour accomplir ce qui est écrit : *Regem honorificate*, en fête, en joie et en liesse, envoient cette compagnie au-devant de Votre royale Majesté, en toute humilité et obédience, pour vous recevoir et obéir; vous offrent, comme autrefois par moi vous ont fait offrir, leurs corps, leurs biens, leurs cœurs et tout ce qu'ils ont, pour du tout faire et disposer à votre bon plaisir, et obéir à vos commandements, comme vos bons, vrais et loyaux sujets, jusqu'à la mort inclusivement. Chantant par grande joie ce qui est écrit : *Benedictus qui venit in nomine Domini!* Sire, béni soyez-vous, et le bienvenu, qui venez au nom de Dieu. Sire, vous venez au nom de Dieu, qui venez en votre jeune âge vierge, pur et net, pour recevoir votre saint sacre de la divine onction envoyée de Dieu le créateur pour les très chrétiens rois de France, et non pour autres. Pourquoi ils ont, et au plaisir de Dieu, vous aurez grâce et pouvoir de guérir et alléger les pauvres malades de la douloureuse maladie que chacun sait, qui est don céleste et divin. Et pour ce nous pouvons dire : *Benedictus qui venit in nomine Domini!* Vous soyez le très bienvenu, avec votre très noble et très excellente compagnie, qui venez au nom de Dieu. Au surplus, Sire, et notre souverain seigneur, pour ce que ceux de votredite ville vous feraient volontiers

aucunes petites remontrances, et que l'heure est importune, vous supplient très humblement que votre bon plaisir soit, après la réception de votre saint sacre, leur donner un petit mot de votre bénigne audience, et vous soyez le très bienvenu *in nomine Domini.* »

A la fin de laquelle proposition, qui fut honorablement et doucement prononcée par ledit doyen, le roi mit la main au chapeau et dit : « Grand merci, messieurs ! » en tenant lors, et tout au long de ladite proposition, une très bonne gravité et un très honnête maintien, autant qu'il eût pu faire en l'âge de cinquante ans. Et ce dit, lesdits habitants se retirèrent devant ledit sieur roi en ladite ville, excepté ledit capitaine, ses gens et les deux sergents d'icelle ville, qui demeurèrent derrière.

§ 3. — LES CLEFS DES PORTES DE LA VILLE DE REIMS PRÉSENTÉES AU ROI A SON ENTRÉE.

Lequel capitaine présenta audit sieur roi les clefs des portes dudit Reims, qui les délaissa en sa charge en lui disant qu'il les avait bien gardées auparavant, et que s'il avait bien fait, il fît encore mieux, ainsi qu'il en avait bonne fiance en lui. Ces choses ainsi faites et dites, le roi prit à marcher et chevaucher avant, avec lesdits princes, ducs, comtes, barons, seigneurs, chevaliers, écuyers étant entour et avec lui. Et tout auprès d'illec, trouva les frères des quatre ordres des mendiants, les religieux du Val des Ecoliers, qui en procession lui étaient allés au-devant à tout leurs croix ; et bien quatre cents jeunes hommes compagnons et enfants, portant torches de cire allumées et ardentes, comme si c'eût été de nuit, qui

lui étaient venus au-devant avec lesdits frères et religieux.

§ 4. — CRIS PUBLICS DE : « NOEL! » ET : « VIVE LE ROI! » PAR CEUX DE REIMS A SADITE ENTRÉE. — ENTRÉE ET COLLATION DU ROI.

Tous lesquels, après leur salut fait au roi, s'en retournèrent en ladite ville, chantant joyeusement : « *Noël! Vive le roi!* » Et marcha ledit seigneur roi après eux, accompagné comme dessus, jusqu'emprès une chapelle de Sainte-Geneviève, étant aux champs, auprès de laquelle étaient les gentilshommes de l'hôtel du roi, les archers de la garde, les prévôts de l'hôtel et les maréchaux, à tous leurs archers en armes; et plusieurs autres seigneurs et capitaines qui se mirent tous illec en bel ordre et conduite, et convoyèrent le roi de là en avant, sans l'abandonner ni délaisser jusqu'à ce qu'il eût fait son entrée en l'église et qu'il fût au palais archiépiscopal, qui lui était préparé pour reposer, comme dit sera ci-après, cesdits archers de la garde étant à pied depuis la première porte jusqu'audit palais. Quand le roi vint devant l'église Saint-Eloi, du côté de la porte de Vesle, par laquelle il faisait son entrée en ladite ville, il trouva le Convers dudit lieu, qui avait préparé une table bien honnêtement, sur laquelle étaient pain, pommes, poires et autres fruits, et vin à grande largesse, qu'il présentait et donnait à tous passants. De là en tirant outre, pour entrer en ladite ville, quand le roi vint à la première porte où les portiers et gardes de la ville ont accoutumé de eux tenir, il trouva illec une belle jeune fille, ayant les cheveux de couleur d'or pendant jusque sur les reins, sur son chef un chapeau d'argent doré, et un de fleurs, vêtue

d'une robe de drap de soie, de laquelle le corps et les manches étaient de couleur d'azur, semés de fleurs de lis d'or, et le bas de couleur blanche, et un rainseau de soie verte par-dessus tout au long, tenant en ses mains les clefs des portes de ladite ville, laquelle subtilement, par engin secret, descendit du haut de ladite porte au bas au-devant du roi, et le salua, en lui présentant lesdites clefs, disant les mots qui s'ensuivent :

Notre roi, prince et souverain seigneur,
Très chrétien nommé par excellence,
A qui sont dus gloire, louange, honneur,
Subjection, amour et révérence,
Votre cité de Reims obéissance
Vous fait par moi, qui ci là représente :
Et de franc cœur en vraie confidence,
Les clefs des portes humblement vous présente.

Desquels mots, offre et présent, le roi fut bien content et joyeux, comme il semblait à le regarder, et ordonna à l'un de ses gens, étant entour lui, qu'il prît lesdites clefs; ce qu'il fit, et les emporta en son logis au palais. Et ladite fille par ledit engin remonta au lieu dont elle était descendue. En cedit lieu, droit au-devant de ladite porte, était le pallion préparé à porter sur le roi, lequel était de damas pers, semé de fleurs de lis d'or, élevé sur quatre lances, au sommet desquelles avait quatre anges, dont deux tenaient les armes du roi, et les deux autres les armes de la ville de Reims; que soutenaient et portaient Philippe de Besannes, échevin et prévôt de l'échevinage, maître Jean Bourguet, échevin, maître Jean Cauchon le jeune, lieutenant du capitaine, et maître Jean de Reims, bailli du chapitre de Reims,

à ce faire élus et ordonnés par les échevins dudit Reims.

Sous lequel pallion, avant que le roi s'y mît, messire Pierre d'Urfé chevalier, comme grand écuyer qui chevauchait devant lui, portant l'épée en écharpe, fut et se tint un espace avant que le roi vînt jusqu'audit lieu, la face tournée devers le roi. Quand le roi approcha, il en saillit par côtière du côté dextre; et les quatre portant ledit pallion l'approchèrent du roi, qui entra dessous; et fut de là en avant conduit sous icelui jusqu'au portail de l'église de Reims. Le peuple, qui en grande multitude était et avait été depuis le lieu de Muyre jusqu'à ladite église, chantait à haute voix, quand il passait : « *Vive le roi! Noël! Vive le roi!* »

Dès incontinent que le roi fut entré en ladite première porte de ladite ville, il eut la rivière de Vesle à découvert jusqu'au boulevert, sur laquelle y avait en trois nacelles des jeunes compagnons qui joutaient en la quintaine, et y en eut deux ou trois chus dedans l'eau. Contre ledit boulevert était la fontaine de Jouvent, qui sans cesser jetait eau, en laquelle se baignaient gens de divers états pour rajeunir : et audessus étaient les personnages de Cupidon les yeux bandés tenant un dard, et de Vénus habillée en dame; et au front de ladite fontaine par haut, était écrit ce qui s'ensuit :

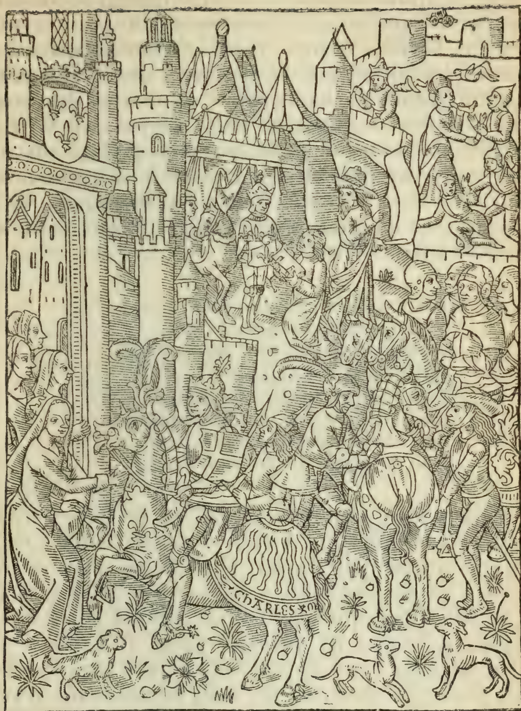
C'est la fontaine de Jouvent,
Où les vieux se baignent souvent.
Dont rajeunissent aussi beaux,
Comme sont jeunes jouvenceaux.

§ 5. — TOUTES LES CLOCHES SONNENT DANS REIMS A L'ENTRÉE DU ROI. — DÉCORATIONS ALLÉGORIQUES.

Au-dessus de la grosse porte jumelle, de la porte à Vesle étaient les armes du roi, et une grande bannière aux armes de France. Item, et aussitôt que le roi eut passé ladite porte, et entré en ladite ville, on commença à sonner les cloches par toutes les églises sans cesser, jusqu'à ce qu'il fut au palais archiépiscopal à lui préparé. Au coin de la Madeleine, au-devant de la croix, sur un échafaud, y avait deux jeunes enfants tout nus, allaitant une louve, ayant chacun un écriteau lié au bras, où était écrit à l'un Reims, ou Remus, et à l'autre Romulus; et auprès d'eux un pasteur gardant des brebis, ayant un écriteau, nommé Faustulus, et sa femme emprès lui nommée Lorence, à qui ledit pasteur porta garder et nourrir lesdits enfants quand il les eut trouvés. Et au front dudit échafaud était écrit en grosses lettres ce qui s'ensuit :

Deux fils jumeaux, Remus et Romulus,
Nés de Rhéa, d'une louve allaités,
Par un pasteur appelé Faustulus,
Et par sa femme gardés et bien traités,
Furent depuis si hautement montés,
Qu'ils firent Rome dominant sur tous hommes.
Les gens Remus hors de Rome boutés
Fondèrent Reims la cité où nous sommes.

Item, et droit devant Saint-Fiacre, sur un autre échafaud, avait un roi portant grande barbe et grande chevelure, assis en une chaire, tenant en l'une des mains une épée nue, et en l'autre un sceptre royal, ayant un brevet contenant Pharamond, premier roi



Entrée de Charles VIII à Reims, d'après une gravure du temps.

des Français, entour lequel étaient plusieurs personnages à grandes barbes et chevelures qui le couronnaient, et tenaient une couronne d'or sur sa tête, qui étaient habillés comme Turcs et Sarrasins, les uns armés, les autres non. Et au-devant dudit roi étaient quatre grands barbus habillés comme en docteurs, qui tenaient une grande lettre devant lui, faisant semblant de lire, et ne lisaient mot, portant chacun son nom par écrit attaché chacun à son affublure, qui sont tels : Salagast, Vuisogast, Bosdogast, Vuidagast[1]. Et au front dudit échafaud était écrit en grosses lettres ce qui s'ensuit :

Les Français extraits des Troyens,
Payens nommés Sicambriens,
Font Pharamond leur premier roi,
Qui leur fait la salique loi,
Et les affranchit des Romains,
Lors régnant sur tous les humains.
On contait quand ce cas advint,
L'an de grâce quatre cent vingt.

Depuis ledit Saint-Fiacre tout au long de la rue, jusqu'à la Croix Saint-Victor, et depuis ladite Croix en retournant par devant Saint-Denis, étaient ardentes les grandes torches des métiers qu'on portait à la Fête-Dieu, qui sont fort grandes et grosses ; et telles y a de plus de quarante pieds de hauteur, et bien soixante livres de cire, et les rues bien parées par contre les maisons, les unes de rainseaux d'arbres, les autres de linge fin, les autres de tapisserie, les autres de peinture ; et au devant de la chapelle

1. Ce sont les personnages nommés dans le préambule de la loi Salique comme en étant les auteurs.

de Clermarest y avait un petit échafaud, sur lequel étaient plusieurs saints reliquaires, et cierges ardents, et un moine de l'abbaye de Signy emprès, qui faisait grand devoir de crier : « *Vive le roi!* » Et tout au long, aux fenêtres, et par la rue, tant de gens que c'était merveille, criant semblablement : « *Noël! Vive le roi!* » Joindant de la Croix Saint-Victor, sur un échafaud bien tendu de tapisserie, était le mystère du Baptistaire et sacre du roi Clovis, premier roi chrétien des Français, par personnages, et la mission de la Sainte-Ampoule.

Et au front dudit échafaud était écrit ce qui s'ensuit :

L'an de grâce cinq cent, le roi Clovis
Reçut à Reims par saint Rémy baptême,
Couronne et sacre de l'Ampoule pour crème,
Que Dieu des cieux par son ange a transmis.

Quand le roi aperçut ledit mystère, il arrêta un petit et demanda que c'était; à quoi lui fut répondu que c'était le mystère du sacre qu'il devait recevoir, et lors il se défubla et mit ius son chapeau, et passa outre en tirant par devant l'abbaye de Saint-Denis. Contre l'aumône dudit Saint-Denis, avait un autre échafaud, sur lequel était un jeune fils vêtu d'une robe d'azur, semée de fleurs de lis de couleur d'or, ayant une couronne d'or sur la tête, entour lui ses serviteurs, comme le roi, en lui baillant à laver quand il guérit des écrouelles, et devant lui personnages, comme gens malades de ladite maladie, lesquels il guérissait en les touchant en signe de la croix. Et au front dudit échafaud était écrit ce qui s'ensuit :

En la vertu de la Sainte-Onction
Qu'à Reims reçoit le noble roi de France.
Dieu par ses mains confère guérison
D'écrouelles, voici la démontrance.

§ 6. — ARRIVÉE DU ROI AU PORTAIL DE LA CATHÉDRALE DE REIMS. — SON ENTRÉE DANS LA NEF.

En passant par devant ladite Histoire, plusieurs non regardant les vers dessus écrits croyaient que ce fût un miracle de saint Marcoul, et ainsi le dit-on au roi, lequel, sans guère arrêter, passa outre pour tirer en l'église de Reims, qui lui était en plein regard devant ses yeux; au-devant de laquelle, à la descente du portail, et en tirant dedans le parvis, étaient les religieux de Saint-Remy, revêtus d'aubes et chapes de drap d'or et de soie, qui étaient venus croyant être processionnellement avec messieurs les Dignitaires et chanoines de l'église de Reims, à la réception du roi, comme ils sont ès autres processions générales. Mais, supposé que les anciens livres ordinaires et registres de ladite réception portent que les églises collégiales et conventuelles dudit Reims soient à ladite réception, avec lesdits chanoines; néanmoins on les fit tenir au dehors de ladite église; et entre eux, au devant du portail d'icelle église, descendit le roi. Incontinent qu'il fut descendu, les maîtres de son hôtel firent prendre et emporter le pallion qui avait été porté sur lui, duquel les gens du prévôt de l'hôtel prirent, et eurent les lances et les anges qui étaient dessus. Tout au milieu dudit portail avait une chaire parée et un coussin de drap d'or au-devant, sur lequel le roi se mit à genoux, et là lui fut baillé à baiser le livre aux

Evangiles, par Monsieur de Reims, qui illec l'attendait en habit pontifical, sa croix et sa crosse devant lui, accompagné des révérends pères les évêques de Laon, Langres, Châlons, Noyon, pairs de France, Amiens, Lombez, Seez, chapelains de ladite église, revêtus en chapes de drap d'or, velours, damas et soie. Après que le roi eut baisé le livre aux Evangiles, l'archevêque de Reims le mit et intronisa en ladite église. Et ce fait, les évêques de Laon à dextre, et d'Amiens à sénestre (établi et ordonné par ledit archevêque de Reims à officier audit sacre, pour et au lieu de l'évêque de Beauvais absent, et excusé par maladie), fut conduit ledit roi jusque dedans le chœur, au devant du grand autel, non pas que les évêques tinssent le roi, mais allaient pas à pas après lui. Et monseigneur de Dunois et autres seigneurs le tenaient et supportaient pour la très grande foule et presse du peuple qui y était, désirant le voir. Et depuis ledit portail jusqu'audit chœur, n'eut le roi que son bonnet noir sur sa tête. Et quand il fut arrivé près du grand autel, se mit à genoux, et y fut tandis que l'on chantait les antiennes qui s'ensuivent, que commencèrent à chanter lesdits chanoines, chapelains et vicaires, en conduisant le roi depuis ledit portail, et jusqu'au grand autel. Et premier le Respons qui s'ensuit : « *Responsorium. Ecce ego mitto angelum meum* », etc. En la fin dudit Respons chantèrent l'antienne de Notre-Dame qui s'ensuit : « *Antienne. Beata Dei genitrix Maria virgo perpetua* », etc. Quand ladite antienne fut chantée, le roi fut levé de son oraison par les évêques de Laon et d'Amiens. Et après qu'il fut levé, monseigneur l'archevêque de Reims dit : « *Ora pro nobis Sancta Dei genitrix* ». Et le chœur répondit : « *Ut digni efficiamur promissionibus Christi* ». Puis ledit archevêque dit l'oraison qui

s'ensuit : « *Concede nos famulos tuos quæsumus, Domine* », etc. Et le chœur répondit : « *Amen* ». Puis après mondit seigneur de Reims dit : « *Domine salvum fac regem* ». Et le chœur répondit : « *Et exaudi nos in die quâ invocaverimus te* ». Et puis il dit l'oraison qui s'ensuit : « *Quæsimus omnipotens Deus* », etc. Et le chœur répondit : « *Amen* ». Quand lesdites oraisons furent dites et achevées, lesdits évêques de Laon et d'Amiens menèrent le roi baiser le grand autel et faire son oblation. Et ce fait, il fut conduit et mené par les princes et seigneurs étant avec lui au palais archiépiscopal, en la chambre à lui préparée pour reposer.

§ 7. — LE ROI ASSISTE A VÊPRES.

Et environ une heure après, le roi, qui avait changé d'habit, retourna en ladite église, vêtu d'une robe longue de damas blanc fourrée de martes zibelines pour ouïr les vêpres, où il fut tout au long d'icelles, lesquelles furent tenues par mondit seigneur l'archevêque en habit pontifical, en la fin desquelles ledit roi retourna audit palais. Depuis que le roi fut parti de ladite église on y dit et acheva Complies en la manière accoutumée; et incontinent après on sonna les Matines, qui furent dites et chantées dès ce jour pour le lendemain. Et après qu'on eut tout chanté, monseigneur de Dunois alla en ladite église ordonner qu'on y fît une clôture en manière de barrières, au devant du grand autel, à l'entour du lieu où le roi devait recevoir son saint sacre et couronnement, afin que le lendemain, en le recevant, la foule du peuple assistant ne lui pût nuire, ni aux princes, prélats, et seigneurs d'entour lui, laquelle

clôture fut incontinent faite et achevée. Entre huit et neuf au soir de ce jour, les archers de la garde du roi furent envoyés en ladite église pour la garder avec les coustres[1] d'icelle, pour y demeurer toute la nuit et lendemain jusqu'après le sacre et le service fait.

§ 8. — LES ROIS DOIVENT ALLER EN L'ÉGLISE DE NUIT, LA VEILLE DE LEURS SACRES, POUR Y FAIRE LEURS ORAISONS.

Et environ un quart d'heure après, le roi alla en ladite église faire son oraison, pour ce que l'ordinaire du sacre porte que de nuit, en grand silence et sans bruit, le roi doit aller en ladite église faire son oraison, et en icelle veiller un espace de temps, s'il lui plaît, en prières et oraisons. Et assez tôt après s'en retourna audit palais, où il dormit et fut depuis toute la nuit jusqu'au lendemain qu'on le fut querir pour sacrer et couronner, comme sera dit ci-après.

§ 9. — PLACE ET DISPOSITION DU TRÔNE ROYAL.

Le soir, après que l'église fut close, on prépara tous les sièges requis pour le mystère dudit sacre, et les para-t-on de tapisserie. Dès avant la venue du roi on avait préparé son trône et les sièges des pairs ainsi que les anciens livres et ordinaires du mystère portent que faire se doit à chacun sacre, lesquels ont été pour ce vus et concordés par monseigneur l'archevêque de Reims, et les autres pères ecclésiastiques, et par autres avec eux; et en a été fait et parfait (en tant que touche le mystère, et les cérémonies du sacre et couronnement) entièrement,

1. Marguilliers.

ainsi que faire se doit, selon lesdits livres et ordinaires; parquoi, ne faut plus querir ni chercher pour savoir comment on doit faire en tel cas, car tout a été accompli à celui-ci.

Et pour montrer la forme du thrône, est à savoir qu'au pupitre, droit au milieu au-dessous de l'arche qui porte le crucifix, y avait une chaire haut élevée sur un siège, à laquelle et à côté d'icelle on montait à trois pas, qui était le thrône du roi; et aux deux côtés par bas sur ledit pupitre, deux bancs, qui étaient les sièges des Pairs ecclésiastiques et séculiers, comme sera dit ci-après; et au côté dextre contre la clôture dudit pupitre, du côté vers le chœur, y avait un autel paré, sur lequel furent dites les messes du roi, comme ci-après sera déclaré. Et montait-on audit pupitre par une large montée de bois faite tout propre, de laquelle les bouts des montants s'arrêtaient et boutaient en trois trous dans le chœur, dont les pierres, qui sont petites, avaient été levées du pavé du côté dextre. Emprès l'entrée moyenne des chaires, et en approchant dudit pupitre, pardessous ladite montée, y avait de semblables pierres levées, et en leurs trous étaient mis debout les tréteaux qui portaient et soutenaient ladite montée, de laquelle les marches étaient closes, et si y avait barrières et appuis aux deux côtés, et si y était de largeur pour y monter et descendre à l'aise trois hommes de front, le tout paré haut et bas de tapisserie le plus honnêtement que faire se peut.

§ 10. — UNE TUNIQUE DE SOUS-DIACRE ENVOYÉE AU ROI.

Ce même soir, monsieur de Lombais, abbé de Saint-Denis en France, envoya au roi la robe de couleur

jacinthe, en façon d'une tunique à sous-diacre, pour lui vêtir le lendemain sur sa chemise.

§ 11. — LA MATINÉE DU 31 MAI. — LA SAINTE AMPOULE DEMANDÉE AUX MOINES DE SAINT-REMI. — ARRIVÉE DES PAIRS ECCLÉSIASTIQUES.

Le dimanche trentième et pénultième jour du mois de mai, audit an mil quatre cent quatre-vingt et quatre, qui fut le jour du saint sacre et couronnement, environ cinq heures du matin, le roi envoya le comte de Roussy, le grand sénéchal de Normandie, messire Hardouin, seigneur de Mailly, et messire Jacques de Luxembourg, en l'église de Saint-Remy, par-devers l'abbé et les religieux, pour avoir la sainte ampoule. Lesquels seigneurs, arrivés audit Saint-Remy, requirent à maître de Robert de Lenoncourt, commendataire et administrateur perpétuel de ladite abbaye, et aux religieux, pour ce assemblés, d'avoir ladite sainte ampoule, et leur jurèrent et promirent en présence de Jehan Vauchelet et Jehan Joffrin, notaires de la cour de Reims, et après le sacre et service fait, la reconduiraient en ladite église de Saint-Remy, et si bailleraient en ladite église en signe de ce les bannières de leurs armes.

A ladite heure de cinq heures ou environ, le roi envoya audit commendataire une haquenée de poil blanc pour lui monter, à apporter et reporter ladite sainte ampoule, et si envoya un pallion de damas blanc, broché d'or, pour porter sur icelle sainte ampoule.

Entre cinq et six heures du matin, que prime était déjà chantée et sonnée, l'archevêque de Reims, et les évêques de Laon, Langres, Châlons et Noyon,

pairs de France, celui d'Amiens commis à représenter l'évêque de Beauvais, pair de France, absent, et excusé par maladie, les évêques de Lombais, abbé de Saint-Denis en France, de Says, de Périgueux, d'Albi et de Saint-Pont, allèrent au chœur de ladite église de Reims, tous et chacun d'eux en état et en habit pontifical, pour procéder au mystère dudit saint sacre et couronnement. Quand ils furent en icelui chœur, ledit archevêque de Reims alla seoir en une chaire qui lui était préparée, le dos contre le grand autel, et les évêques pairs de France sur un banc préparé du côté dextre au lieu et ainsi qu'on a accoutumé de faire pour seoir les diacres et sous-diacres en jours solennels, et furent assis en l'ordre que s'ensuit :

L'évêque de Laon, le premier au bout vers l'autel. L'évêque de Langres, le second. L'évêque de Châlons, le tiers, pour ce que celui de Beauvais n'y était pas, qui l'eût précédé, s'il y eût été en personne. L'évêque de Noyon, le quart, qui eût été le quint. L'évêque d'Amiens commis pour Beauvais, le cinquième.

§ 12. — L'ABBÉ DE SAINT-DENIS DÉPOSE LES VÊTEMENTS ROYAUX SUR L'AUTEL.

L'évêque de Lombais, abbé de Saint-Denis en France, se tint au coin sénestre de l'autel, gardant les habits royaux qu'il avait apportés de sadite abbaye pour ledit sacre, lesquels il mit sur ledit autel, c'est à savoir la couronne royale, l'épée à toute sa gaine, ou fourreau, les éperons d'or ou dorés, qui ont des boulettes rondes assez grosses sur les bouts des verges, le sceptre royal d'or ou doré, la verge longue environ d'une coudée, ayant une main

d'ivoire au bout d'en haut, les chausses et le soc, ou mantel, en façon de chape sans chaperon derrière, jacinthe, qui est entre jaune, roux ou bleu, semé de fleur de lis d'or, et les autres évêques étaient debout et tous droits.

§ 13. — ARRIVÉE DES PAIRS LAÏQUES A LA CATHÉDRALE.

Environ six heures du matin, les six pairs de France séculiers, commis et ordonnés par le roi notre sire à être et officier audit sacre, se partirent de la chambre dudit seigneur, où ils étaient tous assemblés, pour aller en ladite église, vêtus de manteaux ou socques de pairie, renversés sur les épaules, comme un épitoge, ou chape de docteur, et fourrés de hermines, ayant sur leurs têtes des cercles d'or, les ducs à demi fleurons, et les comtes tout simples ; et s'en allèrent ensemble au chœur de ladite église, auquel ils furent assis du côté sénestre sur un banc semblable à celui des pairs ecclésiastiques, et en l'ordre qui s'ensuit, c'est à savoir :

Le premier au bout près de l'autel, monseigneur Louis duc d'Orléans, représentant le duc de Bourgogne. Le second après, monseigneur René duc d'Alençon, représentant le duc de Normandie. Le tiers, monseigneur Pierre de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, que le roi fit duc quant à ce, représentant le duc d'Aquitaine. Le quart, monseigneur Louis de Bourbon, comte dauphin d'Auvergne, représentant le comte de Flandre vivant, qui par ce précéda celui de Champagne, qui devait être le quatrième. Le quint, monseigneur Philippe de Savoie, comte de Bresse, représentant le comte de Champagne. Le sixième, monseigneur François de Bour-

bon, comte de Vendôme, représentant le comte de Toulouse.

Audit mystère furent présents : monseigneur François de Laval, comte de Montfort, seigneur du Guaure, grand maître d'hôtel de France, portant cercle, et habillé comme lesdits pairs comtes; et messire Guillaume de Rochefort, chevalier, docteur en lois et en décret, chancelier de France, ayant sur sa tête un mortier de drap d'or.

§ 14. — LE ROI LEVÉ DE SON LIT DE PARADE.

Cedit jour, environ sept heures du matin, mesdits seigneurs les évêques de Laon et de Langres (commis pour Beauvais quant à ce), accompagnés des chanoines, vicaires et chapelains de ladite église, se partirent d'icelle et allèrent processionnellement à tous les deux croix que portaient maître Nicole Bourgeois et messire Thomas Mayreau, coustres clercs de ladite église; l'eau bénite, que portait messire Pierre Bourgeois, chapelain d'icelle église; deux cierges allumés et deux encensoirs, que portaient quatre enfants de chœur, querir le roi audit palais archiépiscopal, qui était lors en la première chambre haute sur le jardin en montant par la grande salle, par le bout de la salle basse, assis ou accoudé, et à demi couché sur le lit de parement illec préparé : et montèrent seulement en ladite chambre lesdits évêques de Laon et Langres, et leurs clercs portant leurs crosses, les susdits coustres portant lesdites croix, le chapelain portant l'eau bénite, lesdits enfants portant les cierges et encensoirs, et peu d'autres avec maître Jehan Encher, docteur en théologie, chantre, et messire Nicole Coulemois,

chanoine et sous-chantre de ladite église ; et eux arrivés en ladite chambre, quand ils aperçurent le roi sur ledit lit, l'évêque de Laon dit l'oraison qui s'ensuit : « *Omnipotens sempiterne Deus* », etc.

Après que ladite oraison fut achevée, lesdits évêques de Laon à dextre et de Langres à sénestre levèrent révéremment le roi de dessus ledit lit et le menèrent avec ladite procession en l'église, pour être sacré et couronné roi de France; et en allant fut chanté le Respons qui s'ensuit, qui fut commencé par lesdits chantre et sous-chantre en saillant de ladite chambre : « *Responsorium. Ecce ego mitto angelum meum* », etc.

Quand le roi partit de sa chambre, en allant à l'église, il était vêtu d'une chemise de soie à nu sur sa chair, et au-dessus d'une robe de soie de couleur jacinthe, qui est en façon d'une tunique à sous-diacre, fendue et fermée à boutons par devant et par derrière, apportée de Saint-Denis en France, et au pardessus d'une longue robe de damas blanc fourrée de martes, un bonnet noir sur sa tête; et allait en grande dévotion, comme on pouvait connaître à le regarder.

A l'entrée de ladite église, au portail de la croisée du côté des fonts, quand il fut illec parvenu, on arrêta, et à cedit lieu l'évêque de Langres (commis pour celui de Beauvais) dit l'oraison qui s'ensuit : « *Deus qui scis humanum genus* », etc.

Et après que ladite oraison fut dite, ils entrèrent en l'église en chantant l'antienne qui s'ensuit, qui fut commencée par lesdits chantre et sous-chantre : « *Domine, in virtute tua lætabitur rex* », etc.

§ 15. — ARRIVÉE DU ROI DANS LA CATHÉDRALE.

Et tantôt que ladite antienne fut dite, on commença à sonner les orgues jusqu'à ce que le roi fut entré dedans le chœur par l'huis de devant les fonts. Le roi entré audit chœur, lesdits évêques de Laon et Langres le menèrent et présentèrent révéremment pour le consacrer en roi audit archevêque, assis en sa chaire, le dos contre l'autel qui l'attendait, sur lequel tantôt qu'il lui fut présenté, il dit l'oraison qui s'ensuit : « *Omnipotens sempiterne Deus* », etc.

En la fin de ladite oraison, lesdits évêques de Laon et Langres levèrent le roi et le menèrent seoir dans une chaire qui lui était préparée, ainsi comme à l'opposite de celle dudit archevêque, auprès du lieu où on met le seau à eau bénite quand on la fait en ladite église; et en laquelle chaire il fut jusqu'à ce qu'on apportât ladite sainte ampoule de Saint-Remy. Et en attendant la venue de ladite sainte ampoule, monseigneur de Reims prit de l'eau bénite, qui avait été faite à la première messe au point du jour, et en donna au roi; pour ce que le chanoine semainier qui la devait faire, ne put avoir entrée au chœur, pour la faire au lieu accoutumé, pour la presse des gens, et la fit à la fin de tout le service, au lieu où elle est ordinairement chacun jour derrière le grand autel au devant de l'autel et de la Madeleine. Avant la venue d'icelle sainte ampoule on chanta tierce, le roi étant toujours assis en sa chaire.

§ 16. — ARRIVÉE DE LA SAINTE AMPOULE.

Entre les sept à huit heures au matin de ce jour, vint maître Robert de Lenoncourt, commendateur et

administrateur perpétuel de l'abbaye dudit Saint-Remy, vêtu d'un surplis et d'une chape de drap d'or dessus, un bonnet noir sur la tête, et monté sur la haquenée, et sous le pallion que le roi lui avait envoyé, que portèrent sur lui à quatre bâtons au partir du lieu où elle fut prise jusqu'au dehors de l'église, outre les avant-loges, quatre religieux de ladite abbaye, revêtus d'aubes, lesquels chantèrent, en la prenant et portant, les antienne et oraison qui s'ensuivent : « *Antiphona. O preciosum munus* », etc. « *Oratio. Omnipotens simpiterne Deus* », etc.

Et depuis lesdits avant-loges jusqu'au portail de l'église de Reims, combien que selon tous les livres anciens lesdits religieux dussent avoir porté ledit pallion toujours, néanmoins il fut porté depuis lesdits avant-loges, et jusqu'audit portail de l'église par maîtres Jehan Cauchon le jeune, Jehan de Scanevel, Jacques des Champs et Claude Tognel, féodaux dudit Saint-Remy, accompagnés des dessus dits Jehan comte de Roussy, Jacques de Brézé, comte de Moleurier sénéchal de Normandie, messire Hardouin seigneur de Mailly, et Jacques de Luxembourg, qui l'étaient allés querir comme dit est dessus. Ledit de Lenoncourt apporta ladite sainte ampoule pendante à son col : les religieux de ladite abbaye allant processionnellement devant, jusqu'au devant du portail de ladite église de Reims, auquel lieu il descendit de dessus ladite haquenée, et eut, audit voyage, avec les dessus dits, vingt-quatre hommes, arbalétiers du Chesne le Populeux, en hocquetons de livrée, portant chacun l'arbalètre sur l'épaule, pour conduire et reconduire ladite sainte ampoule; et laquelle ainsi apportée, étant devant ledit portail, mondit seigneur l'archevêque en habit pontifical, accompagné d'aucuns des évêques dessus nommés, et d'au-

cuns chanoines, aussi à tout sa crosse, et la croix devant, alla processionnellement sur ledit portail, prendre et recevoir ladite sainte ampoule des mains dudit commendataire, qui l'avait apportée. Et, avant que la recevoir, promit de bonne foi à icelui commendataire de la lui rendre et restituer après le sacre du roi, et le service fait, en la présence de Jehan Joffrin et Jehan Vaucheler, notaires, auxquels ledit commendataire en requit instrument. Et après ladite promesse, la prit et reçut, et très révéremment la porta sur le grand autel, ledit commendataire, aucuns des religieux dudit Saint-Remy, les évêques et chanoines l'accompagnant, qui chantèrent, en la recevant et portant sur ledit autel, les antienne et oraison dessus écrites : « *O preciosum munus* », etc.

Après que monsieur de Reims eut mis ladite sainte ampoule sur le grand autel, le dessus dit commendataire de Saint-Remy, qui l'avait apportée, comme dit est, se mit au coin dextre dudit autel et s'y tint au long du mystère, gardant icelle sainte ampoule.

§ 17. — CÉRÉMONIE DU SACRE.

Ces choses ainsi faites, ledit archevêque et les évêques et chanoines commis à faire offices de diacre et sous-diacre, assistant et procédant à la messe, allèrent au revestiaire ou sacraire de ladite église, eux préparer et revêtir, pour faire le saint sacre et service divin. Et combien que par les ordinaires et anciens livres dudit mystère soit expressément dit que deux des évêques de la province de Reims doivent faire office, l'un de diacre, l'autre de sous-diacre,

néanmoins, pour ce que d'iceux n'étaient venus, sinon ceux de Laon, Châlons et Noyon, qui sont pairs de France, et officiaient audit mystère, comme pairs, et celui d'Amiens qui fut commis à tenir lieu de pair pour celui de Beauvais, absent, mondit seigneur l'archevêque commit et ordonna l'évêque de Saint-Pons à faire l'office de diacre, et l'évêque de Says à faire celui de sous-diacre, qui le firent en habit pontifical, chacun d'eux la mitre sur la tête. Monseigneur l'archevêque revêtu en habit pontifical, comme pour dire messe, de la chasuble que le roi Charles-Quint donna à ladite église, qui est de velours pers, semé de petites fleurs de lis d'or, ayant son pallion et le rational dessus, lesdits évêques de Saint-Pons et de Says revêtus de tuniques et de dalmatiques, pareilles à ladite chasuble et aussi du don dudit roi Charles-Quint; avec douze des chanoines de ladite église, assistant et procédant, revêtus d'autres tuniques et dalmatiques de divers draps, de velours, damas et soie de couleurs, s'en vint au devant du grand autel, et en passant par près du roi, pour approcher ledit autel, quand le roi le vit, il le leva révéremment devant lui, et puis se rassit en sadite chaire.

Le roi étant en sadite chaire assis, ledit archevêque s'approcha de lui et lui fit pour toutes les églises à lui sujettes les requêtes et pétitions qui s'ensuivent :

Petitio archiepiscopi pro omnibus Ecclesii sibi subditis.

« *A vobis perdonari petimus* », etc.

A laquelle requête et pétition le roi répondit en cette manière :

Responsio regis.

« *Promitto vobis, et perdono quod unicuique* », etc.

Et en disant les mots et jurements il mit les deux

mains sur le livre des évangiles et puis le baisa. Quand le roi eut fait lesdites promesses et jurements, ainsi que dit est, il se leva de sa chaire et fut dévêtu devant le grand autel de sa robe de damas fourrée de martres et de ses autres habits, excepté de sa chemise, et la robe en façon de tunique qu'il avait dessus, lesquelles étaient fendues bien avant devant et derrière entre les épaules, et fermées à boutons d'argent. Et alors l'archevêque de Reims dit sur lui l'oraison qui s'ensuit : « *Deus inenarrabilis auctor mundi* », etc.

Après que ladite oraison fut dite, ledit comte de Dunois, comme grand ou premier chambellan de France, chaussa au roi les chausses apportées de Saint-Denis en France. Et après monseigneur d'Orléans, faisant office de pair de France, mit et ferma aux pieds du roi les éperons apportés dudit Saint-Denis, et un peu après les lui ôta. Et ce fait, ledit archevêque de Reims fit sur l'épée apportée dudit Saint-Denis la bénédiction qui s'ensuit :

Benedictio super gladium regi dandum.
Exaudi quæsumus Domine, etc.

Quand ladite bénédiction fut faite, l'évêque prit ladite épée avec la gaine et la ceignit au roi, et un peu après la lui déceignit, et la tira hors de ladite gaine, et mit ladite gaine sur l'autel, et puis bailla ladite épée toute nue au roi en ses mains, en disant l'oraison qui s'ensuit, laquelle épée le roi reçut humblement des mains dudit archevêque, et durant ladite oraison la tint toute droite la pointe en haut, et aussi tandis qu'on chanta le respons après, et l'oraison ensuivant : « *Accipe hunc gladium cum Dei benedictione tibi collatum* », etc.

Ladite oraison achevée, lesdits chantre et sous-chantre commencèrent à chanter, et le chœur acheva l'antienne qui s'ensuit : « *Confortare, et esto vir* », etc. Après laquelle ledit archevêque dit l'oraison qui s'ensuit : « *Deus qui providentia tua cœlestia simul* », etc.

En la fin de ladite oraison, le roi, tenant l'épée nue en la manière dessus dite, se mit dévotement à genoux, et ce fait, la rendit audit archevêque, qui la lui rendit derechef, et après qu'il l'eut reçue, le roi la bailla à monseigneur Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France, lequel la porta nue devant le roi depuis lors, jusqu'en fin du sacre et service fait en l'église, et depuis en retournant au palais, et durant tout le dîner. Et après que le roi, étant à genoux, eut baillé ladite épée audit seigneur de Gié, ledit archevêque dit sur lui les trois oraisons ci-après ensuivantes : « *Prima oratio. Prospice omnipotens Deus serenis obtutibus hunc gloriosum regem Carolum* », etc. « *Secunda oratio. Benedic quæsumus Domine hunc principem nostrum* », etc. « *Tertia oratio. Deus pater æternæ gloriæ sit adjutor tuus et protector* », etc.

Quand lesdites oraisons furent dites et achevées, monseigneur l'archevêque se retourna devers l'autel, et sur icelui prépara la très sacrée onction pour enoindre et consacrer le roi, qui est seul, entre tous les rois et princes du monde, enoint et consacré d'onction divine, et la prépara en la manière qui s'ensuit :

Premièrement, il prit la patène du calice Saint-Remy, qui est fort grande, et sur icelle mit du saint cresme, ainsi comme pour sacrer un évêque ou un autre roi, et la mit sur ledit autel; et en après, il prit la sainte ampoule apportée de Saint-Remy, comme dit est, et l'ouvrit, et en une aiguille ou

épingle d'or pendant à icelle, tira de dedans environ le gros d'un pois de l'huile divinement envoyée, dont les rois de France (singulièrement entre tous les autres rois de la terre, et nuls autres) sont enoints et consacrés, et en plusieurs lieux, comme dit sera ci-après; car les autres rois le sont seulement en la tête, et ceux de France le sont en neuf places, comme le roi Charles présent l'a été; et icelle tirée, prit et mêla au doigt très bien avec ledit cresme, et puis restoupa et reclouit ladite sainte ampoule, comme elle était auparavant. Et tandis que ledit archevêque préparait ladite onction, lesdits chantre et sous-chantre commencèrent à chanter, et le chœur et les assistants répondirent, et achevèrent l'antienne qui s'ensuit : « *Gentem Francorum inclitam* », etc. « *Versus. Qui dono singularis gratiæ* », etc. Puis ledit archevèque dit : « *Ora pro nobis beate Remigi* ». Et le chœur répondit : « *Ut digni efficiamur promissionibus Christi* ». Et puis après, ledit archevêque dit l'oraison qui s'ensuit : « *Deus qui populo tuo æternæ salutis beatum Remigium Ministrum tribuisti* », etc.

Ladite onction préparée, et les antiennes, verset et oraison achevés, les boutons d'argent dont la robe du roi était fermée devant et derrière, furent défermés, et ladite robe et sa chemise avalée bien bas; et ce fait, le roi se mit à genoux et se prosterna sur un tapis et un coussin préparé devant ledit autel, et aussi fit semblablement ledit archevêque; et eux étant ainsi prosternés, les évêques de Châlons et Noyon commencèrent à chanter la litanie qui s'ensuit, le chœur disant comme eux, et après eux, jusqu'à « *Sancta Maria* », que le chœur de là en avant répondit : « *Ora pro nobis* », jusqu'en la fin, puis : « *Libera nos Domine* », et : « *Te rogamus audi nos, parce nobis Domine, exaudi nos Domine, miserere nobis* ». Excepté

en d'aucuns lieux que l'archevêque chanta, et tous les autres ensemble dirent après lui, comme il avait dit, ainsi que sera dit sur le pas : « *Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison, Christe audi nos* », etc. « *Ut obsequium servitus nostræ rationabile facia. Te rogamus audi nos.* »

Quand la litanie fut dite jusqu'à ce pas, monseigneur l'archevêque se leva et se tourna vers le roi à consacrer, prit le bâton pastoral, c'est à savoir la crosse, en la main sénestre, et dit les vers qui s'ensuivent, lesquels le chœur reprit et dit entièrement après lui en la manière qui s'ensuit :

« *Ut hunc famulum tuum Carolum in regem coronandum benedicere digneris.* »

Après que mondit seigneur l'archevêque eut dit et le chœur répondu les trois vers dessus dits, il s'en retourna mettre emprès le roi en prosternation comme devant, et lesdits évêques de Châlons et Noyon achevèrent la litanie, le chœur répondant en la manière qui s'ensuit : « *Ut regibus et principibus Christianis pacem* », etc.

Ladite litanie achevée, comme dit est, mondit seigneur l'archevêque se leva derechef et dit : « *Pater noster* », lequel il dit tout bas, et en fin d'icelle dit : « *Et ne nos inducas in tentationem* », etc.

En fin desdites oraisons, ledit archevêque s'assit devant le roi sur une chaire préparée en façon comme s'il voulait consacrer un évêque, et dit sur le roi étant à genoux devant lui les oraisons qui s'ensuivent, avant qu'il le sacrât : « *Te invocamus sancte Pater omnipotens sempiterne Deus* », etc.

Quand ladite oraison fut dite, ledit archevêque de Reims prit la patène sur laquelle il avait préparé l'onction, comme dessus est devisé, et d'icelle oignit et sacra le roi en neuf places. Premièrement au som-

met de la tête, secondement en la poitrine, tiercement entre les deux épaules, quartement en l'épaule dextre, quintement en l'épaule sénestre, sextrement au pli du bras dextre, septièmement au pli du bras sénestre, huitièmement en la paume et au long de la main dextre, neuvièmement en la main sénestre. Et à chacune onction (excepté celle des mains) ledit archevêque dit ce qui s'ensuit : « *Ungo te in regem de oleo sanctificato* », etc. Et les assistants à chacune fois répondirent : « *Amen* ». Tandis qu'il faisait lesdites onctions, lesdits chantre et sous-chantre commencèrent à chanter, et le chœur et les assistants chantèrent l'antienne qui s'ensuit : « *Vinxerunt Salomonem Sadoch Sacerdos*, » etc.

Lesdites onctions faites, et ladite antienne chantée, ledit monseigneur l'archevêque dit sur le roi les oraisons qui s'ensuivent : « *Christe perunge hunc regem* », etc.

Lesdites oraisons achevées, mondit seigneur l'archevêque et les prélats étant entour le roi relevèrent sa chemise et sa robe de couleur jacinthe, et la refermèrent aux boutons qui y étaient comme dessus est dit, pour la netteté et pureté de la sacrée onction par lui reçue. Et ce fait, monseigneur de Dunois, comme grand, ou premier chambellan de France, lui vêtit la robe jacinthe, et par-dessus le soc, qui est en façon d'une chape d'église, non ayant chaperon derrière, du côté dextre duquel il eut le bras à délivre, et sur le bras sénestre ledit soc fut levé, comme on lève la chasuble à un prêtre, et puis après, mondit seigneur l'archevêque lui oignit les mains, comme dessus est dit, de ladite onction étant sur la patène, et en lui oignant dit ce qui s'ensuit : « *Ungantur manus istæ de oleo sanctificato* », etc.

En après mondit seigneur l'archevêque dit l'oraison qui s'ensuit : « *Deus qui es justorum gloria* », etc.

Quand lesdites mains furent enointes et sacrées, comme dit est, le roi les joignit ensemble devant sa poitrine, et prit-on une paire de gants que ledit archevêque bénit en la forme qui s'ensuit : « *Omnipotens creator qui homini* », etc., puis jeta de l'eau bénite dessus, et les mit ès mains du roi pour la sainteté de l'onction, comme on fait à un évêque quand on le sacre, et en les lui mettant dit l'oraison qui s'ensuit : « *Circumda Domine manus hujus famuli* », etc.

Lesdites choses faites et achevées, mondit seigneur l'archevèque prit l'anel du roi, et sur icelui fit la bénédiction qui s'ensuit : « *Deus totius creaturæ principium* », etc.

Ladite bénédiction faite, mondit seigneur l'archevêque prit ledit anel et le mit au doigt médical de la main dextre du roi, en disant ce qui s'ensuit : « *Accipe annulum signaculum* », etc. Après dit l'oraison qui s'ensuit : « *Oratio post annulum. Deus cujus est omnis potestas* ».

En après, ledit archevèque prit le sceptre et le bailla au roi en sa main dextre, en disant l'oraison qui s'ensuit : « *Accipe sceptrum regiæ potestatis insigne* », etc. Après dit l'oraison qui s'ensuit : « *Oratio post sceptrum datum. Omnium Domine fons bonorum* », etc.

Ladite oraison achevée, mondit seigneur l'archevèque prit la verge au sommet de laquelle y a une main d'ivoire, et la bailla au roi en sa main sénestre, en disant ce qui s'ensuit : « *Accipe virgam virtutis* », etc.

Après ladite onction, monseigneur Guillaume de Rochefort, chevalier, docteur en lois et en décret, chancelier de France, illec présent, appela les pairs de France en l'ordre qui s'ensuit, c'est à savoir :

Le duc de Bourgogne, pour lequel se présenta le duc d'Orléans;

Le duc de Normandie, pour lequel se présenta le duc d'Alençon;

Le duc d'Aquitaine, pour lequel se présenta le comte de Clermont;

Le comte de Flandre, pour lequel se présenta le comte Dauphin;

Le comte de Champagne, pour lequel se présenta le comte de Bresse;

Le comte de Toulouse, pour lequel se présenta le comte de Vendôme.

L'archevêque duc de Reims présent, qui faisait le sacre. L'évêque duc de Laon présent. L'évêque duc de Langres présent. L'évêque comte de Beauvais (pour lequel se présenta l'évêque d'Amiens). L'évêque comte de Châlons présent. L'évêque comte de Noyon présent.

Et si ledit chancelier de France n'eût été présent audit sacre, ledit archevêque de Reims eût appelé lesdits pairs en l'ordre dessus dit.

Après ladite évocation, ledit archevêque de Reims se leva de sa chaire, et alla prendre sur l'autel la couronne royale apportée de Saint-Denis en France, et la mit seul dessus le chef du roi sans l'asseoir; à laquelle tantôt les pairs séculiers et ecclésiastiques mirent la main pour la soutenir, avec ledit archevêque, qui dit adoncques l'oraison qui s'ensuit : « *Coronet te Deus corona gloriæ* », etc.

Puis, ledit archevêque seul assit et imposa ladite couronne sur le chef du roi, et tantôt lesdits pairs y mirent la main et la soutinrent de toutes parts, et puis ledit archevêque dit l'oraison qui s'ensuit : « *Accipe coronam regni in nomine Patris* », etc.

Après que lesdites oraisons furent achevées, ledit archevêque fit sur le roi la bénédiction en la manière qui s'ensuit : « *Extendat omnipotens Deus dexteram suæ benedictionis* », etc.

Et incontinent après, fit l'autre bénédiction qui s'ensuit : « *Benedic Domine hunc regem* », etc.

Puis après dit les autres oraisons et bénédictions qui s'ensuivent : « *Omnipotens Deus det tibi de rore cœli* », etc.

Les quatre bénédictions et oraisons dessus dites achevées, et dites par ledit archevêque, il prit le roi par la main et le mena, accompagné des pairs soutenant la couronne, de devant l'autel parmi le chœur au pupitre, entre le chœur et la nef, au lieu où son siège ou trône lui était préparé, comme ci-dessus est déclaré; et quand ils furent là arrivés, le roi étant tout debout, le dos contre son siège prêt à soi seoir en icelui, qui était fort haut et élevé, tellement qu'on le pouvait voir du dehors de l'église. Avant qu'il s'assît, ledit archevêque lui dit ce qui s'ensuit, en le tenant toujours par la main, jusqu'à ce que disant les mots : « *In hoc regni solio confirmet* », et le fit seoir, et ne le tint plus. « *Sta, et retine a modo statum* », etc. Et en fin de ce, dit le verset qui s'ensuit : « *Firmetur manus tua, et exaltetur dextera tua* ». Et le chœur répondit : « *Justitia et judicium preparatio sedis ejus* », etc.

Après que ladite oraison fut dite, le roi étant assis en son siège ou trône, comme dit est, ledit archevêque défubla et mit jus sa mitre, et en grand amour, honneur et révérence baisa le roi en la bouche, et se prit à crier à haute voix : « *Vivat rex in æternum* ». Et quand il eut ce dit, le peuple cria : « *Vive le roi !* » et les trompettes et clairons se prirent à sonner mélodieusement.

Semblablement après lui, le baisèrent tous les autres pairs, tant séculiers comme ecclésiastiques, disant chacun en son ordre comme avait fait ledit archevêque : « *Vivat rex in æternum* ». Et le peuple ré-

pondit comme dessus, en criant : « *Vive le roi!* » les trompettes et clairons sonnant. Et quand tous les pairs eurent ainsi fait, ledit archevêque commença à chanter à haute voix : « *Te Deum laudamus* », qui fut achevé partie par les orgues, partie à musique faite par les chantres du roi, et partie à plein chant commun, pour avoir plus tôt fait, à cause du service, qui était fort long. Et quand il fut achevé, ledit archevêque retourna en bas avec les diacre et sous-diacre, pour aller dire la messe.

§ 18. — LE ROI FAIT CHEVALIER.

Ainsi que ledit archevêque descendait pour retourner à l'autel dire la messe, comme dit est, le duc d'Orléans prit son épée, en donna l'accolée au roi, et le fit chevalier en armes, et ce fait, le roi prit l'épée et, avant que monseigneur de Reims commençât sa messe à l'autel, fit quatre-vingt-dix-sept chevaliers de diverses nations et pays, dont les rois d'armes, hérauts et trompettes prirent depuis, et reçurent leurs noms et armes par écrit.

§ 19. — CÉLÉBRATION DE LA MESSE DU SACRE.

Ce fait, les chantres et sous-chantres dessus nommés commencèrent l' « *Introït* » de la messe, qui fut celle commençant : « *Exaudi* », etc., laquelle fut chantée par les chantres de la chapelle du roi le plus légèrement que faire se peut, et durant laquelle furent dites audit pupitre les messes ordinaires du roi sur un autel pour ce illec préparé. Monseigneur l'évêque de Says lut à ladite messe l'épître, et fit office de

sous-diacre, et monseigneur l'évêque de Saint-Pons l'office de diacre et dit l'évangile; au commencement de laquelle le roi mit jus sa couronne de sa tête, se leva tout droit, et se tint en cet état jusqu'à ce qu'elle fût achevée, et en la fin d'icelle se rassit et remit sadite couronne sur son chef. Et après que ledit évêque de Saint-Pons, faisant office de diacre, eut dit et prononcé ladite évangile, il prit le livre aux évangiles et le porta baiser au roi, et puis après le porta baiser audit archevêque.

§ 20. — LES OFFRANDES DU ROI.

Quand les chantres de la chapelle du roi, tenant la messe, eurent chanté l'offertoire, les onze pairs de France, soutenant la couronne du roi, l'amenèrent à l'offrande au grand autel, et y offrit un pot d'argent doré plein de vin, un gros pain de froment doré, et treize écus d'or pour besans, selon les anciens livres; puis le ramenèrent en sondit siège, comme ils l'avaient amené; et, en allant à ladite offrande, comme dit est, et en retournant audit pupitre en son siège royal, monseigneur le maréchal de Gié, par lui à ce faire ordonné, porta toujours l'épée toute nue devant lui, pour et au lieu de monseigneur le Connétable; et durant l'allée et revenue, jouaient les trompettes et clairons.

Tantôt après que le roi eut fait son offrande, et tandis qu'il s'en retournait, les prélats et chanoines officiant à l'autel firent l'offrande accoutumée de pain et de vin pour célébrer, et offrirent deux hosties et du vin, comme à double de ce qu'on a accoutumé, que ledit archevêque consacra.

En après l'Oraison dominicale par lui dite, avant

qu'il dit : « *Pax Domini sit semper vobiscum!* », il se retourna devers le roi et le peuple, la mitre sur sa tête, sa crosse en sa main sénestre, et fit sur le roi et le peuple la bénédiction qui s'ensuit : « *Benedicat tibi Dominus* », etc.

Item est à noter que ledit archevêque, avant ladite épître, dit l'oraison et collecte qui s'ensuit : « *Quæsumus omnipotens Deus* », etc.

Et pour la secrète, il prit celle qui s'ensuit : « *Munera quæsumus Domine oblata sanctifica* », etc.

Sa communion fut celle qui s'ensuit : « *Hæc, Domine, oratio salutaris* », etc.

Quand ledit archevêque eut dit : « *Pax Domini sit semper vobiscum!* », alors qu'on a accoutumé de donner baiser la paix, ledit évêque de Saint-Pons, diacre, prit la paix dudit archevêque pour la baiser et, ce fait, l'alla porter au roi en le baisant, et après qu'il l'eut baisée, tous les autres évêques étant entour lui le baisèrent semblablement, où il était assis en son siège royal.

§ 21. — LA COMMUNION DU ROI.

Et quand ledit archevêque eut pris et usé une hostie sacrée, et du précieux sang qu'il avait consacré, avant que dire la postcommunion ni prendre perception de vin, il attendit accoudé sur l'autel jusqu'à ce que les pairs ecclésiastiques et séculiers eurent amené le roi de son siège d'en haut emprès le grand autel, soutenant toujours sa couronne comme devant. Lequel venu illec, entra en l'oratoire qu'on lui avait préparé emprès le grand autel, et là se réconcilia à son confesseur, puis se vint mettre à deux genoux devant ledit autel, où il dit son *Confi-*

teor, où après il eut l'absolution et bénédiction dudit archevêque, et puis reçut en grande dévotion le précieux corps et le sang de notre Sauveur Jésus-Christ; et pour ce qu'il ne put tout user le sang qui était au calice, ledit archevêque usa le surplus ; et prit du vin après, mais il n'en bailla point au roi, puis il lava ses mains et acheva la messe.

§ 22. — FIN DE LA CÉRÉMONIE.

La messe finie, ledit archevêque ôta la couronne de dessus la tête du roi et si fut le roi dépouillé des habits royaux apportés de Saint-Denis en France, qui furent tous rendus à l'abbé dudit Saint-Denis.

Et le roi revêtu d'autres habits de drap d'or, ledit archevêque lui mit sur sa tête une autre couronne plus petite et plus légère, et en cet état, tenant le sceptre en la main dextre, et la verge en la main sénestre, fut conduit et mené au palais archiépiscopal pour dîner et reposer, l'épée nue toujours précédant, que portait ledit maréchal de Gié au lieu du Connétable, qui la tint durant le dîner en tel état devant le roi étant à table.

En la fin de ladite messe, ledit archevêque rendit et restitua la sainte ampoule audit abbé de Saint-Remy, qui ne la reporta pas sitôt après, parce que les quatre barons qui la devaient reconduire étaient allés avec le roi audit palais, auquel dom Guillaume Grossaire, grand prieur de l'abbaye de Saint-Remy, les fut requérir; et quand ils furent venus, ledit abbé, vêtu d'un surplis, et une chape de drap d'or dessus, ayant ladite sainte ampoule pendue à son col, monta sur la haquenée que le roi lui avait envoyée étant au pas du grand portail, et, sous le pallium

donné par le roi, la reporta processionnellement en ladite abbaye, où, en la présence desdits barons, elle fut remise en son lieu emprès le corps de monseigneur saint Remy.

En souvenance et recordation de la conduite et reconduite de la sainte ampoule, faite par lesdits quatre barons, iceux ont fait mettre les bannières de leurs armes en ladite église de Saint-Remy sur des lances mises sur les allées des voûtes d'entour le grand autel.

§ 23. — LE REPAS DU SACRE.

Tantôt que le roi fut retourné audit palais, il alla à sa chambre, et illec fut dépouillé de la chemise qu'il avait vêtu, laquelle fut pour révérence et sainteté de la très sainte onction par lui reçue, à laquelle elle avait touché, portée en l'église de Reims, et là arse et brûlée; et lui en fut vêtu une autre. Et lui, réhabillé et mis en point, alla en état et habit royal seoir à table, pour dîner à la grande table, à laquelle lui et tous les pairs dînèrent, et y furent assis en l'ordre qui s'ensuit :

Premièrement, le roi fut, et était assis droit au milieu du banc, ayant dessus lui son pallion de drap de velours pers, semé de fleurs de lis de fin or, couvrant à son endroit toute la table de largeur, et descendant par derrière bien bas contre la tapisserie qui y était tendue. Et était ledit roi vêtu d'une robe de drap d'or, doublée de soie changeant, ayant une couronne d'or sur sa tête; et devant lui sur la table du côté dextre y en avait une plus grande sur un coussin de drap d'or, et sur ladite table à sénestre y avait une grande nef d'argent doré, en laquelle était le linge de bouche pour sa personne.

A sa dextre était assis le plus prochain de lui l'archevèque duc de Reims; après lui, l'évêque duc de Laon; après, l'évêque duc de Langres; après, l'évêque comte de Châlons, et après, l'évêque comte de Noyon.

Et combien que l'évêque d'Amiens fît office pour celui de Beauvais audit sacre, néanmoins il ne fut point assis à la table du roi.

A la sénestre était assis auprès le roi le duc d'Orléans; après, le duc d'Alençon; après, le comte de Clermont; après, le comte Dauphin; après, le comte de Bresse; et au bout de la table, le comte de Vendôme, qui était mal disposé.

Au devant de la table du roi, au travers de ladite salle, y avait trois tables, en l'une desquelles, et la prochaine de celle du roi, dînèrent et furent assis les huissiers d'armes de l'hôtel du roi; en celle du milieu, les rois d'armes et hérauts; et en la tierce et dernière, les trompettes et clairons.

Entour ladite salle de tous côtés étaient dressées autres tables, auxquelles furent assis et dînèrent gens de divers états.

A ce dîner, messire Gaston de Lyon, sénéchal de Toulouse, fit office d'écuyer tranchant devant le roi, et les mets et services se faisaient et portaient par ceux, et en la manière qui s'ensuit :

Dernièrement, au partir de la cuisine de bouche, les trompettes et clairons allaient tous devant sonnant mélodieusement; après eux, les rois d'armes et hérauts; après eux, six maîtres d'hôtel ordinaires qui allaient deux à deux; et après eux, François de Laval, comte de Montfort, habillé comme un pair lai, faisant office de grand maître d'hôtel, et derrière lui l'écuyer, qui portait la viande.

Sur la fin du dîner, madame de Beaujeu, sœur du roi, entra dans ladite salle, par l'huys d'emprès la

chapelle, vètue d'une robe de drap d'or. Et assez tòt après qu'elle y fut entrée on leva la table, et au lever de la table, le roi fit deux chevaliers, puis s'en alla en sa chambre pour reposer.

Ce jour fut ouïr vespres en l'église de Reims, qui furent tenues solennelles par ledit archevêque ; et en y allant, reçut et ouït les supplications et requêtes des habitants séculiers dudit Reims, demandant affranchissement des tailles et des menues impositions, et de ceux de ladite église, demandant aide pour réparer icelle église.

Après lesdites vespres, s'en alla souper et coucher audit palais.

§ 24. — VISITE DU ROI A SAINT-REMI. PÈLERINAGE A SAINT-MARCOUL. — GUÉRISON DES ÉCROUELLES.

Le lundi dernier jour de mai, et le lendemain du jour dudit sacre, le roi et madame de Beaujeu allèrent ouïr messe à Saint-Remy, et saluer et visiter le corps de mondit seigneur saint Remy; et, la messe ouïe et leur dévotion faite, s'en allèrent après en l'église de monseigneur de Saint-Nicaise audit Reims, puis s'en retournèrent dîner audit palais archiépiscopal.

Après que le roi eut dîné, et reposé de ce jour, il s'en alla ébattre hors de la ville, et saillit par la porte Mars, et tira par selon les fossés par devant Portechaire, Porte-neuve et Dieulimire jusque sur la rivière à l'endroit de la tour de Chanteraine, en visitant l'enceinte et la fortification de la ville, et les ouvrages qu'on y a faits puis naguère. Et quand il vint au devant de ladite tour, il s'arrêta et la regarda fort et, comme il pouvait sembler, prenait grand plaisir à la

regarder, et aussi à regarder le tour et enceinte, et la longueur de ladite ville. Puis s'en retourna selon lesdits fossés et rentra en ladite ville par la porte de Porte-chaire, et s'en retira souper et coucher audit palais.

Le mardi premier jour de juin ensuivant, entre sept et huit heures du matin, le roi alla ouïr messe en l'église de Reims, et au saillir de la messe, au devant de ladite église, monta sur son mulet et se partit de ladite ville de Reims par porte Mars, et s'en alla dîner à Cornussy, petite ville fermée appartenant à l'archevêque de Reims. Et de là tira au gîte à Corbem, faire son pèlerinage à monseigneur saint Marcoux, dont le précieux corps gît et repose illec, qui guérit des écrouelles comme le roi. Auquel lieu de Corbem, le lendemain lui furent présentés six malades desdites écrouelles, sur lesquels il fit les prières et bénédictions accoutumées, au moyen desquelles ont été et sont guéris.

Dieu par sa grâce, et à l'intercession de la très glorieuse Vierge Marie et de tous les saints, le doit tellement faire vivre en ce monde, qu'il ait enfin, et ses sujets par son moyen, la gloire qui dure toujours.

§ 25. — L'ENTRÉE DU MÊME ROI CHARLES VIII A PARIS, LE 8 JUILLET 1484, AU RETOUR DE SON SACRE A REIMS, AINSI QU'ELLE SE TROUVE NAÏVEMENT DÉCRITE EN VIEILLES RIMES PAR UN POÈME DE CE TEMPS-LA.

Le huitième jour de juillet
Mil quatre cent quatre-vingt-quatre,
De Paris me partis seulet,
Au matin pour aller ébattre;
La porte passai sans débattre,
Pour aller au devant du roi,

Lequel après son digne sacre
Approchait à moult noble arroi.
  C'était pour faire son entrée
En la grande ville de Paris.
Partout avait grande assemblée
De toutes gens et de grand prix.
Et afin que n'en sois repris,
Son entrée veux réciter
Ainsi que selon mon avis
Mes yeux le m'ont pu inciter.
  Autre chose n'en saurais dire
Sinon qu'aux yeux peux choisir;
Si prie s'il y a que redire,
Qu'on ne le prenne à déplaisir,
Car homme tant soit de loisir
Ne peut en soi seul tout comprendre;
Mais pour à aucuns faire plaisir,
A l'écrire ai voulu entendre.
  Tout au plus brief que pourrai
J'en ferai récitation,
Ainsi qu'à mon cas je verrai,
Sans faire déviation,
Et, à la mienne opinion,
J'en dirai ainsi qu'il advint,
Sans longue récitation,
Comme depuis on le mantint.
  Le roi était à la Chapelle,
A demi-lieue près de Paris.
Oncques assemblée ne vis telle
Laquelle j'aperçus et vis.
Gens y venaient de tous pays
Pour voir cette noble entrée,
Il ne faut point parler du prix,
Il en vint de toute contrée.
  De Paris lors je vis issir,

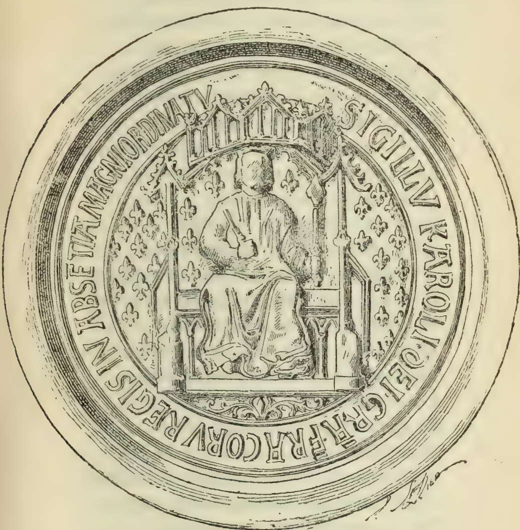
Pour aller au-devant du roi,
Les processions sans mentir
Des églises en moult noble arroi.
Après eux avait beau convoi
De mainte notable personne
Si vous dirai tout à requoi,
Mais que la grâce Dieu me donne.
Et puis après, je vis saillir
En noble arroi les gens des comptes.
Illec les eussiez pu choisir
Noblement vêtus comme comtes;
La quantité que ne mescomptes,
Ne vous ferais réciter,
Mais est vérité que vous comptes,
Beau les faisait voir chevaucher.
Après le prévôt des marchands
Accompagné des échevins,
Et de plusieurs gens chevauchant,
Tout vêtus de vermaux satins;
Puis les archers sans maux engins
Devant eux, de la ville étaient,
Et plusieurs bourgeois sur roussins,
Qui sagement se contenaient.
Puis les lieutenants crimineux
Avec eux, ceux du Châtelet,
Issant de Paris devant eux,
Bien en point tous les gens du Guet;
En après, sans faire long plet,
Je vis venir les présidents
Du Parlement, qui à souhait
Démontraient bien être prudents.
Lesquels accompagnés étaient
De tous ceux de ladite Cour,
Les Conseillers si y étaient
Bien vêtus, pour vous dire court,

Aucun ne se démontrait sourd
A chevaucher en bel arroi,
Vêtus de long, non pas de court
Ainsi que conseillers du roi.
Devant eux les huissiers étaient,
Et après eux les avocats,
Et procureurs qui s'en allaient
En ordre après eux pas à pas;
Puis vis passer à grand compas
Des chevaliers et gentilshommes
Du roi, qui vinrent à grand tas,
Pour honorer mieux sa personne.
Lesquels étaient sur beaux coursiers
Couverts d'or et d'orfèvrerie,
Qui avaient coûté bien cher,
Avec eux grande seigneurie,
Et afin que vérité die,
Armés étaient de plein harnois
Et dessus hucques bien jolie
Faites de fin or et d'orfrois.
Puis vis les comtes de Vendôme,
De Dunois et de Dammartin,
Et leur compagnie n'avaient homme
Qui n'eût ou velours ou satin,
Il n'était pas lors trop matin.
Que les seigneurs je vis issir
De Paris, mais par Saint-Martin,
De les voir prenais grand plaisir.
Car lesdits comtes si étaient
Montés sur moult riches coursiers,
Lesquels coursiers grands sauts faisaient,
Couverts étaient jusques aux pieds
D'orfèvrerie, et puis après
Issirent seigneurs à foison,
Non pas par cents, mais par milliers

Pour compagner le roi de nom.
Puis issirent très puissants princes,
Messeigneurs les ducs d'Orléans,
Et de Bourbon, qui n'étaient minces,
Ni mal garnis d'habillement ;
Avec eux très nobles et puissants
Messeigneurs le duc d'Alençon
(Accompagné de nobles enfants),
De Nemours, et d'autres à foison.
Les coursiers desdits ducs étaient,
Au moins d'Orléans et Bourbon,
Tout couverts d'or, qui soutenaient
Sur eux finance à grand foison,
En grosses coquilles et bourdon,
Qui est, en effet, démontrance
Que les seigneurs de grand renom
Etaient de l'ordre au roi de France.
Aussi ledit duc d'Alençon
Etait habillé richement,
Et monté sur coursier de nom,
Tout couvert d'or moult proprement :
Les fils de Nemours ensement,
Après le sire de Granville,
Avaient innumérablement
Dessus eux richesse infinie.
Et puis après eux chevauchaient
Chevaliers, seigneurs, écuyers,
Qui noblement se conduisaient
Après eux à cents, et milliers
Si triomphaument habillés,
Que possible n'est de l'écrire,
Dont toutes gens émerveillés
Etaient sans le savoir dire.
Tous ceux que j'ai dessus nommés
Allèrent devers notre sire

Le roi, de vertus renommés,
Et si beau s'y surent conduire,
Et de son fait si bien l'instruire,
Après qu'eurent fait révérence,
Que l'on ne vit pieça construire
En jeune roi telle prudence.
  Le roi trouvèrent accompagné
De son beau-frère de Beaujeu
Et plusieurs, qui ont bien songné
De la personne, sans mal jeu :
Je vous jure par saint Mathieu
Que jamais en jour de ma vie,
Depuis que suis, je n'avais vu
Ensemble si grande seigneurie.
  Notre roi si était armé
D'un beau harnais, clair et luisant,
Sur une hacquenée monté
Couverte de drap d'or noblement,
Et avait pour habillement
Dessus son harnais une hucque
De fin or garnie richement
De pierreries et d'affique.
  De pied je vis deux écuyers
Qui menaient sa hacquenée,
Et qui bien se pouvait fier,
Et puis sans longue demeurée,
S'en vint vers Paris grande allée :
Puis devant lui un chevalier
Je vis, qui par noble pensée
Lui portait son timbre d'acier.
  Lequel timbre était couronné
D'une riche couronne d'or :
Puis devant lui ont chevauché
Douze pages d'honneur pour lors
Vêtus d'hucques battus à or,

Et devant eux un grand coursier,
Couvert de velours bleu, qu'encore
On menait pour son bon détrier :
  Lequel velours était semé
Partout de fleurs de lys sans nombre,



Petit sceau de Charles VIII.

Sur lui n'était âme monté;
Et puis devant, sans quelqu'encombre,
Le chancelier allait, comme homme
De justice, en noble conroi;
Devant lequel menait un homme
Par la bride un grand palefroi.

Lequel cheval était couvert
De velours vermeil jusqu'aux pieds,
Si demandez à quoi ce sert,
Prestement de moi le saurez;
Un petit coffret d'or barré,
Couvert de velours il portait,
Où les sceaux du roi sont serrés,
Le chancelier garde en avait.
Quand notre roi fut à la porte,
Il trouva des bourgeois à plante,
Incontinent on lui apporte
Par l'un d'eux qui les représente,
Une grande clé d'argent ouvré,
Qui était la signifiance
Que sous lui et en sauveté
Le mettaient par obéissance.
Lesquels le clamèrent et reçurent
Comme leur roi, seigneur et prince,
Et illec tels le reconnurent,
Et souverain de la province :
Si convint qu'illecques je vinsse
Pour connaître le résidu
Et qu'à la porte je me tinsse
Pour bien voir le mystère et jeu.
J'y vis un moult grand échaffaut
Couvert d'une moult belle tente,
Où j'aperçus sur un sursault
Un soleil de grande reluisance,
Et puis sans mettre résistance,
Un lys entrelacé parmi,
Où avait sur chacune branche
Les vertus que je dirai ci.
Sur la pointe du lys séait
Un fils le roi représentant,
Puis sur chacune feuille était

La vertu qu'irai démontrant,
Justice y était, en étant,
Miséricorde, amour, science,
Raison et paix, signifiant
Qu'on leur doit grande assistance.
Et qu'il ne peut bien gouverner,
Si les vertus ne sont en lui,
Ni sûrement ne peut régner,
Ni le peuple qui est sous lui,
Lequel doit, sous son sauf-conduit,
Être en ses vertus gouverné,
En paix maintenu et conduit,
Et Dieu servi et honoré.
Puis à l'entrée de la ville
Lui ont posé les échevins
Un ciel fait par œuvre subtile
De soie semé de fleurs de lys,
Et en cet état fut conduit
D'illec jusques à Notre-Dame.
Et puis en son palais de prix
L'ont reconduit sans aucun blâme.
Et en passant parmi les rues,
Furent faits jeux de grand mystère,
Le roi si eut plusieurs montures
Par le chemin et en frontière;
Avait la garde riche et belle,
Avec trompettes et clairons;
Le peuple partout faisait chère,
Et joie royant à hauts tons.
Noël, noël, criaient par joie
Par carrefours et par ruelle,
Si ne savais lors où j'étais.
Estouper convint mes oreilles;
Puis un beau lys vis à merveille
A la fontaine de la reine,

Lequel si avait plusieurs feuilles,
Qui jetaient eau claire et saine.
  Au-dessus duquel lys était
Tout en étant une pucelle,
Qui par ses mamelles jetait
Ipocras, et clairet, moult belle
Elle était, et tout entour elle,
Y avait bergères bien chantant,
Qui disaient chanson nouvelle
De mélodieux et doux chants.
  Illec buvaient tous venant
Duquel qu'ils voulaient choisir,
Deux fois n'étaient demandant,
Qu'ils en eussent à leur plaisir;
Puis en après je vins choisir,
Au plus près de la Trinité,
Mystère que ne veux taisir,
Qui fut de grande utilité.
  C'était l'amère Passion
De notre Sauveur Jésus-Christ,
Et sa Crucification,
Et de Judas le grand délit,
Qui à un arbre se pendit
Par très grande désespérance,
Dont en enfer il descendit,
Où puni est de son offense.
  Plus avant à la porte aux peintres
Vis le Galliffre de Braudas,
Qui engoulait, sans nulles feintes,
Enclumes de fer à grand tas,
Dénotant que tels goulias
En France ont fait grande mangerie,
Dont plusieurs en sont au pourchas
Par le monde querant leur vie.
  Puis auprès de Saint-Innocent

Etait Hérode le cruel,
Qui fit mourir maint innocent
Par son malice monstruel;
Puis vint illec saint Gabriel
Criant, de par le Dieu envoyé,
Qui baptise les aînés
En leur sang, dont Dieu est loué.
Et puis auprès du Châtelet
Y avait un grand échaffaut,
Où illec un roi se séait
Par-dessus les autres au plus haut,
Qui par engin subtil et caut
Envoyait au peuple d'en bas
Plus léger qu'on ne fait un saut
La vertu de paix par soulas.
En après la vertu de force
Par engin venait à noblesse;
Dilection et amour forte
A l'église avait son adresse;
Puis après sans grande longuesse,
J'aperçus un autre échaffaut,
Qui était d'assez grande hautesse,
Où je vis un mystère haut.
Car j'y vis, en façon d'un lys,
Un arbre de grand estudie,
Sur lequel était un beau fils,
Et au pied des gens grande lye,
Qui étaient pleins de maladie,
Car couchés étaient contre terre,
Si pensai fort je vous affie
Que voulait dire ce mystère.
Si vis qu'en regardant l'enfant,
De la terre ils le soutenaient,
Et le dressaient, en étant [1],

1. Debout.

Comme ceux qui cœur reprenaient,
Si conclus lors qu'ils dénotaient
Que par notre roi débonnaire,
De tous maux relevés seraient
Les sujets, et hors de misère.
  Après, sur le pont des Changeurs,
J'aperçus un autre mystère;
Il était des premiers honneurs
Qu'eut David de Dieu notre Père,
Et comme élu de lui, en terre
Tua Golias le géant,
Lui enfant de moult grande affaire,
Et depuis fut roi triomphant.
  Qui était pour nous démontrance
Que notre roi jeune et plaisant
De Dieu élu par sa prudence
Sera de tous maux relevant
Son peuple, et sera détruisant
Ses ennemis et adversaires,
Et sera son peuple vivant
Sous lui en paix sans nulles guerres.
  Puis à la porte du palais
J'aperçus un autre mystère,
Qui fut moult beau et non pas laid,
Et était grande la matière :
C'était qu'en une grande chaire
Il y avait un roi assis,
Et par grande vertu singulière,
Sur lui venait le Saint-Esprit.
  Et quand vins devant Notre-Dame,
J'aperçus l'Université,
Docteurs, régents, et de grand fame,
Qu'au roi se sont présentés;
L'un d'eux de grande autorité
Lui fit une belle harangue,

Il semblait qu'on l'eût ahurté,
Car rien ne lui semblait étrange.
  Puis à l'approcher de l'église,
Il trouva les portes fermées,
C'était pour tenir la franchise
En la manière accoutumée.
Illec avait belle assemblée
De discrets prélats et chanoines,
Qui par homme de voix réglée,
Et beau parler, vint à son thème.
  Car au roi ils firent jurer
Qu'à toujours il entretiendrait
L'église, sans foi parjurer,
En ses franchises, et n'y faudrait,
Et puis aussi qu'il défendrait
Sur tous points la foi catholique,
N'au royaume ne souffrirait
Juifs, ni personne hérétique.
  Après jura qu'il soutiendrait
Les nobles et les laboureurs,
Et les marchands en son endroit,
Chacun sans quelconques faveurs,
Et non plus aux grands qu'aux mineurs
Il ne ferait tort n'injustice,
Mais en tous leurs droits souteneurs
Commettrait pour tenir police.
  Tantôt on lui ouvrit les portes,
Et fut reçu en grand honneur;
L'église lors sonna ses cloches
Et les orgues de grand raideur,
Et pour vous dire le meilleur,
L'église chanta Te Deum;
Onc joie ne fut vue greigneur [1]

1. Plus grande.

Pour un jeune roi de tel nom.
  Quand le roi fut dedans l'église,
Et entré fut dedans le chœur,
Illec vint par belle devise
L'évêque de Meaux, qui de cœur
Et de fait, pour lui faire honneur,
A genoux, à ses pieds s'est mis,
Et comme Doyen de valeur
D'illecques, maints beaux mots a dit.
  L'église lui recommanda,
Et tous les faits de son royaume;
Puis d'illec on le ramena
Vers son palais, sans aucun blâme,
Illec y eut maint homme et femme,
Qui criaient Noël si haut,
Et si grande foule, que le tremble
M'en prit, si m'en courus en haut.

Ensuit l'assiette du souper à la table de marbre de la grande salle du palais.

Tantôt après le roi s'assit
Pour souper, je vous certifie,
En la grande salle de haut prix
Du palais, bien appareillée,
Et tendue de tapisserie
Si riche, qu'en la deviser,
Lettre y conviendrait infinie,
Pour tout l'état au vrai compter.
  Après qu'à sa table de marbre
Il fut assis au fin milieu,
Où fut servi non pas en madre [1],
Mais en or et argent moulu,

1. Sorte d'onyx, de pierre dont on faisait les coupes.

Je vis à deux toises ou plus,
Assis le haut duc d'Orléans
Au côté dextre de ce lieu,
Puis Alençon, je vous créans.
  Et puis après était Beaujeu,
Et le comte Dauphin d'Auvergne,
Vérité est, ce n'est pas jeu,
Débat n'y eut, ni cri ni bergne;
Au côté sénestre ja ferme,
Du roi était le cardinal
De Bourbon, qui bien s'y gouverne.
Et auprès lui le maréchal
  De Naples, qui était au roi
D'illec, et son ambassadeur,
Si fut mis en cestui conroi,
Pour aux étrangers faire honneur,
Et après lui le haut seigneur
De Bourbon et sire de Bresse;
D'ainsi les voir par mon Sauveur,
En ordre, avais grande liesse.
  Pour principaux servants j'y vis
Huit maîtres d'hôtel ordinaires,
Et Dammartin, je vous plevi [1],
Comme ancien, de grande affaire;
Qui en valait bien une paire,
Richement vêtu de drap d'or,
Qui de son office ordinaire
De grand maître servait encore.
  Puis au jeune duc de Nemours
Je vis porter le premier mets
Du roi, qui est moult noble et doux,
Et d'autres après je vis assez;
De tant regarder fus lassé,

1. Garantis.

Si m'en revins en ma maison;
Après souper se sont couchés
Au palais et à l'environ.
Le lendemain, je vis partir
Notre roi, en moult noble arroi,
Qui s'en alla tout à loisir
Aux Tournelles, ainsi le crois,
Si voulez savoir qui ni quoi
Qu'on fit à Paris cependant,
Publiquement, non à recoi [1],
On fut en tous lieux ébattant.
Feux furent faits parmi la ville,
Et tables mises à tous côtés,
Ce fut alors leur plus droit style
De penser à joyeusetés.
Puis les gentils gens ont jouté
Par plusieurs jours devant le roi,
Lesquels s'y sont bien éprouvés
Hautement, et en bon conroi.
Si plaise à Dieu notre Sauveur
Notre roi tellement parfaire,
Qu'il puisse être vrai protecteur
Et gardien du populaire,
Et qu'à Dieu il puisse tant plaire
Qu'en sa fin il soit triomphant,
Et au-dessus de tout affaire,
Le peuple à lui obéissant.
Amen.

1. En cachette.

NOTICES

SUR LES AUTEURS ET LES OUVRAGES D'OU LES EXTRAITS PRÉCÉDENTS SONT TIRÉS

Œuvres de Brantôme.

Pierre de Bourdeilles, seigneur et abbé de Brantôme, naquit vers 1540 et mourut le 15 juillet 1614. Troisième fils de François de Bourdeilles, il était par sa mère, comme par son père, de très ancienne noblesse. Brave de sa personne, assez bien tourné, gai, léger, il courut dans sa jeunesse le monde et les aventures, fit la guerre avec bravoure sous les ordres des grands capitaines de son temps, sans percer lui-même dans les premiers rangs. Il fut chambellan de Charles IX, mais éprouva quelque disgrâce qui le fit se retirer de la cour et chercher auprès de la postérité la célébrité qu'il a acquise par des œuvres variées, mais toutes également curieuses pour l'historien et le moraliste. Connaissant à merveille les hommes et les femmes de son temps, il nous les dépeint par des traits de mœurs piquants, des anecdotes où domine le scandale, des faits et des mots où l'histoire prise à son point de vue le plus élevé peut également trouver son bien. C'est un homme du monde, fin, moqueur, qui ramasse la chronique à l'armée, dans les palais des grands, dans l'alcôve des dames galantes, partout où il y a un fait important, mais surtout une

aventure plaisante à relever. C'est un écrivain plein de mouvement, d'esprit, de naïveté cherchée, et qui rachète son défaut de profondeur par ses vives saillies et ses grâces gasconnes. Ses œuvres principales sont : les *Vies des hommes illustres et des grands capitaines français et étrangers;* les *Vies des dames illustres et des dames galantes;* les *Anecdotes touchant les duels*, et les *Mémoires de Pierre de Bourdeilles, abbé de Brantôme.* Consulter l'édition donnée par la Société de l'Histoire de France.

Journal des États généraux de 1484, par Jehan Masselin.

Le nom de Jehan Masselin ne se montre nulle part avant le mois de mai de l'année 1468. Il se lit à cette date dans les registres capitulaires manuscrits de la cathédrale de Rouen, qui nous apprennent qu'il était chanoine de cette métropole. Il n'a pas été seul de sa famille attaché à cette église; il avait un oncle nommé Nicolas Guernier ou Garnier, qui était pénitencier.

Reçu docteur en droit civil et canon, Jehan Masselin avait la réputation d'être un homme discret et habile; aussi le clergé de Rouen le choisit-il plusieurs fois pour porter la parole dans des circonstances solennelles.

Jehan Masselin assista aux Etats de Tours pendant tout le temps de leur durée, depuis le 5 janvier 1484 jusqu'au 14 mars de la même année. Son journal contient les détails les plus circonstanciés sur sa carrière parlementaire.

Un chroniqueur contemporain vante l'éloquence du chanoine en ces termes : « Il se montra grand orateur lorsque, devant le roi et les princes, il prononça pour le bien public des discours pleins d'élégance ».

Quatre ans après les Etats de Tours, en 1488, Louis Blosset, doyen du chapitre de Rouen, mourut étant absent de France. Dès que le bruit de sa mort se fut répandu, le chapitre s'assembla, le 29 novembre, et fixa d'avance le 20 décembre suivant pour l'élection d'un

successeur au défunt. Le 20 décembre, Jehan Masselin, chanoine, docteur en droit civil et canon, official de l'archevêque, fut nommé doyen, par la voie du scrutin général, tant comme récompense de ses services qu'à cause de son mérite.

L'archevêque confirma l'élection de Masselin, qui fut installé immédiatement dans sa nouvelle dignité, sous la présidence du chantre Michel Petit.

Jehan Masselin, cher au chapitre de Rouen, élevé par ses connaissances, et distingué, comme nous le verrons tout à l'heure, par sa position de fortune et par la part qu'il avait eue dans les affaires publiques, devait naturellement être aimé de l'archevêque Robert de Croismare. Nous présumons qu'il fut en effet son ami, puisque celui-ci le nomma un de ses exécuteurs testamentaires.

En 1493, au mois de juillet, ce prélat, atteint d'une maladie de langueur, mourut au palais archiépiscopal. Jehan Masselin, l'archidiacre d'Eu, Pierre de Croismare et Pierre Mesenger, nommés par lui ses exécuteurs testamentaires, présentèrent son testament au chapitre. Le corps du défunt, qui avait été embaumé, fut ensuite déposé à la cathédrale, dans la chapelle de la Vierge. Ce fut Jehan Masselin qui officia alors en sa qualité de doyen.

L'année 1498, comme vicaire général du nouvel archevêque, il confirma l'élection de René de Prie, évêque de Bayeux.

Masselin s'acquitta avec zèle et distinction de ses emplois de doyen du chapitre et d'official et vicaire de l'archevêque. Il était vivement attaché à l'église dans laquelle il les exerçait. Il en donna la preuve lorsqu'en l'année 1494 il fit don pour la châsse de la Vierge, une des plus célèbres et des plus vénérées de la cathédrale de Rouen, d'un chapeau d'or pesant un marc deux onces.

Si ce présent atteste la piété du doyen, il témoigne aussi de l'étendue de sa fortune, et peut nous amener à croire qu'elle était assez considérable.

On en est convaincu davantage lorsqu'on le voit se montrer plus généreux encore. En 1500 il offrit pour le maître autel une table d'argent massive, du poids de trois cent soixante et douze marcs, qu'il s'engagea à faire ciseler et dorer. Le chanoine Prévôt dit que cette table, quand elle fut achevée, pesait trois cent dix-sept marcs, et que, en comptant le prix de la matière première, celui de la dorure et de la sculpture, elle coûta 6300 livres tournois.

Avant que la table d'argent fût terminée, le donateur était mort, à la suite d'une courte maladie, dans la nuit du 26 au 27 mai de cette même année 1500, entre minuit et une heure.

Quelques jours après la mort de Jehan Masselin, on fit l'ouverture de son coffre. On y trouva, rapportent les registes capitulaires, beaucoup plus d'espèces, sans parler d'autres choses de prix, qu'il n'en fallait pour l'achèvement de la table d'argent, pour la fondation de quatre obits annuels ordonnés dans son testament, et pour les legs qui y étaient mentionnés.

La fondation des quatre obits annuels était de 800 écus d'or au soleil, ou 1400 livres, que les exécuteurs testamentaires de Masselin comptèrent au chapitre au mois de novembre suivant.

Jehan Masselin fut enterré au milieu du chœur de la cathédrale; mais, dit le chanoine Prévôt, il n'obtint pas sans opposition cet honneur vraiment extraordinaire.

Les officiers royaux s'opposèrent ouvertement à ce qu'on admît le corps d'un simple ecclésiastique dans une place destinée aux sépultures royales, « afin que la terre, dirent-ils, n'y fût pas déshonorée ». La famille du défunt ayant insisté, ainsi que le chapitre, l'affaire fut portée devant la cour de l'Echiquier de Rouen, qui rendit un arrêt en vertu duquel le corps de Jehan Masselin fut, par provision et à toujours, placé dans le chœur de la cathédrale, mais « sans aucune tombe, stature, ni écriture », si bien que, aujourd'hui que le souvenir de cette cérémonie s'est effacé, il serait impossible de trouver la place où dorment ses cendres.

Il ne nous est resté du chanoine Jehan Masselin qu'un seul ouvrage, le *Journal des Etats généraux de 1484*, et nous ignorons s'il en avait composé d'autres.

Quoiqu'il fût inédit, tous nos bons historiens s'en sont servis, et plusieurs l'ont regardé comme l'un des monuments historiques les plus curieux du xve siècle.

Il a été publié dans le recueil des documents inédits relatifs à l'Histoire de France, par M. Ad. Bernier, auquel nous avons emprunté le texte de nos extraits et les éléments de cette notice biographique.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

I. — La famille de Louis XI. — Le roi Charles VIII.

§ 1. — La famille de Louis XI. — Sa sœur Yolande 1
§ 2. — Jeanne la Boiteuse 4
§ 3. — Anne de Beaujeu 5
§ 4. — Le petit roi Charles VIII 15

II. — Les États généraux de 1484.
La constitution du gouvernement de la dame de Beaujeu.

§ 1. — Lettre de Pierre de Beaujeu aux bonnes villes pour leur annoncer le décès du roi et l'avènement de Charles VIII 23
§ 2. — La convocation des États généraux 25
§ 3. — Présentation des députés au roi. — L'ouverture des États 27
§ 4. — Discours du chancelier 30
§ 5. — Messe à la cathédrale Saint-Gratien. — Discours de Jean Henri. — Division de l'assemblée en six sections ou groupes de provinces. — Nomination du bureau. — Organisation du travail des États 36
§ 6. — Délibération dans les sections. — La commission des Trente-Six chargée de la rédaction du cahier général 42

§ 7. — Déclaration de l'évêque du Mans au nom des princes........................ 43
§ 8. — Lecture du cahier général................ 45
§ 9. — Supplications particulières présentées aux États............................ 46
§ 10. — Plaintes du duc d'Orléans. — Réclamation du duc de Lorraine, René II 47
§ 11. — La question de gouvernement. — La garde et l'éducation du roi. — La composition du Conseil. — Divisions sur ces matières au sein des États.................... 52
§ 12. — Le sire de Beaujeu veut s'en remettre entièrement aux États de la composition du Conseil. — Intrigues des princes auprès des États. — Connivence du président des États, l'abbé de Saint-Denis... 56
§ 13. — Les princes veulent imposer aux États une liste de conseillers dressée à l'avance. — Protestation des États. — Envoi d'une députation au roi........................ 62
§ 14. — Rapport de Jean Masselin au nom de la députation........................... 65
§ 15. — Supplique des enfants du duc de Nemours.................................. 68
§ 16. — Continuation des discussions relatives à la composition du Conseil, à la harangue générale qui doit être adressée au roi... 70
§ 17. — Mécontentement et réclamation du duc d'Orléans. — Le roi assigne jour pour entendre l'adresse des États............. 71
§ 18. — La question du pouvoir des États et de la souveraineté nationale. — Discours de Philippe Pot.......................... 72
§ 19. — Séance royale solennelle. — Lecture de l'adresse.......................... 83
§ 20. — Le débat entre les Beaujeu et le duc d'Orléans. — Messages contradictoires des deux partis devant les États........ 83
§ 21. — Réclamations du duc d'Alençon........... 88

§ 22. — Dernières délibérations relatives à l'établissement du conseil royal............. 88
§ 23. — Nouvelle séance royale du 12 février 1484. — Fin de la harangue de maître de Rély. — Lecture du cahier. — Réponse du chancelier.......................... 91
§ 24. — Le plaidoyer de Charles d'Armagnac..... 94
§ 25. — La fin des États de 1484................... 106
§ 26. — Les cahiers des États. — Articles relatifs à la constitution du Conseil royal......... 110

III. — Sacre et couronnement du roi Charles VIII.

§ 1. — Arrivée du roi à Reims.................. 115
§ 2. — Harangue faite au roi par le doyen de Reims lors de son entrée en ville........ 117
§ 3. — Les clefs des portes de la ville de Reims présentées au roi à son entrée.......... 118
§ 4. — Cris publics de : « Noël! » et : « Vive le roi! » par ceux de Reims à sadite entrée. — Entrée et collation du roi............ 119
§ 5. — Toutes les cloches sonnent dans Reims à l'entrée du roi. — Décorations allégoriques.... 122
§ 6. — Arrivée du roi au portail de la cathédrale de Reims. — Son entrée dans la nef.... 126
§ 7. — Le roi assiste à vêpres...................... 128
§ 8. — Les rois doivent aller en l'église de nuit, la veille de leurs sacres, pour y faire leurs oraisons........................... 129
§ 9. — Place et disposition du trône royal....... 129
§ 10. — Une tunique de sous-diacre envoyée au roi.................................. 130
§ 11. — La matinée du 31 mai. — La sainte ampoule demandée aux moines de Saint-Remi. — Arrivée des pairs ecclésiastiques............................... 131
§ 12. — L'abbé de Saint-Denis dépose les vêtements royaux sur l'autel............... 132

§ 13. — Arrivée des pairs laïques à la cathédrale. 133
§ 14. — Le roi levé de son lit de parade.... 134
§ 15. — Arrivée du roi dans la cathédrale......... 136
§ 16. — Arrivée de la sainte ampoule... 136
§ 17. — Cérémonie du sacre.................... 138
§ 18. — Le roi fait chevalier.................. 148
§ 19. — Célébration de la messe du sacre......... 148
§ 20. — Les offrandes du roi.................. 149
§ 21. — La communion du roi......... 150
§ 22. — Fin de la cérémonie.................. 151
§ 23. — Le repas du sacre... 152
§ 24. — Visite du roi à Saint-Remi. — Pèlerinage à Saint-Marcoul. — Guérison des écrouelles.... 154
§ 25. — L'entrée du même roi Charles VIII à Paris, le 8 juillet 1484, au retour de son sacre à Reims, ainsi qu'elle se trouve naïvement décrite en vieilles rimes par un poème de ce temps-là......................... 155

Notices sur les auteurs et les ouvrages d'où les extraits précédents sont tirés................. 171

Coulommiers. — Imp. P. Brodard et Gallois

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE

PAR LES CONTEMPORAINS

Coulommiers. Imp. P. Brodard et Gallois.

CHARLES VIII

LA GUERRE FOLLE — LE MARIAGE BRETON

1485 — 1491

EXTRAITS

DES MÉMOIRES DE GUILLAUME DE JALIGNY
DU PANÉGYRIQUE DU CHEVALIER SANS REPROCHE
PAR JEAN BOUCHET, ETC.

PUBLIÉS PAR

B. ZELLER

Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris
Répétiteur à l'École polytechnique.

Ouvrage contenant 23 gravures



PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1888

CHARLES VIII

LA GUERRE FOLLE — LE MARIAGE BRETON

I

LA GUERRE FOLLE
GUERRE DE PICARDIE — VOYAGE DU ROI EN GUYENNE
CAMPAGNE EN BRETAGNE

1485-1488

§ 1. — PROTESTATION DU DUC DE BRETAGNE CONTRE LE GOUVERNEMENT D'ANNE DE BEAUJEU [1].

Cette femme, qui veut tout faire, a mal gardé les ordonnances des États généraux pour la justice, l'Église et le soulagement du peuple. Elle gouverne seule et fait au nom de son frère des choses dont elle ne prend pas même la peine de l'instruire, lui ôtant

1. L'année 1485 se passa assez tranquillement; ce ne fut qu'en 1486 que le parti du duc d'Orléans parut formé et que ce prince se déclara ouvertement. Le duc de Bretagne François II donna le signal de l'ouverture des hostilités contre le gouvernement de Mme de Beaujeu en lançant le manifeste dont nous donnons ici le sens général.

les serviteurs fidèles qu'il aime, et se vantant de le tenir en bail jusqu'à l'âge de vingt ans. Les États avaient accordé trois cent mille livres pour son sacre, elle en ordonne arbitrairement la levée une seconde fois.

Le duc d'Orléans voyant la désolation du royaume et le despotisme sous lequel gémit son bien-aimé souverain, sachant d'ailleurs ce qu'on machine contre lui-même, s'est retiré à Paris, dans l'espoir d'y faire venir le roi. C'est dans cette ville que les princes, décidés à le tirer de sujétion, doivent se rendre. C'est là qu'ils s'entendront avec le parlement et avec les États généraux pour régler la forme en laquelle le roi se gouvernera lui-même.

§ 2. — MANIFESTE DU ROI DES ROMAINS MAXIMILIEN [1].

Le sieur et la dame de Beaujeu ont fait, dans leur propre intérêt et en sacrifiant le vôtre, le contraire de ce qui avait été promis par Louis XI en signant

1. Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III, qui venait d'être élu roi des Romains, signa le 15 mars 1486 un traité d'alliance avec le duc de Bretagne, aux termes duquel il garantissait aux filles de François II le droit de succéder à la couronne ducale. Les deux contractants s'engageaient à ne faire ni paix ni trêve avant d'avoir chassé d'auprès de Charles VIII ceux qui le tenaient en tutelle et gouvernaient despotiquement sous son nom. Maximilien rompit le traité d'Arras et ouvrit les hostilités en Artois. Les dispositions militaires prises par la dame de Beaujeu réduisirent le roi des Romains à se tenir sur la défensive. C'est alors qu'il écrivit au roi Charles VIII la lettre dont nous extrayons le passage le plus saillant.

l'acte de mariage avec notre fille, et la paix avec nous. Ils ont machiné contre notre personne et contre le bien de nos sujets.

Ils se sont confédérés avec ceux qui avaient pris le gouvernement de notre pays de Flandre et qui retenaient prisonnier notre cher fils l'archiduc d'Autriche [1]. Ils ont envoyé contre nous le sieur des Querdes et nous ont fait sommer et défier. Ils s'efforcent, par toutes sortes de moyens, de nous détruire, cherchant à suborner nos villes de Brabant et de Flandre, et fournissant de l'argent aux Liégeois pour nous faire la guerre.

Afin de tenir tête aux princes et aux seigneurs de votre royaume, auxquels journellement ils font tort et grief, ils accablent de charges vos pauvres sujets; ils empêchent la vérité de parvenir jusqu'à vous et, au lieu d'amis, vous créent de nombreux ennemis.

Ces choses nous touchent tant à cause de votre mariage avec notre chère fille [2], que pour l'amour que nous vous portons, et aussi parce que le soin de votre honneur ne vous permet pas de les tolérer.

Nous vous requérons donc dans votre propre intérêt, dans celui de votre royaume, comme dans le nôtre, de ne point écouter les avis desdits sieur et dame de Beaujeu, non plus que ceux des sieurs des Querdes et de Graville; de ne donner à ces dangereux conseillers ni autorité ni crédit. Faites appeler vos prélats, vos princes, votre noblesse, vos gens des

1. Philippe le Beau.

2. On sait que Marguerite, fille de Maximilien, était élevée à la cour de France et devait, à ce moment, devenir prochainement la femme de Charles VIII, qui l'avait épousée en vertu du traité d'Arras; on l'appelait la petite reine.

bonnes villes et des communes, tant pour pourvoir à toutes choses que pour sceller paix et alliance entre nous, notre cher fils Philippe et vous, qui êtes aussi notre cher fils. Nous enverrons à cette assemblée des gens de notre conseil et des Etats du pays de Flandre, pour besogner sur ce qui est dit.

§ 3. — RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ DE PARIS [1].

(Guillaume de Jaligny [2].)

Très haut et puissant prince, il est venu devers nous un homme portant vos armes, soi-disant votre héraut, lequel nous a présenté vos lettres en parchemin, et scel rouge, esquelles vous intitulez en marge dessous les lignes, ce qui jamais n'a été fait en lettres à nous adressées; et il n'appartient à quelque prince que ce soit fors au roi notre souverain seigneur, qui est roi et empereur en son royaume; lesquelles vos lettres, pour la révérence et très haute obéissance que lui devons, et qu'il faisait conduire ledit homme portant vos armes, nous avons prises, et fait lire en l'hôtel commun de cette bonne ville et cité de Paris. Car

1. Maximilien ne s'était pas contenté d'écrire au roi. Il avait également envoyé des lettres au parlement de Paris, à l'Université et même au prévôt des marchands. Jaligny nous a conservé le texte de la réponse qui lui fut faite par la municipalité.

2. De tous les historiens contemporains, Guillaume de Jaligny est celui qui a le plus fidèlement rapporté toutes les intrigues de ce règne; et il en était parfaitement instruit, puisqu'il était secrétaire de Pierre, seigneur de Beaujeu, qui gouvernait alors presque absolument.

autrement pour la forme desdites lettres, et aussi pour ce que vous vous êtes mis et élevé en guerre contre le roi notre souverain seigneur, en usurpant contre droit et raison les terres et seigneuries, comme Thérouënne et Montaigne, qui sont du vrai domaine du roi, et de sa couronne, n'eussions reçu ni vu vosdites lettres.

Et pour ce que en icelles faites grande énarration d'entreprises, que dites avoir été faites par notre très redouté seigneur et dame Monseigneur et Mme de Beaujeu, contre le traité de paix, nous n'en avons point eu de connaissance. Et est chose trop difficile à croire ; car nous avons toujours vu et su le roi notre souverain seigneur, mondit seigneur, et dame de Beaujeu, et tous les autres princes et seigneurs étant entour sa personne, et de son conseil, très affectionnés et enclins à entretenir et garder ledit traité de paix; et n'avons point su qu'à vous, ni sur les pays et sujets de haut et puissant prince le comte de Flandre, pair de France, votre fils, ayent été faites aucunes prises de places, de prisonniers, ni autres exploits de guerre; mais avons bien su, et est bien connu à nous, qu'avez fait surprendre lesdites villes, contre droit et raison, comme dit est, et êtes entré par surprise en armes en ce royaume, pour grever le roi notre souverain seigneur et ses bons et loyaux sujets; dont assez nous ne nous pouvons émerveiller, vu ledit traité de paix si solennellement par vous juré et par les communautés des pays de Flandre de votredit fils, aussi considéré le mariage d'entre notre souverain seigneur et de la reine notre souveraine dame, votre fille. Et semblait bien à nous et à tous les sujets de ce royaume que, quand aucun prince ou seigneur eût voulu faire la guerre au roi, notre souverain seigneur, ses pays

et sujets, vous êtes et devez être l'un des princes du monde qui, par foi, serment, honneur et par naturelle obligation, êtes plus obligé à le garder et défendre.

Et quelque chose que vous écriviez du fait, âge et gouvernement du roi notre souverain seigneur, il a, grâces à Dieu, si bien traité et gouverné ce royaume et tous ses sujets depuis qu'il est venu à la couronne, et par si bon conseil, que tous ses sujets ont vécu sous lui en grande justice, par repos et sûreté, et feront toujours au plaisir de Dieu; car le roi notre souverain seigneur vient, et croît de jour en prudence et vertus.

Et touchant les charges que par vosdites lettres donnez à notredit seigneur et dame de Beaujeu, nous n'aurons su, vu ni connu qu'ils aient fait ou procuré aucune chose du contenu en vosdites lettres; mais les avons toujours vus de très grand et bon vouloir au service, bien, honneur, sûreté et conduite du roi et de ses affaires. Et vu que par ledit traité de paix était dit que la reine votre fille, sitôt qu'elle serait amenée en ce royaume, serait ès mains de notredit seigneur et dame de Beaujeu; aussi que par Philippe Dasles, votre écuyer, qu'envoyâtes à Melun devers le roi, notre souverain seigneur, entre autres choses vous dites que vous vouliez absolument entretenir ledit traité de paix en tous ses points et articles (comme le roi qui de sa grâce a accoutumé nous communiquer ses grandes affaires, nous fit lors dire et déclarer), nous croyions fermement que vous et eux fussiez d'une bonne amitié; attendu aussi la grande proximité et affinité par mariage, qui est tant entre la reine notre souveraine dame votre fille et eux, que ledit comte de Flandre votre fils.

Et en tant que par vosdites lettres nous requérez et néanmoins sommez que tenions la main envers notre souverain seigneur à ce qu'il ne donne plus de crédit, gouvernement ni autorité à notredit seigneur et dame de Beaujeu, et qu'il fasse assembler les princes, États et seigneurs de son royaume, pour besogner avec les députés de l'Empereur votre père, ceux du saint Empire et les vôtres, qu'offrez y envoyer à l'entretènement dudit traité de paix, ou sur une autre bonne forme et nouvelle alliance; ce sont choses en quoi le roi notre souverain seigneur, et non autre, à l'aide de Dieu, saura bien pourvoir à l'utilité et sûreté de cedit royaume et de ses sujets; et ne voyons qu'il y ait cause ni matière de faire ce que nous écrivez. Mais en toujours acquittant notre loyauté, et suivant les louables œuvres de nos prédécesseurs, nous aurons été, sommes et serons toujours délibérés d'obéir et servir envers et contre tous notre souverain seigneur, et tout ce qu'il lui a plu et plaira nous commander. Et pour ce faire, y employer nos corps, nos biens et nos vies, sans aucune chose y épargner, ainsi que bons, loyaux, vrais et obéissants sujets doivent faire envers leur souverain et naturel seigneur. Et si vous faites réparer les infractions faites de votre part contre ledit traité de paix, ainsi que vous y êtes obligé et tenu, vous feriez ce que deviez à votre honneur et louange; et serait mieux que pour le temps à venir le fissiez loyalement et irrévocablement entretenir que d'en faire un nouveau; auquel pourrait avoir peu de fiance et sûreté, quand celui qui solennellement, comme dit est, a été fait, serait ou devrait être nul, ou enfreint.

Et quant à la dernière clause de vosdites lettres, qui sonne assez que votre intention est de continuer la guerre, vous ferez le grand dommage du pays de

Flandre et autres pays de votredit fils, comme il pourra le plus sentir et le connaître. Et pour y résister, nous et tous les autres sujets du roi, notre souverain seigneur, sommes délibérés d'y employer corps et biens jusque à la mort inclusivement. Écrit audit hôtel commun de la ville et cité de Paris, le deuxième jour de septembre, l'an mil quatre cent quatre-vingt et six.

§ 4. — DÉLIBÉRATION DU CONSEIL A BEAUVAIS. RÉPONSE DU ROI DE FRANCE AU ROI DES ROMAINS.

Par les lettres que dessus, on peut assez connaître la grande arrogance, outrecuidance et présomption en quoi se mettait ledit duc d'Autriche; et aussi comme par le roi et ceux de Paris lui fut bien et convenablement répondu, en lui remontrant assez clairement sa faute, et par la susdite réponse peut-on assez entendre la substance des lettres que ce duc d'Autriche aurait écrites à ceux de Paris.

Incontinent que ceux de Paris eurent expédié leurs lettres, selon le double ci-dessus écrit, ils envoyèrent quelques gens de bien d'entre eux devers le roi à Beauvais, pour faire leur dépêche, et l'officier d'armes du duc d'Autriche avec eux.

Le roi aussi de sa part, après que les lettres de sa réponse furent prêtes, se trouva un jour en l'hôtel de l'évêque, où il était logé, et en sa chambre de parement, accompagné des seigneurs de son rang étant avec lui, des chevaliers de son ordre et des autres gens de son conseil, où lesdites lettres furent lues, et puis à un chacun fut demandé son opinion pour savoir si elles étaient en bonne forme et si le roi faisait convenable réponse. Il y eut sur ce plusieurs belles opinions. Et entre autres le seigneur de Graville,

qui était un des principaux autour de la personne du roi, dit qu'il s'ébahissait bien qui mouvait le duc d'Autriche de vouloir corriger le roi et mettre l'ordre en France, vu qu'il ne lui touchait en rien; attendu qu'il n'avait aucune chose dedans le royaume ni alentour; et n'était de par lui aucunement parent du roi, sinon à cause de la fille du duc Charles de Bourgogne qu'il avait épousée; et allégua qu'il avait aucunes fois lu dans les chroniques et anciens faits de France, et qu'il n'y avait point trouvé que les Allemands eussent jamais subjugué les Français, ni mis ou donné ordre et police en leurs affaires, mais qu'au contraire les Français avaient subjugué et réduit sous leur obéissance les Allemands, et mis et donné lois, ordre et police en leur pays, comme fit le roi Charlemagne et plusieurs autres. Quand ce vint à monseigneur de Beaujeu à opiner, il remontra les charges que le duc d'Autriche lui donnait, par les lettres qu'il avait écrites tant au roi qu'à ceux de Paris, et s'en excusa très honnêtement, en déclarant que le duc d'Autriche n'aurait écrit ni bien ni vérité, et qu'il ne le craignait ni redoutait, et qu'à l'aide de Dieu et de tous ses bons parents et amis, il se garderait bien de lui et de tous ceux qui le pouvaient avoir incité à ce faire. Sa remontrance étant faite, il se leva, et avec lui monseigneur le comte dauphin d'Auvergne, et monseigneur de Vendôme de la maison de Bourbon, ses parents, qui pareillement dirent que le duc d'Autriche à tort et sans cause, et contre vérité, avait chargé mondit seigneur de Beaujeu, et offrirent de le servir contre le duc d'Autriche et tous ses alliés. Cela fait et les opinions étant ouïes, le roi fit venir Toison d'or, auquel dans le conseil, en la présence du roi, monseigneur le chancelier fit plusieurs belles remontrances; lesquelles faites, le

roi le fit dépêcher et le fit défrayer, lui faisant délivrer cent écus d'or; et lui fit bailler un de ses officiers d'armes pour le mener sûrement jusqu'au lieu où il trouverait ledit duc d'Autriche.

§ 5. — INTRIGUES DU CONNÉTABLE DE BOURBON.

Le roi étant encore à Beauvais, à l'entrée du mois de septembre mil quatre cent quatre-vingt et six, monseigneur de Bourbon, venant de son pays de Bourbonnais, arriva en cour bien accompagné; et le roi envoya des plus gens de bien de sa maison au-devant de lui. Aussi monseigneur de Beaujeu, son frère, y alla, et fut bien reçu par le roi. Il avait dans sa maison aucuns de ses serviteurs qui étaient fort grands mutins, dont le seigneur de Culant et le seigneur d'Argenton [1], qui s'était retiré par devers lui, étaient les prinicipaux, qui auraient attiré plusieurs genstilshommes à leur cordelle; et trois ou quatre jours après que mondit seigneur de Bourbon eut séjourné audit Beauvais, à la poursuite desdits seigneurs de Culant et d'Argenton (je crois bien que monseigneur d'Orléans, qui était aussi à Beauvais, et ceux de sa bande n'y nuisaient pas), mondit seigneur de Bourbon fit un peu du courroucé, feignant de n'être point content de monseigneur et de Mme de Beaujeu, ni du seigneur de Graville et autres qui gouvernaient sous eux; en disant qu'ils étaient cause de la guerre que le duc d'Autriche faisait, et du mécontentement qu'avaient les autres seigneurs du

1. Philippe de Commines, très compromis à cette époque dans les menées du duc d'Orléans. (Voir les notices à la fin du volume.)

sang; et alléguait qu'il était connétable, et qu'à lui appartenait l'exécution de la guerre, et qu'il s'en voulait aller en Picardie, pour résister à l'entreprise dudit duc d'Autriche et y trouver quelque bon appointement. De fait, il partit dudit Beauvais contre le gré du roi, pour tirer en Picardie; il y eut à son départ des allées et venues de monseigneur et Mme de Beaujeu, et autres grands personnages de la maison du roi par devers lui pour interrompre son départ, mais il n'y eut point de remède. Et il s'en alla au gîte à la Neuville-en-Lez, à quatre lieues de là; auquel lieu semblablement dès le lendemain il y eut des gens envoyés de par le roi et mondit seigneur et dame de Beaujeu pour le retarder; mais toujours il faisait du mauvais cheval. Toutefois, quelque chose qu'il fît, je crois qu'il l'entendait autrement et qu'il avait une secrète intelligence avec mondit seigneur et Mme de Beaujeu, qui se menait par aucuns de ses serviteurs; mais il voulait bien feindre d'être un peu mécontent pour contenter lesdits seigneurs de Culant et d'Argenton, et autres qui étaient de leur bande; et par ce moyen il savait toujours le fait et les intrigues de mondit seigneur d'Orléans et de ceux de sa suite. Quoi qu'il en soit, bientôt après, lesdits seigneurs de Culant et d'Argenton furent mis hors de sa maison, comme il sera dit dans le temps que cela arriva.

Ainsi que ces menées se faisaient, le roi eut nouvelle que le duc d'Autriche avait assemblé son armée vers les marches d'Ypres, et qu'il marchait et s'en venait à Thérouënne pour l'avitailler, parce que ceux de cette ville étaient réduits à de grandes nécessités de vivres.

Pour résister audit duc d'Autriche, le roi avait en Picardie le seigneur des Cordes, maréchal de France,

son lieutenant et gouverneur de Picardie, et le seigneur de Gié, de la maison de Rohan, aussi maréchal de France, qui avaient les gens d'ordonnance du roi excepté certain nombre de lances qui étaient sur les frontières de Bretagne, avec les barons, qui étaient en différend avec leur duc.

Lesdits seigneurs des Cordes et de Gié avaient donné bon ordre dans les villes et places que le roi tenait audit pays de Picardie, et les avaient bien fournies de vivres et de gens, tellement que le duc d'Autriche ne les pouvait bonnement grever, car ce sont toutes bonnes villes et fortes, comme Boulogne, Hesdin, Aire, Béthune, Arras et autres villes de ces marches-là; ceux de Saint-Omer se tenaient neutres, mais ils favorisaient plus le duc d'Autriche que le roi.

Lesdites villes ainsi gardées, les susdits seigneurs des Cordes et de Gié avaient encore avec eux de reste quelque huit cents à mille lances, demeurant toujours sur la frontière dudit duc d'Autriche, lesquelles chacun jour couraient sur l'armée d'icelui duc, laquelle ils grevaient fort, tellement qu'aucuns de ses gens n'osaient pas s'écarter lors de leur armée !

§ 6. — L'EXPÉDITION DU ROI DES ROMAINS SUR LA FRONTIÈRE FRANÇAISE (1486).

Quand le duc d'Autriche eut ravitaillé la ville de Thérouënne, il fut en souci de ce qu'il avait à faire, car il avait assez bonne armée, comme de dix à douze mille combattants, mais il voyait bien qu'il ne pouvait prendre par force aucune des places que le roi tenait, et considérait bien que d'entrer plus avant sur les pays du roi, il serait enclos de toutes les villes, et que les gens du roi étaient puissants pour lui cou-

per ses vivres et lui faire des outrages, comme gens délibérés à ce faire. D'autre part, il était en souci des moyens de pouvoir entretenir son armée, pour ce qu'elle était toute à sa charge et logée dans les pays et seigneuries de son fils, et leur étaient les vivres fort cher; je crois bien que quand il proposa de faire son armée et de se mettre sur les champs, il avait des intelligences avec quelques seigneurs de France, lesquels il pensait devoir de leur côté faire des brouilleries en France et y susciter une guerre civile; mais ils lui furent comme le cheval au pied blanc; car ils lui faillirent au besoin cette fois, n'y ayant eu personne qui s'osât déclarer ni soulever contre le service du roi, pour le doute et la crainte de ce qu'il les avait déjà châtiés par deux fois.

Toutefois le duc d'Autriche délibéra, et se résolut de faire en quelque sorte exploiter son armée, et se mit à marcher dudit lieu de Thérouënne contremont la rivière du Lis, fuyant la côte de Flandre et de la Picardie, et fit tant qu'il vint à Lens en Artois, lors ville désemparée où il n'habitait que de pauvres gens, étant à la merci de tous ceux qui y voulaient entrer et sortir : et là séjourna par aucuns jours, envoyant cependant courir de ses gens contre ledit Lens et Arras. Aussi chacun jour les susdits seigneurs de Cordes et de Gié, avec gens de cheval, se venaient présenter sur les champs devant lui ; mais homme ne s'écartait d'icelui duc d'Autriche pour leur venir courir sus; et ledit duc d'Autriche, étant audit Lens, écrivit des lettres à quelques-uns de ses serviteurs; mais le porteur fut pris et lesdites lettres envoyées au roi. Il mettait à la fin de ces lettres : « Donné à Lens-en-Artois, première ville de notre conquête » ; ce qu'on tenait un peu à dérision pour lui, vu que cette ville était toute désemparée, brûlée et inhabitée,

sinon, comme dit est, d'aucuns pauvres gens y étant comme en mendicité. Audit lieu de Lens, il commença à avoir un peu de question et dispute entre ses gens, c'est à savoir les Allemands et ceux de la langue française, pour ce qu'il y fit quelque payement aux Allemands, et non aux autres; toutefois ce duc trouva moyen de tout apaiser pour cette fois. Pendant que son armée séjournait à Lens, il fut à Lille pour trouver le moyen d'avoir de l'argent, dont lesdits Allemands furent payés; autrement ils s'en voulaient aller.

Après qu'il eut ainsi séjourné à Lens et rafraîchi ses gens, qui n'avaient encore fait aucun exploit de guerre, il en partit et prit son chemin vers Saint-Quentin, fuyant la côte du Hainaut. Et lesdits seigneurs des Cordes et de Gié le côtoyaient toujours, et, selon qu'ils le voyaient marcher en avant, ils envoyaient toujours donner provision et rafraîchissement ès villes où il tirait, et lui portaient toujours le plus de dommage qu'ils pouvaient.

Nous reviendrons au roi, lequel était cependant à Beauvais, où il recevait d'heure à autre par les postes des nouvelles du train d'icelui duc d'Autriche et de son armée, et du chemin qu'il prenait, et délibéra lors de s'approcher des marches où il tirait; enfin le dix-neuvième jour de septembre mil quatre cent quatre-vingt et six, il partit de Beauvais et s'en alla au gîte à Clermont en Beauvoisis, où il trouva monseigneur de Bourbon et lui fit bonne chère et bon accueil. Le lendemain, le roi en partit, ayant avec lui mondit seigneur de Bourbon, et s'en allèrent à Compiègne, auquel lieu il délibéra de séjourner jusqu'à ce qu'il sût ce que voudrait faire ledit duc d'Autriche.

§ 7. — RÉCONCILIATION DU CONNÉTABLE DE BOURBON AVEC M. ET Mme DE BEAUJEU. LE SIRE DE CULANT ET PHILIPPE DE COMMINES ÉLOIGNÉS D'AUPRÈS DE LUI.

Le lendemain que le roi fut arrivé à Compiègne, monseigneur de Bourbon se trouva avec monseigneur et Mme de Beaujeu; et se mirent à part eux en conférence, et là eurent plusieurs paroles ensemble, chacun faisant sa doléance et plainte de ce qu'il lui semblait que l'un faisait tort à l'autre; mais, après plusieurs remontrances, ils délibérèrent d'être bons frères et parents, et d'avoir le fait du roi et du royaume sur toute chose à cœur et en recommandation, et de s'employer à son service comme ils y étaient tenus, sans avoir de partialité pour quelque homme que ce fût, et là arrêtèrent entre eux de plus que tous leurs serviteurs qui s'étaient mêlés, ou avaient volonté de mettre et nourrir quelque dissension et division entre eux, qu'ils s'en déferaient et ne leur donneraient plus de crédit auprès d'eux; et à cet effet, pour ce que lesdits seigneurs de Culant et d'Argenton étaient notés être des principaux, mondit seigneur de Bourbon dès lors leur donna congé et les éloigna de lui avec tous ceux qui étaient de leur intelligence. Plusieurs gens de bien qui aimaient le service du roi furent fort joyeux de voir les deux frères être ainsi bien ensemble, pour ce que les affaires du roi s'en fortifiaient toujours davantage; mais d'autres, au contraire, qui eussent bien voulu voir des brouilleries dans l'État, n'en étaient pas fort joyeux.

§ 8. — DÉFENSE VICTORIEUSE DE LA FRONTIÈRE DE L'EST PAR LES MARÉCHAUX DES CORDES ET DE GIÉ.

Pendant que le roi séjournait ainsi audit lieu de Compiègne, le duc d'Autriche, lequel, comme dit est, était parti de Lens en Artois et s'en était allé vers Saint-Quentin, pour ce qu'il marchait toujours vers le comte de Guise, les susdits seigneurs des Cordes et de Gié, qui le suivaient toujours de près, eurent quelque opinion qu'il pourrait tirer vers la Lorraine et se jeter dans la Bourgogne. A cette cause ils envoyèrent devers le seigneur de Baudricourt, lieutenant du roi audit pays de Bourgogne, et lui firent savoir qu'il se tînt bien sur ses gardes et qu'il donnât bonne provision pour la conservation des villes et places qui y sont. Ce que ledit seigneur de Baudricourt fit; toutefois les seigneurs de Cordes et de Gié suivaient de si près le duc d'Autriche qu'il les avait toujours en barbe, et pour ce que ce duc était lors sur les marches du Cambrésis, ils donnèrent aussi ordre aux places de ce quartier-là; entre autres ayant soupçon de quelque entreprise sur la ville de Guise, ils y donnèrent bonne provision et la firent très bien ravitailler et munir d'artillerie, en envoyant dedans elle le seigneur de Brezé, grand sénéchal de Normandie, le vidame de Chartres et le seigneur de Rames en Normandie, avec quelques capitaines et gens de pied, délibérés d'attendre ledit duc d'Autriche s'il y venait mettre le siège, et résolus de se bien défendre.

Ce duc vint se loger au Château en Cambrésis, et envoya partie de son armée au Novion, qui est un beau village situé en ladite comté de Guise, où d'heure en autre ceux de cette ville s'attendaient à un

siège. Lesdits seigneurs des Cordes et de Gié étaient lors dans Saint-Quentin, délibérés, si le duc d'Autriche y mettait le siège, de le lui faire lever. Pendant que le duc d'Autriche était audit Chastel en Cambrésis, la veuve du duc Charles de Bourgogne, à la requête de ceux du pays de Hainaut, vint audit Chastel en Cambrésis par devers ce duc, pour le supplier de la part de tout ledit pays de Hainaut que son plaisir fût de ne point partir de ces marches qu'il n'eût pris cette place de Guise, qui était cause, à ce qu'ils disaient, de leur faire infinis maux et de courir tout leur pays; il lui répondit qu'il y ferait son devoir. Mais après qu'il eut séjourné durant quelques jours audit Chastel en Cambrésis, et qu'il eut bien su la provision et les gens de bien qui étaient dans ce lieu de Guise, cela lui fit désespérer de pouvoir rien gagner, vu aussi que les vivres commençaient à lui être bien petits, et que ses gens étaient en de grandes souffrances, outre le manque d'argent, et qu'il n'avait plus rien pour payer ni soudoyer son armée, et que même il ne voyait aucun moyen d'en recouvrer; de sorte qu'il se résolut de congédier son armée; et, de fait, il partit dudit Cambrésis, d'où il tira au Quesnoy et établit ses garnisons, puis il rompit son armée. Or, comme il a été dit ci-dessus, au Novion, en ladite comté de Guise, il y avait une partie de son armée, et entre autres environ deux mille Allemands à pied, lesquels, quand ils aperçurent que ledit duc d'Autriche s'en voulait aller, et qu'ils virent bien qu'il n'y avait moyen de recouvrer de lui aucun denier, outre qu'ils étaient comme affamés, ils envoyèrent devers le seigneur de Brezé, grand sénéchal de Normandie, qui était chef dans ledit lieu de Guise, et lui firent savoir que s'il les voulait recevoir, ils se viendraient rendre à lui, et que si le plaisir du roi

était de se servir d'eux, ils le serviraient volontiers; sinon qu'il lui plût leur donner passage, et qu'ils s'en retourneraient en leur pays; sur quoi ce grand sénéchal fut conseillé de les recueillir, pour toujours affaiblir d'autant le duc d'Autriche et les mettre en haine et aversion de lui, afin qu'une autre fois ils ne le vinssent sitôt servir. Par ainsi il les manda de se venir rendre à lui, ce qu'ils firent, et le demeurant de ceux qui tirèrent après le duc d'Autriche brûlèrent à leur départ ledit village de Novion, ce qui fut un grand dommage; mais ce sont là des guerdons [1] et bienfaits de madame la Guerre.

Quand ledit grand sénéchal eut ainsi reçu ces Allemands, pour ce qu'ils n'avaient point d'argent pour vivre, et qu'autour d'icelle ville de Guise il y avait bien peu de vivres, il les envoya au roi, qui était à Compiègne, pour en faire à son bon plaisir. Sur quoi voyant que le duc d'Autriche avait licencié son armée, et que, l'entrée de l'hiver approchant, leur solde causerait de grands frais, il délibéra de les laisser aller en leur pays; auparavant quoi il les fit assembler hors vue des portes dudit Compiègne, où il les alla voir, et leur fit donner à chacun d'eux de l'argent, pour pouvoir se conduire jusque hors du royaume; même il leur bailla des gentilshommes de sa maison pour les accompagner et guider; leur route fut par la Bourgogne, et allèrent se rendre à Mâcon, où ils passèrent la Saône; de là ils entrèrent dans la Bresse, puis aux Allemagnes.

Le duc d'Autriche, comme dit est, établit ses garnisons et tira vers Malines, où était son fils. Il avait pour principaux capitaines le duc de Gueldres, non jouissant de ladite duché (car le fils de ce duc d'Au-

1. Récompenses.

triche la tenait), Philippe monseigneur de Ravestain, le comte de Nassau et le seigneur de Montigny, fils du comte de Horne. Ledit Philippe monseigneur de Ravestain avait la frontière de Picardie en garde, et ledit seigneur de Montigny celle de Hainaut, dont il sera fait plus ample mention, selon et à mesure que les choses pourront survenir.

Le roi étant encore à Compiègne, sachant cette rupture de l'armée du duc d'Autriche, et qu'il avait ainsi établi ses garnisons, délibéra aussi de son côté de donner bon ordre et d'établir bonne garde sur le fait des places de Picardie et du reste de la frontière, et sur le sujet de ses gens d'armes; et manda de venir par devers lui ses capitaines, lesquels étant ouïs, il donna sur le tout bonne provision, puis il délibéra de s'en venir ès environs de Paris.

§ 9. — SÉJOUR DU ROI A PARIS, A TOURS ET A AMBOISE. INTRIGUES DU DUC D'ORLÉANS EN BRETAGNE.

Environ le neuvième du mois d'octobre mil quatre cent quatre-vingt et six, le roi se retira vers Paris, résolu d'y passer son hiver, ou ès lieux circonvoisins; mais tôt après qu'il y fut arrivé, il reçut nouvelles que le duc de Bretagne (François II) était fort malade et même en danger de mort, par quoi il fut advisé par le Conseil que, vu que le roi prétendait avoir droit sur la duché de Bretagne après le trépas de ce duc, il se devait approcher des marches de cette province et devait tirer en Touraine. Suivant lequel avis le roi partit pour aller à Tours, mais avant son départ il manda le prévôt des marchands et les échevins de Paris, auxquels il fit savoir la résolution de son voyage, et leur dit que le plus tôt qu'il pourrait il reviendrait vers eux, dont ceux de

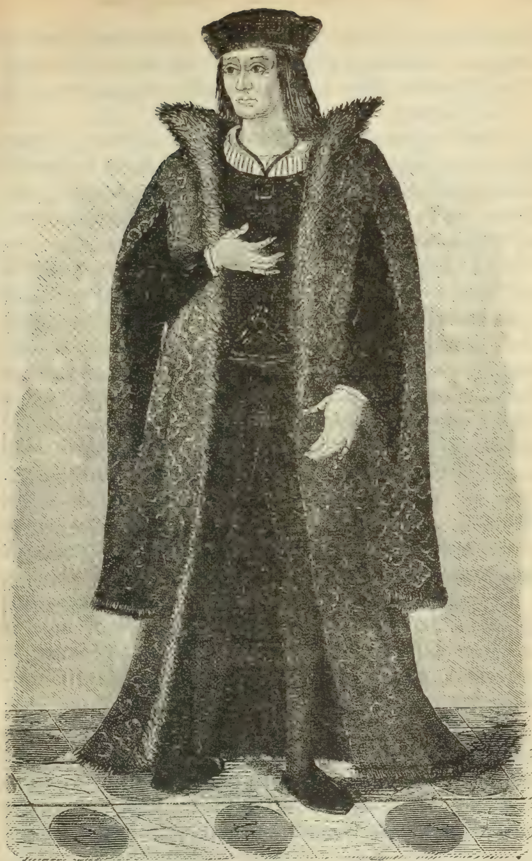
Paris furent fort joyeux et le supplièrent que toujours il les eût en sa bonne grâce.

Le roi arriva à Tours à la fin du mois d'octobre mil quatre cent quatre-vingt et six, en attendant toujours des nouvelles de Bretagne, et se tenait audit Tours ou à Amboise.

Au mois de novembre ensuivant mil quatre cent quatre-vingt et six, le roi, étant à Amboise, eut nouvelles que monseigneur de Dunois, qui était demeurant en Dauphiné conformément au traité de Beaugency, était parti secrètement dudit pays et venu à Parthenay, qui était à lui, dont le roi fut mal content, tant parce qu'il y était venu sans son congé, qu'aussi pour ce que ledit Parthenay est assez proche des marches de Bretagne, et qu'on présumait qu'il n'y séjournerait pas sans mener quelque pratique avec le duc de Bretagne.

Incontinent le roi envoya devers lui, lui faire commandement qu'il partît hors dudit Parthenay; mais il fit réponse que là il était chez lui, qu'il y avait ses provisions et qu'il n'était pas délibéré d'en partir. Il y eut plusieurs allées et venues sur ce sujet, et était content le roi qu'il s'allât tenir à Longueville en Normandie, qui était à lui; mais pour quelque remontrance et commandement qui lui fut fait de par le roi, il n'y voulut entendre et ne voulut partir dudit Parthenay, où chacun jour il amassait grande provision de vivres et assemblait des gens, et était bien le roi averti qu'il entretenait quelque intelligence avec icelui duc.

Le roi d'ailleurs fut aucunement averti que monseigneur d'Orléans avait aussi quelque commerce avec lui. A cette cause il envoya vers mondit seigneur d'Orléans, qui était à Blois, et y fut monseigneur le maréchal de Gié, qui avait charge de l'amener, et



Le duc d'Orléans, d'après le recueil Gaignières.

était le roi délibéré de le bien traiter; mais mondit seigneur d'Orléans s'excusait le mieux qu'il pouvait. Car il pensait bien à d'autres affaires, comme il se verra ci-après.

Le roi séjourna à Amboise tout le mois de décembre, et y passa la fête de Noël. Le mois de janvier ensuivant, mil quatre cent quatre-vingt et six (v. st.), le duc de Bretagne envoya une ambassade par devers le roi, dont l'évêque de Nantes était le chef : entre autres choses, il avait charge de parler du différend de ce duc et de ses barons, qui durait toujours, afin que le roi se désistât de les supporter et favoriser. Aussi avait-il charge de dire comme le duc s'ébahissait de ce que le roi prétendait droit audit duché en vertu d'un transport qu'en avait fait le comte de Penthièvre au feu roi Louis XI, père du roi : et que le duc n'entendait pas que s'il n'avait hoir mâle, autre pût prétendre droit audit duché de Bretagne que ses filles, et requérait que les lettres de ladite acquisition faite par le roi Louis lui fussent rendues. Aussi avait charge ladite ambassade de parler de monseigneur d'Orléans et de monseigneur de Dunois.

Le roi fit bien et grandement recevoir cette ambassade, et lui donna audience. Eux étant ouïs, le roi était délibéré dans peu de leur faire réponse, et cependant chacun jour il faisait festoyer lesdits ambassadeurs.

Mais avant que le jour de la réponse fût venu, audit mois de janvier même, le roi eut nouvelles que monseigneur d'Orléans était parti à heure de vêpres de Blois, et qu'environ les huit ou neuf heures du soir, il avait passé par Châteaurenaut et tirait en Bretagne avec la plus grande diligence qu'il pouvait.

Incontinent le roi envoya après, seulement pour savoir au vrai s'il tirait en Bretagne, et tôt après, le

roi fut assuré qu'il y était allé, parce que le lendemain arriva un de ses gens par devers le roi pour lui faire savoir son allée en Bretagne, et qu'il allait vers le duc, qui l'avait mandé, et disait qu'il n'y allait point pour aucun mal, ni pour faire chose au déplaisir du roi. Deux ou trois jours après son départ, son train et ses menus officiers vinrent passer par Amboise, pour tirer après lui; le roi ordonna qu'on les laissât aller et qu'on ne leur demandât rien.

On chargeait lors monseigneur de Dunois de son allée, et qu'il avait conduit et pourchassé cette pratique, et tenait-on aucuns des serviteurs de mondit seigneur d'Orléans être de ses complices, dont entre autres le seigneur de Joyeuse était soupçonné, avec un gentilhomme nommé Jean de Loant, le chancelier de mondit seigneur d'Orléans, nommé maître Denis le Mercier, de Blois, et un nommé le Borgne Boutet, contrôleur des finances aussi dudit Blois, qui n'étaient pas gens de grande conduite; mais messeigneurs les princes en leur jeunesse se chargent assez souvent plutôt de tels personnages que de gens savants et pleins d'expérience et de prudence. Aussi plusieurs fois en ont-ils beaucoup à souffrir.

§ 10. — LE SIRE DE GRAVILLE POURVU DE LA DIGNITÉ D'AMIRAL.

Audit mois de janvier mil quatre cent quatre-vingt et six, messire Louis, bâtard de Bourbon, qui avait épousé la fille naturelle du feu roi Louis, alla de vie à trépas; il était amiral de France, capitaine de cent lances, capitaine de Honnefleur et de Graville en Normandie, et avait d'autres grands biens du roi. En son vivant il avait été homme de bien, et s'était fort

employé au fait des guerres du temps du roi Louis XI. Et pour ce que l'état d'amiral est un des beaux offices de France, il fut fort brigué par plusieurs grands personnages parents du roi, et autres, mais pour ce que au temps de ladite vacation le seigneur de Graville avait toute autorité auprès du roi, sous monseigneur et madame de Beaujeu, et qu'il était homme de grande entreprise, qui plus avait entre les mains les affaires du roi qu'aucun autre, il fut pourvu dudit office d'amiral, et eut aussi la capitainerie de Honnefleur, dont il y eut un peu de murmure par quelques seigneurs et capitaines, auxquels il semblait qu'ils devaient être préférés audit seigneur de Graville; mais à cause de sa grande autorité aucun n'osa tenter d'y donner empêchement. Les cent lances que ledit bâtard de Bourbon avait, furent divisées aux comtes de Montpensier et de Vendôme, et à un autre bâtard de monseigneur de Bourbon Jean, car le défunt était bâtard du feu duc de Bourbon Charles. La capitainerie de Graville fut baillée à messire Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France, et ses autres biens furent dispersés à d'autres personnes.

En cedit mois de janvier mil quatre cent quatre-vingt et six, pour ce que ceux de Thérouënne étaient réduits à des grandes nécessités de vivres, le seigneur des Cordes, lieutenant du roi et gouverneur de Picardie, croyant entièrement les affamer, assembla les garnisons dudit pays avec nombre de gens de pied, pour empêcher qu'ils ne fussent secourus de rafraîchissements, mais le duc d'Autriche fit telle diligence d'assembler gens et vivres, qu'il trouva moyen de ravitailler et secourir la garnison de ladite ville, qui ne put être pour lors remise en l'obéissance du roi.

§ 11. — ARRESTATION DES ÉVÊQUES DE PÉRIGUEUX ET DE MONTAUBAN, DES SIRES D'ARGENTON ET DE BUCI (JANVIER 1487).

Pareillement audit mois de janvier mil quatre cent quatre-vingt et six (v. st.), le roi fut averti que les évêques de Périgueux, surnommé de Pompadour, et de Montauban, surnommé de Chaumont, et les seigneurs d'Argenton et de Bucy, frère dudit évêque de Montauban, avaient intelligence avec monseigneur d'Orléans et monseigneur de Dunois et d'autres qui s'étaient retirés en Bretagne, et qu'ils leur faisaient savoir toutes nouvelles de cour; même fut trouvé un homme allant d'Amboise (où ils étaient avec le roi) en Bretagne, portant des lettres d'eux, et crois bien que le porteur desdites lettres fit sous main savoir son message, afin d'être trouvé chargé d'icelles lettres. Pour ce sujet, le roi les fit un matin constituer prisonniers, et à chacun d'eux bailla des gardes, et les fit mettre en lieu sûr; et pour interroger les susdits évêques, les officiers de l'archevêque de Tours furent appelés, et les faisait cependant le roi bien traiter, pour l'honneur et le respect de l'Église, et de ce qui advint d'eux mention sera faite ci-après. Par eux et aussi par celui qui fut trouvé saisi de ces lettres, qui était homme d'entendement, le roi fut en quelque façon averti des affaires de mondit seigneur d'Orléans et de ceux de sa bande.

Quand le roi et mondit sieur de Beaujeu aperçurent que mondit seigneur d'Orléans, le duc de Bretagne et ceux de leur bande voulaient faire des brouilleries, ils firent dire aux ambassadeurs de Bretagne qu'ils s'en retournassent, et que le roi enverrait devers ledit duc, de ses gens, qui lui feraient réponse sur ses demandes.

§ 12. — LE ROI SE PRÉPARE A FAIRE CAMPAGNE CONTRE LES REBELLES DE GUYENNE.

Pour ce que le seigneur de Lescun détenait les principales places de Guyenne et qu'il avait dans ledit pays Odet d'Aidie, sénéchal de Carcassonne, son frère, qui avait la charge des cent lances dudit seigneur de Lescun, lesquels étaient tous, ou la plus grande partie, Béarnais et gens qui n'avaient guère à perdre ; mondit seigneur et madame de Beaujeu délibérèrent avant toutes choses de donner ordre et provision à ladite duché de Guyenne et de la mettre en sûreté, en recouvrant les places que ce seigneur de Lescun y détenait ; et à ce sujet, en toute diligence, ils écrivirent à ceux de Bordeaux et de Bayonne, afin qu'ils ne fussent surpris par les châteaux que ledit seigneur de Lescun tenait : à quoi ceux de Bordeaux et de Bayonne donnèrent ordre au mieux qu'ils purent. De plus il fut advisé que le roi irait en personne dans ledit pays de Guyenne, pour le recouvrement des susdites places : et furent à ce sujet ordonnés quatre cents lances et deux cents archers de la garde du roi, pour marcher et aller devant demander ouverture desdites places, dont le seigneur de Saint-André avait la charge, et fut résolu que le roi marcherait après.

Pendant que le roi faisait ses préparatifs pour aller en Guyenne, mondit seigneur d'Orléans, le duc de Bretagne, le prince d'Orange et ledit seigneur de Lescun, qui étaient à Nantes, mettaient peine d'attirer et accorder les barons avec le duc ; mais ils n'en pouvaient venir à bout, car ces barons ne voulaient rien faire sans le vouloir du roi, et voulaient que leur duc fît le bon plaisir du roi, et que monseigneur d'Orléans et ce seigneur de Lescun se retirassent en leurs

maisons. De la bande des barons étaient monseigneur de Rohan, le seigneur de Rieux, maréchal de Bretagne, le seigneur de Quintin, frère dudit seigneur de Rohan, le seigneur de Châteaubriant, qui avait épousé la fille dudit seigneur de Rieux, et plusieurs autres. Pour le regard du seigneur de Laval, il eût bien voulu se tenir neutre et ne rien faire contre le roi ni contre le duc; mais il craignait de désobéir au roi, et à ce sujet il faisait selon son bon plaisir.

Par plusieurs fois mondit seigneur d'Orléans et le duc envoyèrent devers le roi, et faisaient plusieurs ouvertures d'accord; mais leurs demandes étaient si déraisonnables, que le roi n'y aurait jamais voulu entendre. Aussi connaissait-on clairement que toutes ces ouvertures étaient toutes feintes et remplies de dissimulations, afin de parvenir à leur intention, qui était de brouiller le royaume.

Quant à mondit seigneur de Dunois, il était cependant à Parthenay, où il avait attiré plusieurs gens sans aveu et vagabonds, et en faisait fortifier la ville et le château, et le garnir de vivres, le mieux qu'il pouvait, mais ses gens ne faisaient encore aucun exploit de guerre.

Pareillement se conduisait monseigneur d'Angoulême à Cognac, où il était, et parfois à Angoulême; et était en grande crainte du roi, pour ce que le bruit était qu'il allait ès marches de Guyenne.

Il y avait encore plusieurs menus seigneurs dans le royaume, qui eussent volontiers adhéré avec lesdits seigneurs et tenu leur parti, et qui n'attendaient que brouillerie dans le royaume; mais pour la crainte du roi ils ne s'osaient déclarer et attendaient que les affaires du roi vinssent à être plus mal qu'elles n'étaient.

§ 13. — CAMPAGNE DU ROI DANS LE MIDI. SON ENTRÉE A POITIERS, A SAINTES. SIÈGE DE BLAYE.

Environ le neuvième jour de février mil quatre cent quatre-vingt et six (v. st.), le roi partit de Tours, pour tirer à Chinon et de là en Guyenne. Il prit son chemin dudit Chinon à Châtelleraut, et le dix-septième jour dudit mois de février il arriva à Poitiers, où il fit sa nouvelle entrée comme roi, et y fut bien et magnifiquement reçu par ceux de la ville, qui lui firent un beau présent.

Le roi étant à Poitiers, pour ce que Odet d'Aidie, sénéchal de Carcassonne, frère du seigneur de Lescun, était dedans Saintes avec les cent lances dudit de Lescun, qui étaient en partie Béarnais et Gascons, et qu'on ne savait s'ils voudraient faire d'abord ouverture au roi; monseigneur et Mme de Beaujeu et ceux du conseil, dont le seigneur de Graville, amiral de France, était le principal, voulurent bien donner ordre à ladite ville de Saintes et la mettre en la sûreté du roi; et avant que d'envoyer par devers ledit sénéchal, qui était dedans, ils ordonnèrent à un gentilhomme, nommé Antoine de Jarry, du pays de Berry, serviteur dudit seigneur de Beaujeu, qui était capitaine ou gouverneur du pont de Saintes, d'aller audit pont et de s'en saisir et assurer, ce qu'il fit aussitôt; de laquelle chose le susdit sénéchal fut fort troublé, et employa tous ses soins à le recouvrer par belles persuasions d'abord, et puis par menaces, mais il ne put trouver moyen de le recouvrer. La possession de ce pont fit un grand bien; car ce sénéchal était délibéré de tenir bon dans cette ville, qui eût coûté beaucoup à reprendre, pour ce qu'outre les cent lances qu'il avait, il pouvait encore promptement

recouvrer des arbalétriers et gens de pied, des terres de monseigneur d'Angoulême et du seigneur de Pons, qui étaient de son parti et de son intelligence.

Mondit seigneur et Mme de Beaujeu, étant avertis que ce pont était ainsi saisi et en sûreté pour le roi, firent incontinent acheminer quatre cents lances et deux cents archers de la garde du roi, pour aller dans Saintes, de quoi ledit sénéchal étant averti et sachant leur venue, il emmena avec lui les cent hommes d'armes qu'il y avait et se retira à Pons; mais lesdits quatre cents lances et deux cents archers, dont le seigneur de Saint-André était chef, firent grande diligence de courir après, dont ce sénéchal ayant eu avis, il s'en alla avant leur venue à Pons et se retira à Blaye.

Entre ledit lieu de Pons et Blaye, la plupart des cent lances dudit sénéchal de Carcassonne, voyant que le roi avait cette matière à cœur, l'abandonnèrent et vinrent se rendre au roi, qui les reçut fort bien et ordonna de leur payement.

Le seigneur de Pons fit ensuite ouverture audit seigneur de Saint-André et aux quatre cents lances et deux cents archers du roi.

De cette ville de Pons, après qu'elle eut été ainsi assurée au service du roi, le seigneur de Saint-André tira en toute diligence audit lieu de Blaye, et fit loger ses gens à l'abbaye et aux environs de la ville : le lendemain l'artillerie du roi, qui le suivait, arriva vers lui; les officiers de laquelle commencèrent âprement à battre la ville, et d'heure à autre arrivaient arbalétriers et gens de pied, que le roi avait commandés pour renforcer ce siège, outre plusieurs seigneurs du pays qui s'y étaient rendus en personne : aussi le roi de logis en logis fuyait ledit seigneur de Saint-André, et, deux ou trois jours après lui, il

arriva à la vue de Blaye; on employait toute diligence à battre cette ville et à faire les approches pour y donner l'assaut. Aucuns des gens du susdit Odet d'Aidie, qui étaient enfermés dans Blaye avec lui, voyant que le roi était en personne à ce siège, dirent audit Odet qu'ils ne voulaient point tenir contre le roi et en sortirent.

Pendant que le roi était ainsi occupé devant Blaye, le seigneur d'Albret, qui était de l'alliance des susdits seigneurs, avait fait amas dans ses terres de quelque nombre d'arbalétriers, parmi lesquels il y avait des Navarrais et Béarnais, et était le bruit qu'il viendrait à ce siège; mais il n'avait pas assez de gens pour oser l'entreprendre. Ceux de Bordeaux de leur côté secouraient fort les gens du roi audit siège, tant de vivres qu'autres choses nécessaires au camp. Ledit Odet, voyant qu'il était fort battu et pressé, et en état d'être pris d'assaut, parlementa et demanda plusieurs choses dont il fut d'abord éconduit; enfin il requit qu'il plût au roi lui pardonner, le tenir toujours pour son serviteur, et lui laisser les biens qu'il avait de lui, et que moyennant cela il rendrait et mettrait entre ses mains toutes les places que son frère le seigneur de Lescun tenait en Guyenne. Or, combien que le roi fût près d'avoir la ville par force, toutefois, pour éviter l'effusion de sang et les inconvénients des gens de bien qui peuvent advenir quand une ville est prise par assaut, et aussi vu l'offre qu'il faisait de rendre les autres places que ledit seigneur de Lescun occupait, il fut conseillé d'accepter l'offre qu'il lui faisait; et fut ainsi cette ville rendue au roi deux jours après sa venue; il était alors logé à Bourg.

§ 14. — SOUMISSION DES PRINCIPALES PLACES DE LA GUYENNE. ENTRÉE DU ROI A BORDEAUX.

Le roi envoya ledit Odet d'Aidie, sénéchal de Carcassonne, accompagné de quelque nombre de ses gens de guerre, pour lui faire bailler les autres places, qui lui furent toutes rendues; c'est à savoir le château Trompette, Fronsac, la Réole, Saint-Sever, Dax et le château de Bayonne, lesquelles furent toutes mises en sûreté pour le roi; de quoi ceux qui avaient la charge du roi et de ses affaires, furent fort joyeux pour avoir ainsi retiré lesdites places, et mis le pays de Guyenne en assurance.

Depuis que le roi fut arrivé à Poitiers, et pendant le temps qu'il mit à aller de Poitiers à Blaye, il y eut des allées et venues par devers monseigneur d'Angoulême, qui était à Cognac, et avait des gens dans Angoulême; il requérait le roi qu'il le voulût prendre en appointement; et tant fut allé et venu, de part et d'autre, qu'enfin le roi le reçut et lui pardonna; de sorte qu'il se vint rendre vers le roi à Bourg, auquel lieu il le reçut et lui fit bon accueil, et lui promit de l'entretenir et de le traiter comme son parent, en ses pensions et autres bienfaits.

Aussi le roi en passant à Pons pardonna au seigneur dudit lieu, et lui fit bailler sa rémission.

Vu que le roi était si proche de Bordeaux, et qu'il n'y avait encore été, il fut avisé qu'il irait jusque-là, et qu'il y ferait son entrée, ce qu'il fit. Il y fut grandement bien reçu par les habitants de la ville, qui lui firent de beaux présents et aux seigneurs qui étaient avec lui; ce fut le septième de mars mil quatre cent quatre-vingt et six (v. st.) qu'il y fit son entrée.

Il y séjourna environ huit jours, pendant lequel

temps fut donné ordre et sûreté à tout le pays de Guyenne, dont le gouvernement que tenait ledit seigneur de Lescun lui fut ôté et baillé à monseigneur de Beaujeu, qui ordonna pour son lieutenant audit pays le seigneur de Candale. L'amirauté de Guyenne, que possédait aussi ledit seigneur de Lescun, fut réunie à l'amirauté de France et baillée au seigneur de Graville, amiral de France. La sénéchaussée de Guyenne, et autres sénéchaussées et capitaineries qu'avait le même seigneur de Lescun lui furent toutes ôtées et baillées à plusieurs des serviteurs du roi, et la comté de Comminge réunie au domaine du roi.

§ 15. — MARCHE DU ROI SUR LA BRETAGNE.

Audit voyage de Guyenne était toujours avec le roi madame de Beaujeu sa sœur, sans aucunement l'abandonner, et avait toujours le soin et la garde de sa personne, et ne se faisait aucune chose qui touchât le roi et le royaume, que ce ne fût de son su, vouloir et contentement; sous elle et monseigneur de Beaujeu, ledit seigneur de Graville, amiral de France, avait la principale charge des affaires du royaume.

Quand le roi eut donné ordre aux affaires du pays de Guyenne, il fut délibéré qu'il irait vers Parthenay, pour remettre cette ville avec le château que monseigneur de Dunois tenait en son obéissance. A cet effet, le quinzième jour dudit mois de mars mil quatre cent quatre-vingt et six (v. st.), il partit de Bordeaux et vint au gîte à Blaye. De là il prit son chemin à Jonsac, à Cognac (auquel lieu il fut bien reçu par monseigneur d'Angoulême, qui en était seigneur) et à Saint-Jean-d'Angély; de là à Chizé, à Niort, à Eruy, près la Lande. Et le vingt et huitième jour dudit mois de

mars, il arriva aux faubourgs de Parthenay, où était déjà son armée, qui avait marché devant lui. A l'arrivée du roi, mondit seigneur de Dunois n'était pas audit lieu de Parthenay, car quand il fut averti que le roi et son armée venaient l'assiéger, il en partit de bonne heure et s'en alla à Nantes devers monseigneur d'Orléans et le duc de Bretagne, et laissa le seigneur de Joyeuse, qui était à monseigneur d'Orléans, et autres gens de guerre pour la garde de Parthenay; mais le jour même que le roi fut arrivé, ceux de dedans commencèrent à parlementer, et cedit jour rendirent la ville et le château, moyennant que le roi leur pardonnât, et s'en allèrent leurs bagues sauves.

Ainsi que le roi retournait de Guyenne, en venant à Parthenay, monseigneur de Bourbon, qui venait de sa ville de Moulins avec son état ordinaire, se rendit devers le roi.

Le roi donna ordre et provision à la ville et au château de Parthenay, et les mit en bonne sûreté, et fit ensuite acheminer son armée vers les marches de Bretagne, en intention d'aller après.

Il tira à Thouars, en s'approchant toujours de la Bretagne, et là fit la fête de Pâques, laquelle étant passée, il s'en alla à Châteaugontier, et séjourna tout le mois d'avril en cette contrée-là. Environ le quatrième mai mil quatre cent quatre-vingt et sept, il arriva à Laval, auquel lieu fut avisé qu'il séjournerait pendant que son armée entrerait en Bretagne; car dès ce temps la guerre était ouverte entre monseigneur d'Orléans, le duc de Bretagne et ceux de leur parti. Ses barons d'autre part avaient leurs gens assemblés vers Vannes en Bretagne, et pour ce que le roi faisait venir des gens de pied de Normandie, il fut arrêté que l'armée du roi tirerait audit lieu de Vannes; à ce sujet, elle vint devant une petite ville

nommée Pellemeil, qui fut incontinent battue et assaillie; ceux de dedans firent leur effort pour se bien défendre; mais ils ne purent résister et furent pris d'assaut.

Monseigneur d'Orléans, le prince d'Orange et le seigneur de Lescun, qui tenaient dans Nantes le duc de Bretagne, lequel n'était pas bien aisé de sa personne, firent tant qu'ils amenèrent ce duc jusqu'audit lieu de Vannes, avec le peu de gens qu'ils purent trouver; et pour ce qu'ils furent avertis que ladite ville de Pellemeil avait été prise d'assaut, et que l'armée du roi marchait pour les assiéger, tout hâtivement ledit duc et lesdits sieurs en partirent, et se mirent par mer pour tirer à Nantes; ils furent si pressés à ce départ qu'ils n'eurent pas le loisir de charger leur bagage, car ainsi qu'ils en partaient l'armée du roi arriva devant la ville. Or ceux de Vannes voyant que leur duc s'en était parti de la sorte si soudainement sans leur dire aucune chose de ce qu'ils avaient à faire, et aussi qu'il n'avait laissé dedans qu'un tas de gens de pied, qui étaient sans chef et sans argent, incontinent ils parlementèrent avec les barons, et s'offrirent de faire le bon plaisir du roi, pourvu qu'il lui plût les recevoir et tenir pour des bons sujets; ce qui leur fut accordé, et se mirent de la sorte en l'obéissance du roi; tous les gens de pied que le duc avait laissés audit lieu de Vannes, se rendirent au parti des barons. Ce fut au mois de juin mil quatre cent quatre-vingt et sept que Vannes fut ainsi mise ès mains du roi.

En ce temps-là, pour ce que monseigneur d'Orléans et monseigneur de Dunois continuaient d'être désobéissants au roi, il fit saisir et mettre toutes leurs terres et seigneuries en sa main, et fit raser les murailles de la ville de Parthenay, baillant provision

pour vivre à madame de Dunois et à ses enfants; pour le regard de madame d'Orléans, il la traitait et lui entretenait son état comme étant sa sœur.

Le même mois de juin, combien que monseigneur le duc Jean de Bourbon eût déjà été marié par deux fois, et qu'il fût fort vieil et âgé de plus de soixante ans, fort goutteux et malaisé de sa personne; toutefois, pour ce qu'il n'avait aucuns enfants, espérant toujours d'en avoir, il épousa mademoiselle Jeanne de Vendôme, sans grande solennité de noce.

Quand le roi eut ainsi réduit la ville de Vannes à son obéissance, voyant que monseigneur le duc d'Orléans et le duc de Bretagne s'en étaient allés tout effrayés enfermés dans Nantes, leur armée étant rompue et dissipée, dont la plupart avait pris le parti du roi et des barons, il fut conseillé de faire avancer son armée vers ledit lieu de Nantes pour les y assiéger et réduire à son ôbéissance, et, pour exécuter cette délibération, il y fit acheminer ses troupes et se retira à Angers pour s'y tenir durant ce siège.

§ 16. — SIÈGE DE NANTES.

Incontinent que l'armée du roi fut proche de Nantes, qui fut au mois de juin mil quatre cent quatre-vingt et sept, le siège fut mis devant cette ville, en l'un des côtés de laquelle le siège continuait depuis le château jusqu'à une poterne qui est sur la rivière de Chartres, dans lequel côté étaient pour chefs le seigneur de la Trémouille, le seigneur de Saint-André et le seigneur de Champeroux. Outre la rivière vers les faubourgs, du côté de Poitou, était campée une autre partie de l'armée du roi, qui tenait grande partie des ponts; et de ce côté-là étaient pour chefs

de guerre le seigneur de Bressuire en Poitou, messire Gaston du Lion, sénéchal de Toulouse, le vicomte d'Aunay, le seigneur de Malicorne et autres. Le duc de Bretagne et ceux de ladite ville avaient seulement quelque liberté depuis ladite rivière de Chartres jusqu'à la rivière de Loire, du côté de la Fosse, et par là leur pouvaient venir vivres et gens. Les gens du roi employaient tous leurs efforts à battre la ville, et faire leurs approches pour la prendre d'assaut. Ceux de dedans de leur côté mettaient peine de se fortifier et résister aux gens du roi. Pendant que ces choses se passaient ainsi, monseigneur d'Orléans et ledit duc avaient envoyé en la basse Bretagne, pour y amasser gens qui vinssent à leur secours, et y était à cette fin allé monseigneur de Dunois.

§ 17. — APPEL DES REBELLES AU ROI DES ROMAINS.

Aussi mondit seigneur d'Orléans et le duc, avant que le roi entrât au pays de Bretagne, durant qu'il était encore en Guyenne, avaient envoyé vers le duc d'Autriche, qui était leur allié, pour en avoir secours, et lui offraient à ce sujet l'aînée fille du duc en mariage; car il était veuf de sa première femme, et assez jeune, comme de trente et un ans ou environ; ils lui envoyèrent leurs scellés, pour l'entretenir de l'espoir de ce mariage. Pareillement avaient-ils envoyé en Angleterre pour gagner le roi et les Anglais, aussi en Espagne, et faisaient plusieurs grandes offres partout. Mais ils ne purent rien faire avec lesdits Anglais et Espagnols, pour la crainte qu'ils avaient du roi. Toutefois le duc d'Autriche, pour le grand désir qu'il avait de parvenir à ce mariage, délibéra de les secourir, combien qu'il fût bien empêché à

soutenir la guerre que les gens du roi lui faisaient au pays de son fils en Flandre, Hainaut, Brabant et autres marches de par là. Et assembla environ quinze cents hommes qu'il fit embarquer, dont il bailla la conduite à un bâtard de Bourgogne, nommé Baudouin, lequel, en cedit mois de juin mil quatre cent quatre-vingt et sept, tandis que le siège était devant ladite ville de Nantes, vint descendre à Saint-Malo

Quand monseigneur de Dunois, qui était en la basse Bretagne, sut la venue de ce bâtard, il se retira par devers lui, délibérant par ensemble de joindre leurs gens, et de tirer à Nantes, ce qu'ils firent. Ils se trouvèrent environ cinq à six mille hommes, qui n'étaient que communes, et trouvèrent moyen d'entrer à Nantes, du côté de la Fosse; les gens du roi ne les purent bonnement combattre; car il fallait que le siège demeurât en sa force et puissance; et s'ils eussent séparé leur armée en deux, ils se fussent fort affaiblis, d'autant que ceux du quartier de Poitou ne se pouvaient joindre à eux.

Le roi, pour plus tôt avoir nouvelles de ce siège, s'avança jusqu'à Ancenis, monseigneur et madame de Beaujeu étant toujours avec lui, avec le seigneur de Graville, amiral de France, qui faisait secourir le siège de ce que besoin était.

§ 18. — SURPRISE DE SAINT-OMER PAR LE MARÉCHAL DES CORDES.

Le seigneur des Cordes était ès marches de Picardie lieutenant du roi et gouverneur du pays, et se tenait le plus souvent à Hesdin. Les garnisons du roi étaient dispersées ès villes et places qui tenaient son parti, d'où elles faisaient guerre aux Flamands et autres du

parti du duc d'Autriche et de son fils. Et entre les autres villes du pays d'Artois, Saint-Omer était neutre, et devait ainsi demeurer suivant l'appointement qui avait été fait en traitant le mariage du roi avec la fille dudit duc d'Autriche, et devait durer seulement leur neutralité jusqu'à ce que la reine fût en âge et que ce mariage fût entièrement accompli; mais sous ombre de leur neutralité, ils ne devaient porter faveur à l'un ni à l'autre parti, ce qu'ils n'observaient pas; ains donnaient tout le secours, aide et la faveur qu'ils pouvaient audit duc d'Autriche et aux Flamands; et outre cela, ils secouraient de tout leur pouvoir de vivres, et autres choses nécessaires, ceux de la ville de Thérouënne, que le duc d'Autriche avait surprise sur le roi, contre l'appointement et traité du susdit mariage. Outre la faveur que ceux de Saint-Omer faisaient au duc d'Autriche et aux Flamands et à ceux de Thérouënne, ledit seigneur des Cordes fut averti que ce duc tendait à mettre garnison dans ledit lieu de Saint-Omer, et à leur faire déclarer guerre contre le roi, et que les habitants d'icelle ville étaient aucunement portés à y entendre; sur quoi il résolut d'y donner ordre et remède de tout son pouvoir. Il y avait trois ou quatre habitants de ladite ville, que le duc d'Autriche et ceux de cette ville, de son parti, haïssaient très fort, pour ce qu'en leur cœur ils les savaient être Français; ils trouvèrent moyen de les faire sortir dehors, ils vinrent se réfugier par devers ledit seigneur des Cordes, qui les reçut volontiers, et les traitait fort bien. Il s'enquit d'eux de la commune de la ville, de leur façon de vivre, et de leur guet et garde, et s'il y avait moyen de les mettre entièrement à l'obéissance du roi, sur quoi ils lui déclarèrent entre autres choses la manière qu'ils tenaient à faire le guet, et les fortifications de cette

ville. Après qu'ils eurent été ouïs, il sembla audit seigneur des Cordes, qui connaissait les êtres d'icelle ville, qu'on les pouvait surprendre par le moyen d'échelles, posées du côté du bas de la rivière du Lis, lors du changement de leur guet, qui était le matin, et de plus que le guet de la nuit, en cet endroit-là, était aisé à surprendre, et délibéra d'y essayer. Il fit donc les préparatifs nécessaires à ce dessein, et fit faire des échelles; cependant il allait et venait souvent vers Thérouënne, à Aire, et aux environs dudit Saint-Omer, afin qu'on ne se doutât point de lui. Le jour de devant cette entreprise, il fit charger des échelles sur un chariot ou deux, et par-dessus les fit couvrir de filets et cordages, feignant d'aller chasser un cerf dans un bois en tirant vers ledit Saint-Omer. Il avait avec lui environ six cents bons combattants, tant à pied qu'à cheval; il avait de plus d'autres gens tout prêts, qui se devaient trouver là au matin, pour le secourir, s'il en était besoin. Il partit la nuit d'auprès de Thérouënne le plus secrètement qu'il put, et vint arriver proche de Saint-Omer, au bas de la rivière, à l'endroit où il voulait dresser ses échelles, et monter des gens, afin d'apprendre s'ils trouveraient résistance. Le guet de la ville était un peu plus avant, et ceux qui le composaient s'étaient endormis; ils furent donc surpris et dépêchés; puis ledit seigneur des Cordes et tous ses gens montèrent sans contredit ni résistance. Étant ainsi montés, ils descendirent dans une rue près de là. Tous ceux de la ville dormaient cependant, et n'y avait homme qui leur dît rien, ni qui les aperçût. Ils tirèrent tous vers le marché et s'en saisirent. Ils ne furent pas sitôt arrivés là, qu'aucuns de la ville ne le sussent, qui voulaient faire effroi, et crier aux armes, mais ledit seigneur des Cordes avait mené avec lui plusieurs trompettes

qu'il faisait sonner de tous les côtés du marché, pour faire plus grand effroi par ses gens, comme étant devenus les maîtres, et plus forts que ceux de la ville; tellement que les habitants furent tous effrayés, et chacun mettait peine de se sauver. Ledit seigneur des Cordes voyant leur effroi, et qu'ils n'étaient pas gens pour l'assaillir, vu qu'ils étaient ainsi épouvantés, il leur fit savoir qu'il n'était pas venu pour les piller et détruire, mais pour les garder et les protéger, en les exhortant de n'avoir point de peur, qu'ils ne recevraient aucun mal ni dommage, pourvu qu'ils fissent le serment au roi et se délibérassent de lui être bons sujets. Aussitôt lesdits habitants parlementèrent, et firent le bon plaisir de mondit seigneur des Cordes, en faisant le serment au roi. Il se saisit ensuite d'aucuns personnages, qui étaient par trop adhérents et d'intelligence avec ledit duc d'Autriche, et aussi s'empara du château, et mit enfin la ville en bonne sûreté. Cette entreprise du seigneur des Cordes fut très bien menée, et heureusement exécutée. Ceux de cette ville n'auraient pas cru devoir être ainsi surpris par si peu de gens qu'ils le furent, car il n'y eut pas plus de six cents combattants d'employés à cette expédition, et, quatre ou cinq jours après la prise, on fit les montres de ceux de la ville, depuis l'âge de vingt jusqu'à cinquante ans, qui se trouvèrent des gens seulement d'icelle ville en état de défense, se monter à dix ou douze mille hommes; ce qui montre bien que la ville que Dieu garde est bien gardée, et non autrement, quelque force qu'il y ait dedans. Le seigneur des Cordes ordonna forte garnison dans le château et la ville, et employa des gens pour fortifier ledit château mieux qu'il n'était. Il traitait au reste fort bien les habitants, et leur faisait venir des vivres de toutes

parts, tellement que la ville en profitait beaucoup. Le roi étant à Ancenis sut incontinent par le moyen des postes les nouvelles de cette prise, qu'il fit savoir aux capitaines qui étaient au siège de Nantes, qui ne les tinrent pas secrètes à ceux de ladite ville; car leurs approches étaient telles, que les assiégés et les assiégeants pouvaient parler les uns aux autres, dont monseigneur d'Orléans, le duc de Bretagne et toute leur bande furent fort ébahis. Et bien que les Anglais ne fissent lors guerre ouverte au roi, ils en furent fort marris, car ils ne souhaitaient pas que le roi leur devînt si proche voisin, Saint-Omer leur semblant être comme un boulevard pour empêcher que les Français n'entrassent avant dans ce pays de ce côté-là. Pareillement le duc d'Autriche et les Flamands en furent fort épouvantés, et en furent grandement affaiblis, le roi d'autant plus fortifié. Semblablement ceux de Thérouënne en furent fort effrayés, reconnaissant qu'ils en tomberaient en nécessité de vivres. Toutefois, aussitôt que le duc d'Autriche sut cette prise de Saint-Omer, il envoya renfort de quelque peu de gens audit lieu de Thérouënne, afin d'encourager ceux de dedans à tenir bon, et n'être pas trop épouvantés.

§ 19. — SURPRISE DE THÉROUANNE PAR LE MARÉCHAL DES CORDES.

Incontinent que le seigneur des Cordes eut ainsi pris la ville de Saint-Omer, il fit prendre deux ou trois petites places qui étaient auprès, dans lesquelles il y avait plusieurs pillards. Et chaque jour faisait faire des courses devant Thérouënne, afin de les empêcher d'avoir des vivres, et les affamer le plus

qu'il pourrait, et pour ce qu'il y avait quelques villages à l'entour qui les secouraient la nuit de blés et autres vivres, par le moyen des femmes qui leur en portaient des charges sur le col, on fit dépeupler tous lesdits villages; et si ceux qui allaient en course rencontraient aucune de ces femmes, ou des paysans qui leur portassent vivres, ils les prenaient pour les châtier.

Dans ledit lieu de Thérouënne, il y avait deux hommes de la ville, qui avaient charge de faire le guet au lieu de l'échauguette, et chacun d'eux le faisait tour à tour dans sa journée. L'un d'eux était un matin sorti pour aller amasser du bois autour de la ville, pour se chauffer. Il advint qu'il fut rencontré par ceux de Saint-Omer, qui étaient venus courir et se mettre en embuscade au lieu où vint ledit homme; ils le prirent prisonnier et le menèrent à Saint-Omer. Le seigneur des Cordes sut la prise de cet homme, et qu'il avait la charge du guet de ladite ville; il le fit venir devers lui et l'interrogea fort sur la manière du gouvernement de ceux de la garnison, quelles provisions ils avaient, s'ils étaient secourus de vivres, et de la manière de leur guet; et en l'interrogeant, parce qu'il le reconnut pauvre homme, et qu'il était habitant dudit Thérouënne, il le persuada par plusieurs belles remontrances sur la loyauté et fidélité que ceux de cette ville avaient toujours eues envers le roi, et qu'il savait bien que ceux de la ville étaient et avaient été bons Français, et très déplaisants de ce qu'ils étaient ainsi soumis au duc d'Autriche, qui les avait surpris; enfin, après plusieurs belles paroles qu'il lui dit, il lui offrit des biens s'il trouvait moyen de rendre quelque bon service au roi. Bref, tant l'interrogea ledit seigneur des Cordes, qu'il sut de lui que la garnison de la ville, après le guet fait de nuit

sur les murailles, se départait assez matin, et que sur lesdites murailles ne demeurait autre guet, et que du côté de Saint-Omer ils tenaient leur porte close; et pour la sûreté du guet tout le long du jour ils se confiaient en celui qui faisait le guet à l'échauguette. Aussi sut ledit seigneur des Cordes qu'il y avait dudit côté de Saint-Omer un endroit que l'échauguette ne découvrait point, à cause d'une petite vallée qui était entre deux; et tellement fut averti de toutes choses qu'il lui semblait qu'en gagnant cet homme, quand il serait dans son échauguette, que la ville était assez à prendre d'emblée; et fit tant qu'il le gagna, et que même il lui promit aussi de gagner son compagnon. Ce pauvre homme s'en retourna à Thérouënne, et feignit être échappé pour une petite rançon. Il se mit à faire la garde comme auparavant, et ceux de la garnison ne se doutèrent point de lui. Il pratiqua son compagnon et le gagna, et par des signes qu'il avait avec le seigneur des Cordes, qu'il devait montrer de l'échauguette, il lui notifia de faire ses préparatifs, et qu'il serait servi. Le seigneur des Cordes fit donc préparer des échelles, et la nuit se vint loger avec bon nombre d'hommes d'armes derrière l'abbaye qui est proche de cette ville de Thérouënne, et fit marcher quantité de gens de pied par une vallée qui est proche de ladite ville, qui ne pouvaient être découverts par le guet assis. L'embûche demeura fort coyement, jusqu'à l'heure que le guet assis près de la muraille se retira; avant lequel départ le guet de l'échauguette sonnait, donnant à connaître qu'il avait découvert, et qu'il n'y avait personne. Incontinent que ledit guet assis vers la muraille en fut parti, celui de l'échauguette donna son signe, par lequel l'embuscade des gens de pied reconnut qu'il était temps de travailler; et le plus

tôt qu'ils purent, ils dressèrent leurs échelles et montèrent sur la muraille sans aucun empêchement, et tellement travaillèrent qu'ils devinrent plus forts que ceux de la ville. Quand ils se trouvèrent maîtres de la muraille, ils firent signe au seigneur des Cordes à ce qu'il vînt avec des gens, ce qu'il fit. Et quand l'embuscade, qui était déjà dedans la ville, le vit marcher, ils posèrent une enseigne du roi sur la muraille, et firent sonner par les trompettes le cri de Ville gagnée. La garnison de la ville et les habitants les voyant ainsi dedans, en furent si épouvantés, qu'aucun ne se mit en défense, mais chacun s'efforça de se sauver. Le principal capitaine même qui était là, et qui en avait la garde de la part du duc d'Autriche, incontinent qu'il ouït l'alarme et le cri, se barra très bien dans la chambre où il était couché, afin d'éviter que soudainement on le vînt outrager, espérant de parlementer pour sauver sa vie, avant qu'on pût se joindre à lui. Ladite ville fut ainsi prise sans aucune résistance ni effusion de sang; et ledit capitaine et le surplus de ceux de la ville furent faits prisonniers; et y rentra le seigneur des Cordes, lequel mit et donna l'ordre pour le fait de la garde d'elle. Cette prise arriva au mois de juillet, quinze jours après la prise de Saint-Omer.

§ 20. — ÉCHEC D'UNE TENTATIVE DE SURPRISE DES ENNEMIS SOUS LES MURS DE BÉTHUNE.

Le seigneur des Cordes deux jours après la prise de Thérouënne, ses gens d'armes étant encore avec lui, eut nouvelles d'une pratique qui se menait dans Béthune, qui était telle, que Philippe M. de Ravestain, lequel était le principal chef de guerre du duc

d'Autriche dans les marches de Picardie, par le moyen d'un archer qui s'était venu rendre audit lieu de Béthune, avait fait pressentir d'un autre archer qui était de la garnison de Béthune, et logé dans une maison répondant aux murailles de la ville du côté de Flandre, s'il voudrait point entendre à faire quelque bon service au duc d'Autriche, roi des Romains, et qu'il pourrait par ce moyen devenir un grand homme et avoir beaucoup de biens. Ledit archer de la garnison de Béthune était homme d'entendement, lequel, dès qu'il ouït qu'on le voulait pratiquer, feignit d'y entendre et s'enquit de quelle façon il pourrait faire service au duc d'Autriche. Celui qui le sollicitait lui déclara qu'attendu qu'il était logé dans une maison qui répondait à la muraille de la ville, qu'aisément il pourrait faire un trou à ladite muraille, dont on ne se donnerait point de garde, et qu'il ne faudrait laisser en dehors que les principales pierres qui pourraient tomber avec le moindre effort qu'on y pourrait faire, et que par ce moyen on n'en apercevrait rien. Quand l'archer sut le moyen qu'on voulait qu'il tînt, il répondit qu'il y entendrait volontiers, pourvu qu'on lui fît du bien et qu'il en fût bien assuré; et conclut que celui qui le pratiquait irait par devers mondit sieur Philippe de Ravestain, pour savoir le bien qu'on lui ferait et pour en avoir sûreté; pendant que l'homme de M. de Ravestain alla devers son maître, ledit archer, en gardant le serment qu'il avait au roi, notifia cette pratique au gouverneur de Béthune pour le roi, qui en fut fort joyeux, et dit à l'archer qu'il continuât sa pratique et qu'il lui déclarât tout ce qu'il ferait. Et en toute diligence ce gouverneur fit savoir la pratique au seigneur des Cordes, pour ce qu'il était lieutenant du roi dans tout le pays de Picardie.

Ledit seigneur des Cordes écrivit à ce capitaine de Béthune que ladite pratique fût bien conduite, et qu'on trouvât moyen d'assigner jour audit Philippe M. de Ravestain pour venir à Béthune, afin de le prendre, si on pouvait. L'homme de mondit sieur Philippe de Ravestain retourna, et communiqua avec le susdit archer, et lui apporta promesses et scellés à cette fin. Sur quoi icelui archer donna consentement, promesse et sûreté de tout son pouvoir, et fut assigné jour audit Philippe M. de Ravestain. Il advint si bien à point que le jour de l'assignation était au temps de la susdite prise de Thérouënne; ledit de Ravestain fit ses préparatifs, mais pour ce qu'en telles entreprises on est quelquefois trompé, il délibéra de n'y aller point qu'il ne fût bien accompagné; et si fort qu'il pourrait résister à une forte puissance si elle se présentait; il assembla donc avec lui les principaux chefs et capitaines du duc d'Autriche et les gentilshommes de sa maison, et se trouvèrent tous à un certain jour assigné ensemble entre Lille et Béthune. Là étaient avec lui le duc de Gueldres, le comte de Nassau, le seigneur de Bossut et plusieurs autres gens de nom, qui se trouvèrent bien composer trois mille hommes, tant de pied que de cheval, qui marchèrent droit vers Béthune. Ils ne se doutaient en rien du seigneur des Cordes, car ils le croyaient bien occupé à Thérouënne et Saint-Omer, et qu'il ne sût rien de leur entreprise. Le capitaine de Béthune, qui savait la venue dudit Philippe M. de Ravestain, avait envoyé comme dit est, à monseigneur des Cordes pour la lui notifier, afin de s'y trouver et le recevoir. De quoi étant averti, il fit préparer cinq cents hommes d'armes des plus gens de bien qu'il eût avec lui; car il en avait plus largement que cela; et avec ce nombre il partit

de Thérouënne pour se trouver au devant dudit M. Philippe et sa compagnie à leur abord de Béthune. Ledit Philippe monsieur, et les autres qui étaient avec lui, quand ils approchèrent de Béthune de deux lieues, ou environ, se mirent en ordonnance pour marcher. Ils avaient leurs gens de pied devant dont la plupart étaient Allemands, avec lesquels étaient descendus, pour leur donner plus de courage, le duc de Gueldres et le comte de Nassau, tenant chacun une pique en la main. Avec leurs gens de cheval était ledit Philippe M. de Ravestain, qui en avait la conduite. Or ainsi qu'ils marchaient, et ne pensaient point devoir être lors en aucune manière assaillis, étant près dudit Béthune d'une demi-lieue, mondit seigneur des Cordes et monseigneur de Gié, maréchal de France, leur parurent tout à coup, accompagnés des susdits cinq cents hommes d'armes, lesquels ils virent s'avancer de plus en plus contre eux. Incontinent, ils s'arrêtèrent tout court pour adviser ce qu'ils auraient à faire en ce rencontre; et pour ce qu'ils découvrirent quelques marais assez près d'eux, ils conclurent de les gagner, marchant en bon ordre. Mais le seigneur des Cordes, qui n'avait lors avec soi que des gens de cheval, allait plus vite qu'eux, et les surprit avant qu'ils pussent gagner lesdits marais, tellement qu'ils furent contraints de s'arrêter. Leurs gens de cheval étaient divisés en deux bandes, dont l'une était avec leurs gens de pied, et l'autre en laquelle était ledit Philippe plus arrière; lequel voyant que le seigneur des Cordes et ceux de sa compagnie étaient si proches de leurs gens de pied et de cheval, et tout prêts de donner dedans, délibéra de se sauver et de n'attendre point le choc, pensant qu'une bonne fuite est plus sûre qu'une mauvaise demeure, et crois bien que son

profit fut lors préféré à son honneur. Il emmena donc avec lui la bande des gens de cheval qu'il avait, et se retira. Cependant le duc de Gueldres et le comte de Nassau étaient à pied avec les piétons qui s'étaient tous serrés, délibérés d'attendre le coup, et tenant bonne contenance; ils étaient, ce semble, de l'opinion d'un boiteux qui disait : « Maudit soit celui qui s'enfuira, » pour ce qu'il ne pouvait fuir; auprès d'eux était une bande à cheval qui avait aussi tenu bon. Le seigneur des Cordes et sa compagnie, où étaient ledit seigneur de Gié, maréchal de France, monseigneur le bâtard de Bourbon Mathieu, le seigneur d'Urfé, grand écuyer, et plusieurs autres capitaines, étant approchés d'eux, n'arrêtèrent point qu'ils ne donnassent dedans si âprement, que d'abord et sans beaucoup de résistance ils rompirent, et gens de cheval et de pied, et faisaient merveille d'abattre et ruer gens par terre, et en tuaient comme bon leur semblait sans défense. Le duc de Gueldres et le comte de Nassau se donnèrent à connaître; aussi étaient-ils richement habillés, par quoi ils furent sauvés, ce qui fut à grand'peine, et fut ledit comte de Nassau fort blessé. En peu d'heures les gens du roi demeurèrent les maîtres; mais avant que cesser, il y eut beaucoup de gens tués sur la place. Ceux qui en restèrent furent pris prisonniers et amenés à Béthune; le seigneur de Beaumont, de la maison de Polignac en Vivarez, remporta l'honneur d'avoir donné le premier dans les ennemis. Cette déroute fut fort grande et profitable aux capitaines et gens de guerre, et fort avantageuse au service du roi; car les principaux capitaines du duc d'Autriche et beaucoup de gens de sa maison y étaient, tellement que cela fut fort à son dommage et à sa grande confusion, et des pays de son fils. Le roi étant à Ancenis, durant le siège

de Nantes, reçut incontinent les nouvelles de cette victoire, avec la prise de Thérouënne, qui ne furent pas celées par les assiégeants à ceux de la ville, qui



Vue actuelle d'Ancenis.

en furent fort contristés et ébahis; aussi ledit duc d'Autriche en fut de son côté fort troublé, et non sans cause, car cela l'affaiblissait grandement.

§ 21. — MOUVEMENTS EN PICARDIE ET EN FLANDRE CONTRE LE ROI DES ROMAINS MAXIMILIEN.

Les garnisons du roi établies en Picardie chaque jour menaient guerre contre les Flamands et les pays du fils dudit duc d'Autriche, et se faisaient entre eux plusieurs entreprises, comme on a accoutumé de faire en temps de guerre. Les garnisons du

du d'Autriche étaient au reste fort faibles pour soutenir la force de celles du roi; par quoi tout le plat pays de Flandre, de Hainaut et de Brabant soutenaient de fort grandes pertes et dommages; et aussi les villes qui ne pouvaient plus faire aucun trafic de marchandises.

En ce temps, les Flamands, qui sont coutumiers de se mutiner, voyant que le duc d'Autriche était en grande nécessité, et fort affaibli, et qu'il avait fort à faire à soutenir la guerre du roi, considérant de plus qu'il était mal avec le roi d'Angleterre, et que le pays de Bretagne, dont il était allié, avait à souffrir, commencèrent à murmurer contre lui; mêmement ceux de Gand, qui lui voulaient mal de mort, pour ce qu'il leur avait ôté son fils qu'ils élevaient parmi eux, et qu'il les avait subjugués, et mis à la raison, et enfin ils se soulevèrent contre lui, dont sera ci-après fait mention, au temps qu'arriva cette rébellion.

§ 22. — ENTRÉE EN CAMPAGNE ET SOUMISSION DU SIRE D'ALBRET.

Le seigneur d'Albret, qui était de la bande de monsieur le duc d'Orléans et du duc de Bretagne, et par son moyen la reine de Navarre, qui avait épousé son fils, avait assemblé des gens, tant de pied que de cheval, tellement qu'il avait bien trois à quatre mille combattants avec lesquels il se mit en campagne dans son quartier de Gascogne, espérant traverser vers Angoulême, passer la Charente et le Poitou, et venir en Bretagne pour secourir mondit sieur d'Orléans et le duc. Il avait quelque dessein d'avoir en mariage la fille aînée du duc, et de venir par ce moyen à la succession de ce duché; et menait

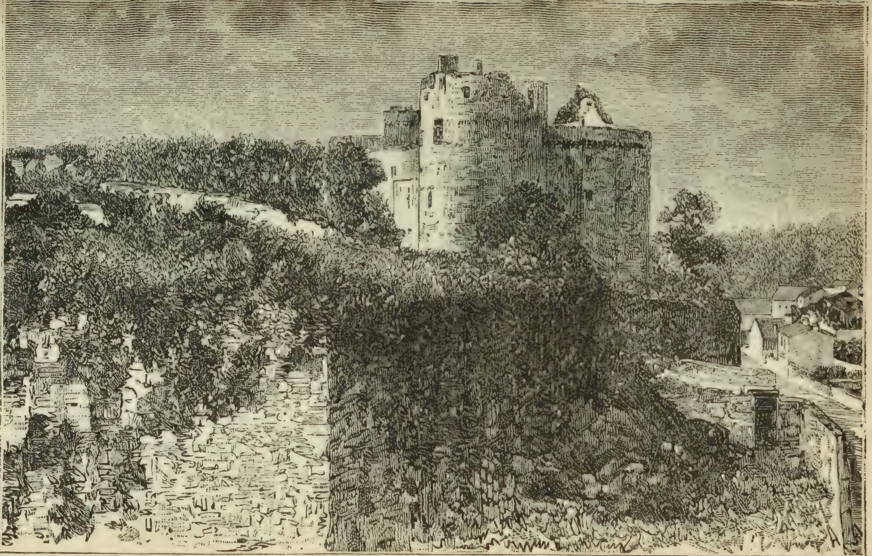
cette pratique le seigneur de Lescun; le duc même lui en tenait quelques paroles, ainsi qu'à plusieurs autres, en même temps, pour être mieux secouru, et aidé dans son besoin. Le roi, averti de cette assemblée qu'avait faite le seigneur d'Albret, et ayant découvert son intention et vouloir, en écrivit aux seigneurs de Guyenne et de Poitou, afin qu'ils s'assemblassent pour lui aller au-devant et lui rompre son passage. Le seigneur de Candale, qui était lieutenant de monsieur de Beaujeu en Guyenne, et avait la garde du pays, avec les seigneurs dudit pays, se mit sur les champs; ce que pareillement firent les seigneurs de Poitou, et s'étant tous joints ensemble, ils firent alors une assez bonne bande pour lui résister, et même pour l'attaquer. Ils tirèrent donc là où ils savaient que s'acheminait ledit seigneur d'Albret, et le vinrent rencontrer à un sien château, nommé Nantron, sur les marches d'Angoulême et de Limousin. Là les gens du roi le pressèrent si fort, qu'il fut contraint de parlementer : enfin, il s'offrit d'être bon sujet du roi, de le servir et d'abandonner toutes alliances contraires, si lesdits seigneurs le voulaient recevoir à composition. Lesquels, croyant bien faire de le gagner pour le roi, le reçurent et lui baillèrent sûreté, qu'ils promirent de faire ratifier par le roi. Aussi de sa part il bailla sûreté et otages, et le tout fut envoyé par écrit au roi, qui fut mal content de cet appointement que ces seigneurs avaient ainsi fait; car il n'était pas délibéré de lui plus pardonner, vu les rébellions et grandes désobéissances qu'il avait faites et réitérées par plusieurs fois, et les parjurements qu'il avait commis en son endroit. Toutefois il ne voulut pas aller au contraire de ce qu'en avaient arrêté lesdits seigneurs de Guyenne et de Poitou, et ratifia le tout; après

quoi s'en retourna ledit seigneur d'Albret en ses terres, et rompit son armée. Il envoya depuis devers le roi, pour le supplier d'avoir pitié de lui et de l'appointer d'une pension, ce que le roi fit volontiers, et le traita fort bien, lui faisant appointer cent lances; mais quelque semblant et serment qu'il fit, il n'avait pas vouloir d'être bon et fidèle, comme il paraîtra ci-après. Ceux de Nantes furent fort troublés de ce qu'il n'avait pu passer et les secourir.

§ 23. — LEVÉE DU SIÈGE DE NANTES PAR L'ARMÉE ROYALE.

Durant le temps que le siège était devant Nantes, il y eut plusieurs pourparlers et ouvertures faites afin de parvenir à un appointement. Monsieur de Bourbon et monsieur de Beaujeu son frère, qui était à Ancenis avec le roi, espérant de trouver quelque bon accommodement, furent jusqu'au lieu du siège, où ils parlementèrent et firent tout leur effort pour ajuster les différends; mais ils ne purent rien conclure et s'en retournèrent sans rien faire.

Quand le siège eut duré plus de six semaines devant Nantes, il fut avisé par ceux du conseil du roi que de le continuer davantage, et vouloir avoir la ville par force, le roi pourrait en recevoir grand dommage; et serait la chose longue, attendu le renfort qui était venu de la Basse-Bretagne aux assiégés, et aussi considéré la force et situation de cette ville, laquelle on tenait une des belles et fortes places de France; car le duc, dès qu'il parvint à ce duché, sachant que le roi y prétendait droit, comme apanage de la couronne autrefois baillé à une fille, appliqua tous ses soins et toute sa puissance à faire fortifier ladite ville, combien que d'elle-même et



Vue actuelle du château de Clisson.

naturellement elle soit située en lieu et pays avantageux et très fort. Elle était avec cela murée, fossoyée, tourée et artillée mieux qu'aucune autre ville. Il fut donc conclu par le conseil que le siège se devait lever, et que l'armée entrerait avant dans le pays de Bretagne, afin par ce moyen de réduire plus aisément le pays et mettre les rebelles en l'obéissance du roi.

Suivant laquelle conclusion, le roi partit d'Ancenis le deuxième jour d'août mil quatre cent quatre-vingt et sept, et alla à Clisson, que tenait le seigneur d'Avaugour, bâtard du duc. Le roi mit cette place en sûreté pour lui et y laissa bonne garnison. Le bruit fut que ledit seigneur d'Avaugour en était mal content, et que à cette cause tôt après, il s'en alla rendre vers le duc. Je crois bien que le roi savait aucunement son allée, et qu'il y allait pour faire service au roi et au duc même. Mais il n'est pas besoin que toutes les pratiques qui se mènent par les seigneurs, soient communes à tout le monde et sues d'un chacun.

Le roi ayant ainsi mis Clisson en sûreté, le sixième jour dudit mois d'août mil quatre cent quatre-vingt et sept, il en partit, et s'en retourna audit lieu d'Ancenis; et ce même jour, de grand matin, l'armée du roi se leva devant Nantes, et vint loger à quatre lieues de là, en un village sur la rivière de Chartres, nommé Joue, là où elle se rafraîchit un peu de temps; et le treizième jour dudit mois d'août, le roi partit d'Ancenis accompagné de monsieur de Bourbon, de monsieur et de madame de Beaujeu, et vint loger audit Joue, pour voir son armée, et adviser et conclure ce qu'elle aurait à faire. Le lendemain, qui était la veille Notre-Dame de la mi-août, après la délibération prise, il s'en alla au gîte à Châteaubriant.

La fête Notre-Dame étant passée, l'armée du roi marcha plus avant en Bretagne sur les marches de Fougères et vint se loger à un village fort voisin du pays; chaque jour les gens du roi faisaient des courses et portaient de grands dommages audit pays de Bretagne.

§ 24. — CAMPAGNE DU ROI EN BRETAGNE.

Monsieur d'Orléans et le duc, incontinent que le siège fut levé de devant Nantes, départirent leurs gens et envoyèrent garnir leurs villes et places le mieux qu'ils purent. Ils se présentaient peu souvent sur les champs contre les gens du roi, et s'ils y étaient rencontrés par cas fortuit, la plupart du temps ils étaient défaits et battus, non que je veuille dire qu'ils ne soient bien gens de défense et de cœur, mais quand Dieu veut persécuter un peuple avec la force contraire qu'il leur envoie, il leur ôte la défense du cœur quand et quand. Il en prenait de même en ce temps aux Bretons, dont le pays était en de très grandes brouilleries et confusions ; car outre la guerre qu'ils avaient, ils étaient entre eux fort divisés.

Le roi étant audit lieu de Châteaubriant, les barons de Bretagne, comme monseigneur de Rohan, le seigneur de Quintin son frère, le seigneur de Rieux, maréchal de Bretagne, le seigneur de Châteaubriant et autres qui étaient en l'armée du roi, venaient souvent à Châteaubriant conférer avec le roi de leurs affaires, et aviser ce que l'armée ferait : et pour ce que Vitré est une bonne ville et belle place de guerre, dans le pays de Bretagne, et qui pouvait fort préjudicier au duc, ils requirent le roi qu'il lui plût s'en assurer et y mettre garnison. Le seigneur

de Laval était dedans Vitré, où il tenait le château, et y avait des gens du duc en la ville qui ne faisaient aucun exploit de guerre; car ledit seigneur de Laval ne le voulait souffrir, et eût bien voulu être neutre, et être bien d'un côté et d'autre, sans déclarer guerre à l'un ou à l'autre parti. Le roi manda audit seigneur de Laval de venir par devers lui à Châteaubriant. Il différa un peu d'obéir; mais quand il connut que le roi voulait qu'il vînt, il se rendit audit lieu. Lors le roi lui demanda obéissance, comme souverain seigneur de Bretagne, et requit qu'il mît Vitré en sa main. Il dissimula tant qu'il put et fit des remontrances sur ce sujet; mais enfin il accorda de bailler Vitré pour en faire le bon plaisir du roi, qui lui accorda que les gens du duc en sortiraient. La reddition de cette ville fut grandement avantageuse et profitable au roi, et au contraire causa grand affaiblissement et étonnement aux Bretons; car de là les gens du roi couraient fort avant dans le pays de Bretagne, et allaient chaque jour jusqu'aux portes de Rennes, de Nantes et de Dinan; et n'est quasi pas croyable d'entendre les maux que souffrait lors le pays de Bretagne. Le roi séjourna à Vitré jusqu'au dix-septième jour dudit mois de septembre qu'il en partit, et alla au gîte à Laval. Ceux de cette ville étaient en leurs cœurs bons Bretons, et fort déplaisants d'être ainsi réduits à la puissance du roi, et étaient très mécontents du susdit de Laval, leur seigneur, pour ce qu'il les avait mis de la sorte ès mains du roi.

Audit mois de septembre monsieur de Bourbon, qui était fort goutteux et âgé, pour ce que l'hiver s'approchait, partit dudit lieu de Châteaubriant, et alla en sa ville de Moulins, où il mena avec lui madame Jeanne de Vendôme, sa femme, pour y passer leur hiver.



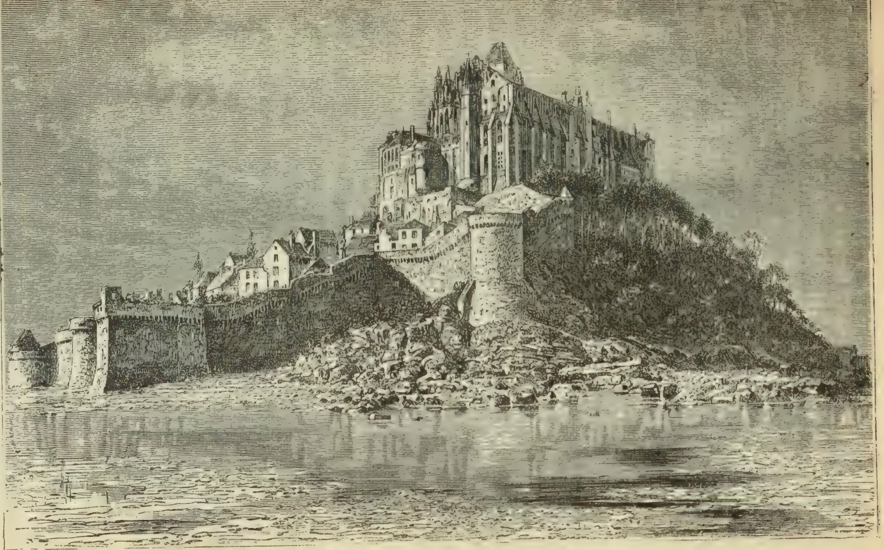
Redon.

§ 25. — OCCUPATION DE REDON PAR LE DUC DE BRETAGNE.

En ce temps la ville de Redon était en l'obéissance du roi, et était ès mains de monseigneur de Rieux, qui en laissait la garde à un gentilhomme à qui il se fiait, et madame de Rieux était dedans. Ce gentilhomme fut suborné et gagné de la part du duc, auquel il livra cette place, et madame de Rieux semblablement, dont mondit seigneur de Rieux fut fort troublé, et principalement de sa femme, qui était fille du seigneur de Maillé en Touraine, fort belle dame et jeune, et ne lui plaisait point qu'elle fût longuement à Nantes, où le duc l'avait fait mener, de sorte qu'à sa prière le roi écrivit au duc, en le requérant qu'il la voulût laisser, vu que la guerre ne se devait point mener aux dames. Ce duc, qui en tout son temps avait aimé et favorisé les dames, à la requête du roi, la laissa venir à Ancenis vers mondit seigneur de Rieux son mari, et lui fit délivrer toutes ses bagues qui étaient restées en état; et pendant qu'elle fut à Nantes, il la fit traiter comme ses propres filles. Ce fut une grande perte que celle de Redon, pour ce que c'était la clef de la Basse-Bretagne.

§ 26. — RETOUR DU ROI VERS PARIS.

L'armée du roi marcha toujours avant dans le pays, en prenant villes et places, et y demeura ladite armée jusque environ la mi-octobre quatre cent quatre-vingt et sept; la ville de Dol fut prise par force et d'assaut, et toute pillée. Le roi avait lors réduit en son obéissance dans le pays de Bretagne



Le Mont-Saint-Michel.

les places de Clisson, la Guerche, Ancenis, Châteaubriant, Vitré, Vannes, Dol, Saint-Aubin-du-Cormier, Châtellon, Redon, Pillemeil, et plusieurs autres. Et pour ce que l'hiver s'avançait déjà fort, il fut délibéré que le roi poserait ses garnisons, qui entretiendraient la guerre tout l'hiver, et que le roi ferait un tour en Normandie et de là à Paris. Les garnisons étant établies, le roi, qui avait séjourné à Laval, en partit le vingt-deuxième jour dudit mois d'octobre, et alla au gîte à Mayenne-la-Juhez, d'où il prit son chemin à Domfront, à Mortain et à Avranches, et le vingt-sixième jour dudit mois d'octobre il arriva au Mont-Saint-Michel, où il fut comme pèlerin; auquel lieu il séjourna trois jours en faisant ses dévotions et offrandes, et en remerciant saint Michel, chef de son ordre, de la bonne victoire et des avantages qu'il obtenait contre ses ennemis. Dudit lieu du Mont-Saint-Michel il prit son chemin à Granville, Coutance, Saint-Lô, à Caen, à Saint-Sauveur-de-Diné, à Honfleur, au Pont-Audemer, à Magny; et le quatorzième jour de novembre mil quatre cent quatre-vingt et sept, il arriva à Rouen; auquel lieu il séjourna quelques jours, en donnant ordre aux affaires du pays de Normandie, et y tenant les Etats ordinaires sur le fait des finances et de l'octroi du pays, jusqu'au septième du mois de décembre ensuivant, qu'il en partit pour tirer à Paris, prenant son chemin à Bainville, et de là au Pont-de-l'Arche, auquel lieu il arriva le dixième dudit mois de décembre.

§ 27. — LE DUC DE BRETAGNE ENGAGE PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LESCUN DES NÉGOCIATIONS MENSONGÈRES.

Après que le roi fut parti de Laval, monsieur d'Orléans, le duc de Bretagne, et ceux de leur bande,

voyant qu'il s'éloignait ainsi d'eux, et qu'il avait laissé des garnisons qui étaient assez puissantes pour garder les villes qu'il tenait en Bretagne, et pour grandement endommager le surplus du pays, ils furent d'avis d'amuser tant qu'ils pourraient le roi de pourparlers de paix, afin que ce pendant il ne leur fît pas tout le pis qu'il pourrait. Dans cette feinte, ils envoyèrent supplier le roi à ce qu'il lui plût leur envoyer une sûreté et passeport pour certain nombre de gens, étant délibérés d'envoyer devers lui une bonne ambassade, dont le seigneur de Lescun serait le chef. Le roi proposa la matière au conseil, combien que tant lui que monsieur et madame de Beaujeu, le seigneur de Graville, amiral, et les autres étant du conseil, sussent bien dans la vérité, que puisque ledit seigneur de Lescun s'en mêlait, ce n'était qu'une feinte et dissimulation, et un vrai abus que cette ambassade, et qu'ils ne tendaient point à bonne fin. Toutefois pour faire voir à tout le monde le grand désir qu'ils avaient d'avoir la paix, ils envoyèrent cette sûreté jusqu'environ pour cent chevaux, dont ledit seigneur de Lescun était le chef. Ils se mirent donc sur les champs et vinrent trouver le roi audit lieu du Pont-de-l'Arche, lequel les reçut fort gracieusement, et les ouït parler bien au long; en particulier fut entendu ce seigneur de Lescun; mais pour abréger, ladite ambassade faisait des remontrances et des demandes si impertinentes et si déraisonnables, qu'on reconnut bien, ainsi qu'on l'avait présumé d'abord, que ce n'était que toute tromperie et amusement, et qu'ils tendaient à mauvaise fin, comme il fut découvert depuis plus amplement. De sorte qu'au Pont-de-l'Arche même, le roi les dépêcha, et prit ensuite son chemin pour venir à Paris. Ledit seigneur de Lescun, à sa venue et à son

retour, pratiqua le seigneur de Rieux, comme il sera dit ci-après.

§ 28. — LE ROI A PARIS ET DANS LES ENVIRONS PENDANT L'HIVER DE 1488.

Le roi, ayant séjourné audit Pont-de-l'Arche par l'espace de huit jours, prit son chemin à Louviers, à Garennes et de là à Poissy, où il arriva le vingtième jour de décembre mil quatre cent quatre-vingt et sept, délibéré d'y faire la fête de Noël.

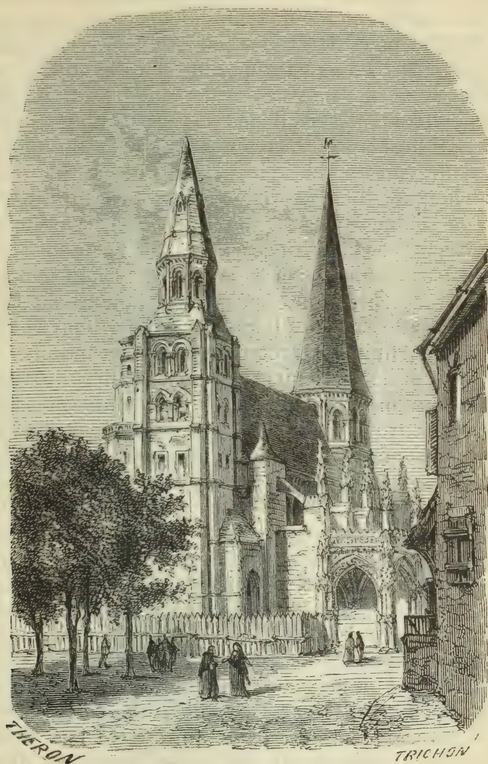
En attendant la fête de Noël, le roi allait souvent à la forêt de Saint-Germain en Laye prendre ses ébats, à la chasse des bêtes noires, dont la saison était. Il fit donc la fête à Poissy, et chacun jour des fêtes il y avait sermon, qu'il prenait grand plaisir d'entendre. Il allait au service à l'abbaye aux Dames de Poissy, auquel lieu il avait dévotion. La fête étant passée, le vingt-neuvième jour dudit mois de décembre il alla au gîte à Paris, pour y donner ordre aux affaires du royaume, mêmement sur le fait des guerres de Picardie et de Bretagne dans l'été suivant.

Durant les mois de janvier et de février mil quatre cent quatre-vingt et sept (v. st.), le roi séjourna tant à Paris qu'au bois de Vincennes et à Poigny.

§ 29. — LES DUCS D'ORLÉANS ET DE BRETAGNE AJOURNÉS DEVANT LA COUR DES PAIRS. — DÉFAUT DONNÉ CONTRE EUX.

En cedit mois de février, le roi était à Paris; et combien qu'il fût contraint de poursuivre monsieur d'Orléans, le duc de Bretagne et leurs complices, par voie d'hostilité et de guerre, vu qu'ils étaient agres-

seurs, toutefois il y voulait bien procéder par voie de justice. A cette cause, il avait envoyé ajourner mondit

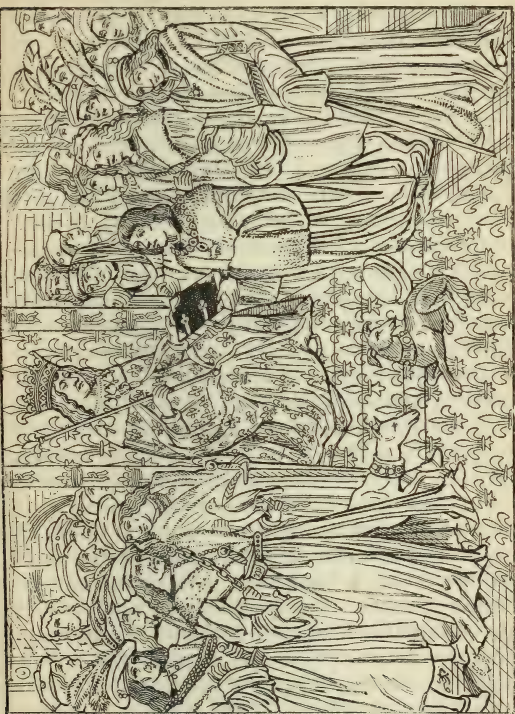


Église de Poissy.

sieur d'Orléans et le duc de Bretagne, à comparoir par-devant lui, les seigneurs de son sang, et les pairs

de France, en sa cour de parlement à Paris, à certain jour qui écherrait en cedit mois de février. Aussi le roi avait fait en même temps ajourner les seigneurs du sang et pairs de France pour s'y trouver, et pour ce que le petit duc Philippe, fils d'icelui duc d'Autriche, à cause de la comté de Flandre est un des pairs, et qu'il n'y avait pas sûr accès vers sa personne, il fut ajourné à la prochaine ville de l'obéissance du roi; et cet ajournement fut notifié à un sieur héraut, qui était venu ès marches de Picardie vers le seigneur des Cordes. La cour de parlement fut préparée, et les sièges posés pour y tenir le lit de justice; ce que le roi fit le jour que l'ajournement fut échu, là où furent appelés les seigneurs du sang et pairs de France par le prévôt de Paris, qui servait de premier huissier, accompagné d'un conseiller de ladite cour de parlement et du premier huissier. Audit jour monsieur de Nevers ne comparut point, et s'était envoyé excuser pour sa vieillesse et débilité de sa personne; pareillement monsieur de Bourbon; aussi fit monsieur d'Angoulême, pour quelque charge que le roi lui avait baillée en Guyenne, où il était besoin qu'il demeurât. Aucuns pairs d'Église furent aussi excusés pour leur vieillesse et caducité de leurs personnes. Des autres seigneurs qui y comparurent, sera fait ici mention selon le rang qu'ils étaient assis. A la main dextre du roi, au plus haut banc, étaient assis messeigneurs du sang, c'est à savoir monsieur le duc d'Alençon le premier, et monsieur de Beaujeu après lui. Un peu loin d'eux étaient deux des principaux ambassadeurs du pape, qui étaient lors venus devers le roi, pour le fait de l'Église. Après ces deux ambassadeurs étaient le comte de Vendôme et le seigneur de Laval. Après eux un tiers personnage d'icelle ambassade; puis étaient assis messire Louis

d'Armagnac, comte de Guise, et Louis monsieur de Luxembourg, parents du roi à cause de leurs mères.



Charles VIII entouré de sa cour. (Biblioth. Nat., mss fr., nº 2602.)

Ensuite était messire Antoine, bâtard du duc Philippe de Bourgogne, qui s'y était mis de son autorité. Sur quoi fut une fois ordonné de le faire descendre, mais

vu qu'il était fort âgé et chevalier de l'ordre du roi, on ne lui voulut pas faire cette honte de le faire sortir de sa place. Au-dessous des seigneurs du sang étaient les conseillers lais de la cour de parlement, et au-dessous desdits conseillers il y avait encore un autre banc, où étaient les baillis et sénéchaux et autres gens de bien de la maison du roi. A la main sénestre du roi étaient les pairs de France d'Église, savoir les ducs, et puis les comtes; après eux les archevêques et évêques; l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Denis, évêque de Lombez, voulaient être préférés aux autres archevêques et évêques, et avoir place incontinent après les pairs, disant être membres de la cour de parlement, à cause de leur dignité; mais ils furent mis lors à leurs rangs d'évêques. Au-dessous desdits pairs, archevêques et évêques étaient les conseillers clercs de ladite cour; et au-dessous d'eux les susdits baillis et sénéchaux. Cette assiette étant faite, maître Jean Magistri, avocat du roi en sa cour de parlement, proposa fort élégamment, en démontrant la naissance de la couronne, la création des pairs et de la cour de parlement, la prééminence que le roi a à cause de sa couronne, et aussi celle desdits pairs à cause de leurs pairies, remontra comme ils doivent être les protecteurs et gardes de la couronne; vint à tomber et déclarer comme on chet dans le crime de lèse-majesté en aggravant le cas de ceux qui y tombent; remontra les biens et les grands entretènements que le roi avait faits à monsieur d'Orléans, les grâces et rémissions qu'il lui avait faites, lesquelles il avait du tout oubliées, les fautes qu'il avait commises; et que nonobstant tout cela, et qu'il l'eût aussi bien et mieux traité comme avant lesdits cas commis, il était rechu et avait derechef commis le crime de lèse-majesté.

Pareillement il remontra comme le duc de Bretagne est sujet et vassal du roi, qui l'avait toujours bien traité et ne lui avait fait chose dont il se dût mécontenter; mais que nonobstant les grâces et faveurs reçues, il s'était allié des ennemis du roi, avait retiré monsieur d'Orléans, monsieur de Dunois, et tous les autres de leur bande, rebelles et désobéissants au roi, et, qui pis est, avait commencé la guerre; et outre ce, avait commis plusieurs grandes rébellions contre l'autorité et la justice du roi, mêmement envers le lieutenant du bailli de Touraine, qui était allé à Nantes lui signifier l'ajournement en cas d'appel, que les barons avaient obtenu contre lui, auquel lieutenant furent faits plusieurs maux, et le voulut faire jeter dans la rivière. En démontrant comme ledit duc de Bretagne était tombé pareillement dans le crime de lèse-majesté. Après toutes lesdites remontrances, il vint à ses conclusions, requérant pour le procureur du roi avoir défaut, et pareillement contre les pairs défaillants, mêmement contre le comte de Flandre. Et fit plusieurs autres demandes. Cet avocat ayant été ouï bien au long par la cour, il fut ordonné que mondit sieur d'Orléans et le duc de Bretagne seraient appelés par le prévôt de Paris, à la Pierre de Marbre, auquel lieu ledit prévôt fut accompagné d'un conseiller de la cour et du premier huissier, et appela lesdits seigneurs et aussi le comte de Flandre; enfin défaut fut donné contre eux et appointé qu'ils seraient derechef ajournés, pour procéder aux autres défauts, comme le tout est plus à plein contenu dans le registre qui en fut fait en ce temps en ladite cour de parlement.

§ 30. — GRAVES DÉFECTIONS DANS LE PARTI ROYAL. — LE SEIGNEUR D'ALBRET PRÉTENDANT A LA MAIN D'ANNE DE BRETAGNE.

Dans le même mois de février mil quatre cent quatre-vingt et sept (v. st.), il survint aussi des choses en Bretagne, qui seront ci-après touchées : c'est à savoir que le seigneur de Rieux, maréchal de Bretagne, combien qu'il fût le principal chef et conducteur des barons qui s'étaient rebellés contre leur duc, et qu'il était en danger de sa personne et de tous ses biens, n'eût été le support et la faveur qu'il avait du roi, en le soutenant et protégeant comme son sujet, qui était venu à refuge par devers lui, pour lui demander justice; et nonobstant le grand honneur que le roi lui avait fait, de lui avoir conféré son ordre, et aussi les grands biens qu'il recevait de lui en pensions et autres choses, tellement qu'il coûtait au roi plus de quarante mille francs par an, en se montrant parjure, et contrevenant au serment qu'il avait fait au roi, et en commettant crime de lèse-majesté, il retourna dans le parti du duc; et avec lui fit tourner son beau-fils, le seigneur de Montafilant, qui pareillement avait fait serment au roi, dont il avait eu de grands biens; et quant et eux firent tourner leurs places d'Ancenis et de Châteaubriant, et autres qu'ils avaient dans le pays de Bretagne. De cette révolte et infidélité fut principalement cause le seigneur de Lescun, qui les avait pratiqués et débauchés quand il vint en ambassade devers le roi au Pont-de-l'Arche dont ci-dessus est parlé. Ils tâchèrent à gagner aussi monseigneur de Rohan et monseigneur de Quintin, son frère; mais ils ne voulurent point fausser leur foi, ni être ingrats des biens que le roi leur avait faits et faisait de plus en plus.

En ce temps le seigneur d'Albret démontrant et donnant toujours à connaître sa variable et petite foi, nonobstant toutes les grâces, rémissions et grands biens que le roi lui avait faits, et quoiqu'il fût bien entretenu du roi, trouva moyen de monter en mer vers Fontarabie et de venir en Bretagne, où il se rendit à Nantes. Il avait cinquante hommes d'armes soudoyés du roi, qui étaient dans le pays de Bretagne avec les autres ordonnances du roi, lesquels, incontinent qu'ils surent l'arrivée dudit seigneur d'Albret à Nantes, se révoltèrent contre le service du roi et se rendirent à lui. Ce seigneur d'Albret était lors dans la poursuite de son mariage avec la fille de Bretagne, à quoi le seigneur de Lescun sus-mentionné tenait la main. Il avait aussi pour lui la dame de Laval, qui était sa sœur de mère, laquelle avait eu son gouvernement les deux filles de Bretagne. Pareillement le seigneur de Rieux était par lui et de son parti; c'était de plus le commun bruit que le duc lui avait écrit, qu'il la lui donnerait, et que sur ce il lui avait baillé son scellé, bien que ce mariage eût été fort mal sortable; car il avait du moins quarante-cinq ans et la fille n'en avait qu'environ douze. Et de plus ledit d'Albret se trouvait lors chargé de trois fils et de quatre filles, et était un peu couperosé au visage; aussi disait-on que la fille n'y avait pas d'inclination.

§ 31. — PRÉPARATIFS D'UNE NOUVELLE CAMPAGNE CONTRE LE DUC DE BRETAGNE. — LE ROI A TOURS.

Audit mois de février, le roi, étant encore à Paris, reçut nouvelles que les Bretons faisaient amas de gens d'armes, en intention de se mettre sur les champs et d'essayer de prendre quelque ville ou

place, sachant que le roi n'avait dans ledit pays que des garnisons ordinaires, qui ne pouvaient bonnement abandonner les lieux où elles étaient mises; par quoi le roi délibéra d'aller vers les marches de Touraine, et de faire apprêter ses troupes pour marcher vers ledit pays de Bretagne. Mais, avant son départ, il alla visiter l'Hôtel-Dieu de Paris et y gagner les pardons. Il y visita les pauvres, et lui-même se recommandait à leurs bonnes prières et des dames dudit hôtel, ordonnant que quantité de couvertures y fussent délivrées en aumônes pour les lits des pauvres. Le vingt et huitième jour dudit mois de février il partit de Paris, tirant à Montléry, Milly, le Bois-Malesherbes, Orléans et Amboise, pour visiter la reine. Et le huitième jour de mars ensuivant mil quatre cent quatre-vingt et huit, il arriva à Tours. Cependant il manda de rassembler au plus tôt son armée, et ordonna de la faire avancer sur les frontières de Bretagne, pour toutes ensemble entrer dans ledit pays.

§ 32. — OCCUPATION DE VANNES PAR LES REBELLES.

Au même mois de mars, avant que l'armée du roi fût prête, celle des Bretons se mit sur les champs, où monsieur d'Orléans était en personne, et le chef, qui vint devant Vannes, où il y avait des gens de bien pour le roi; mais ils avaient peu de vivres, et aussi cette ville est fort faible d'elle-même, mal aisée à fortifier, et de grande garde. Elle fut fort battue et même minée, de sorte qu'avant que l'armée du roi pût être prête, ceux de dedans furent contraints d'entrer en composition, suivant laquelle ils se rendirent enfin, leurs vies sauves, moyennant que jus-

qu'au nombre de vingt des principaux d'entre eux demeureraient prisonniers. Ils furent principalement demandés parmi les Bretons, pour ravoir par ce moyen quelques autres de leurs gens, qui étaient prisonniers de guerre des gens du roi. Entre les susdits vingt personnages ils voulurent avoir un bâtard de Bourbon nommé Charles, le seigneur de Champeroux, Manarrot et autres que monsieur d'Orléans et le duc de Bretagne firent bien traiter.

En ce même mois de mars le comte de Vendôme épousa la comtesse de Saint-Paul, veuve du seigneur Jacques de Savoie, comte de Romont, laquelle possédait plusieurs belles terres et seigneuries ès marches de Picardie et de Flandre.

§ 33. — MORT DU CONNÉTABLE DE BOURBON. — CONSÉQUENCES DE CET ÉVÉNEMENT POUR L'ACCROISSEMENT DE LA FORTUNE DES BEAUJEU.

Le premier jour du mois d'avril ensuivant mil quatre cent quatre-vingt et huit, monsieur le duc Jean de Bourbon, qui était malade en sa ville de Moulins, alla de vie à trépas. Il avait été en son temps large et libéral prince, lequel avait bien conduit et entretenu ses pays et sujets, et fait de grands biens à ses serviteurs. Il avait servi le roi Charles septième dans toutes ses guerres, mêmement ès conquêtes de la Normandie et de Guyenne sur les Anglais, esquelles occasions il se trouva en personne depuis le commencement jusqu'à la fin. Il servit aussi le roi Louis onzième de ce nom, fils d'icelui roi Charles, et eut de grands bienfaits de lui. Il délaissa madame Jeanne de Vendôme, sa veuve, sans enfants, et n'avait aucun autre enfant légitime ; de sorte que monsieur

de Beaujeu fut son successeur en toutes ses grandes seigneuries, savoir ès duchés de Bourbonnais et d'Auvergne et ès comtés de Foretz et de l'Ile en Jourdain, et autres belles terres et seigneuries en châtellenies. Mondit sieur et madame de Beaujeu de leur propre et spécial héritage avaient déjà les comtés de Clermont en Beauvoisis, de la Marche et de Gien, et la seigneurie de Beaujolais, tant du côté du royaume que de l'empire, et autres moyennes seigneuries; mais par ce grand accroissement ils se trouvèrent tout à coup avoir de bien grandes et belles terres et seigneuries, qui les rendirent fort riches et puissants, dont le roi était d'autant plus fortifié, parce qu'ils lui étaient bons parents et sujets. Mondit sieur de Bourbon Jean était gouverneur de Languedoc, et de plus connétable de France. Par son trépas ledit sieur de Beaujeu fut aussi pourvu du gouvernement de Languedoc. Et quant à l'office de connétable, le roi pour ce temps-là le retint en sa main, sans en vouloir lors donner aucune provision. Mondit seigneur de Beaujeu avait monsieur Charles de Bourbon, cardinal et archevêque de Lyon, qui était son frère aîné, lequel encore qu'il fût homme d'Eglise et si maladif qu'on n'attendait presque plus rien de sa vie; toutefois à l'appétit et instigation de ses serviteurs, il voulait dire que cette opulente succession le regardait et venait à lui, au moins que la plus grande partie lui devait appartenir; mais madame de Beaujeu en cedit mois d'avril, tôt après la mort d'icelui Jean duc de Bourbon, alla exprès de Tours en Bourbonnais, pour donner ordre au fait et à la sûreté des places et des pays de cette succession; et elle, étant arrivée à Moulins, envoya gens notables par devers mondit seigneur le cardinal pour pacifier et transiger avec lui; et fut accordé entre eux que ce

cardinal, sa vie durant, jouirait du revenu de la seigneurie de Beaujolais, et par ce moyen il se contenta et se tint satisfait des prétentions qu'il avait en ladite succession. Quand Madame eut ainsi mis toutes ces choses en bonne sûreté, elle s'en retourna promptement devers le roi. Et dorénavant, quand on parlera dans cette histoire de monsieur ou de madame de Bourbon, il faut entendre que c'est des mêmes monsieur et madame de Beaujeu, mentionnés ci-devant en tant d'occasions et différents sujets.



Jeton du sire de Beaujeu.

II

LA JEUNESSE DE LOUIS DE LA TRÉMOILLE.

§ 1. — ORIGINE ET GÉNÉALOGIE DE LOUIS DE LA TRÉMOILLE.

(Jean Bouchet, *Panégyrique du Chevalier sans peur et sans reproche* [1].)

J'ai quis l'entrée de mon petit labeur par la généalogie de ce preux Loys, nommé par ses glorieux faits Chevalier sans reproche; la première tige duquel végéta premièrement au fertile et fameux pays de Bourgogne, les verts et florissants rameaux qui ont produit tant de nobles fruits en toutes les parties des Gaules que nous appelons à présent France occidentale.

Et pour l'entendre, les antiques et modernes historiens portent témoignage que, durant le règne de Louis huitième de ce nom, fils de Philippe Auguste, dix-septième roi de France, florissait et avait bruit en Bourgogne un preux et hardi chevalier nommé messire Ymbault de La Trémoille, qui fut marié avec une des filles de l'illustre maison de Castres; duquel mariage vinrent plusieurs enfants mâles qui vécurent avec leur père longuement, en sorte que le père et les enfants étaient, pour leurs nobles armes, craints

1. Voir sur Jean Bouchet le volume de notre collection intitulé : *Louis XII, Anne de Bretagne*.

et redoutés; car ils étaient riches, vaillants, hardis et prudents en guerre. Et fut messire Ymbault au service dudit roi Loys VIII à guerroyer les Anglais, et après son décès au service du roi saint Loys. Le roi, les princes et plusieurs chevaliers de France, pour aller donner secours aux chrétiens, se croisèrent, allèrent outre mer, prirent la ville de Damiette, environnée du grand fleuve du Nil, puis allèrent assiéger la ville de Massoure, où ils eurent grosse perte; car une partie des chrétiens furent occis, et plusieurs desdits prélats et gros seigneurs de France, et entre autres Robert, comte d'Artois, frère dudit roi saint Loys, messire Ymbault de La Trémoille et ses enfants, de l'aîné desquels enfants sont venus d'autres enfants, desquels est descendu messire Guy de La Trémoille, dont nous parlerons par après.

Un peu d'avant ce, et durant le règne du roi Philippe Auguste, vivait messire Aymery, vicomte de Thouars, qui était un grand et redoutable prince en Aquitaine, et aussi monsieur Amory de Craon, chevalier qui fut fort aimé du pape Innocent troisième de ce nom, au moyen de ce que, à sa requête, il était allé contre les infidèles en Asie avec Boniface, marquis de Montferrat, Baudouin, comte de Flandre, Henri, comte de Saint-Paul, Loys, duc de Savoie, et autres princes de France, environ l'an 1200; dont après ledit pape Innocent donna quelques privilèges spéciaux audit seigneur de Craon, et par la bulle d'iceux datée de l'an 1222 l'appelle le fort des forts, chef des chevaliers, aide et secours du Saint-Siège apostolique. Ce que je n'écris sans cause, car monsieur Loys de La Trémoille, duquel je veux parler, est aussi descendu de ces deux maisons de Thouars et de Craon, comme nous verrons ci-après.

Du fils aîné dudit Ymbault de La Trémoille vint un

autre de La Trémoille, qui fut père de messire Guy de La Trémoille, lequel messire Guy de la Trémoille épousa dame Marie de Sully.

Ladite Marie avait quarante mille livres de rente et était la fille de messire Loys de Sully et d'une dame de la maison de Craon, et ledit messire Loys était venu d'un duc d'Athènes, à cause de sa mère, qui était fille dudit duc et sœur de Gaultier, duc d'Athènes, qui épousa dame Jehanne de Mélo, dont vint dame Jehanne d'Eu, comtesse et duchesse d'Athènes. Laquelle donna en l'an 1388 la seigneurie de Sainte-Hermine en Poitou audit Guy de La Trémoille et dame Marie de Sully, sa femme. Ce Gaultier, duc d'Athènes, comme récite maître Jehan Boccace en la fin de son livre des *Nobles malheureux*, après la mort de son père, qui avait perdu ladite duché que ses prédécesseurs avaient acquise à la glorieuse conquête que les Français firent contre les infidèles, lorsque Geoffroy de Bouillion, Geoffroy de Lusignan, dit la Grant Dent, et autres conquirent la terre sainte, se retira à Florence, dont il fut chef et gouverneur, puis s'en vint en France, dont ses prédécesseurs étaient issus, et fut reçu honorablement par le roi Jehan, qui le fit son connétable et le maria avec ladite Jehanne de Mélo, fille de messire Raoul de Mélo, comte d'Eu et de Guynes. Depuis, ledit Gaultier fut occis en la journée devant Poitiers, où le roi Jehan fut pris par les Anglais en 1356.

Messire Guy de La Trémoille était un des beaux et vaillants chevaliers qu'on eût pu voir, et à cette cause, en l'expédition que le roi Charles VI fit contre les Anglais et Flamands, le roi fit bailler l'oriflamme audit messire Guy, qui la retourna à son honneur, la victoire par les Français obtenue. Certain long temps après il fut en Hongrie en la compagnie de monsieur

Jehan, comte de Nevers, fils de Philippe, duc de Bourgogne, et autres princes de France que ledit roi Charles VI envoya contre les infidèles pour secourir Sigismond, roi de Hongrie et Bohême, qui depuis fut empereur, où les Français furent défaits par la malice des Hongrois, lesquels, envieux des mémorables faits des Français, les faisaient marcher devant, leur donnant entendre que incontinent après marcherait leur armée, ce qu'elle ne fit; par le moyen de quoi les ennemis obtinrent victoire, et fut pris ledit Jehan, comte de Nevers, avec autres seigneurs de France, ledit messire Guy de La Trémoille blessé en plusieurs lieux, et son fils aîné aussi, nommé Guy, qui était encore fort jeune occis.

Ledit messire Guy, comme il voulait retourner en France, mourut des plaies qu'il avait eues, et fut enterré en la ville de Rhodes. Il laissa ladite dame de Sully, sa veuve, et deux fils, Georges et Jehan, en la garde de leurdite mère, l'aîné desquels n'avait encore cinq ans; et tôt après, ladite dame se maria en secondes noces avec messire Charles, seigneur d'Albret, lors connétable de France.

Ainsi appert que lesdits Jehan et Georges de La Trémoille sont descendus de la maison d'Athènes et de Sully d'une part, et de l'autre part de l'ancienne maison de Craon, un puîné de laquelle épousa dame Mahault, comtesse de Flandre et de Brabant, enterrée au chœur du couvent des frères prêcheurs de Paris, et un messire Jehan de Craon qui fut évêque d'Angers, archevêque de Reims, patriarche de Constantinople et grand gouverneur du roi Charles V, père dudit Charles VI, lequel messire Jehan de Craon était oncle de messire Pierre de Craon, chevalier, qui fut tant aimé du roi Charles VI, et de monsieur Loys, duc d'Orléans, son frère, que ledit duc voulait qu'il fût

toujours vêtu de ses couleurs. Toutefois fut éloigné de cour pour une parole qu'il dit à madame Valentine, épouse dudit duc d'Orléans, par le moyen de messire Olivier de Clisson chevalier, lors connétable de France; lequel de Clisson ledit de Craon s'efforça occire en la ville de Paris avant que l'an fût passé, dont vinrent de grosses folies, comme il est contenu ès Annales d'Aquitaine et Chroniques de France.

Messire Jehan de La Trémoille, fils puîné dudit messire Guy, fut comte de Jonvelles et premier chevalier de l'ordre de Jehan de Bourgogne, auparavant comte de Nevers, duquel a été parlé au précédent article. Aussi le fut du duc Philippe son fils; et épousa la sœur de messire Loys d'Amboyse, vicomte de Thouars et seigneur d'Amboyse, Montrichard et Blere, lesquels décédèrent sans hoirs, pourquoi lui succéda ledit messire Georges de La Trémoille, chevalier, son frère, quels que soient ses enfants.

Ledit messire Georges fut en son vivant un des plus beaux hommes que on eût su voir, et était hardi chevalier et droit homme. Il fit de grands services au roi Charles VII, fils dudit Charles VI, au recouvrement de son royaume contre les Anglais, et épousa madame Catherine de Lisle, dame de Lisle-Bouchart, de Rochefort et de plusieurs autres terres et seigneuries; duquel mariage descendirent deux enfants, Loys et Georges. Ledit messire Loys fut marié avec dame Marguerite d'Amboise, fille dudit feu messire Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, et seigneur d'Amboise, Montrichard et Blere. Et au regard dudit messire Georges, ce fut un hardi chevalier qui fit de grands services au roi Louis onzième, fils dudit roi Charles VII, à la conquête de la duché de Bourgogne, duquel pays fut gouverneur. Il était seigneur de Craon, laquelle seigneurie lui était venue

à cause de ceux de Craon, dont j'ai parlé ci-dessus. Aussi fut seigneur de Lisle-Bouchart et mourut sans hoirs procréés de sa chair.

§ 2. — NAISSANCE DE LOUIS DE LA TRÉMOILLE. SON ÉDUCATION.

Quelque temps après le mariage de monsieur Louis de La Trimoille et de madame Marguerite d'Amboise son épouse, cette illustre dame Marguerite d'Amboise enfanta d'un beau fils; ce fut notre Chevalier sans reproche, duquel j'entends principalement écrire; et fut nommé Loys sur les fonts de baptême. Son naître engendra toutes manières de joies, liesses et consolations en la maison de monsieur son père et de tout son très noble parentage, parce que par son excellente beauté, douceur et bénignité enfantine, donnait jà un espoir au cler voyant qu'il serait chevalier d'excellentes vertus, et que ce serait la précieuse pierre Trimoilloise et Ambasienne, en laquelle reluirait le cler et immaculé nom de ces deux anciennes maisons. D'une autre part, les astronomes expérimentés disaient que, vu le jour de sa nativité, il serait appelé, par la disposition des corps célestes, au service des rois en leurs affaires civiles et publiques, où il acquerrait honneur de inestimable louange et prendrait alliance par mariage avec le sang royal.

Toutes ces choses donnèrent outre l'instinct de nature une merveilleuse affection de le faire soigneusement allaiter et nourrir jusqu'à ce qu'il eut passé son enfance; combien que durant ces temps, madame Marguerite d'Amboise, sa mère, eut de monsieur de La Trimoille, son époux, trois autres fils, savoir : Georges, Jacques et Jehan, tous approchant en beauté et honnêteté de leur frère aîné Loys.

Et dès ce qu'il sentit un commencement de force et astuce puérile, qui suit sans moyen l'imbécillité d'enfance, nature lui administra agilité et force correspondante à sa beauté, avec un arrêté vouloir de faire toutes choses appartenantes à gens qui veulent suivre les armes et les cours des princes illustres, comme courir, sauter, lutter, jeter la pierre, tirer de l'arc, et controuver quelques nouveaux jeux et passe-temps consonants à l'étude militaire. Lui, ses frères et autres nobles enfants de leurs âges que leur père avait pris en sa maison et les entretenait pour leur tenir compagnie, faisaient assemblées et bandes en formes de bataille, et par les champs assaillaient petits tigurions [1], comme s'ils eussent baillé assaut à une ville, prenaient bâtons en forme de lances, et faisaient tous autres passe-temps approchant des armes, montrant que plus y avaient leurs cœurs que aux grandes lettres, fors le plus jeune, nommé Jehan, qui dès son jeune âge se dédia à l'Église, dont bien lui prit, comme nous verrons ci-après.

Tous les semi-dieux et les semi-déesses du pays de Berry voisins du château de Bommiers, où était la demeurance de ces très nobles enfants, laissaient leurs maisons et châteaux pour venir voir leurs passe-temps tant honnêtes, et entre autres Loys, l'aîné, lequel ils montraient l'un à l'autre par admiration, car il était beau comme un semi-dieu; son corps était de moyenne stature, ni trop grand ni trop petit, bien organisé de tous ses membres, la tête levée, le front haut et clair, les yeux verts, le nez moyen et un peu aquilin, petite bouche, menton fourchu, son teint clair et brun plus tirant sur vermeille blancheur que sur le noir, et les cheveux crêpelés reluisants

1. Chaumières.

comme fin or. Aussi avait de si bonnes grâces qu'il emportait le prix dessus ses frères et compagnons, tant pour mieux faire que par ruses, cautelles et clair engin, dont il ne prenait aucune gloire ; mais, en se humiliant, donnait toujours l'honneur (qu'il avait jà acquis par l'opinion et jugement de ceux qui les regardaient) à ses compagnons; laquelle humilité empêchait que envie ne s'engendràt de ses louables jeunesses en l'estomac de ceux lesquels il précédait en bonne estime.

§ 3. — LA TRÉMOILLE AU SERVICE DE LOUIS XI.

Le roi de France Loys XI, qui était prudent et prenait gens à son service selon son imagination, fut averti des mœurs de Loys de La Trimoille et de sa prudente jeunesse, qui donnaient une attente de bon capitaine pour l'avenir; et considérant que la première origine de ceux de La Trimoille était de Bourgogne, et que Charles, lors duc de Bourgogne, était ennemi de France et pourrait retirer ce jeune Loys de La Trimoille, manda à monsieur son père par quelque gentilhomme de sa maison, qu'il voulait avoir son fils aîné pour le servir et qu'il lui envoyàt. Le père fut fort troublé de telle nouvelle, et connaissant la complexion du roi, ne savait quelle réponse faire pour deux raisons : l'une, qu'il ne voulait que son fils s'éloignàt de lui, parce que c'était toute sa consolation; l'autre, que le roi quelque temps auparavant avait mis en sa main la vicomté de Thouars, et aussi autres seigneuries qui appartenaient à messire Loys d'Amboise, père de son épouse, dont il avait donné partie à la dame de Montsoreau et à messire Jacques de Beaumont, chevalier, seigneur de

Bressuire, pour quelque imagination qu'eut contre ledit d'Amboise, à la raison de ce qu'on lui rapporta qu'il avait parlé seulement au duc de Bretagne. Et pour ces causes il fit réponse au messager que son fils était encore bien jeune pour porter les labeurs de la cour, et que dedans un an pour le plus loin, lui enverrait; en le merciant de l'honneur qu'il lui faisait; dont le fils fut averti, lequel y voulait bien aller.

Un jour advint bientôt après, que lui, Georges et Jacquet, ses frères, en la compagnie des veneurs de leur père et d'aucuns gentilshommes, à l'heure que Aurore avait tendu ses blanches courtines pour recevoir le clair jour, partirent du château de Bommiers pour aller chasser aux bêtes rousses. Si trouvèrent un grand cerf qu'ils entreprirent prendre à course de chiens et chevaux; se mirent après par bois et forêts, et se séparèrent pour mieux le trouver. Le désir de prendre le cerf leur fit perdre le souvenir de boire et manger et l'appétit de toutes viandes, en sorte que le soleil approchant de l'occident doublait et croissait leurs ombres. Et tôt après, l'ombre de la nuit commença à chasser la reluisance du jour, en sorte qu'ils se perdirent l'un l'autre à la course; et demeura Loys seul en une grande forêt courant après le cerf, qu'il perdit pour l'obscurité de la nuit. Ses deux frères prirent le vrai chemin avec les veneurs, lesquels, conjecturant que Loys se fut retiré des premiers au château, se retirèrent et y arrivèrent environ dix heures de nuit, tous affamés et marris d'avoir perdu leur proie, mais plus furent courroucés de ce qu'ils ne trouvèrent Loys, voyant au nombre des gens de leur compagnie que seul était demeuré par les bois, en danger de sa personne. Par quoi les veneurs et autres serviteurs du château s'en allèrent,

en diverses parts, pour le trouver, ce qu'ils ne firent



Portrait de Louis de la Trémoille,
d'après la collection Gaignières.

jusque à la pointe du jour. Comme on le cherchait, environ la minuit, que Somnus avec ses pesantes

ailes descend au cerveau de l'homme et embrasse toutes les créatures en leur repos, leur défendant le parler, le jeune Loys, sans compagnie, fors des oiseaux nocturnes qui bruyaient par la forêt, l'issue de laquelle ne pouvait trouver, descendit de dessus son cheval, qu'il attacha à un arbrisseau près un fort buisson, où il trouva une grosse souche, de laquelle après s'être étendu sur la froide et humide terre, toutefois couverte de feuilles, fit un chevet où il s'endormit.

Le jeune seigneur, s'étant réveillé, monta sur son cheval et fit tant que environ le point du jour arriva seul au château de Bommiers. Les père et mère, qui encore reposaient en leurs lits, surent la venue de leur fils, et non montrant aucun semblant de son labeur, dont ils furent joyeux, commandèrent le traiter comme appartenait, ce qu'on fit à diligence. Après avoir bu et mangé avant le lever de son père, prit un jeune gentilhomme, nommé Odet de Chaserac, que fort il aimait et lui dit : « Chaserac, mon ami, tu es le secret de mon cœur et la teneur des lettres closes de ma secrète pensée, par quoi je te veux dire un projet que j'ai fait cette nuit, te priant de ne le révéler. » Lors lui déclara au long ce qu'il avait délibéré par opinion arrêtée, de demander congé à son père pour aller au service du roi, et en son refus s'en aller, interrogeant Odet de Chaserac s'il voudrait aller avec lui, ce qu'il lui accorda.

Trois ou quatre jours après, su par le fils son père être seul en sa chambre de retraite, alla vers lui armé de hardiesse, pour lui déclarer l'affection de son entreprise; mais quand il fut en sa présence, crainte paternelle et honte révérencielle le désarmèrent de hardiesse, et le laissèrent en la nudité de puérile vergogne et au fleuve de dubitation, comme

le navire sur la mer agitée de tous vents, en sorte qu'il ne pouvait trouver le moyen de découvrir son vacillant courage. L'exorde de ses prières et requêtes par honte lui languissait en la bouche, qui ne voulait obéir au commandement du cœur. Toutefois, à l'exhortation du père, qui le hardia de parler, commença rompre sa honte et à découvrir son courage, en disant : « J'ai toujours connu, monsieur, le plus grand de vos désirs être que mes frères et moi qui sommes vos enfants, dont je indigne suis l'aîné, nous appliquons à choses vertueuses et soyons nourris en bonnes mœurs, et que par mauvais exemples n'ayons l'occasion de prêter l'oreille aux voluptés et choses pernicieuses, à ce que en nous soit conservé l'honneur que vous et vos progéniteurs portant le nom de La Trimoille avez par vos louables faits acquis; à quoi est trop contraire la vie privée que nous menons avec vous en oisiveté, de tous vices nourrice, qui nous suit et délicatement nourrit nos tendres jeunesses, faciles à corrompre, en les décevant par les douceurs de long repos, viandes délicates et passe-temps plus voluptueux que excitatifs à vertus; desquelles choses m'est venue une peine nouvelle en esprit, qui me donne hardiesse de me présenter à votre paternelle majesté, et très humblement vous prier que votre plaisir soit me envoyer en la cour du roi où est l'école de toute honnêteté et où se tiennent les gens de bien, sous lesquels on apprend à civilement vivre, et la forme d'acquérir non seulement les mondaines richesses, mais les incorruptibles trésors de honneur. N'ayez peur de l'imbécillité de mon frêle et petit engin, et moins de mes jeunes ans; car l'insupérable courage que j'ai de servir en l'avenir la triomphante couronne de France me fera surmonter tous labeurs et oublier les mignar-

dises de pusillanimité et les privées aises de votre opulente maison. »

Le père ouït constamment la prière de son cher fils, et à peine se put contenir de manifester sa pensée agitée de pitié, mêlée en douleur par larmes apparentes, qui jà commençaient sortir de ses yeux. Pour quoi voulant demeurer seul, pour mieux donner repos à son cœur pour la consolation de madame son épouse, dit à son fils : « Allez, mon ami, je penserai à ce que vous m'avez dit, et en parlerons plus au long une autre fois. » Le fils se retira en sa chambre accompagné d'une trop petite espérance, disant à lui-même que, voulût ou non son père, ferait ce qu'il avait entrepris. Le père demeura seul jusque à ce que madame son épouse fût à son mandement venue, à laquelle il déclara la harangue ou oraison de leur cher fils Loys, non sans jeter larmes et se désoler; mais encore plus la mère quand elle eut le tout ouï, en sorte que son époux ne la pouvait consoler ni pacifier son cœur tout inondé de pleurs. Les causes de leurs douleurs étaient trop grand amour sensuel qu'ils avaient à Loys leur fils, non seulement pour sa formosité, mais pour les bonnes grâces qui jà étaient en lui; et eussent bien voulu que toujours eût demeuré avec eux. Davantage doutaient que, s'il allait au service du roi, fût mal traité de sa personne, et que sa tendre jeunesse ne pût supporter ce faix. Outre, connaissaient la sévérité du roi, et qui pour peu de chose prenait mauvaise fantaisie contre les princes et seigneurs, vieils et jeunes, et en pourrait prendre contre leur fils, tant parce qu'il avait eu en haine son aïeul paternel, les seigneuries duquel il avait sans cause et raison saisies et mises en sa main, et aussi qu'ils étaient extraits de Bourgogne, lequel pays n'était aimé du roi, pour les

grandes guerres et molestes que lui faisait Charles, duc de Bourgogne. La mère parla depuis au fils pour démouvoir, lui donnant entendre toutes ces choses, et qu'il attendît encore un peu jusque à ce que les guerres fussent modérées ; mais le fils ne voulut croire ni père ni mère, et après avoir fait presser son père d'avoir congé, voyant qu'il ne lui voulait bailler, lui-même le prit, et en la compagnie de Odet de Chaserac, jeune enfant un peu plus âgé que lui, prit son chemin pour aller en cour se présenter au service du roi; mais il ne fut long, car incontinent son père, averti de l'entreprise, envoya deux gentilshommes après eux, et les ramenèrent à Bommiers fort tristes.

Le fils fut présenté devant le père, qui d'un visage furieux commença de lui faire remontrances. Comme l'enfant répondait au père et avant que clore son propos, survint un poste que le roi envoyait au père avec une lettre, qui interrompit l'enfant en sa gracieuse et prudente réponse; mais ce fut à son avantage, car le roi récrivait au père qu'il lui envoyât son fils pour le servir, sur peine de désobéissance, qui donna solution à tous arguments, mais non sans douleur paternelle. Et fut Loys, à sa grande joie, richement vêtu, monté, et accompagné mêmement de Odet de Chaserac, et dedans quinze jours envoyé au roi à la fin de l'an treizième de son âge.

En ce temps le roi Loys avait de grandes affaires au moyen de ce que les ducs de Bretagne et de Bourgogne étaient ses ennemis et que le duc de Bourgogne, nommé Charles, fils du bon duc Philippe, avait suscité Edouard, lors roi ou usurpateur du royaume d'Angleterre, à venir avec grosse armée en France. Toutefois le roi y pourvut sagement; car il appointa avec Édouard et le renvoya doucement, sans coup

frapper, en Angleterre, au descu du duc de Bourgogne, qui en cuida crever de dépit.

Le jeune Loys fut amiablement reçu par le roi, et fut mis au nombre des enfants d'honneur, où bientôt après passa tous ses compagnons en toutes les choses qu'ils savaient faire, fât à sauter, croquer, lutter, jeter la barre, courir, chasser, chevaucher, et tous autres jeux honnêtes et laborieux, et si les surmontait en hardiesses, finesses, cautelles et ruses, en sorte qu'on ne parlait en cour fors que du petit La Trimoille, dont le roi fut fort joyeux. Et lui voyant parfois faire ces bons tours, disait aux princes et seigneurs de sa compagnie : « Ce petit Trimoille sera quelquefois le soutènement et la défense de mon royaume; je le veux garder, pour un fort écu contre Bourgogne. » C'était le roi (comme a écrit messire Philippe de Commines, son chambellan) qui se connaissait mieux en gens que homme qui fût en son royaume; et à les voir une fois seulement, prédisait leur prud'homie ou lâcheté, dont peu après on voyait les expériences.

Quelquefois ses compagnons reprochèrent au jeune Trimoille qu'il serait aussi gros que le seigneur de Cron, son oncle paternel, qui était l'un des vaillants et hardis chevaliers et capitaines de France, bien aimé et estimé du roi; dont il ne fut content et répondit : « Je m'en garderai si je puis. » Ce qu'il fit par les grans labeurs qu'il prenait jour et nuit; car on ne le vit jamais asseoir, fors un quart d'heure pour dîner et autant pour souper, et si on prenait viandes à son plaisir, mais en sa nécessité seulement et le moins qu'il pouvait, dont la continuation lui engendra une habituation qui a surmonté nature; car son père et son oncle étaient gros et gras, et il fut toujours allègre et délibéré. La demeurance du

jeune Trimoille ne passa quatre mois en cour que son oncle monsieur de Cron, chevalier de grande prudence et bonne expérience, bien-aimé et familier du roi Loys, lui donna forme de vivre honnête et gracieux admonestement.

Les conseils du seigneur de Cron, bénignement reçus par le jeune seigneur de La Trimoille, son neveu, ne diminuèrent l'effet de ses nobles affections, mais lui crurent ses louées vertus; dont vint au roi Loys XI meilleure estimation de lui que auparavant, laquelle il déclara depuis à maître Guillaume Hugonnet, chancelier de Bourgogne, et au seigneur de Contay, venus à Vervins vers ledit roi Loys de par le duc de Bourgogne, pour avoir semblables trêves qui avaient été faites entre ledit roi Loys et Edouard, roi d'Angleterre, à neuf ans. Car, comme lesdites trêves eussent été par ledit roi Loys accordées auxdits ambassadeurs, en parlant et devisant des jeunes princes et seigneurs de France et Bourgogne, le roi Loys leur montra par grande singularité le jeune seigneur de la Trimoille, leur disant : « La maison de Bourgogne a nourri et entretenu longtemps ceux de La Trimoille, dont j'ai tiré giton, espérant qu'il tiendra barbe aux Bourguignons. » Cette petite louange rendit ce jeune seigneur si très ententif à faire ce que le roi avait de lui prédit, que toujours étaient ses oreilles tendues aux propos que son oncle et autres bons chevaliers et chefs de guerre tenaient des batailles, alarmes et rencontres, et le plus grand de ses désirs était qu'on lui mît le harnois sur le dos; ce qu'on fit dès qu'il eut l'âge de dix-huit ans, au temps de la conquête de Bourgogne que le roi Loys fit après que Charles, duc de Bourgogne, eut été occis à la journée qu'il eut à Nancy contre le duc de Lorraine, qui fut en l'an 1476.

Le jeune seigneur de La Trimoille apprit bientôt que son père était en extrémité de mort, car tôt après sa venue alla de vie à trépas, délaissés ce jeune seigneur et ses trois frères Jacques, Georges et Jehan, et certaines filles, tous mineurs et en bas âge. Mais parce que ledit seigneur était fils aîné et principal héritier, eut la charge du tout, et leur père honorablement ensépulturé et obséquié, donna ordre à sa maison et état de lui et de messieurs ses frères. Et bientôt après, par le conseil de ses amis, retourna à la cour du roi de France, où il avait état, pour recouvrer les terres de la vicomté de Thouars, principauté de Thalmond, Amboyse, Montrichart et autres de grand revenu, que roi Loys avait mises en sa main à tort et contre raison, par une exécution de particulière volonté et désir de vengeance, qui était la seule apparente macule qui fort a obscurci les autres bonnes conditions de ce roi ainsi qu'on peut voir par sa chronique.

Or s'en allèrent ces trois jeunes seigneurs à Tours, parce que le roi Loys était au Plessis, qui est un séjour royal au côté de ladite ville, auquel lieu s'était retiré pour trouver repos à son accoutumé labeur et se séparer des grosses compagnies à lui déplaisantes, et de l'accès des princes de son sang et autres gros seigneurs qu'il avait en grande suspection, laquelle procédait de ce qu'il avait voulu être craint de tout le monde. Le jeune seigneur de La Trimoille prit le chemin de profit particulier et de penser la manière par laquelle pourrait recouvrer ses terres, par le roi injustement occupées. Il avait plusieurs amis en cour, princes et autres, mais aucun d'iceux n'eut la hardiesse d'en parler au roi, doutant sa furieuse imagination. On le conseilla s'adresser à l'archevêque de Tours, de l'ordre des frères mineurs,

de grande sainteté, qui parlait hardiment au roi de ce qui concernait le fait de sa conscience, et par crainte de mort ou exil, ne différa onc de confondre ses désordonnées excuses.

A cette considération le jeune seigneur de La Trimoille s'adressa audit archevêque, qui très volontiers lui prêta l'oreille, et, la qualité de son affaire connue, dont autrefois on lui avait tenu propos, promit en parler au roi à la première disposition qu'il connaîtrait être en lui pour se ranger à la raison; ce que fit ce bon archevêque, qui joyeux était de faire administrer justice à ceux qui la demandaient, mais non sitôt, car la maladie du roi était si véhémente et pressante qu'en la fureur d'icelle, homme quel qu'il fût n'osait commencer un propos hors sa fantaisie ou imagination. Fortune disposa l'heure du relâche de son mal avec la venue de l'archevêque de Tours, lequel, voyant l'esprit du roi bien tempéré pour y trouver ce qu'il demandait, lui dit en secret : « Sire, il a plu à Votre royale Majesté me découvrir plusieurs scrupules de votre conscience, et entre autres du tort que vous tenez aux enfants de la fille du vicomte de Thouars, le fils aîné desquels (qui est le seigneur de La Trimoille), que fort bien aimez, m'a plusieurs fois prié de vous parler, à ce qu'en administrant justice eussent de leurs terres et seigneurie restitution. — Je ne les ai prises, dit le roi, pour les retenir; mais vous entendez, monsieur l'archevêque, comment les princes du sang m'ont traité sous la confiance du duc de Bretagne et du feu duc de Bourgogne, et que si je n'eusse par sévérité rompu leurs entreprises, fusse demeuré le dernier roi des nobles malheureux au livre de Boccace. Or au moyen du parentage et alliance qui était entre le feu duc de Bretagne et le feu vicomte de Thouars, Loys d'Am-

boyse, doutant qu'il fût de sa faction et que au moyen des grosses seigneuries qu'il avait en Poitou ès frontières de Bretagne, le duc de Bretagne pût entrer en mon royaume, je mis en ma main ses terres et seigneuries, non pour les retenir, mais pour les garder à ce jeune seigneur de La Trimoille, lequel, à mon jugement, sera l'un des principaux protecteurs et défenseurs de la maison de France. Et si bien entendez la fin de mon exécution, ce a été pour le mieux, et à ce que, pour l'offense que eût pu commettre ledit d'Amboyse par l'importunité des autres princes de mon sang, ce jeune seigneur ne fût en danger de perdre le tout, et aussi pour tenir en crainte cet enfant, lequel par présomption de richesse pourrait prendre si grande hardiesse qu'elle tomberait en irrévérence et faction. La jalousie de ma renommée a tenu ma mémoire au passé pour élire le meilleur du présent et avenir, en sorte que, par tempérance et sévérité (mes ennemis surmontés), je suis en mon royaume paisible, hérité d'un fils, qui est l'image de ma temporelle félicité.

— Toutes ces choses, si en cette considération les avez faites, dit l'archevêque, procèdent de Dieu. Et puisque le danger de l'avenir par vous prévu est passé, me semble que votre naturel doit à présent vaincre l'accident de votre crainte; et attendu que vous êtes de vos adversaires le surmonteur, devez ôter le moyen que doutiez être nuisible à votre intention; mais vous êtes debteur à votre vertu, et à ce vous oblige votre royale condition; vous-même réparez ce tort, et ne vous confiez à ceux qui n'auront après votre mort mémoire de vous! » Le roi remit la conclusion de cette affaire à un autre jour; mais pourtant ne demeura en arrière, car ledit archevêque fut tant pressé du jeune seigneur de La Trimoille que par autres fois

en parla au roi; et finalement, par le commandement du roi, mena en sa chambre, en laquelle aucun des princes lors n'avait entrée, le jeune seigneur avec ses autres trois frères; et la révérence par eux faite au roi comme appartenait, par son commandement le jeune seigneur, mêlant ses sages paroles avec un peu de honte révérencielle, commence à parler à lui et finit en disant :

« Vous plaise considérer les services et mérites de nos parents, le vouloir qu'ils ont eu à l'exaltation de la gloire de France, et que bataille n'a été faite puis six vingts ans qu'ils n'y aient été, retournant d'icelles à leur honneur. Onc ne furent repris de chose pour laquelle les rois vos prédécesseurs aient eu occasion de jeter sur eux ni sur nous les yeux d'indignation. Vous entendez assez que en gardant les loyers se conservent les sujets. Pour ces raisons, et autres que bien entendez, sire, vous plaise nous faire rendre et restituer nos terres, et en faisant raison et justice nous obligerez par redoublée gratitude, libéralité et munificence, à toujours être perpétuels serviteurs de vous et de votre royaume. »

Les sens et faconde du jeune seigneur de La Trimoille, mêlés avec prudente hardiesse, consolèrent très fort le roi, lequel ni interrompit son parler, ni y prit aucun ennui; mais, mû par ses prières, qui pénétrèrent la sévérité de son esprit et vinrent jusque lui ouvrir le cœur, lui fit réponse : « Mon ami Trimoille, retirez-vous à votre logis avec vos frères; j'ai bien entendu tout ce que m'avez dit; je pourvoirai à votre affaire par le conseil de monsieur de Tours, en sorte qu'aurez matière de m'appeler roi et père. » Le presser eût été plus nuisant que profitable, les conditions du roi bien entendues, qui empêcha la réplique de ces nobles enfants, lesquels se retirèrent

à leur logis. Et dix ou douze jours après, le roi, sollicité par l'archevêque de Tours, manda venir vers lui le jeune seigneur de La Trimoille, auquel dit : « Mon ami Trimoille, je t'ai pris dès l'âge de treize ans, espérant que tu serais en l'avenir l'un des propugnacles de mon royaume, le défenseur de mon sceptre, et soutènement de ma couronne pour mon fils unique Charles, lequel je te recommande; longtemps y a que maladie me persécute; et me semble que la mort est aux espies pour me prendre, ce que ne puis évader; je te prie que je ne sois frustré de mon espoir. L'une des bonnes conditions en toi connues, c'est que tu as surmonté envie par louée humilité, et par patience acquis le nom de fort : l'une te fera prospérer en ma maison, et l'autre triompher en guerre; je te prie continuer. Au regard de tes terres de Thouars et autres en Poitou, j'ai ordonné par mes lettres patentes qu'elles te soient rendues comme à toi de droit appartenant, et dont je ne voudrais la rétention; mais je te prie prendre récompense d'Amboise et de Montrichard, par autant que le séjour de Touraine m'est fort agréable à la raison que mon fils y est nourri et pourra en l'avenir mieux aimer ce territoire qu'autre. — Sire, dit le jeune seigneur de La Trimoille, je ferai tout ce qui vous plaira; et vous mercie de vos remontrances et de la restitution qu'avez ordonné m'être faite. »

Le jeune seigneur de La Trimoille fit ses diligences de recouvrer ces lettres de rétablissement, et à ce faire eut merveilleux labeur; et néanmoins ne put encore jouir desdites terres, à la raison de ce que le roi était grièvement malade, et que son mal lui empirait de jour en jour, aussi que demi-an après ou environ alla de vie à trépas, qui fut en l'an 1483, auquel succéda monsieur le dauphin, son fils unique,

nommé Charles, huitième de ce nom. Aussi laissa deux filles ses héritières, l'aînée, nommé Anne, mariée avec le seigneur de Beaujeu, frère du duc de Bourbon; et l'autre, nommée Jehanne, épousée par force, ainsi qu'on disait, avec monsieur Loys, duc d'Orléans; elle était belle de visage et de clairs mœurs et vertus, mais contrefaite du corps, au moyen desquelles choses fut depuis répudiée, et leur mariage déclaré nul, comme nous verrons, si Dieu le donne.

§ 4. — LE MARIAGE DU SIRE DE LA TRÉMOILLE SOUS LE GOUVERNEMEMT DE MADAME DE BEAUJEU.

Charles, huitième de ce nom, fils unique du feu roi Loys XI, fut couronné roi de France en l'âge de quatorze ans; la jeunesse duquel donna occasion à ambition de diviser d'avec lui les princes de son sang, lesquels hannellaient et aspiraient, pour les honneurs ou avarice, avoir la régence et gouvernement de lui et de son royaume, et entre autres monsieur Loys, duc d'Orléans, qui lors était de l'âge de vingt et trois ans, et aussi le duc de Bourbon; lesquels ne se déclarèrent si tôt. Toutefois madame Anne de France, sœur du roi et épouse du seigneur de Beaujeu, de la maison de Bourbon, laquelle avait le gouvernement de la personne du roi, se doutant de ces entreprises, y pourvut; et dès l'année du trépas dudit roi Loys, voulant gagner princes et seigneurs, à ce qu'ils ne se détournassent de leur fidélité, et voyant le jeune seigneur de La Trimoille prospérer en biens et en toutes vertus appartenant à un chef de guerre et conducteur d'une chose publique, et qu'il avait merveilleux vouloir de servir le roi et le royaume, le fit mettre aux états du roi, et lui parla de le marier

avec mademoiselle Gabrielle de Bourbon, fille du comte de Monpensier.

Le mariage était moult beau et honnête, car ladite Gabrielle était descendue du roi saint Loys. Et pour l'entendre, est à présupposer que le roi saint Loys eut plusieurs enfants, et entre autres Philippe, le tiers de ce nom, qui fut roi après lui, et monsieur Robert, qui fut comte de Clermont. Ledit Robert eut un fils nommé Loys, aussi comte de Clermont et premier duc de Bourbon; dont vint Pierre, second duc de Bourbon, lequel eut un fils nommé Loys, qui fut tiers duc de Bourbon; dont vint Jehan, quatrième fils, qui eut deux fils, Charles, cinquième duc de Bourbon, et Loys, premier comte de Monpensier, père de ladite madame Gabrielle de Bourbon et de monsieur Gilbert de Monpensier, qui fut lieutenant général du roi Charles VIII et vice-roi de Naples, où il décéda; à lui survivant deux fils, entre autres ses enfants, Charles et un autre qui fut occis en la journée Sainte-Brigitte, comme nous verrons ci-après; et ledit Charles fut connétable de France, et marié avec madame Suzanne, fille dudit seigneur de Beaujeu et de madame Anne de France.

Ledit seigneur de La Trimoille, en continuant la fortune de ses prédécesseurs, lesquels toujours s'allièrent ès maisons des princes, désira fort ce mariage. Et combien que peu en parlât, toutefois n'en pensait moins, car maintes nuits étaient par lui passées sans dormir, aux pensées de cette jeune dame, de laquelle lui fut apportée la portraiture après le vif, que j'ai par plusieurs fois vue. Et en fut très fort amoureux; mais la longue distance du pays d'Auvergne, où elle était, ne permettait qu'il en eût la vue au naturel, dont il avait peine par passion de désir. Or n'eût-il osé y aller de peur de mal con-

tenter madame de Beaujeu, et volontiers se fût fait invisible pour furtivement la voir. Souvent lui était parlé dudit mariage de par madame de Beaujeu, et elle-même lui en parla. Toujours répondit qu'il ferait ce qu'il plairait au roi et à elle et qu'il n'aurait jamais femme épousée que par leurs mains. Il était fort courroucé qu'on ne lui disait : « Allez la voir jusque à Monpensier, » mais il n'osait en faire la requête; et un jour dit à madame de Beaujeu que pour néant on parlait de ce mariage, et qu'il fallait savoir la volonté d'icelle, sans laquelle on ne pourrait rien faire.

Fut avisé qu'un des gentilshommes de la maison du roi, fort grand ami du seigneur de La Trimoille, aurait cette commission, et irait; dont ledit seigneur fut très joyeux; car il entreprit avec ce gentilhomme qu'il irait avec lui en habit dissimulé, à ce qu'il ne fût connu. Et pour le faire secrètement, demanda et eut congé pour aller à sa maison, à ce qu'il retournerait dedans quinze jours. Le gentilhomme partit un jour avant lui, assuré du lieu auquel avait promis de l'attendre, où se trouvèrent deux jours après. De là s'en allèrent où était la jeune dame, et logèrent ensemble; mais ledit seigneur laissa son train à six lieues de là, à ce qu'il ne fût connu, et prises les lettres de créance de madame de Beaujeu, en fit le présent en habit dissimulé à ladite jeune dame que tant désirait voir. L'un et l'autre se saluèrent gracieusement, et, la lettre lue, la jeune dame, en grande douceur et toute honteuse, lui dit : « Monsieur, la lettre que j'ai reçue de par madame ma tante, porte que je vous croie de ce que vous me direz de par elle.

— C'est, dit le jeune seigneur de La Trimoille, qui jouait le personnage du gentilhomme qui l'at-

tendait au logis, que je suis chargé savoir votre volonté du mariage duquel madame votre tante vous a puis n'aguère fait parler, de vous avec le jeune seigneur de La Trimoille, parce qu'on le presse de le marier ailleurs. — Je ne le vis onc, dit la jeune dame, mais sa bonne renommée me fait estimer que je serais heureuse si me voulait prendre, car on dit que de toutes les vertus qu'on saurait souhaiter en hommes, il en a si bonne part qu'il est aimé et en bonne estime de chacun. — Je vous assure, madame, que, s'il est en votre grâce, vous êtes autant ou mieux en la sienne; et que depuis le temps qu'on lui a parlé de vous, ne s'est trouvé en lieu de familiarité qu'il n'ait mis en avant quelques paroles de vos bonnes grâces; et la chose qu'il désire plus pour le présent, comme il m'a dit, est que vous soyez mariés ensemble. Et eût bien voulu avoir la commission de vous venir voir; non qu'il doute du bon rapport qu'on lui a fait de vous, mais pour contenter l'affection de son amoureux désir. — Il me suffit, dit la jeune dame, de le voir pour le présent en bon rapport des hommes et femmes; je prie Dieu qu'en honneur je le puisse voir par loyal mariage. »

Ils eurent plusieurs autres propos par le temps de deux ou trois heures qu'ils furent ensemble, et cependant on apprêta le dîner; mais ledit seigneur s'excusa sur un gentilhomme étant à son logis qui l'attendait pour aller ensemble en autre part et à diligence, priant la jeune dame faire réponse à la lettre de madame sa tante, ce qu'elle promit faire et lui envoyer à son logis, lui recommandant l'affaire. Et à tant prirent congé l'un de l'autre; et retourna à son logis ledit seigneur, où trouva le dîner prêt, et le gentilhomme qui l'attendait; mais il se contenta de peu de viande et d'une fois de vin, pour à dili-

gence laisser une petite lettre à la jeune dame qui avait saisi sa pensée.

Plus longue lettre eût écrit le jeune seigneur de La Trimoille à la jeune dame, car la véhémence d'honnête amour lui présentait assez matière, mais il doutait qu'elle n'eût aussi bonne volonté de les lire comme il avait de lui faire tenir, et ne savait si elle prendrait plaisir en longues lettres. Si bailla son épître à un jeune page d'esprit qu'il avait avec lui, et instruit de ce qu'il devait faire. Après le déloger de la compagnie, se transporta vers la jeune dame et lui dit : « Madame, monsieur mon maître et sa compagnie sont partis de leur logis, et suis demeuré pour avoir votre lettre à madame de Beaujeu. — Mon ami, dit la dame, elle est toute prête. » Et la lui bailla en lui disant : « Qui est votre maître? il porte faconde mieux de prince que d'un simple gentilhomme. — Madame, dit-il, il m'a baillé une lettre pour vous présenter; je ne sais si par icelle il n'a point mis son nom; et suis chargé de lui en porter réponse, si vous plaît la faire. » La lettre baisée par le page fut par lui mise entre les mains de la dame, qui en fit ouverture; mais après en avoir lu trois ou quatre lignes commença à rougir, pâlir, et trembler comme une personne passionnée et hors de soi. Et la lettre ployée, dit au page : « Mon ami, avez-vous charge de tôt aller après votre maître? — Quand il vous plaira, madame. — Or m'attendez donc, dit-elle, pour le jourd'hui et vous expédie sur le soir. Pourrez vous en aller à son gîte. »

La jeune dame, fort douteuse de ce qu'elle devait faire, demanda le repos de son cabinet pour répondre aux arguments de ses pensées. Honte virginale lui conseillait retenir la lettre sans réponse, disant que de son mariage ne devait montrer aucune affec-

tion, mais en laisser faire à ses parents; de l'autre part, Humilité la persuadait prendre la plume pour satisfaire à la requête de la lettre d'un si gros seigneur, laquelle n'était, en aucune chose, suspecte de déshonneur ni scandale, et qu'elle pourrait être reprise de présomption et arrogance si elle ne lui écrivait; par quoi y employa son clair esprit avec sa douce main, écrivant une brève épître.

Après le souper la jeune dame expédia le page du jeune seigneur de La Trimoille, lequel, nonobstant qu'il fût assez tard, partit pour aller vers son seigneur, auquel tardait fort son venir pour avoir réponse de sa lettre; et icelle reçue, au lendemain à son lever en fit secrète lecture, et bailla l'autre lettre, adressant à madame de Beaujeu, au gentilhomme qui rien ne savait que le jeune seigneur eût écrit à la jeune dame, ni qu'elle lui eût fait réponse. Si chevauchèrent ensemble jusque à Bommiers, où ledit seigneur demeura pour un jour ou deux; et le gentilhomme s'en retourna à diligence vers madame de Beaujeu, à laquelle il bailla la lettre de madame sa nièce, et lui dit qu'elle ne voulait autre chose faire fors ce qui lui plairait ordonner et commander, dont elle fut joyeuse. Et deux ou trois jours après, le jeune seigneur de La Trimoille, retourné de Bommiers à la cour, fut pressé d'entendre au mariage par le roi et les seigneurs et dame de Beaujeu, lequel fut bientôt accordé, car son affection et désir n'en voulaient le délai ni le dissimuler. Et afin que de trop long langage je n'ennuie les lecteurs, des allées et venues depuis à diligence faites pour écrire, accorder et passer le contrat de ce mariage, les noces de ces deux illustres personnes furent faites au lieu d'Escolles en Auvergne, non sans joie et grosse magnificence; et d'illec s'en vinrent à Bommiers et autres

places dudit seigneur, où furent faits plusieurs festins.

La compagnie rompue, à ce que chacun allât à ses affaires, le seigneur demeura avec madame son épouse quelque temps, et la rendit mère d'un fils qu'elle eut au bout de l'an, lequel fut tenu sur les fonts par procureur qu'y envoya le roi Charles VIII, et à cette raison porta son nom. Cependant d'une autre part ledit seigneur poursuivait la délivrance réelle de sa vicomté de Thouars et autres terres qui lui appartenaient à cause de sa feue mère, et dont il avait eu délivrance littérale par les lettres patentes du roi Louis XI, qui furent entérinées du consentement du roi Charles VIII par deux ou trois arrêts de la cour de parlement de Paris; et toutes lesdites terres, non sans grandes mises et labeurs, à lui délivrées ; puis bailla à ses frères leur apanage et demeura comte de Benon, vicomte de Thouars, prince de Thalemont, seigneur de Mareuil et Sainte-Hermyne, baron de Cron, qui lui vint à cause de son feu oncle, gouverneur de Bourgogne, avec grosse richesse de meubles. Aussi eut les seigneuries de Sully, l'Ile-Bouchart, des îles de Ré et Marans, de Mareuil, Sainte-Hermyne, Mauléon et autres terres.

Toutes ces choses furent faites quant audit mariage depuis le trépas du roi Loys jusque vers la fin de l'an 1484, duquel an, et au mois de juillet, les trois états du royaume furent appelés à Tours pour donner provision au gouvernement du roi et du royaume, où chacun desdits états fit ses plaintes. Et après y avoir pourvu, et aussi à la régence, fut ordonné qu'il n'y aurait aucun régent en France, mais que madame Anne de France, sœur aînée du roi et épouse du seigneur de Beaujeu, qui était sage, prudente et vertueuse, aurait le gouvernement de son corps tant

qu'il serait jeune, en ensuivant la volonté du roi Loys leur père; dont ledit duc d'Orléans ne fut content, et s'efforça par tous moyens avoir la superintendance des affaires du royaume, en quoi ceux de Paris le favorisaient. Et de ce avertie, ladite dame de Beaujeu envoya gens à Paris pour prendre au corps ledit duc d'Orléans, qui évada et s'en alla. Pendant ce temps, le duc de Longueville, son proche parent, pratiqua pour sa faction les comte d'Angoulême, duc de Bourbon et seigneur d'Albret, qui se déclarèrent ses amis; pour laquelle cause furent tous désappointés de leur état et pensions, qui leur donna occasion de tirer à eux le duc de Lorraine, le comte de Foix et le prince d'Orange. Toutefois cette entreprise fut soudain rompue et accord fait avec ladite dame de Beaujeu, qui conduisait cautement et prudemment son affaire, en l'an 1485.

L'année ensuivant, averti ledit duc d'Orléans que la dame de Beaujeu, sous l'autorité du roi, le voulait tenir au détroit et qu'elle avait été avertie de ses entreprises secrètes, se retira subtilement et secrètement vers monseigneur François, duc de Bretagne, ancien ennemi du feu roi Loys, père dudit roi Charles, lesquels avec autres princes leurs adhérents demandèrent aux Anglais et prirent alliance avec eux contre les Français. Le roi Charles et son conseil y pourvurent : car à diligence dressèrent grosse armée qu'ils envoyèrent en Bretagne par trois divers lieux; et après plusieurs villes dudit pays prises, allèrent assiéger la ville de Nantes en l'an 1487, en laquelle étaient le duc François et ses deux filles Anne et Isabeau, le prince d'Orange, la dame de Laval, l'évêque de Nantes, homme de sainte vie, et le comte de Comminges.

III

LA CAMPAGNE DE LA TRÉMOILLE EN BRETAGNE. SAINT-AUBIN-DU-CORMIER ET LA PAIX DE SABLÉ.

1488

§ 1. — LOUIS DE LA TRÉMOILLE, LIEUTENANT GÉNÉRAL DU ROI POUR LA GUERRE DE BRETAGNE.

En ce temps, le roi Charles, par la délibération de son conseil averti du bon vouloir du seigneur de La Trimoille, qui n'avait que vingt-sept ans, de sa hardiesse, prudence, diligence et bonne conduite et de plusieurs beaux faits d'armes par lui faits et rencontrés, et saillies qu'on avait fait au siège de Nantes, et aussi ès sièges et assauts de plusieurs villes, châteaux et fortes places de Bretagne, le fit son lieutenant général de son armée, et lui bailla toute autorité royale accoutumée être baillée en tels cas ; ce que ledit seigneur très volontiers accepta, et commença à prendre plus de souci qu'il n'avait accoutumé, et à penser en ce qu'il devait faire pour le profit du roi et du royaume, et acquérir honneur en sa charge.

§ 2. — CORRESPONDANCE DU ROI AVEC LE SIRE DE LA TRÉMOILLE RELATIVE A LA PRÉPARATION ET AUX PREMIÈRES OPÉRATIONS DE LA GUERRE [1].

A notre cher et féal cousin le sire de La Trémouille, notre lieutenant, aux sieurs de Charluz, de Saint-André, le sénéchal d'Agenaiz et à Claudie de la Châtre et Jacques de Silly, capitaines des archiers français de notre garde.

De par le roi.

Cher et féal cousin et vous nos aimés et féaux, hier environ trois heures après midi reçûmes vos lettres écrites à Marcilly le trentième jour de mars à huit heures du soir, par lesquelles nous écrivez qu'en allant sur la rivière de Vilaine, êtes allés à Marcilly et avez approché la place de si près que ceux de dedans se sont rendus à notre volonté; et y avez trouvé un capitaine, qui avait environ sept ou huit vingt francs archiers en habillement de guerre et cinq ou six gentilshommes et des plus gens de bien dudit Marcilly, tellement qu'ils étaient de XII^xx à III^c hommes, qui est un très bon service et dont sommes très joyeux; et vous en mercions bien fort, car c'est bon commencement de revenger nos gens de Vannes.

Au regard de ce que par vosdites lettres vous dites que aviserez s'il y a nuls Français ou autres qui autre-

1. *Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de La Trémoille pendant la guerre de Bretagne,* publiée d'après les originaux par Louis de la Trémoille. Paris, 1875, 1 vol. in-4° tiré à 300 exemplaires. On verra par les extraits empruntés à cette curieuse publication avec quel soin et quelle assiduité précoce le jeune roi présidait, sans y prendre directement part, aux opérations de la guerre.

fois nous aient fait le serment et pris nos gages, et que s'il s'y en trouve les baillerez au prévôt des maréchaux, ce sera très bien fait que d'eux et de leurs semblables, quand il en sera pris, on en fasse bonne justice sans nuls en épargner; car vous entendez bien que c'est le principal point pour la fin de cette guerre.

Et touchant l'avis que vous avez pris ensemble d'abattre ladite place de Marcilly, tant pour les maux qu'elle a faits comme aussi parce qu'elle pouvait nuire aux vivres, qui voudrait aller à Châteaubriant, nous trouvons votre avis bon; et nous semble que toutes telles petites places valent mieux être abattues que demeurer debout, car elles coûteraient à garder et si faudrait laisser des gens dedans dont on se peut bien servir ailleurs, et si n'y demeuraient pas assurés. Toutefois, il nous déplaît qu'elle est à notre cousin de Laval, mais nous l'avons trouvé et trouvons toujours si bon parent et serviteur, que nous sommes sûrs que ne lui en déplaira point; et aussi de cette perte et des autres qu'il fait pour notre service, nous avons intention de l'en récompenser en façon qu'il en sera très bien content.

En tant que touche notre cousin de Rohan, comme nous vous écrivîmes dimanche au soir, il s'en vient devers nous et l'attendons de jour à autre; et lui venu vous renverrons incontinent nos gendarmes qu'il a amenés avec lui. Aussi nous vous envoyons les Suisses, ainsi que nous vous avions écrit qui sont céans depuis notre dernière lettre de bien II^{c} hommes, et nos gendarmes qui sont venus de Vannes montés et armés mieux que n'étaient avant qu'ils allassent par delà ; et sont bien délibérés de ravoir ce petit qu'ils ont perdu et de l'autre avec. Au surplus faites-nous souvent savoir de vos nouvelles et vous donnez

toujours bien garde de votre affaire en manière qu'il ne vous en puisse advenir inconvénient.

Donné au Plessis du Parc, le onzième jour d'avril, environ dix heures du matin.

Envoyez-nous incontinent le capitaine du charroi de notre artillerie, et lui chargez bien qu'avant son partement il donne bonne provision au fait des chevaux de notre artillerie étant par delà.

CHARLES

PARENT.

De par le roi.

Cher et féal cousin et nos amés et féaux, nous avons reçu vos lettres écrites à Marcilly, datées du premier jour d'avril à cinq heures du matin, et vous mercions des nouvelles et avertissements que par elles vous nous faites savoir. Et au regard de ce que nous écrivez que s'il vous est besoin vous enverrez querir d'autres artilleries à Angers, et que en avez trop peu pour faire trois batteries et que à peine en feriez-vous deux, vous pourrez appeler les canonniers et autres qui se connaissent à ce métier et pourrez débattre avec eux lequel vaudrait mieux de faire trois batteries, deux ou une; et selon ce que par eux trouverez vous y pourrez conduire. Nous vous envoyons maître Jean Robineau pour en faire ce que aurez conclu.

Touchant le fait des vivres, nous avons envoyé Charlot Bastard à Angers, par devers ceux de la ville, pour en faire la diligence, et pareillement au lion d'Angers Furet; et s'il vous est besoin d'autres choses, faites-nous le savoir, et nous y pourvoirons incontinent. Au surplus nous avons su que ceux de notre ban et arrière-ban et autres de notre pays de

Normandie étant en notre armée ne savent bonnement à qui eux adresser; pourquoi nous semble qu'il serait bon que vous, notre cousin, en parlissiez au sénéchal d'Agenois, afin qu'il voulût prendre cette charge. En écrivant nos lettres avons reçu autres vos lettres, écrites à Pouencé le quatrième jour de ce mois à une heure du matin, par lesquelles nous écrivez qu'êtes retourné à Pouencé afin d'avoir vivres plus à votre aise et pour recevoir les Suisses et autres nos gens qui vous vont, et avec pour faire les préparatifs de votre affaire, qui nous semble être très bien fait; et incontinent le capitaine du charroi de notre artillerie venu, nous pourvoirons au fait dudit charroi tant des vivres que de l'artillerie.

Donné au Plessis du Parc, le cinquième jour d'avril, à onze heures du soir.

Signé : Charles.

Et sur le dos est écrit :

A notre cher et féal cousin le sire de La Trémouille, notre lieutenant, et nos amés et féaux conseillers, le sire de Charluz, de Balsac, général des Genevois, et Guischart d'Albon, sire de Saint-André.

A mon cousin de La Trémouille, sire de Cran.

Mon cousin, je vous eusse mandé la chute de votre pilier, si ce ne fût de peur du deuil qu'aviez eu qui empêchât mon service; mais, mon cousin, de peur qu'en maigrissiez, et aussi pour vous réjouir, je vous mande qu'aurez XX hommes d'armes de crues ainsi que m'écrivîtes. Et pour vous remonter des chevaux que brûlâtes, je vous envoie un par monsieur de Montmorillon, qui vous mène de mes gendarmes qui ne

servent de rien ici; et pour ce je vous prie que les traitiez bien et me les faites bien vaillants.

Au surplus, mon cousin, vous savez qu'êtes mon parent et que tenez de la bande des gueules; par quoi vu les services que me faites toujours, lesquels je n'oublierai jamais, que je vous en récompenserai bien et ne vous faudra point. Et encore je vous prie, faites-moi savoir des nouvelles le plus souvent que pourrez. Adieu, mon cousin, que je prie à Dieu qui vous donne vos désirs tout acccomplis.

Écrit au Plessis du Parc, ce mercredi seizième jour d'avril, à une heure après midi.

CHARLES.

A notre cher et féal cousin le sire de La Trémouille, notre lieutenant, et nos amés et féaux conseillers et chambellans les sires de Charluz, de Balsac, de Monfaulcon et de Saint-André.

De par le roi.

Cher et féal cousin et vous nos amés et féaux, nous avons reçu les lettres que vous nous avez écrites de lundi au soir, environ dix heures. Et au regard d'un article où vous mettez que ceux qu'ils sont à Rennes vous menacent de vous venir voir et lever, vous entendez bien qu'en tel cas il ne faut point être larron à sa bourse; c'est-à-dire que si vous aviez beaucoup de vos bons combattants blessés et aussi que vos gens, tant archers comme arbalétriers, fussent petitement pourvus de traits, c'est une chose là où vous devez bien prendre garde, car assez souvent par faute de bien penser aux choses à la fin elles se trouvent mal faites. Ce que vous en écrivons n'est que

par manière d'avertissement, pour ce que quand il advient quelque chose au contraire de ce que les gens entreprennent, il n'est pas temps de dire après : « Je ne m'en suis pas avisé. » Vous êtes bons et sages ; pensez en cette affaire à la conduire le plus sagement qu'il vous sera possible et nous avertissez toujours de ce qu'il vous surviendra de nouveau.

Donné au Plessis du Parc, le XXIIIe jour d'avril, à neuf heures du matin.

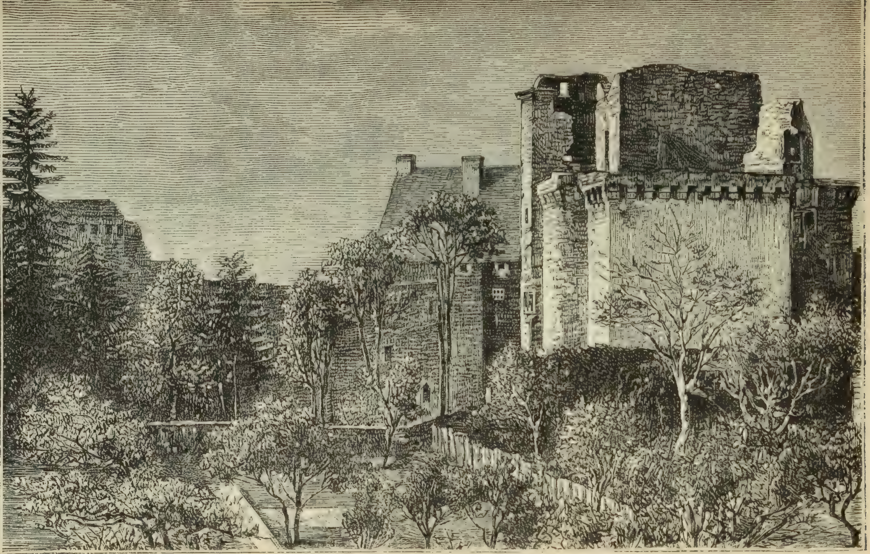
Charles
Damont.

§ 3. — PRISE DE CHATEAUBRIANT.

(Jaligny.)

Pour continuer la guerre de Bretagne, est à savoir que le roi, qui était à Tours en cedit mois d'avril mil quatre cent quatre-vingt et huit, avait fait faire si bonne diligence touchant son armée, qu'en ce même mois elle fut toute prête et s'achemina en Bretagne, où d'abord elle tira à Châteaubriant, qui s'était, comme a été dit ci-dessus, rendu aux Bretons, lesquels, apprenant que l'armée du roi s'en approchait, y envoyèrent des plus de gens de bien et meilleurs guerriers qu'ils eussent, jusqu'au nombre de douze cents combattants, pour défendre cette place s'il leur était possible, et la firent aussi en même temps amplement ravitailler. De cette armée était lors chef et lieutenant pour le roi le seigneur de La Trémouille, premier chambellan, qui était accompagné du seigneur de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, de messire Gaston de Lion, sénéchal de Toulouse, du vicomte d'Aunoy, du seigneur de Saint-André, du seigneur de Champeroux et de plusieurs autres capitaines; laquelle armée, qui était bien de douze mille bons combattants, se vint ranger devant ladite ville.

A leur arrivée, ceux de dedans s'efforcèrent un peu d'escarmoucher, mais ils furent si rudement repoussés qu'ils furent contraints de regagner leur clôture; en même instant l'artillerie du roi, qui marchait toute chargée, commença à tirer; et telle diligence firent les officiers qui en avaient le soin, qu'en moins de trois jours ils firent une grande brèche et ouverture et ensuite firent si bien leurs approches qu'en huit ou dix jours ils furent en état de combattre main à main, dont ceux de dedans furent fort épouvantés, et leur commença lors le cœur à faiblir, tellement qu'ils requirent de parlementer. Ils furent ouïs en leurs requêtes, et bien qu'on les eût pu avoir par force, toutefois pour éviter plus grande effusion de sang, on les reçut à composition, qui fut que le château et la ville demeuraient au bon plaisir du roi, que huit des principaux gens de guerre des Bretons, qui étaient dedans, demeureraient prisonniers, et que le surplus s'en irait. Les huit Bretons furent baillés suivant la capitulation, pour lesquels peu de temps après ceux du roi qui étaient demeurés prisonniers à la prise de Vannes furent rendus et échangés. Ce château et la ville furent rasés et dépeuplés. Partant le seigneur de Châteaubriant ne gagna guère d'avoir faussé sa foi au roi, et d'être retourné dans le parti du duc de Bretagne. Le roi eut incontinent nouvelle de cette bonne issue. Et lors il y avait par devers lui des gens de monsieur d'Orléans et de ce duc, qui pratiquaient à l'accoutumée quelque appointement, ou en faisaient le semblant, lesquels ne voulaient pas croire la prise de Châteaubriant en si peu de temps; mais quand ils en furent assurés, ils furent fort troublés, et furent renvoyés sans rien faire devers mondit sieur d'Orléans et le duc de Bretagne, qui étaient fort étonnés de cette prise.



Vue actuelle du château de Châteaubriant.

§ 4. — LETTRE DE FÉLICITATION DU ROI POUR LA PRISE DE CHATEAUBRIANT.

A notre cher et féal cousin le sieur de La Trémouille, notre lieutenant, et nos amés et féaux conseillers et chambellans les sieurs de Charluz, de Balsac, Montfaulcon et de Saint-André, et aux capitaines de nos gardes Claude et La Chastre et Jacques de Silly.

De par le roi.

Cher et féal cousin et nos amés et féaux, nous avons reçu vos lettres par lesquelles nous écrivez la composition de Châteaubriant, et comment ils doivent laisser la place et toute l'artillerie qui était dedans et la mettre entre vos mains, et qu'ils sont tenus de vous faire délivrer dedans XV jours le sieur de Champeroux, le bâtard de Bourbon et tous les autres qui furent pris à Vannes, et que pour ce faire ils ont baillé les otages dénommés en vosdites lettres dont sommes bien joyeux et de la peine et bonne diligence que vous et tous nos autres capitaines y avez prise vous savons bon gré et vous en mercions.

Au regard des hommes d'armes et archers qui étaient dedans ladite place, lesquels s'en sont venus à vous, pour nous servir, logez-les par compagnies où verrez que mieux sera et nous les ferons payer en ensuivant la promesse que leur avez faites. Et touchant ce que dites que ladite place de Châteaubriant est mal aisée à garder, au moyen de la grande batterie qui s'y est faite, et que sur ce désirez savoir notre avis, nous vous enverrons demain au matin le capitaine Raoul de Launay, par lequel sur ce et autres choses vous ferons savoir entièrement notre intention,

et, en attendant sa venue, nous semble que devez commander de faire abattre le château et fortifier votre logis et faire si bon guet et écoute que ne puissiez être surpris, en toujours vous enquérant des nouvelles de vos voisins pour nous en avertir et de tout ce qui vous surviendra.

Donné au Plessis du Parc le XXIIIIe jour d'avril, à onze heures du soir.

CHARLES.

§ 5. — PRISE D'ANCENIS.
(Jaligny.)

La ville de Châteaubriant ayant été ainsi emportée et rasée avec le château, l'armée du roi délibéra d'aller à Ancenis, pour aussi mettre cette place en son obéissance. Ce fut au mois de mai ensuivant, mil quatre cent quatre-vingt et huit, que ladite armée alla se poster devant. La place était très bien garnie de bons combattants, qui avaient grande quantité de fort bonne artillerie, de poudre, de gens de trait et de vivres, et faisaient leur compte de se bien garder et défendre et de la retenir contre l'armée. Mais les officiers de l'artillerie royale travaillèrent si bien, qu'il ne leur demeura muraille, ni fortification en son entier; à la vérité l'on tenait l'artillerie du roi l'une des bonnes que jamais aucun de ses prédécesseurs eût eue; il y avait entre autres des bâtons de nouvelle fabrique, en forme de serpentines, qui faisaient des passées incroyables, tellement qu'en moins de quatre jours ceux de dedans en furent si battus, qu'ils n'avaient plus de défenses où ils s'osassent tenir, et ne pouvaient plus rien exploiter ni endommager leurs ennemis. Se voyant donc ainsi rudement traités et en très grand danger de leurs vies, ils

furent contraints de demander à parlementer, ce qui leur fut octroyé ; et leur fut accordé qu'ils auraient liberté de s'en aller sûrement, à condition que la place et tous les biens de dedans demeureraient au bon plaisir et à la discrétion du roi, ce qui fut ainsi arrêté. Cette garnison, pour la plupart, se mit par eau et s'en alla à Nantes. Et suivant la condition susdite, tous les biens de la place furent distribués aux capitaines et autres de l'armée du roi. Il y avait dedans largement de vivres; pour le regard de l'artillerie, dont il y avait aussi grande quantité, et autres munitions de guerre, tout fut arrêté pour le roi. La place fut toute rasée, et les fossés qui étaient taillés dans le roc furent comblés; en quoi le seigneur de Rieux eut une merveilleuse perte qu'il avait bien méritée pour avoir ainsi faussé le serment qu'il avait fait au roi, lequel en eut par les postes incontinent des nouvelles, que surent bientôt aussi monsieur d'Orléans et le duc, qui étaient tous troublés d'un tel désastre, et ne savaient plus à qui se vouer et avoir recours, ni quel remède trouver dans leurs affaires de plus en plus désespérées. L'armée du roi se rafraîchissait, et on raccommodait l'artillerie, pour aller là où il leur serait ensuite commandé.

Quand les Bretons se virent ainsi mal menés, et qu'ils ne pouvaient bonnement résister aux forces du roi, croyant interrompre le cours de ses prospérités, ou au moins empêcher qu'on n'avançât davantage contre eux, afin d'avoir plus de temps de fortifier cependant les autres places qu'ils tenaient, mêmement Fougères, pour laquelle ils craignaient le plus, ils envoyèrent derechef une ambassade devers le roi, sous ombre de demander la paix à leur ordinaire, et de faire son bon plaisir; laquelle ambassade vint à Angers, où le roi s'était rendu, pour, en approchant

toujours davantage de son armée, en pouvoir plutôt recevoir des nouvelles, et les mieux faire secourir de toutes provisions nécessaires. Ces ambassadeurs demandaient la paix et suppliaient le roi de la part de monsieur d'Orléans, du duc et de tout le pays de Bretagne, qu'il lui plût les recevoir à quelque bon traité. Le roi les accueillait toujours fort gracieusement à son ordinaire, et voulait bien de sa part faire tout bon devoir. Mais les Bretons étaient si déraisonnables en leurs demandes, quelque dommage qu'ils eussent de la continuation de la guerre, qu'il n'y avait moyen de parvenir à un traité de paix. Ils demandaient toujours d'être restitués en toutes les places qu'ils perdaient; et même ils prétendaient des dommages et intérêts de leurs pertes, et faisaient toujours telles autres demandes, qu'on trouvait fort déraisonnables.

§ 6. — CORRESPONDANCE DU ROI AVEC LE LIEUTENANT GÉNÉRAL LA TRÉMOILLE RELATIVEMENT A L'ADMINISTRATION DE L'ARMÉE, AU PAYEMENT DES GENS DE GUERRE, A LA DISCIPLINE DES FRANCS ARCHERS.

Chinon, vendredi 9 mai.

A notre cher et féal cousin, conseiller et chambellan, le sire de La Trémouille, notre lieutenant.

De par le roi.

Cher et féal cousin, et vous nos amés et féaux, nous avons reçu vos lettres par lesquelles, entre autres choses, nous écrivez la difficulté que font les lieutenants des compagnies du sénéchal de Toulouse et du capitaine Méritain de faire ce que nous vous avons écrit. Pour cette cause, et aussi pour communiquer avec vous de ce qu'aurez affaire pour assiéger Fou-

gères, nous envoyons le capitaine Raoul, sieur de Mervilliers, lequel nous prions croire comme nous-même de ce qu'il vous dira de par nous; et par lui nous ferez bien au long savoir de vos nouvelles.

Donné à Chinon le IX[e] jour de mai.

CHARLES.

Chinon, vendredi 9 mai.

A notre cher et féal cousin et sire de La Trémouille, notre lieutenant, et à nos amés et féaux les capitaines en sa compagnie.

De par le roi.

Cher et féal cousin et vous nos amés et féaux, depuis au matin que nous vous avons écrit avons avisé, afin que de tout soyez mieux avertis de ce qu'il nous semble, nous envoyer le capitaine Raoul de Launay, lequel sera dimanche au matin devers nous. Et en attendant ce qu'il vous dira, ne laissez pas à faire toutes vos diligences qui sont aux affaires de par delà nécessaires, et nous avertissez de ce qu'il surviendra, et de notre part aurez toujours de nos nouvelles.

Donné à Chinon, le IX[e] jour de mai, à IX heures du soir.

CHARLES.

Angers, mardi 17 juin.

A notre cher et féal cousin le sire de La Trémouille, notre lieutenant en notre ost et armée de Bretagne, et aux capitaines étant avec lui.

De par le roi.

Cher et amé cousin et vous nos amés et féaux, nous avons reçu vos lettres écrites hier à sept heures

du soir, et nous donnons merveille de ce que dites que les gens de pied pressent si fort à avoir argent, car il n'y a que trois mois que les premiers sont en notre service et si ont eu dix francs pour homme sans ce qu'ils eurent des paroisses à leur partement et du vivant de feu notre très cher seigneur et père, que Dieu absolve, et de notre grand-père aussi, ils n'avaient que IX livres tournois en toute l'année qu'ils servaient, et ne laissaient pas à bien servir.

Nous connaissons assez qu'il tient aux capitaines et non ailleurs, parce qu'ils ne les font point vivre comme ils doivent, et leur laissent faire aussi grande dépense que feraient plus gens de bien qu'eux; et quand lesdits capitaines regarderaient à leur manière de vivre et qu'ils se feraient craindre, lesdits gens de pied n'oseraient dépendre leur argent que par raison et encore moins eux en aller sans congé. Et n'ont eu cause de ce faire; car s'ils eussent toujours été en hôtellerie depuis qu'ils sont en notre service et ils eussent vécu par raison, et ils eussent eu assez pour vivre de l'argent que leur avons fait bailler, et beaucoup mieux qu'en leurs maisons. Et si ne prenez garde à ceux qui s'en sont allés et qui s'en iront sans congé, et que n'en faites prendre, je ne serai point servi; et s'il y a aucuns des capitaines qui leur donnent nuls congés, avertissez-nous-en incontinent. Et au regard de l'argent que vous demandez, nous vous enverrons dedans trois ou quatre jours, et ne se peut faire plus tôt.

Touchant les blessés, nous entendons qu'ils soient payés s'ils sont en l'ost, et s'ils n'y étaient qu'ils le soient à leur retour, et avons ordonné qu'ainsi se fasse tant du temps passé que du temps à venir. Faites-nous souvent savoir de vos nouvelles, et de ce qu'il nous surviendra en serez averti.

Donné à Angers le XVII[e] jour de juin, à XII heures dudit jour.

CHARLES.

Angers, mardi 24 juin.

A notre cher et féal cousin, le sire de La Trémouille, notre lieutenant général en notre armée de Bretagne, et aux capitaines étant avec lui.

De par le roi.

Cher et féal cousin et vous nos amés et féaux, nous avons reçu vos lettres écrites à Martigny-Ferchaut d'hier à trois heures après midi, avec les rôles de la revue des gendarmes de nos ordonnances et gens de pied, et vu ce que dites que ne bougerez de là jusqu'à mercredi pour ce que vos vivres vous viennent plus aisément qu'ailleurs, qui est très bien avisé et le devez ainsi faire. Au regard des gendarmes, nous avons ordonné faire crier que tous gendarmes, tant de notre ordonnance, de ceux de pied qu'autres, s'en retournent en l'ost incontinent, et que si l'on en trouve après le cri, qu'on les punisse. Vous faites bien de faire bon guet et d'envoyer sur les champs pour savoir des nouvelles, et nous prions que toujours nous faites savoir ce qui nous en surviendra. Touchant le payement des gens de pied, nous avons ordonné au trésorier des guerres leur porter de l'argent et y a déjà envoyé ses clercs.

Au regard de Moricière et de Haultemer, qui n'ont point de honte de dire que leurs gens s'en sont allés, nous croyons qu'ils peuvent avoir plus de bien de nous feignant ne pouvoir tenir leurs gens que se faisant obéir comme capitaines doivent être; et s'ils croient que nous n'ayons point ouï parler comme les capi-

taines qui ont été devant eux se faisaient obéir de leurs gens au service de notre très cher seigneur et père, que Dieu absolve, et que jusqu'au camp qu'il fit faire en Normandie il n'avait été nouvelles de payement. Nous croyons bien qu'on ne leur ôtait pas le temps passé la plupart de leur gain comme on fait maintenant, car nous avons bien été avertis qu'il ne leur demeure rien et que encore les aucuns mangeassent très bien sur leur argent. Et leur dites hardiment que pour la désobéissance qui a été faite à eux et aux autres, nous avons espérance de n'en demeurer pourtant à être servi ; et s'ils nous répondent qu'ils n'y sauraient pourvoir, nous avons tant ouï débattre cette matière, en la présence de la plupart des capitaines généraux de notre royaume, que nous entendons assez bien comment francs archers se doivent mener, et le connaîtront par effet.

Nous avons été avertis que les marchands vivandiers de notre ost font de grandes plaintes de ce qu'ils payent aux prévôts de nos maréchaux et à leurs gens de très grands droits, de plus beaucoup que la raison n'en porte; et si ne sont point gardés et en font de grandes criées, et disent qu'ils n'osent vendre leur vin en détail pour ce que chacun en boit et ne leur en fait on point de payement; et nous sommes bien avertis que nos prévôts ne laissent pas pourtant à prendre leurs droits, et plus grand que ne leur appartient, car ils ne doivent prendre de chacun tonneau de vin vendu en détail que cinq sols ou le fût, et ils en font bien autrement, ainsi que nous ont dit les marchands. Entendez que les prévôts sont sujets à dédommager les marchands de la perte qu'ils ont par faute de justice, et prennent les droits sous cette condition, par quoi vous les y pouvez contraindre, si la plainte vous vient; et si vous ne l'avez fait, faites-

le d'ici en avant, car vous savez bien que là où vous avez faute de justice, jamais vivres ne vous viendront. Pourvoyez-y en cela et en toutes autres choses.

Vous ne nous avez point envoyé les rôles des compagnies des sires de Rohan et de Quintin; envoyez-les-nous par les postes, et aussi mandez au capitaine Adrien et au sire Dourouse que semblablement ils nous envoient ceux de leurs compagnies. Vous dites que vous serez deux ou trois jours audit Martigné, doutant fouler la terre de notre cousin de Laval. Il n'y a que bien à cela, mais il est besoin que vous regardiez le chemin que vous prendrez à votre délogement de là où vous êtes; et dit on par deçà que le lieu où vous vivrez le mieux serait autour de Châtillon, et si serait le chemin pour aller à Fougères ou à Dinan par les grèves; et pour ce mandez-nous ce que vous en trouverez par delà et ne laissez pas toujours à tirer en avant, car après la fin de cette trêve, qui sera jeudi, il faudra diligenter à ce qu'on aura à faire, et de notre côté nous faisons toute la meilleure diligence que nous pouvons.

Au surplus, ceux de Bretagne envoyèrent hier devers nous querir sauf-conduits pour tous ceux qui vinrent dernièrement; nous le leur avons envoyé et doivent demain partir pour venir ici. Faites-nous souvent de vos nouvelles et nous vous ferons savoir des nôtres.

Donné à Angers, le XXIIIIe jour de juin, à sept heures du soir.

CHARLES.

Angers, vendredi 25 juillet.

A notre cher et féal cousin le sire de La Trémouille, notre lieutenant général en l'armée de Bretagne, et aux capitaines étant avec lui.

De par le roi.

Cher et féal cousin et vous nos amés et féaux, nous avons reçu la lettre que vous avez écrite, ensemble celle du capitaine Perrin; et au regard des diligences que vous faites pour nous faire ce service, si vous les pouvez trouver à point, nous vous en mercions et ne faisons nulle doute que chacun n'en fasse son devoir. Au surplus nous avons ordonné à tous nos pensionnaires qu'ils partent demain pour aller à vous, car il y en avait ici une très belle bande; et aussi pareillement nous avons écrit au sieur du Fou qu'il vous renvoie ses gens à toute diligence. Nous avons vu pareillement le nombre de l'artillerie qui vous a été laissée, qui nous semble bon et raisonnable.

Les Bretons ont abandonné le Clos de Rais et l'ont rendu entre les mains de leur seigneur. Et au demeurant vous êtes là tant de gens de bien ensemble par quoi nous nous fions de tout en tout de notre affaire de par delà à conduire et en faire ainsi que vous le verrez, par le bon avis d'entre vous faisable; et de toutes les choses nécessaires dont vous avertirez, nous vous y donnerons la meilleure provision et la plus prompte que nous pourrons. Faites-nous souvent savoir de vos nouvelles et nous vous ferons savoir tout ce qu'il nous surviendra.

Donné à Angers le XXVe jour de juillet.

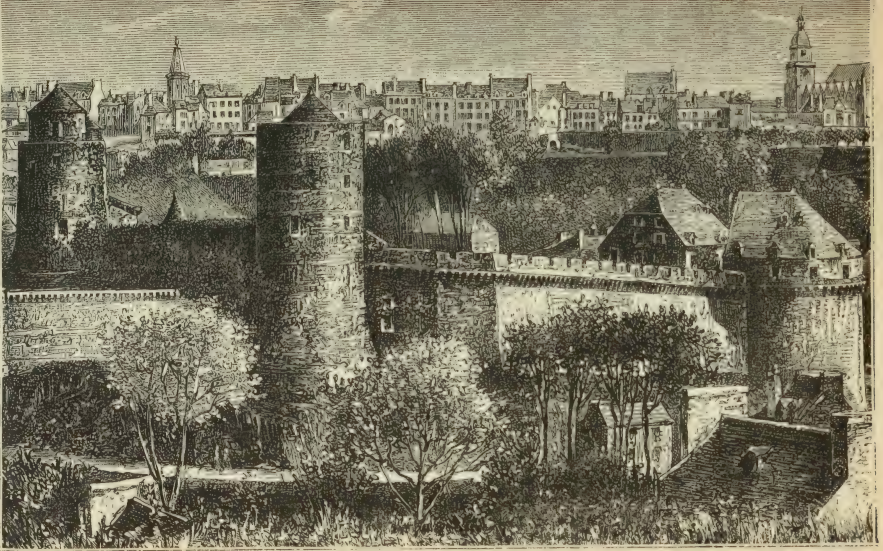
CHARLES.

§ 7. — LE SIÈGE MIS DEVANT FOUGÈRES.
(Jaligny.)

Le seigneur de La Trimoille assembla le conseil du roi pour traiter des pratiques de la guerre de Bretagne, où fut avisé et conclu qu'ils iraient assiéger Fougères, qui est place de frontière forte et de bonne résistance, ce qu'ils firent. Cependant le seigneur d'Allebret, qui s'attendait épouser madame Anne, fille aînée de Bretagne, retournant d'Espagne, se retira vers le duc à Nantes, et ses gens de guerre, qu'il avait amenés jusqu'au nombre de quatre mille, prirent leur chemin à Rennes. Le roi était lors à Angers, vers lequel le comte de Dunois alla comme ambassadeur sous sauf-conduit, pour savoir quel droit le roi prétendait en la duché de Bretagne.

§ 8. — SIÈGE DE FOUGÈRES.

Les Bretons cependant pourvoyaient au fait de Fougères, et y avaient envoyé des meilleurs gens de guerre qu'ils eussent, lesquels, jour et nuit, fortifiaient la ville et la faisaient ravitailler; outre cela ils faisaient grande assemblée de troupes et ramassaient toute la puissance de Bretagne en intention de combattre. Ils faisaient leur compte que si l'armée du roi venait assiéger Fougères, ceux de dedans tiendraient assez longtemps, jusqu'à ce qu'ils voulussent et fussent en état de combattre, parce que Fougères était une fort bonne place de guerre et qu'après Nantes, passait pour la plus belle et la plus forte de Bretagne; car le duc en tout son temps avait appliqué tous ses soins à la fortifier, comme la



Fougères.

jugeant la principale clef et entrée de son pays du côté où elle est assise.

D'autre part lesdits Bretons avaient envoyé successivement plusieurs ambassades devers le roi d'Angleterre pour en tirer secours, en leur faisant toutes offres et remontrances possibles à cet effet; mais le roi d'Angleterre ne voulait et ne pouvait point sans ingratitude rompre le serment qu'il avait avec le roi, considérant bien qu'après Dieu il ne tenait son royaume d'Angleterre que par la faveur et l'alliance que le roi lui avait faites. Tous les Anglais n'étaient pas de même, car ils étaient fort déplaisants de ce que leur roi ne secourait point les Bretons, et le priaient et exhortaient de ce faire, par la grande haine qu'ils portaient aux Français, sur quoi il évadait toujours le mieux qu'il pouvait; toutefois tant firent et négocièrent les ambassades de Bretagne envers ces Anglais, que le seigneur de Scales, accompagné de six à sept cents des leurs, vint descendre en Bretagne pour y secourir le duc; et disait on que c'était contre le vouloir du roi d'Angleterre. Les Bretons firent un grand bruit de ce secours pour donner plus de courage à leurs gens du plat pays, et pour plus aisément les émouvoir à se mettre en armes.

§ 9. — PRISE DE FOUGÈRES.

Le roi, et aussi monsieur et madame de Bourbon qui avaient toujours le soin et tout le gouvernement des affaires du royaume, sachant les dissimulations et amusements des Bretons, nonobstant que leur ambassade fût encore par devers lui, pratiquant toujours quelque traité, ordonnèrent à l'armée de marcher devant Fougères, où elle fit aussitôt toute

diligence de se rendre. A son arrivée, la garnison de dedans s'efforça d'escarmoucher, car il y avait des gens de bien dedans; mais ils ne purent résister aux forces du roi et se retirèrent dedans leur ville. D'autre part, l'artillerie du roi fit merveille de tirer, tellement qu'en moins d'un jour toutes les défenses du côté du siège furent ôtées aux assiégés; et de plus, au-dessus de la ville, la petite rivière qui passe par dedans fut détournée et divertie ailleurs, dont ils croyaient bien qu'on ne pourrait jamais venir à bout. Bref, en moins de huit jours, cette ville fut tellement battue, et les assiégés furent si mal menés et si ébranlés, que le courage leur manqua tout à fait et qu'ils furent obligés de se rendre, aussi espéraient-ils d'être secourus avant que de venir à cette extrémité. Mais les Bretons n'étaient pas encore prêts pour combattre, et préparaient toujours à ce sujet leur armée le mieux qu'ils pouvaient, se persuadant toujours qu'ils viendraient toujours assez à temps pour les secourir; car ils n'eussent jamais pensé que l'armée du roi, en si peu de jours, eût pu réduire ainsi une telle ville, si bien fortifiée et si bien garnie de bons combattants qu'elle était, qui avait pour sa défense toute la fleur du pays de Bretagne et des étrangers qui étaient dans ce pays, et la mettre en si grande nécessité comme elle fut. On estimait bien les Bretons qui étaient dedans se monter à deux ou trois mille combattants.

§ 10. — BATAILLE DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER.

24 juillet 1488.

(Jean Bouchet).

Comme on faisait toutes ces choses, le duc d'Orléans et autres seigneurs de son alliance et faction

allèrent assembler leurs gens d'armes à Rennes pour aller lever le siège du roi, que le seigneur de La Trimoille, son lieutenant général, tenait devant Fougères, leurs compagnies assemblées en une armée qui était de quatre cents lances, huit mille hommes de pied, huit cents Allemands et trois cents Anglais, avec une grande quantité d'artillerie. Le duc d'Orléans, le seigneur d'Allebret, le maréchal de Rieux, le prince d'Orange, le seigneur de Comminges, le seigneur de Châteaubriant, le comte d'Escalles, Anglais, le seigneur de Léon, fils aîné du seigneur de Rohan, et plusieurs autres seigneurs et barons de Bretagne, avec ladite armée, allèrent loger à un village nommé Andoille, le mercredi 23 juillet 1488. Cependant le seigneur de La Trimoille prit la ville de Fougères par composition. Donc le samedi ensuivant vinrent nouvelles aux ennemis, qui encore étaient audit village d'Andoille, et que les Bretons qui s'étaient tenus à Fougères, s'étaient retirés leurs bagues sauves; ce nonobstant marchèrent contre les Français pour aller assiéger la place Saint-Aubin, qui était en leur main; et arrivèrent au village d'Orange qui est à deux lieues dudit Saint-Aubin, ledit jour de samedi vers le soir, où furent avertis qu'ils rencontreraient les Français délibérés de les combattre. Le lendemain ils mirent leur bataille en ordre; l'avant-garde fut baillée au maréchal de Rieux, la bataille au seigneur d'Albret, et l'arrière-garde au seigneur de Châteaubriant. Sur une de leurs ailes fut ordonné le charroi de leur artillerie et de leur bagage; et jà soit ce qu'il n'y eût que trois cents Anglais, que conduisait le comte de Tallebot, pour faire entendre qu'il y avait plus largement, lui furent baillés dix-sept cents Bretons vêtus de hoquetons à croix rouges. Et parce que les gens de pied du duc de Bretagne

se doutaient des gens de cheval français étant en l'armée des Bretons, et mêmement dudit duc d'Orléans, lui et le prince d'Orange se mirent à pied avec les Allemands.

Le seigneur de La Trimoille, lieutenant général de l'armée française (qui venait de Fougères au-devant de ses ennemis), envoya messire Gabriel de Montfaulcon et dix ou douze autres hardis hommes français voir la contenance des adversaires, lesquels firent rapport de leur bon ordre. A cette cause le seigneur de La Trimoille fit aussi ranger en bataille toute son armée, lors étant en désordre. Messire Adrian de l'Ospital menait l'avant-garde, et ledit seigneur de La Trimoille, chef de l'armée, qui lors était en l'âge de vingt-sept ou vingt-huit ans, menait la bataille. Et comme ces deux armées s'approchaient, le seigneur de La Trimoille fit arrêter les Français et leur dit ce :

« Je suis assuré, messieurs et frères d'armes, que tant désirez votre sang n'être maculé de honte et le cher nom français d'infamie, que (par vous bien entendu quelles gens nous voulons combattre, pour quelle cause cette armée est assemblée, et la fin de notre entreprise) les cœurs vous croîtront, la force vous redoublera et hardiesse vous conduira jusque au loyer de victoire. Vous n'ignorez cette factionneuse guerre avoir été outre le vouloir du roi notre seigneur naturel, et à son grand regret devisée pour la liberté de son royaume, défense de son sceptre, conservation de sa couronne, et que nos adversaires par un discord civil et guerre intestine se sont assemblés pour monopoler le royaume, pervertir justice, piller le peuple, et abâtardir la noblesse. Et jà soit ce qu'ils soient du sang de France, se sont néanmoins alliés et accompagnés de nos anciens ennemis les

Anglais, persécuteurs de nos pères, envieux de nos aises, et perturbateurs de paix, et aussi des Bretons, non moins envieux pour le présent de la prospérité française. Nos adversaires, ou la plupart, sont sujets et hommes de foi au roi, tiennent de lui leurs duchés, comtés, terres et seigneuries, et néanmoins se sont mis en armes contre lui en l'offensant et toute la sainteté de justice, qui démontre assez leur querelle injuste, leur rébellion déraisonnable et leur résistance dénaturée, où nous devons prendre espoir que Dieu, principal conducteur des batailles, donnant victoire à qui lui plaît, vu qu'il est souverainement juste, ne permettra que soyons vaincus si nous voulons mettre la main à l'œuvre. Et si nous demeurons vainqueurs, considérez, messieurs, le bien et l'utilité que nous aurons faits au roi et à tout le royaume, et l'honneur, gloire, profit et louange que nous tous en aurons; et au contraire, si par notre lâcheté sommes surmontés, nous verrons la destruction de notre pays, de nos maisons, femmes, enfants, et consumation de nos biens avec perpétuel reproche.

« Est-il chose, messieurs, après le lien de la foi catholique, à quoi Dieu et nature nous obligent plus qu'au commun salut de notre pays et la défense de cette seigneurie sous laquelle avons pris être et nourriture, et de cette terre où chacun prétend se perpétuer au temps de sa vie? Trop mieux nous vaut mourir en juste bataille, guerre permise, au service du roi, qui est le lit d'honneur, que vivre en reproche, persécutés de toutes parts de ceux qui ne quièrent fors notre dommage et destruction. Et si nous tous avons cette considération, avec le support de notre juste querelle, je suis assuré de notre victoire, et suis certain du gain de la bataille et de la confusion de nos ennemis, qui n'ont par nature cœurs ni courage tels

que vous. Déployons donc nos mains, ouvrons nos cœurs, élevons nos esprits, échauffons notre sang, reculons crainte. L'amour de notre jeune roi tant bénin, mansuet, gracieux, et tant libéral nous conduise! et qu'aucun ne tourne en fuite, sur peine de la hart. Mieux vaut mourir en se défendant que de vivre en fuyant; car vie conservée par fuite est une vie environnée de mort. »

Ces remontrances persuasives parachevées, qui fort animèrent les Français, l'armée commença à marcher en francisque fureur sans désordre contre les ennemis, qu'ils rencontrèrent près d'une touche de bois hors ledit village d'Orange. L'artillerie fut tirée d'une part et d'autre, qui fort endommagea les deux armées. L'avant-garde des Français donna sur l'avant-garde des Bretons, qui soutint assez bien le choc; puis tirèrent les Français à la bataille des Bretons, où leurs gens de cheval reculèrent, comme aussi fit leur arrière-garde; et se prirent à fuir, et après eux leur avant-garde. Quand virent ce désordre les Français que conduisait le seigneur de La Trimoille, avec lequel était messire Jacques Galliot, hardi et vaillant chevalier, chargèrent sur les adversaires, et occirent tous les gens de pied qu'ils trouvèrent devant eux, et entre autres ceux qui avaient la croix rouge, pensant que tous fussent Anglais. Le duc d'Orléans et le prince d'Orange, qui étaient entre les gens de pied allemands, furent pris et amenés prisonniers à Saint-Aubin. Le maréchal de Rieux se sauva comme il put, tirant à Dinan; le seigneur de Léon, le seigneur du Pont-l'Abbé, le seigneur de Montfort et plusieurs autres nobles de Bretagne y furent occis, et de toutes gens jusqu'au nombre de six mille hommes; et de la part des Français environ douze cents; et entre autres ledit messire Jacques Galliot.

§ 11. — AUTRE RÉCIT DE LA BATAILLE DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER.

(Jaligny.)

L'armée des ennemis, se croyant enfin en assez bon état, se résolut au combat contre celle du roi, qu'elle présumait beaucoup harassée dudit siège. Le sieur de La Trémouille, ayant découvert leur dessein et résolution, envoya vers eux, comme à la petite guerre, le nommé Jacques Galliot, un des principaux chefs des troupes, afin d'aller, le plus près et le plus sûrement qu'il pourrait, épier et découvrir au vrai l'état où ils étaient, et la contenance qu'ils tenaient, ce qu'il exécuta le mieux qu'il put; et après les avoir bien observés en écarmouchant toujours contre leurs coureurs, il rapporta franchement qu'il lui semblait que si, dans le jour auquel le combat pourrait arriver entre les deux pays, un bon ordre n'était pas gardé parmi les troupes du roi, les ennemis, désespérés comme ils paraissaient, pourraient causer un grand outrage et un dangereux échec à l'armée du roi; d'autant que, vu leur entreprise si hardie et si téméraire en apparence, ils paraissaient à leur mine fière être très délibérés et résolus de tout perdre ou d'y demeurer les victorieux, et y faire grandement leur profit.

Sur ce rapport qu'il fit, tous les autres capitaines le prièrent de dire son opinion et avis là-dessus. Et après plusieurs choses et raisons remontrées et débattues entre eux, il fut d'opinion qu'on devait prendre une bande d'hommes d'armes des mieux bardés et montés, qui iraient côtoyer les gens de pied bretons et les écarmoucher; et quand lesdits Bretons viendraient aux mains et à donner, ces

hommes d'armes tâcheraient lors à les fendre et les rompre; et par ce moyen ils n'accableraient pas si âprement ni si rudement l'avant-garde des gens de pied du roi; et au contraire il en pourrait advenir que les Bretons se mettraient en déroute en même temps quand ils auraient affaire en deux endroits; ce qui arriva tout ainsi qu'on l'avait prévu.

L'avis dudit Jacques Galliot fut trouvé fort bon, et tous les capitaines furent dans le sentiment qu'on lui devait bailler la conduite de ladite bande d'hommes d'armes bardés, afin qu'il fît lui-même l'exécution de son propre conseil, comme celui qui avait plus d'expérience de guerre qu'eux tous; et furent pour cet effet détachés et pris environ cent hommes d'armes bardés, des mieux montés, avec lesquels il marcha au-devant des piétons de l'armée de Bretagne, et les gens du roi demeurèrent tous en bon ordre auprès dudit lieu de Saint-Aubin, attendant la bataille.

Pendant que ces choses se faisaient par les gens du roi, l'armée des Bretons marchait toujours, qui avait entre autres une fort bonne bande de gens de pied; car il y avait bien douze à quinze cents Allemands que le duc d'Autriche leur avait envoyés pour les secourir; et y était aussi le seigneur de Scalles, Anglais, accompagné de quelque sept cents archers d'Angleterre. Pour donner meilleure volonté de combattre aux susdits gens de pied, monsieur d'Orléans et le prince d'Orange s'étaient mis à pied avec eux et étaient dans la bande des Allemands, dont il leur prit fort mal; ledit seigneur de Scalles était aussi à pied, avec les archers d'Angleterre.

Avec les gens de cheval pour principaux chefs étaient le seigneur d'Albret, le seigneur de Rieux, le fils aîné de monsieur de Rohan, qui était fort jeune,

comme d'environ seize ans seulement, bien que son père tînt le parti du roi; mais il n'avait pas cru pouvoir abandonner le parti du duc, pour ce qu'il l'avait nourri et élevé dès son enfance. Avec les dessusdits, il y avait quelques barons et seigneurs de Bretagne, qui avaient sous eux de fort bonnes bandes d'hommes d'armes et de gens de cheval, et suivaient leurs gens de pied.

Or advint que les deux armées vinrent à se joindre et s'entre-choquer, et toujours l'armée des Bretons marchait fièrement et tenait bonne contenance. Quand les gens du roi aperçurent leurs ennemis, ils n'attendirent pas entièrement qu'ils vinssent les premiers jusqu'à eux, mais marchèrent fièrement au-devant, et finalement se joignirent; et comme ils s'entre-approchaient, le susdit capitaine Jacques Galliot commença de mettre à exécution l'entreprise qu'il avait ci-dessus conseillée et, avec les gens de cheval bardés qu'il avait, donna et chargea furieusement dedans le fort des gens de pied bretons; ce qu'il fit si rudement qu'il les fendit d'abord, et si fort les pressait et endommageait, qu'ils ne pouvaient presque plus soutenir un si violent choc. Les gens de pied du roi, de leur côté, faisaient de fort grands faits d'armes contre les Bretons. Et comme Dieu, qui est le maître des batailles, départ les victoires à son bon plaisir à qui il lui plaît, on vit tout à coup le cœur faillir aux Bretons, qui furent tout à fait hors d'espérance de salut; tellement qu'ils tournèrent le dos et se mirent en fuite, ne faisant plus aucune résistance. Après cela les gens du roi les prenaient ou tuaient comme bon leur semblait, mondit sieur d'Orléans y fut pris prisonnier, et en danger de sa personne, car les gens de pied le voulaient dépêcher; mais il survint des hommes d'armes qui le

sauvèrent, et fut jeté derrière un desdits hommes d'armes et mis hors de la presse. Pareillement le prince d'Orange fut pris par un Suisse du parti du roi, qui, tout le jour de la bataille, le menait quand et lui, et voyait tuer les Bretons en sa présence. Le seigneur de Scalles y fut tué, comme aussi tous les archers d'Angleterre et tous les gens de pied bretons, et ne se sauva qu'une bande de leurs Allemands qui furent épargnés.

Incontinent que les gens de cheval bretons aperçurent que le cas de leurs gens de pied allait mal pour eux, ils ne tinrent aucun arrêt, mais se mirent en suite, pour se sauver ; là bons chevaux et bien courants, et aussi bons éperons secouraient fort au besoin, à quoi monseigneur d'Albret et le seigneur de Rieux ne s'épargnèrent pas, et firent tant qu'ils se sauvèrent à la suite.

Les gens de cheval du roi les poursuivirent fort âprement, et en prenaient et tuaient largement; et entre les gens de nom le susdit fils aîné de mondit seigneur de Rohan y fut tué, et plusieurs autres pris ou tués. De la part du roi le sus-mentionné capitaine Jacques Galliot y fut blessé, dont il mourut, qui fut un très grand dommage; aussi y fut tué dom James de Lerin, fils du comte de Lerin de Catalogne, qui était venu servir le roi, y avait environ trois ans; de plus y fut tué un chevalier de Normandie d'auprès Evreux, nommé messire Robinet le Bœuf; et peu d'autres gens y demeurèrent morts du côté du roi.

Toute cette journée, les troupes du roi gardèrent le champ, et poursuivirent leurs ennemis. Et aussitôt par les postes et courriers firent savoir ces bonnes nouvelles au roi, qui était lors à Angers, dont il fut extrêmement joyeux, et les fit incontinent savoir par les bonnes villes de son royaume.

Le lendemain, le seigneur de La Trémouille et les capitaines du roi se rafraîchirent à Saint-Aubin-du-Cormier et donnèrent ordre à la garde de monsieur d'Orléans et du prince d'Orange, et firent visiter les blessés et inhumer les morts, en attendant des nouvelles et les ordres du roi. C'était le bruit qu'il y avait neuf à dix mille hommes des ennemis de tués, et que les Bretons étaient à la journée environ quinze à seize mille hommes; mais je crois bien qu'ils étaient dans la vérité neuf à dix mille hommes et qu'ils y perdirent quelque trois à quatre mille hommes.

Le roi fit savoir audit seigneur de La Trémouille et à ses capitaines et chefs de guerre qu'ils lui envoyassent mondit sieur d'Orléans avec le prince d'Orange, et envoya des archers de sa garde au-devant pour les conduire plus sûrement. Mondit sieur d'Orléans fut mené à Sablé et ledit prince d'Orange à Angers, où il fut à l'entrée merveilleusement hué, et moqué par le commun peuple de la ville, qui l'eût outragé, n'eût été les gens du roi; il fut serré dans le château sous bonne et sûre garde.

§ 12. — LETTRE DE FÉLICITATION DE CHARLES VIII A PROPOS DE LA BATAILLE DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER.

A notre cher et féal cousin le sieur de La Trémouille, notre lieutenant général en l'armée de Bretagne, et aux capitaines étant avec lui.

De par le roi.

Cher et féal cousin et vous nos amés et féaux, hier environ huit heures du matin arriva ici un chevaucheur de notre écurie, lequel venait de là où vous

étiez, qui nous a dit comme pour tout vrai vous aviez défait les Bretons et que notre frère d'Orléans y avait été pris et le sieur d'Elbret tué avec plusieurs autres, dont fûtes très joyeux. Mais de longtemps après n'en vint autres nouvelles jusqu'à ce que le page de vous, notre cousin, fût venu, qui arriva devers nous environ quatre heures après midi sans aucunes lettres; toutefois il nous en devisa assez bien. Et tantôt après par la poste, reçûmes les lettres que entre vous tous nous écriviez, lesquelles nous réjouirent fort, car par vosdites lettres en fûmes plus amplement acertenés; dont et du bon et du grand service que nous y avez fait vous remercions trestous tant qu'il nous est possible, car le service n'est pas petit et savons certainement que par votre bonne et grande conduite la chose est ainsi advenue. Aussi vous pouvez être assuré que jamais ne la mettrons en oubli, mais à toujours en aurons bonne souvenance.

Et au regard du capitaine Jacques Galliot, dont par vosdites lettres nous écrivez qu'il a été blessé d'un coup de coulevrine en la jambe, nous en sommes très déplaisants, car nous y avons un bon serviteur, et nous déplairait bien de le perdre. Au surplus vous ne nous avez point écrit le nombre des autres prisonniers ni comme il va de tout le demeurant, toutefois gardez-vous bien qu'on en mette un seul à rançon ni qu'on n'en laisse point aller, mais les faites bien tous garder.

Aujourd'hui nous dépêchons de nos gens pour aller devers vous, par lesquels nous ferons savoir de notre intention sur le tout bien au long.

Donné au Verger le pénultième jour de juillet, environ huit heures du matin.

CHARLES.

§ 13. — SOMMATION DU LIEUTENANT GÉNÉRAL AUX HABITANTS DE RENNES.

Chers et bien amés, vous avez pu voir la mauvaise querelle que vous soutenez contre le roi, car à la journée d'hier, qui était lundi, furent rencontrés vos gens et tous morts et déconfits en bataille. Et pour ce que vous avez été plusieurs fois avertis de la cause pourquoi le roi fait la guerre en Bretagne et savez aussi comme le roi a fait sommer le duc plusieurs fois de lui rendre tous ses sujets rebelles et désobéissants étant en son duché, dont il a toujours été refusant; et pour mieux clarifier votre mauvais vouloir et désobéissance, avez recueilli et mis les Anglais en votre pays, contre la volonté du roi, et les gens du duc d'Autriche, les Espagnols et autres étrangers pour faire la guerre à lui et à son royaume.

Et pour mettre à fin son intention, pour plus grande sûreté, il veut avoir l'obéissance de votre ville de Rennes, de laquelle, comme son lieutenant général en cette armée, vous en requérons et sommons de la mettre entre ses mains; et au cas que de ce faire vous êtes refusants, nous vous signifions de partir incontinent avec toute la puissance qui est ici pour aller devant votre ville, et y sera faite cette punition qu'il en sera mémoire et exemple à tous autres. Et si faites l'obéissance telle que requérons et que devez faire, nous vous assurons et promettons que le roi vous traitera de façon et manière que vous aurez cause d'être bien contents, et aussi bien et mieux que n'avez été par ci-devant; et incontinent nous faites savoir promptement réponse.

Et aussi vous mandons que demain, qu'approche-

rons de votre ville, vous faites venir et amener des vivres à l'ost; et seront bien traités ceux qui les amèneront et bien payés. Et adieu.

Écrit à Saint-Aubin-du-Cormier le 29e jour de juillet.

Signé : De La Trémouille.

Et au dos est écrit : *A nos chers et bien amés les gens d'Église, nobles, bourgeois, manants et habitants de la ville et cité de Rennes.*

§ 14. — PRISE DE SAINT-MALO.

(Jaligny.)

Après que l'armée du roi se fut rafraîchie, les capitaines, qui avaient à toutes heures nouvelles du roi, délibérèrent d'entrer toujours de plus en plus avant dans la Bretagne, et d'y conquèter villes et places. Ils s'imaginaient bien que ce qui s'était sauvé des Bretons tirerait à Rennes, et crois bien que s'ils y fussent allés, cette ville-là n'eût point tenu. Mais les gens du roi avisèrent que le principal était de gagner les ports de mer, lesquels étant conquis, le demeurant serait bientôt après en grande sujétion. Ils avisèrent donc d'aller à Saint-Malo, qui est le principal port de Bretagne, et se mirent en chemin pour l'assiéger.

Or tout ainsi que les gens du roi étaient fortifiés de courage, d'avoir gagné la journée de Saint-Aubin, les Bretons étaient beaucoup affaiblis en force et en vertus de l'avoir perdue, et étaient comme hors d'espérance; d'ailleurs, les habitants des villes étaient privés de tout espoir, et ne savaient où avoir recours; tellement que ceux de Dinan, incontinent après la

susdite journée, envoyèrent devers monseigneur de Rohan lui supplier qu'il voulût faire envers le roi qu'il les prît à merci, et qu'ils feraient son bon plaisir et se mettraient en son obéissance. Le roi les reçut volontiers et établit garnison en icelle ville, qui fut de cette sorte mise en sûreté pour le roi.

L'armée du roi arriva devant Saint-Malo, au mois d'août mil quatre cent quatre-vingt et huit, et fut cette ville assiégée et l'artillerie dressée devant, du côté de la mer, et fort battue. Pour abréger, combien qu'il y eût fort bonne garnison dedans, comme de mille à douze cents hommes, toutefois ils ne voulurent pas attendre la fortune et la fin du siège, joint que ceux de la ville qui ne voulaient pas se détruire, requirent de parlementer; et le tout étant bien pourparlé et débattu, ils se rendirent à cette composition, que les habitants de la ville demeureraient dans la jouissance de tous leurs biens, et ceux de la garnison s'en iraient un bâton blanc au poing, et tous leurs biens perdus et confisqués au profit des gens du roi, comme aussi tous les autres biens que ceux du pays avaient retirés dedans.

A la prise de Saint-Malo les Bretons eurent une grande et merveilleuse perte, pour ce qu'ils la tenaient pour une des plus sûres villes de tout le pays de Bretagne; et à cette cause avaient retiré dedans, comme à refuge, la plupart de leurs biens; ce qui fut cause qu'il y eut un fort grand gain pour les gens du roi, et c'était toujours un plus grand renfort pour lui, et plus grand affaiblissement pour le duc et ceux de son parti. Que si les Bretons furent affaiblis à cause de la journée de Saint-Aubin, et de la prise de monsieur d'Orléans et du prince d'Orange, et du retour de la ville de Dinan en l'obéissance du roi, la prise de Saint-Malo les mit encore



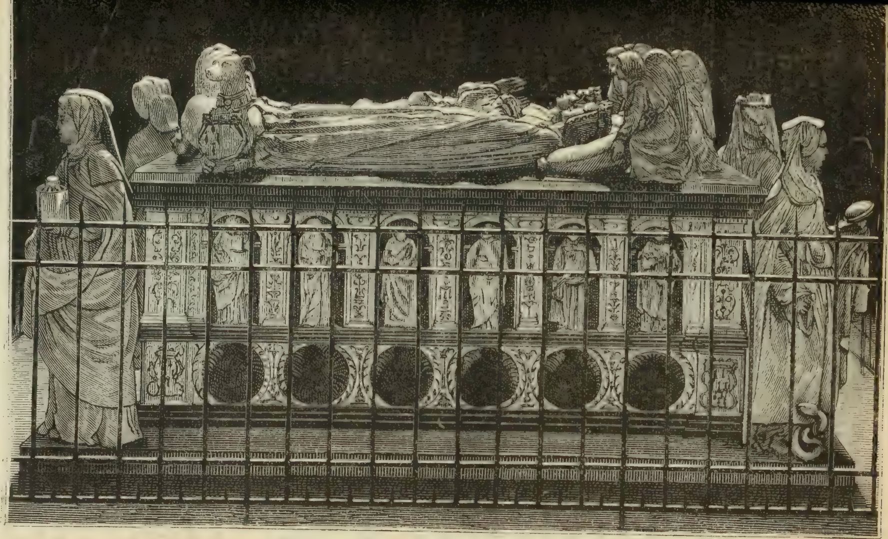
Saint-Malo.

davantage hors de tout espoir de salut, et ne voyaient plus aucune ressource ni remède à leurs maux, sinon d'avoir leur final recours à la bonne grâce et miséricorde du roi, comme au seul port assuré qu'ils pourraient espérer.

§ 15. — PAIX DE SABLÉ (20 août 1488.)

Le tout bien débattu entre eux, ils délibérèrent finalement d'envoyer une bonne et grosse ambassade devers le roi, afin de se soumettre du tout à sa volonté et bonne grâce, et le supplier d'avoir pitié du duc et de ses filles, et de ne les déshériter point; comme aussi d'avoir pitié de tout le pays de Bretagne, suivant laquelle délibération ils dépêchèrent des plus grands personnages et gens de bien d'entre eux, pour s'acquitter de cette ambassade, laquelle fut envoyée avec des articles et lettres du duc. Or combien que ce duc dans les lettres qu'il avait auparavant écrites au roi, depuis le trépas du roi Louis son père, ne l'avait pas appelé dans l'intitulation d'elles son souverain seigneur, et dans la souscription n'avait pas mis sujet, toutefois à ce coup il le fit, et répara ce qu'il avait manqué de faire par le passé.

Ces ambassadeurs arrivèrent à Angers, où le roi les fit bien recevoir; ils lui vinrent faire leur révérence et présenter leurs lettres de créance et, en les présentant, ils se montrèrent beaucoup plus humbles que par le passé, même ils usaient de termes et de sujétion qu'ils n'avaient pas accoutumé de faire, en le suppliant très humblement qu'il lui plût avoir pitié du duc, et de ses filles, et de tout le pays de Bretagne, et de vouloir considérer la misère en la-



Tombeau de François II édifié de 1502 à 1507 par les soins de la reine Anne de Bretagne et sur les dessins de Jean Perréal dans la cathédrale de Nantes.

quelle étaient réduits tous les habitants dudit pays; et lui tinrent plusieurs autres discours sur ce sujet.

Après que le roi eut entendu ladite ambassade, sur-le-champ, de lui-même, et sans sur cela prendre aucun conseil, il leur fit réponse et leur dit combien il lui déplaisait de la guerre qui était encommencée, et qu'il n'en était pas la cause, qu'il n'avait pas tenu à lui que dès il y avait longtemps la paix ne fût faite, mais que le duc, et ceux qui s'étaient retirés par devers lui, lui avaient commencé la guerre, sans aucune cause raisonnable; et combien que le tort fût tout de leur côté, il n'avait point jusqu'à présent trouvé le duc, ni ceux de son parti, en vouloir de venir à aucun bon et sûr appointement; que de sa part il avait toujours été défendeur, et leur remontra vivement qu'il n'avait pas tenu à lui, à ceux de sa bande et à tout le pays de Bretagne, qu'ils n'eussent entièrement brouillé et confondu le royaume, qu'à ce sujet ils avaient fait tout leur effort possible. Mais que Dieu, qui a toujours été le protecteur du royaume, l'avait gardé et préservé dans sa bonne querelle et lui avait donné la victoire de ses ennemis, tellement qu'ils avaient grande cause de s'humilier envers lui; et qu'il savait bien que si le duc et ceux de sa bande étaient aussi bien que lui au-dessus de leurs affaires, et qu'il fût réduit à les requérir de quelque accommodement, ils ne lui voudraient pas jamais faire la même grâce qu'il était délibéré de leur faire; en leur ajoutant que, bien qu'il parût assez qu'il était alors en son pouvoir de les achever de perdre, il ne voulait toutefois point user de vengeance en leur endroit, mais la laisser toute à Dieu, à qui seul elle doit être réservée. Ces remontrances étant ainsi faites, il leur dit que très volontiers il commettrait des principaux de son conseil pour ouïr amplement leur ambassade

et la manière avec laquelle ils souhaitaient parvenir à une bonne paix, les assurant que de sa part il se mettrait en toute raison bonne et équitable.

Après que lesdits ambassadeurs eurent écouté ainsi le roi, et entendu les belles remontrances qu'il leur avait faites, ils en furent fort consolés, et ne se purent tenir de dire que bien heureux étaient les sujets du royaume et tenus à Dieu, qui leur avait donné un roi si sage, et si prudent, et plein de si grande grâce et douceur, vu mêmement l'âge qu'il avait alors, qui n'était pas encore de seize ans accomplis. Ils remercièrent le roi très humblement de son bon accueil, et de la grâce qu'ils trouvaient en lui. De là en avant, ils allaient chaque jour conférer avec ceux que le roi avait commis pour les ouïr. Enfin après plusieurs assemblées et remontrances faites, et débattues d'un côté et d'autre, pour abréger, les articles de paix et appointement furent faits et accordés [1].

1. La paix de Sablé, conclue le 20 août 1488, devait être cruelle pour le vaincu. Le préambule accuse François II d'être l'agresseur dans une lutte où, à vrai dire, il n'avait fait que se défendre; mais les apparences le condamnaient, puisqu'il était entré de lui-même dans la ligue de 1486. François II s'engage à faire sortir tous les étrangers enrôlés à son service, à ne pas marier ses filles sans le consentement du roi, et à lui abandonner les places de Saint-Malo, Fougères, Saint-Aubin et Dinan. En retour, Charles VIII promet de faire évacuer le duché par ses troupes. Le duc ratifia ce traité le 31 août dans des termes qui témoignèrent de l'excès d'humiliation où le réduisait son impuissance : « Savoir faisons que, nous réduisant à mémoire les grands biens et honneurs qu'en notre jeune âge avons reçus en la maison de France et connaissant la très grande bonté de Monsei-

gneur le roi et le bien, profit et utilité venant de cette paix, nous, pour ces causes et considérations et autres à ce nous mouvant, et mêmement pour la sûreté de notre État et de notredit pays, et aussi pour ce que de notre pure et franche volonté ainsi le voulons, avons fait, passé, levé, consenti, accordé et conclu.... » Quelques jours après avoir ratifié ce traité, François mourut de chagrin à Couëron, près de Nantes.

IV

LE MARIAGE D'ANNE DE BRETAGNE AVEC CHARLES VIII

1491.

---

§ 1. — RENOUVELLEMENT DE LA GUERRE DE BRETAGNE. (Jaligny.)

Au mois de février mil quatre cent quatre-vingt et neuf (1490 n. st.), le roi étant encore à Paris, après qu'il eut donné ordre sur la guerre de Flandre, et enjoint à ses capitaines ce qu'ils avaient à faire, pour ce qu'il avait chaque jour nouvelles que ses gens de guerre qui étaient en des garnisons dans la Bretagne [1]

1. Aux termes du testament de son père, la duchesse Anne avait été placée sous la tutelle du maréchal de Rieux et de sa gouvernante madame de Laval, mais, aux termes du traité de Sablé, la tutelle des deux filles de François II était dévolue au roi de France. Ce même traité autorisait Charles VIII à réclamer le renvoi des auxiliaires étrangers débarqués en Bretagne, et le gouvernement breton ne pouvait les renvoyer sans mettre en péril son existence même. Le roi, en effet, ne prétendait pas seulement, en vertu de sa garde noble, disposer de la main des deux princesses; il élevait aussi des droits sur le duché, car le 18 septembre, c'est-à-dire

prenaient villes et places, et qu'ils s'étaient comme rendus maîtres de toute la Basse-Bretagne; même qu'ils avaient pris Conquest, qui est un beau port de mer, et que le seigneur de Rohan, lieutenant du roi, avec aucuns capitaines, était devant le château de Brest, lequel ils tenaient si étroitement assiégé, que ceux de dedans offraient de se rendre, leurs bagues sauves; à quoi il ne les voulait recevoir, sans savoir auparavant sur ces conditions le bon plaisir du roi, auquel pour cette cause ils avaient écrit. Le roi donc déli-

neuf jours après la mort de François, il enjoignait au parlement de Paris de rechercher tous les registres, lettres et autres pièces propres à établir son droit sur la Bretagne. La convention de Sablé, qui devait mettre fin à la guerre, la ranima donc presque immédiatement.

L'unité du gouvernement rétablie en Bretagne et l'alliance des Bretons avec l'Angleterre, l'Espagne et l'Autriche pouvaient entraver ou ruiner ses desseins, qui dès 1487 tendaient à un mariage avec l'héritière du duché. D'après Foulquart, procureur syndic de Reims, ce bruit répandu à la cour était déjà venu aux oreilles de Marguerite d'Autriche. « Le lundi premier jour de septembre (1488), fut rapporté par le doyen de ... et le lieutenant du capitaine de Luxembourg que le roi leur avait fait voir la reine, laquelle avait LII pouces de hauteur du sommet de sa tête jusqu'en terre, et qu'allant en Bretagne, il avait été voir la reine, laquelle l'avait moult honorablement salué, et après l'avoir embrassé et baisé en pleurant lui avait dit qu'on lui avait dit qu'il s'en allait en Bretagne épouser une autre femme, à quoi le roi lui répondit que son père lui avait baillé pour femme, et qu'elle fût sûre que tant qu'elle vive, il n'en aura point d'autre, et sur ce elle lui requit qu'il la menât donc avec lui, dont il fut content, et depuis, par l'avis de son conseil, quand il l'eut menée aux Montils-lez-Tours, là y laissa sans la mener plus avant.

béra de partir de Paris, et tirer en Touraine jusque vers les marches de Bretagne pour plus tôt les secourir de gens, et leur faire savoir plus souvent de ses nouvelles et en recevoir d'eux réciproquement. A cet effet, il se prépara sur tout ce qu'il lui convenait de faire, et ledit mois de février mil quatre cent quatre-vingt et neuf il partit de Paris, ayant, le jour avant son départ, été visiter l'église de Sainte-Avoie, où il ouït la messe, et y fit ses offrandes et ses prières et ses recommandations. puis il tira à Amboise et à Tours.

§ 2. — RÉBELLION DE SAINT-OMER.

Pendant que le roi allait en Touraine, survinrent des choses en Picardie, en ce même mois de février mil quatre cent quatre-vingt et neuf, dont nous ferons un peu de mention; et d'autant que ci-devant a été dit, comme le seigneur des Cordes, lieutenant du roi en Picardie, avait pris d'emblée la ville de Saint-Omer, et comme il l'avait réduite en l'obéissance du roi, ceux de cette ville se mutinèrent en cedit mois, et voici comme cela advint. Il est vrai qu'en faisant le traité de ceux de Lille, Douai et Orchies ci-devant écrit, il fut dit que si ceux de Hainaut voulaient entrer en semblable traité, qu'ils y seraient reçus par le roi. Or pour ce que les Hennuyers étaient si fort foulés de la guerre, et en si grandes nécessités de vivres qu'ils ne pouvaient plus reculer, qu'ils ne fissent en toutes choses le vouloir du roi, après que le susdit traité de Lille eut été conclu, ils envoyèrent des gens par devers ledit seigneur des Cordes qu'il voulût à cette fin se trouver à Tournai, là où se trouveraient aussi avec lui des plus gens de bien du pays, pour conclure leur appointement. Le seigneur des Cordes

se prépara donc pour aller à Tournai, et s'y rendit, en y attendant de jour à autre les Hennuyers, qui se préparaient de leur côté pour se rendre par devers lui. Mais cependant ceux de Saint-Omer pensaient bien à autre chose, et avaient bien un autre dessein en tête; ils étaient toujours déplaisants de ce que ledit seigneur des Cordes les avait surpris d'emblée, par leur faute et négligence, ce qui fit qu'aucuns de leur ville qui étaient plus dans leur cœur du parti du duc d'Autriche que de celui du roi, trouvèrent moyen de pratiquer et avoir intelligence avec aucuns capitaines aventuriers d'icelui duc d'Autriche, lesquels se tenaient en Flandre dispersés en des petites villes qui sont ès marches de Calais, comme à Dixmude, Nieuport et autres lieux où ils firent leur entreprise de reprendre Saint-Omer, et dirent à ces capitaines qu'ils trouvassent invention de ramasser le plus de gens qu'ils pourraient, et qu'à certain jour dont ils convinrent, ils se rendissent audit Saint-Omer, ce que ces capitaines firent, et en même temps ceux de Saint-Omer de leur part gagnaient secrètement le menu peuple; entre les autres, ils pratiquèrent les islères ou gens d'eau qui sont les mariniers, et gens vivant des vaisseaux et bateaux qui vont le long de la rivière du Liz. Ensuite les capitaines du duc d'Autriche firent savoir à ceux de Saint-Omer qu'ils étaient prêts et qu'ils avaient bien sept à huit cents compagnons à leur disposition. Après quoi ceux de Saint-Omer leur mandèrent le jour qu'ils viendraient, et qu'une partie de leur troupe se mît sur l'eau, afin qu'on se doutât moins de rien, et que les autres s'acheminassent le plus secrètement qu'ils pourraient. Ils se trouvèrent donc précisément à l'heure avisée et convenue entre eux et ceux de la ville qui étaient de l'entreprise, et les plus forts dans icelle se décla-

rèrent au jour arrêté, et vinrent au-devant d'eux à la porte par où ils venaient, où ils se saisirent d'abord des portiers dont aucuns furent maltraités, combien qu'ils ne fissent aucune défense ni résistance. Les capitaines du duc d'Autriche, dont messire Charles de Saveuse était un des principaux, entrèrent de cette sorte dans la ville, et aussitôt les islaires susnommés, c'est à savoir le commun peuple, se rangèrent auprès d'eux; de prime face ils allèrent vers le château pour voir s'ils le pourraient avoir : mais il y avait dedans des gens qui se mirent en défense, et qui résistèrent à leur entreprise. Voyant donc qu'ils ne le pourraient avoir pour lors, ils firent des défenses et retranchements et dressèrent des fortifications et batailles contre ceux du château, et avaient gens toujours au guet contre eux. Aussi ceux de la garnison du château se tenaient sur leur garde de leur côté. Les mutins et rebelles de Saint-Omer se saisirent en même temps des gens de la garnison, qui y était en petit nombre pour le service du roi, d'autant que le seigneur des Cordes, comme lieutenant du roi, avait fort obtempéré et acquiescé à leurs requêtes, afin de les contenter et soulager du logement des troupes, tant qu'il se pourrait; de plus ils prirent occasion de se saisir de plusieurs gens de bien des premiers de la ville, qu'ils pensaient avoir de quoi, et leur faisaient accroire qu'ils étaient bons Français; et sur ce prétexte, ils prenaient tous leurs biens, les pillaient, et leur faisaient tout le pis qu'ils pouvaient. C'était pitié que de se trouver lors dans ladite ville, aussi peut-on bien s'imaginer quelle raison il y a parmi le peuple quand il a la domination, et qu'il a autorité et l'avantage de pouvoir faire du mal, surtout étant joint à tels gens de guerre qu'étaient ceux qui les étaient venus aider, étant tous

gens ramassés et sans solde, venant la plupart des côtes et environs de Calais, et de Guines, auxquels tous biens étaient communs pourvu qu'ils les pussent avoir et s'en rendre maîtres, dont ils ne se mettaient pas en grand souci de faire satisfaction. Ces choses étant ainsi faites, le seigneur des Cordes, qui était demeuré à Tournai, pour négocier avec les Hennuyers, en fut averti, et tout soudainement, avant que d'appointer et rien conclure, il en partit, et vint en toute diligence à Aire, là où il assembla le plus de gens qu'il put, avec lesquels il s'en alla au château de Saint-Omer, pour le secourir, et adviser s'il n'y aurait point quelque moyen et remède pour recouvrer la ville; mais il trouva que les habitants s'étaient déjà si fort retranchés et fortifiés qu'à grand'peine les pourrait-on prendre, sans avoir une grande armée. A cette cause, et aussi pour ce qu'il craignait, s'il dressait soudainement une armée, qu'ils ne fissent quelque mauvaise entreprise, et ne prissent une résolution de désespoir, comme de recevoir et mettre les Anglais dans leur ville, dont ils sont proches voisins, et s'ils y entraient les plus forts, qu'ils ne s'en saisissent, afin d'éviter un si grand danger, il fut conseillé qu'il valait mieux ne les pas réduire à une telle nécessité, puisque plus aisément le roi pourrait reprendre et recouvrer la ville d'eux-mêmes que les Anglais. Pourtant il délaissa et abandonna ledit château, lequel, à la vérité, n'est que comme une maison du château de plaisance, car il est sans forteresse qui vaille. Ensuite le seigneur des Cordes se retira vers Hesdin, où il se tenait le plus souvent, et fit renforcer les garnisons de Thérouënne et d'Aire, qui tenaient une grande sujétion et crainte de Saint-Omer; les mutins de laquelle ville n'avaient pas aucune occasion de faire une telle désobéissance au

roi, car pendant qu'ils avaient été en ses mains, il les avait toujours fort bien traités; là où, avant qu'ils fussent en sa sujétion, ils étaient en grande nécessité de vivres, qu'ils avaient sous lui en grande abondance tant des marchands de Paris, qui leur en menaient chacun jour, que par eux-mêmes qui en venaient charger là où ils voulaient dans tous les pays de l'obéissance du roi, et de plus ils avaient en France et ailleurs un très grand commerce et trafic de marchandises, qu'ils perdirent dès qu'ils se furent ainsi montrés rebelles. Mais les populaces ordinairement ne regardent sinon qu'à exécuter les premiers emportements de leur mauvaise volonté, et non pas aux conséquences qui leur en peuvent advenir. Toutefois nonobstant leur rébellion, ils ne voulaient point souffrir que les gens de guerre qui étaient dans leur ville fissent la guerre aux sujets du roi, et voulaient bien demeurer neutres.

§ 3. — CAPTIVITÉ DU SIRE D'ARGENTON ET DE SES COMPLICES.

Ci-devant a été dit, comme tôt après l'allée de monsieur le duc d'Orléans en Bretagne, le roi étant à Amboise, l'évêque de Périgueux, surnommé de Pompadour, et celui de Montauban, surnommé d'Amboise, de la maison de Chaumont, et les seigneurs de Bucy, frère dudit évêque de Montauban, et d'Argenton en Poitou, furent arrêtés prisonniers, parce qu'on surprit certaines lettres qu'ils écrivaient en Bretagne, par lesquelles on soupçonnait qu'ils avaient intelligence avec mondit sieur d'Orléans et les autres qui tenaient son parti. Depuis ledit temps jusqu'au mois de février mil quatre cent quatre-vingt et huit (neuf, n. st.), ils furent détenus prisonniers et menés

en divers lieux, et finalement à Mehun-sur-Loire, et furent interrogés par aucuns conseillers de la cour de parlement. Mais le pape avait lors des ambassadeurs devers le roi pour aucunes matières, lesquels avaient charge de les interroger de par le pape, et de traiter leur appointement de tout leur pouvoir; et après qu'ils les eurent ouïs avec les conseillers de parlement, qui les avaient jà interrogés, ils firent requête au roi de par le pape pour leur délivrance, à laquelle requête il obtempéra volontiers, et furent ainsi délivrés : mais ils furent continués ès limites de leurs diocèses; et aussi fut délivré le seigneur de Bucy; pour le regard du seigneur d'Argenton, il était gardé à la Conciergerie à Paris, où il avait été mené pour lui faire son procès.

§ 4. — ALLIANCE DES BRETONS AVEC LE ROI D'ANGLETERRE HENRI VII.

Durant tout l'hiver et depuis le mois d'octobre précédent, que le roi s'était retiré ès marches de Paris, son armée avait toujours continué la guerre, et avait réduit presque toute la basse Bretagne en son obéissance, comme dit est, même ces deux beaux ports de Conquest et de Brest, ce qui fit que les gouverneurs des filles de Bretagne (c'est à savoir monseigneur de Dunois, les seigneurs d'Albret, de Rieux, de Comminges et les autres de leur bande) voyant le roi ainsi conquérir tout le pays, et qu'ils ne pouvaient plus résister, ils délibérèrent de faire du pis qu'ils pourraient. Ils avaient envoyé plusieurs ambassades devers le roi d'Angleterre et ceux du pays, en leur faisant toutes les offres qui leur étaient possibles, afin d'en tirer du secours, et tant firent leurs ambas-

sadeurs, que les Anglais leur donnèrent enfin audience. Ils leur remontrèrent que, si le roi venait à bout de la Bretagne, cette province ne sortirait jamais de ses mains, et qu'il se rendrait maître de la mer, ce qui tiendrait à l'avenir le royaume d'Angleterre en toute sujétion. Le roi d'Angleterre de sa part avait toujours connaissance et ne vouloir oublier que le roi par son secours et son assistance lui avait comme mis son royaume en ses mains; ce qui faisait que, s'il n'eût tenu qu'à lui, il n'aurait jamais voulu avoir de guerre avec le roi; mais les prélats et seigneurs d'Angleterre murmuraient bien fort de cette conquête que le roi faisait du pays de Bretagne, qui ne leur plaisait point, étant poussés de jalousie et d'intérêt, par la crainte que le roi devenant trop fort et trop puissant, ils en pourraient devenir en grande sujétion à son égard; par quoi ils délibérèrent ensemble de secourir les Bretons, et contraignirent comme par force le roi de se déclarer en leur faveur. Ils ordonnèrent à ce sujet qu'une armée fût levée parmi eux, afin d'être envoyée à leur secours, dont ils assurèrent les ambassadeurs de Bretagne. Depuis, ces prélats et seigneurs voulaient que, si besoin était, leur roi même y allât en personne. Néanmoins il fut par eux avisé que leur roi devait écrire au roi, en le priant qu'il se déportât de la guerre de Bretagne, et qu'il fît paix avec les filles, et les laissât jouir de leurs seigneuries. Pour ce, ledit roi d'Angleterre écrivit au roi une lettre qu'il lui envoya par un sien secrétaire. L'ambassade de Bretagne étant retournée au pays, les Bretons faisaient bien semer et répandre partout le bruit du secours qu'ils attendaient d'Angleterre; dont le roi étant averti, et que les Anglais avaient ainsi conclu et délibéré de secourir les Bretons; et de plus, pour ce

que le roi d'Angleterre lui avait écrit là-dessus son intention, il fut conseillé d'envoyer un ambassadeur devers ledit roi, afin de lui remontrer le devoir auquel il s'était mis envers lesdites filles de Bretagne, et qu'il n'avait pas tenu à lui que ladite paix n'eût été faite et entretenue, mais que la faute en était du tout aux trafiqueurs étant avec icelles filles. Aussi fut-il avisé que cet ambassadeur pourrait par même occasion plus amplement découvrir et savoir du fait des Anglais et de leur armée. Par quoi le roi en cedit mois de février mil quatre cent quatre-vingt et huit, dépêcha l'archevêque de Sens, surnommé Salazart, avec instructions pour passer en Angleterre ; au retour duquel il sera parlé de ce qu'il y aura fait.

§ 5. — ÉLARGISSEMENT DU PRINCE D'ORANGE, PRISONNIER DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER. — SON ENTENTE AVEC DUNOIS POUR MODIFIER LA POLITIQUE DES BRETONS DANS UN SENS FAVORABLE AUX INTÉRÊTS FRANÇAIS.

Ci-devant a été dit comme le prince d'Orange, oncle desdites filles, fut pris prisonnier à la journée de Saint-Aubin, avec monsieur le duc d'Orléans. Incontinent après sa prise, sa femme, qui était sœur de monsieur de Bourbon, se retira par devers le roi, qu'elle supplia tant, que ledit prince fut élargi sur sa foi et sur sa parole ; et depuis son élargissement il suivait toujours le roi, reconnaissant la grande grâce qu'il lui avait faite, de lui avoir ainsi pardonné les rébellions qu'il avait commises contre lui ; et dans cette reconnaissance il fit quelque ouverture, que si le bon plaisir du roi était de lui laisser faire un tour en Bretagne, qu'il lui semblait qu'il ferait de belles remontrances à ses nièces et à ceux du pays, et s'em-



Anne de Bretagne, d'après une miniature tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale.

ploierait à trouver quelque bonne paix. Par quoi en cedit mois de février mil quatre cent quatre-vingt et huit, ce prince d'Orange s'en retourna devers les filles de Bretagne, qui étaient lors à Rennes, avec lesquelles était monseigneur de Dunois, qui avait la principale charge des affaires du pays.

Mondit seigneur le prince à son arrivée reçut bon accueil desdites filles, ainsi que de mondit seigneur de Dunois, et des autres qui étaient avec elles; et tôt après, lui et mondit seigneur de Dunois s'entendirent bien l'un l'autre, se joignirent étroitement ensemble, et entreprirent toute l'autorité sur ces filles. Il commença d'abord à y avoir division entre eux et monseigneur d'Albret, et les seigneurs de Rieux et de Comminges. Pour ce que ledit seigneur d'Albret voulait épouser l'aînée de ces filles, et disait que le duc la lui avait promise dès son vivant, et lui en avait baillé son scellé; et qu'à cette cause, il avait délaissé l'obéissance du roi, et avait abandonné toutes ses terres et seigneuries, dont il avait engagé la plupart; et à ce mariage mondit seigneur de Rieux tenait de tout son pouvoir la main; et usaient d'autorité, pour ce qu'ils s'étaient saisis du château et de la ville de Nantes, et étaient les plus forts dedans. Je crois bien, s'ils eussent tenu les filles, qu'ils eussent fait bon gré ou mal gré ledit mariage de mondit seigneur d'Albret avec icelle fille aînée, mais elle n'y voulait pour rien du monde entendre. D'autre part, mondit seigneur le prince et mondit seigneur de Dunois n'étaient pas de cette opinion, et n'y voulaient condescendre, et espéraient bien autrement en faire leur profit; outre cela, ils savaient bien que le roi n'avait pas ledit mariage pour agréable, attendu les mauvais tours que lui avait faits ce seigneur d'Albret. Et avait bien intention mondit

seigneur de Dunois, par le moyen des filles, de regagner les bonnes grâces du roi, et avoir abolition de tout le passé; cela fit que de là en avant, il y eut grande défiance entre ledit prince d'Orange, monseigneur de Dunois et les seigneurs d'Albret, de Rieux et de Comminges. Toutefois, quant à la garde de ce qu'ils tenaient encore en Bretagne, ils se secouraient et favorisaient l'un l'autre, nonobstant leurs divisions sus-mentionnées.

Il y avait cependant toujours quelque venue desdits seigneurs de Bretagne par devers le roi, pour trouver moyen d'avoir quelque appointement; mais ils étaient toujours si déraisonnables en leurs demandes, que le roi n'était point conseillé d'y entendre. Ce seigneur d'Albret y envoyait en son particulier, et aussi en écrivait-il à monsieur et à madame de Bourbon, afin que le roi consentît au mariage de ladite fille de Bretagne et de lui, et qu'ils tinssent la main à l'y faire parvenir; mais pour ce qu'il avait été ingrat et méconnaissant des biens qu'ils lui avaient faits, mêmement d'avoir fait avoir à son fils la cousine germaine du roi, reine de Navarre, ils ne voulaient point avoir affaire avec lui, n'y pouvant prendre aucune sûreté, bien qu'il leur fît de grandes offres.

§ 6. — RÉSULTAT NÉGATIF D'UNE AMBASSADE ENVOYÉE PAR LE ROI DE FRANCE AU ROI D'ANGLETERRE.

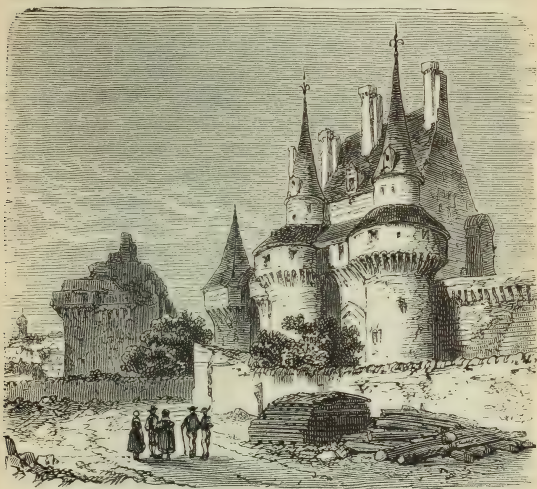
Au mois de mars ensuivant mil quatre cent quatre-vingt et neuf (1490 n. st.), l'archevêque de Sens, lequel, comme a été dit ci-devant, avait été envoyé en ambassade en Angleterre, trouva le roi d'Angleterre dans une maison de plaisance près la ville de Londres; à son arrivée ce roi était en telle sujétion des

prélats et seigneurs de son royaume qu'il n'osait parler à part audit archevêque de Sens, pour ce que les Anglais réputaient que leur roi avait quelque amour et reconnaissance pour le roi, à cause de ce qu'il avait grandement contribué à le faire roi, par l'aide et le secours qu'il lui avait baillés pour le mettre sur le trône; et savaient bien les Anglais qu'il y avait plusieurs promesses de sa part envers le roi. Ledit archevêque de Sens fut ouï par le roi d'Angleterre, en présence des prélats et des seigneurs de ce royaume, et furent ordonnés des principaux d'entre eux pour communiquer avec lui sur le fait et sur la question de Bretagne. Quelque pourparler qu'il y eût de fait, les Anglais ne se voulaient point satisfaire, et contenter, sinon que le roi promît d'abandonner entièrement la querelle de Bretagne, et qu'il laissât les filles en leur entier et en leur liberté, dans la pleine possession du pays, comme leur père avait été; par quoi cet archevêque n'ayant pu rien gagner davantage, s'en retourna en Touraine vers le roi, auquel il rapporta qu'étant en Angleterre, il avait su comme les Anglais avaient dressé une armée pour descendre en Bretagne, laquelle était déjà arrivée sur les ports, toute prête à s'embarquer et se mettre en mer, de quoi il assura bien le roi.

§ 7. — INTERVENTION ANGLAISE EN BRETAGNE.

Ledit archevêque de Sens ne fut pas plus tôt arrivé devers le roi, qui était à Chinon, que les Anglais furent débarqués en Bretagne, où ils vinrent prendre terre et descendre au pays d'Anguerrande. Ces Anglais publiaient qu'ils étaient bien douze mille

combattants, voire encore plus; aussi les Bretons, de leur côté, faisaient bien leur devoir de le publier de la sorte, mais, à la vérité, ils n'étaient que six mille hommes, et avaient pour chefs et conducteurs le prévôt d'Angleterre et le grand écuyer de leur roi.

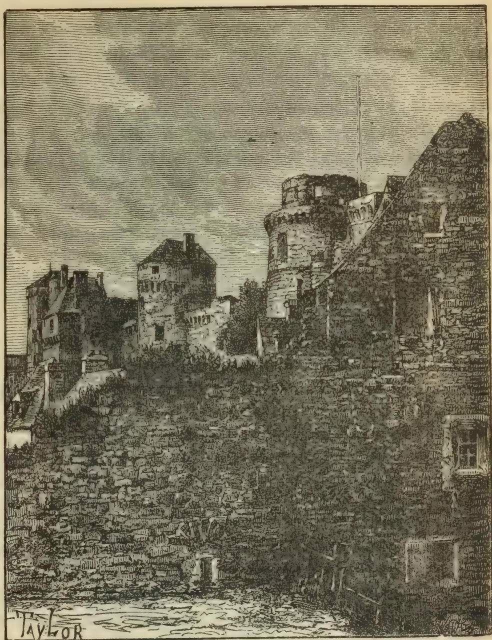


Ancienne porte à Vitré.

Sur cela le roi tint conseil de ce qu'il avait à faire, et fut avisé par les anciens capitaines et gens de bien qu'il devait tenir averties les villes et places lesquelles étaient de meilleure et plus sûre garde, et que dans elles il devait faire retirer ses gens d'armes, et laisser d'ailleurs faire aux Anglais tout du pis qu'ils pourraient, n'étant pas gens en état de

prendre lesdites villes par force, et qu'en peu de temps ils se lasseraient et se repentiraient de leur entreprise, tant pour ce qu'ils ne pourraient recouvrer aucune solde des Bretons, qui n'étaient pas en pouvoir d'en donner, qu'aussi d'autant qu'ils ne pourraient pas faire de grands gains et butins pour suffire à leur entretien, et qu'il faudrait que le royaume d'Angleterre fournît entièrement à leur solde et subsistance. Le roi, usant de ce conseil, fit retirer ses gens d'armes, qui étaient dispersés dans toutes les petites villes qu'il tenait en la basse Bretagne, et les fit loger à Brest, Saint-Malo, Dinan, Saint-Aubin-du-Cormier, Vitré, Fougères, Clisson et dans les places de monseigneur de Laval, de monseigneur de Rohan, et des autres Bretons qui tenaient son parti, et fit renforcer son armée de gens de cheval et de pied, et très bien ravitailler lesdites villes, d'où se faisait bonne et rude guerre aux Anglais et aux Bretons. Ces Anglais entrèrent avant dans le pays de Bretagne, et, dans la suite du temps, ils se vinrent loger à deux lieues de Dinan, là où ils campèrent. Les gens du roi, de leur côté, se mirent en campagne, et se portèrent entre Dinan et les Anglais, d'où chacun jour ils allaient escarmoucher jusqu'aux barrières des Anglais; mais ils ne les pouvaient attirer hors de leur parc, où ils se tenaient fort serrés. Les Anglais tâchaient de tout leur pouvoir d'avoir entrée dans les villes de Bretagne, mais les Bretons n'osaient s'y fier, appréhendant qu'ils ne leur fissent quelque mauvais tour. Cependant les Bretons et Anglais faisaient semer un bruit que le roi d'Angleterre dressait encore une grande armée, et qu'il devait descendre en personne vers eux avec très grande puissance; pendant quoi, se faisait toujours forte guerre, tellement que c'était pitié de la désola-

tion et de la pauvreté en laquelle était réduit lors ledit pays de Bretagne[1].



Château de Vitré.

1. L'objet de la politique française devait être de briser l'alliance conclue entre les rois catholiques, Maximilien et Henri VII, et, pour y réussir, le roi et sa sœur n'hésitèrent pas à sacrifier les Flamands. L'évêque de Lombez, le seigneur de Rochechouart et maître Pierre de Sa-

§ 8. — ARRÊT PORTÉ CONTRE LE SIRE D'ARGENTON.

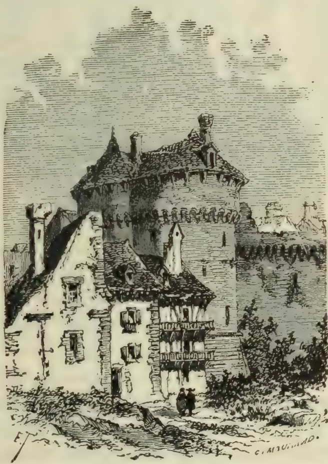
Audit mois d'avril aussi, fut donné arrêt par la cour de parlement, contre le seigneur d'Argenton, qui avait été pris prisonnier avec les évêques de Périgueux et de Montauban; et fut dit dans l'arrêt que la quatrième partie de ses biens serait confisquée au roi et que, durant dix ans, il serait confiné et relégué en une de ses maisons, telle qu'il plairait au roi de nommer: lequel ne voulut pas user de toute la rigueur de justice, et ne disposa point de la quatrième partie dudit bien, ainsi que le portait l'arrêt.

cierges, députés auprès de Maximilien, négocièrent avec lui sur la base des préliminaires arrêtés par le comte de Nassau, et la paix fut signée à Francfort le 22 juillet 1489.
Charles VIII s'engageait à intervenir pour que les Flamands revinssent sous l'obéissance de Maximilien; il consentait à réintégrer dans leurs biens les seigneurs de Dunois et d'Albret, et le roi des Romains faisait les mêmes promesses à l'égard des adhérents de la France dans les Pays-Bas. Enfin un terme de trois mois était fixé pour une entrevue entre les deux souverains, entrevue où l'on devait traiter de la liberté du duc d'Orléans, de la possession de Saint-Omer et de toutes les questions laissées en litige. L'entrevue n'eut pas lieu, mais, aux termes du traité, Charles VIII s'entremit pour rétablir en Flandre l'autorité allemande : une sentence arbitrale rendue à Montils-lez-Tours le 30 octobre restitua la mainbournie des Flamands au fils de l'Empereur et condamna les villes de Gand, de Bruges et d'Ypres à faire amende honorable.

§ 9. — DÉLIVRANCE DU DUC D'ORLÉANS.

(*Extrait d'une histoire de France manuscrite, qui commence l'an 1270 et finit l'an 1510, recueillie par un des gentilshommes de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême.*)

Or il advint en cette saison que le jeune roi Charles, qui avait jusqu'alors été toujours gouverné,



Tour à Vitré.

voulut se rendre maître et manier lui-même ses affaires; il commença donc à prendre cœur et à aimer un peu son plaisir. Il avait un de ses chambellans, nommé monseigneur de Miolans, qui commença d'avoir grand crédit auprès de lui, ainsi que firent

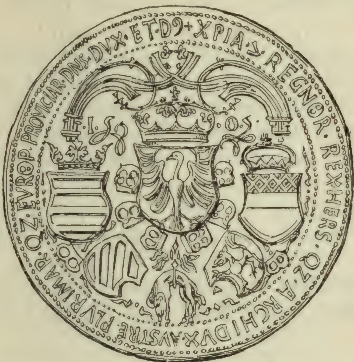
d'autres personnages, et mêmement messire René de Cossé, premier panetier. Pour abréger les choses, ledit de Miolans et les autres remontrèrent au roi que s'il délivrait monseigneur d'Orléans de lui-même,



Médaille de Maximilien, roi des Romains.

et sans le conseil et la participation de ceux qui auparavant l'avaient tenu sous leur gouvernement, ledit monseigneur d'Orléans serait pour jamais de plus en plus obligé à lui faire service, outre que de son chef il serait un tour de prince magnanime. Le jeune roi, qui de foi avait le cœur tout généreux et libéral, trouva cette proposition fort bonne, et, pour conclusion, il partit une soirée de Plessis-lez-Tours, feignant d'aller à la chasse, et fit demeurer tous ceux qui le voulaient suivre; et avec petit nombre de gens, il s'en alla coucher à Montrichart, et depuis jusqu'au pont de Barangon, d'où il dépêcha monseigneur d'Aubigny pour s'en aller à la Tour de Bourges, quérir monseigneur, afin de l'amener devers lui. Ce

qu'il fit, et le conduisit audit pont de Barangon, où mondit seigneur fit la révérence au roi, en le remerciant très humblement et le plus qu'il lui fut possible. En faisant cette délivrance, le roi Charles y



Médaille de Maximilien, roi des Romains.

procéda comme prince tout rempli de bonté, de clémence et de libéralité [1]. Aussi peut-on dire qu'il fai-

1. Cet acte de clémence et de bonne politique facilita l'exécution des projets de Charles VIII sur la jeune duchesse Anne de Bretagne, gravement compromise par la résolution qu'elle venait de prendre d'épouser le roi des Romains Maximilien. Heureuse d'échapper aux poursuites de d'Albret, décidée à prendre le voile plutôt que de devenir la femme d'un personnage qui lui était odieux, elle prêta la main à des négociations secrètes auxquelles participa Dunois. Les articles du contrat furent dressés de concert avec des envoyés allemands, et le mariage avec Maximilien se fit par procureur. A

sait en cela ce qu'il devait faire. Car mondit seigneur en tout son procédé et dans sa conduite n'avait rien fait, sinon ce qu'il lui avait ordonné, et fait savoir qu'il fît. Toutes ces choses furent d'abord celées à monseigneur et à madame de Bourbon, et elles le furent pareillement audit amiral. Le roi emmena toujours depuis mondit seigneur quant et lui, et le fit même coucher avec lui, lui faisant fournir un lit de camp, et autres meubles et ustensiles, car il n'en avait point. A la vérité, il ne savait quelle chère lui faire, voulant bien donner à connaître à un chacun que ce qu'il en avait fait était de son propre mouvement et libre volonté. De cette façon que je viens de dire, monseigneur fut délivré de la prison, où il avait demeuré durant trois ans : savoir est à Lusignan un an, et, le reste de ce temps, il fut détenu dans la Tour de Bourges, et quelque peu à Mehun-sur-Yèvre. Et tant qu'on le tint dans ledit lieu de Lusignan, il

en croire certains récits, le maréchal du roi des Romains, Palans, tenant à la main la procuration de son maître, mit une jambe jusqu'au genou dans le lit où la duchesse était couchée, cérémonie traditionnelle qui fut l'objet de beaucoup de railleries. Anne prit dès lors dans les actes de son gouvernement le titre de reine des Romains. Cette violation des droits de suzeraineté et de garde-noble du roi de France ne pouvait être admise. La guerre recommença; Anne, dans l'impossibilité où elle se trouvait d'être secourue par Maximilien, alors occupé en Hongrie, dut céder aux conseils de la plus grande partie de son entourage, retourné en faveur du roi de France. La fille de Maximilien, Marguerite, devait être sacrifiée. Mais en somme le mariage non encore consommé de cette princesse avec le roi de France n'avait empêché en aucune circonstance Maximilien de se montrer l'ennemi acharné du royaume.

ne lui fut permis d'avoir avec lui aucun de ses serviteurs accoutumés, sinon son médecin, maître Salomon de Bombelles.

§ 10. — MARIAGE DU ROI ET DE LA DUCHESSE DE BRETAGNE.

Ces choses étant faites, et l'armée du roi étant en Bretagne, savoir est monseigneur de la Trémouille, d'une part, à une lieue de Rennes, et monseigneur de Saint-André d'un autre côté, le roi prit son chemin pour s'y en aller. Et fut la délibération prise de mettre le siège devant ladite ville de Rennes. Mais par la grâce de notre seigneur et par le bon sens et la conduite de ceux qui s'en mêlèrent (qui étaient de la part de la Duchesse, monseigneur le prince d'Orange et monseigneur de Dunois) les choses furent si bien menées, qu'enfin un traité de bonne paix se fit entre les parties, voire de la meilleure sorte qu'il se pouvait faire. Et furent envoyés selon mon avis, vers la duchesse messeigneurs d'Alby et du Bouchage; et je crois que le roi la vit lui-même. Finalement fut accordé le mariage de lui et de ladite dame par le moyen duquel fut mis fin à ladite guerre, qui avait déjà trop longuement duré, surtout pour les pays qui étaient sur la frontière [1].

1. Le 13 décembre 1491, le contrat de mariage de madame Anne et de Charles VIII fut dressé dans la grande salle du château de Langeais. En voici les conditions principales : Si madame Anne décédait avant le roi, et sans enfants procréés d'eux, elle cédait et transportait à lui et à ses successeurs rois de France, et par donation irrévocable, ses droits au duché de Bretagne. Pareillement, le roi cédait à ladite dame ses droits à la possession dudit duché, s'il mourait avant elle sans

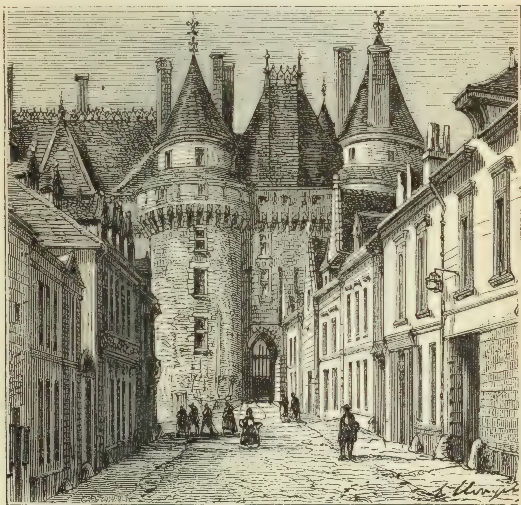
Monseigneur de Dunois s'employa et travailla merveilleusement à bien conduire cette affaire, dont il était enfin venu merveilleusement à bout. Ce qui fit que lui qui était auparavant comme éloigné de la cour, y était si bien revenu, qu'il commençait d'avoir la plupart du gouvernement des affaires. Mais dans le temps que le roi s'en venait, une maladie provenue d'un catarrhe lui prit par les chemins étant à cheval, de laquelle il mourut presque tout incontinent après, qui fut un très grand dommage et une fort grande perte pour la France; car c'était un très sage chevalier, pourvu de toutes bonnes qualités, et rempli de très prudent conseil sur toutes les occurrences d'État qui pouvaient survenir. Ainsi va des choses de ce monde, où il n'y a aucune stabilité ni assurance.

Peu de temps avant le traité de Rennes, madame Isabeau de Bretagne, sœur de la duchesse, laquelle était une très belle et jeune dame, alla de vie à trépas. Et ainsi demeura ladite duchesse seule héritière de cette belle et grande seigneurie.

Pour abréger, ladite duchesse fut emmenée à Langeais, où le roi Charles se trouva, là où furent faites solennellement les noces de ces deux très nobles et excellentes personnes. Qui voudrait penser les grandes affaires, périls, et les aventures où cette jeune dame avait été, on jugerait que ce ne pouvait être

enfants légitimes nés de leur mariage. Madame Anne ne pouvait, en cas de veuvage, convoler en secondes noces hors avec le roi futur, s'il lui plaisait et si faire se pouvait, ou à autre prochain et présomptif futur successeur de la couronne, lequel serait tenu à faire au roi régnant, pour raison dudit duché, les reconnaissances que les prédécesseurs de ladite dame avaient faites. Cet acte équivalait à la réunion définitive de la Bretagne à la couronne de France. (V. la notice sur Etienne de Vesc.)

que par un privilège tout extraordinaire de Dieu, que les choses, pour conclusion, étaient si bien arrivées. De vérité elle fut et a toujours été bien servie, aussi méritait-elle bien de l'être, et la fin en fut bonne, comme il se voit. Car, après avoir enduré



Langeais.

tant de travaux et de traverses, elle eut le bien d'épouser le plus noble et le plus puissant roi de la chrétienté, et fut faite reine du très excellent, opulent et triomphant royaume de France; et aussi réciproquement ledit seigneur roi eut pour femme la plus noble et la plus puissante, tant en vertus qu'en

terres et seigneuries, qui fût pour lors[1]. Les noces étant faites et accomplies, le roi et la reine s'en vinrent au Plessis-lez-Tours, où se passait continuellement le temps en bonnes chères.

Quelques jours après, le roi partit de Tours, ayant la reine en sa compagnie; laquelle, par toutes les



Médaille d'Anne de Bretagne.

bonnes villes où elle passait, était reçue ainsi que la raison voulait qu'on accueillît sa souveraine dame; de quoi chacun s'acquitta selon son pouvoir.

§ 11. — SACRE DE LA REINE ANNE DE BRETAGNE.

Le roi arriva à Paris, et la reine s'en alla à Saint-Denis, où depuis le roi alla aussi loger, ainsi que firent tous les seigneurs de la suite de la Cour; on y demeura deux ou trois jours, pendant lesquels le sacre de la reine fut fait, et je la vis sacrer, ce qui fut une

1. V. Le Roux de Lincy, *Vie d'Anne de Bretagne.*

chose d'une merveilleusement belle solennité. Il la faisait beau voir, car elle était belle, et jeune, et pleine de si bonne grâce, que l'on prenait plaisir à la regarder. Et pour parler de la manière et des vêtements de ladite dame, elle était en cheveux, et avait une robe de damas, ou satin blanc. A certaines heures



Médaille de Charles VIII.

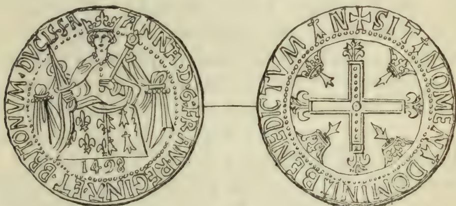
du service, elle était menée devant le prélat qui officiait, lequel lui mit du saint huile sur l'estomac et entre les épaules. Dedans le chœur de l'église de Saint-Denis, était dressé un petit échafaud, sur lequel cette reine était. Une partie du temps que la messe dura, monseigneur lui soutenait couronne sur la tête, pour ce qu'elle était trop grande et pesante, et qu'il lui eût fait peine de la porter. Auprès de ladite dame, était madame de Bourbon, et autres dames, lesquelles avaient sur leurs têtes chacune un chapeau ou couronne de duchesse, ou comtesse, suivant leur qualité et selon ce qu'il leur appartenait. A ladite messe, la reine reçut le corps de Notre-Seigneur. Assurément ce sacre est un mystère fort dévot

et qu'il fait beau voir. Il y avait parmi l'assistance environ vingt que archevêques ou évêques, sans les abbés et autres gens d'Église. Les personnes qui ont cette grâce d'être ainsi sacrées, sont en partie comme ecclésiastiques et laïques tout ensemble, et leur est dû et doit-on faire, et porter un grand honneur et révérence; aussi doivent-ils merveilleusement appréhender de déplaire à notre Seigneur, de qui tant de biens et honneurs leur adviennent spécialement, et doivent avoir toujours la crainte de Dieu devant les yeux; car le commencement de toute science c'est de craindre et aimer Dieu sur toutes choses.

§ 12. — ENTRÉE DE LA REINE A PARIS.

Le lendemain ensuivant, la reine partit de Saint-Denis pour venir faire son entrée à Paris, où était fort remarquable de voir le grand nombre de peuple qui alla au-devant d'elle, de tous états et toutes conditions : savoir ceux de la cour de Parlement, de la Chambre des comptes, les généraux de la justice, ceux des Requêtes du Palais, du Trésor et des Elus, qui tous y furent; pareillement le prévôt de Paris avec tous ceux de la justice du Châtelet, commissaires et autres, sergents à cheval et à verge; le chevalier du Guet et tous ceux de sa charge; le prévôt des marchands et les échevins, avec grand nombre de bons personnages et bourgeois de ladite ville. Pour le vrai, quand tout ce monde fut assemblé, il composait une merveilleuse quantité de peuple, tellement que depuis la Chapelle, par tout le chemin, et parmi les rues jusqu'au Palais, on ne se pouvait tourner; et n'eût été l'ordre qui y fut mis, on n'y aurait su passer. Ladite dame arriva grandement bien accom-

pagnée tant de seigneurs que de dames. Au reste, il n'était rien de plus triomphant que de sa personne, elle était avec toute sa suite. Messeigneurs d'Orléans, d'Angoulême, d'Alençon et de Bourbon y étaient, et plusieurs autres grands seigneurs, Madame de Bourbon et quantité d'autres grandes dames, que je ne puis toutes nommer. Il ne se pouvait rien de plus



Médaille d'Anne, reine de France et duchesse de Bretagne.

admirable que de voir ensemble une si noble et si belle compagnie; et je crois qu'il n'y a personne en vie qui ait jamais pu voir accueillir une princesse, en quelque lieu que ce fût, avec un tel honneur qu'elle fut reçue pour l'heure; et il lui était bien dû, car il y a longtemps qu'aucune dame n'apporta tant de biens à la couronne qu'elle a fait. Après que le roi et la reine eurent durant quelques jours été logés dedans le palais, ils s'en vinrent aux Tournelles.

§ 13. — UNION SINCÈRE DU ROI ET DE SON COUSIN D'ORLÉANS.

Le logis de monseigneur d'Angoulême était au plus près, où je vis plusieurs fois monseigneur et lui coucher ensemble; et il me souvient que mondit seigneur revenait quelquefois de la ville, qu'il était

tard, et que mondit seigneur d'Angoulême était déjà couché, alors ledit seigneur se déshabillait le plus doucement qu'il pouvait. On eût dit, à voir la façon qu'il tenait, en s'allant coucher, qu'il se mettait avec un homme à qui il avait grand'peur de faire ennui et déplaisir, et qu'il appréhendait fort de réveiller; aussi volontiers quand on aime quelqu'un, on a crainte de lui déplaire, et je sais que jamais gens ne s'entr'aimèrent mieux que ceux-là faisaient. Le matin il ne voulait que bien peu de ses gens entrassent dedans la chambre. J'y ai vu messire Georges d'Amboise, lequel était son principal conseiller, et crois que, dès l'heure, il était archevêque de Rouen, ou le fut bientôt après. Il fut postulé unanimement de tous ceux du Chapitre de ladite église, et céda à l'évêque de Rieux l'archevêché de Narbonne, pour ce qu'il lui en avait été fait quelque promesse par le roi; lequel continuait de faire la meilleure chère qu'il était possible à monseigneur; aussi n'était-il pour lors autre bruit à la cour que de tenir bonne et grande maison, et de faire toutes autres choses qui servent à faire renommer les princes.

§ 14. — PORTRAITS DU ROI ET DE LA REINE DE FRANCE.

(Relation de l'ambassadeur vénitien Zacharie Contarini.)

Le roi de France est âgé de vingt-deux ans, petit et mal fait de sa personne, laid de visage avec de gros yeux blancs beaucoup plus aptes à voir mal que bien, le nez aquilin également grand et gros plus qu'il ne convient; les lèvres aussi sont grosses et il les tient continuellement ouvertes; il a dans la main certains mouvements nerveux qui semblent

fort laids à voir, et il est lent à s'exprimer [1]. Selon mon opinion, laquelle pourrait très bien être fausse, je tiens pour certain que de corps comme d'esprit il vaut peu de chose. Cependant tout le monde à Paris le loue pour sa très grande adresse à la paume, à la chasse, aux joutes, exercices auxquels soit bien, soit mal, il consacre beaucoup de temps. On le loue aussi de ce que, bien que, par le passé, il ait abandonné la charge et le gouvernement de ses affaires à quelques-uns du conseil secret, il ne veut maintenant laisser à personne le soin d'en délibérer et d'en décider. On dit que, dans ses décisions, il fait preuve d'une haute intelligence.

La reine a dix-sept ans, elle est petite elle aussi et maigre de sa personne, visiblement boiteuse d'un pied, bien qu'elle se serve de patins, très avisée pour son âge, si bien que, ce qu'elle s'est mis dans la tête, soit par les sourires, soit par les larmes à tout prix il faut qu'elle l'obtienne.

1. Charles avait la barbe rare et tirant sur le roux.

NOTICES

SUR QUELQUES PERSONNAGES DE LA COUR DE CHARLES VIII [1]

Étienne de Vesc.

On trouve dans l'*Annuaire-bulletin de la Société d'histoire de France* (1878-1883) plusieurs articles de M. de Boislisle sur Étienne de Vesc. Nous en extrayons les détails suivants, relatifs à la vie de ce personnage avant l'expédition d'Italie. Les historiens l'ont successivement appelé *de Vers*, *Veste, Verge, Vage*, *Vèse*, *Vest*, *Ver*. Des documents authentiques portant de nombreuses signatures *Estyenne de Vesc* ne laissent aucun doute sur l'orthographe véritable de ce nom.

Rien n'appuie le dire de Commines relatif à l'humble naissance et extraction d'Étienne de Vesc. Les Dauphinois le réclament pour compatriote, avec quelque raison ; car Vesc est le nom d'une ancienne et grande famille du Dauphiné. Plusieurs actes authentiques ne laissent aucun doute quant à la parenté d'Étienne avec cette famille. Il y a de plus à noter que ce n'est point un bâtard, car son sceau ne porte pas de brisure.

1. Ces notices, qui se rapportent à des personnages qui ne sont pas tous cités directement dans le présent volume, mais auxquels il est fait plusieurs fois allusion, sont nécessaires à l'intelligence des intrigues de la cour et seront consultées utilement pour toute la série de notre collection qui se rapporte à l'histoire de Charles VIII.

La famille de Vesc avait des représentants accrédités à la cour de Louis XI avant la faveur d'Étienne. Ce sont eux probablement qui l'y introduisirent. Sa qualité de Dauphinois fut sans doute pour lui une première recommandation auprès de Louis XI.

Né vers 1447, il fut sans doute présenté tout jeune au dauphin par Talahart de Vesc, que le prince fit gouverneur châtelain d'Embrun par lettres données le 14 mai 1457 à Bruges.

Le nom d'Étienne de Vesc ne figure dans aucun des états de la maison de Louis XI avant la date de 1470.

A cette époque, par un acte en date du 28 septembre 1470, Étienne de Vesc fut pourvu des charges d'échanson et de premier valet de chambre du dauphin, et dirigea la maison à ce double titre. On sait que le vieux secrétaire du roi, Jean Bourré, avait été chargé de l'éducation du jeune prince. Sous sa direction, Charles lut avec Étienne beaucoup de romans de chevalerie et de relations fabuleuses des croisades. Ainsi prit naissance le goût de celui qui devait être Charles VIII pour les aventures glorieuses.

L'entrevue solennelle du père et du fils, du 22 septembre 1482, à la suite de laquelle on mit entre les mains du prince les *Grandes Chroniques de Saint-Denis* et le *Rosier des guerres*, prouve qu'il n'entrait pas dans les desseins de Louis XI de s'opposer aux tendances belliqueuses de son fils.

Étienne de Vesc était celui en qui le roi avait la plus singulière confiance. En décembre 1481, il devient bailli de Meaux, puis change sa qualité d'écuyer contre celle de chevalier et celle de valet de chambre contre le titre de chambellan. Aux noces du Dauphin avec la princesse Marguerite (12 juillet 1483), fille de Maximilien, il figure à côté des Dunois, des la Trémouille et des plus grands seigneurs. Enfin Louis XI exprime dans un acte de donation du 24 juin de la même année : « sa considération et reconnaissance des grands, louables, continuels et reconnus services que notre ami et féal conseiller et chambellan Étienne de Vesc, bailli de Meaux, nous a

faits, et à notre très cher et très aimé fils, le dauphin de Viennois, dès son jeune âge, fait et continue chacun jour près et autour de sa personne en grand soin, cure et diligence et espérons que encore plus fasse le temps à venir ».

Étienne de Vesc fut porteur des dernières instructions de Louis XI à son fils, comme le rapporte Commines : « Tous ceux qui allaient vers Amboise devers le roi son fils, dit-il, leur priait de le servir bien, et par tous lui mandait quelque chose, et par espécial par Étienne de Vesc. » (*Mém. de Commines,* t. II, p. 246, édit. Dupont.)

Une des dernières préoccupations de Louis XI fut d'assurer la restitution de Thouars qu'il s'était attribué et de Talmont dont il avait auparavant gratifié Commines, à la maison de la Trémouille. Ce fut au bailli de Meaux que le marchand fit cette suprême recommandation.

Une enquête s'ouvrit immédiatement après la mort du roi (9 et 10 septembre). On lit dans les actes de cette enquête, indépendamment de la déposition d'Étienne de Vesc lui-même, une autre d'un sieur de Jarrye, écuyer, particulièrement importante :

« Le jeudi 28[e] jour d'août dernier passé environ l'heure de trois heures après midi, au châtel de Montils-les-Tours, après son réveil de dormir, demanda le feu roi à un des gens de sa chambre si Étienne de Vesc, bailli de Meaux, était là ; et lors ledit Étienne, qui était en ladite chambre, se présenta devant ledit seigneur, qui lui dit les paroles suivantes : Étienne, dites à monsieur le Dauphin que j'ai tenu la vicomté de Thouars, mais appartient aux enfants de la Trémouille; et dites-lui que je lui prie qu'il la leur rende et le plus tôt qu'il pourra; *car j'en sens ma conscience chargée;* aussi Tallemont que j'ai baillé au seigneur d'Argenton. Je lui ai promis deux mille livres de rente. Il est étranger et est un honnête chevalier et homme de bien, et m'a bien servi. Pour ce, je vous prie, dites à monsieur le Dauphin qu'il m'en acquitte et qu'il lui baille lesdits deux mille livres de rente; car je veux que Tallemont leur soit

rendu. » Il est indubitable qu'il y eut une certaine complaisance de la part d'Étienne de Vesc à recevoir, peut-être même à solliciter les ordres du roi mourant, de l'empressement à déposer devant le magistrat èt à faire affluer d'autres témoignages. Commines, après une résistance désespérée, devait succomber devant toutes les juridictions. On s'explique par là ses fâcheuses dispositions à l'égard d'Étienne de Vesc, quand il rencontre ce nom sous sa plume d'historien.

Étienne fut confirmé sous le nouveau gouvernement dans les charges de bailli, de chambellan et de maître des eaux et forêts, appelé à faire partie du *conseil de régence* et du *conseil étroit,* qui fut ainsi composé : « le duc de Lorraine, le comte de Clermont et de la Marche, l'évêque de Périgueux, les sieurs de Querves et de Graville, messire Étienne de Vesc, chevalier, bailli de Meaux, le sieur du Bouchage, le bailli de Nancy, le sieur de l'Isle, messire Jean Bourré, messieurs Michel Gaillard, chevalier, Guillaume Briçonnet et Denis le Breton, généraux des finances ».

Étienne de Vesc fut ainsi plus qu'un favori, presque un ministre dirigeant.

Le 29 mai 1489, il est président de la Chambre des comptes de Paris et concierge du Palais. En 1490, il abandonne le bailliage de Meaux pour prendre les fonctions de sénéchal de Carcassonne et de capitaine, châtelain et viguier d'Aigues-Mortes; le 3 mai 1491, il échange la sénéchaussée de Carcassonne contre la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes.

Il accumule ainsi dons et châtellenies. Il en possède dans le Midi, dans l'Ile-de-France, dans l'Artois.

Seigneur de Savigny-sur-Orge, il y construit un magnifique et célèbre château fort.

Pendant la campagne de la Trémouille en Bretagne, il demande à ce dernier un manuscrit de Titus Livius, pour occuper, comme il le faisait jadis, les loisirs de Plessis-les-Tours et d'Amboise, où il tient fidèle compagnie au jeune roi, pendant que l'armée de la Trémouille conquiert la Bretagne.

Sa signature se lit au bas des actes les plus importants de l'administration et de la politique royale. Dans une circonstance particulièrement grave, le 13 novembre 1492, il reçoit comme représentant du roi, avec Guillaume Briçonnet et Myolans, la déclaration d'Anne de Bretagne portant que cette princesse a quitté Rennes volontairement et contracté mariage de son plein gré. Peu de temps après, nous le voyons s'occuper activement des préparatifs de la descente en Italie.

Guillaume Briçonnet.

Le plus utile auxiliaire d'Étienne de Vesc fut le général des finances Guillaume Briçonnet, plus tard cardinal de Saint-Malo. (Voy. le chanoine Guy Bretonneau, *Histoire généalogique de la maison des Briçonnets*, 1623, et *Généalogies* du P. Anselme et de Moreri.)

Guillaume Briçonnet appartenait à la grande bourgeoisie de Tours, où Louis XI trouva tant de serviteurs intelligents et dévoués.

Son grand-père, Jean Briçonnet, mort le 3 juillet 1447, eut quatre fils, tous employés dans de hautes fonctions de l'administration royale (notaires et secrétaires du roi), tous versés dans la science financière.

Le père de Guillaume était l'aîné de la famille; c'était Jean II, dit l'aîné, pour le distinguer du dernier né de la famille, Jean, dit le jeune.

Tous ces frères faisaient le négoce, en même temps qu'ils maniaient l'argent du roi.

On trouve Jean l'aîné au service de Charles VII, dès 1442, en qualité de commis à la régale de l'archevêché de Tours. En 1457, il fait remettre les héritiers de Jacques Cœur en possession d'une partie des biens du grand argentier, dont l'administration pendant le séquestre et la confiscation avait été confiée à son frère Jean le jeune. C'était un « homme de bien et de crédit », selon la chronique de Jean de Troyes.

Familier, « compère de Louis XI », placé à la tête des

manufactures de soie, maire de Tours en 1462, receveur particulier des tailles du pays de Touraine; puis (14 décembre 1466) receveur général des finances de la langue d'oïl, trésorier de la chambre du roi, il fut anobli par Louis XI (1474), siégea pour le bailliage de Touraine aux États généraux de 1484 et mourut le 30 octobre 1493.

Marié à la fille d'un autre financier et commerçant tourangeau, Jean Berthelot, maître de la chambre aux deniers, il eut au moins six fils, dont le plus célèbre est Guillaume, premier ministre, cardinal, archevêque de Reims et Narbonne.

Guillaume naquit à Tours en 1445. Il apprit jeune le négoce, puis se maria.

Son oncle, Jean Briçonnet le jeune, avait pris femme dans une puissante maison financière, celle de Jean de Beaune.

Ce Jean de Beaune est le père du fameux surintendant Semblançay, victime des rancunes de Louise de Savoie sous François Ier. Mais il nous intéresse à un autre point de vue. Il était en très bons termes avec Louis XI, dont il fut l'argentier quand il était dauphin et qui le chargea de plusieurs missions commerciales. C'est entre ses mains que Commines fit le dépôt de sa première annuité de pension avant de se mettre définitivement au service de Louis XI; et c'est là que Louis XI fit saisir ce dépôt, qui se montait à la somme de six mille livres.

Guillaume Briçonnet épousa, comme son oncle, une fille de Jean de Beaune. Il se trouva par là même en relation avec Étienne de Vesc, dont il partagea la fortune dès l'avènement de Charles VIII. Il reçut en effet immédiatement la charge de général des finances au départements des provinces de Languedoc, Dauphiné, Provence et Roussillon. Il s'assura dans ces fonctions une autorité presque absolue en matière de finances et un crédit presque égal à celui du sénéchal sur l'esprit du roi. Bientôt, nous dit Guichardin, il parvint à « joindre au maniement des deniers la somme de tout le gouvernement ». Esprit subtil, caractère souple et insinuant, il

savait se prêter aux fantaisies de Charles VIII, flatter ses idées, lui faire croire à une parfaite conformité de mœurs et d'humeur entre eux. Le prince l'admit peu à peu à prendre avec Étienne de Vesc la direction des affaires et finit même par lui en réserver la plus belle part.

« Il rendit au conseil, dit le chanoine Bretonneau, en peu de temps, tant de preuves d'une rare prudence au maniement des affaires et d'un zèle généreux à rechercher partout le bien de l'État et le contentement de son prince, qu'il vint à le chérir parmi les autres d'une affection particulière, et dès lors en avant fit tant d'état de son mérite, qu'onques depuis il ne parla que par sa bouche, n'entreprit que par son conseil, et ne gouverna que par sa conduite... pouvoir qui a quelque rapport avec celui des anciens maires du palais. »

Tels sont les origines, d'après des renseignements positifs, de la faveur de Guillaume Briçonnet, au moment où Commines le met en scène.

Pour juger sainement des appréciations de Commines, il faut nous rappeler que Jean de Beaune, comme argentier de Louis XI, les Briçonnet, comme receveurs de ses deniers, avaient dû connaître au juste le prix de revient des trahisons de Commines en 1472, de même qu'Étienne de Vesc avait dévoilé ses fraudes dans l'affaire de Thouars et Talmont; enfin que Guillaume Briçonnet fut un des premiers qui réunirent les preuves des intrigues coupables de Commines en 1486.

Pour expliquer la participation active de Guillaume Briçonnet aux projets de Charles VIII et d'Étienne de Vesc sur l'Italie, Commines prétend que le fameux archevêque Angelo Cato, savant « à prédire l'avenir, lui promit du vivant même de sa femme Raoulette de Beaune qu'il entrerait dans l'Église, y aurait un rang éminent et même y deviendrait pape ». Cela a tout le caractère d'une prophétie faite après coup. On remarquera d'ailleurs dans le texte de Commines que ses souvenirs chronologiques relatifs à la vie de Guillaume Briçonnet semblent un peu confus. Il y a donc lieu, pour bien des raisons, de n'accepter ces insinuations qu'avec réserve.

Philippe de Commines.

Cet historien naquit en 1445 au château de Commines, près de Menin, d'une ancienne famille flamande. Il fut d'abord au service de la maison de Bourgogne, accompagna le comte de Charolais à la bataille de Montlhéry, assista à l'entrevue de Péronne et donna à Louis XI captif d'utiles avis, qui furent peut-être la cause principale de son salut. Il abandonna la cour de Bourgogne en 1472, pour entrer au service du roi de France. Louis XI le fit son conseiller, le nomma sénéchal du Poitou et seigneur d'Argenton. Il l'employa dans une foule de circonstances et le chargea de plusieurs missions diplomatiques en Bourgogne et en Italie. A la mort de Louis XI, il intrigua avec les princes et se fit exclure du conseil de régence. Ses menées auprès du duc d'Orléans et du connétable de Bourbon lui valurent huit mois de captivité dans une des cages de fer du château de Loches. Mais Charles VIII, qui avait besoin de ses services, l'envoya à Venise pour préparer l'expédition d'Italie et surveiller les Vénitiens. C'est lui qui acquit les preuves de la trahison de certains États italiens et qui sauva Charles VIII d'un désastre presque inévitable. Son rôle politique se termina avec le règne de Louis XII. Il mourut en 1509, au château d'Argenton.

Les *Mémoires* de Commines, dont l'éloge n'est plus à faire, furent écrits de 1464 à 1483 et de 1488 à 1494. Ils furent imprimés pour la première fois en 1524, et en 1528. La meilleure de toutes les éditions est celle que Mlle Dupont a donnée pour la Société de l'Histoire de France (1840-1845, 3 vol. in-8°).

FIN

TABLE DES MATIÈRES

I. — La guerre folle. — Guerre de Picardie. — Voyage du roi en Guyenne. — Campagne en Bretagne. (1485-1488.)

§ 1. — Protestation du duc de Bretagne contre le gouvernement d'Anne de Beaujeu....... 1

§ 2. — Manifeste du roi des Romains Maximilien. 2

§ 3. — Réponse de la municipalité de Paris...... 4

§ 4. — Délibération du conseil à Beauvais. — Réponse du roi de France au roi des Romains..................... 8

§ 5. — Intrigues du connétable de Bourbon...... 10

§ 6. — L'expédition du roi des Romains sur la frontière française (1486)................. 12

§ 7. — Réconciliation du connétable de Bourbon avec M. et Mme de Beaujeu; le sire de Culant et Philippe de Commines éloignés d'auprès de lui........................ 15

§ 8. — Défense victorieuse de la frontière de l'Est par les maréchaux des Cordes et de Gié.............................. 16

§ 9. — Séjour du roi à Paris, à Tours et à Amboise. — Intrigues du duc d'Orléans en Bretagne......................... 19

§ 10. — Le sire de Graville pourvu de la dignité d'amiral....... 23

§ 11. — Arrestation des évêques de Périgueux et de Montauban, des sires d'Argenton et de Buci (janvier 1487)................ 25

§ 12. — Le roi se prépare à faire campagne contre les rebelles de Guyenne... 26
§ 13. — Campagne du roi dans le Midi. — Son entrée à Poitiers, à Saintes. — Siège de Blaye.................................... 28
§ 14. — Soumission des principales places de la Guyenne. — Entrée du roi à Bordeaux.. 31
§ 15. — Marche du roi sur la Bretagne........... 32
§ 16. — Siège de Nantes..... 35
§ 17. — Appel des rebelles au roi des Romains... 36
§ 18. — Surprise de Saint-Omer par le maréchal des Cordes..................... 37
§ 19. — Surprise de Thérouanne par le maréchal des Cordes............................ 41
§ 20. — Echec d'une tentative de surprise des ennemis sous les murs de Béthune. 44
§ 21. — Mouvements en Picardie et en Flandre contre le roi des Romains Maximilien... 49
§ 22. — Entrée en campagne et soumission du sire d'Albret.............................. 50
§ 23. — Levée du siège de Nantes par l'armée royale.. 52
§ 24. — Campagne du roi en Bretagne............ 55
§ 25. — Occupation de Redon par le duc de Bretagne 58
§ 26. — Retour du roi vers Paris................ 58
§ 27. — Le duc de Bretagne engage par l'intermédiaire de Lescun des négociations mensongères 60
§ 28. — Le roi à Paris et dans les environs pendant l'hiver de 1488............ 62
§ 29. — Les ducs d'Orléans et de Bretagne ajournés devant la cour des pairs. — Défaut donné contre eux.......................... 62
§ 30. — Graves défections dans le parti royal. — Le seigneur d'Albret prétendant à la main d'Anne de Bretagne.............. 68
§ 31. — Préparatifs d'une nouvelle campagne contre le duc de Bretagne. — Le roi à Tours... 69

§ 32. — Occupation de Vannes par les rebelles... 70
§ 33. — Mort du connétable de Bourbon. — Conséquences de cet événement pour l'accroissement de la fortune des Beaujeu.. 71

II. — La jeunesse de Louis de La Trémoille.

§ 1. — Origine et généalogie de Louis de La Trémoille.. 74
§ 2. — Naissance de Louis de La Trémoille. — Son éducation........................... 79
§ 3. — La Trémoille au service de Louis XI..... 81
§ 4. — Le mariage du sire de La Trémoille sous le gouvernement de madame de Beaujeu. 95

III. — La campagne de La Tremoille en Bretagne. — Saint-Aubin-du-Cormier et la paix de Sablé. (1488.)

§ 1. — Louis de La Trémoille, lieutenant général du roi pour la guerre de Bretagne...... 103
§ 2. — Correspondance du roi avec le sire de La Trémoille relative à la préparation et aux premières opérations de la guerre.. 104
§ 3. — Prise de Châteaubriant.................. 109
§ 4. — Lettre de félicitation du roi pour la prise de Châteaubriant........................ 112
§ 5. — Prise d'Ancenis........................... 113
§ 6. — Correspondance du roi avec le lieutenant général La Trémoille relativement à l'administration de l'armée, au payement des gens de guerre, à la discipline des francs-archers.............................. 115
§ 7. — Le siège mis devant Fougères............ 122
§ 8. — Siège de Fougères.... 122
§ 9. — Prise de Fougères......................... 124
§ 10. — Bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (24 juillet 1488)................................ 125

§ 11. — Autre récit de la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier 130
§ 12. — Lette de félicitation de Charles VIII à propos de la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier 134
§ 13. — Sommation du lieutenant général aux habitants de Rennes 136
§ 14. — Prise de Saint-Malo 137
§ 15. — Paix de Sablé (20 août 1488) 140

IV. — Le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII.

§ 1. — Renouvellement de la guerre de Bretagne. 145
§ 2. — Rébellion de Saint-Omer 147
§ 3. — Captivité du sire d'Argenton et de ses complices 151
§ 4. — Alliance des Bretons avec le roi d'Angleterre Henri VII 152
§ 5. — Élargissement du prince d'Orange, prisonnier de Saint-Aubin-du-Cormier. — Son entente avec Dunois pour modifier dans un sens favorable aux intérêts français la politique des Bretons 154
§ 6. — Résultat négatif d'une ambassade envoyée par le roi de France au roi d'Angleterre. 157
§ 7. — Intervention anglaise en Bretagne 158
§ 8. — Arrêt porté contre le sire d'Argenton 162
§ 9. — Délivrance du duc d'Orléans 163
§ 10. — Mariage du roi et de la duchesse de Bretagne 167
§ 11. — Sacre de la reine Anne de Bretagne 170
§ 12. — Entrée de la reine à Paris 172
§ 13. — Union sincère du roi et de son cousin d'Orléans 173
§ 14. — Portraits du roi et de la reine de France. 174

Coulommiers. — Typog. P. BRODARD et GALLOIS.

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE

PAR LES CONTEMPORAINS

Coulommiers. — Imp. P. Brodard et Gallois

CHARLES VIII EN ITALIE

FIN DU RÈGNE

1492 — 1498

EXTRAITS DE PHILIPPE DE COMMINES

PUBLIÉS PAR

B. ZELLER

Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris,
Répétiteur à l'École Polytechnique.

Ouvrage contenant 23 gravures



PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1889

Nota. — Dans tous les volumes de cette collection, les paragraphes qui ne portent pas entre parenthèses le nom de l'auteur sont empruntés au dernier auteur précédemment cité.

CHARLES VIII EN ITALIE

I

LES PRÉLIMINAIRES DE L'EXPÉDITION.

§ 1. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE VOYAGE D'ITALIE ET SES PROMOTEURS.

(Mémoires de Philippe de Commines.)

Pour continuer les Mémoires [1] par moi Philippe de Commines encommencés, de faits et gestes et du règne du feu roi Louis onzième, que Dieu absolve, maintenant vous veux dire comme il advint que le roi Charles huitième, son fils, entreprit son voyage d'Italie, auquel je fus. Et partit ledit seigneur de la ville de Vienne, qui est au Dauphiné, le vingt et troisième d'août, l'an mil quatre cent quatre-vingt et quatorze; et fut de retour dudit voyage, en son royaume, environ le mois d'octobre quatre-vingt et quinze. Avant l'entreprise duquel voyage, il eut

1. On sait que Philippe de Commines, qui joua un rôle assez équivoque pendant les premières années du règne de Charles VIII, les a, pour cette raison, complètement passées sous silence dans ses Mémoires. — La meilleure édition de Commines est celle qui a été donnée par Mlle Dupont pour la Société de l'histoire de France.

mainte disputation, savoir s'il irait ou non; car l'entreprise semblait à toutes gens sages et expérimentés, très dangereuse, et n'y eut que lui seul qui la trouva bonne, et un appelé Étienne de Vers, natif de Languedoc, homme de petite lignée, qui jamais n'avait vu ni entendu nulle chose au fait de la guerre. Un autre s'en était mêlé jusque-là, à qui le cœur faillit, homme de finances, appelé le général Brissonnet, qui depuis, à cause dudit voyage, a eu de grands biens en l'Église [1], comme d'être cardinal, et avoir beaucoup de bénéfices. L'autre avait jà acquis beaucoup d'héritages et était sénéchal de Beaucaire, et président des comptes à Paris; et avait servi ledit roi, en son enfance, très bien, de valet de chambre; et celui-là y attira ledit général, et eux deux furent cause de ladite entreprise, dont peu de gens les louaient, et plusieurs les blâmaient; car toutes choses nécessaires à une si grande entreprise leur défaillaient. Le roi était très jeune, faible personne, plein de son vouloir, peu accompagné de sages gens, ni de bons chefs, et n'avait nul argent comptant; car avant que de partir ils empruntèrent cent mille francs de la banque de Sauli à Gênes [2], à gros intérêt pour cent, de foire en foire, et en plusieurs autres lieux, comme je dirai après. Ils n'avaient ni tentes ni pavillons; et ils commencèrent en hiver à entrer en Lombardie. Une chose avaient-ils bonne, c'était une gaillarde compagnie, pleine de jeunes gentilshommes, mais en peu

1. Voir au volume précédent, CHARLES VIII, LA GUERRE FOLLE, deux notices détaillées sur Étienne de Vers et le général Brissonnet.

2. On a dans les portefeuilles Fontanieu (148), à la date du 30 avril 1494, le reçu d'une somme de vingt mille ducats d'or empruntés au nom de Charles VIII par Pierre de Signac à la banque de Paule de Sauli, à Gênes.

d'obéissance. Ainsi faut conclure que ce voyage fut conduit de Dieu, tant à aller qu'au retourner; car le sens des conducteurs, que j'ai dit, n'y servit de guères.



Médaille du général des finances Brissonnet.

Toutefois ils pouvaient bien dire qu'ils furent cause de donner grand honneur et grande gloire à leur maître.

§ 2. — LES PRÉTENTIONS DE RENÉ II DE LORRAINE SUR LE ROYAUME DE NAPLES.

Étant le roi, dont je parle, en l'âge de son couronnement, qui fut de quatorze ou quinze ans, vint vers lui le duc de Lorraine [1], demander le duché de Bar,

1. René II, duc de Lorraine, qui avait défait le duc de Bourgogne Charles le Téméraire.

que le roi Louis onzième tenait, et la comté de Provence que le roi Charles d'Anjou, son cousin germain, laissa audit roi Louis onzième, par son trépas et testament, car il mourut sans enfants. Le duc de Lorraine la voulait dire sienne, parce qu'il était fils de la fille du roi René de Sicile, duc d'Anjou et comte de Provence, et disait que le roi René lui avait fait tort; et que le roi Charles d'Anjou, dont je parle, n'était que son neveu, fils de son frère le comte du Maine, et lui était fils de sa fille. Mais l'autre disait que Provence ne pouvait aller à fille par leurs testaments [1]. En effet Bar fut rendu, où le roi ne demandait qu'une somme d'argent, et par avoir grande faveur et grands amis, et par espécial le duc Jean de Bourbon, qui était vieil, et en voulait épouser la sœur [2], eut état bon du roi et cent lances de charge.

1. Les droits de Charles VIII étaient incontestables. La Provence, l'Anjou, le Maine avaient été donnés en apanage; ces provinces étaient réversibles à la couronne, faute d'hoir mâle.

2. Les souvenirs de Commines sont-ils ici bien exacts? Jean II de Bourbon ne devint veuf de Catherine d'Armagnac, sa seconde femme, qu'au mois de mars 1487. C'est donc de son vivant que le vieux duc aurait projeté de s'allier à la maison de Lorraine. René II avait à cette époque deux sœurs à marier : Marguerite, qui épousa René, duc d'Alençon, en 1488, et Yolande, mariée en 1496 au landgrave de Hesse. C'est d'un autre côté que Jean II, devenu veuf, porta ses vues. « Le même mois de juin 1488, combien que monseigneur le duc Jean de Bourbon eût déjà été marié par deux fois et qu'il fût fort vieil et âgé de plus de soixante ans, et fort goutteux et malaisé de sa personne; toutefois pour ce qu'il n'avait aucuns enfants, espérant toujours d'en avoir, il épousa mademoiselle Jeanne de Vendôme, sans grande solennité de noce. » (Guillaume de Jaligny.)

et lui fut baillé trente et six mille francs l'an pour quatre années, pendant lequel temps se connaîtrait du droit de ladite comté. Et étais à cette délibération et conclusion (car j'étais de ce conseil qui avait été lors créé, tant par les prochains parents du roi, que par les trois états du royaume). Étienne de Vers, dont j'ai parlé, qui jà avait acquis quelque chose en Provence, et avait en fantaisie ce fait de Naples, fit dire par le roi, ainsi jeune qu'il était lors, sa sœur duchesse de Bourbon présente, à monsieur de Comminges, du Lau (car ces deux étaient aussi du conseil) et moi, que nous tinssions la main à ce qu'il ne perdît point cette comté de Provence. Et fut avant l'appointement dont j'ai parlé [1].

Avant les quatre ans passés, se trouvèrent clercs de Provence, qui vinrent mettre en avant certains testaments du roi Charles le premier, frère de saint Louis, et d'autres rois de Sicile qui étaient de la maison de France, et entre autres raisons, disaient que non point seulement la comté de Provence appartenait audit roi, mais le royaume de

1. Antoine de Castelnau ou de Chasteauneuf, seigneur et baron du Lau en Armagnac, grand chambellan et grand bouteiller de France, sénéchal de Guyenne. Tombé dans la disgrâce de Louis XI, il fut arrêté et mené au château d'Usson, en Auvergne, d'où il se sauva en 1468 et se retira auprès du duc de Bourgogne, qu'il servit au siège de Liège. Il rentra depuis en faveur auprès de Louis XI, qui le nomma lieutenant général et gouverneur du comté de Roussillon, de Cerdagne et de la ville de Perpignan. Il vivait encore en 1483. (Voy. Anselme, VIII, 449, 481.) Le 2 octobre 1484, le seigneur d'Urfé, grand écuyer, fut pourvu de l'office de sénéchal de Beaucaire, vacant par le propos de feu messire de Lau. (Bibl. nat., fonds Saint-Germain Harlay, n° 77.)

Sicile, et autres choses possédées par la maison d'Anjou, et que ledit duc de Lorraine n'y avait rien (toutefois aucuns voulaient dire autrement). Et s'adressaient tous ceux-là audit Étienne de Vers, qui nourrissait son maître en ce langage : que ce roi Charles dernier mort, comte de Provence, fils de Charles d'Anjou, comte du Maine, et neveu du roi René, lui avait laissé par son testament; car le roi René l'institua en son lieu avant que de mourir, et le préféra devant ledit duc de Lorraine, qui était fils de sa fille. Et disaient que le roi René[1] fit cela à cause desdits testaments, faits par ce Charles premier et sa femme, comtesse de Provence, disant que le royaume et comté de Provence ne pouvaient être séparés, ni aller à fille, tant qu'il y eût fils de la lignée, et que semblable testament firent les premiers venants après eux, comme fut Charles le second audit royaume.

En ce temps desdites quatre années, ceux qui gouvernaient ledit roi (qui étaient le duc et duchesse de Bourbon, et un chambellan, appelé le seigneur de Graville[2], et autres chambellans, qui en ce temps eurent grand règne) appelèrent à la cour, en autorité et crédit, ledit duc de Lorraine, pour en avoir support et aide; car il était homme hardi, et plus qu'homme de cour; et leur semblait qu'ils s'en déchargeraient bien quand il serait temps, comme ils firent quand ils se sentirent assez forts, et que la force du duc d'Orléans, et de plusieurs autres, dont

1. Mort en 1481. Son tombeau est à Aix en Provence.

2. Louis Malet, seigneur de Graville, depuis amiral de France. Voir, sur ce personnage, Leroux de Lincy, Vie d'Anne de Bretagne, Paris, Curmer, 4 vol. petit in-4°.

vous avez ouï parler, fut diminuée. Aussi ne purent-ils plus tenir ledit duc de Lorraine, les quatre ans passés, sans lui bailler ladite comté, ou l'assurer à certains temps, et par écrit, et toujours payer les trente-six mille francs; en quoi ne se purent accorder et à cette cause il partit, très mal content d'eux de la cour.

Quatre ou cinq mois avant son partement de cour, lui advint une bonne ouverture, s'il l'eût su entendre. Tout le royaume de Naples se rebella contre le roi Ferrand, pour la grande tyrannie de lui et de ses enfants, et se donnèrent tous les barons et les trois parts du royaume à l'Église. Toutefois ledit roi Ferrand, qui fut secouru des Florentins, les pressait fort; et pour ce le pape Innocent VIII et lesdits seigneurs du royaume, qui s'étaient rebellés, mandèrent ledit duc de Lorraine, pour s'en faire roi; et longtemps l'attendirent les galères à Gênes, et le cardinal de Saint-Pierre *ad vincula* [1], cependant qu'il était en ces brouillis de cour, et sur son départ, et avait avec lui gens de tous les seigneurs du royaume, qui le pressaient de partir. Fin de compte, le roi et son conseil montraient en tout et par tout de lui vouloir aider; et lui fut promis soixante mille francs, dont il en eut vingt mille; le reste perdit; et lui fut consenti mener les cent lances qu'il avait du roi, et envoyer ambassades partout en sa faveur [2]. Toutefois le roi était jà de dix-neuf ans ou plus, nourri de ceux

1. Julien de la Rovère, celui qui devait être pape sous le nom de Jules II.

2. Le sire et la dame de Beaujeu, occupés par les affaires intérieures, favorisaient plutôt les ambitions du duc de Lorraine que les visées belliqueuses de l'entourage du roi.

que j'ai nommés, qui lui disaient journellement, que ledit royaume de Naples lui devait appartenir. Je le dis volontiers, parce que souvent petites gens en menaient grande noise. Et ainsi le sus par aucun de ces ambassadeurs, qui allaient à Rome, Florence, Gênes, et ailleurs, pour ledit duc de Lorraine; et le sus mêmement par ledit duc propre, qui vint passer par Moulins, où lors me tenais, pour les différends de cour avec ledit duc Jean de Bourbon. Jà son entreprise était demi perdue, pour la longue attente; et allai au devant de lui, combien que ne lui fusse tenu; car il m'avait aidé à chasser de la cour, avec rudes et folles paroles [1]. Il me fit la plus grande chère du

1. Commines, de même qu'Étienne de Vesc, avait vivement combattu les prétentions du duc de Lorraine. Mais il mit tant de violence dans ses procédés et s'attira de si fortes inimitiés, que le séjour de la cour lui devint impossible.

Commines avait été un des promoteurs de l'assemblée des États généraux en 1484. Mais déjà la famille de la Trémouille lui disputait les terres litigieuses qu'il tenait de la faveur de Louis XI et dont celui-ci, à son dernier soupir, paraissait avoir révoqué la donation. Le 19 septembre 1483, Charles VIII avait ordonné de mettre les la Trémouille en possession de la vicomté de Thouars et de la principauté de Talmont, par provision. Le Parlement est saisi du litige. Un long procès s'engage au moment même où Commines siège parmi les quinze conseillers du roi aux États généraux de Tours. Il cherche à faire traîner les choses en longueur. Le 19 juillet 1484, il doit cependant comparaître devant les commissaires du parlement, puis le 29 du même mois. Au milieu de subtilités de procédure, Commines ne pouvait produire aucun titre qu'un don de Louis XI révoqué par lui-même. Il parlait de garantie. Mais en matière de donation, « de raison ne cheit garant ». Ce n'était point par

monde, soi doulant de ceux qui demeuraient au gouvernement. Il fut deux jours avec le duc Jean de Bourbon; et puis tira vers Lyon.

de semblables arguments qu'on pouvait retarder la restitution d'un revenu de quatre à cinq mille livres dont les légitimes propriétaires étaient privés depuis quatorze ou quinze ans.

Malgré quelques apparitions au conseil, Commines, sentant sa cause mauvaise, cherche à se tourner d'un autre côté. Le 25 janvier 1485, le comte de Dunois écrivit de Paris au duc de Bourbon pour l'engager à venir rejoindre Monsieur (le duc d'Orléans), qui « était en bonne volonté de mettre le roi en état que les gens de bien puissent avoir loi de parler pour son bien et de le servir ».

La tentative du duc d'Orléans ne réussit point. Le parlement, loin d'accéder à son désir de s'emparer du gouvernement, envoya vers Charles VIII des députés, et peu de jours après, tandis que le duc d'Orléans regagnait la Touraine, le jeune roi rentra à Paris, où son premier soin fut de se rendre au parlement pour en accroître les prérogatives. Commines eut l'audace d'assister à cette séance. Et ce fut peut-être le même jour que le duc de Lorraine « aida à le chasser de la cour, avec rudes et folles paroles ». Le duc de Lorraine s'était allié intimement par les lettres du 29 septembre 1484 avec le seigneur de Beaujeu. Il reprochait de plus à Commines de s'être opposé à ses prétentions sur le comté de Provence. Commines comprit qu'il n'était ni sûr ni honorable pour lui de prolonger son séjour à Paris. Son nom se trouve, pour la dernière fois, cité dans une ordonnance du mois de février 1485 (*Recueil des Ordonnances*, t. XIX, p. 472). Il se retira dans les domaines de sa femme, à Monsoreau, afin d'être plus près des princes confédérés qui se fortifiaient aux bords de la Loire. — Voy., pour la fin de la vie de Commines, la notice du précédent volume, CHARLES VIII, LA GUERRE FOLLE.

§ 3. — ACCOMMODEMENT DU PAPE INNOCENT VIII AVEC LE ROI DE NAPLES FERRAND. — L'ÉMIGRATION NAPOLITAINE EN FRANCE.

En somme, ses amis étaient fort las et foulés, pour l'avoir tant attendu, que le pape avait appointé [1], et les barons du royaume aussi [2]. Lesquels, sur la sûreté dudit appointement, allèrent à Naples, où tous furent

1. Avait fait un traité.

2. Innocent VIII, alors en guerre avec le roi de Naples, s'était accommodé avec lui le 11 août 1486, et les barons firent successivement leur soumission dans les derniers mois de la même année. Charles de San Severino, comte de Melito, jura soumission pour les barons le 3 octobre 1486; Jérôme de San Severino, prince de Bisignano, mit bas les armes le 13 décembre suivant; et, le 18 du même mois, Ferdinand fit son entrée solennelle à Naples, au milieu des principaux chefs de la conjuration, les San Severino, les Altamura. La nouvelle de la paix conclue entre le pape et Ferdinand parvint à Lyon le jour même où René de Lorraine devait y arriver, et il repartit aussitôt, manifestant un profond dégoût pour la politique italienne. La famille des San Severino, qui s'était si fortement compromise dans la révolte des barons napolitains, possédait en Calabre quatre cités : Bisignano, San Marco, Strongoli, Cassano, et vingt et un châteaux; dans la Basilicate, le comté de Tricarico et onze châteaux; dans la Terre d'Otrante trois châteaux. La seule gabelle du sel lui rapportait plus de trente mille écus par an. L'un des San Severino, Antonello de San Severino, comte de Marsico et prince de Salerne, qui avait eu la charge de grand amiral en 1477, eut le bon esprit de ne pas s'attarder à Naples et de repartir en toute hâte pour Rome et Venise. Le pape, les Vénitiens, les Florentins et l'Espagne s'étaient portés garants que la vie des rebelles qui avaient fait leur soumission serait respectée; mais ces stipulations diplomatiques

pris, combien que le pape, les Vénitiens, et le roi d'Espagne et les Florentins, s'étaient obligés de faire tenir ledit appointement, et eussent juré et promis leur sûreté. Le prince de Salerne échappa, qui vint par deçà; et ne voulut point être compris audit appointement, connaissant ledit Ferrand. Ledit duc de Lorraine s'en alla bien honteux en son pays; et oncques puis n'eut autorité vers le roi; et perdit ses gens d'armes, et les trente-six mille francs qu'il avait

étaient lettre morte pour Ferdinand, qui n'avait « ni grâce, ni miséricorde, ni pitié, ni compassion ». Les deux premières victimes furent les comtes de Carniola et de Policastro, exécutés publiquement le 11 décembre 1486, puis leur père Antonello de Petrucci, ancien secrétaire royal, et François Coppula, comte de Sarno, décapités le 11 mai 1487. (Voir leur procès imprimé à Naples en 1487 et la *Storia Fiorentina* de Machiavel, liv. VIII.) Six jours plus tard, Diomède Caraffa, comte de Mattaluni, succombait sous les coups d'un sicaire. Enfin, le 12 juin suivant, Ferdinand faisait emprisonner au château neuf de Naples le comte de Melito et un jeune fils du prince de Salerne, qui furent rejoints bientôt dans la forteresse par les princes d'Altamura et de Bisignano, la vieille comtesse de San Severino, le comte de Lauria, le duc de Melfi et autres, sous prétexte que ces divers personnages projetaient de se retirer à Rome, sur un navire frété à cet effet. Seule la princesse de Bisignano put s'enfuir par Terracine, avec ses deux fils, Berardin et Honoré. Les prisonniers, après avoir langui quatre ans dans les cachots, devaient être égorgés en masse le 25 décembre 1491. Commines parle fort confusément de ces massacres. Un seul des prisonniers fut épargné, André-Mathieu d'Acquaviva, duc d'Atri, qui joua plus tard un rôle considérable dans les deux occupations du royaume de Naples par les armées françaises. (V. Boilisle, *Notice sur Étienne de Vesc*, dans l'*Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1878-1883.)

pour Provence; et jusques à cette heure (qui est l'an mil quatre cent quatre-vingt-dix-sept) est encore en cet état.

Ledit prince de Salerne alla à Venise (parce qu'il y avait grande accointance) et avec lui trois de ses neveux, enfants du prince de Bisignan, où demandèrent conseil (comme m'a dit ledit prince) à la Seigneurie, où il leur plaisait mieux qu'ils tirassent, ou vers ledit duc de Lorraine, ou devers le roi de France, ou d'Espagne. Il me dit qu'ils lui répondirent que le duc de Lorraine était un homme mort, et qu'il ne les saurait ressourdre [1]. Le roi d'Espagne serait trop grand, s'il avait le royaume, avec l'île de Sicile, et les autres choses qu'il avait en ce gouffre [2] de Venise, et s'il était puissant par mer; mais qu'ils lui conseillaient aller en France; et qu'avec les rois de France, qui avaient été audit royaume, ils avaient eu bonne amitié et bon voisin. Et crois qu'ils ne pensaient point que ce qui en advint après, dût advenir. Ainsi vinrent ces barons dessusdits en France, et furent bien recueillis, mais pauvrement traités de biens [3]. Ils firent grande poursuite environ deux ans; et du tout

1. Ressusciter.

2. Golfe.

3. Les ambassadeurs vénitiens, venant à Paris le 26 juin 1492, y virent le prince de Salerne, le comte de Chiaramonte et le seigneur Honoré, son frère, fils du prince de Bisignano, le comte de Saluzza, celui d'Avellino, le seigneur don Giovanni de Luna, le seigneur Imberto de Seinse (?) et beaucoup d'autres barons exilés du royaume de Naples et d'Espagne, pensionnés et en fort bonne réputation à la cour de France. (Arm. Baschet, *la Diplomatie vénitienne et les princes de l'Europe au* XVIe *siècle*, p. 318; cf. le rapport de Contarini, dans le t. IV des *Relazioni* des ambassadeurs vénitiens d'Alberi, p. 10.)

s'adressaient à Étienne de Vers, lors sénéchal de Beaucaire, chambellan du roi.

§ 4. — RÉVOLUTIONS DE L'ÉTAT DE MILAN. — LUDOVIC LE MORE. — BONNE DE SAVOIE ET JEAN-GALÉAS SFORZA.

Un jour vivaient en espérance, autre en contrariété; et faisaient diligence en Italie, et par espécial à Milan; où avait pour duc Jean Galéas, non pas le grand qui est enterré aux Chartreux de Pavie [1], mais celui qui était fils du duc de Galéas et de la duchesse Bonne, fille de Savoye, qui était de petit sens. Elle eut la tutelle de ses enfants; et l'ai vue en grande autorité, étant veuve, conduite par un appelé messire Cico,

1. Ce Jean Galéas que Commines appelle ici « le Grand » était un Visconti et avait fondé en 1395 avec l'assentiment de l'empereur Wenceslas, qui lui en donna l'investiture, le duché de Milan. C'est lui qui jeta les fondations de la célèbre cathédrale de Milan et celle de la Chartreuse de Pavie. La façade en fut commencée en 1473 par Ambroise Borgognone, dans le style de la Renaissance le plus riche, et complètement recouverte de marbre de couleur, formant une ornementation élégante: au bas des médaillons d'empereurs romains, au-dessus des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, et de la vie du fondateur, ensuite des têtes d'anges, puis encore de magnifiques fenêtres et, plus haut, de nombreuses niches avec des statues. Tous les grands artistes lombards y ont travaillé du xve au xviie siècle. Le superbe tombeau dont il est ici question, commencé en 1490 par Galéas Pellegrini, continué jusqu'en 1562 par Antonio de Amadio, Jacq. della Porta et d'autres, est situé dans le transept de droite, faisant face aux deux tombeaux de Ludovic le More et de sa femme Béatrice d'Este, situés dans le transept de gauche. (Voyez Commines, plus bas.)

secrétaire, nourri de longtemps en cette maison, qui avait chassé et confiné tous les frères du duc de Galéas, pour la sûreté de ladite dame et de ses enfants. Entre les autres avait chassé un appelé le seigneur Ludovic (qui depuis fut duc de Milan) qu'elle rappela depuis, étant son ennemi, et en guerre contre elle, et le seigneur Robert de Saint-Severin, vaillant capitaine, que pareillement avait chassé ledit Cico. Pour conclusion, par le moyen d'un jeune homme, qui tranchait devant elle, natif de Ferrare, de petite lignée, appelé Antoine Thesin, elle les rappela par sottise, cuidant qu'ils ne fissent nul mal audit Cico, et ainsi l'avaient juré et promis. Le tiers jour après, le prirent et le passèrent dedans une pipe [1], au travers de la ville de Milan; car il était allié par mariage avec aucuns des Visconti [2]; et veut l'on dire que s'il eût été en la ville, qu'ils ne l'eussent osé prendre; et si voulait le seigneur Ludovic, que le seigneur Robert de Saint-Séverin qui venait, le rencontrât en cet état, pour ce qu'il haïssait à merveilles ledit Cico [2]; et fut mené à Pavie en prison au château, où depuis il mourut.

Ils mirent ladite dame en grand honneur, ce lui semblait; et lui complaisaient; et lui tenaient le conseil, sans lui dire sinon ce qu'il leur plaisait; et plus grand plaisir ne lui pouvaient-ils faire que de ne lui parler de rien.

A cet Antoine Thesin lui laissaient donner ce

1. Tonneau.

2. On trouve dans l'ouvrage de M. Kervyn de Lettenhove sur Commines (*Lettres et négociations de Philippe de Commines,* Bruxelles, 1867-1868, 2 vol. in-8°) toute une correspondance diplomatique échangée entre le chancelier du duché de Milan, Cico, et Commines. Il semble que notre historien aurait pu parler moins vaguement de ce fidèle serviteur de la branche directe des Sforza.

qu'elle voulait ; et le logeait près de sa chambre ; et la portait à cheval derrière lui, par la ville ; et étaient toutes fêtes et danses céans ; mais il ne dura guère par aventure demi an. Elle fit beaucoup de bien audit Thesin ; et les bougettes [1] des courriers s'adressaient à lui. Et y sortit grand envie, avec le bon vouloir que le seigneur Ludovic, oncle des deux



Médaille de Jean Galéas sous la tutelle de Ludovic le More.

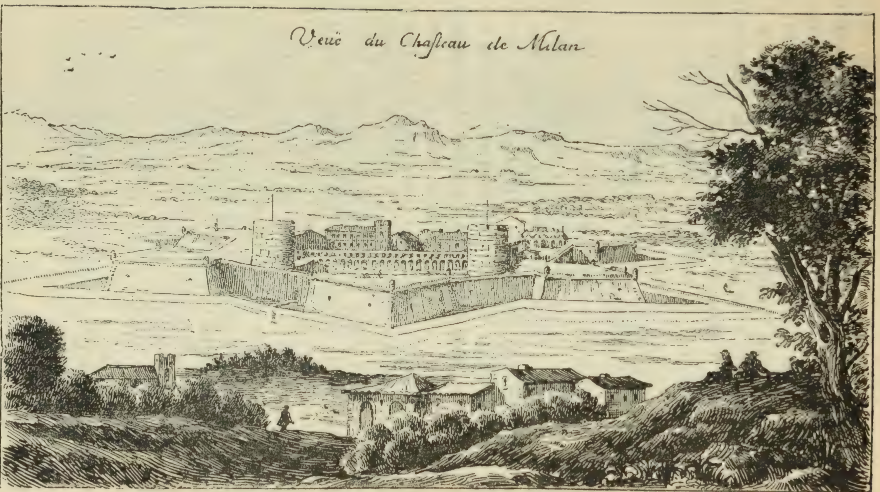
enfants, avait de se faire seigneur, comme il fit après. Un matin lui ôtèrent ses deux fils, et les mirent au donjon, qu'ils appelaient la Rocque, et à ce s'accordèrent ledit seigneur Ludovic, le seigneur Robert de Saint-Severin, un appelé de Pallevoisin [2], qui gouvernait la personne dudit jeune duc, et le capitaine de la Rocque, qui jamais depuis la mort du duc Galéas n'en était sorti, ni ne fit de long temps après, jusqu'à ce qu'il fut pris par tromperie dudit seigneur Ludovic, et par la folie de son maître, qui tenait de la condition de la mère et n'était guère sage. Après ces enfants mis en ladite Rocque par les dessusdits, ils mirent la main sur le trésor (qui était en ce moment le plus grand de la chrétienté) et lui

1. Pochettes, sacs.
2. Pallavicini.

en firent rendre compte; et en fut fait trois clefs, dont elle eut l'une; mais oncques puis n'y toucha. Ils la firent renoncer à la tutelle, et fut créé tuteur le seigneur Ludovic. Et davantage, écrivirent en plusieurs lieux, et par espécial en France, lettre que je vis à sa grande honte, en la chargeant [1] de cet Antoine Thesin. Et autre chose audit Thesin ne fut méfait, mais fut renvoyé; et le sauva le seigneur Robert, et aussi ses biens. En cette Rocque n'entraient point ces deux grands hommes, comme ils le voulaient; car le capitaine y avait son frère, et bien cent cinquante hommes à gage; et faisait garder la porte quand ils y entraient, et n'y menaient jamais qu'un homme ou deux avec eux; et dura ceci fort longuement.

Cependant sourdit grand différent entre ledit seigneur Ludovic et Robert de Saint-Severin, comme il est bien de coutume (car deux gros personnages ne se peuvent endurer); et demeura le pré au seigneur Ludovic, et l'autre s'en alla au service des Vénitiens. Toutefois, puis après, il revint deux de ses enfants au service dudit seigneur Ludovic et de l'État de Milan, qui furent messire Galéas et le comte de Cajazze. Aucuns dient du su dudit père; les autres dient que non. Mais comment que ce fût, ledit seigneur Ludovic les prit en grand amour, et s'en est fort bien servi, et fait encore aujourd'hui. Et faut entendre que leur père, le seigneur Robert de Saint-Severin, était de la maison de Saint-Severin, sailli d'une fille bâtarde, mais ils ne font point grande différence au pays d'Italie d'un enfant bâtard à un légitime. Je dis ceci, parce qu'ils aidèrent à conduire notre entreprise du pays d'Italie, tant en faveur du prince de Salerne (dont j'ai parlé) qui est chef de ladite maison de Saint-

1. (D'imputations injurieuses) à propos.


Veuë du Chasteau de Milan

Severin, que pour autres causes que je dirai après.

Ledit seigneur Ludovic commença tôt à montrer de fort vouloir garder son autorité; et fit faire monnaie, où le duc était empreint d'un côté, et lui de l'autre, qui faisait murmurer beaucoup de gens. Ledit duc fut marié avec la fille du duc de Calabre, qui depuis fut roi Alphonse, après la mort de son père le roi Ferrand, roi de Naples. Ladite fille était courageuse, et eût volontiers donné crédit à son mari, si elle eût pu; mais il n'était pas guères sage, et révélait ce qu'elle lui disait.

Aussi fut longtemps en grande autorité le capitaine de cette Rocque de Milan [1], qui jamais ne saillait de dedans; et s'y commença à engendrer des soupçons; et quand l'un fils saillait, l'autre demeurait dedans. Pour abréger ce propos, environ un an ou deux avant que allassions en Italie, ledit seigneur Ludovic, venant du dehors avec ledit duc, pour lui faire dommage, l'amena pour descendre à la Rocque, comme ils avaient coutume. Le capitaine venait sur le pont-levis et gens à l'entour de lui pour baiser la main audit duc, comme est leur coutume. Cette fois le duc était un peu hors du pont; et fut contraint ledit capitaine de passer un pas, par aventure, ou deux, tant que ces deux enfants de Saint-Severin le saisirent, et autres qui étaient à l'entour d'eux. Ceux de dedans levèrent le pont, et ledit Ludovic fit allumer un bout de bougie, jurant qu'il leur ferait trancher la tête s'ils ne rendaient la place avant la chandelle brûlée, ce qu'ils firent; et pourvut bien ladite place, et sûrement pour lui, et parlant toujours au nom du duc; et fit un procès à ce bon homme, disant qu'il avait voulu bailler la place à l'empereur; et fit

1. La citadelle de Milan.

arrêter aucuns Alemans, disant qu'ils traitaient ce marché; et puis les laissa aller; et fit décapiter un sien secrétaire, le chargeant d'avoir guidé cet œuvre, et un autre qu'il disait qu'il en avait fait lesdits messages. Ledit capitaine longtemps il tint prisonnier; et à la fin le laissa aller, disant que madame Bonne avait une fois gagné un frère dudit capitaine, pour



Médaille de Jean Galéas sous la tutelle de sa mère Bonne de Savoie.

le tuer, en entrant en ladite Rocque, et que ledit capitaine l'en avait gardé; parquoi à cette heure lui sauvait la vie. Toutefois je crois que s'il eût été coupable d'un tel cas, comme d'avoir voulu bailler le château de Milan à l'empereur, auquel il pourrait prétendre droit comme empereur, et aussi comme duc d'Autriche (car cette maison y querelle quelque chose), il ne lui eût point pardonné. Aussi c'eût été un grand mouvement en Italie; car tout l'État de Milan se fût tourné en un jour, parce que du temps des empereurs ils ne payaient que demi-ducat pour feu, et maintenant sont fort cruellement traités, églises, nobles et peuple, et en vraie tyrannie.

Se sentant le seigneur Ludovic saisi de ce château, et la force des gens d'armes de cette maison sous sa main, pensa de tirer outre; car qui a Milan, il a son gouvernement, et toute la Seigneurie; car les princi-

paux de toute la Seigneurie y demeurent; et ceux qui ont la garde et gouvernement des autres places en sont. Et ce que contient cette duché, je ne vis jamais plus belle pièce de terre, ni de plus grande valeur; car quand le seigneur se contenterait de cinq cent mille ducats l'an, les sujets ne seraient que trop riches, et vivrait ledit seigneur en sûreté; mais il en lève six cent cinquante mille, ou sept cent mille, qui est grande tyrannie; et aussi le peuple ne demande que mutation de seigneur. Quoi voyant le seigneur Ludovic, avec ce que dit est, et étant jà marié avec la fille du duc de Ferrare [1], dont il avait plusieurs enfants, se prépara d'achever son désir; et mit en peine de gagner amis, tant en ladite duché que hors d'Italie. Et premièrement s'allia des Vénitiens à la préservation de leurs États, desquels il était grand ami, au préjudice de son beau-père, à qui les Vénitiens avaient ôté peu auparavant un petit pays appelé Polésan, qui est tout environné d'eau, et abondant à merveilles en tous biens; et le tiennent les Vénitiens jusques à demi-lieue de Ferrare, et y a deux bonnes petites villes que j'ai vues; c'est à savoir Rovigue et Labadie. Et se perdit lors qu'il faisait la guerre aux Vénitiens, que lui seul émut, et durant laquelle vint depuis ledit duc de Calabre, Alphonse, à son secours, du vivant de Ferrand son

1. Ludovic avait épousé, en 1491, Béatrix d'Este, fille d'Hercule, duc de Ferrare, et l'historien italien Malipiero raconte que, pour enlever au More l'appui de son beau-frère, Ferdinand d'Aragon songea à faire emprisonner le duc par sa propre femme (Elisabeth d'Aragon, fille de Ferdinand et veuve, en premières noces, de Marie Sforza, duc de Bari, frère de Ludovic); mais Hercule les prévint en se debarrassant lui-même de l'épouse criminelle et il s'unit avec son gendre pour appeler les Français.

père, et le seigneur Ludovic pour Milan, avec les Florentins, le Pape, et Boulogne. Toutefois, étant les Vénitiens presque au-dessous, au moins ayant le pire, et fort minés d'argent, et plusieurs autres places perdues, appointa ledit seigneur Ludovic à l'honneur et profit des Vénitiens; et revint chacun au sien, fors ce pauvre duc de Ferrare, qui avait commencé ladite guerre, à la requête de lui, et dudit roi Ferrand, dont ledit duc avait épousé la fille; et fallut qu'il laissât auxdits Vénitiens le Polésan, et qu'encore tiennent; et disait l'on que le seigneur Ludovic en eut soixante mille ducats. Toutefois je ne sais s'il est vrai; mais j'ai vu ledit duc de Ferrare en cette créance. Vrai est que pour lors il n'avait pas épousé sa fille. Et ainsi était continuée cette amitié entre lui et les Vénitiens.

§ 5. — LUDOVIC LE MORE APPELLE LES FRANÇAIS EN ITALIE.

Nul serviteur ni parent du duc Jean Galéas de Milan ne donnait empêchement au seigneur Ludovic à prendre la duché pour lui, que la femme dudit duc, qui était jeune et sage, et fille du duc Alphonse de Calabre, que par devant ai nommé, fils aîné du roi Ferrand de Naples. Et en l'an mil quatre cent quatre-vingt et treize, commença ledit seigneur Ludovic à envoyer devers le roi Charles huitième, de présent régnant, pour le pratiquer de venir en Italie, à conquérir ledit royaume de Naples, pour détruire et affoler ceux qui le possédaient, que j'ai nommés; car étant ceux-là en force et vertu, ledit Ludovic n'eût osé entreprendre ce qu'il fit depuis; car en ce temps-là étaient forts et riches ledit Ferrand, roi de Cécile, et son fils Alphonse, et fort expérimentés au métier

de la guerre, et estimés de grand cœur, combien que le contraire se vit depuis; et ledit seigneur Ludovic était homme très sage, mais fort craintif et bien souple, quand il avait peur (j'en parle comme de celui que j'ai connu, et beaucoup de choses traité avec lui), et homme sans foi, s'il voyait son profit pour la rompre. Et ainsi comme dit est, l'an mil quatre cent quatre-vingt et treize, commença à faire sentir à ce jeune roi Charles huitième, de vingt-deux ans, des fumées et gloires d'Italie, lui remontrant, comme dit est, le droit qu'il avait en ce beau royaume de Naples, et qu'il lui savait bien blasonner et louer; s'adressait de toutes choses à cet Estienne de Vers (devenu sénéchal de Beaucaire, et enrichi, mais non point encore à son gré) et au général Brissonnet, homme riche et bien entendu en finances, grand ami lors dudit sénéchal de Beaucaire, par lequel il faisait conseiller audit Brissonnet de se faire prêtre [1], et qu'il le ferait cardinal; à l'autre touchait d'un duché, et pour commencer à conduire toutes ces choses, ledit seigneur Ludovic envoya une grande ambassade devers le roi, à Paris, audit an, dont était chef le comte de Cajazze, fils aîné dudit Robert de Saint-Severin, dont j'ai parlé, lequel trouva à Paris le prince de Salerne, dont il était cousin; car celui-là était chef de la maison Saint-Severin, comme dessus j'ai dit, et était en France chassé dudit roi Ferrand, comme avez entendu paravant, et pourchassait ladite entreprise de Naples. Avec ledit comte de Cajazze était le comte Charles de Bellejoyeuse [2], et messire Galéas Visconte, Milanais. Tous deux étaient

1. Il fallait qu'il fût prêtre dès lors, puisqu'il a été pourvu de l'évêché de Saint-Malo en 1490.

2. Le prince de Belgiojoso et Barbiano.

fort bien accoutrés et accompagnés. Leurs paroles en public n'étaient que visitations, et paroles assez générales, et était la première ambassade grande, qu'il eût envoyée devers ledit seigneur. Il avait bien envoyé paravant un secrétaire, pour traiter que le duc de Milan, son neveu, fût reçu à l'hommage de Gênes [1], par procureur, ce qu'il fut, et contre raison; mais bien lui pouvait le roi faire cette grâce que de commettre quelqu'un à le recevoir; car lui étant en la tutelle de sa mère, je l'ai reçu en son château de Milan, moi étant ambassadeur de par le feu roi Louis onzième de ce nom, ayant la charge expresse de ce faire [2]; mais lors Gênes était hors de leurs mains, et la tenait messire Baptiste de Campe-Fourgouse. Et maintenant que je dis, le seigneur Ludovic l'avait recouvrée; et donna à aucuns chambellans du roi huit mille ducats, pour avoir ladite investiture; lesquels firent grand tort à leur maître; car ils eussent pu paravant avoir Gênes pour le roi s'ils eussent voulu; et si argent devait prendre pour ladite investiture, ils en devaient demander plus; car le duc Galéas en paya une fois au roi Louis mon maître cinquante mille ducats; desquels j'en eus trente mille écus comptant en don dudit roi, à qui Dieu fasse pardon; toutefois ils disaient avoir pris lesdits huit mille ducats du consentement du roi. Ledit Estienne de Vers, sénéchal de Beaucaire, était l'un de ceux qui en prit; et crois bien qu'il le fai-

1. Galéas, duc de Milan, faisait hommage de Gênes, parce qu'elle lui avait été donnée par Louis XI à cette condition.

2. Voir dans Kervyn de Lettenhove (*Lettres et négociations de Philippe de Commines*, Bruxelles, 1867-1868, 2 vol. in-8°) les détails de cette ambassade.

sait pour mieux entretenir ledit seigneur Ludovic pour cette entreprise où il tendait. Étant à Paris les ambassadeurs dont j'ai parlé en ce chapitre, et ayant parlé en général, parla à part avec le roi ledit comte de Cajazze, qui était en grand crédit à Milan, et encore plus son frère messire Galéas de Saint-Severin, et par espécial sur le fait des gens d'armes. Et commença à offrir au roi grands services et aides, tant de gens que d'argent; car jà pouvait son maître disposer de l'État de Milan, comme s'il eût été sien; et faisait la chose aisée à conduire; et peu de jours après prit congé du roi, et messire Galéas Visconti, et s'en allèrent; et le comte Charles de Bellejoyeuse demeura pour avancer l'œuvre ; lequel incontinent se vêtit à la mode française, et fit de très grandes diligences ; et commencèrent plusieurs à entendre à cette matière. Le roi envoya en Italie un nommé Peron de Basche [1], nourri en la maison d'Anjou, du duc Jean de Calabre, affectionné à ladite entreprise, qui fut vers le pape Innocent [2], Vénitiens et Florentins. Ces pratiques, allées et venues durèrent sept ou huit mois, ou environ; et se parlait de ladite entreprise entre ceux qui la savaient en plusieurs façons; mais nul ne croyait que le roi y dût aller en personne.

1. Perron de Basche était maître d'hôtel du roi. Voir d'abondants détails sur la mission de Perron de Basche dans H.-F. Delaborde, *l'Expédition de Charles VIII en Italie*. Paris, Didot, 1888.

2. Innocent VIII, mort en 1492.

§ 6. — TRAITÉ DE SENLIS.

Pendant ce délai, que je dis, se traita paix à Senlis entre le roi et l'archiduc d'Autriche, héritier de cette maison de Bourgogne. Et combien que jà eût trèves, si survint-il cas de malveillance; car le roi laissa la fille du roi des Romains, sœur dudit archiduc (laquelle était bien jeune), et prit pour femme la fille du duc François de Bretagne, pour avoir la duché de Bretagne paisible; laquelle il possédait presque toute, à l'heure dudit traité, fors la ville de Rennes, et la fille qui était dedans; laquelle était conduite sous la main du prince d'Orange, son oncle, qui en avait fait le mariage avec le roi des Romains, et épousé par procureur en l'église publiquement; ce fut le tout environ l'an mil quatre cent quatre-vingt-douze. Pour ledit archiduc, et en sa faveur, grande ambassade vint de par l'empereur Frédéric, voulant se faire médiateur dudit accord. Aussi y envoya le roi des Romains. Semblablement y envoya le comte palatin, et les Suisses, pour moyenner et pacifier; car il semblait à tous que grande question en devait sourdre, et que le roi des Romains était fort injurié, et qu'on lui ôtait celle qu'il tenait pour sa femme, et lui rendait-on sa fille, qui plusieurs années avait été reine de France. Fin de compte, la chose termina en paix; car chacun était las de guerre, et par spécial les sujets de l'archiduc Philippe, qui avaient tant souffert (tant par la guerre du roi que pour leurs divisions particulières) qu'ils n'en pouvaient plus; et se fit une paix de quatre ans seulement, pour avoir repos, et leur fille, qu'on faisait difficulté de leur rendre, au moins aucuns, qui étaient à l'entour du roi et de ladite fille. Et à ladite paix me trouvai

présent, avec les députés qui y étaient : à savoir monseigneur le duc Pierre de Bourbon, le prince d'Orange, monseigneur des Cordes, et plusieurs autres grands personnages. Et fut promis rendre audit duc Philippe ce que le roi tenait de la comté d'Artois, comme il avait été promis en traitant ledit mariage (qui fut l'an mil quatre cent quatre-vingt-deux) que, s'il ne s'accomplissait, les terres que l'on donnait à ladite fille en mariage, retourneraient quant et elle, ou au duc Philippe. Mais jà d'emblée avaient pris ceux dudit archiduc Arras et Saint-Omer; ainsi ne restait à rendre que Hein, Aire et Bétune, dont dès lors leur fut baillé le revenu et seigneurie; et y mirent officiers; et le roi tenait les châteaux; et y pouvait mettre garnison, jusques au bout de quatre ans, qui finirent à Saint-Jean, l'an mil quatre cent quatre-vingt-dix-huit; et lors les devait rendre le roi à mondit seigneur l'archiduc; et ainsi fut promis et juré.

§ 7. — RÉFLEXIONS DE COMMINES SUR LE RENVOI DE LA PETITE REINE MARGUERITE.

Si lesdits mariages furent ainsi changés selon l'ordonnance de l'église ou non, je m'en rapporte à ce qui en est; mais plusieurs docteurs en théologie m'ont dit que non, et plusieurs m'ont dit que oui; mais quelque chose qu'il en soit, toutes ces dames ont eu quelque malheur en leurs enfants. La nôtre a eu trois fils de rang, et en quatre années. L'un a vécu près de trois ans, et puis mourut; et les deux autres aussi sont morts [1]. Madame Marguerite d'Autriche a été mariée au prince de Castille, fils seul

1. Charles Orlan, Charles et François.

des roi et reine de Castille [1], et de plusieurs autres royaumes. Lequel prince mourut au premier an qu'il fut marié, qui fut l'an 1497. Ladite dame demeura grosse, laquelle accoucha d'un fils mort, tout incontinent après la mort de son mari, qui a mis en grande douleur les roi et reine de Castille, et tout leur royaume. Le roi des Romains s'est marié, incontinent après ces mutations dont j'ai parlé, avec la fille du duc Galéas de Milan, sœur du duc Jean Galéas, dont a été parlé; et s'est fait ce mariage par la main du seigneur Ludovic. Le mariage a fort déplu aux princes de l'empire, et à plusieurs amis du roi des Romains, pour n'être de maison si noble comme il leur semblait qu'il leur appartenait; car du côté des Viscomtes [2], dont s'appellent ceux qui règnent à Milan, y a peu de noblesse, et moins du côté des Sforzes, dont était fils le duc Francisque de Milan; car il était fils d'un cordonnier d'une petite ville appelée Cotignolle; mais il fut homme très somptueux; et encore plus le fils; lequel se fit duc de Milan, moyennant la faveur de sa femme, bâtarde du duc Philippe-Marie. Et la conquêta, et posséda, non point comme tyran, mais comme vrai et bon prince; et était bien à estimer sa vertu et bonté aux plus nobles princes qui aient régné de son temps. Je dis toutes ces choses pour montrer ce qui s'en est ensuivi de la mutation de ces mariages; et ne sais qu'il en pourra encore advenir.

§ 8. — NÉGOCIATIONS AVEC LES VÉNITIENS.

Pour revenir à notre matière principale, vous avez entendu comme le comte de Cajazze, et autres am-

1. Jean, fils de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle.
2. Visconti.

bassadeurs, sont partis d'avec le roi de Paris, et comment plusieurs pratiques se menaient par Italie, et comment notre roi, tout jeune qu'il était, l'avait fort à cœur, mais à nul ne s'en découvrait encore, fors à ces deux. Aux Vénitiens fut requis de par le roi qu'ils lui voulussent donner aide et conseil en ladite entreprise; lesquels firent réponse qu'il fût le très bien venu, mais que aide ils ne lui pourraient faire pour la suspicion du Turc (combien qu'ils fussent en paix avec lui); et que de conseiller à un si sage roi, et qui avait si bon conseil, ce serait trop grande présomption à eux, mais que plutôt lui aideraient que de lui faire ennui. Or, notez qu'ils cuidaient bien sagement parler, et aussi faisaient-ils; car pour aujourd'hui je crois leurs affaires plus sagement conseillées que de prince ni communauté qui soit au monde; mais Dieu veut toujours que l'on connaisse que les jugements ni le sens des hommes ne servent de rien là où il lui plaît mettre la main. Il disposa l'affaire autrement qu'ils ne cuidaient; car ils ne croyaient point que le roi y allât en personne; si n'avaient nulle peur du Turc, quelque chose qu'ils disent; car le Turc [1] qui régnait était de petite valeur; mais il leur semblait qu'ils se vengeraient de cette maison d'Aragon qu'ils avaient en grande haine tant le père que le fils, disant qu'ils avaient fait venir le Turc à Scutary. J'entends le père de cestui Turc qui conquit Constantinople, appelé Mahumet Ottoman, et qui fit plusieurs autres grands dommages

1. C'était Bajazet II, fils de Mahomet II, auquel il succéda en 1481, et qui mourut en 1512. C'est de lui que Machiavel a dit : « Encore un sultan pacifique comme celui-ci, et on n'eût point entendu parler du nouvel empire ottoman » (*Disc. sur Tite-Live,* I, ch. IX).

auxdits Vénitiens. Du duc de Calabre Alphonse, ils disaient plusieurs autres choses; et entre les autres, qu'il avait été cause de la guerre que émut contre eux le duc de Ferrare, qui merveilleusement leur coûta, et en cuidèrent être détruits (de ladite guerre j'ai dit quelque mot). Et disaient aussi que ledit duc de Calabre avait envoyé homme exprès à Venise pour empoisonner les citernes, au moins celles où ils pourraient joindre; car plusieurs sont fermées à clef (et audit lieu n'usent d'autre eau ; car ils sont de tous points assis en la mer, et est l'eau très bonne, et en ai bu huit mois pour un voyage seul et ai été une autre fois depuis la saison dont je parle). Mais leur principale raison ne venait point de là, ains pour ce que les dessusdits les gardaient d'accroître à leur pouvoir tant en Italie comme en Grèce ; car de deux côtés avaient les yeux ouverts. Toutefois ils avaient nouvellement conquêté le royaume de Chypre, et sans nul titre. Pour toutes ces haines semblait auxdits Vénitiens que c'était leur profit que la guerre fût entre le roi et ladite maison d'Aragon, espérant qu'elle ne prendrait si prompte conclusion qu'elle prit et que ce ne serait qu'affaiblir leurs ennemis, et non point les détruire, et qu'au pis venir l'un parti ou l'autre leur donnerait quelques villes en Pouille (qui est du côté de leur goufre [1]) pour les avoir à leur aide. Et ainsi en est advenu ; mais il a peu failli qu'ils ne se soient mécomptés. Puis leur semblait qu'on ne les pourrait charger d'avoir fait venir le roi en Italie, vu qu'ils ne lui en avaient donné conseil ni aide, comme apparaissait par la réponse qu'ils avaient faite à Peron de Basche.

1. Golfe de Venise.

§ 9. — CHARLES VIII A LYON. — PRÉPARATIFS MILITAIRES A GÊNES. — LA FLOTTE DE GUERRE. — LES ADVERSAIRES NAPOLITAINS.

En cet an mil quatre cent quatre-vingt et seize tira le roi vers Lyon pour entendre à ses affaires (non point qu'on cuidât qu'il passât les monts). Et là vint vers lui messire Galéas, frère au comte de Cajazze de Saint-Severin, dont a été parlé, fort bien accompagné de par le seigneur Ludovic, dont il était lieutenant et le principal serviteur. Et amena grand nombre de beaux et bons chevaux; et apporta du harnais pour courir à la joute; et y courut et bien; car il était jeune et gentil chevalier. Le roi lui fit grand honneur et bonne chère, et lui donna son ordre; et puis s'en retourna en Italie, et demeura toujours le comte de Bellejoyeuse, ambassadeur, pour avancer l'allée. Et se commença à apprêter une très grosse armée à Gênes; et y était pour le roi le seigneur d'Urfé, grand écuyer de France, et autres. A la fin le roi alla à Vienne en Dauphiné, environ le commencement d'août audit an; et là venaient chacun jour les nobles de Gênes, où fut envoyé le duc Louis d'Orléans, de présent régnant roi, homme jeune et beau personnage, mais aimant son plaisir (de lui est assez parlé en ces Mémoires); et cuidait-on lors qu'il dût conduire l'armée par mer pour descendre au royaume de Naples, par l'aide et conseil des princes qui en étaient chassés, et que j'ai nommés : c'est à savoir les princes de Salerne et de Bisignan. Et furent prêts jusques à quatorze navires genevois, et plusieurs galées et gallions; et y était obéi le roi en ce cas comme à Paris, car ladite cité était sous l'État de Milan que gouvernait le seigneur Ludo-

vic, et n'avait compétiteur léans que la femme du duc son neveu que j'ai nommée, fille du roi Alphonse (car en ce temps était déjà mort son père le roi Ferrand); mais le pouvoir de ladite dame était bien petit, vu qu'on voyait le roi prêt à passer ou à



Médaille d'Alphonse d'Aragon, duc de Calabre, puis roi de Naples.

envoyer; et son mari, peu sage, qui disait tout ce qu'elle disait à son oncle, qui avait déjà fait noyer quelque messager qu'elle avait envoyé vers son père.

La dépense de ces navires était très grande; et suis d'avis qu'elle coûta trois cent mille francs, et si ne servit de rien. Et y alla tout l'argent comptant que le roi put finer de ses finances; car, comme je l'ai

dit, il n'était point pourvu ni de sens, ni d'argent, ni d'autre chose nécessaire à telle entreprise ; et si en vint bien à bout, moyennant la grâce de Dieu, qui clairement le donna ainsi à connaître. Je ne veux point dire que le roi ne fût sage de son âge ; mais il n'avait que vingt-deux ans, et ne faisait que saillir du nid. Ceux qui le conduisaient, en ce cas que j'ai nommés, à savoir Etienne de Vers, sénéchal de Beaucaire, et le général Brissonnet, de présent cardinal de Saint-Malo, étaient deux hommes de petit état, et qui de nulle chose n'avaient eu expérience; mais de tant montra notre Seigneur mieux sa puissance; car nos ennemis étaient tenus très sages et expérimentés au fait de la guerre, riches et pourvus de sages hommes et bons capitaines, et en possession du royaume. Je veux dire le roi Alphonse, de nouveau couronné par le pape Alexandre [1], natif d'Aragon, qui tenait en son parti les Florentins, et bonne intelligence au Turc. Il avait un gentil personnage de fils, nommé dom Ferrand, de l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans, aussi portant le harnais, et bien aimé audit royaume; et un frère appelé dom Federic, depuis roi après Ferrand, devant nôtre, homme [2] bien sage, qui conduisait leur armée de mer, lequel avait été nourri par deçà longtemps, et duquel vous, monseigneur de Vienne, m'avez maintes fois assuré par astrologie qu'il serait roi. Et me promit dès lors quatre mille livres de rente audit royaume, si ainsi

1. Roderic Borgia, né près de Valence, en Espagne, élu pape sous le nom resté tristement fameux d'Alexandre VI, mort le 18 août 1503.

2. Frédéric avait été auparavant attaché aux intérêts de la France; car en 1478 il avait épousé Anne de Savoie, nièce de Charlotte, femme de Louis XI.

lui advenait; et a été cette promesse vingt ans devant que le cas advînt.

§ 10. — DERNIÈRES HÉSITATIONS AVANT L'ENTRÉE EN CAMPAGNE.

Or, pour continuer, le roi mua de propos[1] à force d'être pressé du duc de Milan par lettres, et par ce



Médaille de Ferdinand, fils d'Alphonse.

comte Charles de Bellejoyeuse, son ambassadeur, et aussi des deux que j'ai nommés. Toutefois le cœur faillit audit général, voyant que tout homme sage et

1. C'est-à-dire qu'il se décida à se mettre lui-même à la tête de l'expédition. Cette résolution fut la cause de certains retards et de manifestations de mauvais vouloir de la part de ceux qui avaient compté sur la gloire et les profits du commandement en l'absence du roi.

raisonnable blâmait le voyage de par delà, par plusieurs raisons et par être là sur les champs au mois d'août, sans argent, et sans toutes autres choses nécessaires. Et demeura la foi audit sénéchal seul dont j'ai parlé; et fit le roi mauvais visage audit général, trois ou quatre jours; puis il se remit en train. Si mourut à l'heure un serviteur dudit sénéchal (comme l'on disait) de peste; parquoi il n'osait aller autour du roi; dont il était bien troublé, car nul ne sollicitait le cas. Monsieur de Bourbon et madame étaient là cherchant de rompre ledit voyage à leur pouvoir; et leur en tenait propos ledit général; et l'un jour était l'allée rompue, et l'autre renouvelée. A la fin le roi se délibéra de partir; et montai à cheval des premiers, espérant passer les monts en moindre compagnie; toutefois je fus remandé, disant que tout était rompu. Et ce jour-là furent empruntés cinquante mille ducats d'un marchand de Milan; mais le seigneur Ludovic les bailla, moyennant pleiges [1] qui s'obligèrent vers ledit marchand; et y fus, pour ma part, pour six mille ducats, et autres pour le reste; et n'y avait nuls intérêts. Auparavant on avait emprunté de la banque de Sauly, de Gênes, cent mille francs, qui coûtèrent en quatre mois quatorze mille francs d'intérêt; mais aucuns disaient que des nommés avaient part à cet argent, et au profit.

1. Garants.

II

LA MARCHE SUR ROME.

§ 1. — ENTRÉE EN CAMPAGNE. — CHARLES VIII A TURIN, A CASAL ET A AST.

Pour conclusion, le roi partit de Vienne, le vingt-troisième jour d'août, mil quatre cent quatre-vingt-quatorze, et tira droit vers Ast. A Suze vint vers lui messire Galéas, de Saint-Severin, en poste. De là alla le roi à Turin; et y emprunta les bagues de madame de Savoie [1], fille du feu marquis le seigneur Guillaume de Montferrat, et veuve du duc Charles de Savoie; et les mit en gage pour douze mille ducats; et peu de jours après, fut à Casal, vers la marquise de Montferrat, dame jeune et sage [2], veuve du marquis de Montferrat [3]; elle était fille du roi de Servie. Le Turc avait conquis son pays; et l'empereur, de qui elle était parente, l'avait mariée là, l'ayant par aventure recueillie. Elle prêta aussi ses bagues, qui furent engagées pour douze mille ducats. Et pouvez voir quel commencement de guerre c'était, si Dieu n'eût guidé

1. Blanche de Montferrat, fille de Guillaume et d'Elisabeth Sforza.
2. Marie, fille d'Etienne, despote de Serbie.
3. Guillaume VI.

l'œuvre. Par aucuns jours se tint le roi en Ast. Cette année-là tous les vins d'Italie étaient aigres, ce que nos gens ne trouvaient point bon, ni l'air qui était si chaud. Là vint le seigneur Ludovic, et sa femme, fort bien accompagnés ; et y fut deux jours ; puis se retira à Nom (Annona), un château qui est du duché de Milan, à une lieue d'Ast ; et chacun jour le conseil allait vers lui.

§ 2. — OUVERTURE DES HOSTILITÉS. — BATAILLE DE RAPALLO (4 septembre 1494).

Le roi Alphonse avait deux armées par pays ; l'une en la Romanie, vers Ferrare, que conduisait son fils, et avait avec lui le seigneur Virgile Ursin, le comte de Petilliane, et le seigneur Jean-Jacques de Trevoul [1], qui pour cette heure est des nôtres. Contre eux était, pour le roi, monseigneur d'Aubigny, un bon et sage chevalier, avec quelque deux cents hommes d'armes. Il y avait aussi du moins cinq cents hommes d'armes italiens aux dépens du roi, que conduisait le comte de Cajazze, qu'assez avez ouï nommer, qui y était pour le seigneur Ludovic. Et n'était point sans peur que cette bande ne fût rompue ; car nous fussions retournés, et il eût eu sur les bras ses ennemis, qui avaient grande intelligence en cette duché de Milan.

L'autre armée était par mer, que conduisait dom Federic, frère dudit Alphonse, et était à Ligorne [2] et

1. Jean-Jacques Trivulcio, surnommé le Grand, un des plus illustres généraux des armées françaises pendant les guerres d'Italie sous Charles VIII, Louis XII et François Ier.

2. Livourne.

à Pise (car les Florentins tenaient encore pour eux); et avaient certain nombre de galées; et étaient avec lui messire Breto de Flisco [1] et autres Genevois; au moyen desquels ils espéraient faire tourner la ville de Gênes; et peu faillit qu'ils ne le fissent à la Spécie [2] et à Rapalo, près de Gênes, où ils mirent en terre quelque mille hommes de leurs partisans. Et



Médaille de Charles Ier, duc de Savoie.

de fait, eussent fait ce qu'ils voulaient, si sitôt n'eussent été assaillis; mais ce jour, ou le lendemain, y arriva le duc Louis d'Orléans, avec quelques naves, et bon nombre de galées, et une grosse galéace, qui était mienne, que patronisait un appelé messire Albert Mely, sur laquelle était ledit duc et les principaux. En ladite galéace avait grande artillerie, et grosses pièces; car elle était puissante; et s'approcha si près de terre que l'artillerie déconfit presque les ennemis, qui jamais n'en avaient vu de semblable, et était chose nouvelle en Italie. Et descendirent en terre ceux qui étaient auxdits navires. Et par la terre venaient de Gênes, où était l'armée, un nombre de Suisses, que menait le baillif de Dijon [3]; et aussi y

1. Obietto de Fiesque.
2. La Spezia.
3. Antoine de Bessey, baron de Tricastel, fils de Jean de Bessey et de Jeanne de Saulx.

avait des gens du duc de Milan, que conduisait le frère dudit Breto, appelé messire Jean-Louis de Flisco, et messire Jean Adorne; lesquels ne furent point aux coups; mais firent bien leur devoir, et gardèrent certain pas. En effet, dès que nos gens joignirent, les ennemis furent défaits et en fuite. Cent ou six vingts en moururent, et huit ou dix furent prisonniers; et entre les autres un appelé le Fourgousin [1], fils du cardinal de Gênes. Ceux qui échappèrent furent tous mis en chemise par les gens du duc de Milan; et autre mal ne leur firent; et leur est ainsi de coutume. Je vis toutes les lettres qui en vinrent, tant au roi qu'au duc de Milan. Et ainsi fut cette armée de mer reboutée, qui depuis ne s'apparut si près. Au retour, les Genevois se cuidèrent émouvoir, et tuèrent aucuns Allemands en la ville, et en fut tué aucuns des leurs; mais tout fut apaisé.

Il faut dire quelques mots des Florentins, qui avaient envoyé vers le roi, avant qu'il partît de France, deux fois pour dissimuler avec lui [2]. L'une fois me trouvai à besogner avec ceux qui vinrent en la compagnie desdits sénéchal et général; et y étaient l'évêque d'Arese [3] et un nommé Pierre Sonderin. On leur demanda seulement qu'ils baillassent passage, et cent hommes d'armes, à la solde d'Italie (qui n'était que dix mille ducats pour un an), eux parlant par le commandement de Pierre de Médicis,

1. Jean Fregose, fils naturel de Paul Fregose, cardinal, archevêque et duc de Gênes.

2. Voir la correspondance de ces ambassadeurs dans Abel Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, 6 vol. in-4°. Collect. des Documents inédits relatifs à l'histoire de France, t. Ier.

3. Gentile Becchi.

homme jeune et peu sage. Lequel était fils de Laurent de Médicis, qui était mort et avait été des plus sages hommes de son temps, et conduisait cette cité presque comme seigneur, et aussi faisait le fils, car



Médaille de Cosme de Médicis, dit l'Ancien.

jà leur maison avait ainsi vécu, la vie de deux hommes paravant, qui étaient Pierre [1], père dudit Laurent, et Cosme de Médicis [2], qui fut le chef de cette maison, et la commença, homme digne d'être nommé entre les très grands; et en son cas, qui était

1. Pierre premier du nom, fils de Cosme.
2. Né le 27 septembre 1389, mort le 1er août 1464.

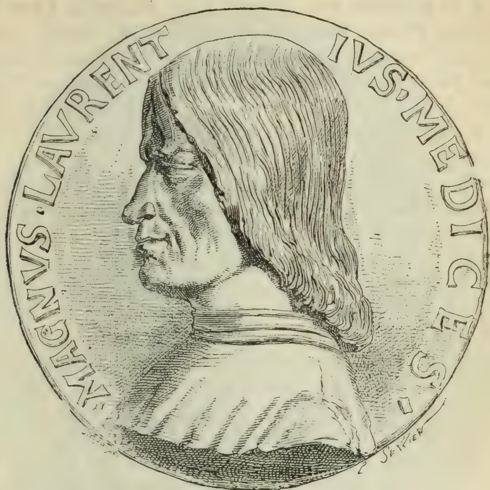
de marchandise, était la plus grande maison, que je crois, qui jamais ait été au monde; car leurs serviteurs et facteurs ont eu tant de crédit, sous couleur de ce nom de Médicis, que ce serait merveilles à croire, à ce que j'en ai vu en Flandres et en Angleterre. J'en ai vu un, appelé Guérard Quanvèse, presque être occasion de soutenir le roi Edouard le quart en son État, étant en grande guerre en son royaume d'Angleterre, et fournir par fois audit roi plus de six vingt mille écus, où il fit peu de profit pour son maître; toutefois il recouvra ses pièces à la longue. Un autre ai vu, nommé et appelé Thomas Portunay[1], être pleige entre ledit roi Edouard et le duc Charles de Bourgogne, pour cinquante mille écus, et une autre fois, en un lieu, pour quatre-vingt mille. Je ne loue point les marchands d'ainsi le faire; mais je loue bien un prince de tenir bons termes aux marchands, et leur tenir vérité; car ils ne savent à quelle heure ils en pourront avoir besoin; car quelquefois peu d'argent fait grand service.

§ 3. — RETOUR SUR L'HISTOIRE DE FLORENCE. — DUPLICITÉ DE SON GOUVERNEMENT A L'ÉGARD DE CHARLES VIII.

Il semble que cette lignée vint à faillir, comme on fait aux royaumes et empires; et autorité des prédécesseurs nuisait à ce Pierre de Médicis, combien que celle de Cosme, qui avait été le premier, fut douce et aimable, et telle qu'était nécessaire à une ville de liberté. Laurent, père de Pierre II, dont nous parlons à cette heure pour le différend qu'il eut

1. Ou plutôt Portinari, qui tenait une maison de banque à Bruges pour le compte de Laurent de Médicis, et faisait partie du conseil du duc Charles de Bourgogne.

contre ceux de Pazzi [1] et autres, dont plusieurs furent pendus, en ce temps-là avait pris vingt hommes pour se garder par commandement et congé de la Sei-



Médaille de Laurent de Médicis.

gneurie, laquelle commandait ce qu'il voulait. Toutefois modérément se gouvernait en cette grande autorité (car, comme j'ai dit, il était des plus sages en son temps); mais le fils cuidait que cela lui fût dû par raison; et se faisait craindre, moyennant cette garde; et faisait des violences de nuit, et des batteries

1. Les deux fils de Cosme, Laurent et Julien de Médicis, avaient été l'objet d'un attentat auquel seul avait échappé Laurent.

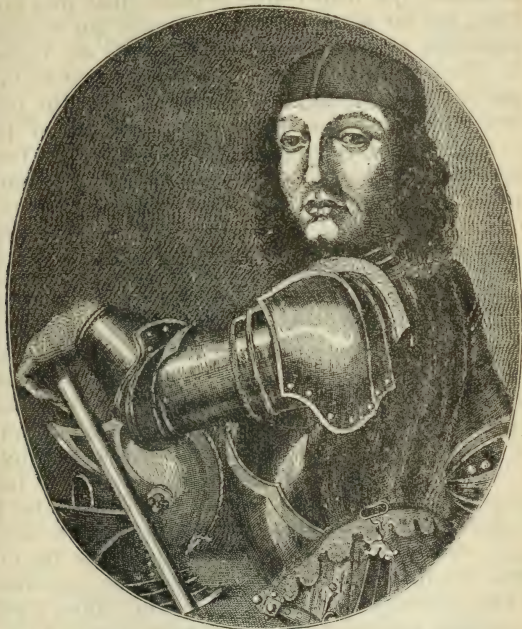
lourdement, abusant de leurs deniers communs. Si avait fait le père, mais si sagement qu'ils en étaient presque contents.

A la seconde fois envoya ledit Pierre à Lyon un appelé Pierre Cappon, et autres. Et disait, pour excuse, comme jà avait fait, que le roi Louis onzième leur avait commandé à Florence se mettre en ligue avec le roi Ferrand, du temps du duc Jean d'Anjou, et laissé son alliance, disant que puisque par le commandement du roi avaient pris ladite alliance, qui durait encore par aucunes années, ils ne pouvaient laisser l'alliance de la maison d'Aragon; mais que si le roi venait jusque-là, qu'ils lui feraient des services; et ne cuidaient point qu'il y allât, non plus que les Vénitiens. En toutes les deux ambassades y avait toujours quelque ennemi dudit de Médicis, et par espécial cette fois ledit Pierre Cappon, qui sous main avertissait ce qu'on devait faire pour tourner la cité de Florence contre ledit Pierre; et faisait sa charge plus aigre qu'elle n'était; et aussi conseillait qu'on bannît tous Florentins du royaume; et ainsi fut fait. Ceci je dis pour mieux vous faire entendre ce qui advint après; car le roi demeura en grande inimitié contre ledit Pierre; et lesdits sénéchal et général avaient grande intelligence avec ses ennemis en ladite cité et par espécial avec ce Cappon, et avec deux cousins germains dudit Pierre, et de son nom propre.

§ 4. — MALADIE DU ROI. — INTRIGUES POUR LE FAIRE RESTER. COMMINES ENVOYÉ A VENISE.

J'ai dit ce qui advint à Rapalo par mer. Dom Federic se retira à Pise et à Ligorne, et depuis ne

recueillit les gens de pied qu'il avait mis à terre, et s'ennuyèrent fort les Florentins de lui, comme plus enclins, et de tout temps, à la maison de France



Pierre II de Médicis, d'après une gravure du temps.

qu'à celle d'Aragon, et notre armée, qui était en la Romaine, combien qu'elle fût la plus faible, toutefois faisait prospérer notre cas; et commença peu à peu à reculer dom Ferrand, duc de Calabre. Quoi voyant, le roi se mit en opinion de passer outre, sollicité du

seigneur Ludovic et des autres que j'ai nommés; et lui dit le sieur Ludovic à son arrivée : « Sire, ne craignez point de cette entreprise. En Italie y a trois puissances que nous tenons grandes, dont vous avez l'une, qui est Milan; l'autre ne bouge, qui sont les Vénitiens; ainsi n'avez affaire qu'à celle de Naples. Et plusieurs de vos prédécesseurs nous ont battus, que nous étions tous ensemble. Quand vous me voudrez croire, je vous aiderai à faire plus grand que ne fut jamais Charlemagne; et chasserons ce Turc hors de cet empire de Constantinoble aisément, quand vous aurez ce royaume de Naples. » Il disait vrai du Turc qui règne, mais que [1] toutes choses eussent été bien disposées de notre côté. Ainsi se mit le roi à ordonner de son affaire, selon le vouloir et conduite dudit seigneur Ludovic, dont aucuns des nôtres eurent envie; et fut quelque chambellan, et quelque autre, sans propos (car on ne se pouvait passer de lui); et était pour complaire à monseigneur d'Orléans, qui prétendait la duché de Milan. Et sur tous en était envieux ce général; car jà s'estimait grand; et y avait quelque envie entre le sénéchal [2] et lui; et dit ledit Ludovic quelques mots au roi, et à lui, pour le faire demeurer, qui mouvait ledit général à parler contre lui; et disait qu'il tromperait la compagnie; mais il était mieux séant qu'il s'en fût tu. Mais jamais n'entra et ne vint en crédit en chose d'État, et ne s'y connaissait; et si était homme léger en parole, mais bien affectionné à son maître. Toutefois il fut conclu d'envoyer plusieurs hommes en ambassade, et moi, entre les autres, à Venise. Je demeurai à partir aucuns jours, parce que le roi fut

1. A la condition que.
2. Le sénéchal de Beaucaire.

malade de la petite vérole, et en péril de mort, parce que la fièvre se mêla parmi; mais elle ne dura que six ou sept jours. Et me mis à chemin ailleurs, et laissai le roi en Ast; et croyais fermement qu'il ne passât outre. J'allai en six jours à Venise, avec mulets et train; car le chemin était le plus beau du monde, et craignais bien à partir, doutant que le roi retournât; mais notre Seigneur en avait autrement disposé.

§ 5. — CHARLES VIII A PAVIE. — REFROIDISSEMENT AVEC LUDOVIC LE MORE. — ENTREVUES DU ROI AVEC LE DUC ET LA DUCHESSE DE MILAN.

Si tira droit à Pavie, et passa par Casal, vers cette marquise, qui était bonne pour nous, et bonne dame, grande ennemie du seigneur Ludovic, et lui la haïssait aussi. Après que le roi fut arrivé à Pavie, commença jà quelque peu de soupçon; car on voulait qu'il logeât en ville, et non point au château; et il y voulait loger et y logea, et fut renforcé le guet la nuit. Gens me dirent, qui étaient près dudit seigneur, qu'il y avait danger. Dont s'ébahit le seigneur Ludovic, et en parla au roi, demandant s'il se soupçonnait de lui. La façon y était telle des deux côtés, que l'amitié n'y pouvait guère durer, mais de notre côté parlions plus d'eux, non point le roi, mais ceux qui étaient prochains parents de lui. En ce château de Pavie était le duc de Milan, dont a été parlé devant, appelé Jean Galéas, et sa femme, fille du roi Alphonse, bien piteuse, car son mari était là malade, et tenu en ce château, comme en garde, et son fils[1],

1. Ce pauvre enfant s'appelait François; il mourut moine dans une abbaye de Bourgogne.

qui encore vit pour le présent, et une fille ou deux, et avait l'enfant lors quelque cinq ans. Nul ne vit ledit duc, mais bien l'enfant. J'y passai trois jours avant le roi; mais il n'y eut remède de le voir; et disait-on qu'il était bien fort malade. Toutefois le roi parla à lui; car il était son cousin germain. Il m'a conté ledit seigneur leurs paroles, qui ne furent que choses générales, car il ne voulait en rien déplaire audit Ludovic; toutefois me dit-il qu'il l'eût volontiers averti. A cette heure propre se jeta à genoux ladite duchesse devant ledit Ludovic, lui priant qu'il eût pitié de son père et frère. Il lui répondit qu'il ne se pouvait faire; mais elle avait meilleur besoin de prier pour son mari et pour elle qui était encore belle dame et jeune.

De là tira le roi à Plaisance, auquel lieu eut nouvelles ledit Ludovic que son neveu, le duc de Milan, se mourait. Il prit congé du roi pour y aller; et le pria le roi qu'il retournât, et il promit. Avant qu'il fût à Pavie, ledit duc mourut; et incontinent, comme en poste, alla à Milan. Je vis ces nouvelles par lettre de l'ambassadeur vénitien, qui était avec lui, qu'il écrivait à Venise, et avertissait qu'il se voulait faire duc. Et à la vérité dire, il en déplaisait au duc et Seigneurie de Venise; et me demandèrent si le roi tiendrait point pour l'enfant. Et combien que la chose fût raisonnable, je leur mis en doute, vu l'affaire que le roi avait dudit Ludovic [1].

1. On a accusé Ludovic d'avoir fait mourir son neveu par le poison. Des travaux récents en Italie paraissent prouver que cette accusation n'est pas fondée.

§ 6. — MARCHE EN ROMAGNE DU CORPS FRANÇAIS COMMANDÉ PAR D'AUBIGNY.

Fin de compte, il se fit recevoir pour seigneur; et fut la conclusion, comme plusieurs disaient, pour quoi il nous avait fait passer les monts, le chargeant de la mort de son neveu, dont les parents et amis, en Italie, se mettaient en chemin pour lui ôter le gouvernement; et l'eussent fait aisément, si ce n'eût été l'allée du roi, car jà étaient en la Romanie, comme avez ouï; mais le comte de Cajazze et monseigneur d'Aubigny les faisaient reculer; car ledit seigneur d'Aubigny était en force de cent cinquante ou deux cents hommes d'armes français, et d'un nombre de Suisses; et se reculait ledit dom Ferrand vers leurs amis; et était demi-journée, ou environ, devant nos gens; et tira devers Forli, dont était dame une bâtarde de Milan [1], veuve du comte Hiéronyme [2], qui avait été neveu du pape Sixte. On disait qu'elle tenait leur parti; mais nos gens lui prirent une petite place d'assaut, qui ne fut battue que demi-jour; parquoi elle se tourna, avec le bon vouloir qu'elle en avait. Et de tous côtés le peuple d'Italie commença à prendre cœur, désirant nouveletés; car ils voyaient chose qu'ils n'avaient point vue de leur temps; et ils n'entendaient point le fait de l'artillerie, et en France n'avait jamais été si bien entendu. Et se tira ledit dom Ferrand vers Cesanne [3], approchant du royaume, une bonne cité qui est au

1. Catherine Sforza, célèbre par son courage et sa beauté.
2. Jérôme Riario.
3. Césène, ville des Etats de l'Eglise.

pape en la Marque d'Ancône; mais le peuple leur détroussait leurs sommiers et bagues, quand ils les trouvaient à part; car par toute Italie ne désiraient qu'à se rebeller, si du côté du roi les affaires se fussent bien conduites, et en ordre, sans pillerie; mais tout se faisait au contraire, dont j'ai eu grand deuil, pour l'honneur et bonne renommée que pouvait acquérir, en ce voyage, la nation française; car le peuple nous avait comme saints, estimant en nous toute foi et bonté; mais ce propos ne leur dura guère, tant pour notre désordre et pillerie, qu'aussi les ennemis prêchaient le peuple en tous quartiers, nous chargeant de prendre femmes à force, et l'argent, et autres biens, où nous les pouvions trouver. De plus grands cas ne nous pouvaient-ils charger en Italie; car ils sont jaloux et avaricieux plus qu'autres. Quant aux femmes, ils mentaient, mais du demeurant il en était quelque chose.

§ 7. — MARCHE DE CHARLES VIII SUR FLORENCE.

Or je laissai le roi à Plaisance, selon mon propos, où il fit faire service solennel à son cousin germain le duc de Milan; et si crois qu'il ne savait guère autre chose que faire, vu que ledit duc de Milan, nouveau, était parti de lui. Et m'ont dit ceux qui le devaient bien savoir que la compagnie fut en grand vouloir de retourner pour doute; et se sentaient mal pourvus; car d'aucuns, qui avaient premier loué le voyage, le blâmaient : comme le grand écuyer, seigneur d'Urfé (combien qu'il n'y fût point, mais était malade à Gênes); car il écrivit une lettre donnant grand soupçon, disant avoir été averti. Mais, comme j'ai dit en d'autres endroits, Dieu montrait conduire l'entre-

prise; et eut le roi soudaines nouvelles que le duc de Milan retournerait, et aussi quelque sentiment de Florence, pour les inimitiés, que je vous ai dites, qui étaient contre Pierre de Médicis, qui vivait comme s'il eût été seigneur; dont étaient ses plus prochains parents, et beaucoup d'autres gens de bien, comme tous ces Cappons, ceux de Sonderini, ceux de Nerly et presque toute la cité, envieux. Pour laquelle cause ledit seigneur partit, et tira aux terres des Florentins pour les faire déclarer pour lui, ou pour prendre de leurs villes qui étaient faibles, pour s'y pouvoir loger pour l'hiver, qui était déjà encommencé. Et se tournèrent plusieurs petites places, et aussi la cité de Lucques, ennemie des Florentins; et firent tout plaisir et service au roi; et avait toujours été le conseil du duc de Milan à ces deux fins, afin qu'on ne passât point plus avant de la saison, et aussi qu'il espérait avoir Pise (qui est bonne et grande cité), Serzanne et Pietresancte. Les deux avaient été aux Genevois, n'y avait guère de temps; et conquis sur eux par les Florentins, du temps de Laurent de Médicis.

§ 8. — LES FLORENTINS NÉGOCIENT AVEC LE ROI DE FRANCE.

Le roi prit son chemin par Pontremole [1], qui est au duc de Milan; et alla assiéger Cerzanne, très fort château, et le meilleur qu'eussent les Florentins, mal pourvu pour leur grande division; et aussi à la vérité dire, les Florentins mal volontiers étaient contre la maison de France, de laquelle ils ont été de tous temps vrais serviteurs et partisans, tant pour les affaires qu'ils ont en France pour la marchandise,

1. Il y arriva le 28 octobre.

que pour être de la part guelfe [1]. Et si la place eût été bien pourvue, l'armée du roi était rompue; car c'est un pays stérile et entre montagnes, et n'y avait nuls vivres; aussi les neiges étaient grandes. Il ne fut que trois jours devant; et y arriva le duc de Milan avant la composition; et passa par Pontremole, où des gens de la ville et garnison eurent un grand débat avec de nos Allemands, que conduisit un appelé Buser; et furent tués aucuns Allemands. Et combien que ne fusse présent à ces choses, si les m'ont contées le roi, le duc et autres. Et de ce débat vint depuis grand inconvénient, comme vous orrez après. Pratique se mut à Florence; et députèrent gens pour envoyer devers le roi, jusqu'à quinze ou seize, disant en la cité qu'ils ne voulaient demeurer en ce grand péril, d'être en la haine du roi et du duc de Milan, qui toujours avait son ambassade à Florence; et consentit Pierre de Médicis cette allée. Aussi n'y eût-il su remédier, aux termes en quoi les affaires étaient; car ils eussent été détruits, vu la petite provision qu'ils avaient; et si ne savaient que c'était de guerre. Après qu'ils furent arrivés, offrirent de recueillir le roi à Florence, et en autres parties; et ne leur chalait à la plupart, sinon qu'on allât là pour occasion de chasser Pierre de Médicis, et se sentaient avoir bonne intelligence avec ceux qui conduisaient lors les affaires du roi, que plusieurs fois ai nommés.

1. D'une manière générale, de ces deux factions, Guelfes et Gibelins, les premiers tenaient pour le pape et l'indépendance italienne, et les autres pour la domination impériale.

§ 9. — PIERRE DE MÉDICIS NÉGOCIE DE SON CÔTÉ AVEC CHARLES VIII. — IL LUI LIVRE LES PLACES FORTES DE LA FRONTIÈRE.

D'autre part pratiquait ledit Pierre, par la main d'un sien serviteur, appelé Laurens Spinely, qui gouvernait sa banque à Lyon, homme de bien en son état et assez nourri en France; mais des choses de notre cour ne pouvait avoir connaissance, ni à grande peine ceux qui étaient nourris, tant y avait de mutations. Si pratiquait-il avec ceux qui avaient l'autorité; c'était monseigneur de Bresse, qui depuis a été duc de Savoie, et monseigneur de Myolans, qui était chambellan du roi. Tôt après les autres, vinrent aucuns de la cité avec lui, pour faire réponse des choses qu'on leur avait requises; et se voyaient perdus en la cité, s'ils ne faisaient tout ce que le roi voulait, duquel ils cuidaient gagner la bonne grâce, et faire quelque chose plus que les autres. A son arrivée furent envoyés au-devant de lui, monseigneur de Piennes [1], natif du pays de Flandre, et chambellan du roi notre sire, et le général Brissonnet, qui a été ici nommé. Ils parlèrent audit Pierre de Médicis d'avoir l'obéissance de la place de Serzanne, ce qu'incontinent il fit. Ils lui requirent davantage qu'il fît prêter au roi Pise, Ligorne, Pietresancte et Librefacto; lequel le tout accorda, sans parler à ses compagnons, qui savaient bien que le roi devait être dedans Pise, pour se rafraîchir; mais ils n'entendaient point qu'il retînt les places. Or s'était mis leur état et leur grande force entre nos mains. Ceux qui traitaient avec ledit Pierre m'ont conté, et à plusieurs autres l'ont dit,

1. Louis de Hallewin.

en se raillant et moquant de lui, qu'ils étaient ébahis comme sitôt accorda si grande chose et à quoi ils ne s'attendaient point. Pour conclusion, le roi entra dedans Pise [1]; et les dessus dits retournèrent à Florence ; et fit Pierre habiller le logis du roi en sa maison, qui est la plus belle maison de citadin ou marchand que j'aie jamais vue, et la mieux pourvue, que de nul homme qui fût au monde de son état.

§ 10. — LUDOVIC LE MORE QUITTE L'ARMÉE FRANÇAISE. CHARLES VIII A PISE.

Or faut-il dire quelque mot du duc de Milan, qui jà eût voulu le roi hors d'Italie, et avait fait et voulait encore faire son profit, pour avoir les places qu'il avait conquises; et pressa fort le roi pour avoir Serzanne et Pietresancte, qu'il disait appartenir aux Genevois; et prêta au roi lors trente mille ducats; et m'a dit, et à plusieurs autres depuis, qu'on lui promit de les lui bailler ; et merveilleusement malcontent se partit du roi, pour le refus, disant que ses affaires le contraignaient de s'en retourner; mais oncques puis le roi ne le vit; mais il laissa messire Galéas de Saint-Severin avec le roi; et entendait qu'il fût en tous conseils avec le comte Charles de Bellejoyeuse, dont a été parlé. Étant le roi dedans Pise, ledit messire Galéas, conduit de son maître, fit venir en son logis des principaux bourgeois de la ville, et leur conseilla se rebeller contre les Florentins, et requérir au roi qu'il les mît en liberté, espérant que par ce moyen ladite cité de Pise tomberait sous la main du duc de Milan, où autrefois avait été, du temps du duc Jean Galéas, le premier de ce nom en la maison

1. Le 9 novembre.

de Milan, un grand et mauvais tyran, mais honorable. Toutefois son corps est aux Chartreux à Pavie, près du parc, plus haut que le grand autel; et le m'ont montré les Chartreux, au moins ses os (et y monte l'on par une échelle), lesquels sentaient comme la nature ordonne; et un, natif de Bourges, le m'appela Saint; et je lui demandai en l'oreille pourquoi il l'appelait Saint, et qu'il pouvait voir peintes à l'entour de lui les armes de plusieurs cités qu'il avait usurpées, où il n'avait nul droit; et lui et son cheval étaient plus hauts que l'autel, et taillés de pierre, et son corps sous le pied dudit cheval. Il me répondit tout bas : « Nous appelons, dit-il, en ce pays ici, Saints, tous ceux qui nous font du bien; et il fit cette belle église des Chartreux. » A la vérité, elle est la plus belle que j'aie jamais vue; et toute de beau marbre.

Lesdits Pisans étaient cruellement traités des Florentins, qui les tenaient comme esclaves; car ils les avaient conquis, il y avait quelque cent ans, qui fut l'an que les Vénitiens conquirent Padoue, qui fut le premier commencement en terre ferme [1]. Et ces deux cités étaient presque d'une façon; car elles avaient été anciennes ennemies de ceux qui les possédaient, et bien longues années avant d'être conquises, et presque égales en force. Et à cette cause tinrent conseil lesdits Pisans; et se voyant conseillés de si grand homme, et désirant leur liberté, vinrent crier au roi, en allant à la messe, en grand nombre d'hommes et de femmes : « Liberté! Liberté! » lui suppliant les larmes aux yeux qu'il la leur donnât. Et un maître des requêtes allant devant lui, ou faisant l'office, qui était un con-

1. Les Florentins se rendirent maîtres de Pise le 9 octobre 1406.

seiller au parlement du Dauphiné, appelé Rabot [1], ou pour promesse, ou pour n'entendre ce qu'ils demandaient, dit au roi que c'était chose piteuse, et qu'il leur devait octroyer, et que jamais gens ne furent si durement traités. Et le roi, qui n'entendait pas bien ce que ce mot valait, et qui par raison ne leur pouvait donner liberté (car la cité n'était point sienne; mais seulement y était reçu par amitié et à son grand besoin) et qui commençait de nouveau à connaître les pitiés d'Italie, et le traitement que les princes et communautés font à leurs sujets, répondit qu'il était content. Et ce conseiller, dont j'ai parlé, le leur dit. Et ce peuple commença incontinent à crier : Noël ! et vont au bout de leur pont de la rivière d'Arne (qui est un beau pont), et jettent à terre un grand lion, qui était sur un grand pilier de marbre, qu'ils appelaient Major, représentant la Seigneurie de Florence; et l'emportèrent à la rivière; et firent faire dessus le pilier un roi de France, une épée au poing, qui tenait sous le pied de son cheval ce Major, qui est un lion. Depuis, le roi des Romains y est entré. Ils ont fait du roi comme ils avaient fait du lion. Et est la nature de ce peuple d'Italie d'ainsi complaire aux plus forts; mais ceux-là étaient, et sont si maltraités, qu'on les doit excuser.

§ 11. — PIERRE DE MÉDICIS CHASSÉ PAR LES FLORENTINS. SON ARRIVÉE A VENISE.

Le roi se partit de là et y séjourna peu, et tira vers Florence, et là on lui remontra le tort qu'il avait fait

1. Jean Rabot, chevalier, seigneur d'Uppi, fait par Charles VIII conseiller et maître des requêtes de son hôtel.

auxdits Florentins, et que c'était contre sa promesse d'avoir donné liberté aux Pisans. Ceux qu'il commit à répondre de cette matière, excusant la chose, dirent qu'il ne l'avait pas entendu, et n'entendait un autre appointement, dont je parlerai, mais qu'un peu j'aie dit la conclusion de Pierre de Médicis, et aussi de l'entrée du roi en ladite cité de Florence, et comme il laissa garnison dedans la cité de Pise et autres places qu'on lui avait prêtées. Ledit Pierre, après avoir fait bailler au roi les places dont j'ai parlé, dont aucuns étaient consentants, s'en retourna en la cité, pensant que le roi ne les tînt point, ains que, dès qu'il partirait de Pise où il n'aurait affaire que trois ou quatre jours, la leur rendrait. Bien crois-je que, s'il y eût voulu faire son hiver, qu'ils l'eussent consenti, combien que Pise leur est plus grande chose que Florence propre, sauf les corps et les meubles. Arrivé que fut ledit Pierre à Florence, tout homme lui fit mauvais visage, et non sans cause; car il les avait dessaisis de toute leur force et puissance et de tout ce qu'ils avaient conquis en cent ans; et semblait que leur cœur sentît les maux qui depuis leur sont advenus. Et tant pour cette cause, que je crois la principale, combien qu'ils ne l'avaient jamais dit, que pour haine qu'ils lui portaient, que j'ai déclarée, et pour retourner en liberté dont ils se cuidaient forclos, et sans avoir mémoire des bienfaits de Cosme et de Laurent de Médicis ses prédécesseurs, délibérèrent de chasser de la ville ledit Pierre de Médicis. Lequel Pierre, sans le savoir, mais bien était en doute, va vers le palais pour parler de l'arrivée du roi (qui encore était à trois milles près) et avait sa garde accoutumée avec lui, et vint heurter à la porte dudit palais, laquelle lui fut refusée par un de ceux de Nerly (qui étaient plusieurs frères que j'ai

bien connus, et le père, très-riches), disant qu'il y entrerait lui seul s'il voulait, ou autrement non; et était armé celui qui faisait ce refus. Incontinent retourna ledit Pierre à sa maison, et s'arma lui et ses serviteurs; et fit avertir un appelé Paul Ursin qui était à la solde des Florentins (car ledit Pierre, de par sa mère, était des Ursins, et toujours le père et lui en avaient entretenu aucuns de la maison à leur solde); et délibéra de résister aux partisans de la ville; mais tantôt on ouït crier : Liberté! Liberté! Et vint le peuple en armes; et ainsi partit ledit Pierre de la ville, comme bien conseillé, à l'aide dudit Paul Ursin; qui fut une piteuse départie pour lui; car en puissance et en biens il avait été quasi égal aux grands princes, et lui et ses prédécesseurs, depuis Cosme de Médicis qui fut le chef; et ce jour se mit à lui courre sus fortune, et perdit honneur et biens. J'étais à Venise, et par l'ambassadeur florentin étant là je sus ces nouvelles qui bien me déplurent; car j'avais aimé le père; et s'il m'eût voulu croire il ne lui fût point ainsi mésadvenu; car, sur l'heure que j'arrivai à Venise, lui écrivis, et offris d'appointer; car j'en avais le pouvoir de bouche du sénéchal de Beaucaire et du général. Et eût été content le roi du passage, ou à pis venir d'avoir Ligorne entre ses mains, et faire toutes choses que Pierre [1] eût su demander. Mais il me répondit, comme par moquerie, par le moyen du sire Pierre que j'ai nommé ailleurs. Ledit ambassadeur porta le lendemain lettre à la Seigneurie, contenant comment il avait été chassé, parce qu'il se voulait faire seigneur de la ville par le moyen de la maison d'Aragon et des Ursins, et assez autres charges qui n'étaient point vraies. Mais

1. Pierre de Médicis.

telles sont les aventures du monde, que celui qui fuit et perd ne trouve point seulement qui le chasse, mais ses amis se tournent ses ennemis, comme fit cet ambassadeur nommé Paul Antoine Soderin, qui était des sages hommes qui fussent en Italie. Le jour de devant m'avait parlé dudit Pierre comme s'il fût son seigneur naturel, et à cette heure se déclara son ennemi par commandement de la Seigneurie; mais de soi ne faisait aucune déclaration. Le jour après, je sus comment ledit Pierre venait à Venise, et comme le roi était entré en grand triomphe à Florence. Et mandaient audit ambassadeur qu'il prît congé de ladite Seigneurie, et qu'il s'en retournât, et qu'il fallait qu'il naviguât avec ce vent, et vis la lettre; car il me la montra et s'en partit. Deux jours après vint ledit Pierre en pourpoint, ou avec la robe d'un valet; et en grand doute le reçurent à Venise, tant craignaient de déplaire au roi. Toutefois ils ne le pouvaient refuser par raison; et désiraient bien sentir de moi que le roi en disait; et demeura deux jours hors de la ville. Je désirais lui aider, et n'avais eu nulle lettre du roi contre lui; et dis que je croyais sa fuite avoir été pour crainte du peuple, et non point de celle du roi. Ainsi il vint; et l'allai voir le lendemain qu'il eut parlé à la Seigneurie, qui le fit bien loger; et lui permirent de porter armes par la ville, et à quinze ou vingt serviteurs qu'il avait; c'est à savoir épées, et lui firent très grand honneur, combien que Cosme, dont j'ai parlé, les garda autrefois d'avoir Milan; nonobstant cela ils l'eurent en reremembrance [1] pour l'honneur de sa maison qui avait été en si grand triomphe et renommée par toute la chrétienté. Quand je le vis, me sembla bien qu'il

1. Souvenir.

n'était point homme pour répondre. Il me conta au long sa fortune, et à mon pouvoir le réconfortai. Entre autres choses il me conta comme il avait perdu le tout, et entre ses autres malheurs qu'un sien facteur, étant en la ville, vers qui il avait envoyé pour avoir des draps pour son frère et lui, pour cent ducats seulement, les lui avait refusés; qui était grande chose, vu son état et autorité; car soixante ans avait duré l'autorité de cette maison, si grande que plus ne pouvait. Tôt après il eut nouvelle par le moyen de monseigneur de Bresse, depuis duc de Savoie; et lui écrivait le roi aller devers lui; mais jà était ledit seigneur parti de Florence, comme je dirai à cette heure. Un peu m'a fallu parler de ce Pierre de Médicis.

§ 12. — CHARLES VIII A FLORENCE.

Le roi entra le lendemain en la cité de Florence [1]; et lui avait ledit Pierre fait habiller sa maison. Et jà était le seigneur de Ballassat pour faire ledit logis; lequel, quand il sut la fuite dudit Pierre de Médicis, se prit à piller tout ce qu'il trouva en ladite maison, disant que leur banque à Lyon lui devait grande somme d'argent; et entre autres choses il prit une licorne entière [2] (qui valait six ou sept mille ducats) et deux grandes pièces d'un autre, et plusieurs autres biens. D'autres firent comme lui. En une autre mai-

1. Charles entra à Florence le 17 novembre et y resta six jours.

2. Les licornes dont il est ici question et auxquelles on attribuait au moyen âge des propriétés antivénéneuses étaient probablement des cornes de l'*antilope Oryx*.

son de la ville avait retiré tout ce qu'il avait vaillant. Le peuple pilla tout. La Seigneurie eut partie des plus riches bagues, et vingt mille ducats comptant, qu'il avait à son banc[1], en la ville, et plusieurs beaux pots d'agate, et tant de beaux camayeux bien taillés que merveilles, qu'autrefois j'avais vus, et bien trois mille médailles d'or et d'argent, bien la pesanteur de quarante livres; et crois qu'il n'y avait point autant de belles médailles en Italie. Ce qu'il perdit ce jour en la cité, valait cent mille écus et plus. Or étant le roi en la cité de Florence, comme dit est, se fit un traité avec eux (26 novembre); et crois qu'ils le firent de bon cœur. Ils donnèrent au roi six vingt mille ducats, dont ils en payèrent cinquante mille comptant, et le reste en deux payements assez brefs; et prêtèrent au roi toutes les places dont j'ai parlé : et changèrent leurs armes, qui était la fleur de lis rouge, et en prirent de celles que le roi portait; lequel les prit en sa protection et garde, et leur promit et jura sur l'autel Saint-Jean de leur rendre leurs places quatre mois après qu'il serait dans Naples, ou plus tôt, s'il retournait en France; mais la chose prit un autre train, dont sera parlé ci-après.

§ 13. — MARCHE DE CHARLES VIII VERS ROME.

Le roi s'arrêta peu à Florence et tira vers Sienne, où il fut bien reçu, et de là à Viterbe, où les ennemis (car dom Ferrand s'était retiré vers Rome) avaient l'intention de venir loger, et s'y fortifier, et combattre, s'ils y voyaient leur avantage; et ainsi me le

1. Sa banque.

disait l'ambassadeur du roi Alphonse, et celui du pape, qui était à Venise. Et, à la vérité, je m'attendais que le roi Alphonse y vint en personne (vu qu'il était estimé de grand cœur) et qu'il laissât son fils dedans le royaume de Naples. Et il me semblait le lieu propice pour eux; car il eut en son royaume les terres du pape, et les places et terres des Ursins à son dos. Mais je fus tout ébahi que les lettres me vinrent du roi, comme il était en la ville de Viterbe; et puis un commandeur lui bailla le château; et le tout par le moyen du cardinal Petri-ad-Vincula, qui en était gouverneur, et les Colonnois. Lors me sembla que Dieu voulait mettre fin à cette besogne; et me repentis qu'avais écrit au roi, et conseillé de prendre un bon appointement; car on lui en offrait assez. Aquependant [1] et Montefiacon lui furent rendus avant Viterbe, et toutes les places d'alentour, comme je fus averti par les lettres du roi et celles de ladite Seigneurie, qui de jour en jour étaient avertis de ce qui survenait, par leurs ambassadeurs; et m'en montrèrent plusieurs lettres, ou le me faisaient dire par un de leurs secrétaires. Et de là tira le roi à Rome, par les terres des Ursins, qui toutes lui furent rendues par le seigneur Charles Ursin, disant avoir ce commandement de son père (lequel était serviteur soudoyé du roi Alphonse) et que durant que dom Ferrand serait alloué et en la terre de l'Église, qu'il lui tiendrait compagnie, et non plus (ainsi vivent en Italie et les seigneurs et les capitaines, et ont sans cesse pratique avec les ennemis, et grand peur d'être des plus faibles). Et fut reçu ledit seigneur dedans Brachane [2], principale place du susdit seigneur Virgile

1. Aquapendente et Montefiascone.
2. Bracciano.

Ursin, qui était belle, forte, et bien garnie de vivres. Et ai bien fort ouï estimer au roi ladite place, et le recueil que l'on lui fit; car son armée était en nécessité et extrémité de vivres, et tant que plus ne pouvait. Et qu'il considérait bien combien de fois cette armée se cuida rompre, depuis qu'il arriva à Vienne au Dauphiné, comment elle se revenait, et par quelques ouvertures; bref on disait bien que Dieu la conduisait.

De Brachane envoya le roi le cardinal Saint-Pierre-ad-Vincula à Ostie, dont il était évêque; et est lieu de grande importance; et le tenaient les Colonnois, qui l'avaient pris sur le pape; et les gens du pape l'avaient ôté audit cardinal, n'y avait guère. La place était très faible; mais longtemps depuis tint Rome en grande sujétion avec ledit cardinal, lequel était grand ami des Colonnois, qui étaient nôtres, par le moyen du cardinal Ascaigne [1], frère du duc de Milan, et vice-chancelier, et aussi en haine des Ursins, dont toujours sont, et ont été contraires; et est toute la terre de l'Église troublée pour cette partialité. Et quand ne serait ce différend, la terre de l'Église serait la plus heureuse habitation, pour les sujets, qui soit en tout le monde (car ils ne payent ni tailles, ni guère autre chose); et seraient toujours bien conduits (car toujours les papes sont sages et bien conseillés); mais très souvent en advient de grands et cruels meurtres et pilleries. Depuis quatre ans en avons vu beaucoup, tant des uns que des autres; car depuis les Colonnois ont été contre nous, à leur grand tort; car ils avaient vingt mille ducats de rente, et plus, audit royaume de Naples, en belles seigneuries, comme en la comté de Taillecouse [2] et

1. Ascanio.
2. Tagliacozzo.

autres, que paravant avaient tenus les Ursins, et toutes autres choses qu'ils avaient su demander tant en gens d'armes qu'en pensions. Mais ce qu'ils firent, ils le firent par vraie déloyauté, et sans nulle occasion. Et faut entendre que de toute ancienneté ils étaient partisans de la maison d'Aragon et des autres ennemis de France, pour ce qu'ils étaient Gibelins; et les Ursins, partisans de France, comme les Florentins, pour être de la part des Guelfes.

Avec ledit cardinal de Saint-Pierre-ad-Vincula [1], à Ostie fut envoyé Peron de la Basche, maître d'hôtel du roi, qui trois jours auparavant avait apporté audit seigneur vingt mille ducats par mer, et était descendu à Plombin [2]; et était de l'argent prêté par le duc de Milan; et était demeuré en l'armée de mer, qui était petite, le prince de Salerne, et un appelé le seigneur de Sernon en Provence, que la fortune mena en Corserque [3], leur navire fort gâté, et mirent tant à se rhabiller qu'ils ne servirent de rien; et si coûta largement ladite armée de mer; et trouvèrent le roi dedans Naples.

Audit Ostie avait, avec ledit cardinal, bien cinq cents hommes d'armes, et deux mille Suisses; et y était le comte de Ligny [4], cousin du roi, de par mère, le seigneur d'Alègre, et autres; et là cuidaient passer le Tibre, pour aller enclore dom Ferrand, qui était dedans Rome, avec la faveur et aide des Colonnois;

1. Aux-Liens.
2. Piombino.
3. Corse, de *Corsica*.
4. Louis de Luxembourg, comte de Ligny, fils de Louis, connétable de France, et de sa seconde femme, Marie de Savoie, sœur de la reine Charlotte de Savoie, mère du roi Charles VIII.

dont étaient chefs de la maison, pour lors, Prospère et Fabrice Colonne, et le cardinal Colonne, à qui le roi paya deux mille hommes à pied, par la main dudit Basche qu'ils avaient assemblés à leur plaisir ; et faisaient leur assemblée à Sannesonne [1], qui est à eux.

Il faut entendre qu'ici viennent plusieurs propos à un coup, et de chacun faut dire quelque chose. Avant que le roi eût Viterbe, il avait envoyé le seigneur de la Trimouille, son chambellan, et le président de Guennay [2], qui avait son sceau, et le général Bidaut, à Rome, cuidant traiter avec le pape, qui toujours pratiquait, comme est la coutume en Italie. Eux étant là, le pape mit de nuit en la cité dom Ferrand et toute sa puissance; et furent nos gens arrêtés, mais en petit nombre. Le jour propre les dépêcha le pape; mais il retint prisonniers le cardinal Ascaigne, vice-chancelier, et frère du duc de Milan, et Prospère Colonne (aucuns disent que ce fut de leur vouloir). Et de toutes ces nouvelles j'eus incontinent lettres du roi, et la Seigneurie encore plus amplement, de leurs gens. Et tout ceci fut fait avant que le roi entrât dedans Viterbe; car nulle part n'arrêtait que deux jours en un lieu; et advenaient les choses mieux qu'il ne les eût su penser; aussi le Maître des seigneurs s'en mêlait, et chacun le connaissait.

Cette armée qui était en Ostie ne servait de rien, pour le mauvais temps; et aussi faut entendre que les gens qu'avait menés monseigneur d'Aubigny

1. Genzano.

2. Messire Jean de Gannay, seigneur de Persan, premier président au parlement de Paris, chancelier de France sous Louis XII, pourvu le 31 janvier 1507. Il avait été auparavant chancelier de Naples. Il est mort en 1512.

étaient retournés, et lui aussi, et n'en avait plus de charge; et si avait-on donné congé aux Italiens, qui avaient été avec lui en la Romanie, qu'avaient menés le seigneur Rodolphe de Mantoue, le seigneur Galéot de la Mirandole, et Cajazze, frère du seigneur Galéas de Saint-Severin, qui furent bien payés; et étaient environ cinq cents armés, que le roi payait, comme avez ouï. Et au partir de Viterbe, le roi alla à Naples[1], que tenait le seigneur Ascaigne. Et n'est rien plus vrai qu'à l'heure que nos gens étaient dedans Ostie, il tomba plus de vingt brasses de mur de la ville de Rome, par là où on voulait entrer.

§ 14. — ENTRÉE DU ROI DANS ROME.

Le pape[2], voyant si soudainement venir ce jeune roi, avec sa fortune, consent qu'il entre dedans Rome (aussi ne l'en eût-il su garder), et requiert lettre d'assurance, qu'il eut pour dom Ferrand, duc de Calabre, et seul fils du roi Alphonse, lequel de nuit se retira à Naples; et le conduisit jusque à la porte le cardinal Ascaigne[3]. Et le roi entra dedans Rome en armes, comme ayant autorité de faire partout à son bon plaisir; et lui vinrent au devant plusieurs cardinaux, et les gouverneurs et sénateurs de la ville; et logea au palais Saint-Marc (qui est le quartier des Colonnois, ses amis et serviteurs pour lors), et le pape se retira au château Saint-Ange.

1. Nepi, à quelques lieues de Rome.
2. Alexandre VI.
3. Ascaigne-Marie Sforza, frère de Ludovic, duc de Milan, fait cardinal en 1484 par le pape Sixte IV; démis de cette dignité, puis rétabli par le pape Alexandre VI en 1495. Il est mort de la peste ou de poison en 1505.

Était-il possible de croire que le roi Alphonse, si orgueilleux, nourri à la guerre, et son fils, et tous ces Ursins, qui ont si grande part à Rome, n'osassent demeurer en la cité, encore quand ils voyaient et sentaient que le duc de Milan branlait, et les Vénitiens, et se pratiquait une ligue, qui eût été conclue, si quelque résistance eût été faite à Viterbe ou à



Médaille d'Alexandre VI, Borgia.

Rome, comme j'étais bien assuré, pourvu qu'ils eussent pu arrêter le roi aucuns jours? Au fort, il fallait que Dieu montrât que toutes ces choses passaient le sens et la connaissance des hommes; et si faut bien noter qu'ainsi comme les murs de la ville étaient tombés, aussi tomba bien quinze brasses des avant-murs du château Saint-Ange, comme m'ont conté plusieurs, et entre autres deux cardinaux qui y étaient.

Le roi prit autre chemin et appointa avec le pape un appointement qui ne pouvait durer; car il était violent en aucun point; et fut grande couleur de faire une ligue, dont après sera parlé. Par cestui appointement devait être paix entre le pape et ses cardinaux, et autres; et devaient lesdits cardinaux être payés du droit de leur chapeau, absents comme présents. Il devait prêter au roi quatre places : Terracine, Civita-Vechia, et Viterbe que tenait le roi, et Spolète qu'il ne bailla point, combien qu'il l'eût promise; et se devaient rendre au pape, comme le roi partirait de Naples; et ainsi le fit, combien que le pape l'eût trompé. Il bailla au roi, pour cestui appointement, le frère du Turc [1], dont il avait soixante mille ducats par an dudit Turc ; et le tenait en grande crainte; promettait de ne mettre aucun légat en lieu ni place de l'Église, sans le consentement du roi; et y avait autres articles, qui touchaient le consistoire; et baillait en otage son fils le cardinal de Valence [2], qui allait avec ledit seigneur pour légat. Et lui fit le roi l'obédience filiale, en toute humilité que le roi saurait faire; et lui fit le pape deux cardinaux; c'est à savoir le général Brissonnet, qui jà était évêque de Saint-Malo, qui a été souvent appelé général; et l'autre,

1. Zizim ou Djem, frère de Bajazet, ayant voulu disputer le trône à ce dernier, fut vaincu et forcé de chercher un refuge à Rhodes. Les chevaliers l'envoyèrent de là en France, et il fut livré en 1489 aux députés du pape Innocent VIII. Charles VIII tenait à l'avoir entre les mains, pour s'en servir en vue d'un soulèvement dans les Etats ottomans; il mourut peu de jours après avoir été livré par Alexandre.

2. C'est le fameux César Borgia, fils naturel d'Alexandre VI, créé cardinal le 20 septembre 1493.

l'évêque du Mans [1], de la maison de Luxembourg, qui était par deçà.

§ 15. — TRAITÉ DU ROI AVEC ALEXANDRE VI.

Le roi était encore à Rome, où il séjourna environ vingt jours, où plusieurs choses se traitaient. Avec lui étaient bien dix-huit cardinaux; et d'autres qui venaient de côté et d'autres ; et y était ledit monseigneur Ascaigne, vice-chancelier, et frère du duc de Milan, et Petri-ad-Vincula (qui étaient deux grands ennemis du pape, et amis l'un de l'autre), celui de Gurce [2], Saint-Denis [3], Saint-Severin [4], Savelly [5],

1. Philippe de Luxembourg, fait cardinal en 1495, mort en 1519. Il était fils de Thibaut, seigneur de Fiennes et de Graves, qui, étant veuf de Philipotte de Melun, se fit religieux de l'ordre de Cîteaux dans l'abbaye d'Igny, au diocèse de Reims, de laquelle il fut ensuite abbé, puis évêque du Mans, et nommé cardinal par le pape Sixte IV, vers lequel il avait été envoyé en ambassade par le roi Louis XI, en 1472.

2. Raimond Perauld, natif de Surgères, en Saintonge, évêque de Saintes, puis de Gurce, en Allemagne, fait cardinal en 1493 par le pape Alexandre VI. Il est mort en 1505, et fut enterré à Viterbe, dans l'église des Augustins.

3. Jean de la Graulas ou de Villiers, religieux et abbé de Saint-Denis en France, puis évêque de Lombez, fait cardinal en 1493 par le pape Alexandre VI. Il est mort en 1499, et fut enterré à Rome, dans l'église Saint-Pierre du Vatican, dans la chapelle de France.

4. Frédéric de Saint-Séverin, fils de Robert, comte de Cayazzo et de Jeanne de Corrège, nommé cardinal par le pape Innocent VIII en 1489, et confirmé par le collège des cardinaux après la mort de ce pape, en 1492; il mourut en 1516.

5. Jean-Baptiste Savelli, Romain, fait cardinal en 1480 par le pape Sixte IV; il est mort en 1498, âgé de 80 ans.

Coulonne [1], et autres, qui tous voulaient faire élection nouvelle, et qu'au pape fût fait procès, lequel était audit château. Deux fois fut l'artillerie prête, comme m'ont dit des plus grands; mais toujours le roi par sa bonté y résista. Le lieu n'est pas défen-



Médaille d'Alexandre VI, Borgia.

sable; car la motte est de main d'homme faite et petite. Or alléguaient-ils bien que ces murs étaient tombés par miracle; et le chargeaient d'avoir acheté cette sainte dignité; et disaient vrai. Mais ledit Ascaigne en avait été le principal marchand, qui avait tout guidé, et en eut grand argent, et si eut la maison dudit pape, lui étant vice-chancelier, et les meubles qui étaient dedans, et son office de vice-chancelier et plusieurs places du patrimoine; car eux deux étaient à l'envi à qui serait pape. Toutefois je crois qu'ils eussent consenti tous deux d'en faire un

1. Jean Colonna, Romain, fils d'Antoine, prince de Salerne, et neveu du cardinal Prosper Colonna; fait cardinal en 1480 par le pape Sixte IV, et mort en 1508.

nouveau, au plaisir du roi, et encore d'en faire un Français; et ne saurais dire si le roi fit bien ou mal. Toutefois je crois qu'il fit le mieux d'appointer; car il était jeune, et mal accompagné pour conduire un si grand œuvre que réformer l'Église, combien qu'il eût le pouvoir. Mais qu'il l'eût su faire, je crois que toutes gens de connaissance et raison l'eussent tenu à une bonne, grande et très sainte besogne; mais il y faudrait grand mystère; toutefois le vouloir du roi était bon, et est encore en ce cas, s'il y était aidé.

III

LA CONQUÊTE DE NAPLES.

§ 1. — CRUAUTÉS ET MAUVAIS GOUVERNEMENT DU ROI DE NAPLES ALPHONSE.

Sitôt que le duc de Calabre, appelé le jeune Ferrand, dont plusieurs fois a été parlé, fut retourné à Naples, son père, le roi Alphonse, se jugea n'être digne d'être roi, pour les maux qu'il avait faits en toutes cruautés, contre les personnes de plusieurs princes et barons qu'il avait pris, sur la sûreté de son père et de lui, et bien jusqu'au nombre de vingt-quatre; et les fit tous mourir, sitôt que son père fut mort, qui les avait gardés quelque temps, et depuis la guerre qu'ils avaient eu contre lui; et en fit aussi mourir deux autres, que le père avait pris sur sa sûreté, dont l'un était le prince de Rossane, duc de Sesse [1], homme de grande autorité, qui avait eu à épouse et à femme la sœur dudit roi Ferrand, et en avait eu un très beau fils; et pour mieux s'assurer de lui (car le prince et seigneur de Rossane

1. Marino di Marzano, duc de Sessa, prince de Rossane. Il fut arrêté le 10 juin 1469 et enfermé dans le château neuf de Naples, où il resta vingt-cinq ans prisonnier avant d'y mourir de mort violente, en 1486.

lui avait bien voulu faire une grande trahison; et avait bien desservi toute punition, s'il n'eût pris assurance), venant devers lui à son mandement, le mit en merveilleuse et puante prison, et puis le fils même d'icelui, dès qu'il fut venu en l'âge de quinze à seize ans, et y avoir demeuré ledit père trente-quatre ans ou environ, à l'heure que ledit roi Alphonse est venu à être roi; et lorsqu'il y fut parvenu, fit mener tous ces prisonniers à Iscle [1] (qui est une petite île auprès de la ville de Naples, dont vous orrez parler) et là les fit tous assommer, excepté quelques-uns qu'il retint au château de Naples, comme le fils dudit seigneur de Rossane, et le noble comte de Popoli. Je me suis fort bien enquis comment on les fit mourir si cruellement (car plusieurs les cuidaient encore en vie, quand le roi entra en la bonne ville et cité de Naples); et m'a été dit par leurs principaux serviteurs que par un More du pays d'Afrique il les fit assommer vilainement et horriblement. Lequel, incontinent après son commandement, s'en alla audit pays de Barbarie, afin qu'il n'en fût point de nouvelle, sans épargner ces vieux princes, dont les aucuns avaient été gardés en prison trente-quatre ou trente-cinq ans, ou environ [2]. Nul homme n'a été plus cruel que lui, ni plus mauvais, ni plus vicieux et plus infect, ni plus gourmand que lui. Le père était plus dangereux; car nul ne se connaissait en lui ni en son courroux; car en faisant bonne chère il prenait et trahissait les gens, comme le comte Jacques, qu'il prit et fit mourir vilainement et horriblement, étant ambassadeur devers lui, de par le duc Francisque de Milan, duquel il avait eu à

1. Ischia.
2. Voir p. 10 et 11 de ce volume.

femme et épousé la fille bâtarde. Mais ledit Francisque fut consentant du cas; car tous deux le craignaient, pour la suite et séquelle qu'il avait en Italie des Braciques [1]; et était fils de Nicolo Picino. Et ainsi (comme dit est) prit ce roi Ferrand tous les autres. Et jamais en lui n'y avait grâce ni miséricorde, comme m'ont conté ses prochains parents et amis; et jamais n'avait eu aucune pitié ni compassion de son pauvre peuple, quant aux deniers. Il faisait tout train de marchandise en son royaume, jusque à bailler les pourceaux à garder au peuple, et les leur faisait engraisser pour mieux les vendre. S'ils mouraient, fallait qu'ils les payassent. Aux lieux où croît l'huile d'olive, comme en la Pouille, ils l'achetaient, lui et son fils, presque à leur plaisir, et semblablement le froment et avant qu'il fût mûr, et le vendaient après le plus cher qu'ils pouvaient; et si ladite marchandise s'abaissait de prix, contraignaient le peuple de la prendre; et par le temps qu'ils voulaient vendre, nul ne pouvait vendre qu'eux. Si un seigneur ou baron était bon ménager, ou cuidait épargner quelque bonne chose, ils la lui demandaient à emprunter, et la leur fallait bailler par force; et leur ôtaient les races des chevaux, dont ils ont plusieurs, et les prenaient pour eux; et les faisaient gouverner en leurs mains, et en si grand nombre, tant chevaux, juments que poulains, qu'on les estimait à beaucoup de milliers; et les envoyaient paître en plusieurs lieux, aux pâturages des seigneurs, et autres, qui en avaient grand dommage. Tous deux ont pris à force plusieurs femmes. Aux choses ecclé-

1. Bracceschi, ainsi appelés du nom de Braccio de Montone, célèbre condottiere italien, rival et ennemi de François Sforza.

siastiques ne gardaient nulle révérence ni obéissance : ils vendaient évêchés, comme celui de Tarente, que vendit le père treize mille ducats. à un juif, pour



Médaille du roi de Naples Ferdinand II, fils d'Alphonse.

bailler à son fils qu'il disait chrétien ; baillait abbayes à un fauconnier, et à plusieurs pour leurs enfants, disant : « Vous m'entretiendrez tant d'oiseaux, et les nicherez à vos dépens, et tiendrez tant de gens à vos dépens ». Le fils ne fit jamais carême, ni semblant qu'il en fût. Maintes années fut sans se confesser, ni recevoir Notre Seigneur et Rédempteur Jésus-Christ. Et pour conclusion, il n'est possible de pis faire qu'ils ont fait tous deux. Aucuns ont voulu dire que le

jeune roi Ferrand eût été le pire, combien qu'il était humble et gracieux quand il mourut; mais aussi il était en nécessité.

Or pourrait sembler aux lisants que je dise toutes ces choses pour quelque haine particulière que j'aurais à eux; mais, par ma foi, non fait; ainsi je le dis pour continuer mes Mémoires, où se peut voir, dès le commencement de l'entreprise de ce voyage, que c'était chose impossible aux gens qui le guidaient, s'il ne fût venu de Dieu seul qui voulait faire son commissaire de ce jeune roi, bon, si pauvrement pourvu et conduit, pour châtier roi si sages, si riches et si expérimentés; et qui avaient tant de personnages sages à qui la défense du royaume touchait, et qui étaient tant alliés et soutenus, et même voyaient ce faix venir sur eux de tant loin; et si jamais n'y surent pourvoir, ni résister en nul lieu; car hors le château de Naples, n'y eut aucun qui empêchât le roi Charles huitième un jour naturel. Et comme a dit le pape Alexandre qui règne : « Les Français y sont venus avec des éperons de bois, et de la craie en la main des fourriers, pour marquer leur logis, sans autre peine ». Et parlait ainsi de ses éperons de bois, parce que pour cette heure, quand les jeunes gens de ce royaume vont par la ville, leur page met une petite broche dedans le soulier ou pantoufle, et vont sur leurs mules branlant les jambes; et peu de fois ont pris le harnais nos gens en faisant ce voyage; et ne mit le roi depuis Ast à entrer dedans Naples, que quatre mois dix-neuf jours. Un ambassadeur y en eût mis une partie. Par quoi je conclus de ce propos, disant après l'avoir ouï dire à plusieurs bons hommes de religion et de sainte vie, et à maintes autres sortes de gens (qui est la voix de Notre Seigneur Jésus-Christ que la voix du peuple), que Notre

Seigneur Jésus-Christ les voulait punir visiblement, et que chacun le connût, pour donner exemple à tous rois et princes de bien vivre et selon ses commandements; car ces seigneurs de la maison d'Aragon, dont je parle, perdirent honneur et royaume, et grandes richesses, et meubles de toute nature, si départis qu'à grande peine sait-on qu'ils sont devenus; puis perdirent des corps, trois en un an[1], ou peu davantage; mais j'espère que les âmes n'ont point été perdues; car le roi Ferrand, qui était fils bâtard du grand Alphonse[2] (lequel Alphonse fut sage roi et honorable, et tout bon), porta grande passion en son cœur de voir venir sur lui cette armée, et qu'il n'y pouvait remédier, et voyait que lui et son fils avaient mal vécu, et étaient haïs (car il était très sage roi); et se trouva un livre écrit, comme m'ont certifié des plus prochains de lui, en défaisant une chapelle, où il y avait dessus : *La vérité avec son conseil secret.* Et veut-on dire qu'il contenait tout le mal qui lui est advenu; et n'étaient que trois à le voir, et puis le jeta au feu. Une autre passion avait en ce qu'Alphonse son fils, ni Ferrand, fils de son fils, ne voulaient croire cette venue, et parlaient en grandes menaces du roi et en grand mépris, disant qu'ils viendraient au-devant de lui jusques aux monts; et il en fut aucun qui priait à Dieu qu'il ne vînt jamais roi de France en Italie, et qu'il y avait vu seulement un pauvre homme de la maison d'Anjou qui lui avait fait souffrir beaucoup de peine, qui fut le duc Jean, fils du roi René.

1. Ferdinand Ier mourut en 1494, Alphonse II en 1495, et Ferdinand II en 1496.

2. Alphonse V d'Aragon, roi de Naples après une longue lutte contre René, duc d'Anjou.

§ 2. — ABDICATION D'ALPHONSE EN FAVEUR DE SON FILS FERDINAND II. — LA FUITE EN SICILE.

Ferrand travailla fort par un sien ambassadeur, nommé messire Camillo Pandolfo [1], de faire demeurer le roi, l'année de devant avant qu'il partît de France; lui offrant se faire tributaire de cinquante mille ducats l'an, et tenir le royaume de lui à foi et hommage. Et voyant qu'il ne pouvait pas parvenir à aucune paix, ni apaiser l'état de la ville de Milan, lui prit une maladie de quoi il mourut: et en ses douleurs eut confession, et comme j'espère repentance de ses péchés. Le fils, Alphonse, qui tant avait été terrible et cruel, et tant fait le métier de la guerre avant que le roi partît de ladite ville de Rome, renonça à sa couronne, et entra en telle peur que toutes les nuits ne cessait de crier qu'il oyait les Français, que les arbres et les pierres criaient France! et jamais n'eut hardiesse de partir de Naples; mais au retour que fit son fils de Rome le mit en possession du royaume de Naples, et le fit couronner et chevaucher par la ville de Naples, accompagné des plus grands qui y étaient, comme dom Federic, son frère, et du cardinal de Gênes, étant ledit nouveau roi au milieu, et accompagné des ambassadeurs qui y étaient; et lui fit faire toutes lesdites solennités qui sont requises; et lui se mit en fuite, et s'en alla en Cécile avec la reine sa bellemère, qui était sœur du roi Ferrand de Castille [2] qui encore vit, à qui appartient ledit royaume de Cécile, en une place qu'il y avait; qui fut grande nouvelle

1. Camille Pandone.
2. Ferdinand le Catholique.

par le monde, et par spécial à Venise où j'étais. Les uns disaient qu'il allait au Turc; autres disaient que c'était pour donner faveur à son fils qui n'était point haï au royaume; mais mon avis fut toujours que ce fut par vraie lâcheté; car jamais homme cruel ne fut hardi, et ainsi se voit par toutes histoires; et ainsi désespéra Néron et plusieurs autres. Bref, cet Alphonse eut si grande envie de fuir qu'il dit à sa belle-mère (comme m'ont conté ceux qui étaient à lui), le jour qu'elle partit, que si elle ne partait il la laisserait; et elle lui répondit qu'il attendît encore trois jours, afin qu'elle eût été en son royaume un an entier; et il dit que qui ne le laisserait aller, il se jetterait par les fenêtres, disant : « N'oyez-vous point comment un chacun crie : France ? » et ainsi se mirent aux gallées. Il emporta de toutes sortes de vins (qu'il avait plus aimés qu'autre chose) et de toutes sortes de graines pour faire jardins, sans donner nul ordre à ses meubles, ni à ses biens; car la plupart demeura au château de Naples. Quelques bagues emporta, et quelque peu d'argent; et allèrent en Cécile audit lieu; et puis alla à Messine, où il appela et amena avec lui plusieurs gens de religion, vouant de n'être jamais du monde; et entre les autres il aimait fort ceux du Mont-Olivier [1], qui sont vêtus de blanc (lesquels m'ont conté à Venise, là où est le corps sainte Hélène en leur monastère); et se mit à mener la plus sainte vie du monde, et servir Dieu à toutes les heures du jour et de la nuit avec lesdits religieux, comme ils font en leurs couvents; et là faisait grands jeûnes, abstinences et aumônes; et puis lui advint une maladie de l'excoriation et de gravelle, et me dirent n'en avoir jamais vu un homme si persécuté;

1. Mont d'Olivet.

et portait le tout en patience, délibérant user sa vie en un monastère à Valence la Grande, et là se vêtir de religion. Mais il fut tant surpris de maladie qu'il vécut peu, et mourut; et selon sa grande repentance, il est à espérer que son âme est glorieuse en paradis. Son fils demeura peu après, et mourut de fièvre et de flux; et crois qu'ils sont mieux qu'ils n'étaient en ce monde. Et semble que, en moins de deux ans, ils furent cinq rois portant couronne à Naples : les trois que j'ai nommés, le roi Charles de France huitième, et dom Federic [1], frère dudit Alphonse, qui de présent règne.

Et pour éclaircir le tout, faut dire comment, dès ce que le roi Ferrand fut couronné, il devint comme un homme neuf; et lui sembla que toutes haines et offenses étaient oubliées par la fuite de son père; et assembla tout ce qu'il put de gens, tant de cheval que de pied; et vint à Saint-Germain [2], qui est l'entrée du royaume, et lieu fort et aisé à défendre, et par où les Français sont passés deux autres fois; et là mit son camp, et garnit la ville; et lors revint le cœur aux amis dudit Ferrand.

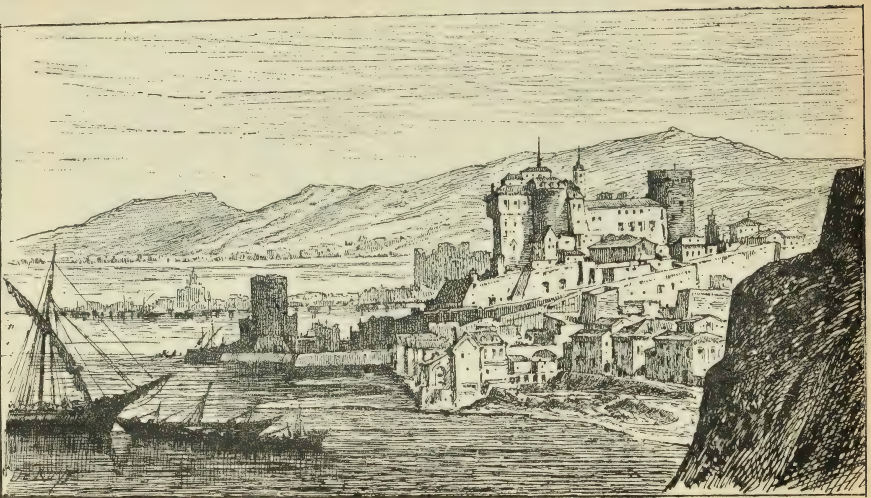
Le lieu est défendu d'une petite rivière, qui quelquefois se passe à gué, et quelquefois non, aussi se défend par la montagne qui est dessus.

§ 3. — MARCHE DU ROI DE FRANCE SUR NAPLES. RETRAITE DES ARAGONAIS.

Ces choses faites, le roi partit de Rome, en grande amitié avec le pape, ce semblait; mais huit cardi-

1. Frédéric, roi de Naples en 1495, régna six à sept ans; puis il fut chassé en 1502 et se réfugia en France, où il mourut.

2. San Germano.



Vue ancienne de Naples.

naux partirent de Rome mal contents dudit appointement, dont les six étaient de la séquelle dudit vice-chancelier et de Saint-Pierre-ad-Vincula; combien qu'on croyait qu'Ascaigne faisait cette feinte, et qu'au cœur était content du pape; mais son frère ne s'était point encore déclaré contre nous; et alla le roi à Marine, et de là à Belistre [1], d'où s'enfuit le cardinal de Valence.

Le lendemain le roi prit Chastel-Fortin d'assaut, et fut tué ce qui était dedans, qui était à Jacques Comte, qui avait pris l'argent du roi et puis s'était tourné; car les Comte [2] sont partisans des Ursins. Puis après alla le roi à Valmonton, qui est des Colonnois; puis alla loger à quatre milles du Mont-Saint-Jean, une très forte place, laquelle fut battue sept ou huit heures, et puis prise d'assaut, et tout tué ce qui était dedans, ou la plupart; et était au marquis de Pescaire, terre d'Église; et y était toute l'armée jointe ensemble; et de là tira le roi vers Saint-Germain (et y pouvait avoir seize milles ou environ) là où le roi Ferrand, nouveau couronné, était en camp (comme j'ai dit ailleurs) avec tout ce qu'il pouvait avoir finé de gens; et était le dernier remède, et le lieu pour combattre ou jamais; car c'était l'entrée du royaume, et le lieu avantageux, tant pour le ruisseau que pour la montagne. Et si envoya gens avec pour garder et défendre le pas de Cancello, qui est un pas de montagne à six milles de Saint-Germain. Avant que le roi fût à Saint-Germain, s'en alla le roi Ferrand, en grand désordre, et abandonna la ville et passage. Monseigneur de Guise [3] avait en ce jour la

1. Velletri.
2. Conti.
3. Louis d'Armagnac, duc de Nemours, pair de France.

charge de l'avant-garde ; monseigneur de Rieux [1] était allé à ce pas de Cancello, contre les Aragonais, qui aussi l'abandonnèrent; et entra ledit roi audit Saint-Germain. Le roi Ferrand tira droit à Capoua, où ils lui refusèrent l'entrée à ses gens d'armes; mais ils laissèrent entrer sa personne avec peu de gens. Il n'y arrêta point; leur pria de tenir bon pour lui, et que le lendemain reviendrait; alla à Naples, se doutant de la rébellion qui advint. Tous ses gens, ou la plupart, le devaient attendre à Capoua; mais quand il vint le lendemain, il trouva tout parti; et étaient allés à Nola le seigneur Virgile Ursin et son cousin le comte de Petilliane; où ils furent pris, et leurs gens, par les nôtres. Ils voulaient maintenir qu'ils avaient sauf-conduit, et qu'on leur faisait tort; et était vrai; mais il n'était point encore entre leurs mains. Toutefois ils ne payèrent rien; mais ils eurent grande perte; et leur fut fait tort.

§ 4. — CAPITULATION DE NAPLES. — ENTRÉE DE CHARLES VIII.

De Saint-Germain alla le roi à Mingamer (Mignano) et à Triague (Teano), et logea à Calvi, deux milles de Capoua; et là ceux de Capoua vinrent composer; et y entra le roi, et toute l'armée; et de Capoua alla lendemain à Aversa, mi-chemin de Capoua et de Naples, à cinq milles de l'un et de l'autre. Et là vinrent ceux de Naples, et composèrent en assurant leurs privilèges anciens. Et y envoya le roi devant : le maréchal de Gié, le sénéchal de Beaucaire, le président Gannay, qui tenait le sceau, et des secré-

comte de Guise, plus tard vice-roi de Naples; mourut à la bataille de Cérignoles le 18 avril 1503.

1. Jean, sire de Rieux, maréchal de Bretagne.

taires. Le roi Ferrand voyant ces choses, le peuple et nobles en armes rebellés contre lui, et qui à sa venue lui pillèrent son écurie, qui était grande, monta en gallée et alla en Iscle, qui est une île à dix-huit milles de Naples. Et fut reçu le roi, à grande joie et solennité, dedans la ville de Naples [1]; et tout le monde lui vint au devant, et ceux qui plus étaient obligés à la maison d'Aragon, les premiers; comme tous ceux de la maison de Caraffe, qui tenaient de ladite maison d'Aragon quarante mille ducats de revenu, tant en héritages qu'en bénéfices; car les rois y peuvent bien donner leur domaine, et si donnent bien celui des autres; et ne crois point qu'il y en ait trois en tout le royaume, dont ce qu'ils possèdent ne soit de la couronne ou d'autrui.

§ 5. — RAPIDE SOUMISSION DU ROYAUME DE NAPLES.

Jamais peuple ne montra tant d'affection à roi, ni à nation, comme ils montrèrent au roi; et pensaient tous être hors de tyrannie; et se prenaient eux-mêmes; car tout tourna en Calabre, où fut envoyé monseigneur d'Aubigny, et Peron de Basche avec lui, sans gens d'armes. Toute l'Abrusse tourna d'elle-même; et commença par la ville de l'Aquila, laquelle a toujours été bonne française. Tout se tourna en Pouille, sauf le château de Brandis (Brindisi) [qui est fort et bien gardé] et Gallipoli, qui aussi fut gardé; autrement, le peuple se fût tourné. En Calabre y eut trois places qui tinrent pour le roi Ferrand; dont les deux furent la Mantie (Amantea) et la Turpie (Tropœa), anciennes angevines, qui avaient paravant levé

1. Dimanche 22 février 1495.

les bannières du roi Charles; mais parce qu'il les donna à monseigneur de Persi [1], et ne les voulut recevoir au domaine, relevèrent les bannières d'Aragon; et pour la tierce place, ce fut le château de Rège, qui aussi demeura aragonais. Mais tout ce qui tint ne fut que par faute d'y envoyer ; car il n'alla pas assez de gens en Pouille et Calabre pour garder un château pour le roi. Tarente se bailla, ville et château ; et tout de même Otrante, Monopoli, Trani, Manfredonne, Barle, et tout, excepté ce que j'ai nommé. Ils venaient trois journées audevant de nos gens, des cités, pour se rendre; et tous envoyèrent à Naples. Et y vinrent tous les princes et seigneurs du royaume pour faire hommage, excepté le marquis de Pescaire; mais ses frères et neveux y vinrent. Le comte d'Arcy et le marquis de Squillazo s'enfuirent en Cécile; parce que le roi donna leur terre à monseigneur d'Aubigny. A Naples se trouva aussi le prince de Salerne, revenu de navire; et n'avait de rien servi. Son frère le prince de Besignan et ses fils s'y trouvèrent aussi avec le duc de Melfe, le duc de Gravine, le vieil duc de Sora (qui pièça avait vendu sa duché au cardinal de Saint-Pierre-ad-Vincula, et la possède encore son frère de présent), le comte de Montorio, le comte de Fondi, le comte de Tripalda, le comte de Célano (qui était allé avec le roi, banni de longtemps), le comte de Troye, jeune, nourri en France et était d'Écosse, et le comte de Popoli, que l'on trouva prisonnier à Naples. Le jeune prince de Rossane, dont a été parlé, après avoir été longtemps prisonnier avec le père,

1. François d'Alègre, comte de Joigny, baron de Viteaux, seigneur de Precy, vicomte de Beaumont le Roger et d'Arques, chevalier, conseiller et chambellan du roi.

qui le fut trente et quatre ans, avait été délivré, et s'en alla avec dom Ferrand, ou par amour ou par force. Semblablement s'y trouvèrent le marquis de Guefron, et tous les Caldoresques, le comte de Matafelon, et le comte de Mérillano, ayant eux et les leurs toujours gouverné la maison d'Aragon; et généralement y vinrent tous ceux du royaume, excepté ces trois que je vous ai nommés.

§ 6. — PRISE DU CHATEAU DE NAPLES. — COURONNEMENT DE CHARLES VIII. — MÉCONTENTEMENT DE LA NOBLESSE DÉPOUILLÉE DE SES OFFICES ET ÉTATS.

Quand le roi Ferrand s'enfuit de Naples, il laissa au château le marquis de Pescaire, et aucuns Allemands, et lui alla vers son père, pour avoir aide en Cécile. Dom Federic tint la mer avec quelque peu de gallées, et vint deux fois parler au roi, à sûreté, lui requérant que quelque portion du royaume pût demeurer à son neveu, avec nom de roi, et à lui le sien et celui de sa femme. Son cas n'était point grand chose, car il avait eu petit partage. Le roi lui offrit des biens en France, pour lui et pour sondit neveu; et crois qu'il leur eût donné une bonne et grande duché; mais ils ne la voulurent accepter; aussi ils n'eussent tenu aucun appointement qu'on leur eût su faire, demeurant dedans le royaume, quand ils eussent pu voir leur avantage. Devant le château de Naples fut mise l'artillerie, qui tira; et n'y avait plus que des Allemands, et était parti ledit marquis de Pescaire; et qui eût envoyé quatre canons jusqu'en l'île, on l'eût prise, et de là retourna le mal. Aussi eût-on eu toutes les autres places qu'ils tenaient, qui n'étaient que quatre ou cinq. Mais tout se mit à faire bonne chère, et joutes, et fêtes, et entrèrent en

tant de gloire qu'il ne semblait point aux nôtres que les Italiens fussent hommes. Et fut le roi couronné; et était logé en Capouane [1], et quelquefois allait au mont impérial [2]. Aux sujets fit de grandes grâces, et leur rabattit de leurs charges. Et crois bien que le peuple de soi ne se fût point tourné, combien qu'il soit muable, qui eût contenté quelque peu de nobles; mais ils n'étaient recueillis de nul, et leur faisait-on des rudesses aux portes; et les mieux traités furent ceux de la maison de Caraffe, vrais Aragonais, encore leur ôta-t-on quelque chose. A nul ne fut laissé office ni état; mais pis traités les Angevins que les Aragonais; et à ceux du comte de Merillano fut donné un mandement, dont on chargea le président Gannay d'avoir pris argent, et le sénéchal, fait nouveau duc de Nole, et grand chambellan du royaume. Par ce mandement chacun fut maintenu en sa possession, et furent forclos les Angevins de retourner au leur, sinon par procès; et quant à ceux qui étaient entrés d'eux-mêmes, comme le comte de Celano, on bailla main-forte pour les en jeter. Tous états et offices furent donnés aux Français, à deux ou trois; tous les vivres qui étaient au château de Naples, quand il fut pris, qui étaient fort grands, dont le roi eut connaissance, il les donna à ceux qui les demandaient.

En ces entrefaites se rendit le château, par pratique des Allemands, qui en eurent un monde de biens qui étaient dedans; et aussi fut pris le château de l'Œuf par batterie. Et par cette conclusion se peut voir que ceux qui avaient conduit ce grand œuvre ne l'avaient point fait d'eux, mais fut vraie

1. Au palais de Capuano.
2. Palais de Poggio imperiale.

œuvre de Dieu, comme chacun le vit; mais ces grandes fautes que je dis étaient œuvres d'hommes, accueillis de gloire, qui ne connaissaient d'où ce bien et honneur leur venait; et y procédèrent selon leur nature et expérience. Et se vint changer la fortune aussi promptement et aussi visiblement comme l'on voit le jour en Halland ou en Norwège, où les jours d'été sont plus longs qu'ailleurs, et tant que, quand le jour faut au soir, en un instant, ou peu après comme d'un quart d'heure, on voit derechef naître le jour à venir. Et ainsi vit tout sage homme en aussi peu d'espace changer cette bonne et glorieuse aventure, dont tant fussent advenus de biens et d'honneurs à toute la chrétienté, si elle eût été reconnue de celui d'où elle venait; car le Turc eût été aussi aisé à troubler qu'avait été le roi Alphonse, car il était et est encore vif, homme de nulle valeur; et eut le roi son frère entre les mains (qui véquit peu de jours après la fuite du cardinal de Valence, et disait-on qu'il fut baillé empoisonné) qui était l'homme du monde qu'il craignait le plus. Et tant de chrétiens étaient si près de se rebeller qu'on ne le saurait penser, car d'Otrante jusqu'à la Valonne n'y a que soixante milles, et de Valonne en Constantinople y a environ dix-huit journées de marchands, comme me contèrent ceux qui souvent faisaient le chemin; et n'y a aucunes places fortes entre deux, au moins que deux ou trois; le reste est abattu; et tous ces pays sont albanais, esclavons et grecs, et fort peuplés, qui sentaient des nouvelles du roi, par leurs amis qui étaient à Venise et en Pouille, à qui aussi ils écrivaient, et n'attendaient que messages pour se rebeller.

IV

LA MISSION DE PHILIPPE DE COMMINES A VENISE.

§ 1. — L'ARRIVÉE DE PHILIPPE DE COMMINES A VENISE. DESCRIPTION DE LA VILLE.

Or il est temps que je dise quelque chose des Vénitiens, et pourquoi j'y étais allé; car le roi était à Naples au-dessus de ses affaires. Mon allée fut d'Ast, pour les remercier des bonnes réponses qu'ils avaient faites à deux ambassadeurs du roi, et pour les entretenir en son amour, s'il m'était possible; car voyant leurs forces, leur sens et leur conduite, ils le pouvaient aisément troubler, et nuls autres en Italie. Le duc de Milan m'aida à dépècher, et écrivit à son ambassadeur qui était le résident (car toujours y en avait un) qu'il me tînt compagnie et m'adressât; et avait sondit ambassadeur cent ducats le mois de la Seigneurie, et son logis bien accoutré, et trois barques, qui ne lui coûtaient rien, à le mener par la ville. Celui de Venise en a autant à Milan, sauf les barques, car on y va à cheval, et à Venise par eau. Je passais en allant par leurs cités, comme Bresse, Vérone, Vicence et Padoue, et autres lieux. Partout me fut fait grand honneur, pour l'honneur de celui qui m'envoyait; et venaient en grand nombre des gens au-devant de moi avec leur podestat ou

capitaine. Ils ne saillaient point tous deux; mais le second venait jusque à la porte par le dedans. Ils me conduisaient jusque à l'hôtellerie, et commandaient à l'hôte qu'abondamment je fusse traité, et me faisaient défrayer avec toutes honorables paroles. Mais qui compterait bien ce qu'il faut donner aux tambourins et aux trompettes, il n'y a guère de gain à ce défrai; mais le traitement est honorable. Ce jour que j'entrai à Venise, vinrent au devant de moi jusqu'à la Chafousine (Fusina), qui est à cinq milles de Venise; et là on laisse le bateau en quoi on est venu de Padoue, au long d'une rivière; et se met-on en petites barques, bien nettes et couvertes de tapisserie, et beaux tapis velus dedans pour se seoir dessus; et jusque-là vient la mer; et n'y a point de plus prochaine terre pour arriver à Venise; mais la mer y est fort plate, s'il ne fait tourmente; et à cette cause qu'elle est ainsi plate se prend grand nombre de poisson, et de toutes sortes. Et fus bien émerveillé de voir l'assiette de cette cité, et de voir tant de clochers et de monastères, et si grand maisonnement, et tout en l'eau, et le peuple n'avoir autre forme d'aller qu'en ces barques, dont je crois qu'il s'en finerait [1] trente mille, mais elles sont fort petites. Environ ladite cité y a bien septante monastères, à moins de demi-lieue française, à le prendre en rondeur qui tous sont en île, tant d'hommes que de femmes, fort beaux et riches, tant d'édifices que de parements, et ont fort beaux jardins, sans comprendre ceux qui sont dedans la ville, où sont les quatre ordres des mendiants, bien soixante-douze paroisses, et mainte confrérie. Et est chose étrange de voir si belles et si grandes églises fondées en la mer.

1. Trouverait.

Audit lieu de la Chafousine vinrent au-devant de moi vingt-cinq gentilshommes bien et richement habillés, et de beaux draps de soie et écarlate; et là me dirent que je fusse le bienvenu, et me conduisirent jusque près la ville en une église de Saint-André, où



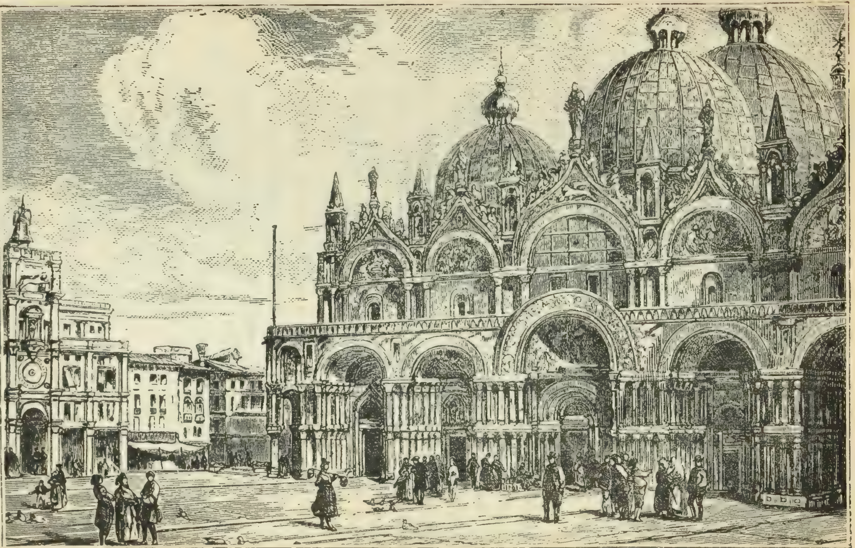
Médaille du doge Agostino Barbarigo.

derechef trouvai autant d'autres gentilshommes, et avec eux les ambassadeurs du duc de Milan et de Ferrare, et là aussi me firent une autre harangue, et puis me mirent en d'autres bateaux qu'ils appellent plats, et sont beaucoup plus grands que les autres; et y en avait deux couverts de satin cramoisi, et le bas tapissé, et lieu pour seoir quarante personnes; et chacun me fit seoir au milieu de ces deux ambas-

sadeurs (qui est l'honneur d'Italie que d'être au milieu) et me menèrent au long de la grande rue qu'ils appellent le Grand Canal, et est bien large. Les gallées y passent à travers. Et y ai vu navires de quatre cents tonneaux au plus près des maisons; et est la plus belle rue que je crois qui soit en tout le monde, et la mieux maisonnée, et va le long de ladite ville. Les maisons sont fort grandes et hautes, et de bonne pierre, et les anciennes toutes peintes; les autres, faites depuis cent ans, ont le devant de marbre blanc, qui leur vient d'Istrie, à cent milles de là; et encore ont mainte grande pièce de porphyre et de serpentine sur le devant. Au dedans ont pour le moins, pour la plupart, deux chambres qui ont les planchers dorés, riches manteaux de cheminées de marbre taillé, les chaslits des lits dorés, et les ôte-vents peints et dorés, et fort bien meublés dedans. C'est la plus triomphante cité que j'aie jamais vue, et qui fait plus d'honneurs à ambassadeurs et étrangers, et qui plus sagement se gouverne, et où le service de Dieu est le plus solennellement fait. Et encore qu'il y peut bien y avoir d'autres fautes, si crois-je que Dieu les a en aide, pour la révérence qu'ils portent au service de l'Église. En cette compagnie de cinquante gentilshommes, me conduisirent jusqu'à Saint-Georges, qui est une abbaye de moines noirs réformés, où je fus logé.

§ 2. — AUDIENCE DONNÉE A COMMINES PAR LA SEIGNEURIE DE VENISE. — DESCRIPTION DE SAINT-MARC.

Le lendemain me vinrent querir, et menèrent à la Seigneurie, où je présentai mes lettres au duc qui préside en tous leurs conseils, honoré comme un roi.



Place et église Saint-Marc, à Venise, d'après une photographie.

Et s'adressent à lui toutes lettres; mais il ne peut guère à lui seul. Toutefois celui-ci a de l'autorité beaucoup, et plus que n'eut jamais prince qu'ils eussent; aussi il y a déjà douze ans qu'il est duc [1]; et l'ai trouvé homme de bien, sage et bien expérimenté aux choses d'Italie, et douce et aimable personne. Pour ce jour je ne dis autre chose; et me fit-on voir trois ou quatre chambres, les planchers richement décorés, et les lits et les ôte-vents; et est beau et riche le palais de ce qu'il contient, tout de marbre bien taillé, et tout le devant et le bord des pierres dorés en la largeur d'un pouce par aventure; et y a audit palais quatre belles salles richement dorées et fort grand logis; mais la cour est petite. De la chambre du duc il peut ouïr la messe au grand autel de la chapelle de Saint-Marc, qui est la plus belle et riche chapelle du monde pour n'avoir que nom de chapelle, toute faite de mosaïques en tous endroits. Encore se vantent-ils d'en avoir trouvé l'art, et en font besogner au métier, et l'ai vu. En cette chapelle est leur trésor, dont l'on parle, qui sont choses ordonnées pour parer l'église. Il y a douze ou quatorze gros ballais [2]; je n'en ai vu aucuns si gros. Il y en a deux dont l'un passe sept cents, et l'autre huit cents carats; mais ils ne sont point nets. Il y en a douze autres de pierres de cuirasse (carratz) d'or, le devant et les bords bien garnis de pierreries très fort bonnes, et douze couronnes d'or dont anciennement se paraient douze femmes qu'ils appelaient reines, à certaines fêtes de l'an, et allaient par ces îles et églises. Elles furent dérobées, et la plupart des femmes de la cité,

1. Agostino Barbarigo, élu doge le 31 août 1486, remplit cette charge pendant quinze ans.

2. Rubis.

par larrons qui venaient d'Istrie ou de Frioule (qui est près d'eux), lesquels s'étaient cachés derrière ces îles; mais les maris allèrent après, et les recouvrèrent, et mirent ces choses à Saint-Marc, et fondèrent une chapelle au lieu où la Seigneurie va tous les ans, au jour qu'ils eurent cette victoire. Et est bien grande richesse pour parer l'église, avec maintes autres choses d'or qui y sont, et pour la suite, d'amatiste, d'agate, et un bien petit d'émeraude; mais ce n'est point grand trésor pour estimer, comme l'on fait or ou argent comptant. Et ils n'en tiennent point en trésor. Et m'a dit le duc, devant la Seigneurie, que c'est peine capitale parmi eux de dire qu'il faille faire trésor; et crois qu'ils ont raison pour doute des divisions d'entre eux. Après me firent montrer leur autre trésor, qui est un arsenal où ils équipent leurs gallées, et font toutes choses qui sont nécessaires pour l'armée de mer, qui est la plus belle chose qui soit en tout le demeurant du monde aujourd'hui, et la mieux ordonnée pour ce cas.

§ 3. — DÉTAILS SUR LE GOUVERNEMENT DE VENISE.

En effet, j'y séjournai huit mois, défrayé de toutes choses, et tous autres ambassadeurs qui étaient là. Et vous dis bien que je les ai connus si sages, et tant enclins d'accroître leur Seigneurie, que s'il n'y est pourvu tôt, tous leurs voisins en maudiront l'heure; car ils ont plus entendu la façon d'eux défendre et garder, en la saison que le roi y a été, et depuis, que jamais; car encore sont en guerre avec lui; et si se sont bien osés élargir, comme d'avoir pris en Pouille sept ou huit cités en gage; mais je ne sais quand ils les rendront. Et quand le roi vint en Italie,

ils ne pouvaient croire que l'on prît ainsi les places, ni en si peu de temps (car ce n'était point leur façon); et ont fait, et font maintes places fortes depuis, et autres en Italie. Ils ne sont point pour s'accroître en hâte, comme firent les Romains; car leurs personnes ne sont point de telle vertu; et si ne va nul d'entre eux à la guerre de terre ferme, comme faisaient les Romains, si ce ne sont leurs providateurs et payeurs, qui accompagnent leur capitaine et le conseillent, et pourvoient l'ost [1]. Mais toute la guerre de mer est conduite par leurs gentilshommes, et chefs et capitaines de gallées et naves, et par autres leurs sujets. Mais un autre bien ont-ils, en lieu d'aller en personne aux armées par terre : c'est qu'il ne s'y fait nul homme de tel cœur, ni de telle vertu, pour avoir seigneurie, comme ils avaient à Rome; et par ce n'ont-ils nulles questions civiles en la cité, qui est la plus grande prudence que je leur voie. Et y ont merveilleusement bien pourvu, et en maintes manières; car ils n'ont point de tribun de peuple, comme avaient les Romains (lesquels tribuns furent cause en partie de leur destruction); car le peuple n'y a crédit ni n'y est appelé en rien; et tous offices sont aux gentilshommes, sauf les secrétaires. Ceux-là ne sont point gentilshommes. Aussi la plupart de leur peuple est étranger. Et si ont bien connaissance, par Titus Livius, des fautes que firent les Romains; car ils en ont l'histoire, et si en sont les os en leur palais de Padoue. Et par ces raisons, et par maintes autres que j'ai connues en eux, je dis encore une autre fois qu'ils sont en voie d'être bien grands seigneurs pour l'avenir.

1. Armée.

§ 4. — COMMENCEMENT DES TRACTATIONS EN VUE DE LA LIGUE CONTRE CHARLES VIII

Or faut dire que fut ma charge; qui fut à cause des bonnes réponses qu'ils avaient faites à deux serviteurs du roi, qui avaient été vers eux, et qu'à leur fiance il tirât hardiment avant en cette entreprise; et ce fut avant qu'il partît de la ville d'Ast. Aussi je leur remontrai les longues et anciennes alliances qui avaient été entre les rois de France et eux; et davantage leur offris Brandis, et la ville d'Otrante, par condition qu'en leur baillant mieux en Grèce, ils fussent tenus les rendre. Ils me tinrent les meilleures paroles du monde du roi, et de toutes ses affaires; car ils ne croyaient point qu'il allât guère loin; et quant à l'offre que je leur fis, ils me firent dire qu'ils étaient ses amis et ses serviteurs, et qu'ils ne voulaient point qu'il achetât leur amour (aussi le roi ne tenait point encore les places), et que s'ils voulaient ils se mettraient bien en guerre, ce qu'ils ne voulaient point faire, combien qu'il y eût vers eux ambassade de Naples, les en suppliant toujours, et leur offrant ce qu'ils voudraient; et confessait le roi Alphonse (qui lors régnait) avoir failli vers eux; et leur remontrait le péril que ce leur serait, si le roi venait au-dessus de son entreprise. Le Turc de l'autre côté leur envoya incontinent ambassadeur, que je vis plusieurs fois, qui à la requête du pape les menaçait, s'ils ne se déclaraient contre le roi. A chacun faisaient bonne réponse; mais ils n'avaient à ce commencement nulle crainte de nous, et ne s'en faisaient que rire; et aussi le duc de Milan leur faisait dire, par son ambassadeur, qu'ils ne se souciassent point, et qu'il savait bien la façon de renvoyer le roi, sans ce qu'il

tînt rien en Italie; et autant en avait mandé à Pierre de Médicis, qui le m'a dit. Mais quand ils virent, et le duc de Milan aussi, que le roi avait les places des Florentins entre ses mains, et par spécial Pise, ils commencèrent à avoir peur; et parlaient de la façon de le garder de passer plus avant; mais leurs conseils étaient longs; et cependant le roi tirait avant; et gens allaient et venaient des uns aux autres. Le roi d'Espagne commençait aussi à avoir peur, pour ses îles de Cécile et de Sardaigne. Le roi des Romains commença aussi à être envieux; et lui faisait-on peur de la couronne impériale, disant que le roi la voulait prendre, et en avait requis le pape (qui n'était point vrai). Et pour ses doutes, ces deux rois envoyèrent grosses ambassades à Venise, moi étant là, comme dit est. Devant y envoya le roi des Romains, car il était voisin. L'évêque de Trente en était le principal, et deux chevaliers, et un docteur; auxquels fut fait grand honneur et révérence; et leurs logis bien accoutrés comme à moi; et dix ducats par jour, pour leurs dépens; et leurs chevaux défrayés, qui étaient demeurés à Trévise. Incontinent après vint un très honnête chevalier d'Espagne [1], bien accompagné, et bien vêtu, qui aussi fut fort honoré et défrayé. Le duc de Milan, outre l'ambassadeur qu'il y avait, y envoya l'évêque de Come, et messire Francisco Bernardin Viscomte [2]. Et commencèrent secrètement, et de nuit, à convenir ensemble, et premièrement par leurs secrétaires; et n'osaient encore en public se déclarer contre le roi, par spécial le duc de Milan et les Vénitiens, qui encore ne savaient si la ligue, dont

1. Il s'appelait Lorenzo Suarez de Figueroa y Mendoza; il mourut à Venise et y fut enterré.

2. Visconti.

était question, se conclurait. Et me vinrent voir ceux de Milan, et m'apportèrent lettres de leur maître; et me dirent que leur venue était parce que les Vénitiens avaient envoyé deux ambassadeurs à la ville de Milan, et ils avaient de coutume de n'y en laisser qu'un (aussi le firent-ils à la fin); mais ceci était mensonge et tromperie, et toute déception; car tout cela était assemblé pour faire ligue contre le bon roi; mais tant de vielles ne se peuvent accorder en peu de temps. Après me demandèrent si je ne savais point qu'était venu faire cet ambassadeur d'Espagne, et celui du roi des Romains, afin qu'ils en pussent avertir leur maître. Or j'étais jà averti, et de plusieurs lieux, tant de serviteurs d'ambassadeurs qu'autrement, que celui d'Espagne était passé par Milan, déguisé, et que les Allemands se conduisaient tous par ledit duc; et aussi savais qu'à toute heure l'ambassadeur de Naples baillait des paquets de lettres qui venaient de Naples (car tout ceci était avant que le roi partît de Florence). Et dépensais quelque chose pour en être averti, et en avais bons moyens. Et si savais jà le commencement de leurs articles, qui étaient jetés, mais non point accordés; car Vénitiens sont fort longs à telles conclusions. Et pour ces raisons, et voyant la ligue si approchée, ne voulus plus faire de l'ignorant; et répondis audit ambassadeur de Milan que, puisqu'ils me tenaient termes si étranges, que je leur voulais montrer que le roi ne voulait point perdre l'amitié du duc de Milan, s'il y pouvait remédier, et moi, comme serviteur, m'en voulais acquitter, et l'excuser des mauvais rapports qu'on en pourrait avoir faits audit duc leur maître, que je croyais être mal informé, et qu'il devait bien penser, avant que perdre la reconnaissance de tel service comme il avait fait au roi, que nos rois de

France ne furent jamais ingrats; et que pour quelques paroles qui pouvaient avoir été dites, ne se devait point départir l'amour d'eux, vu qu'elle était tant séante à chacune desdites parties. Et les priais qu'ils me voulussent dire leurs doléances, pour en avertir le roi, avant qu'ils fissent autre chose. Ils me jurèrent tous, et firent grands serments, qu'ils n'en avaient nul vouloir; toutefois ils mentaient, et étaient venus pour traiter ladite ligue.

§ 5. — DUPLICITÉ DU GOUVERNEMENT VÉNITIEN.

Le lendemain j'allai à la Seigneurie leur parler de cette ligue, et dire ce qui me semblait servir au cas. Et entre autres choses, je leur dis qu'en l'alliance qu'ils avaient avec le roi, et qu'ils avaient eue avec le feu roi Louis son père, ils ne pouvaient soutenir les ennemis l'un de l'autre, et qu'ils ne pouvaient faire cette ligue, dont l'on parlait, que ce ne fût aller contre leur promesse. Ils me firent retirer; et puis quand je revins, me dit le duc que je ne devais point croire tout ce que l'on disait par ladite ville; car chacun y était en liberté, et pouvait chacun dire ce qu'il voulait; toutefois qu'ils n'avaient jamais pensé faire ligue contre le roi, ni jamais ouï parler; mais au contraire ils disaient faire ligue entre le roi et ces autres deux rois et toute l'Italie, et qu'elle fût contre ledit Turc, et que chacun porterait sa part de la dépense; et s'il y avait aucun en Italie qui ne voulût payer ce qui serait avisé, que le roi et eux l'y contraindraient par force. Et voulaient faire un très bon appointement; c'est que le roi prît une somme d'argent comptant, et qu'eux l'avanceraient, et tiendraient les places de Pouille en gage, comme font à

cette heure; et le royaume serait reconnu de lui du consentement du pape, et par certaine somme de deniers l'an, et que le roi y tiendrait trois places. Et plût à Dieu que le roi y eût voulu entendre lors. Je dis n'oser entrer en cet appointement, leur priant ne se hâter point de conclure cette ligue, et que de tout avertirais le roi, leur priant, comme j'avais fait aux autres, me dire leurs doléances, et qu'ils ne les tussent point, comme faisaient ceux de Milan. Ils se doulurent des places que le roi tenait du pape, et encore plus de celles qu'il tenait des Florentins, et par spécial de Pise, disant que le roi avait mandé par écrit en plusieurs lieux et à eux-mêmes, qu'il ne voulait en Italie que le royaume de Naples, et aller contre le Turc, et qu'il montrait à cette heure de vouloir prendre tout ce qu'il pourrait en Italie, et ne demander rien au Turc. Et disaient encore que monseigneur d'Orléans, qui était demeuré en Ast, faisait crainte au duc de Milan, et que ses serviteurs disaient de grandes menaces; toutefois qu'ils ne feraient rien de nouveau que je n'eusse réponse du roi, ou que le temps de l'avoir ne fût passé; et me montreraient plus d'honneur qu'à ceux de Milan. De tout j'avertis le roi, et eus maigre réponse. Et dès lors s'assemblaient chacun jour, vu qu'ils savaient que l'entreprise était découverte. Et en ce temps était le roi encore à Florence; et s'il eût trouvé résistance à Viterbe, comme ils cuidaient, ils eussent envoyé des gens à Rome, et encore si le roi Ferrand fût demeuré dedans. Et n'eussent jamais pensé qu'il eût dû abandonner Rome, et quand ils la virent abandonnée, commencèrent à avoir peur. Toutefois les ambassades des deux rois les pressaient fort de conclure, ou voulaient départir; car jà y avaient été quatre mois, chacun jour allant à la Seigneurie; et cependant je

faisais le mieux que je pouvais à l'encontre. Voyant les Vénitiens tout cela abandonné, et avertis que le roi était dedans la ville de Naples, ils m'envoyèrent querir et me dirent ces nouvelles, montrant en être joyeux ; toutefois ils disaient que ledit château était bien fort garni. Et voyais bien qu'ils avaient bonne et sûre espérance qu'il tînt. Et consentirent que l'ambassadeur de Naples levât gens d'armes à Venise, pour envoyer à Brandis. Et étaient sur la conclusion de leur ligue, quand leurs ambassadeurs leur écrivirent que le château était rendu ; et lors ils m'envoyèrent querir derechef à un matin ; et les trouvai en grand nombre, comme de cinquante ou de soixante en la chambre du prince, qui était malade de la colique ; et là me conta ces nouvelles, de visage joyeux ; mais nul en la compagnie ne se savait feindre si bien comme lui. Les uns étaient assis sur un marchepied des bancs, et avaient la tête appuyée entre leurs mains ; les autres d'une autre sorte, tous démontrant avoir grande tristesse au cœur. Et crois que quand les nouvelles vinrent à Rome de la bataille perdue à Cannes contre Annibal, les sénateurs qui étaient demeurés n'étaient pas plus ébahis, ni plus épouvantés qu'ils étaient ; car un seul ne fit semblant de me regarder, ni ne me dit un mot, que lui ; et les regardais à grande merveille. Le duc me demanda si le roi leur tiendrait ce que toujours leur avait mandé, et que leur avais dit. Je les assurai fort qu'oui, et ouvris les voies pour demeurer en bonne paix, et m'offris fort à la faire tenir, espérant les ôter de soupçon ; et puis me départis.

Leur ligue n'était encore ni faite ni rompue ; et voulaient partir les Allemands mal contents. Le duc de Milan se faisait encore prier de je ne sais quel article ; toutefois il manda à ses gens qu'ils passassent

tôt, et en effet conclurent la ligue. Et durant que ceci se demenait, j'avais sans cesse averti le roi du tout, le pressant de conclure ou de demeurer au royaume, et se pourvoir de plus de gens de pied et d'argent, ou de bonne heure se mettre en chemin pour se retirer, et laisser les principales places bien gardées, avant qu'ils fussent tous assemblés. Aussi j'avertissais monseigneur d'Orléans, qui était en Ast, avec les gens de sa maison seulement (car sa compagnie était avec le roi), d'y mettre des gens, l'assurant qu'incontinent irait lui courre sus; et écrivais à monseigneur de Bourbon, qui était demeuré lieutenant pour le roi en France, d'envoyer des gens en hâte en Ast, pour le garder, et que, si cette place était perdue, nul secours ne pouvait venir au roi de France; et avertissais aussi la marquise de Montferrat, qui était bonne Française, et ennemie du duc de Milan, afin qu'elle aidât à monseigneur le duc d'Orléans, de gens, s'il en avait affaire; car Ast perdu, les marquisats de Montferrat et Saluce étaient perdus.

§ 6. — CONCLUSION DE LA LIGUE. — NOTIFICATION OFFICIELLE A COMMINES. — RÉJOUISSANCES PUBLIQUES.

La ligue fut conclue un soir bien tard [1]. Le matin me demanda la Seigneurie , plus matin qu'ils n'avaient de coutume. Comme je fus arrivé et assis, me dit le duc qu'en l'honneur de la sainte Trinité ils avaient conclu ligue avec notre saint père le pape, les rois des Romains et de Castille, eux et le duc de Milan, à trois fins : la première, pour défendre la chrétienté contre le Turc; la seconde, à la défense

1. Le 31 mars 1495.

d'Italie; la tierce, à la préservation de leurs États; et que je le fisse savoir au roi. Et étaient assemblés en grand nombre, comme de cent ou plus; et avaient les têtes hautes, faisaient bonne chère, et n'avaient point contenances semblables à celles qu'ils avaient le jour qu'ils me dirent la prise du château de Naples. Me dit aussi qu'ils avaient écrit à leurs ambassadeurs, qui étaient devers le roi, qu'ils s'en vinssent et qu'ils prissent congé. L'un avait nom messire Dominique Trevisan. J'avais le cœur serré; et étais en grand doute de la personne du roi, et de toute sa compagnie; et cuidais leur cas plus prêt qu'il n'était et aussi faisaient-ils eux; et je doutais qu'ils eussent des Allemands près; et si cela y eût été, jamais le roi ne fût sailli d'Italie. Je me délibérai ne dire point trop de paroles en courroux; toutefois ils me tirèrent un peu aux champs. Je leur fis réponse que dès le soir avant je l'avais écrit au roi, et plusieurs fois, et que lui aussi m'avait écrit qu'il en était averti de Rome et de Milan. Il me fit tout étrange visage de ce que je disais l'avoir écrit le soir au roi; car il n'est nulles gens au monde si soupçonneux, ni qui tiennent leurs conseils si secrets; et par soupçon seulement confinent souvent les gens; et à cette cause le leur disais-je. Outre ce je leur dis l'avoir aussi écrit à monseigneur d'Orléans, et à monseigneur de Bourbon, afin qu'ils pourvussent Ast. Et le disais espérant que celà donnerait quelque délai d'aller devant Ast; car s'ils eussent été aussi prêts comme ils se vantaient et cuidaient, ils l'eussent pris sans remède; car il était et fut mal pourvu de longtemps après. Ils se prirent à me dire qu'il n'y avait rien contre le roi, mais pour se garder de lui; et qu'ils ne voulaient point qu'il abusât ainsi le monde de paroles, de dire qu'il ne voulait que le royaume et puis aller contre

le Turc; et qu'il montrait tout le contraire, et voulait détruire le duc de Milan, et Florence, et tenir les terres de l'Église. A quoi je répondis que les rois de France avaient augmenté l'Église, et accrue et défendue; et que cettui-ci ferait plutôt le semblable que de rien leur ôter; mais que toutes ces raisons n'étaient point celles qui les mouvaient, mais qu'ils avaient envie de troubler l'Italie et faire leur profit; et que je croyais qu'aussi feraient-ils; ce qu'ils prirent un peu à mal, ce me dit-on; mais il se voit, parce qu'ils ont eu Pouille en gage du roi Ferrand, pour lui aider contre nous, que je disais vrai. Sur ce point je me voulais lever pour me retirer; mais ils me firent rasseoir. Et me demanda le duc si je ne voulais faire nulle ouverture de paix, parce que le jour de devant j'en avais parlé; mais c'était par condition qu'ils voulussent attendre à conclure la ligue, de quinze jours, afin d'envoyer devers le roi et avoir réponse.

Après ces choses dites, je me retirai à mon logis; et ils mandèrent les ambassadeurs l'un après l'autre. Et au saillir de leur conseil je rencontrai celui de Naples, qui avait une belle robe neuve, et faisait bonne chère; et en avait cause, car c'étaient grandes nouvelles pour lui. A l'après-dînée tous les ambassadeurs de la ligue se trouvèrent ensemble en barque (qui est l'Etat de Venise, où chacun va, selon les gens qu'il a, et aux dépens de la Seigneurie); et pouvaient être quarante barques, qui toutes avaient pendeaux aux armes de leurs maîtres. Et vis toute cette compagnie passer par-devant mes fenêtres; et y avait force menestriers; et ceux de Milan, au moins l'un d'eux, qui m'avait tenu compagnie beaucoup de fois, faisait bien contenance de ne me connaître plus. Et fus trois jours sans aller par la ville, ni mes

gens, combien que jamais ne me fut dite, en la ville, ni à homme que j'eusse, une seule mal gracieuse parole. Le soir firent une merveilleuse fête de feux, sur les clochers, force falots allumés sur les maisons de ces ambassadeurs, et artillerie qui tirait. Et fus sur la barque couverte, au long des rives, pour voir la fête, environ dix heures de nuit, et par spécial devant les maisons des ambassadeurs, où se faisaient banquets et grande chère. Ce jour-là n'était point encore la publication, ni la grande fête ; car le pape avait mandé qu'il voulait qu'on attendît encore aucuns jours, pour la faire à Pâques-Fleuries, qu'ils appellent le dimanche de l'Olive ; et voulait que chacun prince, où elle serait publiée, et les ambassadeurs qui y seraient, portassent un rameau d'olivier en la main, et le disent « signe de paix et alliance », et qu'à ce jour elle fût publiée en Espagne et Allemagne. A Venise firent un chemin de bois, haut de terre, comme ils font le jour du sacre, bien tendu, qui prenait du palais jusqu'au bout de la place Saint-Marc ; et après la messe, que chanta l'ambassadeur du pape, qui à tout homme donna absolution de peine et de coulpe, qui serait à la publication, ils allèrent en procession par ledit chemin, la Seigneurie et ambassadeurs tous bien vêtus, et plusieurs avaient robes de velours cramoisi, que la Seigneurie avait données, au moins aux Allemands, et à tous leurs serviteurs robes neuves, mais elles étaient bien courtes. Au retour de la procession se montrèrent grand nombre de mystères et de personnages, et premièrement Italie, après tous ces rois et princes, et la reine d'Espagne, et au retour, à une pierre de porphyre où on fait les publications, firent publier ladite ligue ; et y avait un ambassadeur du Turc présent à une fenêtre caché ; et était dépêché, sauf

qu'ils voulaient qu'il vît ladite fête. Et la nuit vint parler à moi, par le moyen d'un Grec; et fut bien quatre heures en ma chambre. Et avait grande envie que son maître fût notre ami. Je fus invité à cette fête par deux fois, mais je m'excusai; et demeurai en la ville, environ un mois depuis, aussi bien traité que devant; et puis m'en partis, mandé du roi, et de leur congé conduit en bonne sûreté, à leurs dépens, jusqu'à Ferrare. Le duc me vint au-devant, et deux jours me fit bonne chère, et défraya, et autant messire Jean de Bentivole à Boulogne ; et de là m'envoyèrent les Florentins querir; et allai en Florence, pour attendre le roi, duquel je retournerai à parler.

V

LE RETOUR. — BATAILLE DE FORNOUE.

§ 1. — ORGANISATION DE LA DÉFENSE PAR CHARLES VIII DANS LE ROYAUME DE NAPLES. — TRAHISONS DE SEIGNEURS INDIGÈNES.

Pour mieux continuer mes Mémoires et vous informer, me faut retourner à parler du roi, qui depuis qu'il entra à Naples jusqu'à tant qu'il en partit, ne pensa qu'à passer temps, et d'autres à prendre et à profiter. Son âge l'excusait, mais nul ne saurait excuser les autres de leur faute; car le roi les croyait de toutes choses. Et si lui eussent su dire qu'il eût bien pourvu trois ou quatre châteaux audit pays, comme celui de Gajette ou seulement celui de Naples, dont il avait donné les vivres, comme j'ai dit, il tiendrait encore le royaume; car en gardant celui de Naples, jamais la ville ne se fût révoltée. Il tira tous les gens d'armes à l'entour de lui, depuis la conclusion de la ligue; et ordonna cinq cents hommes d'armes français, et deux mille cinq cents Suisses, et quelque peu de gens de pied français, pour la garde du royaume; et avec le reste il délibéra de s'en retourner en France, par le chemin qu'il était venu, et la ligue se préparait à l'en garder. Le roi

d'Espagne avait envoyé, et envoyait quelques caravelles en Cécile; mais peu de gens dessus. Toutefois, avant que le roi partît, ils avaient déjà garni Rège en Calabre, qui est près de Cécile. Et plusieurs fois j'avais écrit au roi qu'ils devaient là descendre; car l'ambassadeur de Naples le m'avait dit, cuidant que déjà y fussent; et si le roi y eût envoyé d'heure, il eût pris le château, car le peuple de la ville tenait pour lui. Aussi vinrent gens de Cécile à la Mantie et à la Turpia, par faute d'envoyer; et ceux d'Otrante, en Pouille, qui avaient levé les bannières du roi, vu la ligue, et qu'ils étaient situés près de Brandis et Galipoli, et qu'ils ne pouvaient finer de gens, levèrent les bannières d'Aragon; et dom Frédéric, qui était à Brandis, la fournit. Et par tout le royaume commencèrent à muer leur pensée, et se prit à changer la fortune, qui deux mois devant avait été au contraire, tant pour voir cette ligue que pour le partement du roi, et la pauvre provision qu'on laissait, plus en chef qu'en nombre de soldats. Pour chef y demeura monseigneur de Montpensier, de la maison de Bourbon, bon chevalier et hardi, mais peu sage; il ne se levait qu'il ne fût midi. En Calabre laissa monseigneur d'Aubigny [1], de la nation d'Ecosse, bon chevalier et sage, bon et honorable, qui fut grand connétable du royaume. Il laissa au commencement le sénéchal de Beaucaire, appelé Etienne de Vers, capitaine de Cajette, fait duc de Nole et d'autres seigneuries, grand chambellan; et passaient tous les deniers du royaume par sa main; et avait icelui plus de fait qu'il ne pouvait et n'eût su porter, mais bien affectionné était à la garde dudit royaume. Il laissa monseigneur don Julian, Lorrain, le faisant duc, en

1. D'Aubigny était Écossais et de la maison de Stuart.

la ville de Saint-Angelo, où il a fait merveilles de se bien gouverner. A Manfredonia laissa messire Gabriel de Montfaucon, homme que le roi estimait fort; et à tous donna grosses terres. Celui-là s'y conduisit très mal, et la bailla au bout de quatre jours, par faute de vivres, et il l'avait trouvée bien garnie, et était en lieu abondant de blés. Plusieurs vendirent tout ce qu'ils trouvèrent au château ; et dit l'on que cettui, pour garde laissa là Guillaume de Ville-Neuve, que ses valets vendirent à don Frédéric, qui longtemps le tint en gallée. A Tarente laissa Georges de Suilly, qui s'y gouverna très bien, et y mourut de peste, et a tenu cette cité-là pour le roi jusque à ce que la famine l'ait fait tourner. En l'Aquila, demeura le baillif de Vitry, qui bien s'y conduisit ; et messire Gracien des Guerres, qui fort bien s'est conduit en l'Abruzze. Tout demeura mal fourni d'argent; et les assignait-on sur le royaume, et tous les deniers faillaient. Le roi laissa bien appointés les princes de Salerne et de Bisignan (qui l'ont bien servi tant qu'ils ont pu), et aussi les Colonnois de tout ce qu'ils surent demander; et leur laissa plus de trente places pour eux et les leurs. S'ils les eussent voulu tenir pour lui, comme ils devaient et qu'ils avaient juré, ils eussent fait grand service, et à eux honneur et profit; car je crois qu'ils ne furent, cent ans y a, en si grands honneurs; mais avant son partement ils commencèrent à pratiquer ; et aussi ils étaient les serviteurs à cause de Milan ; car naturellement ils étaient du parti gibelin; mais cela ne leur devait point faire fausser leur foi, étant si grandement traités. Encore fit le roi plus pour eux, car il amena, sous garde d'ami, prisonniers le seigneur Virgile Ursin, et le comte de Petilliane, aussi des Ursins, leurs ennemis. Ce qu'il fit contre raison, car com-

bien qu'ils eussent été pris, si savait bien le roi, et aussi l'entendait, qu'il y avait sauf-conduit; et le montrait bien, car il ne les voulait mener sinon jusqu'en Ast, et puis les renvoyer; et le faisait à la requête des Colonnois, et avant qu'il y fût, lesdits Colonnois furent tournés contre lui, et les premiers, sans alléguer nulle cause.

§ 2. — COMMENCEMENT DE LA RETRAITE DE L'ARMÉE FRANÇAISE. — ALEXANDRE VI QUITTE ROME. — ENTRETIEN DE CHARLES VIII AVEC COMMINES.

Après que le roi eut ordonné de son affaire, comme il entendait, se mit en chemin[1], avec ce qu'il avait de gens, que j'estime neuf cents hommes d'armes au moins, en ce compris sa maison, deux mille cinq cents Suisses, et crois bien sept mille hommes payés en tout. Et y pouvait bien avoir mille cinq cents hommes de défense, suivant le train de la cour, comme serviteurs. Le comte de Petilliane (qui les avait mieux comptés que moi) disait qu'en tout y en avait neuf mille; et le me dit depuis notre bataille, dont sera parlé. Le roi prit son chemin vers la ville de Rome, dont le pape paravant voulait partir et venir à Padoue, sous le pouvoir des Vénitiens; et y fut son logis fait. Depuis le cœur leur mua; et lui envoyèrent quelques gens, et le duc de Milan lui en envoya aussi. Et combien qu'ils y fussent à temps, si n'osa attendre le pape, nonobstant que le roi ne lui eût fait que tout honneur et service; et lui avait envoyé ambassadeur pour le prier d'attendre. Mais il se retira à Orviette, et de là à Pérouse, et laissa les cardi-

1. Charles VIII partit de Naples le 20 mai 1495 et fit sa rentrée dans Rome le 1er juin suivant.

naux à Rome, qui recueillirent le roi, lequel n'y arrêta point; et ne fut fait déplaisir à nul; et m'écrivit d'aller à lui vers Sienne, où je le trouvai; et m'y fit, par sa bonté, bon recueil; et me demanda, en riant, si les Vénitiens envoyaient au-devant de lui; car toute sa compagnie étaient jeunes gens, et ne croyaient point qu'il fût autres gens qui portassent armes. Je lui dis que la Seigneurie m'avait dit au départir, devant un de ses secrétaires, appelé Lourdin, que eux et le duc de Milan mettraient quarante mille hommes en un camp, non point pour l'assaillir, mais pour se défendre; et me firent dire, le jour que je partis d'eux à Padoue, par un de leurs provéditeurs qui venait contre nous, que leurs gens ne passeraient point une rivière, qui est en leur terre près de Parme (et me semble qu'elle a nom Olye [1]), sinon qu'il assaillît le duc de Milan. Et prîmes enseignes ensemble, ledit provéditeur et moi, de pouvoir envoyer l'un vers l'autre, s'il en était besoin, pour traiter quelque bon appointement. Et ne voulus rien rompre; car je ne savais ce qui pourrait survenir à mon maître. Et était présent à ces paroles un appelé messire Louis Marcel, qui gouvernait, pour cette année-là, le Mont-Vieil (qui est comme un trésorier); et l'avaient envoyé pour me conduire. Aussi y étaient les gens du marquis de Mantoue, qui lui portaient argent, mais ils n'ouïrent point ces paroles. De ceux-là ou d'autres je portai au roi par écrit le nombre de leurs gens de cheval, de pied et d'Estradiots, et qui en avaient les charges. Peu de gens d'entour du roi croyaient ce que je disais.

1. Oglio.

§ 3. — CONSEIL DE GUERRE DE SIENNE.

Étant ledit seigneur à Sienne [1], je le pressai de partir, dès ce qu'il y eut été deux jours et les chevaux reposés; car ses ennemis n'étaient point encore ensemble; et ne craignais sinon qu'il vînt des Allemands, car le roi des Romains en assemblait largement, et voulait fort tirer argent comptant pour les soudoyer. Quelque chose que je dise, le roi mit deux matières en conseil, qui furent brièves. L'une, savoir si on devait rendre aux Florentins leurs places et prendre trente mille ducats qu'ils devaient encore de leur don, et septante mille qu'ils offraient prêter, et servir le roi à son passage avec trois cents hommes d'armes (sous la charge de messire Francisque Secco, vaillant chevalier, et de qui le roi se fiait), et de deux mille hommes de pied. Je fus d'opinion que le roi le devait faire, et d'autres aussi, et seulement retenir Ligorne, jusqu'à ce qu'il fût en Ast. Il eût bien payé ses gens, et encore lui fût demeuré de l'argent pour fortraire des gens de ses ennemis, et puis les aller chercher. Toutefois cela n'eut point de lieu; et l'empêchait monseigneur de Ligny (qui était homme jeune et cousin germain du roi); et ne savait point bien pour quelle raison, sinon pour pitié des Pisans. L'autre conseil fut celui que monseigneur de Ligny faisait mettre en avant par un appelé Gaucher de Tinteville, et par une partie de ceux de Sienne, qui voulaient monseigneur de Ligny pour seigneur; car la ville est de tout temps en partialité, et se gouverne plus follement que ville d'Italie. Il m'en fut demandé le premier. Je dis qu'il me semblait que le

1. Le roi vint coucher à Sienne le samedi 13 juin 1495.

roi devait tirer à son chemin, et ne s'amuser à ces folles offres qui ne sauraient durer une semaine, aussi que c'était ville d'Empire, et que ce serait mettre l'Empire contre nous. Chacun fut de cet avis ; toutefois on fit autrement. Et le prirent ceux de Sienne pour leur capitaine; et lui promirent certaine somme d'argent l'an, dont il n'eut rien. Et ceci amusa le roi six ou sept jours; et lui montrèrent les dames. Et y laissa le roi bien trois cents hommes, et s'affaiblit de tant. Et de là tira à Pise, passant par Poggibonzi, château florentin, et ceux qu'on laissa à Sienne furent chassés avant un mois de là.

§ 4. — JÉRÔME SAVONAROLE [1].

J'ai oublié à dire que moi étant arrivé à Florence, allant au-devant du roi, allai visiter un frère prêcheur, appelé frère Hiéronymo, demeurant en un couvent réformé [2], homme de sainte vie, comme on disait, qui quinze ans avait demeuré audit lieu; et était avec moi un maître d'hôtel du roi, appelé Jean-François, sage homme. La cause de l'aller voir fut parce qu'il avait toujours prêché en grande faveur du roi, et sa parole avait gardé les Florentins de tourner contre nous; car jamais prêcheur n'eut tant de crédit en cité. Il avait toujours assuré la venue du roi (quelque chose qu'on dît ni qu'on écrivît au contraire), disant qu'il était envoyé de Dieu pour châtier les tyrans d'Italie, et que rien ne pouvait résister, ni se défendre contre lui. Avait dit aussi qu'il viendrait à Pise, et qu'il y

1. Religieux dominicain, célèbre prédicateur et tribun mystique, né à Ferrare vers 1452, brûlé vif à Florence le 22 mai 1498.

2. Il était prieur du couvent de Saint-Marc.

entrerait, et que ce jour mourrait l'État de Florence; et ainsi advint; car Pierre de Médicis fut chassé ce jour. Et maintes autres choses avait prêchées, avant qu'elles advinssent, comme la mort de Laurent de Médicis; et aussi disait publiquement l'avoir par révélation; et prêchait que l'État de l'Eglise serait réformé



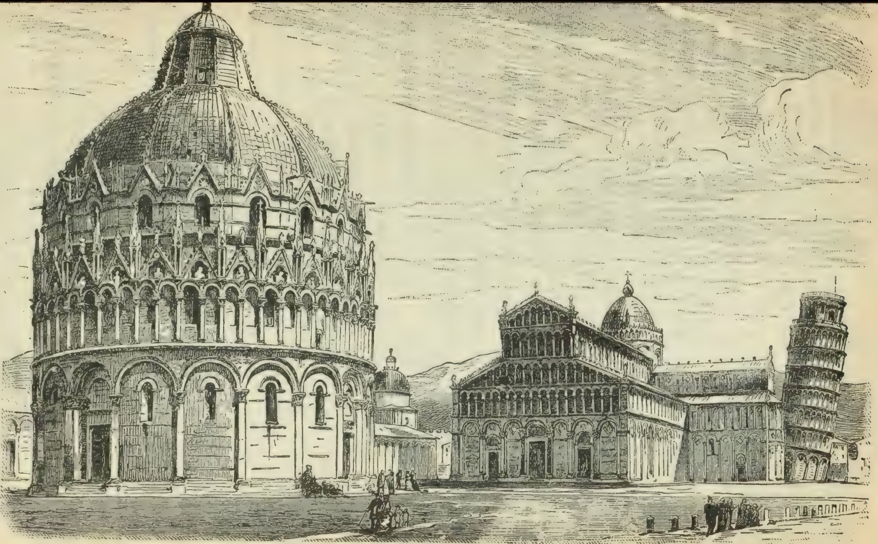
Médaille de Jérôme Savonarole.

à l'épée. Cela n'est pas encore advenu; mais en fut bien près; et encore le maintient. Plusieurs le blâmaient de ce qu'il disait que Dieu lui avait révélé; autres y ajoutèrent foi. De ma part je le répute bon homme. Aussi lui demandai si le roi pourrait passer, sans péril de sa personne, vu la grande assemblée que faisaient les Vénitiens; de laquelle il savait mieux parler que moi, qui en venais. Il me répondit qu'il

aurait affaire en chemin; mais que l'honneur lui en demeurerait, et n'eût-il que cent hommes dans sa compagnie; et que Dieu, qui l'avait conduit au venir, le conduirait encore à son retour; mais pour ne s'être bien acquitté de la réformation de l'Église comme il devait, et pour avoir souffert que ses gens pillassent et dérobassent ainsi le peuple, aussi bien ceux de son parti et qui lui ouvraient les portes sans contrainte, comme des ennemis, que Dieu avait donné une sentence contre lui; et en bref, aurait un coup de fouet; mais que je lui dise que s'il voulait avoir pitié du peuple, et délibérer en soi de garder ses gens de mal faire, et les punir quand ils le feraient, comme son office le requiert, Dieu révoquerait sa sentence, ou la diminuerait; et qu'il ne pensât point être excusé pour dire : « Je ne fais nul mal. » Et me dit que lui-même irait au-devant du roi, et lui dirait; et ainsi le fit, et parla de la restitution des places des Florentins. Il me chut en pensée la mort de monseigneur le dauphin, quand il parla de cette sentence de Dieu; car je ne visse autre chose que le roi pût prendre à cœur. Je dis encore ceci, afin que mieux on entende que tout cedit voyage fut vrai mystère de Dieu.

§ 5. — SÉJOUR DE CHARLES VIII A PISE. OCCUPATION DES PLACES FORTES DE LA TOSCANE.

Comme j'ai dit, le roi était entré à Pise; et alors les Pisans, hommes et femmes, prièrent à leurs hôtes que pour Dieu ils tinssent la main envers le roi, qu'ils ne fussent remis sous la tyrannie des Florentins, qui, à la vérité, les traitaient fort mal; mais ainsi sont maintes autres cités en Italie, qui sont sujettes à autres. Puis Pise et Florence avaient été



Pise, d'après une photographie.

trois cents ans ennemies, avant que les Florentins la conquissent. Ces paroles en larmes faisaient pitié à nos gens. Et oublièrent les promesses et serments que le roi avait fait sur l'autel Saint-Jean à Florence. Et toutes sortes de gens s'en mêlaient, jusqu'aux archers et aux Suisses; et menaçaient ceux qu'ils pensaient vouloir que le roi tînt sa promesse, comme le cardinal de Saint-Malo, lequel ailleurs j'ai appelé le général de Languedoc. J'ouïs un archer qui le menaça. Aussi en y eut-il qui dirent de grosses paroles au maréchal de Gié. Le président Gannay fut plus de trois jours qu'il n'osait coucher à son logis. Et sur tous tenait la main à ceci le comte de Ligny. Et venaient lesdits Pisans à grandes pleurs devers le roi; et faisaient pitié à chacun, qui par raison les eût pu aider. Un jour, après dîner, s'assemblèrent quarante ou cinquante gentilshommes de sa maison, portant leur hache au col; et vinrent trouver le roi en une chambre, jouant aux tables avec monseigneur de Piennes, et un valet de chambre ou deux, et plus n'étaient. Et porta la parole un des enfants de Sallezard l'aîné, en faveur des Pisans, chargeant aucuns de ceux que je nommais naguère. Et tous disaient qu'ils le trahiraient; mais bien vertueusement les renvoya le roi; et autre chose n'en fut oncques depuis.

Bien six ou sept jours perdit le roi son temps en la ville de Pise; et puis mua la garnison; et mit en la citadelle un appelé Entragues [1], homme bien mal conditionné, serviteur du duc d'Orléans; et le lui adressa monseigneur de Ligny; et y fut laissé des gens de pied de Berry. Ledit seigneur d'Entragues fit tant qu'il eut encore entre ses mains Pietresancte

1. Ruffec de Balzac, seigneur d'Entragues et de Dunes.

(et crois qu'il en bailla argent) et une autre place auprès appelée Mortron. Il en eut une autre aussi, appelée Librefacto, près de la ville de Lucques. Le château de la ville de Serzane, qui est très fort, fut mis, par le moyen dudit comte monseigneur de Ligny, entre les mains d'un bâtard de Roussi, serviteur dudit comte; un autre, appelé Serzanelle, entre les propres mains d'un de ses autres serviteurs. Et laissa le roi de France beaucoup de gens auxdites places; et si n'en aura jamais tant à faire. Et refusa l'aide des Florentins, et l'offre dont j'ai parlé. Et demeurèrent ces Florentins comme gens désespérés. Et si avait su, dès devant qu'il partît de Sienne, comme le duc d'Orléans avait pris la cité de Novare sur le duc de Milan; par quoi le roi voyait être certain que les Vénitiens se déclaraient, vu que de par eux lui avait été dit que, s'il faisait la guerre audit duc de Milan, ils lui donneraient toute aide, à cause de la ligue nouvellement faite; et avaient leurs gens prêts, et en grand nombre. Et faut entendre que quand la ligue fut conclue, que le duc de Milan cuidait prendre Ast, et n'y pensait trouver personne; mais mes lettres, dont j'ai parlé, avaient bien aidé à avancer des gens que le duc de Bourbon y envoya. Et les premiers qui y vinrent furent environ quarante lances de la compagnie du maréchal de Gié, qui étaient demeurés en France (et ceux-là y vinrent bien à point), et cinq cents hommes de pied, qu'y envoya le marquis de Saluce.

§ 6. — OCCUPATION DE NOVARE PAR LE DUC D'ORLÉANS.

Ceci arrêta les gens du duc de Milan, que menait messire Galéas de Saint-Severin; et se logèrent à Nove, qui est un château que le duc de Milan a à deux milles d'Ast. Peu après arrivèrent trois cents cinquante

hommes d'armes, et des gentilshommes du Dauphiné, et quelque deux mille Suisses, et des francs archers dudit Dauphiné; et étaient en tout bien sept mille cinq cents hommes payés, qui mirent beaucoup à venir, et ne servirent de rien à l'intention pour laquelle ils avaient été mandés, qui était pour secourir le roi; car en lieu de secourir le roi, il les fallut aller secourir. Et avait été écrit à monseigneur d'Orléans et aux capitaines qu'ils n'entreprissent rien contre le duc de Milan, mais seulement entendissent à garder Ast et à venir au-devant du roi, jusque sur la rivière du Thésin, pour lui aider à passer; car il n'avait aucune autre rivière qui l'empêchât. Et faut entendre que ledit duc d'Orléans n'était point passé Ast, et l'y avait le roi laissé. Toutefois, nonobstant ce que le roi lui avait écrit, lui vint cette pratique si friande, que de lui bailler cette cité de Novare (qui est à dix lieues de Milan), et y fut reçu à grande joie, tant des Guelfes que des Gibelins; et lui aida bien à conduire cette œuvre la marquise de Montferrat. Le château tint deux jours ou trois; mais si cependant il fut allé, ou envoyé devant Milan, où il avait pratiqué assez, il y eût été reçu à bien plus grande joie qu'il ne fut oncques en son château de Blois, comme le m'ont conté des plus grands de la duché; et le pouvait faire sans danger, les trois jours premiers, parce que les gens du duc de Milan étaient à Nove, près Ast, quand Novare fut pris, qui ne vinrent que quatre jours après; mais peut-être qu'il ne croyait point les nouvelles qu'il en avait.

§ 7. — CONTINUATION DE LA MARCHE DU ROI VERS LE NORD.

De Sienne le roi était venu à Pise, comme avez vu et entendu ce qu'il y fit; et de Pise vint à Lucques.

où il fut bien reçu de ceux de la ville, et y séjourna deux jours; et puis vint à Pietresancte que tenait Entragues, ne craignant en rien ses ennemis, ni ceux à qui il donnait le crédit; et trouva de merveilleux pas de montagnes entre Lucques et ledit lieu, et aisés à défendre à gens de pied, mais encore n'étaient ensemble nos ennemis. Près dudit Pietresancte est le pas de la Cerve d'un côté, et le Roc-Taillé (Rotaio) d'autre côté, marais de mer bien profonds; et faut passer par une chaussée comme celle d'un étang; et était le pas qui fut, depuis Pise jusqu'à Pontreme, que je craignais le plus et dont j'avais ouï parler; car une charrette jetée en travers et deux bonnes pièces d'artillerie nous eussent gardés d'y passer, sans y trouver remède, avec gens en bien petit nombre. De Pietresancte alla le roi à Serzane, où fut mis en avant par le cardinal de Saint-Pierre-ad-Vincula de faire rebeller Gênes, et d'y envoyer gens; et fut mise la matière en conseil. Et y étais en la compagnie de beaucoup de gens de bien, capitaines, où fut conclu par tous qu'on n'y entendrait point; car si le roi gagnait la bataille, Gènes se viendrait présenter d'elle-même, et s'il perdait il n'en aurait que faire. Et fut le premier coup que j'ouïs parler que l'on crût qu'il y dût avoir bataille. Et fut fait rapport au roi de cette délibération; mais nonobstant cela il y envoya monseigneur de Bresse, depuis duc de Savoie, le seigneur de Beaumont de Polignac, mon beau-frère [1], et le seigneur d'Aubijoux de la maison d'Amboise [2],

1. Jean de Polignac, sieur de Beaumont et de Tendan, qui avait épousé Jeanne de Jambes, sœur aînée d'Hélène de Jambes, femme de Philippe de Commines.

2. Hugues d'Amboise, baron d'Aubijoux, frère du fameux cardinal Georges d'Amboise.

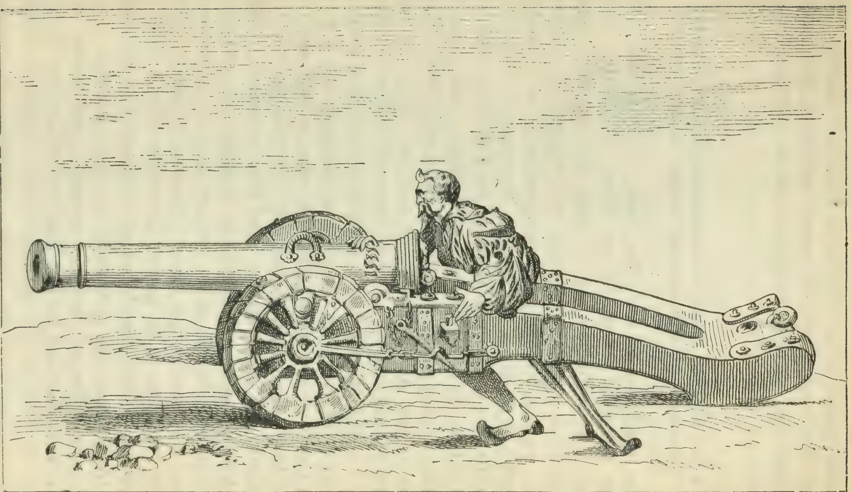
avec vingt-six hommes d'armes, et cinq cents arbalétriers, venus tous frais de France par mer. Et m'ébahis comment il est possible qu'un si jeune roi n'avait quelques bons serviteurs qui lui osassent avoir dit le péril en quoi il se mettait. De moi il me semblait qu'il ne me croyait point du tout.

§ 8. — OCCUPATION DE PONTREMOLI. — SAC DE LA VILLE PAR DES ALLEMANDS. — PASSAGE DU COL DE PONTREMOLI.

De Serzane vint le roi vers Pontreme, car il était forcé d'y passer, et est l'entrée des montagnes. La ville et le château étaient assez bons et en fort pays. S'il y eût eu bon et grand nombre de gens, elle n'eût point été prise; mais il semblait bien qu'il fût vrai ce que frère Hiéronyme m'avait dit : que Dieu le conduirait par la main jusqu'à ce qu'il fût en sûreté; car il semblait que ses ennemis fussent aveuglés et abêtis qu'ils ne défendaient ce pas. Il y avait trois ou quatre cents hommes de pied dedans. Le roi y envoya son avant-garde que menait le maréchal de Gié, et avec lui était messire Jean-Jacques de Trévoul qu'il avait recueilli du service du roi Ferrand, quand il s'enfuit de Naples, gentilhomme de Milan bien apparenté, bon capitaine et grand homme de bien, grand ennemi de ce duc de Milan, et chassé par lui à Naples. Et par le moyen de lui fut incontinent rendue ladite place sans tirer, et s'en allèrent les gens qui étaient dedans; mais un grand inconvénient y survint, car il advint aux Suisses comme la dernière fois que le duc de Milan y vint. Il y eut un débat entre ceux de la ville et aucuns Allemands (comme j'ai dit), desquels fut bien tué quarante ; et pour revanche, nonobstant la composition, tuèrent

tous les hommes, pillèrent la ville, et y mirent le feu, et brûlèrent les vivres et toutes autres choses, et plus de dix d'entre eux-mêmes qui étaient ivres; et ne sut ledit maréchal de Gié y mettre remède. Aussi assiégèrent le château pour prendre ceux qui étaient dedans, qui étaient serviteurs de messire Jean-Jacques de Trévoul ; et les y avait mis quand les autres partirent; et fallut que le roi envoyât vers eux pour les faire départir. Ce fut un grand dommage de la destruction de cette place, tant pour la honte qu'à cause des grands vivres qui y étaient, dont nous avions jà grande faute, combien que le peuple ne fût en rien contre nous, hors alentour pour le mal qu'on leur faisait. Mais si le roi eût voulu entendre aux ouvertures que faisait messire Jean-Jacques Trévoul, plusieurs places et gentilshommes se fussent tournés; car il voulait que le roi fît hausser partout la bannière du petit duc que le seigneur Ludovic tenait entre ses mains, qui était fils du duc dernier mort à Pavie, et dont avez ouï parler devant, appelé Galéas; mais le roi ne le voulut, pour l'amour de monseigneur d'Orléans qui prétendait et prétend droit à ladite duché. Ainsi passa le roi outre Pontreme, et alla loger en une petite vallée, où n'y avait point dix maisons, et n'en sais le nom; et y demeura cinq jours (et n'en saurais dire la raison) à très grande famine, et à trente milles de notre avant-garde qui était devant, ayant montagnes très hautes et très âpres à l'entour, et où oncques homme ne passa artillerie grosse, comme sont canons et grosses coulevrines qui lors y passèrent. Le duc Galéas y passa quatre faucons de telle grosseur, qu'ils pesaient par aventure cinq cents livres au moins, dont le peuple du pas faisait grand cas durant ces jours que je dis.

Un tour honorable firent nos Allemands. Ceux qui avaient fait cette grande faute audit Pontreme, et avaient peur que le roi les en haït à jamais, se vinrent d'eux-mêmes offrir à passer l'artillerie en ce merveilleux chemin de montagnes (ainsi le puis-je appeler, pour être hautes et droites, et où il n'y a point de chemin; et ai vu toutes les principales montagnes d'Italie et d'Espagne, mais trop aisées eussent été au prix de ces monts); et firent cette offre par condition que le roi leur pardonnât, ce qu'il fit. Il y avait quatorze pièces de grosse et puissante artillerie; et au partir de ladite vallée commençait l'on à monter par un chemin fort droit; et vis des mulets y passer à très grande peine. Ces Allemands se couplaient deux à deux, de bonnes cordes, et s'y mettaient cent ou deux cents à la fois; et quand ceux-là étaient las, il s'y en mettait d'autres. Nonobstant cela, y étaient aussi les chevaux de l'artillerie; et toutes gens qui avaient train, de la maison du roi, prêtaient chacun un cheval, pour cuider passer plus tôt. Mais si n'eussent été les Allemands, les chevaux ne l'eussent jamais passée. Et à dire la vérité, ils ne passèrent point l'artillerie seulement, mais toute la compagnie; car autrement, si ce n'eût été ce moyen, âme ne fût passée. Aussi furent-ils bien aidés de ce qu'ils avaient aussi bon besoin et aussi grand vouloir de passer que les autres. Ils firent beaucoup de choses mal faites; mais le bien passait le mal. Le plus fort n'était point de monter; car incontinent après on trouvait une vallée; car le chemin est tel que la nature l'a fait, et n'y a rien adoubé. Et fallait mettre les chevaux à tirer contremont, et aussi les hommes; et était de plus grande peine sans comparaison que le monter. Et à toute heure y fallait les charpentiers ou les maréchaux; car s'il tombait quelque pièce, on avait



Pièce d'artillerie du temps de Charles VIII.

grande peine à la redresser. Plusieurs eussent été d'avis de rompre toute la grosse artillerie, pour passer plus tôt, mais le roi pour rien ne le voulait consentir.

§ 9. — L'AVANT-GARDE DU MARÉCHAL DE GIÉ S'ÉTABLIT A FORNOUE EN PRÉSENCE DE L'ARMÉE DE LA LIGUE.

Le maréchal de Gié, qui était à trente milles de nous, pressait le roi de se hâter; et mîmes trois jours à le rejoindre; et si avait les ennemis logés devant lui, en beau champ, au moins à demi-lieue près, qui en eussent eu bon marché, s'ils l'eussent assailli; et après il fut logé à Fornoue (qui vaut à dire un *trou nouveau*), faisant le pied de la montagne et l'entrée de la plaine, bon village, pour garder qu'ils ne nous vinssent assaillir en la montagne. Mais nous avions meilleure garde que lui; car Dieu mit autre pensée au cœur de nos ennemis; tellement que leur avarice fut si grande, qu'ils nous voulaient attendre au plat païs, afin que rien n'échappât; car il leur semblait que des montagnes en hors, on eût pu fuir vers Pise et en ces places des Florentins, mais ils erraient; car nous étions trop loin; et aussi quand on les eut attendus jusqu'au joindre, ils eussent bien autant chassé qu'on eût su fuir; et si savaient mieux les chemins que nous. Encore jusque ici n'est point commencée la guerre de notre côté; mais le maréchal de Gié manda au roi, comme il avait passé ces montagnes, et comme il envoya quarante chevaux courir devant l'ost des ennemis, pour savoir des nouvelles; lesquels furent bien recueillis des Estradiots. Et tuèrent un gentilhomme, appelé le Beuf, et lui coupèrent la tête, qu'ils pendirent à la bannerole d'une lance, et la portèrent à leur provéditeur

pour en avoir un ducat. Estradiots sont gens comme Genetaires, vêtus à pied et à cheval comme les Turcs; sauf la tête où ils ne portent cette toile, qu'ils appellent Tolliban[1]; et sont dures gens, et couchent dehors tout l'an, et leurs chevaux. Ils étaient tous Grecs, venus des places que les Vénitiens y ont, les uns de Naples de Romanie en la Morée, autres d'Albanie, devers Duras; et sont leurs chevaux bons, et tous de Turquie. Les Vénitiens s'en servent fort, et s'y fient. Je les avais tous vus descendre à Venise, et faire leurs montres en une île où est l'abbaye de Saint-Nicolas; et étaient bien quinze cents; et sont vaillants hommes, et qui fort travaillent un ost, quand ils s'y mettent. Les Estradiots chassèrent, comme j'ai dit, jusqu'au logis dudit maréchal, où étaient logés les Allemands; et en tuèrent trois ou quatre, et emportèrent les têtes; et telle était leur coutume; car ayant Vénitiens guerre contre le Turc, père de celui-ci. appelé Mahumet Ottoman, il ne voulait point que ses gens prissent nuls prisonniers, et leur donnait un ducat pour tête; et les Vénitiens faisaient le semblable. Et crois bien qu'ils voulaient épouvanter la compagnie, comme ils firent, mais lesdits Estradiots se trouvèrent bien épouvantés aussi de l'artillerie; car un faucon tira un coup qui tua un de leurs chevaux, qui incontinent les fit retirer; car ils ne l'avaient point accoutumé. Et en se retirant prirent un capitaine de nos Allemands, qui était monté à cheval pour voir s'ils se retiraient; et eut un coup de lance au travers du corps, car il était désarmé. Il était sage, et fut mené devant le marquis de Mantoue, qui est capitaine général des Vénitiens; et y était son oncle le seigneur Rodolphe de Mantoue, et le comte

1. Turban.

de Cajazze, qui était chef pour le duc de Milan et connaissait bien ledit capitaine. Et faut entendre que tout leur ost était aux champs, au moins tout ce qui était ensemble; car tout n'était point encore venu. Et y avait huit jours qu'ils étaient là faisant leur assemblée. Et eût eu le roi beau se retirer en France, sans péril, si ce n'eussent été ses longs séjours sans propos, dont vous avez ouï parler. Mais Notre-Seigneur en avait autrement ordonné.

§ 10. — FAUTE MILITAIRE DES CHEFS DE LA LIGUE. — ILS DÉCIDENT D'ATTENDRE LE GROS DE L'ARMÉE FRANÇAISE POUR LIVRER BATAILLE.

Ledit maréchal, craignant d'être assailli, monta la montagne; et pouvait avoir environ huit vingts hommes d'armes, comme il me dit lors, et huit cents Allemands, et non plus; et de nous ne pouvait-il être secouru; car nous n'y arrivâmes d'un jour et demi après, à cause de cette artillerie; et logea le roi aux maisons de deux petits marquis en chemin. Étant l'avant-garde montée la montagne, pour attendre ceux qu'ils voyaient aux champs, qui étaient assez loin, n'étaient point sans souci. Toutefois Dieu (qui toujours voulait sauver la compagnie) ôta le sens aux ennemis; et fut interrogé notre Allemand par le comte de Cajazze, qui c'était qui menait ladite armée, et présente avant-garde. Il lui demanda encore le nombre de nos gens d'armes; car il connaissait tout mieux que nous-mêmes; car il avait été des nôtres toute la saison.

L'Allemand fit la compagnie forte, et dit trois cents hommes d'armes et quinze cents Suisses; et ledit comte lui répondit qu'il mentait, et qu'en toute l'armée n'y avait que trois mille Suisses; parquoi

n'en eussent point envoyé la moitié là; et fut envoyé prisonnier au pavillon du marquis de Mantoue. Et parlèrent entre eux d'assaillir ledit maréchal. Et crut ledit marquis le nombre qu'avait dit l'Allemand, disant qu'ils n'avaient point de gens de pied si bons comme nos Allemands, et aussi que tous leurs gens n'étaient point arrivés, et qu'on leur faisait grand tort de combattre sans eux; et s'il y avait quelque rebut, la Seigneurie s'en pourrait courroucer; et qu'il les valait mieux attendre à la plaine; et que par ailleurs ne pouvaient-ils passer que devant eux. Et étaient les deux provéditeurs de son avis, contre l'opinion desquels ils n'eussent osé combattre. Autres disaient qu'en rompant cette avant-garde, le roi était pris. Toutefois aisément tout s'accorda d'attendre la compagnie en la plaine; et leur semblait bien que rien n'en pouvait échapper. Et ai su ceci par ceux mêmes que j'ai nommés; et en avons devisé ensemble, ledit maréchal de Gié et moi avec eux depuis, nous trouvant ensemble. Et aussi se retirèrent en leur ost, étant assurés que le lendemain, ou environ, le roi serait passé la montagne, et logé en ce village, appelé Fornoue. Et cependant arriva tout le reste de leurs gens; et si ne pouvions passer que devant eux; tant était le lieu contraint.

§ 11. — ASPECT DE LA PLAINE A LA DESCENTE DES MONTAGNES. — LE CAMP DES ENNEMIS.

Au descendre de la montagne, on vit le plain pays de Lombardie, qui est des beaux et bons du monde, et des plus abondants. Et combien qu'il se dise plain, si est-il malaisé à chevaucher; car il est tout fossoyé, comme est Flandres, ou encore plus; mais il est bien meilleur et plus fertile, tant en bons froments qu'en

bons vins et fruits; et ne séjournent jamais leurs terres. Et nous faisait grand bien à le voir, pour la grande faim et peine qu'on avait endurée en chemin, depuis le partement de Lucques. Mais l'artillerie donna un merveilleux travail à descendre, tant y était le chemin droit et malaisé. Il y avait au champ des ennemis grand nombre de tentes et pavillons; et semblait bien être grand; aussi était-il. Et tinrent Vénitiens ce qu'ils avaient mandé au roi par moi, où ils disaient qu'eux et le duc de Milan mettraient quarante mille hommes en un champ: car s'ils n'y étaient, il ne s'en fallait guères; et étaient bien trente-cinq mille, prenant paye; mais de cinq, les quatre étaient de Saint-Marc. Et y avait bien deux mille six cents hommes d'armes bardés, ayant chacun un arbalétrier à cheval, ou autre homme en habillement avec eux, faisant le nombre de quatre chevaux pour homme d'armes. Ils avaient, tant en Estradiots qu'en autres chevaux légers, cinq mille; le reste en gens de pied, et logés en lieu fort bien préparé et bien garni d'artillerie.

§ 12. — LE ROI A FORNOUE. — DISPOSITION DES ARMÉES.

Le roi descendit environ midi de la montagne; et se logea audit village de Fornoue; et fut le cinquième jour de juillet, l'an mil quatre cent quatre-vingt et quinze, par un dimanche. Audit logis y avait grande quantité de farines et de vins, et de vivres pour chevaux. Le peuple nous faisait partout bonne chère (aussi nul homme de bien ne leur faisait mal) et apportait des vivres, comme pain, petit et bien noir; et le vendaient cher; et au vin mettaient les trois parts d'eau. Ils apportaient aussi quelque peu de fruits, et firent plaisir à l'armée. J'en fis acheter, et fis

l'essai devant moi; car on avait grand soupçon qu'ils eussent laissé là les vivres, pour empoisonner l'ost; et n'y toucha l'on point de prime face. Et se tuèrent deux Suisses, à force de boire, ou prirent froid, et moururent en une cave, qui mit les gens en plus grand soupçon; mais avant qu'il fût minuit, les chevaux commencèrent les premiers, et puis les gens, et se tint l'on bien aise. Et en ce cas faut parler à l'honneur des Italiens; car nous n'avons point trouvé qu'ils aient usé de nul poison; et s'ils l'eussent voulu faire, à grande peine s'en fût l'on su garder en ce voyage. Nous arrivâmes comme avez ouï, un dimanche midi; et maint homme de bien ne mangea qu'un morceau de pain au lieu où le roi descendit et but; et crois que guère autres vivres n'y avait pour celle heure, vu qu'on n'osait encore manger de ceux de ce lieu.

Incontinent après dîner vinrent courir aucuns Estradiots jusque dedans l'ost; et firent une grande alarme; et nos gens ne les connaissaient point encore. Et toute l'armée saillit aux champs, en merveilleusement bon ordre, et en trois batailles, avant-garde, bataille et arrière-garde. Et n'y avait point un jet de boule d'une bataille à autre; et bien aisément se fussent secourus l'une l'autre. Ce ne fut rien, et on se retira au logis. Nous avions des tentes et des pavillons en petit nombre; et s'étendait notre logis en approchant du leur, parquoi ne fallait que vingt Estradiots pour nous faire une alarme. Et aussi ne bougeaient-ils du bout de notre logis; car il y avait un bois par lequel ils venaient à couvert. Et étions en une vallée entre deux petits coteaux, et en ladite vallée courait une rivière que l'on passait bien à pied, sinon quand elle croissait en ce pays-là, qui est aisément et tôt; et aussi elle ne dure guère, et l'appelle-t-on Taro.

Toute ladite vallée était gravier et pierres grosses, et malaisée pour chevaux. Et était ladite vallée d'environ un quart de lieue de large; et en un des coteaux, qui était celui de la main droite, étaient logés nos ennemis. Et étions contraints de passer vis-à-vis d'eux (la rivière entre deux); et pouvait avoir demi-lieue jusqu'à leur ost. Et y avait bien un autre chemin, à monter le coteau à gauche (car nous étions logés de leur côté), mais il eût semblé qu'on se fût reculé.

§ 13. — NÉGOCIATIONS ENGAGÉES PAR COMMINES SUR LE CHAMP DE BATAILLE.

Environ deux jours devant, on m'avait parlé que j'allasse parler à eux (car la crainte commençait à venir aux plus sages), et qu'avec moi je menasse quelqu'un, pour bien nombrer et connaître de leur affaire. Cela n'entreprenais-je point volontiers (et aussi que sans sauf-conduit je n'y pouvais aller); mais je répondis avoir pris bonne intelligence avec les provéditeurs à mon partement de Venise, et au soir que j'arrivai à Padoue; et que je croyais qu'ils parleraient bien à moi, à mi-chemin des deux osts; et aussi, si je m'offrais d'aller vers eux, leur donnais trop de cœur, et qu'on l'avait dit trop tard. Le dimanche dont parle, j'écrivis aux provéditeurs (l'un s'appelait messire Luques Pisan, l'autre messire Melchior Trevisan), et leur priais qu'à sûreté l'on vînt parler à moi, et ainsi m'avait-il été offert au partir de Padoue, comme a été dit devant. Ils me firent réponse qu'ils l'eussent fait volontiers, si ce n'eût été la guerre encommencée contre le duc de Milan; mais que, nonobstant, l'un des deux, selon qu'ils aviseraient, se trouverait en quelque lieu en

mi-chemin. Et eus cette réponse le dimanche au soir. Nul ne l'estima de ceux qui avaient le crédit. Je craignais à trop entreprendre, et qu'on le tînt à couardise, si j'en pressais trop; et laissai ainsi la chose pour le soir; combien que j'eusse volontiers aidé à tirer le roi et sa compagnie de là, si j'eusse pu, sans péril.

Environ minuit me dit le cardinal de Saint-Malo (qui venait de parler au roi, et mon pavillon était près du sien) que le roi partirait au matin, et irait passer au long d'eux, et ferait donner quelque coup de canon en leur ost, pour faire algarade, et puis passer outre sans y arrêter. Et crois bien que ce avait été l'avis du cardinal propre, comme d'homme qui savait peu parler de tel cas et qui ne s'y connaissait. Et aussi il appartenait bien que le roi eût assemblé de plus sages hommes et capitaines pour se conseiller d'une telle affaire; mais je vis faire assemblée plusieurs fois en ce voyage, dont on fit le contraire des conclusions qui y furent prises. Je dis au cardinal que, si on s'approchait si près que de tirer en leur ost, il n'était possible qu'il ne saillît des gens à l'escarmouche, et que jamais ne se pourraient retirer d'un côté ni d'autre, sans venir à la bataille; et aussi que ce serait au contraire de ce que j'avais commencé. Et me déplut bien qu'il fallait prendre ce train; mais mes affaires avaient été telles au commencement du règne de ce roi, que je n'osais fort m'entremettre, afin de ne me faire point ennemi de ceux à qui il donnait autorité, qui était si grande, quand il s'y mettait, que beaucoup trop.

Cette nuit eûmes encore deux grandes alarmes, le tout pour n'avoir mis ordre contre les Estradiots comme on devait, et comme l'on a accoutumé de faire contre chevaux légers; car vingt hommes

d'armes des nôtres, avec leurs archers, en arrêtaient toujours deux cents; mais la chose était encore fort nouvelle. Et si fit aussi cette nuit merveilleuse pluie, et éclairs et tonnerres si grands qu'on ne saurait dire plus; et semblait que le ciel et la terre fondissent ou que cela signifiait quelque grand inconvénient à venir. Aussi nous étions au pied de ces grandes montagnes, et en pays chaud, et en été; et combien que ce fût chose naturelle, si était-ce chose épouvantable que d'être en ce péril, de voir tant de gens au-devant, et n'y avait nul remède de passer que par combattre, et voir si petite compagnie; car, que bons que mauvais hommes pour combattre, n'y avait point plus de neuf mille hommes, dont je compte deux mille pour la séquelle et serviteurs des gens de bien de l'ost. Je ne compte point pages ni valets de sommiers, ni telles gens.

§ 14. — PORTRAIT DU ROI A LA TÊTE DE SES TROUPES. LES DEUX ARMÉES EN PRÉSENCE.

Le lundi matin, environ sept heures, sixième jour de juillet, l'an mil quatre cent quatre-vingt et quinze, monta le noble roi à cheval, et me fit appeler plusieurs fois. Je vins à lui, et le trouvai armé de toutes pièces, et monté sur le plus beau cheval que j'ai vu de mon temps, appelé Savoie. Plusieurs disaient qu'il était cheval de Bresse. Le duc Charles de Savoie le lui avait donné. Et était noir, et n'avait qu'un œil, et était moyen cheval, de bonne grandeur pour celui qui était monté dessus. Et semblait que ce jeune homme fût tout autre que sa nature ne portait, ni sa complexion; car il était fort craintif à parler, et est encore aujourd'hui. Aussi avait-il été nourri en grande crainte, et avec petites personnes;

et ce cheval le montrait grand; et avait le visage bon et bonne couleur, et la parole audacieuse et sage. Et semblait bien (et m'en souvient) que frère Hiéronyme m'avait dit vrai quand il me dit que Dieu le conduisait par la main et qu'il aurait bien affaire au chemin, mais que l'honneur lui en demeurerait. Et me dit le roi, si ces gens voulaient parlementer,



Médaille de Charles VIII frappée en Italie.

que je parlasse. Et parce que le cardinal était présent, le nomma, et le maréchal de Gié, qui était mal paisible ; et était à cause d'un différend qui avait été entre le comte de Narbonne et de Guise, qui quelquefois avait mené des bandes, et chacun disait qu'à lui appartenait de mener l'avant-garde. Je dis : « Sire, je le fais volontiers, mais je ne vis jamais deux si grosses compagnies, si près l'une de l'autre, qui se départissent sans combattre. »

Toute l'armée saillit en cette grève, et en bataille, et près l'un de l'autre, comme le jour de devant; mais à voir la puissance me semblait trop petite auprès de celle que j'avais vu à Charles de Bourgogne, et au roi son père. Et sur ladite grève nous tirâmes à part ledit cardinal et moi, et nommâmes une lettre aux deux provéditeurs dessusdits, qu'écrivit monseigneur Robertet[1], un secrétaire que le roi y avait, de qui il se fiait, disant le cardinal qu'à son office et état appartenait de procurer paix, et à moi aussi, comme celui qui de nouveau venait de Venise, ambassadeur, et que je pouvais encore être médiateur, leur signifiant le roi ne vouloir que passer son chemin, et qu'il ne voulait faire dommage à nul; et par ce, s'ils voulaient venir à parlementer, comme il avait été entrepris le jour de devant, que nous étions contents, et nous emploierions en tout bien. Jà étaient escarmouches de tous côtés; et comme nous tirions pas à pas notre chemin à passer devant eux, la rivière entre deux (comme j'ai dit), y pouvait avoir un quart de lieue de nous à eux, qui tous étaient en ordre en leur ost, car c'est leur coutume qu'ils font toujours leur champ si grand que tous y peuvent être en bataille et en ordre.

Ils envoyèrent une partie de leurs Estradiots et arbalétriers à cheval, et aucuns hommes d'armes, qui vinrent du long de chemin, assez couverts, entrer au village, dont nous partions, et là passer cette petite rivière pour venir assaillir notre charroi, qui était assez grand. Et crois qu'il passait six mille sommiers, que mulets, que chevaux et ânes. Et avaient ordonné leur bataille si très bien que mieux

1. Florimond Robertet, qui fut secrétaire d'Etat sous les rois Charles VIII, Louis XII et François Ier.

on ne saurait dire, et plusieurs jours devant, et en façon qu'ils se fiaient à leur grand nombre. Ils assaillaient le roi et son armée tout à l'environ, et en manière qu'un seul homme n'en eût su échapper, si nous eussions été rompus, vu le pays où nous étions; car ceux que j'ai nommés vinrent sur notre bagage, et à côté gauche vint le marquis de Mantoue, et son oncle le seigneur Rodolphe, le comte Barnardin de Val-Monton, et toute la fleur de leur ost, en nombre de six cents hommes d'armes, comme ils me contèrent depuis. Et se vinrent jeter en la grève, droit à notre queue, tous les hommes d'armes, bardés, bien empanachés, belles bourdonnasses[1], très bien accompagnés d'arbalétriers à cheval et d'Estradiots, et de gens de pied. Vis-à-vis du maréchal de Gié et de notre avant-garde, se vint mettre le comte de Cajazze, avec environ quatre cents hommes d'armes, accompagnés comme dessus, et grand nombre de gens de pied. Avec lui était une autre compagnie de quelque deux cents hommes d'armes, que conduisait le fils de messire Jean de Bentivoille de Boulogne, homme jeune, qui n'avait jamais rien vu (et avaient aussi bon besoin de chefs que nous); et celui-là devait donner sur l'avant-garde après ledit comte de Cajazze. Et semblablement y avait pareille compagnie après le marquis de Mantoue (et pour semblable occasion), que menait un appelé messire Antoine d'Urbin, bâtard du feu duc d'Urbin; et en leur ost demeurèrent deux grosses compagnies. Ceci j'ai su par eux-mêmes, car, dès le lendemain, ils m'en parlèrent, et le vis à l'œil. Et ne voulurent point les Vénitiens estrader tout à un coup, ni dégarnir leur ost; toutefois il

1. Lances grosses et longues.

leur eût mieux valu mettre tout aux champs, puisqu'ils commençaient.

§ 15. — ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS DE COMMINES. COMMENCEMENT DE L'ACTION.

Je laisse un peu ce propos pour dire que devint notre lettre qu'avions envoyée, le cardinal et moi, par un trompette. Elle fut reçue par les provéditeurs; et comme ils l'eurent lue, commença à tirer le premier coup de notre artillerie, qui encore n'avait tiré, et incontinent tira la leur, qui n'était si bonne. Lesdits provéditeurs renvoyèrent incontinent notre trompette, et le marquis une des siennes; et mandèrent qu'ils étaient contents de parlementer, mais qu'on fît cesser l'artillerie, et aussi qu'ils feraient cesser la leur. J'étais pour lors loin du roi, qui allait et venait. Et renvoya les deux trompettes dire qu'il ferait tout cesser; et manda au maître de l'artillerie ne tirer plus; et tout cessa des deux côtés un peu; et puis soudainement eux tirèrent un coup, et la nôtre commença plus que devant, en approchant trois pièces d'artillerie. Et quand nos deux trompettes leur arrivèrent, ils prirent la nôtre et l'envoyèrent en la tente du marquis, et délibérèrent de combattre. Et dit le comte de Cajazze (ce me dirent les présents) qu'il n'était point temps de parler, et que jà étions demi-vaincus; et l'un des provéditeurs s'y accorda (qui le m'a conté) et l'autre non; et le marquis s'y accorda; et son oncle, qui était bon et sage, y contredit de toute sa puissance (lequel nous aimait, et à regret était contre nous), et à la fin tout s'accorda.

Or, faut entendre que le roi avait mis tout son effort en son avant-garde, où pouvait avoir trois

cent cinquante hommes d'armes et trois mille Suisses (qui étaient l'espérance de l'ost); et fit le roi mettre à pied avec eux trois cents archers de sa garde (qui lui fut grande perte) et aucuns arbalétriers à cheval, des deux cents qu'il avait de sa garde. D'autres gens de pied y avait peu, mais ce qui y était y fut mis. Et y était à pied avec les Allemands : Engilbert, monseigneur de Clèves, frère du duc de Clèves, Lornay [1] et le bailli de Dijon [2], chef des Allemands, et devant eux l'artillerie. Ici faisaient bien besoin ceux qu'on avait laissés aux terres des Florentins et envoyés à Gènes contre l'opinion de tous. Cette avant-garde avait jà marché aussi avant que leur ost; et cuidait-on qu'ils dussent commencer; et nos deux autres batailles n'étaient point si près, ni si bien pour s'aider, comme ils étaient le jour devant. Et parce que le marquis s'était jà jeté sur la grève, et passé la rivière de notre côté, et justement était à notre dos, quelque quart de lieue derrière l'arrière-garde, et qu'ils venaient le petit pas, bien serrés, tant qu'à merveilles il les faisait beau voir, le roi fut contraint de tourner le dos à son avant-garde et le visage vers ses ennemis, et s'approcher de son arrière-garde. J'étais avec ledit cardinal, attendant réponse, et lui dis que je voyais bien qu'il n'était plus temps de s'y amuser. Et m'en allai là où était le roi; et partis d'auprès des Suisses; et perdis en allant un page, qui était mon cousin germain, et un valet de chambre, et un laquais, qui me suivaient d'un petit loin, et ne les vis point tuer.

1. Il était grand écuyer de la reine.
2. Antoine de Bessey.

§ 16. — LA JOURNÉE DE FORNOUE (6 juillet 1495).

Je n'eus point fait cent pas, que le bruit commença de là où je venais, au moins un peu derrière : c'étaient les Estradiots qui étaient parmi le bagage et au logis du roi où y avait trois ou quatre maisons. Et y tuèrent ou blessèrent quatre ou cinq hommes; le reste échappa. Ils tuèrent bien cent valets de sommiers, et mirent le charriage en grand désordre. Comme j'arrivai là où était le roi, je le trouvai où il faisait des chevaliers [1]; et les ennemis étaient jà fort près de lui, et le fit-on cesser. Et ouï le bâtard de Bourbon Mathieu (à qui le roi donna du crédit) et un appelé Philippe du Moulin, simple gentilhomme, mais homme de bien, qui appelèrent le roi, disant : « Passez, sire, passez. » Et le firent venir devant sa bataille et devant son enseigne. Et ne voyais nuls hommes plus près des ennemis que lui, excepté ce bâtard de Bourbon; et n'y avait point un quart d'heure que j'étais arrivé. Et étaient les ennemis à cent pas du roi, qui était aussi mal gardé et conduit que fut jamais prince ni grand seigneur; mais au fort, il est bien gardé que Dieu garde. Et était bien vraie la prophétie du vénérable frère Hiéronyme, qui disait que Dieu le conduisait par la main. Son arrière-garde était à la main dextre, de lui un peu reculée; et la plus prochaine compagnie de lui, de ce côté, était Robinet de Frainezelles, qui menait les gens du duc d'Orléans, environ quatre-vingts lances, et le sire de la Trimouille, qui en avait environ quarante

1. L'usage était de faire des chevaliers peu avant le commencement d'une bataille.

lances. Et les cent archers écossais y étaient aussi, qui se mirent en la presse comme hommes d'armes. Je me trouvai du côté gauche, où étaient les gentilshommes des Vingt-Écus, et les autres de la maison du roi, et les pensionnaires. Je laisse à nommer les capitaines, pour brèveté, mais le comte de Foix était chef de cette arrière-garde.

Comme j'ai dit, un quart d'heure après que je fus arrivé, le roi étant ainsi près d'eux, les ennemis jetèrent les lances en l'arrêt et se mirent un peu au galop et en deux compagnies. Et donnèrent à nos deux compagnies la dextre, de la main d'eux, et aux archers écossais; et choquèrent presque aussitôt l'un contre l'autre, et le roi comme eux. Le côté gauche, là où j'étais, leur donna sur le côté, qui fut avantage grand; et n'est possible au monde de plus hardiment donner que l'on donna des deux côtés. Leurs Estradiots, qui étaient à leur queue, virent fuir mulets et coffres vers notre avant-garde, et que leurs compagnons gagnaient tout. Ils allèrent celle part, sans suivre leurs hommes d'armes, qui ne se trouvèrent point accompagnés; sans doute, si mille cinq cents chevau-légers se fussent mêlés parmi nous, avec leurs cimeterres au poing (qui sont terribles épées), vu le petit nombre que nous étions, nous étions déconfits sans remède. Dieu nous donna cette aide. Et tout aussitôt comme les coups de lance furent passés, les Italiens se mirent tous à la fuite, et leurs gens de pied se jetèrent au côté, ou la plupart. A cette propre instance qu'ils donnèrent sur nous, donna le comte de Cajazze sur l'avant-garde; mais ils ne joignirent point si près; car, quand vint l'heure de coucher les lances, ils eurent peur et se rompirent d'eux-mêmes. Quinze ou vingt en prirent là les Allemands, par les bandes qu'ils tuèrent. Le reste fut

mal chassé, car le maréchal de Gié mettait à grande peine sa compagnie ensemble; car il voyait encore tenir grande compagnie assez près de lui; toutefois quelques-uns en chassèrent; et partie de ces fuyants venaient le chemin où nous avions combattu, le long de la grève, les épées au poing, car les lances étaient jetées.

Or vous faut savoir que ceux qui assaillirent le roi, se mirent incontinent à la fuite, et furent merveilleusement et vivement chassés; car tout alla après: les uns prirent le chemin du village, dont étions partis, les autres prenaient le plus court en leur ost; et tout chassa, excepté le roi, qui demeura avec peu de gens et se mit en grand péril, pour ne venir quant et nous [1]. L'un des premiers hommes qui fut tué, ce fut le seigneur Rodolphe de Mantoue, oncle dudit marquis, qui devait mander à ce messire Antoine d'Urbin quand il serait temps qu'il marchât; et cuidaient que la chose dût durer comme sont leurs faits d'armes d'Italie; et de cela s'est excusé ledit messire Antoine; mais je crois qu'il ne vit nuls signes pour le faire venir. Nous avions grande séquelle de valets et de serviteurs, qui tous étaient à l'environ de ces hommes d'armes italiens, et en tuèrent la plupart. Presque tous avaient des haches à couper bois, en la main, en quoi ils faisaient nos logis, dont ils rompirent les visières des armets; et leur en donnaient de grands coups sur les têtes; car bien malaisés étaient à tuer, tant étaient fort armés. Et ne vis tuer nul où il n'y eût trois ou quatre hommes à l'environ; et aussi, les longues épées qu'avaient nos archers et serviteurs firent un grand exploit. Le roi demeura un peu au lieu où l'on avait assailli, disant

1. Avec nous.

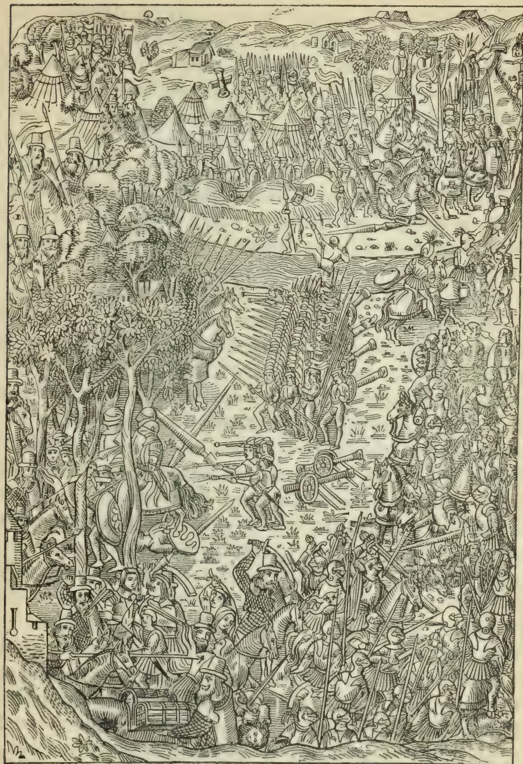
ne vouloir point chasser, ni aussi tirer à l'avant-garde, qui semblait être reculée. Il avait ordonné sept ou huit gentilshommes, jeunes, pour être prêts près de lui. Il était bien échappé au premier choc, vu qu'il était des premiers; car ce bâtard de Bourbon fut pris à moins de vingt pas de lui et emmené en l'ost des ennemis.

Or se trouva le roi en ce lieu que je dis, en si petite compagnie qu'il n'avait, de toutes gens, qu'un valet de chambre, appelé Antoine des Ambus, petit homme et mal armé; et étaient les autres un peu épars (comme me conta le roi, dès le soir, devant eux-mêmes, qui doivent avoir grande honte de l'avoir ainsi laissé). Toutefois ils arrivèrent encore à heure, car une bande petite, de quelques hommes d'armes des rompus, qui venaient au long de la grève qu'ils voyaient toute nette de gens, vinrent assaillir le roi et ce valet de chambre. Ledit seigneur avait le meilleur cheval pour lui du monde; et se remuait, et se défendait; et arriva sur l'heure quelque nombre de ses autres gens, qui n'étaient guère loin de lui; et lors se mirent les Italiens à fuir; et lors le roi crut conseil et tira à l'avant-garde, qui jamais n'était bougée; et au roi vint bien à point. Mais si elle eût marché cent pas, tout l'ost des ennemis se fût mis en fuite. Les uns disent qu'elle le devait faire, les autres disent que non.

Notre bande, qui chassa, alla jusque bien près du bout de leur ost, tirant jusque vers Fornoue. Et ne vis oncques recevoir coup à homme des nôtres, qu'à Julien Bourgneuf, que je vis choir mort d'un coup que lui donna un Italien, en passant (aussi il était mal armé). Et là on s'arrêta en disant : « Allons au roi. » Et à cette voix s'arrêta tout, pour donner haleine aux chevaux, qui étaient bien las; car ils

avaient longuement couru, et par mauvais chemin, et par pays de cailloux. Auprès de nous passa une compagnie de fuyants de quelque trente hommes d'armes, à qui on ne demanda rien, et étions en doute. Sitôt que leurs chevaux eurent un peu pris leur haleine, nous nous mîmes au chemin pour aller au roi, ne sachant où il était; et allâmes le grand trot. Et n'eûmes guère allé, que le vîmes de loin; et fîmes descendre les valets et amasser des lances par le champ, dont il y avait assez, par spécial de bourdonnasses [1], qui ne valaient guère et étaient creuses et légères, ne pesant point une javeline, mais bien peintes. Et fûmes mieux fournis de lances que le matin et tirâmes droit au roi. En chemin trouvâmes un nombre de gens de pied des leurs, qui traversaient le champ; et étaient de ceux qui s'étaient cachés aux coteaux et qui avaient mené le marquis sur le roi. Plusieurs en furent tués, autres échappèrent et traversèrent la rivière, et ne s'y amusa l'on point fort. Plusieurs fois avait été écrié par aucuns des nôtres en combattant : « Souvenez-vous de Guynegate! » C'était pour une bataille perdue, du temps du roi Louis onzième, en la Picardie, contre le roi des Romains, pour soi être mis à piller le bagage; mais il n'y eut rien pris ni pillé. Leurs Estradiots prirent des sommiers ce qu'ils voulurent; mais ils n'en emmenèrent que cinquante-cinq, tous les meilleurs et mieux couverts, comme ceux du roi et de tous ses chambellans; et un valet de chambre du roi, appelé Gabriel, qui avait ses reliques sur lui, qui longtemps avaient été aux rois, conduisait lesdites pièces, parce que ledit roi y était. Grand nombre d'autres coffres y furent

1. On les appelait ainsi parce qu'elles avaient la forme d'un bourdon.



La bataille de Fornoue, d'après une gravure du temps.

perdus et jetés, et dérobés par les nôtres mêmes; mais les ennemis n'eurent que ce que je dis. En notre ost eut grande séquelle de pillards et pillardes à pied, qui faisaient le dommage des morts. Tant d'un côté que d'autre, je crois en dire près de la vérité, après être bien informé des deux côtés, c'est que nous perdîmes Julien Bourgneuf, le capitaine de la porte du roi, un gentilhomme des Vingt-Ecus, des archers écossais neuf morts, d'autres hommes à cheval de cette avant-garde, environ vingt et à l'entour des sommiers soixante ou quatre-vingts valets de sommiers. Et eux perdirent trois cent cinquante hommes d'armes morts en la place. Et jamais nul ne fut pris prisonnier, ce que par aventure jamais n'advint en bataille. D'Estradiots mourut peu, car ils se mirent au pillage. En tout y mourut trois mille cinq cents hommes, comme plusieurs des plus grands de leur côté m'ont conté (autres m'ont dit plus); mais il y mourut des gens de bien; et en vis en un rôle jusque à dix-huit, bons personnages, entre lesquels il y en avait quatre ou cinq du nom de Gonzague, qui est le nom du marquis, qui y perdit soixante gentilshommes de ses terres; et à tout ceci ne s'y trouva un homme à pied. C'est grande chose avoir été tué tant de gens de coup de main; car je ne crois point que l'artillerie des deux côtés tua dix hommes. Et ne dura point le combat un quart d'heure; car dès qu'ils eurent rompu ou jeté les lances, tout fuit. La chasse dura environ trois quarts d'heure. Leurs batailles d'Italie n'ont point accoutumé d'être telles; car ils combattent escadre après escadre, et dure quelquefois tout le jour, sans que l'un ni l'autre gagne.

La fuite de leur côté fut grande. Et fuirent bien trois cents hommes d'armes, et la plupart de leurs Estradiots. Les uns fuirent à Rege (qui est bien loin de

là), les autres à Parme, où y pouvait bien avoir huit lieues; et à l'heure que la bataille fut ainsi mêlée le matin, fuit d'avec nous le comte de Petilliane et le seigneur Virgile Ursin; mais celui-ci n'alla qu'en une maison d'un gentilhomme, et était là sur la foi; mais vrai est qu'on leur faisait grand tort. Ledit comte alla droit aux ennemis. Il était homme bien connu des gens d'armes; car toujours avait eu charge, tant de Florentins que du roi Ferrand; et se prit à crier : « Petilliane! Petilliane! » Et alla après ceux qui fuirent, plus de trois lieues, criant que tout était leur, et qu'ils vinssent au gain. Et en ramena la plupart et les assura. Et si n'eût-il été, tout s'en fût fui; car ce ne leur était petit réconfort d'un tel homme, parti d'avec nous. Et mit en avant, le soir, de nous assaillir, mais ils n'y voulurent entendre. Depuis le m'a conté; aussi le me conta le marquis de Mantoue, disant que ce fut lui qui mit ce parti en avant. Mais à dire la vérité, si ce n'eût été ledit comte, ils fussent tous fuis la nuit.

Comme tout fut assemblé auprès du roi, on voyait encore hors de leur ost, grand nombre d'hommes d'armes en bataille; et s'en voyait les têtes seulement et les lances; et aussi des gens de pied, et y avaient toujours été. Mais il y avait beaucoup plus de chemin qu'il ne semblait. Et eût fallu passer la rivière qui était crue et croissait d'heure en heure; car tout le jour avait tonné, éclairé et plu merveilleusement, et par spécial en combattant et chassant. Le roi mit en conseil s'il devait chasser contre ceux-là ou non. Avec lui avait trois chevaliers italiens : l'un est messire Jean-Jacques de Trévoul (qui encore vit, et se gouverna bien ce jour); l'autre avait nom messire Francisque Secco, très vaillant chevalier, soudoyé des Florentins, homme de soixante et douze

ans; l'autre messire Camille Vitelly. Lui et trois de ses frères étaient à la solde du roi, et vinrent de Civita-de-Castello jusque vers Serzane pour être à cette bataille, sans être mandés, où il y a un grand chemin; et quand il vit qu'il ne pouvait atteindre le roi avec sa compagnie, ledit Camille vint seul. Ces deux furent d'opinion que l'on marchât contre ceux que l'on voyait encore. Les Français, à qui on en demanda, ne furent point de cet avis; mais disaient qu'on avait assez fait, qu'il était tard et qu'il se fallait loger. Ledit messire Francisque Secco soutint fort son opinion, montrant gens qui allaient et venaient au long d'un grand chemin qui allait à Parme (qui était la plus prochaine ville de leur retraite); et alléguait que c'étaient fuyants ou qui en revenaient. Et à ce que nous sûmes depuis, il disait vrai; et à sa parole et contenance, était hardi et sage chevalier. Et qui eût marché, tous fuyaient (tous les chefs le m'ont confessé, et quelqu'un devant le duc de Milan), qui eût été la plus belle et grande victoire qui ait été depuis dix ans, et la plus profitable; car qui en eût bien su user et faire son profit, et sagement s'y conduire, et bien traiter le peuple, huit jours après, le duc de Milan n'eût eu, au mieux venir pour lui, que le château de Milan, à l'envie que ses sujets avaient à se tourner; et tout ainsi en fut-il allé des Vénitiens. Et n'eût point été besoin de se soucier de Naples; car les Vénitiens n'eussent su où recouvrer gens, hors Venise, Bresse et Crémone (qui n'est qu'une petite ville), et tout le reste eussent perdu en Italie. Mais Dieu nous avait fait ce que me dit frère Hiéronyme, l'honneur nous était demeuré; car vu le peu de sens et ordre qui était parmi nous, tant de bien ne nous était point dû; car nous n'en eussions su user pour lors. Mais je crois que si à cette

heure (qui est l'an mil quatre cent quatre-vingt et dix-sept) un tel bien avenait au roi, il en saurait mieux ordonner.

Étant en ce propos la nuit s'approcha, et cette compagnie, qui était devant nous, se retira en leur champ ; et nous de l'autre côté nous allâmes loger à un quart de lieue de là où avait été la bataille. Et descendit le roi en une cense ou métairie pauvrement édifiée ; mais il se trouva nombre infini de blé en gerbe, dont tout l'ost se sentit. Aucunes autres maisonnettes y avait auprès, qui peu servirent; car chacun logea comme il put, sans faire nul quartier. Je sais bien que je couchai en une vigne, bien empressé, sur la terre, sans autre avantage et sans manteau ; car le roi avait emprunté le mien le matin, et mes sommiers étaient assez loin, et était trop tard pour les chercher. Qui eut de quoi fit collation ; mais bien peu en avaient, si ce n'était quelque lopin de pain pris au sein d'un valet. Je vis le roi en sa chambre où il y avait des gens blessés, comme le sénéchal de Lyon et autres qu'il faisait habiller; et faisait bonne chère ; et se tenait chacun à bon marchand ; et n'étions point tant en gloire comme peu avant la bataille, parce que nous voyions les ennemis près de nous. Cette nuit firent nos Allemands le guet tous ; et leur donna le roi trois cents écus; et le firent bon ; et sonnaient bien leurs tabourins.

Le lendemain au matin je me délibérai de continuer encore notre pratique d'appointement, toujours désirant le passage du roi en sûreté [1].

1. Cette négociation, sur laquelle Commines entre dans d'intéressants détails, que nous omettons, ne servit qu'à masquer la continuation de la retraite du roi. C'est en

§ 17. — CONTINUATION DE LA RETRAITE D'ITALIE.

Le soir chacun soupa de ce qu'il avait, et se coucha sur la terre; et tôt après minuit, me trouvai en la chambre dudit seigneur. Ses chambellans étaient là, en état de monter à cheval; et me dirent que le roi délibérait de tirer en diligence jusqu'en Ast et aux terres de la marquise de Montferrat; et me parlèrent de demeurer derrière pour tenir le parlement; dont je m'excusai, disant que je ne me voulais point faire tuer à mon escient, et que je ne serais point des derniers à cheval. Tantôt le roi s'éveilla, et ouït la messe, et puis monta à cheval. Une heure devant le jour, une trompette sonna : « Faites bon guet! » mais autre chose ne fut sonné à se déloger (et crois aussi qu'il n'en était aucun besoin). Toutefois c'était donner effroi à l'armée, au moins aux gens de connaissance; et puis nous tournions le dos à nos ennemis, et prenions le chemin de sauveté, qui est chose bien épouvantable pour un ost; et y avait bien mauvaise saillie au partir du logis, comme chemins creux et bois; et si nous tordîmes [1], car il n'y avait point de guide pour nous guider; et ouïs comme on demanda le guide à ceux qui conduisaient les enseignes et à celui qui faisait l'office de grand écuyer; mais chacun répondit : « Je n'en ai point. » Notez qu'il ne fallait point de guide, car Dieu seul avait guidé la compagnie au venir, et en suivant ce que m'avait dit frère Hiéronyme, il nous voulait encore conduire au retour, car il n'était point à croire qu'un tel roi chevauchât de nuit sans

effet le parti qui fut adopté le lendemain de la journée de Fornoue.

1. Nous nous détournâmes.

guide, là où il en pouvait assez finer. Encore montra Notre Seigneur plus grand signe de nous vouloir préserver; car les ennemis ne s'aperçurent point de notre partement, qu'il ne fut midi, attendant toujours ce parlement que j'avais entrepris. Et puis la rivière crût si très grande qu'il fut quatre heures après midi avant que nul homme s'osât aventurer d'y passer pour nous suivre; et lors y passa le comte de Cajazze avec deux cents chevau-légers italiens, en grand péril pour la force de l'eau; et en passant il s'y noya un homme ou deux, comme depuis il m'a conté. Or cheminâmes-nous par chemin bossu et bois. Et fallait aller à la file par chemin l'espace de six milles ou environ. Et après trouvâmes une belle grande plaine, où jà était notre avant-garde, artillerie et bagage, qui était fort grand, et qui de loin semblait une grosse bande. Et de là nous allâmes repaître au bourg Saint-Denis, où l'on cria une alarme, faite à propos, pour en tirer les Allemands, de peur qu'ils ne pillassent la ville. Puis allâmes coucher à Florensole; le second jour coucher près Plaisance, et passâmes la rivière de Trébia; mais il demeura de l'autre part deux cents lances, nos Suisses et toute l'artillerie, excepté six pièces que le roi menait. Et cela fit le roi pour être mieux logé, et plus au large, espérant les faire bien passer à l'aise, quand il voudrait, car ladite rivière par ordinaire est petite, et par spécial en cette saison de lors. Toutefois, environ dix heures de nuit, ladite rivière crût si fort que nul homme n'y eût su passer à pied ni à cheval, ni l'une compagnie n'eût su secourir l'autre, qui fut chose de grande doute, pour avoir les ennemis près. Et chercha l'on toute la nuit pour trouver le remède d'un côté et d'autre; mais il n'y en avait point jusqu'à ce qu'il vint de lui-même, qui fut environ cinq heures

du matin. Et lors on tendit des cordes d'un bout jusqu'à l'autre, pour aider à passer les gens de pied qui étaient en l'eau jusqu'au-dessus de l'estomac. Tôt après passèrent les gens de cheval et l'artillerie; mais ce fut une soudaine et périlleuse aventure, considéré le lieu où nous étions, et les ennemis auprès de nous, c'est à savoir la garnison de Plaisance, et le comte de Cajazze, qui était entré; car aucuns de ladite ville pratiquaient d'y mettre le roi, mais ils voulaient que ce fût sous le titre d'un petit-fils demeuré de Jean Galéas, dernier duc, qui naguère était mort, comme vous avez ouï. Et quand le roi eût voulu entendre à cette pratique, plusieurs villes et autres personnes y eussent entendu, par le moyen dudit messire Jean-Jacques de Trévoul; mais ledit seigneur ne voulut point faire ce déplaisir au duc d'Orléans, son cousin, qui jà était dedans Novare, comme avez vu. Mais à dire vérité, de l'autre côté, il ne désirait point fort de voir sondit cousin si grand; et lui suffisait de passer, et laisser aller ce différend comme il pourrait. Le troisième jour après le partement du lieu où avait été la bataille, alla le roi dîner au châtel Saint-Jean, et coucha en un bois; le quatrième dîna à Voghera et coucha à Pont-Curon; le cinquième jour coucha à Tortone, et passa la rivière appelée Scrivia, que Fracasse défendait; car les gens qui étaient à Tortone étaient sous sa charge pour le duc de Milan; et averti qu'il fut par ceux qui faisaient le logis du roi, que ledit seigneur ne voulait que passer, se retira en la ville, et manda qu'il baillerait des vivres tant que l'on voudrait. Et ainsi le fit, car toute l'armée passa rasibus de la porte dudit Tortone. Et vint ledit Fracasse au-devant du roi, armé, mais il n'avait que deux personnes avec lui. Et s'excusa fort au roi qu'il ne le logeait en la ville et fit mettre force vivres hors ladite

ville, dont tout l'ost fut bien fourni, et au soir vint au coucher du roi. Or faut entendre qu'il était de cette maison de Saint-Severin, et frère de ce comte de Cajazze et de messire Galéas; et avait été, peu de temps devant, à la solde du roi, en la Romanie, comme il a été dit ailleurs. De là vint le roi à Nice-de-la-Paille, qui est du marquisat de Montferrat, que nous désirions bien trouver, pour être en pays d'amis et en sûreté, car ces chevau-légers, que menait le comte de Cajazze, étaient sans cesse à notre queue, et les premiers jours nous firent grand ennui; et avions peu de gens à cheval qui se voulussent mettre derrière, car plus approchions du lieu de sûreté, moins montraient les nôtres qu'ils eussent vouloir de combattre. Aussi dit l'on que c'est la nature d'entre nous Français; et l'ont écrit les Italiens en leurs histoires, disant qu'au venir des Français ils sont plus qu'hommes, mais qu'à leur retraite sont moins que femmes. Et je le crois du premier point, car véritablement ce sont les plus rudes gens à rencontrer qui soient en tout le monde (j'entends les gens de cheval); mais à la retraite d'une entreprise, toutes gens du monde ont moins de cœur qu'au partir de leurs maisons.

J'ai dit en plusieurs lieux comme j'avais ouï dire et montrer que Dieu le Créateur nous avait guidés en ce présent voyage; mais encore me sert-il à le dire ici; car combien que depuis le jour de ladite bataille, jusqu'audit lieu, les logis fussent mal départis, néanmoins se logeait chacun comme il pouvait en patience, sans trouble ou débat. De vivres, nous en avions grande nécessité; toutefois quelque peu en apportaient ceux du pays, qui aisément nous eussent empoisonnés, s'ils s'eussent voulu, tant en eurs vivres qu'en leurs vins et eaux, qui en un mo-

ment étaient taries, et les puits. Aussi je ne vis que petites fontaines; mais ils n'y eussent point failli, s'ils y eussent voulu essayer. Mais il est de croire que notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ leur était leur vouloir. J'ai vu la soif si grande, qu'un monde de gens de pied buvaient aux fossés de ces petites villettes où nous passions. Nous faisions grandes traites et longues, et buvions eau orde [1], et non courante; et pour boire se fourraient dedans jusque à la ceinture; car il nous suivait grand peuple qui n'étaient point des gens de guerre, et un bien grand nombre de sommiers. Le roi partait avant jour. Et ne sus oncques qu'il y eût guide; et touchait jusque à midi, là où il repassait, et chacun prenait place. Et fallait apporter les vivres des chevaux entre les bras; et que chacun fît repaître son cheval. Et sais bien que je l'ai fait deux fois. Et fus deux jours sans manger que pain, bien méchant; et si j'étais de ceux qui avaient moins de nécessité. D'une chose faut louer cette armée, c'est que jamais je n'ouïs homme soi plaindre, de nécessité qu'il eût, et si fut-ce le plus pénible voyage que je vis oncques jamais en ma vie, et si en ai vu, avec le duc Charles de Bourgogne, de bien après. Nous n'allions point plus fort que ces grosses pièces d'artillerie, où souvent y avait à besogner à leurs affaires, et grande faute de chevaux : mais à toute heure qu'il en était besoin, s'en recouvrait en l'ost par les gens de bien qui volontiers les baillaient. Et ne se perdit une seule pierre, ni une livre de poudre. Et crois que jamais un homme ne vit passer artillerie de telle grosseur, ni de telle diligence, par le lieu où passa cette-ci. Et si j'ai parlé du désordre qui était tant à notre logis qu'aux au-

1. Sale.

tres choses, ce ne fut pas par faute qu'il y eût des gens bien expérimentés en l'ost; mais le sort voulut que ceux-là avaient le moins de crédit. Le roi était jeune et volontaire (comme ailleurs ai dit); et pour conclure l'article, semble que Notre Seigneur Jésus-Christ ait voulu que toute la gloire du voyage ait été attribuée à lui.

§ 18. — ARRIVÉE DE L'ARMÉE A AST. — LE DUC D'ORLÉANS ASSIÉGÉ DANS NOVARE.

Le septième jour, depuis le partement du lieu où avait été la bataille, partirent de Nice-de-la-Paille, et logeâmes en camp tous ensemble, assez près d'Alexandrie; et fut fait gros guet la nuit; et du matin, devant le jour, partîmes, et allâmes en Ast; c'est à savoir la personne du roi, et les gens de sa maison (les gens d'armes demeurèrent près de là en champ). Et trouvâmes la ville d'Ast bien garnie de tous vivres, qui furent grand bien et secours à toute la compagnie, qui en avait bien besoin, parce que ladite armée avait enduré grande faim et soif, grand travail et chaleur, et très grande faute de dormir, et les habillements tous gâtés et rompus. Sitôt que le roi fut arrivé en Ast, et sur l'heure, avant que dormir, j'envoyai un gentilhomme nommé Philippe de la Coudre (qui autrefois m'avait servi, et qui pour lors était au duc d'Orléans) à Novare, là où il était assiégé de ses ennemis. Le siège n'était pas encore si contraint, qu'on ne pût aller et saillir dehors; parce qu'ils ne tâchaient sinon que l'affamer. Je lui mandai par ledit gentilhomme, que plusieurs traités se menaient avec le duc de Milan, de par le roi notre sire (dont j'en menais un, par la main du duc de Ferrare), et que pour cette cause me semblait qu'il s'en

devait venir devers le roi, en assurant bien ceux qu'il laisserait dedans, de bref y retourner, ou les venir secourir. Lesquels étaient le nombre de sept mille cinq cents hommes de solde, de la plus belle compagnie qu'on saurait dire, touchant le nombre, tant Français que Suisses. Après que le roi eut séjourné un jour audit Ast, il fut averti, tant par le duc d'Orléans que par autres, comment les deux osts s'étaient assemblés devant Novare. Et désirait ledit duc d'Orléans être secouru, parce que ses vivres appetissaient, là où il avait été donné mauvais ordre au commencement; car il en avait assez aux villes d'alentour, et par spécial blés; et si la provision eût été faite de bonne heure et bien pourmenée, jamais n'eussent rendu la ville; mais en fussent saillis à leur honneur; et les ennemis à grande honte, s'ils eussent pu tenir encore un mois.

Après que le roi eut séjourné quelque peu de jours audit Ast, il s'en alla à Turin.

§ 19. — ÉVACUATION DES FORTS DE NAPLES.

Peu après, monseigneur de Montpensier, et autres gens de bien, qui étaient dedans les châteaux de Naples, prirent parti et saillirent dehors, par le moyen de l'armée de ceux qui étaient demeurés pour le roi Charles, en diverses places du royaume : laquelle armée pour lors était près desdits châteaux. Et les laissèrent fournis en nombre suffisant, pour les garder, selon les vivres, qui y étaient si étroits que plus ne pouvaient. Et partirent avec deux mille cinq cents hommes, et laissèrent pour chefs Ognas et deux autres gens de bien; et s'en alla ledit seigneur de Montpensier, le prince de Salerne, le séné-

chal de Beaucaire, et autres qui là étaient, à Salerne. Et faut entendre qu'environ trois mois auparavant, le roi Ferrand était entré dedans Naples par intelligence, et par le mauvais ordre des nôtres, qui étaient bien informés de tout et n'y surent mettre remède; et fut la totale perte du royaume, que ledit château de Naples.

§ 20. — NOUVELLES NÉGOCIATIONS DE COMMINES POUR FAIRE LEVER LE SIÈGE DE NOVARE.

Le roi fut conseillé se retirer à Verceil, pour voir la manière de sauver ledit duc d'Orléans et sa compagnie, qui, comme dit est ailleurs, avaient mis petite provision pour leurs vivres au commencement qu'ils entrèrent audit Novare. Et lui eût mieux valu avoir fait ce que je lui mandai, comme il se voit ci-dessus, dès qu'arrivâmes en Ast, qui était de partir et mettre hors toutes gens inutiles, et venir devers le roi; car sa présence eût guidé partie de ce qu'il eût voulu; au moins ceux qu'il eût laissés n'eussent point souffert si extrême nécessité de faim, comme ils firent; car il eût pris parti plus tôt, s'il eût vu qu'il n'y eût autre remède. Mais l'archevêque [1] de Rouen, qui avait été avec lui au commencement, audit lieu de Novare, pour faire service audit seigneur, était venu devers le roi; et se trouvant présent aux affaires, lui mandait toujours ne partir point et qu'il serait secouru; et se fondait qu'ainsi le disait le cardinal de Saint-Malo, qui avait le crédit. Et

1. Depuis ce fut le cardinal Georges d'Amboise, principal ministre d'État du roi Louis XII, de 1498 à 1509.

bonne affection le faisait parler; mais j'étais assuré du contraire : car aucun ne voulait retourner à la bataille si le roi n'y allait; et celui-là n'en avait aucune envie : car la question n'était que pour cette seule ville, que ledit duc de Milan la voulait ravoir; car elle est à dix lieues de Milan; et était force que l'un eût tout; car en ladite duché de Milan sont neuf ou dix grosses cités près l'une de l'autre, et en petit d'espace. Mais bien disait ledit duc de Milan, qu'en lui laissant Novare et ne lui demandant point Gênes, que toutes choses il ferait pour le roi.

Plusieurs fois on mena farines audit Novare, dont il s'en perdit la moitié au chemin; et en un coup furent détroussés quelque soixante hommes d'armes, que menait un appelé Chastillon, qui était jeune gentilhomme de la maison du roi. Aucuns furent pris, autres entrèrent, autres échappèrent en grande peine; et n'est possible de croire en quelle détresse était cette compagnie de Novare : car chacun jour en mourait de faim; les deux parts étaient malades; et venaient de piteuses lettres en chiffre, et en grande difficulté. Toujours on leur donnait réconfort, et tout était abus; mais ceux qui menaient l'affaire du roi, désiraient la bataille; et ne considéraient point que nul ne la voulait qu'eux : car tous les grands chefs, comme le prince d'Orange, qui était de nouveau arrivé, à qui le roi donnait grand crédit aux affaires de la guerre, et tous autres chefs de guerre cherchaient une honnête issue par appointement, vu que l'hiver approchait, qu'il n'y avait point d'argent et que le nombre des Français était petit, et plusieurs malades, et s'en allaient chacun jour sans congé : et d'autres à qui le roi donnait congé. Mais tous les sages ne pouvaient garder ceux dont j'ai parlé, de mander au duc d'Orléans qu'il ne bougeât :

lesquels le mirent en grand péril. Considérées ces choses, je m'aventurai de dire au roi qu'il me semblait qu'il voulait mettre sa personne et État en grand hasard, pour peu d'occasion; qu'il lui devait souvenir qu'il avait été en grand péril à Fornoue, mais là avait été contraint, et ici n'y avait nulle contrainte; et ne devait point laisser à prendre quelque honnête appointement pour ces paroles qu'on disait qu'il ne devait point commencer; et que, s'il voulait, je le ferais bien parler, en sorte que l'honneur des deux côtés y serait bien gardé. Il me répondit que je parlasse à monseigneur le cardinal, ce que je fis; mais il me faisait d'étranges réponses, et désirait la bataille, et tenait la victoire sûre à son dire. Et disait-on qu'on lui avait promis dix mille ducats de rente, pour un sien fils, de par le duc d'Orléans, s'il avait cette duché de Milan. Le lendemain je vins prendre congé du roi, pour aller à Casal.

Le troisième jour que j'eus été là, vint léans un maître d'hôtel du marquis de Mantoue, capitaine général des Vénitiens, qui, comme parent, envoyait faire doléance de la mort de la marquise de Montferrat qui venait de mourir; celui-là et moi entrâmes en paroles d'appointer ces deux osts, sans combattre; car les choses s'y disposaient. Et était logé le roi en champ, près Verceil; et ainsi eus occasion de continuer l'office de bon médiateur; car ainsi l'avais conclu, au partir de Venise, et aussi le roi l'avait bien agréable, et si me semblait nécessaire; car il se trouve assez gens pour troubler une affaire, mais il s'en trouve peu qui aient l'aventure et le vouloir ensemble, d'accorder si grand différend, ni qui voulussent endurer tant de paroles, qui se disent de ceux qui traitent telles affaires; car en tels grands osts il y a maintes différentes opinions.

Il avait été conclu entre ce maître d'hôtel, dont j'ai parlé, et moi, disant avoir commission du marquis de Mantoue et des provéditeurs et autres capitaines, étant en leur ost, de demander sauf-conduit pour ledit marquis et autres, jusqu'à cinquante chevaux, à se trouver à parler avec tels personnages qu'il plairait au roi ordonner.

§ 21. — CAPITULATION RELATIVE A NOVARE.

Le sauf-conduit fut accordé et envoyé, et dit que le lendemain, à deux heures après midi, le prince d'Orange, le maréchal de Gié, le seigneur de Piennes, et moi, et leur compagnie, nous trouverions entre Bourg et Camerian, près d'une tour où ils faisaient le guet, et que là parlerions ensemble; et nous y trouvâmes bien accompagnés de gens d'armes. Ledit marquis et un Vénitien qui avait la charge de leurs Estradiots, y vinrent; et usèrent d'honnêtes paroles, disant que de leur part ils désiraient la paix. Et fut conclu que, pour parler plus à loisir, ils viendraient le lendemain quelques gens des leurs en l'ost, et que le roi après enverrait des siens au leur; ce qui se fit. Et vint le lendemain devers nous messire Francisco Bernardin Viscomte pour le duc de Milan, et un secrétaire du marquis de Mantoue; et nous trouvâmes avec eux ceux que j'ai nommés, et ledit cardinal de Saint-Malo; et entrâmes en pratique de la paix. Et demandaient Novare, en laquelle cité était assiégé le duc d'Orléans. Aussi demandions-nous Gênes, disant que c'était fief du roi, et que ledit duc de Milan l'avait confisqué. Eux s'excusaient, disant n'avoir rien entrepris contre le roi que pour se défendre, et que ledit duc d'Orléans leur avait pris ladite cité de

Novare, et commencé la guerre avec les gens du roi, et qu'ils croyaient que leurs maîtres ne feraient rien de ce que demandions, mais que toute autre chose voudraient faire pour complaire au roi. Ils furent là deux jours, et puis retournèrent en leur ost, où nous allâmes, ledit maréchal de Gié, monseigneur de Piennes et moi, toujours sur la demande de cette cité. Plusieurs allées et venues se firent de nous en leur ost, et des leurs au nôtre, sans conclusion; mais je demeurais toujours au gîte en leur ost; car tel était le vouloir du roi, qu'il ne voulait rien rompre. Finalement y retournâmes. Et davantage y vint le président de Gannay, pour porter la parole en latin, et un appelé monsieur de Morvilliers, bailli d'Amiens (car jusque alors j'avais parlé en mauvais italien); et aidaient à coucher nos articles. Et était notre façon de procéder, que sitôt que nous étions arrivés au logis dudit duc, il venait au-devant de nous, et la duchesse, jusqu'au bout d'une galerie; et nous mettions devant lui, à l'entrée en sa chambre, où nous trouvions deux grands rangs de chaires l'un devant l'autre, et bien près l'un de l'autre. Ils se séaient de l'un des côtés, et nous de l'autre. Premier était assis de son côté, un pour le roi des Romains, l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Mantoue, les deux provéditeurs vénitiens, un ambassadeur vénitien, et puis le duc de Milan, sa femme, et le dernier l'ambassadeur de Ferrare. Et de leur côté ne parlait nul que ledit duc, et du nôtre, un. Mais notre condition n'est point de parler si posément comme ils font, car nous parlions quelquefois deux ou trois ensemble, et ledit duc disait : « Ho! un à un. » Venant à coucher les articles, tout ce qui s'accordait était écrit incontinent par un secrétaire des nôtres, et aussi par un de leur côté; et au

départir le lisaient les deux secrétaires, l'un en italien, et l'autre en français, et quand on se rassemblait aussi, afin de voir si on n'y avait point rien mué, et aussi pour nous abréger; et est bonne forme pour expédier grande affaire. Ce traité dura environ quinze jours et plus; mais dès le premier jour que commençâmes à traiter, fut accordé que monseigneur d'Orléans pourrait partir de là; et fîmes une trêve ce jour, qui continua, jour après autre, jusque à la paix; et pour sûreté dudit duc, se mit en otage le marquis de Mantoue, entre les mains du comte de Foix, qui très volontiers le fit, et plus pour faire plaisir que pour crainte. Et premièrement nous firent jurer que nous procéderions à bon escient au traité de paix, et que nous ne le faisions point pour délivrer ledit duc d'Orléans seulement.

Le maréchal de Gié alla à ladite place avec d'autres du duc de Milan, et fit partir ledit duc d'Orléans seulement, à petite compagnie, qui à grande joie en saillit. En ladite place il mourut bien deux mille hommes, que de faim, que de maladie; et le reste était si maigre qu'ils semblaient mieux morts que vifs. Et crois que jamais hommes n'endurèrent plus de faim (je n'y voudrais alléguer le siège de Jérusalem). Et si Dieu les eût faits si sages que de vouloir mettre les blés dedans, qui étaient environ ladite ville, quand au premier ils la prirent, ils ne fussent jamais venus en cet inconvénient, et se fussent leurs ennemis levés à leur grande honte.

Trois jours ou quatre après le partement dudit duc d'Orléans dudit Novare, fut accordé des deux côtés que tous les gens de guerre pourraient saillir; et furent ordonnés le marquis de Mantoue et messire Galéas de Saint-Severin, chefs de l'armée, tant des Vénitiens que du duc de Milan, pour les conduire en

sûreté; ce qu'ils firent. Et demeura la place entre les mains de ceux de la ville, qui firent serment de n'y mettre ni Français ni Italiens, jusque à ce que le tout fût conclu. Et demeurèrent trente hommes au château, à qui le duc de Milan laissait avoir vivres pour leur argent, ce qu'il leur en fallait pour chacun jour seulement. Et ne croirait-on jamais, sans l'avoir vue, la pauvreté des personnes qui en saillaient; bien peu de chevaux en saillit, car tout était mangé. Et n'y avait point six cents hommes qui se fussent pu défendre, combien qu'il en saillit bien cinq mille cinq cents. Largement en demeurait par les chemins, à qui les ennemis propres faisaient de l'aide. Je sais bien que j'en sauvai bien cinquante pour un écu, auprès du petit château que les ennemis tenaient appelé Camerian, qui étaient couchés en un jardin, et à qui on donna de la soupe, et n'en mourut qu'un; sur le chemin en mourut environ quatre, car il y avait dix milles de Novare à Verceil où ils allaient. Le roi usa de quelque charité envers ceux qui arrivèrent audit Verceil, et ordonna huit cents francs pour les départir en aumônes, et aussi des payements de leurs gages. Mais quelque bien qu'on leur sut faire, il mourut bien trois cents hommes audit Verceil, les uns par trop manger, les autres par maladie, et largement sur les fumiers de la ville.

Or faut venir au principal point de ce traité. Le duc d'Orléans, qui jà avait été huit ou dix jours à son aise, et qui était bien accompagné de toutes sortes de gens, et à qui il semblait bien qu'aucuns avaient parlé de ce que tant de gens comme il avait dedans Novare avec lui, s'étaient laissés mener à cette nécessité, parlait fort de bataille et un ou deux avec lui, monseigneur de Ligny et l'archevêque de Rouen,

qui se mêlait de ses besognes, et deux ou trois menus personnages, et n'alléguaient aucune raison; car le duc d'Orléans n'avait plus en la place que trente hommes au château: et ainsi n'y avait plus d'occasion de combattre : car le roi ne prétendait aucune querelle, et ne voulait combattre que pour sauver la personne du duc et de ses serviteurs.

§ 22. — PAIX DE VERCEIL.

Étant toutes ces questions parmi nous, et que ledit duc d'Orléans en prit débat avec le prince d'Orange, jusque à le démentir, nous retournâmes, ledit maréchal, le seigneur de Piennes, le président Gannay, le seigneur de Morvilliers, le vidame de Chartres et moi, en l'ost des ennemis; et conclûmes une paix, croyant bien par les signes que voyions, qu'elle ne tiendrait point, mais nous avions nécessité de la faire, pour maintes raisons qu'avez entendues, et pour la saison d'hiver que nous y contraignait, et aussi par faute d'argent, et pour nous départir honorablement, avec une honorable paix par écrit, qui se pourrait envoyer partout, comme elle fut. Et ainsi l'avait conclu le roi, en un grand conseil, présent le duc d'Orléans. La substance était que le duc de Milan servirait le roi de Gênes, contre tout le monde; et en ce faisant, il ferait équiper deux navires à ses dépens, pour aller secourir le château de Naples, qui encore tenait; et l'année après de trois; et de sa personne servirait le roi derechef, à l'entreprise du royaume, au cas que le roi y retournât; et donnerait passage aux gens du roi; et en cas que les Vénitiens n'acceptassent la paix dedans deux mois, et qu'ils voulussent soutenir la maison d'Aragon, il

devait soutenir le roi contre eux, moyennant que tout ce que le roi prendrait de leurs terres, lui serait baillé, emploierait sa personne, et ses sujets; et quittait au roi quatre-vingt mille ducats, de cent vingt-quatre mille qu'il lui avait prêtés en ce voyage que le roi avait fait; et devait bailler deux otages de Gênes, pour sûreté; et fut mis le Châtelet entre les mains du duc de Ferrare, comme neutre, pour deux années entières; et payait ledit duc de Milan la moitié de la garde, qui était audit Châtelet, et le roi l'autre; et en cas que le duc de Milan fît rien de Gênes contre le roi, ledit duc de Ferrare pouvait bailler ledit Châtelet au roi; et devait bailler deux autres otages de Milan qu'il bailla; et aussi eussent fait ceux de Gênes, si le roi n'eût été si hâtif de partir; mais dès ce qu'il le vit parti, il s'excusa.

Dès ce que nous fûmes retournés de faire jurer cette paix au duc de Milan, et que les Vénitiens eurent pris terme de deux mois de l'accepter ou non (car plus avant ne se voulurent mettre), ledit seigneur jura aussi ladite paix : et dès le lendemain délibéra de partir, comme celui qui avait grande envie de retourner en France, et aussi avait toute sa compagnie; mais la nuit, les Suisses, qui étaient en notre ost, se mirent en plusieurs conseils, chacun avec ceux de son canton; et sonnèrent leurs tabourins, et tinrent leur rang (qui est la forme de leur conseil); et ces choses que je dis, me conta Lornay, qui était un des chefs d'entre eux et toujours a été, et qui entend bien la langue; et était couché en l'ost, et en vint avertir le roi.

Les uns disaient qu'ils prissent le roi et toute sa compagnie; c'est à savoir les riches. D'autres ne s'y consentaient point, mais bien qu'on lui demandât le payement de trois mois, disant qu'ainsi leur avait été

promis par le roi son père, que toutes les fois qu'ils sortiraient de leurs pays avec leurs bannières, que tel payement devaient avoir. Autres voulaient qu'on ne prît que les principaux, sans toucher au roi ; et se disposaient de l'exécuter ; et avaient jà largement des gens dedans la ville ; mais avant qu'ils eussent conclu, le roi partit, et tira vers Train, une ville du marquis de Montferrat. Toutefois ils avaient tort ; car il ne leur avait été promis qu'un mois de payement ; aussi ne servirent point. Pour fin de compte, on appointa avec eux ; mais avant ils prirent ledit bailli de Dijon et Lornay (mais ce furent ceux qui avaient été avec nous à Naples), qui toujours avaient été leurs chefs, pour avoir un payement de quinze jours, pour eux en aller, mais les autres furent payés de trois mois ; et monta bien le tout à cinq cent mille francs, desquels ils se fièrent en pleiges et en otages.

Sitôt que le roi fut arrivé à Train, il envoya vers le duc de Milan ledit maréchal, le président de Gannay et moi, afin qu'il voulût venir devers ledit seigneur pour parler à lui ; et lui dîmes plusieurs raisons pour le faire venir ; et que cela serait la vraie confirmation de la paix. Il nous dit plusieurs raisons au contraire ; et s'excusa sur aucunes paroles que monseigneur de Ligny avait dites (c'est à savoir qu'on le devait prendre quand il fut devers le roi à Pavie) et sur d'autres paroles qu'avait dites le cardinal de Saint-Malo, qui avait tout le crédit avec le roi. Il est bien vrai que plusieurs folles paroles avaient été dites : de qui ce fut je ne sais ; mais pour lors, le roi avait envie d'être son ami. Il était en un lieu appelé Bolie ; et voulait bien parler, une barrière entre deux et une rivière. Quand le roi eut su cette réponse, il tira à Quiers, où il n'arrêta qu'une nuit ou deux ; et prit son chemin pour passer les monts. Et me ren-

voya à Venise [1], et d'autres à Gênes, pour armer ces deux naves que ledit duc devait prêter; mais de tout ne fut rien, et leur laissa faire grande dépense et grand apprêt, et puis les garda de partir; et au contraire, il en envoya deux contre nous, en lieu de tenir promesse.

Ceux qui avaient été courroucés de la paix de Verceil furent fort joyeux de la tromperie que nous avait faite le duc de Milan, et en accrut leur autorité; et me lavèrent bien la tête, comme on a accoutumé de faire aux cours des princes, en semblable cas.

Mon retour à Lyon fut l'an mil quatre cent quatre-vingt et quinze, le douzième jour de décembre, auquel lieu était arrivé le roi avec son armée; et avait été dehors, audit voyage, un an et environ deux mois.

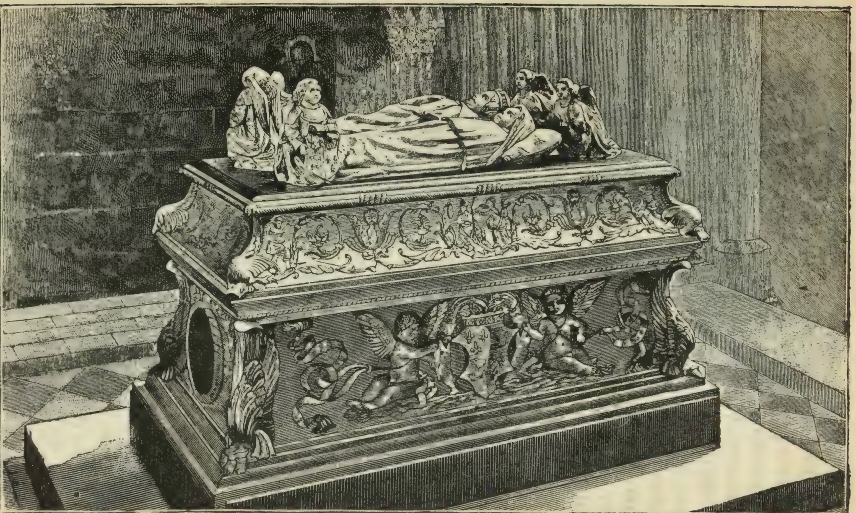
1. Le résultat de cette mission, qui avait pour but d'obtenir l'adhésion du gouvernement de Venise à la paix récemment conclue, fut entièrement négatif.

VI

DERNIÈRES ANNÉES DE CHARLES VIII. — DEUILS DANS LES FAMILLES ROYALES.

§ 1. — RETOUR DU ROI EN FRANCE. — MORT DU DAUPHIN.

Après que le roi eut séjourné à Lyon deux mois ou environ, lui vinrent nouvelles comme monsieur le dauphin, son seul fils, était en péril de mort, et trois jours après lui vinrent nouvelles qu'il était trépassé. Ledit seigneur en eut deuil, comme la raison le veut; mais peu lui dura le deuil. Et la reine de France, duchesse de Bretagne, appelée Anne, mena le plus grand deuil qu'il est possible que femme peut faire; et longuement lui dura ce deuil; et crois qu'outre le deuil naturel que les mères ont accoutumé d'avoir de la perte de leurs enfants, le cœur lui jugeait quelque grand dommage à venir. Mais au roi son mari dura peu ce deuil (comme dit est); et voulut la réconforter de faire danser devant elle; et y vinrent aucuns jeunes seigneurs et gentilshommes, que le roi y fit venir pour danser; et entre les autres y était le duc d'Orléans, qui pouvait bien avoir trente-quatre ans. Il lui semblait bien qu'il avait joie de ladite mort (à cause qu'il était le plus prochain de la couronne après le roi), et furent longtemps après



Tombeau des enfants de Charles VIII à la cathédrale de Tours.

sans parler ensemble, pour cette cause. Ledit dauphin avait environ trois ans, bel enfant et audacieux en parole; et ne craignait point les choses que les autres enfants ont accoutumé de craindre; et vous dis que pour ces raisons le père en passa aisément son deuil, ayant déjà doute que tôt cet enfant ne fût grand et que, continuant ses conditions, il ne lui diminuât l'autorité et puissance; car ledit roi ne fut jamais que petit homme de corps [1], et peu entendu; mais était si bon, qu'il n'est possible voir meilleure créature.

§ 2. — PERTE TOTALE DE L'ITALIE.

Le trépas de monseigneur le dauphin, seul fils du roi Charles huitième, fut environ le commencement de l'an mil quatre cent quatre-vingt et seize, qui lui fut la plus grande perte que jamais lui fut ni qui lui pût advenir; car jamais n'a plus eu enfant qui ait vécu. Ce mal ne vint point seul; car en ce propre temps lui vinrent nouvelles que le château de Naples était rendu par ceux que monseigneur de Montpensier y avait laissés par faveur et aussi pour avoir otages que ledit seigneur de Montpensier avait baillés (qui était monsieur d'Alègre, un des enfants de la Marche d'Ardaine [2], et un appelé de la Chapelle, de Loudonnois, un appelé Jean Roquebertin, Catelan) ; et revinrent par mer ceux qui étaient audit château. Une autre honte et dommage lui advint : c'est qu'un appelé Entragues (qui tenait la citadelle de Pise, qui était le fort, et qui tenait cette cité en subjection) bailla

1. Aussi ne l'appelle-t-on que le petit roi Charles VIII.
2. De la Marck des Ardennes.

ladite citadelle aux Pisans; qui était aller contre le serment du roi, qui deux fois jura aux Florentins de leur rendre ladite citadelle, et autres places, comme Serzane et Serzanelle, Pietresante, Librefacto et Mortron, que les Florentins avait prêté audit seigneur, à son grand besoin et nécessité, à son arrivée en Italie, et lui avaient donné six vingt mille ducats, dont il n'en restait que trente mille à payer quand nous repassâmes, comme en quelque autre endroit en a été parlé. Bref, toutes ces places furent vendues; les Genevois [1] achetèrent Serzane et Serzanelle; et les leur vendit un bâtard de Saint-Paul. Pietresante vendit encore ledit Entragues aux Luquois, et Librefacto aux Vénitiens, le tout à la grande honte du roi et de ses sujets, et au dommage et consommation de la perte du royaume de Naples.

Pour la division des chefs, nos gens firent un vilain et infâme appointement avec ledit dom Ferrand, qui bien jura de le tenir, car ledit marquis de Mantoue voulut bien assurer la personne de son beau-frère, monsieur de Montpensier.

Par ledit accord ils se rendirent tous en la main de leurs ennemis, et leur baillèrent toute l'artillerie du roi, et leur promirent faire rendre toutes les places que le roi avait audit royaume, tant en Calabre où était monseigneur d'Aubigny, qu'en l'Abruzze où était messire Gracien des Guerres avec Gajette et Tarente; et par ce moyen ledit roi Ferrand les devait envoyer en Provence par mer, leurs bagues sauves, lesquelles ne valaient guère; ledit roi Ferrand les fit tous mener à Naples, et étaient cinq ou six mille personnes ou plus. Si déshonnête appointement n'a été fait de notre temps, et n'en ai lu de

1. Les Génois.

semblable, fors celui qui fut fait par deux consuls romains (comme dit Titus Livius) avec les Samnitiens, qu'on veut dire être ceux de Bénévent, en un lieu appelé lors les Furques Caudines, qui est certain pays de montagnes, lequel appointement les Romains ne voulurent tenir et renvoyèrent prisonniers les deux consuls aux ennemis.

Quand nos gens eussent combattu et perdu la bataille, ils n'eussent point perdu tant de morts; car les deux parts des nôtres y moururent par famine ou peste, dedans les navires, en l'île de Pruce [1], où ils furent envoyés depuis par ledit roi Ferrand; et même y mourut monsieur de Montpensier (aucuns disent de poison, et d'autres de fièvres, ce que je crois mieux). Et ne crois point que de tout ce nombre revint jamais quinze cents personnes.

Tôt après, ledit roi Ferrand prit une fièvre continue, dont en peu de jours mourut; et vint la possession du royaume au roi Federic (qui de présent le tient), oncle dudit Ferrand. Ladite mort fut tôt après ledit appointement, qui fut fait en la ville d'Atelle, l'an mil quatre cent quatre-vingt et seize.

Depuis le retour du roi dudit voyage de Naples, comme dit est, il se tint à Lyon longtemps, à faire tournois et joutes, désirant toujours ne perdre point ses places dont j'ai parlé; et ne lui chalait qu'il lui coutât; mais aucune peine ne voulait prendre pour entendre à son affaire. Pratiques lui venaient assez d'Italie, et de grandes et sûres pour le royaume de France, qui est fort de gens, et a largement blés en Provence et Languedoc et autres pays pour y envoyer et argent; mais à un autre prince que le roi de France serait toujours se mettre à l'hôpital, de vouloir enten-

1. Procida.

dre au service des Italiens et à leurs entreprises et secours; car toujours y mettra ce qu'il aura, et n'achèvera point; car ceux-là ne servent pas sans argent; et aussi ils ne le pourraient, si ce n'était un duc de Milan, ou une des plus grandes seigneuries; mais un pauvre capitaine, encore qu'il ait bonne affection de servir un prince de la maison de France, qui prétendrait raison au royaume de Naples, ou un autre qui prétendrait droit à la duché de Milan, quelque loyauté qu'il tînt, et encore qu'il soit votre partisan, si ne vous saurait-il servir guère longuement, après le payement failli; car ses gens le laisseraient, et le pauvre capitaine aurait perdu son vaillant; car la plupart n'ont rien que le crédit que leur donnent leurs gens d'armes, lesquels sont payés de leur capitaine, et lui se fait payer de celui qu'il sert. Et plus grande sûreté ne saurait-on demander en Italie que la partialité.

§ 3. — COURTE GUERRE A LA FRONTIÈRE D'ESPAGNE. — DEUILS SUCCESSIFS A LA COUR DE FERDINAND LE CATHOLIQUE ET D'ISABELLE.

Depuis le commencement de l'an mil quatre cent quatre-vingt et seize, que jà le roi était deçà les monts trois ou quatre mois y avait, jusqu'en l'an mil quatre cent quatre-vingt et dix-huit, ne fit le roi autre chose en Italie. Et me trouvai tout ce temps avec lui; et étais présent à la plupart des choses. Et allait le roi de Lyon à Moulins et de Moulins à Tours, et partout faisait des tournois et des joutes, et ne pensait à autres choses. Ceux qui avaient plus de crédit à l'entour de lui étaient tant divisés que plus ne pouvaient. Les uns voulaient que l'entreprise d'Italie

continuât (c'étaient le cardinal [1] et le sénéchal), voyant leur profit et autorité en la continuant, et passait tout par eux. L'autre côté était l'amiral [2] qui avait eu toute l'autorité avec le jeune roi avant ce voyage; celui-là voulait que ces entreprises demeurassent de tous points, et y voyait son profit, et moyen de retourner à sa première autorité, et les autres à perdre; et ainsi passèrent les choses un an demi ou environ.

Durant ce temps allaient ambassadeurs devers le roi et la reine de Castille [3] : car fort désirait le roi d'apaiser ce bout qui était en guerre; et étaient forts par mer et par terre, combien que par la terre fissent peu d'exploits, et par mer avaient fort aidé aux rois Ferrand et Federic : car le pays de Cecile est voisin au royaume de Naples, d'une lieue et demie, à l'endroit de Règes en Calabre; et aucuns veulent dire qu'autrefois fut toute terre, mais que la mer a fait cette clôture que l'on appelle de présent le Far [4] de Messine. Et de Cecile, dont les rois et reines de Castille étaient seigneurs, vinrent grands secours à Naples, tant de caravelles qu'ils avaient envoyées d'Espagne, que de gens; et en Cecile même se trouva quelque nombre d'hommes d'armes, qui étaient passés en Calabre avec une quantité de genetaires [5], et faisaient la guerre à ceux qui étaient là pour le roi.

1. Le cardinal Brissonnet et le sénéchal de Beaucaire.
2. Louis Malet, seigneur de Graville, amiral en 1485.
3. Ferdinand, roi d'Aragon, et Isabelle, reine de Castille.
4. Phare est là pour détroit.
5. Cavalerie espagnole ainsi nommée parce qu'ils étaient montés sur une espèce de chevaux appelés genets.

Leurs navires étaient sans cesse avec ceux qui étaient de la ligue; et ainsi quand tout était assemblé, le roi était de beaucoup trop faible par la mer. Par ailleurs fit le roi de Castille peu de dommage au roi. Vrai est que grand nombre de gens de cheval entrèrent en Languedoc, et y firent du pillage, et couchèrent audit pays; et y en eut plusieurs qui furent sur ledit pays deux ou trois ou quatre jours, mais autres exploits ne firent-ils.

Ce fut honte et décri au roi de Castille, vu que son armée était si grosse. Mais quand Notre-Seigneur veut commencer à punir les gens, il leur advient volontiers de telles petites douleurs au commencement; car il en advint bien de plus grandes auxdits roi et reine tôt après, et si fit-il à nous. Grand tort avaient lesdits roi et reine d'ainsi s'être parjurés envers le roi, après cette grande bonté qu'il leur avait faite de leur avoir rendu ledit pays de Roussillon, qui tant avait coûté à réparer et garder à son père; lequel l'avait en gage pour trois cent mille écus qu'il leur quitta. Et fit tout ceci afin qu'ils ne l'empêchassent point à la conquête qu'il espérait faire dudit royaume de Naples; et refirent les anciennes alliances de Castille (qui sont de roi à roi, de royaume à royaume, et d'homme à homme de leurs sujets); et ils promirent de ne l'empêcher point à ladite conquête, et de ne marier aucunes de leurs filles en ladite maison de Naples, d'Angleterre, ni de Flandres; et cette étroite offre de mariage vint de leur côté, et en fit l'ouverture un cordelier appelé frère Jean de Mauléon, de par la reine de Castille; et dès qu'ils virent la guerre encommencée, et le roi à Rome, ils envoyèrent leur ambassadeur partout, pour faire alliances contre le roi, et même à Venise où j'étais, et là se fit la ligue (dont j'ai tant parlé) du pape, du

roi des Romains, d'eux, de la Seigneurie de Venise et du duc de Milan; et incontinent commencèrent la guerre au roi, disant que telle obligation n'était point de tenir; c'est à savoir de ne pouvoir marier leurs filles (dont ils en avaient quatre et un fils) à ces rois dont j'ai parlé : et d'eux-mêmes était venue cette ouverture, comme avez vu.

Au milieu d'octobre 1491, vinrent au roi pour le trépas du prince de Castille, Jean, enfant de Castille (car ainsi les appellent), dont les roi et reine faisaient si merveilleux deuil qu'on ne saurait croire, et par spécial la reine de qui on espérait aussitôt la mort que la vie. Et à la vérité je n'ouïs parler jamais de plus grand deuil que celui qui en a été fait par tous leurs royaumes; car toutes gens de métier ont cessé quarante jours (comme leurs ambassadeurs me dirent depuis), tout homme étant vêtu de noir de ces gros bureaux, et les nobles, et les gens de bien chargeaient leurs mulets couverts jusqu'aux genoux dudit drap, et ne leur paraissaient que les yeux, et bannières noires étaient partout sur les portes des villes. Quand madame Marguerite, fille du roi des Romains, sœur de monsieur l'archiduc d'Autriche, et femme dudit prince, sut cette douloureuse nouvelle, étant grosse de six mois, elle accoucha d'une fille toute morte. Quelles piteuses nouvelles en cette maison, qui tant avait reçu de gloire et d'honneur, et qui plus possédait de terre que ne fit jamais prince en la chrétienté, venant de succession! et puis avoir fait cette belle conquête de Grenade, et fait partir un roi, tant honoré par tout le monde, hors d'Italie, et faillir à son entreprise, ce qu'ils estimaient à grande chose, et le pape même, qui sous l'ombre de la conquête de Grenade leur avait voulu attribuer le nom de Très-Chrétiens, et l'ôter

au roi de France; et plusieurs fois leur avait écrit ainsi, au-dessus de leurs brefs, qu'il leur envoyait; et parce qu'aucuns cardinaux contredisaient à ce titre leur en donna un autre, en les appelant Très-Catholiques; et ainsi leur écrit encore, et est à croire que ce nom leur demeurera à Rome. Quelles douleurs donc reçurent-ils de cette mort, quand ils avaient mis leur royaume en toute obéissance et justice, et lorsqu'il semblait que Dieu et le monde les voulût plus honorer que tous les autres princes vivants, et qu'ils étaient en bonne prospérité de leurs personnes!

Encore ne furent-ils point quittes d'avoir eu telles douleurs : car leur fille aînée (que plus ils aimaient que tout le reste de ce monde, après leur fils le prince de Castille qu'ils avaient perdu) était contrainte à se départir d'eux, ayant depuis peu de jours été épousée avec le roi de Portugal, appelé Emanuel [1], prince jeune, et de nouveau devenu roi; et lui était advenu la couronne de Portugal par le trépas du roi dernier mort [2]. Or donc, pour continuer les misérables aventures qui advinrent en si peu d'espace à ces roi et reine de Castille, qui si glorieusement et heureusement avaient vécu jusqu'environ en l'âge qu'ils sont de cinquante ans tous deux (combien que la reine avait deux ans davantage), avaient donné leur fille à ce roi de Portugal, pour n'avoir aucun ennemi en Espagne, qu'ils tiennent toute, excepté Navarre, dont ils font ce qui leur plaît, et y tiennent quatre des principales places. Mais nonobstant telles considérations, ces roi et reine de Castille

1. Roi de Portugal en 1495, à l'âge de vingt-six ans, mort en 1521, âgé de cinquante-deux ans.
2. Jean II.

avaient grande douleur de ce mariage; car il faut entendre qu'il n'est nation au monde que les Espagnols haïent tant que les Portugalais, et si les méprisent et s'en moquent. Parquoi il déplaisait bien aux dessusdits d'avoir baillé leur fille à homme qui ne serait point agréable au royaume de Castille, et à autres de leurs seigneuries; et s'ils l'eussent eu à faire, ils ne l'eussent jamais fait, qui leur était une amère douleur, et encore une autre plus grande, en ce qu'il fallait qu'elle se départît d'eux. Toutefois, leurs douleurs passées, ils les ont menés par toutes les principales cités de leurs royaumes; et fait recevoir le roi de Portugal pour prince, et leur fille pour princesse, et pour leur être roi, après leur décès. Et un peu de réconfort leur est venu; c'est que ladite dame, princesse de Castille et reine de Portugal, a été grosse d'un enfant bougeant; mais il leur advint le double de leurs douleurs. Et crois qu'ils eussent voulu que Dieu les eût ôtés du monde; car cette dame, que tant ils aimaient et prisaient, mourut en accouchant de son enfant. Et crois qu'il n'y a pas un mois, et nous sommes en octobre l'an mil quatre cent quatre-vingt et dix-huit; mais le fils est demeuré vif, du travail duquel elle est morte, et a nom comme le père, Emanuel [1].

Toutes ces grandes infortunes leur sont advenues en trois mois d'espace : mais avant le trépas de cette dame dont je parle, est advenu en ce royaume autre grand deuil et déconfort; car le roi Charles, huitième de ce nom, dont tant j'ai parlé, était trépassé, comme je dirai après. Et semble que Notre-Seigneur ait regardé ces deux maisons de son visage rigoureux, et qu'il ne veut point qu'un royaume se

1. Michel, né le 14 août 1498, mort le 9 juillet 1500.

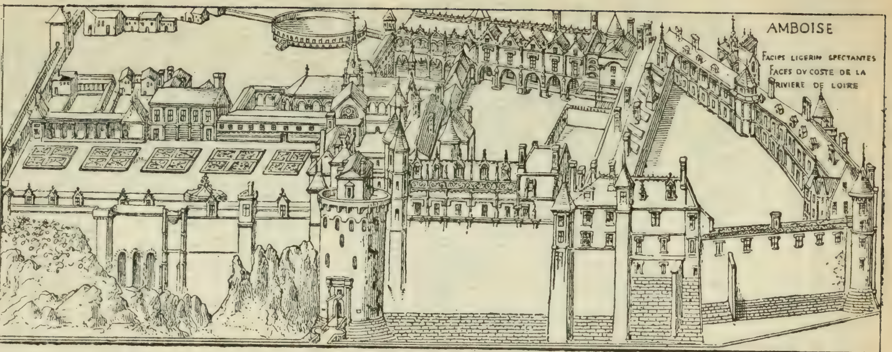
moque de l'autre; car aucune mutation ne peut être en un royaume qu'elle ne soit bien douloureuse pour la plupart; et combien qu'aucuns y gagnent, encore en y a-t-il cent fois plus qui y perdent.

§ 4. — LES CONSTRUCTIONS DE CHARLES VIII, LE CHATEAU D'AMBOISE.

Je veux maintenant parler de nos douleurs et pertes particulières en France, et aussi de la joie que peuvent avoir ceux qui y ont du gain, et parler du soudain trépas de notre roi Charles, huitième de ce nom; lequel était en son château d'Amboise, où il avait entrepris le plus grand édifice que commença, cent ans a, roi, tant au château qu'à la ville; et se peut voir par les tours, par où l'on monte à cheval, et par ce qu'il avait entrepris à la ville, dont les patrons étaient faits de merveilleuse entreprise et dépense, et qui de longtemps n'eussent pris fin; et avait amené de Naples plusieurs ouvriers excellents en plusieurs ouvrages, comme tailleurs et peintres; et semblait bien que ce qu'il entreprenait, était entreprise de roi jeune, et qui ne pensait point à la mort, mais espérait longue vie; car il joignit ensemble toutes les belles choses dont on lui faisait fête, en quelque pays qu'elles eussent été vues, fût France, Italie ou Flandres; et si avait son cœur toujours de faire ou accomplir le retour en Italie; et confessait bien y avoir fait des fautes largement, et les contait; et lui semblait que si une autre fois il y pouvait retourner et recouvrer ce qu'il avait perdu, qu'il pourvoirait mieux à la garde du pays qu'il n'avait fait.

§ 5. — EFFORTS DE CHARLES VIII EN VUE DE BIEN GOUVERNER SON ROYAUME.

Davantage avait mis le roi, de nouveau, son imagination de vouloir vivre selon les commandements de Dieu, et mettre la justice en bon ordre, et l'Église, et aussi de ranger ses finances, de sorte qu'il ne levât sur son peuple que douze cent mille francs, et par forme de taille, outre son domaine, qui était la somme que les trois états lui avaient accordée en la ville de Tours, lorsqu'il fut roi; et voulait ladite somme par octroi, pour la défense du royaume, et quant à lui, il voulait vivre de son domaine, comme anciennement faisaient les rois; ce qu'il pouvait bien faire, car le domaine est bien grand, s'il était bien conduit, compris les gabelles et certaines aides, et passe un million de francs. S'il l'eût fait, c'eût été un grand soulagement pour le peuple, qui paye aujourd'hui plus de deux millions et demi de francs de taille. Il mettait grande peine à réformer les abus de l'ordre de Saint-Benoît, et d'autres religions. Il approchait de lui bonnes gens de religions, et les oyait parler. Il avait bien vouloir, s'il eût pu, qu'un évêque n'eût tenu que son évêché, s'il n'eût été cardinal, et celui-là deux, et qu'ils se fussent allés tenir sur leurs bénéfices; mais il eût eu bien affaire à ranger les gens d'Église. Il fit de grandes aumônes aux mendiants, peu de jours avant sa mort, comme me conta son confesseur, l'évêque d'Angers, qui était notable prélat. Il avait mis sus une audience publique, où il écoutait tout le monde, et par spécial les pauvres; et si faisait de bonnes expéditions; et l'y vis huit jours avant son trépas, deux bonnes heures, et oncques puis ne le vis. Il ne se faisait pas



Vue ancienne du château d'Amboise.

grandes expéditions à cette audience; mais, au moins, était-ce tenir les gens en crainte, et par spécial ses officiers, dont aucuns avait suspendus pour pillerie.

§ 6. — MORT SUBITE DE CHARLES VIII (7 avril 1498).

Étant le roi en cette grande gloire quant au monde, et en bon vouloir quant à Dieu, le septième jour d'avril, mil quatre cent quatre-vingt et dix-huit, veille de Pâques-Fleuries, il partit de la chambre de la reine Anne de Bretagne, sa femme, et la mena avec lui, pour voir jouer à la paume ceux qui jouaient aux fossés du château, où il ne l'avait jamais menée que cette fois; et entrèrent ensemble en une galerie qu'on appelait la galerie Haquelebac, parce que celui Haquelebac l'avait eue autrefois en garde; et était le plus déshonnête lieu de léans; car tout le monde y pissait; et était rompue à l'entrée; et s'y heurta le roi, du front, contre l'huis, combien qu'il fût bien petit; et puis regarda longtemps les joueurs, et devisait à tout le monde. Je n'y étais point présent, mais sondit confesseur l'évêque d'Angers, et ses prochains chambellans le m'ont conté; car j'en étais parti huit jours avant et étais allé à ma maison. La dernière parole qu'il prononça jamais en devisant en santé, c'était qu'il avait espérance de ne faire jamais péché mortel ni véniel, s'il pouvait; et en disant cette parole, il chut à l'envers et perdit la parole (il pouvait être deux heures après midi), et demeura là jusqu'à onze heures de nuit. Trois fois lui revint la parole; mais peu lui dura, comme me le conta ledit confesseur, qui deux fois cette semaine l'avait confessé : l'une à cause de ceux qui venaient

vers lui pour le mal des écrouelles. Toute personne entrait en ladite galerie, qui voulait; et le trouvait-on couché sur une pauvre paillasse, dont jamais il ne partit jusqu'à ce qu'il eût rendu l'âme; et y fut neuf heures. Ledit confesseur, qui toujours y fut, me dit que lorsque la parole lui revint, à toutes les trois fois il disait : « Mon Dieu et la glorieuse vierge Marie, monseigneur saint Claude, et monseigneur saint Blaise, me soient aide! » et ainsi départit de ce monde si puissant et si grand roi et en si misérable lieu, qui tant avait de belles maisons et en faisait une si belle, et si ne sut à ce besoin finer d'une pauvre chambre. Combien donc se peut, par ces deux exemples ci-dessus couchés, connaître la puissance de Dieu être grande, et que c'est peu de chose que notre misérable vie, qui tant nous donne de peine pour les choses du monde et que les rois n'y peuvent résister non plus que les laboureurs.

§ 7. — MORT DE JÉRÔME SAVONAROLE.

J'ai dit, en quelque endroit de cette matière d'Italie, comme il y avait un frère prêcheur ou jacobin ayant demeuré à Florence par l'espace de quinze ans, renommé de fort sainte vie (lequel je vis et parlai à lui, en l'an mil quatre cent quatre-vingt et quinze), appelé frère Hiéronyme, qui a dit beaucoup de choses avant qu'elles fussent advenues, comme j'ai déjà dit ci-dessus, et toujours avait soutenu que le roi passerait les monts; et le prêcha publiquement, disant l'avoir par révélation de Dieu, tant cela qu'autres choses dont il parlait; et disait que le roi était élu de Dieu pour réformer l'Eglise par force, et châtier les tyrans. Et à cause de ce qu'il disait savoir

les choses par révélation, murmuraient plusieurs contre lui; et acquit la haine du pape et de plusieurs de la ville de Florence. Sa vie était la plus belle du monde, ainsi qu'il se pouvait voir, et ses sermons, prêchant contre les vices; et a réduit en icelle cité maintes gens à bien vivre, comme j'ai dit. En ce temps mil quatre-vingt et dix-huit, que le roi Charles est trépassé, est fini aussi frère Hiéronyme, à quatre ou cinq jours l'un de l'autre; et vous dirai pourquoi je fais ce conte. Il a toujours prêché publiquement que le roi retournerait derechef en Italie pour accomplir cette commission que Dieu lui avait donnée, qui était de réformer l'Eglise par l'épée et de chasser les tyrans d'Italie, et qu'au cas qu'il ne le fît, Dieu le punirait cruellement. Et tous ses sermons premiers, et ceux de présent, il les a fait mettre en moule, et se vendent. Cette menace qu'il faisait au roi, de dire que Dieu le punirait cruellement s'il ne retournait, lui a plusieurs fois écrite ledit Hiéronyme, peu de temps avant son trépas; et ainsi le me dit de bouche ledit Hiéronyme, quand je parlai à lui (qui fut au retour d'Italie), en me disant que la sentence était donnée contre le roi au ciel, au cas qu'il n'accomplît ce que Dieu lui avait ordonné et qu'il ne gardât ses gens de piller.

Or, environ ledit trépas du roi, étaient Florentins en grand différend en la cité. Les uns attendaient encore la venue du roi et la désiraient, sur l'espérance que ledit frère Hiéronyme leur donnait; et se consommaient, et devenaient pauvres à merveille, à cause de la dépense qu'ils soutenaient pour cuider recouvrer Pise et les autres places qu'il avaient baillées au roi, dont les Vénitiens tenaient Pise. Plusieurs de la cité voulaient que l'on prît le parti de la ligue et qu'on abandonnât de tous points le roi,

disant que ce n'étaient qu'abusions et folies de s'y attendre, et que ledit frère Hiéronyme n'était qu'un hérétique et un paillard, et qu'on le devait jeter en sac en la rivière; mais il était tant soutenu en la ville qu'on ne l'osait faire. Le pape et le duc de Milan écrivaient souvent contre ledit frère, assurant les Florentins de leur faire rendre la cité de Pise et autres places, en délaissant l'amitié du roi, et qu'ils prissent ledit frère Hiéronyme, et qu'ils en fissent punition. Et par cas d'aventure se fit à l'heure une Seigneurie en Florence, où il y avait beaucoup de ses ennemis; car ladite Seigneurie se change et se mue de deux mois en deux mois. Et se trouva un cordelier qui, forgé ou de lui-même, prit débat audit frère Hiéronyme, l'appelant hérétique et abuseur du peuple de dire qu'il eût révélation ni chose semblable; et s'offrit de le prouver jusqu'au feu, et étaient ces paroles dites devant ladite Seigneurie. Ledit frère Hiéronyme ne se voulut point présenter au feu; mais un sien compagnon dit qu'il s'y mettrait pour lui, contre ledit cordelier; et alors un compagnon dudit cordelier se présenta de l'autre côté. Et fut pris jour qu'ils devaient entrer dedans le feu. Et tous deux se présentèrent, accompagnés de leurs religieux, au jour nommé; mais le jacobin apporta le *Corpus Domini* en sa main, et les cordeliers et aussi la Seigneurie voulaient qu'il l'ôtât, ce qu'il ne voulut point faire. Ainsi s'en retournèrent à leur couvent; et le peuple, ému par les ennemis dudit frère, par commission de cette Seigneurie, l'alla prendre audit couvent, lui troisième, et d'entrée le gêna à merveille. Le peuple tua le principal homme de la ville, ami dudit frère, appelé Francisque Vallory. Le pape leur envoya pouvoir et commission pour faire le procès. En fin de compte

ils les brûlèrent tous trois. Les charges n'étaient sinon, qu'il mettait discord en la ville, et que ce qu'il disait de prophétie, il le savait par ses amis qui étaient du conseil. Je ne les veux point accuser; je ne sais s'ils ont fait bien ou mal de l'avoir fait mourir; mais il a dit maintes choses vraies, que ceux de Florence n'eussent su lui avoir dites. Et touchant le roi, et les maux qu'il dit lui devoir advenir, lui est advenu, ce que vous voyez, qui sut premier la mort de son fils, puis la sienne; et ai vu des lettres qu'il écrivait audit seigneur.

§ 8. — ENSEVELISSEMENT DE CHARLES VIII.

Le mal du roi fut un catarrhe ou apoplexie. Et espéraient les médecins qu'il lui descendrait sur un bras, et qu'il serait perclus; mais qu'il n'en mourrait point, toutefois il advint autrement. Il avait quatre bons médecins; mais il n'ajoutait foi qu'au plus fol; et à celui-là donnait l'autorité, tant que les autres n'osaient parler, qui volontiers l'eussent purgé quatre jours avant; car ils y voyaient les occasions de mort, qui fut et advint. Tout homme courait vers le duc d'Orléans, à qui advenait la couronne, comme le plus prochain; mais les chambellans dudit roi Charles le firent ensevelir fort richement, et sur l'heure on commença le service pour lui, qui durait jour et nuit; car quand les chanoines avaient achevé, les cordeliers commençaient, et quand ils avaient fini, commençaient les Bons-hommes qu'il avait fondés. Il demeura huit jours à Amboise, tant en une grande chambre bien tendue, qu'en l'église; et toutes choses y furent faites plus richement qu'elles ne furent jamais à roi. Et ne bougèrent d'auprès du

corps tous ses chambellans, et ses prochains, et tous ses officiers. Et dura ce service, et cette compagnie, jusqu'à ce qu'il fut mis en terre, qui dura bien l'espace d'un mois, et coûta quarante-cinq mille francs, comme me dirent les gens des finances. J'arrivai à Amboise deux jours après son trépas, et allai dire mon oraison, là où était le corps; et y fus cinq ou six heures; et à la vérité, on ne vit jamais semblable deuil, ni qui tant durât. Aussi ses prochains, comme chambellans, et dix ou douze gentilshommes, qui étaient de sa chambre, étaient mieux traités et avaient plus grands états et dons, que jamais roi ne donna, et trop. Davantage, la plus humaine et douce parole d'homme que jamais fut, était la sienne; car je crois que jamais à homme ne dit chose qui lui dût déplaire. Et à meilleure heure ne pouvait-il jamais mourir, pour demeurer en grande renommée par les histoires, et en regret de ceux qui l'ont servi. Et crois que j'ai été l'homme du monde à qui il a fait plus de rudesse; mais connaissant que ce fut en sa jeunesse, et qu'il ne venait point de lui, ne lui en sus jamais mauvais gré.

FIN

Nota. — Les lecteurs trouveront une notice sur Philippe de Commines dans Louis XI et son gouvernement, et deux notices sur Guillaume Briçonnet et Étienne de Vesc, dans le volume Charles VIII et la guerre folle.

TABLE DES MATIÈRES

I. — Les préliminaires de l'expédition 1
II. — La marche sur Rome 35
III. — La conquête de Naples 70
IV. — La mission de Philippe de Commines a Venise. 87
V. — Le retour. — Bataille de Fornoue 106
VI. — Dernières années de Charles VIII. — Deuils dans les familles royales 166

Coulommiers. — Imp. P. BRODARD et GALLOIS.

OUVRAGES DE M. B. ZELLER

A LA LIBRAIRIE HACHETTE

La Gaule romaine. 1 vol. petit in-16, avec 31 gravures. » 50
La Gaule chrétienne. 1 vol. petit in-16, avec 38 gravures. » 50
Les invasions barbares en Gaule. 1 vol. petit in-16, avec 11 gravures. » 50
Les Francs Mérovingiens : Clovis et ses fils. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50
Les fils de Clotaire. 1 vol. petit in-16, avec 9 gravures. » 50
Rois fainéants et maires du palais. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50
Charlemagne. (En collaboration avec M. Darsy.) 1 vol. petit in-16, avec 10 gravures. » 50
La succession de Charlemagne : Louis le Pieux. 1 vol. petit in-16, avec 8 gravures. 50
La succession de Charlemagne : Charles le Chauve. 1 vol. petit in-16, avec 12 gravures. » 50
Les derniers Carolingiens. (En collaboration avec M. Bayet.) 1 vol. petit in-16, avec 11 gravures. » 50
Les premiers Capétiens. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
Les Capétiens du xii[e] siècle : Louis VI et Louis VII. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
Philippe Auguste et Louis VIII. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 18 gravures. » 50
L'empire français d'Orient, la iv[e] croisade. 1 vol. in-16, avec 12 gravures. » 50
Saint Louis. 1 vol. petit in-16, avec 24 gravures. » 50
Philippe le Hardi. Mœurs et institutions du xiii[e] siècle. 1 vol. petit in-16, avec 27 gravures. » 50
Philippe le Bel et ses trois fils. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 28 gravures. » 50
Philippe VI et Robert d'Artois. 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
La guerre de Cent Ans : Jean le Bon. 1 vol. petit in-16, avec 19 gravures. » 50
Le dauphin Charles et la commune de Paris. 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
La grande invasion anglaise. 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50
Charles V et du Guesclin. 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
Charles V, sa cour et son gouvernement. 1 vol. petit in-16, avec grav. » 50
Charles VI, le gouvernement des oncles. 1 vol. petit in-16, avec grav. » 50
Louis de France et Jean sans Peur. 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50
Les Armagnacs et les Bourguignons, 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50
La France anglaise ; Azincourt et le traité de Troyes. 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50

